This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

Fr 18.21

HARVARD COLLEGE
LIBRARY

IN MEMORY OF
FRANKLIN TEMPLE INGRAHAM
CLASS OF 1914

SECOND LIEUTENANT
COAST ARTILLERY CORPS
UNITED STATES ARMY

WELLESLEY, MASSACHUSETTS
MAY 23.1891 APRIL 11.1918

TIFFANY & CO.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
RÉTROSPECTIVE.

TOME I. -II

Digitized by Google

PARIS. — IMPRIMERIE DE H. FOURNIER,
RUE DE SEINE, N. 14.

Digitized by Google

REVUE
RÉTROSPECTIVE,

OU

BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE,

CONTENANT

DES MÉMOIRES ET DOCUMENS AUTHENTIQUES, INÉDITS ET ORIGINAUX,

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE PROPREMENT DITE, A LA BIOGRAPHIE, A L'HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS.

Il n'y a de nouveau
que ce qui a vieilli.
CHAUCER.

TOME I.

PARIS,
A L'IMPRIMERIE DE H. FOURNIER AINÉ,
RUE DE SEINE, N° 14.

1833.

Digitized by Google

Fr 18.21

HARVARD COLLEGE
OCT 13 1939
LIBRARY

Ingalls fund

Digitized by Google

Le développement que nous avons donné au titre de ce recueil nous dispense, nous le croyons, d'en expliquer ici longuement le but et le plan.

Deux écrivains anglais, MM. Southern et Harris (Nicolas), ont les premiers conçu l'idée d'une *Revue* dont les auteurs renonçaient à la discussion des évènemens du jour pour se reporter aux temps éloignés. Nous venons après eux, mais nous suivrons rarement la route qu'ils s'étaient tracée. Leur recueil était entièrement critique ; l'histoire générale ou particulière occupera le nôtre tout entier. Ils se livraient seulement à l'examen d'ouvrages oubliés et qui n'avaient pas mérité de l'être; nous, nous ne travaillerons qu'à mettre en lumière les faits passés qui seraient demeurés ignorés, incomplètement connus, ou auraient été présentés sous un faux jour. Notre tâche est de les faire connaître; mais notre loi est de les laisser exposer par leurs principaux acteurs ou par leurs contemporains.

L'histoire proprement dite, et son haut intérêt, tiendront donc la première place dans la *Revue* que nous entreprenons. Des mémoires et documens authentiques inédits et curieux sur les époques historiques les plus animées viendront y occuper le premier rang.

Des lettres non encore publiées, émanées de personnages historiques ou d'écrivains célèbres, et dans lesquelles se montre en saillie leur caractère, ou qui expliquent les évènemens de leur vie, composeront la part à laquelle la biographie et l'histoire littéraire doivent prétendre dans un semblable recueil.

Enfin les arts n'y seront point oubliés, et de nombreuses

Digitized by Google

pièces officielles ou originales serviront à faire constater leur marche, leurs progrès successifs et la considération dont ils ont inégalement joui aux différentes phases de notre société.

De longues et heureuses recherches ont mis nos collaborateurs et nous, en possession de documens précieux et variés qui alimenteront pour un long temps l'intérêt de notre *Revue*. Mais ne nous est-il pas permis d'espérer aussi que cette résolution de nous vouer à la science du passé trouvera sympathie et appui de la part des conservateurs de nos dépôts publics, où gissent tant de trésors ignorés? Ne nous est-il pas permis d'espérer qu'elle triomphera des habitudes, parfois un peu égoïstes, des bibliophiles, possesseurs de manuscrits?

Notre *Revue*, nous l'avons dit déjà, ne sera composée que de morceaux inédits. Nous ne nous permettrons aucun emprunt; mais, à notre tour, nous le déclarons, jaloux d'assurer à nos souscripteurs la possession sans partage des pièces contenues dans notre recueil, nous veillerons à ce qu'elles ne soient pas reproduites par celles de nos feuilles qui s'annoncent elles-mêmes comme vivant sur le fonds d'autrui.

J. Tascherreau.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT

SUR LES

MÉMOIRES DE A. BLACHE.

M. le Président Rolland d'Erceville, délégué par le parlement de Paris pour dépouiller les papiers trouvés dans les établissemens dont la direction appartenait aux Jésuites avant leur expulsion, rendit à ses collègues, dans son rapport supplémentaire du 26 février 1768 (1), le compte suivant d'un manuscrit faisant partie de la bibliothèque du collège de Louis-le-Grand :

« ... La cote 22 du procès-verbal est l'Histoire rédigée par l'abbé Blache.

« Cette Histoire est de toutes les pièces dont je me propose de rendre compte une des plus importantes.....

« Si l'importance des faits détaillés dans l'Histoire de l'abbé Blache m'a nécessité d'en rendre compte à la Cour, l'atrocité de plusieurs m'a longtemps fait balancer sur la forme du compte que je devais en rendre. J'aurais désiré pouvoir laisser dans l'oubli de pareilles horreurs; mais les ordres de Messieurs et la nécessité où (en qualité de commissaire de la Cour) nous sommes de ne lui rien cacher de ce qui vient à notre connaissance, m'a forcé de mettre sous ses yeux tout ce que contient ce morceau historique...

« Cet ecclésiastique se nommait Antoine Blache; il était né le 28 août 1635 à Grenoble, d'une famille roturière. Il était l'aîné de sa famille, mais ayant pris l'état ecclésiastique, ses parens instituèrent pour leur héritier l'aîné de ses deux frères. M. de Harley disait, non sans raison, vu ce qui en parait par ses ouvrages, *qu'il avait de l'esprit comme un démon*. Il était fort savant et avait particulièrement étudié la théologie et la controverse qu'il possédait très-bien, ainsi que le prouvent les différens manuscrits sur la religion par nous inventoriés..., et son livre pour la conversion des protestans (2). Il s'était aussi appliqué à l'astronomie et à la géométrie...

(1) *Recueil de plusieurs des ouvrages de M. le Président Rolland, imprimé en exécution des délibérations du bureau d'administration du collége Louis-le-Grand, des 17 et 18 avril* 1782. Paris, 1782, in-4, pages 316-34.

(2) *Réfutation de l'hérésie de Calvin, par la seule doctrine de messieurs de la religion prétendue réformée, pour affermir sans dispute les nouveaux convertis dans la foi de l'Église catholique.*

Digitized by Google

Il avait d'abord suivi la profession des armes, avait dans sa jeunesse affronté plus d'une fois la mort dans les tranchées, et notamment avant le mariage de Louis XIV à l'assaut de la prise de Valence en Italie..., d'où il lui est resté un bras estropié.

« ... Il était prêtre habitué à Saint-Sulpice lorsqu'il fut, en 1670, choisi par M. de Péréfixe pour confesseur du couvent du Calvaire, près le Luxembourg. En septembre 1672, il fut nommé visiteur de cette congrégation, place dont il se démit en juin 1674. Il fut nommé curé de Ruel en janvier 1675. En février 1677, il permuta cette cure contre une chapelle. Sur la recommandation du roi, il assista, en qualité d'un des députés du second ordre pour la province de Grenoble, à l'assemblée du clergé de 1685... Enfin, monsieur l'archevêque de Paris (de Harlay) et le Père La Chaise le firent passer pour fou, et Louis XIV, trompé par son archevêque et son confesseur, et croyant faire une bonne œuvre, leur accorda une lettre de cachet pour le faire renfermer à Saint-Lazare, ce qui fut exécuté le 15 décembre 1694. L'abbé Blache resta près de dix-huit mois dans cette prison, dont il ne sortit que le 21 mars 1696; ce fut M. de Noailles, qui venait d'être nommé archevêque de Paris qui obtint son élargissement... Il profita du loisir dont il jouit, depuis sa sortie de Saint-Lazare jusqu'en 1702, pour rédiger son Histoire.

« Après avoir fini cet ouvrage et en avoir confié plusieurs exemplaires en mains sûres, même en avoir fait passer dans les pays étrangers, et avoir déposé chez Duport, notaire, le 18 février 1703, son testament, il quitta le collège de Dainville, rue des Cordeliers, où il demeurait, et il se retira aux Jacobins du faubourg Saint-Germain, où il entra le 1er mars de la même année. Il était alors à la fin de sa soixante-huitième année.

« Il se flattait d'y mener une vie cachée et absolument inconnue; mais il ne put remplir son projet : car le Père La Chaise, ayant découvert sa retraite, fit menacer les Jacobins de son indignation s'ils conservaient plus long-temps dans leur maison un aussi grand janséniste que l'abbé Blache...

« L'abbé Blache voyant cette nouvelle persécution, présenta au roi un placet le 25 février 1704, pour obtenir la permission de finir tranquillement ses jours dans le couvent des Jacobins. Louis XIV lui répondit *qu'il pouvait y rester tranquille, et prier Dieu pour lui avec les bons religieux.....*

« Néanmoins les Jacobins, toujours dans la crainte du courroux du Père La Chaise, engagèrent l'abbé Blache de quitter leur maison, ce qu'il fit. Il se retira au collège de Justice, sis rue de La Harpe, où il demeura environ cinq ans...

« L'abbé Blache s'était promis, en se retirant aux Jacobins, de tenir son Histoire secrète... Malheureusement pour lui, il ne tint pas fidèlement sa parole... Il fut arrêté le 16 avril 1709 et conduit à la Bastille, puis à Charenton, ce qui donne lieu de penser que le Père Le Tellier, en suivant les

Digitized by Google

premières impressions données à Louis XIV contre l'abbé Blache, par le Père *La Chaise*, l'avait encore fait passer pour fou. Ses papiers furent alors saisis. *Il* mourut prisonnier (à la Bastille), le 29 janvier 1714, âgé de soixante-dix-huit ans et demi.

« Toutes les persécutions qu'il a éprouvées rendent encore et plus intéressante et plus authentique toute cette Histoire, où l'abbé Blache n'a rien inséré dont il n'ait été témoin, et très-souvent acteur : circonstance qui ajoute un très-grand poids à tout ce qu'il rapporte. En effet, toute cette Histoire, du commencement jusqu'à la fin, est marquée au sceau de la bonne foi et de la véracité; un air de simplicité et de candeur annonce partout que les faits se sont passés tels que l'abbé Blache les rapporte; les événemens s'y succèdent de la manière la plus naturelle; ils s'arrangent sous la plume de l'auteur avec un ordre si convenable, qu'ils semblent naître les uns des autres, et que ceux qui suivent, en servant de preuves aux premiers, tirent eux-mêmes toute leur force de ceux qui sont détaillés ensuite. L'auteur sait piquer la curiosité de son lecteur et ensuite la satisfaire. Son Histoire est pleine d'anecdotes intéressantes qu'on chercherait inutilement ailleurs; on a d'abord de la peine à concevoir comment l'abbé Blache en a été instruit, mais tout doute disparaît quand on se rappelle l'accès facile que l'historien avait su se ménager auprès de plusieurs personnes de la première distinction, qui étaient bien en état de lui fournir en tout genre des anecdotes curieuses et importantes.....

« Ceux qui cherchent dans une histoire un style noble et transcendant, des peintures vives, des traits saillans, des transitions heureuses et amenées ingénieusement, ne doivent pas attendre un dehors si pompeux de la part d'un vieillard qui se borne à faire la triste et simple exposition de ses malheurs. Celui-ci s'est plus attaché à se montrer véridique qu'à paraître élégant.

« La négligence du style est de temps en temps relevée par des saillies, par des portraits frappés d'après nature et par des réflexions ingénieuses... Je suis persuadé que si cette Histoire était donnée au public par un homme de mérite qui prît la peine d'en supprimer les répétitions ou digressions qui n'ont pas un rapport direct aux faits dont il est question, elle serait très-goûtée du public... Mais dans ce cas, je pense, il faudrait ne point changer le style de l'auteur...

« ... N'est-il pas bien étonnant et n'est-ce pas un coup marqué de cette Providence sans la permission de laquelle (ainsi qu'il est marqué dans l'Évangile) il ne tombe pas un cheveu de notre tête, que les épreuves par lesquelles elle a fait passer l'abbé Blache, servent aujourd'hui de preuves contre la morale pernicieuse des Jésuites; qu'elles aient donné occasion à *constater* juridiquement, quoique par une voie irrégulière, l'authenticité du manuscrit et des pièces dont j'ai l'honneur de rendre compte à Messieurs; et qu'à l'exemple des Juifs, qui conservent précieusement le

Digitized by Google

dépôt des saintes Écritures qui les confondent, les Jésuites aient été les dépositaires et les gardiens d'une Histoire qu'ils avaient tant d'intérêt d'ensevelir dans le plus profond oubli (1)? »

Nous ne savons si le Président Rolland a exécuté lui-même le travail préalable sans lequel il regardait comme fastidieuse, comme inexécutable, la publication de l'Histoire de l'abbé Blache. Mais nous avons trouvé dans la bibliothèque de feu M. Boulard un manuscrit in-4°, d'une écriture de la fin du dernier siècle, contenant cette histoire complète, nous nous en sommes assurés, moins les répétitions sans nombre et les inutiles digressions dont l'œuvre primitive abonde, en un mot, une réduction selon le plan que le rapporteur du Parlement avait tracé.

C'est cette Histoire que nous publions, certains qu'elle excitera vivement l'intérêt par la gravité des révélations qu'elle renferme. Sans entendre nous porter garans du fondement de chacune de ces accusations, nous n'ajouterons qu'un mot pour le lecteur que leur gravité même porterait à les rejeter sans examen. Blache dit, livre v, que faisant parvenir au chancelier Le Tellier un mémoire détaillé sur la conspiration qu'il dénonce, il le pria pour sa sûreté, si le chancelier croyait la communication et celui qui l'avait faite dignes d'attention, de ne lui en accuser réception que par une majuscule initiale, imprimée en rouge au titre de la *Gazette de France* du 31 décembre 1683, mois dans lequel ceci se passait. Eh bien! le *G* initial, noir dans tous les autres numéros de la collection de la *Gazette*, est rouge dans le numéro du 31 décembre 1683 : nous l'avons vérifié.

(1) L'auteur de l'article du Président Rolland, dans la *Biographie universelle*, prend avec une candeur naïve la défense de la Compagnie de Jésus contre le Président et contre l'abbé Blache dont il n'avait pas lu l'Histoire. « A quoi bon, demande-t-il, le Parlement « s'occupait-il de ces vieilles affaires ? Mais c'était un moyen de rendre les Jésuites odieux ; « et, après les avoir proscrits, il fallait encore les flétrir. » Voilà pour réfuter le Président. Quant à l'abbé, « c'était une espèce de fou qui voyait partout des conspirations et « qui était mort à la Bastille, *où l'on avait cru devoir l'enfermer.* » Le mot est charmant et le remède était ingénieux.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ABBÉ BLACHE,

DOCTEUR EN THÉOLOGIE,

OU

Histoire secrète qui découvre les menées sourdes du cardinal de Retz e de ses adhérens pour ôter la vie au Roi (Louis XIV) et à Monseigneur le Dauphin, par les mêmes moyens dont le cardinal s'était servi pour la faire ôter au cardinal Mazarin.

On y voit le sentiment unanime des Jésuites sur le parricide des rois, soutenu par la conduite uniforme du Père La Chaise, qui s'associa par de noires intrigues à M. de Harlay, archevêque de Paris.

Dédiés à Monseigneur le duc de Bourgogne.

Il n'y a rien de caché qui ne doive être découvert, ni rien de secret qui ne doive être connu.

(MATH., X, 26)

LIVRE PREMIER.

En 1670, j'étais prêtre habitué à Saint-Sulpice. J'avais la confiance de madame la duchesse d'Aiguillon, qui se servait de moi pour toutes les bonnes œuvres et charités qu'elle exerçait dans Paris. Par ce moyen j'eus lieu d'être souvent en commerce avec M. de Péréfixe, archevêque de Paris, dont j'obtins l'estime et l'amitié. Monsieur l'archevêque s'étant laissé prévenir contre M. Gondon, confesseur des religieuses du Calvaire, faubourg Saint-Ger-

Digitized by Google

main, par les faux rapports de la marquise d'Asserac, bienfaitrice et pensionnaire du couvent, obliges ce confesseur d'en sortir précipitamment, nonobstant les prières de toute la communauté.

Monsieur l'archevêque, à qui l'on n'osait faire connaître le caractère d'esprit de la Marquise, s'étant rendu inexorable, voulut consoler les religieuses en leur laissant le choix d'un autre confesseur. La Mère Thérèse de Sainte-Marie, prieure du couvent, se défendit d'accepter cette offre, par la raison, lui dit-elle, qu'elle serait très-fâchée d'exposer encore un honnête homme à la malice de la marquise: mais que si lui, monsieur l'archevêque, voulait bien en faire le choix, la communauté l'accepterait.

Monsieur l'archevêque qui m'honorait de sa confiance me donna le soin de lui trouver un prêtre qui eût les qualités requises pour remplir la place de celui qu'il avait ôté lui-même, avec éclat, à ces filles du Calvaire.

Agissant de bonne foi, sans savoir que la déposition de M. Gondon venait des intrigues de la marquise d'Asserac, dont j'ignorais le caractère, je présentai jusqu'à quatre prêtres l'un après l'autre sans que les religieuses voulussent arrêter aucun d'eux: ce qui me força de prier monsieur l'archevêque de les obliger à chercher elles-mêmes un confesseur. Cependant un Jésuite du noviciat, nommé le P. Seigne, et procureur de sa maison, prenait soin de les aller confesser.

Monsieur l'archevêque fut lui-même parler à la Mère de Sainte-Marie, prieure du couvent, chez qui la Mère générale, Renée du Saint-Esprit, se trouva. Il leur accorda la proposition qu'elles lui firent, qui était, qu'ayant résolu de prier M. l'abbé Du Tremblay, chanoine de Notre-Dame, dont elles n'étaient pas contentes, de se défaire volontairement de sa charge de visiteur-général de toute leur congrégation, elles voulaient me faire élire à sa place; et, en attendant, elles prièrent monsieur l'archevêque de me faire consentir d'être leur confesseur. Monsieur l'archevêque approuva leur choix, à condition qu'on ne m'en parlerait point, jusqu'à ce qu'il eût vu M. de Poussé, curé de Saint-Sulpice, ne voulant pas, dit-il, lui enlever un de ses ouvriers sans l'y faire consentir. Après beaucoup de difficultés de la part de M. de Poussé, il y consentit à condition que je pourrais venir les matins remplir les devoirs qu'un confessional de paroisse demande. Monsieur l'archevêque vint lui-même m'installer au Calvaire, le 6 octobre 1670. Tout cela, j'en

Digitized by Google

prends à témoin celles des religieuses du Calvaire de ce temps-là qui sont encore vivantes, se fit sans ma participation.

Le lendemain de cette installation, la Mère prieure commença par me dire que, me regardant déjà comme si j'étais leur visiteur, elle voulait, dans cette vue, me faire une ouverture de cœur qu'elle avait toujours cachée aux autres visiteurs. Quoiqu'étant à présent leur confesseur, je pourrais en découvrir quelque chose qui me ferait peut-être de la peine sans pouvoir m'en expliquer à cause du secret de la confession; mais qu'en me faisant dès à présent une déclaration, et n'ayant ensuite que trop d'occasions de m'en parler, je pourrais sans scrupule lui répondre, quand il en serait question.

Elle me dit donc qu'elle avait dans le couvent la marquise d'Asserac, nièce de la défunte Mère de la Passion, leur supérieure générale, qui, dans la crainte que cette nièce ne périt sur un échaffaud, l'avait liée au couvent par un contrat en qualité de bienfaitrice pour y avoir son logement et ses alimens, sa vie durant; que par ce contrat en bonne forme il était inutile de songer à la vouloir faire sortir; que, de plus, elle était proche parente de madame la duchesse de Retz, et intime amie du cardinal de Retz; que cette duchesse était la mère et la protectrice de toute leur congrégation, bienfaitrice de leur couvent de Nantes, fondatrice de celui de Machecoul en Bretagne, où elles avaient une de ses filles religieuses, qui était toujours auprès d'elle; en un mot, que la Duchesse et la Marquise étaient absolues dans toute leur congrégation, et que par là les supérieures avaient toujours eu de grands égards pour ne leur pas déplaire.

Cette Mère prieure m'ajouta encore le lendemain, comme en tremblant, qu'elle était obligée de m'avouer, afin de bien prendre mes mesures pour conduire la communauté, que la Marquise était athée, par conséquent impie; que cela ne regardait qu'elle; mais ce qui devait regarder les autres, c'est qu'elle était la plus subtile empoisonneuse qu'il y eût au monde; qu'elle avait fait son coup d'essai sur son mari, dès qu'elle vit un fils, afin de n'en avoir pas d'autres, pour le faire grand seigneur, et pour demeurer libre sans avoir jamais d'autres engagemens de mariage; que ce coup d'essai avait été connu de toute la province: mais que ses grands biens, sa naissance et ses alliances la mettaient à couvert de tout, sans que qui que ce soit osât ni voulût l'entreprendre; qu'elle lui avait avoué confidemment trois empoisonnemens qu'elle avait faits de sa main,

Digitized by Google

et deux assassinats secrets par les mains de certains émissaires qui sont ses pensionnaires; que sans autre sujet que celui de lui déplaire, elle faisait expédier les gens par d'autres mains que les siennes, quand elle ne le pouvait pas faire elle-même; qu'elle n'épargnait point l'argent, lorsqu'il s'agissait de satisfaire sa passion dominante, jusque-là que par ses dépenses excessives, si elle vivait encore vingt ans, elle mourrait gueuse, ce qui est arrivé, au point que son fils unique n'aurait point de pain, si elle n'avait pas ménagé le mariage de ce fils avec une fille d'un marchand trafiquant sur mer, de la ville de Saint-Malo, quoiqu'elle ait joui de plus de quatre-vingt mille livres de rentes dans les plus belles terres en Bretagne.

La Mère prieure m'exhorta à être un peu complaisant pour certaines religieuses qu'elle était elle-même obligée de laisser aller dans l'appartement de la Marquise, pour la désennuyer, quoiqu'elle prît plaisir à les retenir jusqu'à une heure indue, afin de les empêcher d'aller la nuit à matines. Cela arrivait très-souvent à la Marquise, particulièrement à l'égard de la Mère Angélique, à cause qu'elle avait le plus beau port de voix qu'une fille pût avoir. La Marquise retenait celle-ci plus souvent que les autres parce qu'elle était, d'ailleurs, simple, naïve, sans aucun usage du monde ni éducation, ayant été prise aux pauvres filles de Saint-Joseph, et reçue religieuse sans dot à cause de sa belle voix; et que la Marquise n'en était nullement en garde, quand elle était au parloir avec le nommé d'Acqueville, qui était de ses intimes amis et son confident, sans aucune réserve, aussi bien que monsieur le cardinal de Retz, quand il était à Paris. C'étaient les personnes avec qui elle n'avait aucun secret, et eux réciproquement n'en avaient aucun pour elle, et la Mère Angélique était en possession d'assister à leurs conversations à cause de son imbécilité, chantant dans son coin du parloir, et travaillant à son ouvrage.

Après que la Mère prieure m'eut fait un portrait si affreux, elle m'exhorta, de tout son mieux, à ne m'en point épouvanter, afin de ménager la Marquise, jusqu'à ce que mon élection pour être leur visiteur fût faite, car, autrement, la marquise seule pouvait la traverser; mais qu'étant une fois revêtu de l'autorité de visiteur, je pourrais agir et parler plus hardiment pour maintenir la régularité; et la Mère prieure me fit promettre que je ne découvrirais rien à monsieur l'archevêque touchant la Marquise.

Digitized by Google

Ne pouvant représenter à monsieur l'archevêque le portrait de la Marquise tel qu'on me l'avait dépeint, faute de quoi j'aurais passé pour inconstant dans son esprit, si je lui eusse témoigné que je voulais quitter ma place, je me résolus de rester quelque peu de temps tranquille.

Je ne tardai guère à découvrir l'artifice dont la marquise avait usé pour faire sortir M. Gondon, confesseur précédent. Je fus ravi de voir cette occasion de le justifier dans l'esprit de monsieur l'archevêque. J'avais mes entrées libres chez ce prélat, par la raison que j'ai dite, qui regarde feue madame la duchesse d'Aiguillon. Il était tombé malade d'une hémorragie par le nez; après plusieurs jours, il y eut un intervalle dont je profitai pour avoir l'honneur de le voir, et même tête à tête; ce fut le 8 de décembre 1670. Dès qu'il me vit, il me dit qu'il avait reçu une lettre de compliment sur sa convalescence, signée de la Mère prieure et de toutes les Mères du conseil, au nom de la communauté; et après trois ou quatre lignes, tout le reste était sur mon compte, des remerciemens qu'on lui faisait de m'avoir placé chez elles, le priant de m'empêcher d'en sortir, attendu qu'elles s'apercevaient que je ne parlais pas comme un homme qui eût envie d'y rester encore long-temps.

Sur cela, je pris occasion de lui raconter tout du long la diabolique malice que la Marquise avait inventée contre M. Gondon, par où je fis sentir à monsieur l'archevêque qu'il était obligé en conscience de rétablir l'honneur de ce saint prêtre, et de lui faire reprendre sa place; que je la lui abandonnerais avec le plus grand plaisir du monde; car, après un tel exemple, il était de la prudence de ne pas abandonner ma réputation à la discrétion d'une telle femme qu'était la Marquise. A ces mots, monsieur l'archevêque me coupa la parole, et me dit qu'au simple soupçon que la Marquise songerait à me faire la moindre peine, il obtiendrait une lettre de cachet pour la renvoyer dans ses terres, en Bretagne. Quant à M. Gondon, il y avait d'autres voies que celles de le remettre en sa première place, pour réparer son honneur; mais qu'au nom de Dieu, je ne lui parlasse jamais de quitter le Calvaire, par la raison qu'il serait accablé par toute cette communauté, qui songeait à mon élection de visiteur; qu'il aimerait autant avoir un essaim de mouches pendu à ses oreilles qu'une communauté de filles entêtées d'un confesseur tel que moi, qui étais sans reproche... Je me retirai, paraissant content de tout ce qu'il venait de me dire.

Digitized by Google

Le dernier jour du même mois de décembre 1670, mourut M. de Péréfixe, archevêque de Paris. Quand je vis M. de Péréfixe mort, je ne balançai pas un seul moment à faire entendre à la Mère prieure qu'il fallait absolument qu'elle songeât à pourvoir la communauté d'un confesseur. Elle me demanda, pour toute grace, qu'au moins je lui accordasse un an. Me voyant inexorable, elle employa tout ce qu'il y avait de personnes pour qui j'eusse de la déférence, comme S. A. R. madame la douairière d'Orléans, madame la duchesse d'Aiguillon, madame la comtesse de La Fayette, qui enfin obtinrent de moi ce que je refusais à la Mère prieure, parce que, ne devant pas dire les raisons de ma fermeté à ces personnes-là, j'aurais passé pour un homme opiniâtre.

Quelque temps après, la congrégation élut pour un de ses supérieurs majeurs le cardinal de Retz à la place de M. de Péréfixe... Il est bon de remarquer qu'elles ont trois supérieurs majeurs, qui ne se mêlent jamais de rien, et un visiteur qui gouverne seul la congrégation. Pendant le temps que l'année que j'avais promise s'écoulait, la Mère Angélique, qui ne manquait jamais de se trouver au parloir de la Marquise pour chanter en travaillant quand M. le cardinal de Retz ou d'Acqueville lui venaient rendre visite, racontait à la Mère prieure ce qu'on y disait, surtout quand c'était quelque chose qui lui paraissait extraordinaire. Il faut que j'avoue que si elle n'avait pas un esprit fort subtil elle en était dédommagée par une mémoire la plus heureuse qu'aucune personne ait jamais pu avoir, sans qu'elle se fît de fête de ce talent, pour n'avoir pas assez d'esprit pour en connaître le mérite.

Un jour, la Mère prieure m'ayant fait appeler à son parloir, je la trouvai tout alarmée, accompagnée, contre son ordinaire, de la Mère Angélique. Elle dit à la Mère Angélique de me raconter elle-même ce qu'elle venait d'entendre dire à la Marquise, à son parloir avec d'Acqueville. Il faut remarquer que la Marquise et d'Acqueville ne nommaient jamais dans leur conversation M. le cardinal de Retz; qu'ils le désignaient seulement, tantôt sous le nom de *chevalier errant*, tantôt sous celui de *chevalier des aventures;* quelquefois sous celui seul de *chevalier.*

Ce jour-là d'Acqueville était seul au parloir avec la Marquise. La Mère Angélique me dit qu'il s'était déjà passé plusieurs visites de d'Acqueville au parloir de la Marquise avec des conversations à peu près sur le même sujet; mais que celle qu'elle m'allait raconter

Digitized by Google

l'avait tellement épouvantée, qu'elle n'avait pu s'empêcher de le dire à la Mère prieure, afin qu'elle lui remît l'esprit. Après quoi elle m'en fit le récit dont voici le contenu.

D'Acqueville, en entrant au parloir, dit à la Marquise qu'elle devait avoir reçu des lettres du chevalier. La Marquise avait la lettre du Cardinal de Retz dans ses mains et la lut. En voici la substance: le cardinal marquait les ennuis que lui causait son triste séjour à Commercy; que, quand il était à Paris, le chagrin de s'y voir dans l'équipage d'un gentilhomme ruiné prenait la place de ses ennuis de campagne; qu'il reconnaissait que la Marquise et ses autres amis avaient eu raison de lui conseiller de ne se défaire jamais de son archevêché de Paris, beaucoup moins après la mort de son diable incarné qu'auparavant (ce diable était le cardinal Mazarin); qu'il avait cru par la générosité avec laquelle il s'était démis de son archevêché, mériter que la cour y répondît d'une manière à lui donner lieu (en pension ou bien d'Église) de soutenir sa dignité avec honneur dans Paris; que l'envie de la voir (la Marquise), et ses amis, de pouvoir parler à découvert avec eux, le consolait un peu en attendant son retour à Paris. Il marquait à d'Acqueville de voir Colbert, quoique son ennemi capital, pour avoir sucé la haine qu'avait Mazarin son maître pour lui (chevalier errant); et que d'Acqueville fit en sorte de sonder par ce ministre si la cour serait dans la disposition de lui donner ou une pension ou quelque abbaye; et que, selon la réponse de Colin, il se résoudrait de venir faire un tour à Paris (Colin, c'était d'Acqueville).

Après cette lecture, la Marquise dit à d'Acqueville qu'elle avait toujours dit au Chevalier des Aventures qu'il ne devait jamais espérer sous ce règne un sort plus heureux, et qu'il fallait nécessairement en venir à ce qu'elle avait toujours dit; qui était qu'il fallait couper le tronc et la branche, et ce grand évènement changeant la face du gouvernement présent, le Chevalier aurait tout lieu d'espérer qu'il serait en état de se servir de son talent pour se placer lui-même à la tête des affaires, et apprendre à vivre à son tour à ce champignon de fortune (Colbert); et la Marquise conclut qu'elle allait écrire au Chevalier de venir à Paris, et qu'il serait maître d'y terminer ses affaires, s'il voulait être un peu plus homme de résolution qu'il n'avait été jusqu'alors (le tronc de cette branche c'était le Roi et monseigneur le Dauphin qui n'était point encore marié, car ceci se passa en 1671).

Digitized by Google

Je dis à la Mère prieure qu'il était à croire qu'après toutes les difficultés que j'avais faites pour me défendre de demeurer dans la place où j'étais de confesseur du couvent, Dieu voulait que j'y restasse, à tout le moins, jusqu'à ce que, par sa providence, il eût fait ce qu'il avait déterminé pour un succès aussi important que celui que je prévoyais, et se fût servi de moi pour anéantir cet exécrable complot.

Quant à la Mère Angélique, je révoquai un certain réglement que je lui avais prescrit pour se conduire avec la Marquise, et qui mettait des bornes aux visites trop fréquentes que la Marquise exigeait d'elle; au contraire, je l'exhortai à y correspondre avec sa manière simple et naïve, et sans faire connaître qu'elle eût fait ancune attention à tout ce qu'elle avait entendu, et à ce qu'elle pourrait entendre par la suite; à quoi je l'exhortai à se rendre soigneuse, mais particulièrement la Mère prieure, qui était très-capable de conduire cette affaire avec toute la prudence requise... Je recommandai le secret à la Mère prieure qui le garda très-religieusement, particulièrement envers la Mère générale, qui était toute dévouée à madame la duchesse de Retz et à la Marquise. Comme le secret était l'ame du succès, il fut cause que, quelque temps après, la Mère générale songea à ce qui convenait pour me faire élire visiteur.

Elle vint du Calvaire du Marais à celui de Saint-Germain, pour ménager la Marquise, qu'elle trouva toute disposée en ma faveur.

La Mère générale l'obligea d'écrire, conjointement avec elle, à madame la duchesse de Retz, afin d'avoir son agrément pour mon élection de visiteur; en un mot, je fus élu visiteur, et j'en reçus les premiers complimens de la Marquise. Quand M. le cardinal de Retz vint à Paris, ce que je dis ici par anticipation, la Marquise l'engagea de me faire l'honneur de monter à ma chambre, où il me fit mille honnêtetés, m'engageant d'aller souvent manger avec lui, mais m'avertissant que je ne trouverais que la table d'un pauvre prêtre.

Je passe sous silence tout ce qui fut dit au parloir de la Marquise sur le complot dont il s'agit principalement dans cette Histoire; j'en étais exactement informé par la Mère prieure; enfin, le retour du cardinal de Retz, tant désiré, arriva, retour qui n'avait été retardé que par une indisposition qui lui était survenue.

A la première visite du Cardinal accompagné de d'Acqueville, au parloir de la Marquise, tout se passa cette fois-là à dire des

Digitized by Google

choses indifférentes. Il ne tarda guère à revenir voir la Marquise avec qui il demeurait ordinairement depuis quatre heures du soir jusqu'à huit ou neuf.

Il est important que je remarque que les visites de la Marquise n'étaient nullement incommodes au couvent, ayant la maison au dehors qui est adossée au couvent même, où était son parloir, et où ses domestiques logeaient, et par où elle sortait et rentrait quand bon lui semblait, par le moyen de deux religieuses qui gardaient la clef de sa porte, qui faisait partie de la clôture du couvent.

Il faut, avant que de passer outre, que j'instruise ici le lecteur, en peu de mots, que le cardinal de Retz, qui était naturellement ambitieux, entreprenant, et qui sentait jusqu'où pouvait aller l'étendue de son génie, souffrit impatiemment de voir le cardinal Mazarin à la tête des affaires du royaume, pendant que lui, cardinal de Retz, d'ailleurs coadjuteur de l'archevêché de Paris, pouvait naturellement remplir ce poste par ses dignités et par toutes ses autres capacités, préférablement à un étranger. Sa jalousie l'engagea à lever des troupes en son nom durant la guerre de Paris, et à se joindre au parti déclaré contre Mazarin, en sorte que Mazarin fut contraint de sortir du royaume; mais, les affaires s'étant calmées, Mazarin revint en France, et reprit son premier poste plus accrédité qu'auparavant. Il ne se crut pas bien tranquille tant que le cardinal de Retz resterait à Paris, en sorte qu'il fit comprendre à la Reine, même du Roi, que pour assurer la tranquillité publique, il fallait s'assurer de la personne du cardinal de Retz.

Le cardinal de Retz fut donc arrêté, conduit à Vincennes, et, quelque temps après, transféré à la citadelle de Nantes d'où il se sauva; et ayant recouvré sa liberté, il ne se crut pas en sûreté dans les pays étrangers les plus reculés, s'il y paraissait avec tout l'éclat que sa dignité de cardinal demandait; en sorte que ce fugitif prit le parti d'errer parmi le monde, allant de royaume en royaume, avec des précautions aussi fatigantes qu'incroyables, passant en public pour le valet d'un nommé Malclerc, son fidèle domestique.

A la seconde visite que M. le cardinal de Retz rendit à la Marquise, accompagné de d'Acquaville, il eut occasion de raconter le motif qu'il eut de prendre la résolution de se défaire du cardinal Mazarin; à cet effet, il dit qu'enfin outré des fatigues qu'il avait essuyées, il résolut d'écrire à l'abbé Bouvier, si je me souviens bien de son nom, qui était à Rome son pensionnaire secret, qu'i

Digitized by Google

eût à pressentir le pape Innocent X s'il voulait le mettre à couvert de la persécution du cardinal Mazarin s'il allait à Rome; que, dans l'attente de sa réponse, il se rendit à Venise; et qu'au cas que la réponse du Pape ne lui fût pas favorable, il était résolu de passer à Constantinople, et de là à Jérusalem, passer même jusqu'aux Indes. La réponse de l'abbé Bouvier lui apprit la mort du pape Innocent X, et, en même temps, que les cardinaux qu'il avait consultés, lui avaient répondu qu'il n'avait qu'à partir incessamment pour se rendre au conclave; ce qu'il exécuta. Quand il fut dans le conclave, il affecta de se joindre aux cardinaux de la faction française, et même il contribua beaucoup à la création du cardinal Chigi, qui fut élevé au pontificat sous le nom d'Alexandre VII. Ce nouveau pape l'abandonna, par politique, à la fureur implacable du cardinal Mazarin, qui faisait parler le Roi, faisant dire au Pape qu'il trouvât bon de permettre de le faire enlever comme un sujet rebelle; que toutes les puissances de l'Europe à qui il avait fait faire la même réquisition, l'avaient fait assurer qu'il était juste qu'un grand roi comme lui fût maître de disposer de son sujet partout où il se trouverait. Le pape, se voyant si vivement pressé, l'envoya quérir, et lui fit tout ce dialogue ci-dessus, ajoutant que si lui, cardinal de Retz, ne se déterminait pas de sortir de Rome aujourd'hui plutôt que demain, il serait infailliblement enlevé; que son enlèvement jetterait le Saint-Siège dans un embarras terrible de vouloir le revendiquer sans succès. La lâcheté si outrée du pape, dit le cardinal de Retz, le fit frémir; il quitta le saint-père sans lui dire sa résolution, qui fut que la nuit même il sortit déguisé par une fenêtre de son palais, et alla passer le reste de la nuit et les deux jours suivans chez un ami fidèle, ayant donné ses ordres chez lui afin qu'il ne parût point absent.

N'ayant pu clore l'œil le reste de cette nuit-là, la situation violente où il se trouvait lui fit comprendre que, quand même il serait assez malheureux d'aller à Constantinople prendre le turban, il n'y croirait pas être en sûreté, et que, dans une si grande perplexité, il ne vit d'autre expédient pour assurer son repos et sa liberté, que de l'acheter aux dépens de la vie de son persécuteur; que pour cet effet il communiqua son dessein à son ami qui ne lui en fit aucun scrupule. Mais cet ami, dit le Cardinal, était si homme de bien, qu'il voulut auparavant avoir le sentiment du P. Beneau, Jésuite français, qui était à Rome auprès de son général. Ce Jésuite, con-

Digitized by Google

sulté sous des noms supposés, confirma le conseil de son ami, qui le fit parler le jour même au signor Pietro, homme fort expérimenté pour de pareilles entreprises. Le Cardinal dit qu'il partit de Rome la nuit du lendemain de son marché fait avec le signor Pietro; et il se déguisa en voiturier, qui chassait devant lui un cheval chargé de quelques hardes, accompagné du valet de l'ami. Ce valet passait pour le maître dans les hôtelleries : et quand ses gens le crurent hors des terres du pape, ils déclarèrent sa sortie, comme ayant été faite avec plusieurs relais, ajoutant qu'il avait pris des chevaux de poste pour aller du côté de Naples.

En cet endroit le discours fut interrompu par un survenant.

Le lendemain d'Acqueville vint seul rendre visite à la Marquise. Elle lui dit qu'elle avait eu un vrai plaisir de voir que le Chevalier errant ne s'ennuyait point à conter ses aventures; qu'au contraire il y prenait plaisir comme si c'était la première fois; et d'Acqueville demanda à quoi servait de tant raconter la même chose; dit qu'il en fallait venir à la conclusion; que les ministres se moquaient de lui à la Cour; qu'il n'obtiendrait jamais rien. La Marquise répliqua qu'elle ne lui chantait autre chose, et qu'enfin elle croyait qu'elle lui ferait entendre raison; que la première fois qu'il viendrait, elle mettrait le Chevalier sur le marché qu'il fit avec son signor Pietro, et de là elle prendrait occasion de le déterminer.

La Mère prieure prenait un très-grand soin, non-seulement que la Mère Angélique, qui assistait à tous ces entretiens, affectât de paraître encore plus niaise qu'elle ne l'était; mais encore elle (Mère prieure) était à toutes les fois aux écoutes. La disposition du dedans du parloir favorisait la Mère Angélique, et la situation de la porte au dehors était avantageusement placée pour favoriser à la Mère prieure le moyen de s'y tenir sans risquer d'être aperçue.

Le Cardinal revint le lendemain à son heure ordinaire, accompagné de d'Acqueville. La Marquise l'ayant remis sur les aventures, il dit que, quand son ami lui eut amené le signor Pietro, ils furent tous trois enfermés une après-dînée; que lui (signor Pietro), faisant lui-même le plan de toute la manœuvre qu'il fallait tenir pour lui ôter le Cardinal Mazarin de son chemin, dit qu'il fallait qu'on lui procurât une ou deux connaissances auprès de quelqu'un des domestiques de cette Éminence, de ceux qui l'approchaient de plus près; qu'on leur marquât que la simple curiosité de voir la France l'avait fait partir de Rome, qu'il était un

Digitized by Google

homme riche et libéral (car il faudra faire des présens), et qu'ensuite, à cause de la nation, on lui fit saluer le Cardinal Mazarin, afin de lui faciliter les moyens de faire sa cour, pendant le peu de temps qu'il serait à Paris. Il ne demandait qu'une année de temps tout au plus afin de ne rien précipiter; après quoi il répondait à coup sûr qu'il ferait passer le cardinal Mazarin dans la barque à Caron; mais qu'il fallait de quoi l'y conduire sûrement et payer son passage. Le Cardinal dit qu'il interrompit le seigneur Pietro, que s'il ne tenait qu'à l'argent pour réussir, rien ne lui manquerait. L'ami, chez qui il était, prit la parole, et dit qu'il se chargeait de faire avoir plusieurs lettres de recommandation des plus proches parens et des intimes amis de l'abbé Valenti et du signor Belardino, domestiques des plus chéris du cardinal Mazarin. Quand l'ami du Cardinal eut donné ses assurances au signor Pietro sur les lettres de recommandation, il fallut que le cardinal de Retz donnât les siennes au signor Pietro, afin de payer le passage du cardinal Mazarin sur la barque à Caron. Le Cardinal offrit d'abord au signor Pietro dix mille écus rendus à Rome en lettres de change, sous tel nom qui lui plairait, qui néanmoins ne seraient payés qu'après l'embarquement du cardinal Mazarin dans la barque à Caron; de plus qu'on lui paierait grassement son voyage, qu'il serait défrayé à Paris, et que rien ne lui serait épargné pour la dépense que coûteraient les présens qu'il jugerait à propos de donner. « Je vous adressai, ma chère cousine, » dit le Cardinal à la Marquise, « le signor Pietro afin d'exécuter les promesses que j'avais « faites à cet homme; ce que vous fîtes si généreusement. Je ne « suis pas encore quitte envers vous de la somme que vous avan- « çâtes alors, et je ne le puis jamais être de la bonté avec laquelle « vous m'avez toujours ouvert votre bourse. »

La Marquise voulut raconter à son tour l'entrée du ballet que lui fit signor Pietro à sa première entrevue; qu'à cette première visite elle ne fit que prendre ses lettres, lui donna sur l'heure même deux ans. L'ami signor Pietro lui fit comprendre que dès qu'il aurait rendu ses lettres de recommandation, dont il y en avait quatre pour l'abbé Valenti et trois pour le signor Belardino, selon ce qu'ils lui témoigneraient, il jugerait du succès de son entreprise : car pour les effets de son *élixir d'hérédité* (il nommait ainsi son poison) il en avait une parfaite expérience; et le signor Pietro ajoutait que Dieu l'avait toujours préservé d'être même soupçonné, parce que son

Digitized by Google

élixir a des effets si subtils (pour être imperceptibles) que toute la médecine n'y voyait goutte. Il dit encore à la Marquise qu'il avait promis à Dieu de ne mettre jamais en usage son divin élixir, que dans les occasions de grande importance. Dès que le signor Pietro eut rendu ses lettres, et qu'il vit la manière dont M. l'abbé Valenti et le signor Belardino l'avaient reçu, il revint voir la Marquise plein de confiance du succès de son entreprise; et dit qu'il allait faire ce qu'il fallait après de ces deux domestiques du cardinal de Mazarin, et que, quand il serait temps, il l'avertirait d'acheter elle-même les présens qu'ils jugeraient à propos qu'il fallait faire à ces deux domestiques. En effet, elle avait acheté pour la valeur de plus de mille écus de présens. Tous les jours le signor Pietro venait lui rendre compte du progrès qu'il faisait par les présens, et enfin au bout de sept mois il lui vint dire que l'amorce avait pris, et que le coup était lâché, que sûrement le cardinal Mazarin était dans le chemin le plus court pour s'embarquer dans moins de trois mois ou environ dans la barque à Caron. En effet, ajouta la Marquise, le cardinal Mazarin tomba malade dans ce même temps d'une maladie connue à toute la médecine, sans qu'on en connût la véritable cause, parce que le charmant effet de l'élixir était que par sa vertu il faisait déclarer la nature selon le penchant des humeurs qu'on a dans le corps, et qu'ensuite la maladie survenait à l'un d'une façon et à l'autre d'une autre, ainsi que l'on vit celle du cardinal Mazarin, qui mourut environ dans le temps que le signor Pietro lui avait dit. Ce fut le 9 mars 1661. Il courut un bruit, dit la Marquise, que Mazarin avait été empoisonné; mais les médecins rendirent témoignage du contraire. La Marquise ajouta qu'après la mort du cardinal Mazarin, elle satisfit à la convention faite avec le signor Pietro par le cardinal de Retz, lui donna selon son désir des lettres de change pour Venise et pour Rome, le renvoya content et demeura charmée de lui. Signor Pietro par amitié pour elle lui donna de son élixir d'hérédité, et lui laissa par écrit le secret pour le faire et les manières différentes de s'en servir. La Marquise dit aussi qu'elle renvoya signor Pietro porter lui-même la nouvelle de la mort du cardinal Mazarin au cardinal de Retz, qui s'était cantonné dans les montagnes des Vosges en Lorraine, où il attendait ce grand évènement dans une grande perplexité.

Quand la Marquise eut achevé le récit que lui fit le signor Pietro, en lui disant adieu et lui laissant son secret, elle adressa la parole

Digitized by Google

au Cardinal conjointement avec d'Acqueville; et tous deux ensemble lui dirent que de sa vie il ne s'avisât de leur dire qu'il n'était qu'un pauvre prêtre, qu'il ne tenait qu'à lui de se mettre au large et de se rendre maître du sort des autres, au lieu de se voir sans cesse postulant sans espérance de rien obtenir; que pour mettre fin à ses malheurs il fallait nécessairement couper le tronc et la branche; qu'après l'exemple du cardinal Mazarin cette entreprise était un marché à tout gagner sans danger de rien perdre; qu'elle se chargeait de l'évènement, moyennant certains petits soins de d'Acqueville, qu'ils appelaient entre eux *Colin de toutes noces*, parce que c'était un intrigant qui se mêlait partout, et qui se rendait nécessaire dans les meilleures maisons de la cour.

Le cardinal, se sentant pressé, leur dit qu'il ne disconvenait point qu'il ne fût contraint tôt ou tard de prendre ce parti; mais qu'il voulait auparavant mettre le roi au pied du mur, sans pouvoir honnêtement lui refuser une abbaye sans qu'il la demandât; et qu'il ne pouvait se servir de sa ruse qu'il n'y eût une abbaye vacante dont le revenu lui conviendrait.

Comme la Marquise vit que la partie était remise et que sa grande ardeur, soutenue de d'Acqueville, avait laissé le cardinal de Retz dans sa méchante humeur, pour dissiper ses chagrins, ils le remirent sur la mort du cardinal Mazarin. Elle lui dit : « Vous « souvient-il, mon pauvre Chevalier, de l'accueil que vous fîtes au « signor Pietro, quand je vous l'eus renvoyé? — Pour cela, ma cou- « sine, ma joie ne peut être exprimée, » répliqua le cardinal, « je « gardai le signor Pietro pendant douze jours, et je lui fis répéter « mille fois la manœuvre qu'il avait observée pour parvenir à son « dessein. »

Ensuite il raconta lui-même tout ce détail. Il dit donc que dès qu'il eut reçu la lettre d'avis de la Marquise qui l'assurait de la mort du cardinal Mazarin, il écrivit au Roi et à M. Le Tellier, marquant une soumission aveugle aux volontés du Roi, sans réserve de vouloir rester archevêque de Paris; assurant Sa Majesté qu'il n'avait jamais prétendu prendre les armes contre son service, mais seulement contre Mazarin son ennemi déclaré. Enfin il dit qu'il gagna son procès par la permission qu'il eut de revenir à la cour, mais qu'il fut condamné aux dépens, en ce qu'il fallut qu'il envoyât entre les mains du Roi sa démission de l'archevêché de Paris, avant que de paraître en France. Ce fut le parti qu'il prit, et on lui

Digitized by Google

donna l'abbaye de Saint-Denis pour l'équivalent du revenu de son archevêché.

Le cardinal continua à dire que, dès qu'il fut arrivé à Paris, il n'eut pas un plus grand empressement que de s'informer de ce qu'on pensait de la mort du cardinal Mazarin; qu'à cet effet il fut aux Théatins parler à son confesseur, et, sous prétexte de lui demander si son pénitent n'avait témoigné en mourant aucun regret de l'avoir si cruellement persécuté, il lui demanda des particularités de la maladie qui avait causé sa mort; et s'il était vrai qu'il y eût quelque léger soupçon de poison. Le confesseur répondit que les particularités de sa maladie regardaient les médecins; que M. Vezon, médecin, ne l'avait pas quitté de vue, et pourrait le satisfaire; qu'à l'égard du poison le bruit en avait couru, mais que les médecins, après l'ouverture du corps, avaient rendu un témoignage contraire.

M. le cardinal de Retz dit qu'il envoya quérir M. Vezon sous prétexte de le consulter sur quelques infirmités; qu'il l'avait tourné adroitement sur tout ce que sa curiosité demandait touchant le poison; que Vezon, après un long discours, vint enfin à lui dire que très-souvent il observait au malade certains mouvemens convulsifs, soit dormant, soit éveillé, et qui se manifestaient particulièrement au nez, qui étaient suivis d'une grimace qui excitait l'envie de rire; que cette manifestation, qui se faisait au nez, le jetait dans le doute qu'il pourrait y avoir du poison; qu'on peut être empoisonné par les odeurs; que ce poison étant plus subtil que celui qui se prend par les alimens, est absolument irrémédiable; qu'étant présent à l'ouverture du cadavre, il avait remarqué dans un endroit de la membrane du cerveau, et particulièrement à un cartilage qui est placé au-dessus du nez, certaines marques qui paraissaient noirâtres. Là-dessus la Marquise prit la parole et dit : « Ma foi, mon pauvre Chevalier, de vos jours ne « venez me dire que vous êtes un pauvre prêtre, après ce que « vous venez de nous raconter pour la cinquième fois. Vous voyez « que l'élixir du signor Pietro est quelque chose de divin, dont « l'usage est sans aucun risque. » Elle ajouta qu'elle avait elle-même l'élixir tout préparé et le secret pour le faire, que le signor Pietro lui avait pareillement laissé à lui cardinal. Cependant le cardinal persista à dire qu'il fallait voir auparavant la vacance d'une abbaye, et qu'en attendant il allait faire un voyage à Commercy.

Digitized by Google

LIVRE II.

Lorsque le cardinal de Retz fut de retour de son voyage, il dit à la Marquise, en présence de d'Acqueville, qu'il avait songé à un expédient qui obligerait le Roi à lui faire connaître quel était le fond de la disposition où Sa Majesté était pour lui. Il avait résolu de dire au Roi que, ne pouvant soutenir avec honneur la dignité de son rang dans l'Église, faute de biens, à cause qu'il s'était cru obligé d'abandonner le revenu de son abbaye de Saint-Denis pour satisfaire ses créanciers, il ne voyait d'autre expédient que de remettre son chapeau entre les mains de Sa Majesté, et de se résoudre d'aller finir ses jours en homme privé avec un seul valet en l'abbaye de Saint-Michel (dont l'abbé était son homme de confiance). La Marquise répondit au Cardinal, et lui demanda s'il était possible qu'un homme comme lui ne comprît pas que faisant ombrage à tous les trois ministres, qui avaient été les ames damnées de Mazarin pour le persécuter, ils avaient tous un égal intérêt de le tenir dans la nécessité et hors d'état de subsister à Paris; que le Roi ayant été animé contre lui par le Cardinal Mazarin, fomenté par ses trois ministres, accepterait son offre, et que par là il serait pris pour dupe. Le cardinal répondit que, s'il voyait que le Roi acceptât son offre, il tiendrait une bonne contenance, et prendrait si bien ses mesures auprès du pape, qu'il s'attirerait une défense expresse de la part de Sa Sainteté de jamais quitter sa calotte. « Non, » dit-il en la prenant en sa main, « je ne la quitterai que quand la mort « me l'ôtera. Ainsi, » ajouta-t-il, « soyez en repos, mes amis, je « mourrai cardinal quoi qu'il en arrive, et, selon la réponse du Roi, « il faudra se résoudre à tout ce qu'il conviendra de faire. »

Comme la résolution fut prise que le Cardinal irait dès le lendemain faire la tentative auprès du Roi, il fut dit qu'à quelque heure que ce pût être, on viendrait dire à la Marquise quel en aurait été le succès.

Quand la Mère prieure et la Mère Angélique m'eurent raconté ce qui vient d'être dit, je leur dis que j'avais sujet d'appréhender que le Cardinal revenant tard de la cour, mal content de la réponse du Roi, ne fût à l'instant résolu de laisser entreprendre à la Marquise, sur le Roi et sur Monseigneur le Dauphin, un crime semblable à celui qui avait été exécuté sur le cardinal Mazarin; que

Digitized by Google

ces bonnes mères ne pourraient se trouver à l'arrivée du Cardinal à cause de l'heure indue; que si elles ne pouvaient se trouver à l'heure du retour du Cardinal, et qu'elles n'apprissent rien du succès de son voyage à la cour, ni de la résolution qui serait prise en conséquence, il me serait impossible de prendre de justes mesures pour faire échouer ce détestable dessein. La Mère prieure me rassura en me promettant d'entendre mot à mot tout ce qui se dirait au retour du Cardinal sans que la Marquise se défiât de rien; que la chose était très-facile, et par la disposition du lieu et par l'intelligence où elle était avec une vieille femme de chambre de la Marquise à qui sa maîtresse ne cachait rien.

Le cardinal de Retz arriva de la cour avant huit heures du soir, accompagné de d'Acqueville. Il entra comme un furieux, vomissant contre le Roi tout ce que la rage peut faire dire. Il raconta ensuite à la Marquise comment il avait parlé au Roi; qu'il lui avait dit que les longues persécutions que le cardinal de Mazarin lui avait faites, l'avaient jeté dans des dépenses excessives; que pour satisfaire ses créanciers il leur avait abandonné le revenu de l'abbaye de Saint-Denis, et tout ce qu'il avait de bien au monde; et comme un état si violent avilissait la pourpre dont il était honoré, il avait pris la résolution de remettre son chapeau entre les mains de Sa Majesté, après quoi il prendrait ses mesures pour aller s'enfermer dans l'abbaye de Saint-Michel, et y finir ses jours avec un simple valet. Le Roi pour réponse lui dit qu'il faisait là une action héroïque, digne d'un homme comme lui, dont les historiens se serviraient pour couronner toutes celles qu'il avait faites en sa vie. Le Roi ajouta encore qu'il se recommandait à ses prières. Pour lors le Cardinal se sentit le cœur percé, sans néanmoins perdre sa présence d'esprit.

« — Hé bien, Chevalier, dit la Marquise, vous voyez que si Mazarin est mort, son esprit règne encore, et que tant que ce règne « subsistera vous ne devez jamais rien espérer. Y a-t-il tant à balancer en mettant bas le *tronc et la branche?* Ne vous donne-« t-on pas lieu de vous mettre à la tête de tout par la face nouvelle « qui arrivera à l'État, et d'être à votre tour l'arbitre du sort de tous « ces chiens de ministres. »

Voici le plan qu'elle fit pour l'exécution de son dessein. On sait que le *Roi* aimait les parfums, puisqu'il avait un cabinet destiné à cela. La Marquise était connue de madame de Montespan. « Pre-

Digitized by Google

« mièrement, » dit-elle au Cardinal, « il faut que vous vous en « alliez incessamment à l'abbaye Saint-Michel, pour faire voir au « Roi que ce que vous lui avez dit est sérieux. Ne manquez pas de « bien prier Dieu qu'il mette le Roi dans son paradis, puisque Sa « Majesté s'est recommandée à vos prières. Votre éloignement fera « deux bons effets. Le premier, c'est qu'on ne songera point à vous « en cas de soupçon de poison; le second, c'est que vous ne me « viendrez plus incommoder avec vos incertitudes et vos terreurs « paniques. Lorsque vous ne serez plus ici, j'agirai avec toute la « tranquillité que le mérite de cette affaire demande. »

Ils convinrent que, lorsqu'il serait à Saint-Michel, il écrirait à Rome pour avoir l'ordre du pape de garder son chapeau, et qu'en même temps il ferait venir gants, pommades, huile de jasmin et généralement tout ce qu'il y a de choses parfumées, et que l'adresse s'en ferait à Paris à quelque autre que ses gens d'affaires ni à elle.

La Marquise fit ensuite comprendre au Cardinal, qu'en attendant que les parfums vinssent de Rome, elle enverrait à plusieurs reprises des bijoux à madame de Montespan, dont d'Acqueville serait le porteur, qui disposerait l'esprit de madame de Montespan à concevoir de l'estime pour la Marquise; que cette estime étant une fois bien établie, rien ne serait plus aisé que de faire le coup sûrement quand les parfums seraient arrivés. Le Cardinal reprit la parole, et dit qu'il ne voyait point paraître dans ce plan Monseigneur le Dauphin, et demanda à la Marquise comment elle s'y prendrait à son égard. La Marquise s'en expliqua, disant qu'elle attendait un esturgeon qu'on lui envoyait de Bretagne; qu'elle l'enverrait à Monseigneur le Dauphin par d'Acqueville, afin de lui faire connaître son nom; et qu'elle lui ferait passer des bijoux pour mettre à son cabinet; et qu'ensuite il est aisé à comprendre pour tout le reste, qu'aimant les parfums comme le Roi, un présent venant de Rome ne peut pas manquer de faire le même effet en la personne de Monseigneur le Dauphin qu'en celle du Roi.

Le cardinal de Retz partit de Paris deux jours après cette abominable résolution.

Toute cette conversation du Cardinal avec la Marquise et d'Acqueville avait été entendue par la Mère prieure du lieu où elle était aux écoutes, et par la Mère Angélique qui vinrent m'en rendre compte vers les onze heures du soir à un parloir où je les attendais de concert avec une sœur tourière du dehors, instruite de tout ce

Digitized by Google

mystère d'iniquités par la femme de chambre de la Marquise.

La Mère prieure me dit qu'elle allait demeurer en prières avec la Mère Angélique devant le Saint-Sacrement, en attendant leurs matines, afin de demander à Dieu de m'inspirer ce qu'il fallait que je fisse pour parer ce coup funeste.

Je ne doute nullement que Dieu n'ait accordé aux prières de ces deux saintes Religieuses les lumières et le courage dont j'avais besoin pour faire ce que je fis, au péril cinq fois de ma vie, avec la perte entière d'un seul bien que je possédais, avec l'infamie d'une honteuse prison dans un cachot, qui s'est ensuivie après vingt ans d'intervalle. Quant à la Mère Angélique, elle mourut empoisonnée.

Le récit que je viens de faire avait si fort frappé mon imagination que je ne pus clore l'œil le reste de la nuit. Comme le P. Seigne, Jésuite et pourvoyeur de leur noviciat était le confesseur extraordinaire du couvent du Calvaire; qu'il connaissait parfaitement de quoi était capable la Marquise ; et que, même, il avait eu connaissance du premier acquiescement conditionnel que le cardinal de Retz avait fait au précédent voyage pour user des mêmes moyens contre le Roi et Monseigneur le Dauphin que contre le cardinal Mazarin, je crus devoir m'adresser à lui, comptant qu'il se chargerait d'en donner avis au P. Ferrier, confesseur du Roi, ou à quelque autre de ses supérieurs. J'entrai dans l'église où le P. Guilloré était seul avec une de ses pénitentes ; je me mis à la place vacante du confessionnal, je lui exposai tout ce que je savais de l'exécrable dessin d'attenter à la vie du Roi et à celle de Monseigneur le Dauphin.

Dès que j'eus nommé la Marquise et le Cardinal, il me dit qu'il était Breton et qu'il savait mieux que moi de quoi la Marquise était capable; que pour le Cardinal, ne pouvant souffrir les bornes qu'on mettait à son ambition, il se laissait entraîner à la fureur de cette femme. Après cela il m'écouta très-patiemment, mais sa réponse me jeta dans une surprise dont j'eus peine à revenir.

Il commença à me faire plusieurs questions d'un égal sang-froid; 1° s'il y avait long-temps que je pratiquais le confessional. Je lui répondis qu'il y avait huit ou dix ans. Il reprit que ce n'était guère de temps pour avoir eu lieu de faire certaines expériences qu'on ne saurait acquérir que par une longue suite d'années.

Digitized by Google

Il continua de me demander où j'avais exercé mes fonctions avant que d'être où j'étais; je lui répondis que c'était d'abord à Saint-Nicolas du Chardonnet, et ensuite à Saint-Sulpice. — « Bon! me « dit-il alors. Je vois déjà que vous n'êtes pas janséniste, et que « nous serons bientôt d'accord : car vous devez avoir eu d'excel- « lens Gamaliel qui font gloire de suivre les sentimens de notre « Société. » Il me cita les Chamillard, les Dumet, les Ferrer, et en un mot les curés de Saint-Sulpice dont je convins avec lui qu'ils étaient gens de bien. Là il me coupa la parole, et me dit qu'il ne l'ignorait pas, et qu'il fallait nécessairement que j'eusse puisé mes principes de morale pour la conduite des ames dans leurs auteurs, comme Escobar, Sanchez et plusieurs autres qu'il me nomma, qui ont épuisé tous les cas de conscience qui peuvent arriver dans la vie; qu'il s'étonnait comment je n'avais pas remarqué celui dont je paraissais si fort inquiété; qu'il est décidé si solidement dans les ouvrages de leurs Pères, parce que ce cas dont je lui parlais est un des plus importans, quoiqu'il soit rare dans la pratique.

Comme il me tenait l'esprit en suspens par toutes ses demandes, et que je l'avais extraordinairement inquiété, il me prit un mouvement d'impatience qui m'obligea de lui dire que j'avais appris ma morale sous de très-habiles professeurs, mais qu'aucun d'eux ne m'avait rien enseigné qui autorisât le parricide des Rois, et pas même le meurtre du dernier des hommes, attendu que le commandement de Dieu qui défend de tuer commande d'empêcher qu'un autre ne tue, etc. — « Oh! me dit alors le Père Guil- « loré, je vous entends. C'est-à-dire que vous ne venez pas me « consulter pour savoir mon sentiment, mais pour me persuader « à suivre le vôtre. Ce n'est pas, ajouta-t-il, que je ne sois ravi « d'entendre vos raisons. Je ne disconviens pas qu'elles n'aient « quelques vraisemblances : mais celles de l'opinion contraire « sont plus fortes, et j'espère que vous en demeurerez d'accord, « persuadé que je suis que vous êtes un disciple fidèle des Gamaliel, et « non de ces outrés jansénistes qui par leur morale, damnent tout le « monde. » Après cela il établit son grand principe, auquel il me défia de répondre. Le principe était, si je ne convenais pas que partout où Dieu paraît visiblement mettre le bout du doigt, nous n'y devons pas mettre la main. — « Qui sommes-nous, chétives créatures, par rapport à Dieu, » s'écria-t-il; et tout d'une ha-

Digitized by Google

leine il ajouta, s'il n'était pas encore vrai, selon le langage de saint Augustin, le grand cheval de bataille des jansénistes (ce fut son expression), que Dieu a jugé plus à propos de permettre le mal pour en tirer un bien que de ne permettre aucun mal. Or il me dit qu'il soutiendrait, si la politique le permettait, devant toute la Sorbonne, qu'il n'y a rien où le doigt de Dieu paraisse tant que dans le cas qu'il voyait qui m'alarmait si hors de mesure. Pourquoi donc vouloir y mettre la main contre la volonté de Dieu qui paraît vouloir permettre le mal pour en tirer un bien ?

Comme l'horreur avec laquelle je l'écoutais et entendais sa conclusion me porta à l'interrompre et à lui demander quel bien pouvait naître de la mort du Roi et de Monseigneur le Dauphin, ce Père, sans s'étonner de mon interruption, me répondit que quand il n'y aurait point d'autre bien à espérer que le salut du Roi par une maladie traînante causée par cet *élixir d'hérédité*, qui donnerait en même temps occasion à son confesseur de lui inspirer l'usage qu'il en devrait faire pour obtenir la rémission de ses péchés, c'était un avantage considérable, et que le Roi même n'en pourrait souhaiter de plus grand; qu'il fallait que je fusse persuadé aussi bien que lui que Dieu ne permettait jamais que ces coups qui étonnent la terre arrivent sans quelque grand coup de sa providence qu'il faut adorer en se soumettant aveuglément à ses ordres, bien loin de vouloir s'y opposer; m'exhortant à me donner bien de garde de m'en mêler en aucune sorte; que favoriser une telle entreprise, c'était pécher mortellement et se jeter aveuglément dans un évident danger; et que d'un autre côté vouloir la traverser, c'était s'opposer aux desseins de Dieu et s'attirer mille malheurs.

En cet endroit il eut besoin de cracher, ce qui me donna moyen de prendre la parole et de lui dire, d'un ton capable de l'attendrir: « Eh bien! mon père, vous me déclarez votre opinion; « mais vous savez que les hommes ne sont pas tous du même sen- « timent. Voudriez-vous bien, attendu l'importance de l'affaire, « la proposer au P. Ferrier, confesseur du Roi, ou à tel autre de « vos Pères qu'il vous plairait. Peut-être que quelqu'un jugerait « que le mal est assez grand et assez pressant pour y chercher un « prompt remède. »

Dans ce moment il vit approcher deux de ses pénitentes et me dit: — « Mon Dieu! finissons, je vous prie: car dans un moment

Digitized by Google

« je vais être accablé de monde. » Après quoi il ajouta en propres termes : « Voyez-vous, en un mot comme en cent, je n'ai garde « d'aller parler de ce fait ni au P. Ferrier, ni à aucun autre de nos « Pères. A mon âge, je dois connaître les sentimens de la Société; « nous avons tous les mêmes principes. Tout autre Jésuite vous « dira ce que je vous dis. Ainsi vous pouvez et devez même me « croire, sans envie d'en consulter d'autres. On me fait l'honneur « dans notre compagnie de me regarder comme un auteur grave; « et mon sentiment seul vous doit suffire pour vous mettre en « repos. N'ayant point part au projet dont il s'agit, votre con- « science est en sureté. Tout le reste n'est que l'effet d'un zèle indis- « cret. En tous cas je charge ma propre conscience de l'évènement, « et je prie Dieu de tout mon cœur qu'à cet égard sa volonté soit « faite en la terre comme au ciel, comme à l'égard de toute autre « chose. Il faut vivre dans cette sainte indifférence, pour vivre en « véritable chrétien. Prenez garde, me dit-il, que cette prière est « de Jésus-Christ même. Je vous conseille de ne parler à per- « sonne de l'affaire; et tenez pour certain que pour moi j'ai déjà « oublié tout ce que vous m'avez dit. » Après cela il tira le volet de son confessional.

Le P. Guilloré me laissa plus épouvanté que persuadé de tout ce qu'il m'avait dit. Je ne pus croire que tous les Jésuites fussent de son sentiment. J'allai trouver le Père recteur. Je me gardai bien de lui dire que j'avais consulté déjà le P. Guilloré. Ce recteur écouta paisiblement tout mon récit, sans en témoigner de l'horreur, ni même de l'étonnement. Quand j'eus fini en disant que j'espérais qu'il prendrait des mesures avec le P. Ferrier pour prévenir ce malheur, il me dit d'abord que le P. Annat avait toujours cru que le cardinal Mazarin avait été empoisonné par quelque poison subtil. Ensuite il me demanda si je ne savais rien de sa composition. Lui ayant répondu que non, il me conseilla de tâcher de le savoir, ajoutant : « Il faut que des gens comme nous « sachions et connaissions toutes choses, parce que, quand nous « les connaissons, nous donnons nos conseils plus sûrement. « Tâchez donc de le savoir, ensuite vous reviendrez me voir, et nous « examinerons ce qu'il y aura à faire. Rien ne presse pour le pré- « sent. Le péril est encore éloigné, et de plus ma maxime est de « ne rien précipiter. » Je ne pus m'empêcher de lui répondre, en lui cachant néanmoins la révolte de mon esprit contre lui, qu'il

Digitized by Google

n'était nullement question de savoir le secret du poison ; que d'ailleurs, quand je pourrais le savoir, je l'oublierais dans le moment, et me donnerais bien de garde de l'apprendre à qui que ce soit. — « Mais, mon révérend Père, lui dis-je, il n'est question que de « conférer avec le Père Ferrier, sans perdre de temps. Le péril « est évident et le retardement dangereux. » Il me dit qu'il fallait qu'il me quittât ; mais qu'auparavant il devait me parler en ami, et en homme qui voyait tout aussi loin que moi dans cette affaire, et peut-être plus loin ; que ni lui, ni le P. Ferrier, ni aucun autre Jésuite, ne se mêlerait jamais d'une affaire de cette nature ; qu'il avait ses raisons que la prudence ne lui permettait pas de me dire ; que tout ce qu'il pouvait me confier était de m'exhorter à laisser couler l'eau par où elle passait ; qu'il était très-dangereux de vouloir faire une digue pour arrêter ces sortes de torrens ; que, quelque mesure qu'on y prît, on était toujours entraîné dans un nombre infini de malheurs, qui étaient inévitables ; que c'était le parti le plus sûr que je devais prendre, ajoutant, pour me consoler, *que les rois ne meurent jamais :* « Car à peine, dit-il, sont-« ils morts, qu'il en paraît un autre, pourquoi on crie sur-le-« champ : Vive le Roi ! c'est-à-dire, ajouta-t-il,

« . . . . . Uno avulso non deficit alter. »

Après quoi il me conduisit à la porte avec toutes sortes d'honnêtetés, louant mon zèle jusque-là, et ajouta : sans que je le dusse porter plus loin, ni le citer jamais comme l'ayant consulté sur ce cas ; attendu que, si cela arrivait, il nierait le fait d'une si grande force, qu'il me ferait passer pour un menteur fieffé.

Indigné des raisons que je venais d'entendre de la bouche de ces deux Jésuites, et surpris de ce que, sans avoir conféré ensemble, ils m'avaient tenu le même langage, j'espérai que le P. Texier, prieur de l'abbaye de Saint-Germain, pourrait bien se charger de déclarer le complot à madame de Montespan. Je savais qu'il la voyait souvent. On disait même qu'elle allait à confesse à lui. Je m'adressai donc à ce Père, qui est encore plein de vie, demeurant à Rouen dans une abbaye de son ordre où il pourrait être consulté, pour vérifier si ce que j'avance qui le regarde est vrai ou faux. Tout ce que je puis dire à l'avantage de ce Père, c'est qu'il écouta tout mon récit avec horreur contre les auteurs de ce complot, avec

Digitized by Google

indignation contre mes deux Jésuites, approuvant les raisons que j'avais de ne pas paraître moi-même à cause des malheurs inévitables qui arriveraient aux deux religieuses; mais quant à lui il me déclara qu'il ne pouvait parler à madame de Montespan de cette affaire. La raison qu'il m'en dit fut que les Jésuites faisaient courir le bruit que, si le confesseur du Roi venait à mourir, ce serait lui qui serait choisi pour tenir sa place; que s'il rapportait à madame de Montespan tout ce que je venais de lui dire, il semblerait qu'il aurait eu dessein de s'attirer des récompenses de la cour. Il me conseilla de m'adresser à quelque capucin, gens sans conséquence, et qui n'ont rien à perdre ni aucune mesure à garder. Comme je ne connaissais point de capucin, et qu'il était nécessaire de garder un inviolable secret que je ne pouvais me promettre d'un capucin inconnu, je résolus d'aller découvrir tout ce que je savais à M. Poussé, mon curé.

Je lui fis un récit fidèle de toute la conspiration formée contre S. M., qu'il n'eut pas de peine à croire; car il connaissait parfaitement la Marquise, et il me dit qu'elle avait empoisonné une personne qu'il ne me nommerait pas, et qui était morte entre ses mains, et qu'à cause de cette mort il s'était cru obligé d'avertir la marquise de Poussé, sa belle-sœur, qui était dame d'honneur de madame douairière d'Orléans, de n'avoir aucun commerce avec la marquise d'Asserac; et d'avertir son Altesse Royale de n'en point avoir aussi; et il ajouta qu'il avait toujours cru qu'on n'avait pas fait assez d'attention à la précaution qu'on devait prendre en suite de l'avis qu'il avait donné, car la Princesse étant morte subitement, il y avait déjà un an ou deux, il s'était informé si la marquise d'Asserac n'avait rien envoyé à la Princesse. Madame Soro, première femme de chambre, lui répondit que la Marquise lui avait envoyé certaines fleurs printanières que la Princesse aimait beaucoup; et M. le curé me fit l'honneur de me dire qu'après ce que je lui racontais, il ne doutait plus que la mort précipitée de Madame ne fût causée par le bouquet de fleurs.

Je repris mon discours et tombai sur les deux fameux Jésuites que j'avais consultés. Quand j'eus répété ce que le P. Guilloré m'avait dit, que je serais bientôt de son sentiment, puisque j'avais été instruit à Saint-Nicolas du Chardonnet et à Saint-Sulpice, etc., M. le curé s'écria : « Comment! est-ce que les Jésuites croient que « parce qu'à Saint-Sulpice nous ne sommes pas jansénistes, nous

Digitized by Google

« pratiquons l'abominable morale de la Société, etc. ? » Il me dit qu'il était résolu d'aller droit au Roi; que cependant, comme l'affaire était aussi délicate qu'importante, il était bon de prendre conseil, et qu'il ne pouvait pas le prendre d'une personne plus expérimentée dans ces sortes d'occasions que madame la duchesse d'Aiguillon : en sorte qu'au moment nous allâmes voir cette duchesse.

Dans le chemin je racontais à M. le curé la raison que le P. Texier avait eue pour s'excuser de découvrir le complot à madame de Montespan. Il me confirma qu'il était vrai que les Jésuites faisaient courir le bruit que le P. Texier serait confesseur du Roi en la place du P. Ferrier, qui ne pouvait guérir de sa maladie, parce qu'il était de la politique des Jésuites et de l'honneur du P. Ferrier de la tenir secrète; sur quoi il me fit l'histoire suivante que j'insérerai ici par manière d'épisode..

Il m'assura qu'il l'avait apprise de la bouche d'un des plus considérables Jésuites de Saint-Louis, qui, dans un entretien dont les jansénistes faisaient le sujet, lui dit que ces gens-là n'ayant pu remporter l'avantage sur le P. Ferrier par la force de la raison, avaient trouvé moyen de le faire succomber par leur artifice sous le poids de la faiblesse humaine. Ils l'avaient exposé à la tentation d'une infame courtisane, qui se faisait appeler la comtesse de Beaujeu, et qui avait un mal que la pudeur empêche de nommer. Cette femme artificieuse le pria de lui donner quelques momens de son temps pour lui parler en faveur de son mari, capitaine de vaisseau, qui avait été fait esclave à Alger. Cet ange de Satan, pour attendrir davantage le P. Ferrier et pour exciter sa charité, jura qu'elle était d'une vertu si héroïque, qu'elle avait résisté aux puissantes sollicitations du commis de la marine avec lequel elle avait à négocier les moyens d'obtenir quelque libéralité du Roi pour racheter son mari; qu'elle n'y voulait plus absolument avoir recours; qu'elle appréhendait de s'exposer davantage à ces infames poursuites, et de manquer, comme saint Pierre, de la grace nécessaire pour y résister.

Le P. Ferrier se sentit touché d'un sentiment de charité pour cette dame dans la vue de secourir son mari, mais particulièrement de la secourir elle-même en la tirant de l'esclavage de quelques jansénistes, qui apparemment l'entretenaient dans la pernicieuse doctrine de leur parti, ainsi qu'il en jugeait par le discours

Digitized by Google

de la grace qui avait manqué à saint Pierre, disaient-ils. Dans ces sentimens de bonté, le P. Ferrier indiqua le jour et l'heure à cette supposée comtesse. Comme le lieu que le P. Ferrier prenait pour parler aux dames était pour l'ordinaire à Mont-Louis, à cause que les femmes n'entrent point dans la maison professe, cette dame s'y rendit. Elle ne lui parla d'abord que de la charité qu'il avait pour elle, et lui témoigna sa reconnaissance en des termes où il y avait tant d'artifice que le bon homme ne put s'empêcher ni de concevoir de l'amour pour elle, ni de céder à la violence de cet amour. Le Père n'eut guère de peine à obtenir d'elle ce qu'elle avait grande envie de lui accorder. Les visites suivantes ne servirent au P. Ferrier qu'à lui communiquer un mal qui fut sans remède par la résolution qu'il prit de ne le découvrir jamais aux médecins, de peur de perdre la bonne odeur de sa robe.

Le Jésuite qui avait raconté cette histoire à M. de Poussé (sans doute dans un accès de fureur aveugle contre les jansénistes) lui avait dit que le P. Ferrier devait être regardé comme le martyr de l'honneur de la Compagnie : et que si le public était un jour informé de la noire malice avec laquelle les jansénistes avaient tendu ce piège à l'innocence et à la vertu de ce grand homme, rien ne pouvait jamais les déshonorer davantage.

M. le curé dit à madame la duchesse d'Aiguillon le sujet de notre visite, et lui demanda ce qu'elle jugeait qu'il y eût à faire en cette rencontre, après néanmoins qu'elle aurait entendu de ma bouche tout le détail. Quand j'eus fini ce détail, elle n'en fut nullement surprise. Elle nous parut instruite du caractère de la Marquise, de l'ambition du Cardinal et de l'intrigue de d'Acqueville. Il n'y eut qu'au sujet du P. Texier qu'elle parut surprise, et point du tout au sujet des Jésuites; de sorte qu'elle nous dit à leur égard une chose fort curieuse, c'est que M. le cardinal (de Richelieu), son oncle, après avoir réduit les rebelles de la Rochelle, lui avait témoigné qu'il avait encore deux grands desseins : le premier était de convaincre dans des conférences faites en sa présence les ministres huguenots de la fausseté de leur religion, et par ces conférences à l'amiable détruire entièrement cette hérésie ; le second était de chasser hors du royaume tous les Jésuites ; qu'il était persuadé que le Roi n'avait pas de plus grands ennemis ni de sa personne, ni de son État. Il avait des preuves en main pour faire subir au Père confesseur du Roi de ce temps-là, le même sort que

Digitized by Google

celui du P. Jean Guignard : mais la mort l'avait surpris dès qu'il eut fait les premières démarches pour l'exécution de son dessein. Elle ajouta qu'elle avait toujours cru que le cardinal Mazarin s'était servi du même confesseur du Roi pour faire empoisonner la plaie de M. le cardinal de Richelieu; — que Mazarin était tout dévoué aux Jésuites;—que les Jésuites, qui déterrent tout dès qu'ils mettent le pied dans un endroit, avaient infailliblement prévu quelque chose du dessein de M. le cardinal de Richelieu. Le conseil de madame d'Aiguillon se termina à écrire de ma main une lettre à M. Le Tellier sans néanmoins y mettre mon nom, et de lui marquer toutes les circonstances essentielles du projet. Elle eut la bonté de dicter la lettre. Cette lettre contenait huit pages de grand papier. Je la cachetai en présence de la Duchesse, et sur-le-champ la portai moi-même à la poste, sans avoir eu le loisir d'en garder copie. Tout ce que je raconte arriva sur la fin de l'année 1678.

J'avais lieu de douter que M. Le Tellier voulût ajouter foi entière à une lettre qui était sans nom, ce qui me détermina d'aller droit à la source du mal, et de rompre en visière à la marquise d'Asserac, quoi qu'il m'en pût arriver. Je communiquai ma résolution à M. le curé de Saint-Sulpice et à madame la duchesse d'Aiguillon. J'allai chez elle au retour de la poste, et j'appris qu'elle était dans le monastère du Calvaire. Je jugeai bien qu'elle n'en sortirait pas sans que la Mère prieure et la Mère Angélique lui eussent confirmé tout ce qu'elle avait appris de ma bouche. J'attendis qu'elle fût revenue; je lui déclarai la résolution que j'avais prise : elle s'écria que je ne songeais pas qu'en voulant bien me sacrifier pour le Roi et pour monseigneur le Dauphin, j'exposais au dernier péril la Mère prieure et la Mère Angélique, qu'elle venait de quitter toutes tremblantes, dans l'incertitude de ce qui m'était arrivé depuis que j'étais sorti pour vaquer à cette affaire.

Elle manda M. le curé de Saint-Sulpice, et le retint à dîner. Nous nous enfermâmes ensemble, et madame la duchesse raconta à M. le curé tout ce qu'elle venait d'entendre de ces deux religieuses, qui était parfaitement conforme à tout ce que je lui avais dit; il y avait pourtant une nouvelle circonstance arrivée depuis que j'étais sorti du couvent, c'est que la Mère prieure était entrée, d'assez bon matin, dans la chambre de la marquise d'Asserac, et l'avait trouvée plus gaie qu'à l'ordinaire; qu'après plusieurs dis-

Digitized by Google

cours, elle avait jeté la conversation sur les évènemens extraordinaires, et qui surprennent les esprits, tels que la mort subite et imprévue des princes; et la Marquise demanda à la Mère prieure ce qu'elle pensait de ces sortes d'évènemens. Elle répondit que bien que la Providence s'étendît à tout ce qui se passe dans le monde, néanmoins les crimes ne lui pouvaient être imputés, et ne venaient que de la malice des hommes. « Dieu nous laisse « libres; mais nous pouvons bien ou mal user de notre liberté. « Dieu m'assiste de son secours dans toutes mes actions, sans quoi « je ne pourrais pas remuer mon bras. Si je le remuais pour en- « foncer un poignard dans le sein de mon ennemi, j'abuserais du « concours de la Providence, qui n'aurait point de part à mon « crime. — Bon! répliqua la Marquise, quand on a dessein de se « venger d'un ennemi, a-t-on recours à ces moyens d'éclat qui « sont sus de tout le monde? Il y en a d'autres qui sont plus se- « crets et plus sûrs; on peut, sans répandre de sang, et sans faire « de bruit, se défaire d'un homme, et avancer son voyage à « l'autre monde. Croyez-vous que ce soit là un grand mal; et « qu'il soit égal à un coup de poignard? » La Mère prieure lui répondit qu'elle n'y voyait point de différence. A cela, la Marquise repartit que la Mère prieure n'y entendait rien; que le Père recteur des Jésuites de Rennes savait bien mieux toute cette matière; qu'elle l'avait autrefois consulté sur un cas pareil, et que ce savant casuiste lui répondit que ces voyages-là n'étaient pas défendus, pourvu que pour soi on évitât le danger, et pour les autres le scandale; et il confirma sa décision par l'autorité de plus de vingt auteurs graves de sa Compagnie.

Quand madame la duchesse d'Aiguillon proposa à M. de Poussé la résolution où j'étais, moi, d'écrire moi-même à la marquise d'Asserac que son dessein était découvert, il dit que je devais bien m'en donner de garde; que c'était assez que j'en osasse écrire au ministre, à qui il appartenait de pourvoir à cette affaire. Madame d'Aiguillon fut ravie de cette décision de M. le curé de Saint-Sulpice. Je pris la parole pour les supplier de ne pas trouver mauvais que je tâchasse de répondre à ce que leur amitié et leur charité leur avaient fait dire pour ma sûreté; que si j'avais autrefois exposé ma vie aux plus terribles périls de la guerre pour le Roi, je me sentais encore plus étroitement obligé à ne la pas ménager, dans une occasion où celle de Sa Majesté et celle de monseigneur le

Digitized by Google

Dauphin étaient menacées. Je dis ceci avec tant de force, que madame la duchesse d'Aiguillon et M. de Poussé se rendirent à mes raisons.

Je trouvai la Mère prieure et la Mère Angélique disposées à être sacrifiées tôt ou tard à la malice de la marquise d'Asserac, dans la vue que je leur avais donnée de dissiper par ce moyen tout le projet. Elles consentirent au dessein que j'avais d'écrire une lettre à la Marquise, résolues de lui soutenir en face ce qu'elles lui avaient entendu dire au parloir, particulièrement la pauvre Mère Angélique. Je fis convenir la Mère prieure que le risque de la vie, qui n'était pas à leur égard sans espérance de le pouvoir éviter, n'était pas à comparer à l'horrible embarras où elles seraient, s'il fallait que, par ordre de la cour, la Marquise et ses complices fussent arrêtés, et qu'elles, religieuses, fussent contraintes de soutenir la vérité devant des juges. Quel désordre, d'ailleurs, cela ne ferait-il pas dans leur congrégation, dont la Marquise et la famille du cardinal de Retz faisaient tout le lustre et tout le soutien. Cela arrivant donc ainsi, je fis convenir la Mère prieure que tous les momens de sa vie seraient autant de morts pour elle, car elle serait regardée dans tout son ordre comme une perfide qui aurait trahi des personnes qui leur étaient d'une si grande considération. Ce motif ne contribua pas peu à la faire consentir que j'écrirais à la Marquise; je le fis, et voici quel fut le succès de ma lettre :

J'y représentais à la Marquise dans quel horrible péril pour le salut de son ame elle et ses complices s'allaient précipiter, si je n'avais été informé de son diabolique complot par la Mère Angélique. J'ajoutais que j'avais des moyens infaillibles pour empêcher son dessein, qui ne laisseraient de lui coûter cher à elle et à ses complices, si elle n'y renonçait; que j'attendais pour cela à savoir la manière dont elle aurait reçu mon avis. Voilà le précis de ma lettre qui était, de plus, bien circonstanciée, et qui fut approuvée de madame la duchesse d'Aiguillon et de la Mère prieure à qui je la communiquai.

Quand la Marquise eut lu ma lettre, et qu'elle vit sa mine éventée, elle accourut, comme une forcenée, à la chambre de la Mère prieure : elle vomit mille imprécations contre la pauvre Mère Angélique, rejetant effrontément tout le contenu de ma lettre sur l'imbécillité de cette Mère, sur sa bêtise, sur son peu de discernement, et sur ma facilité à la croire; elle n'avait jamais parlé au

Digitized by Google

cardinal de Retz que dans les termes du chiffre dont elle se servait quand elle lui écrivait lorsqu'il était errant par le monde. Elle voulut commencer à donner des interprétations à ces mots : *élixir d'hérédité* du signor Pietro, *couper le tronc et la branche*, etc., à qui elle donnait des significations assorties au dessein qu'elle avait de tromper la Mère prieure. La Mère prieure, pour détromper la Marquise de l'espérance de pouvoir rejeter sur l'imbécillité de la Mère Angélique son abominable complot, « Me croyez-vous, lui « dit-elle, l'esprit baissé au point de rejeter sur vos prétendus « mots en chiffre ce qui fut dit à votre parloir par M. le cardinal « de Retz, il n'y a que deux jours, au retour de son voyage de la « cour, que j'ai moi-même voulu entendre, sachant que ce devait « être la dernière conversation qui ferait résoudre ou abandonner « le dessein du complot. » Ensuite la Mère prieure commença à répéter ce qui avait été dit de part et d'autre. Enfin la Marquise, se voyant accablée par la force de la vérité, de furieuse qu'elle était, parut tout d'un coup si douce et si traitable qu'elle se jeta aux pieds de la Mère prieure, lui avoua tout, et la conjura que, sans perdre de temps, elle me fît demander au parloir, la priant de laisser la première porte ouverte, et la seconde entrebaillée, afin qu'elle pût entendre de quels termes la Mère prieure me parlerait, et ce que je répondrais. La Mère prieure fut donc contrainte de me parler conformément au sentiment de la Marquise, en me témoignant que la lettre que j'avais écrite avait fait tout ce qu'au monde je pouvais souhaiter, qui était d'arrêter le cours d'un dessein si funeste; et qu'en cas que je voulusse aller plus loin, elle me suppliait d'envisager dans quel embarras j'allais jeter le couvent, et particulièrement toute la famille de Retz qui était la seule protectrice de la congrégation conjointement avec la Marquise. Et, après un long discours, elle me remercia, en me priant, qu'au nom de Dieu, je lui disse si la prière qu'elle me faisait ne venait point trop tard, si je n'avais encore ni parlé, ni écrit à personne, afin que les personnes intéressées pussent prendre leurs précautions.

Comme j'avais parfaitement compris par les signes que la Mère prieure m'avait faits en entrant au parloir, et par son discours mesuré aux intentions de la Marquise, qu'elle entendrait ma réponse, je dis à la Mère prieure qu'elle m'exempterait de répondre autre chose, sinon que je consulterais Dieu, et que j'agirais ensuite

Digitized by Google

selon les mouvemens de la grace, ne cherchant en toute cette malheureuse affaire qu'à sauver la vie à mon Roi et à son fils unique, sans vouloir aucunement me faire de fête; et qu'ainsi il importait peu par quel moyen je pourrais m'acquitter d'une fidélité que je dois si indispensablement à mon souverain. En faisant ma réponse, je l'accompagnais des mêmes signes qu'elle m'avait faits en entrant au parloir; par où je lui faisais comprendre que j'irais mon chemin, attendu, et l'importance du sujet, et le peu qu'il y avait à attendre de la probité de la Marquise.

A cet effet, je portai sur-le-champ à M. le curé de Saint-Sulpice et à madame d'Aiguillon la copie de la lettre que j'avais écrite à la Marquise et celle dont je l'accompagnais à M. Le Tellier, à qui je témoignais devoir lui rendre compte de ce que j'avais cru devoir faire pour ne rien oublier, afin d'anéantir dans sa naissance le diabolique complot; que j'avais cru devoir en user ainsi dans la crainte qu'il n'eût pas jugé à propos d'ajouter foi à ma lettre écrite du jour précédent. Monsieur le curé et cette duchesse approuvèrent mes lettres, et je les mis à la poste.

Madame la duchesse d'Aiguillon jugea que M. Le Tellier, voyant par ma lettre écrite à la Marquise que le complot était découvert, se contenterait de prendre des sûretés sur ce que j'avais marqué que le poison devait être présenté par des odeurs. Ce jugement se trouva si juste, que peu de jours après on entendit dire qu'on avait renversé le cabinet des parfums, que le Roi avait à Versailles proche l'appartement de madame de Montespan, M. Le Tellier ayant apparemment fait insinuer au Roi par ses médecins que les odeurs étaient contraires à sa santé.

Tout ceci arriva vers la fin de l'année mil six cent soixante et quatorze. La peur des suites de la découverte du complot fit disparaître les auteurs pour quelque temps. Le Cardinal quitta l'abbaye de Saint-Michel, et alla, dit-on, à Commercy pour être plus prêt à sortir du royaume. La Marquise sortit du couvent, feignant d'aller à Montreuil où elle avait loué une maison il y avait longtemps, et alla je ne sais où. D'Acqueville disparut, je ne sais comment, secrètement, jusqu'à ce qu'ils apprirent qu'on ne parlait de rien chez les ministres.

Deux jours après que j'eus écrit à la Marquise, je trouvai occasion de parler au P. Seigne, confesseur extraordinaire du Calvaire, de ce qui était arrivé. A peine avais-je commencé à entrer dans le

Digitized by Google

détail du complot, qu'il m'interrompit pour me dire qu'il voyait bien que je croyais avoir rendu un service agréable à Dieu, important au Roi et à monseigneur le Dauphin et à l'État, en empêchant qu'on ne coupât d'un seul coup le tronc et la branche; mais qu'il m'assurait que j'avais très-mal fait, et que je m'étais directement opposé aux ordres de Dieu. Sur ce texte il entreprit de me faire une espèce d'exhortation pour me le prouver, qu'en vérité, quand je pourrais me souvenir des discours qu'il me fit, je n'oserais le répéter, tant j'aurais honte d'exposer à mon lecteur des sentimens qui lui feraient autant d'horreur qu'ils m'en causèrent. Je rapporterai seulement le passage de l'Ecriture dont il se servit avec l'exemple qu'il me proposa. Il poussa même les paroles de ce passage avec des sentimens très-tendres et très-passionnés : *omnes morimur*, dit-il, *et quasi aquæ dilabimur in terram*, etc. J'abrège ce passage qui est fort long. Le P. Seigne y fit un commentaire pour l'appliquer au parricide des rois, en disant qu'ils étaient sujets à cette loi comme le reste des hommes, et que d'en vouloir suspendre l'exécution, c'était vouloir élever une digue qui, étant renversée, ensevelirait sous la ruine l'ouvrier qui l'avait voulu entreprendre; qu'il était vrai qu'il n'en fallait jamais être soi-même ni l'entrepreneur, ni l'instrument; qu'il demeurait d'accord qu'en cela il pouvait y avoir du péché selon le motif plus ou moins juste, mais qu'il ne fallait aussi jamais vouloir l'empêcher.

Il m'excita à m'imaginer que lui (P. Seigne) était à la fenêtre d'une chambre où il était enfermé à la clef. Cependant il voyait dans la rue deux hommes qui se battaient l'épée à la main : « Dans un tel cas, n'est-il pas vrai, me dit-il, que je ne puis faire « tout au plus que de leur crier : *Ne vous tuez pas*. Cependant j'en « vois un qui tombe mort. Dieu me rendra-t-il responsable de la « mort de cet homme? point du tout : il était condamné à mort. *Omnes morimur, etc.* » Et voici l'application qu'il me fit de cet exemple au sujet du complot de la marquise d'Asserac.

Le P. Seigne me dit que j'étais encore en plus forts termes en ce que je ne voyais rien, et que même je n'avais rien entendu par moi-même, auquel cas, si j'avais entendu, j'aurais été tout au plus obligé de dire à la Marquise de n'en rien faire, après quoi tout mon ministère eût été fini; du reste qu'il fallait, pour ainsi dire, se tenir à la fenêtre, c'est-à-dire ne se donner aucun mouvement et voi ce qui arriverait; par là vous ne risquerez jamais rien; au lieu que

Digitized by Google

de la manière dont je m'y étais pris, j'avais fait comme si lui (P. Seigne) s'était jeté par la fenêtre et qu'il se fût tué par sa chute en voulant aller séparer ceux qui se battaient.

Je l'interrompis pour lui dire : « Vraiment, mon Père, je dois « donc avoir un grand regret de ne vous avoir pas trouvé chez vous « il y a trois jours : ce fut vous que je demandai d'abord, comptant « que vous vous seriez chargé d'aller au P. Ferrier, afin qu'il prît « des mesures pour sauver la vie au Roi et à monseigneur le Dau- « phin ; et en votre absence je m'adressai au P. Guilloré et ensuite « à votre Père recteur. » Le P. Seigne me répondit : Moi ! aller « au P. Ferrier ! oh ! que je n'avais garde. » Il continua de me dire : « Hé bien ! le P. Guilloré et le P. recteur s'en sont-ils voulu char- « ger ? » Je lui répondis que non. Il répliqua : « Je le crois bien ; « car ni eux, ni aucun Jésuite, ni moi, quand je les aurais consul- « tés, ne voudraient jamais se mêler d'une pareille affaire, et je « prie Dieu que vous n'en soyez pas mauvais marchand. »

Le P. Seigne m'ayant quitté, fut voir la Mère prieure qu'il jeta dans des alarmes épouvantables, et, qui pis est, dans des scrupules, comme si elle et la Mère Angélique avaient fait un crime capital de m'avoir déclaré tout le complot. Il compta pour rien le sentiment de M. le curé de Saint-Sulpice et celui de madame la duchesse d'Aiguillon, disant que tous tant que nous étions nous raisonnions sans principe, sans autorité d'aucun auteur grave, et, qu'à son égard, il citerait plus de vingt de leurs Pères.

Je voulus interdire le confessionnal au P. Seigne : mais la Mère prieure me fit comprendre que la circonstance du temps n'était pas favorable, parce qu'il confessait ordinairement la Mère évangéliste. Ayant passé les jours et les nuits avec la Marquise, avant sa sortie du couvent, elle était informée de tout le désordre, et peut-être par le moyen du P. Seigne on pourrait savoir de la Mère évangéliste ce que la Marquise aurait dit.

Un mois s'étant écoulé, sans que du côté de la cour on eût donné aucun signe de crainte, la marquise et ses complices commencèrent à reparaître, persuadés que je n'aurais donné aucun avis à la cour, après la déclaration que la Marquise m'avait fait faire par la Mère prieure. Mais cependant il était bon de songer à se défaire de la Mère prieure, de la mère Angélique et de moi d'une manière sourde. La Marquise, se voyant de retour au couvent, se crut à portée d'en conduire l'intrigue par la Mère évangéliste.

Digitized by Google

Je dois remarquer que le gros de la communauté ne savait rien de tout ce qui s'était passé, à l'exception de la Mère cellérière, qui avait l'intendance de la cuisine; et de la sœur Anne, qui avait soin de l'apothicairerie, et que la Mère prieure avait été obligée d'avertir que, si la Marquise approchait d'un des offices, on ne la quittât pas de vue, et de la sœur Marguerite, tourière du dehors, par une nécessité indispensable.

Un mois après le retour de la Marquise au couvent, on vit tout à coup la Mère évangéliste se déclarer contre la Mère prieure et contre moi, écrivant par toute la congrégation que nous voulions la mettre sous la juridiction de l'ordinaire, duquel elles sont exemptes. Comme nous ne prîmes aucun soin d'écrire aux couvens qui composent la congrégation, notre silence passa pour un aveu, et la Mère prieure et tout son couvent, qui voyait et savait tout le contraire, passèrent pour des révoltés contre leur institut; et moi, pour un loup enragé qui voulait dissiper le troupeau.

La charge de visiteur de la congrégation du Calvaire m'obligeant à faire la visite de toutes les maisons de l'ordre, j'avais déjà écrit ma lettre circulaire pour annoncer ma visite partout, et je l'avais même commencée par le couvent du Marais, à Paris, résidence de la Mère générale, comptant de partir le 1er de mars 1674. La Marquise s'assurait qu'étant une fois parti, et arrivé en Bretagne, elle me pourrait faire assassiner très-facilement ayant ses gens sur les lieux, qu'elle avait souvent mis en œuvre pour de pareilles exécutions. Dieu, qui voulait me conserver, permit que la Mère évangéliste se trouvât subitement du soir au matin enflée comme un tonneau, en sorte qu'en peu de jours elle fut abandonnée des médecins, et reçut ses derniers sacremens par le ministère du P. Seigne. Et dans ce moment elle fit, en présence de toute la communauté, dont il y en a encore plusieurs vivantes, une amende honorable, confessant que tout ce qu'elle avait fait et dit contre la Mère prieure et contre moi était faux; qu'elle avait chargé le P. Seigne de me dire la raison pour laquelle il ne fallait pas que je partisse; que s'il n'y avait que son intérêt seul elle en dirait tout haut la raison. Deux heures après cette action, on s'aperçut d'un notable changement à son mal, et le lendemain elle fut entièrement désenflée, rétablie à son naturel et à sa première forme. Elle fut à l'appartement de la Marquise lui témoigner le désespoir de ce qu'elle avait dit.

Digitized by Google

Le P. Seigne me fit appeler, et nous montâmes au parloir de la Mère prieure, où il se déchargea de l'obligation qu'il avait acceptée de la part de la Mère évangéliste de nous avertir que la Marquise avait donné des ordres aux gens qu'elle a en Bretagne de m'assassiner quand j'irais faire mes visites; et quant à la Mère prieure et à la Mère Angélique elle leur réservait leur dose de poison, lorsqu'elles y songeraient le moins. Après quoi il ne manqua pas de vouloir établir la solidité du principe de la morale de la Société sur le parricide des rois, prétendant que, soit d'un côté, soit d'un autre, il attire toujours après soi quelque malheur funeste quand on s'en veut mêler en bien comme en mal. Je pris des mesures pour faire dire à la Mère générale que je consentais qu'elle fît la visite de la congrégation en ma place; que j'avais des raisons pour la différer à un autre temps : ce qu'elle accepta.

Plus de deux ou trois mois s'étaient écoulés depuis la convalescence de la Mère évangéliste, lorsqu'un matin, environ vers les huit heures, en descendant de l'autel, après avoir dit la messe, j'aperçus au bas de l'église un homme debout, vêtu en provincial, appuyé sur un des bénitiers. Mon imagination fut frappée, et je jugeai que ce pourrait être une de ces sortes de gens dévoués aux volontés de la Marquise, quand elle souhaitait se défaire de quelqu'un, ainsi que la Mère prieure me l'avait dit. Le lendemain, à pareille heure, je vis le même homme, appuyé sur la balustrade du sanctuaire. Puis étant sorti pour aller au séminaire des Missions Etrangères, je m'aperçus que le même homme me suivait, ce qui fit que, sans hésiter, je revins au couvent; et ayant fait appeler la Mère prieure, elle ne douta nullement que ce ne fût un des émissaires de la Marquise. Le lendemain matin, ce même homme parut dans l'église; ma messe étant finie, je me mis en état de sortir. M'étant arrêté sur le pas de la porte, je jetai la vue à droite et à gauche, et j'aperçus cet homme, planté dans l'embrasure d'une porte cochère. L'ayant bien remarqué, je rentrai dans le couvent, et je passai par la porte de l'église, qui communique au Petit-Luxembourg, chez madame la duchesse d'Aiguillon, et ayant instruit son portier et son cocher, je les priai de sortir hors de la porte de la rue, et d'observer s'ils ne voyaient pas un certain homme, dont je leur fis le portrait, planté dans l'embrasure d'une porte cochère. Quand ils m'en eurent confirmé, je fus encore in-

Digitized by Google

struire de mon dessein l'homme d'affaires de madame la duchesse d'Aiguillon. Je priai celui-ci de se munir d'une canne et les deux autres d'un bon bâton. Après quoi je leur expliquai mon dessein, qui était que j'avais raison de croire que cet homme me suivait à mauvais dessein. Je leur dis que j'allais rentrer dans le couvent, et ensuite que j'en sortirais par la porte de la rue, et que je passerais devant eux sans faire semblant de les connaître, et, en cas que cet homme se détachât et se mît en devoir de me suivre, je les priais de ne le pas quitter de vue, et de se tenir assez près pour me secourir, en cas qu'ils s'aperçussent qu'il fît quelques mouvemens dangereux pour moi. Je les avertis que j'allais passer dans plusieurs rues, que j'entrerais dans plusieurs maisons différentes, où je m'arrêterais un temps assez considérable pour leur faire reconnaître certainement que cet homme me suivait. Tout ce projet fut éclairci sans qu'il en restât aucun doute, ni à eux, ni à moi : car j'entrai dans vingt maisons, dans trois ou quatre rues différentes, cet homme s'arrêtant à chaque fois, attendant toujours ma sortie; après quoi je repris le chemin du Petit-Luxembourg. Quand je fus au milieu de la rue Garancière, qui aboutit vis-à-vis le Petit-Luxembourg, je redoublai le pas et je courus jusqu'au tournant de l'autre rue, et là je m'arrêtai tout court dans l'attente que cet homme me suivrait avec la même vitesse; ce qu'il fit; et, l'attendant au tournant de la rue, je le saisis brusquement de la main gauche par son baudrier, et mis la main droite sur son épée, appelant à mon secours mon escorte. Cet homme se débarrassa de ma main gauche. Comme je ne le tenais de ma main droite que par la garde de son épée, il me l'abandonna et prit la fuite. Je crus devoir mener sur-le-champ mes trois témoins au Père prieur de l'abbaye de Saint-Germain, espérant que ce témoignage serait pour lui une confirmation de la découverte du complot que je lui avais faite dans la vue qu'il en avertirait madame de Montespan. Cependant le témoignage de ces trois hommes ne changea rien de sa première résolution.

La malignité de la Marquise la faisait agir avec peu de prudence. Quelle imprudence, quel aveuglement d'avoir témoigné à la Mère évangéliste la fureur où elle était contre son émissaire de s'être laissé désarmer par un prêtre estropié d'un bras, lui qui avait encore un poignard et une paire de pistolets dans ses poches.

La Mère évangéliste fut si troublée de cet attentat sur ma per-

Digitized by Google

sonne, qu'elle ne put s'empêcher de s'en ouvrir au P. Seigne, son confesseur, en lui découvrant tout ce que la Marquise lui avait dit. Le P. Seigne fit avertir la Mère prieure de venir au parloir, où je fus aussi appelé. Là ce bon Père nous demanda d'un air triomphant si nous ne devions pas laisser à Dieu le soin que nous avions pris, disant que la Providence conduit toutes choses ici bas; que certainement nous avions très-mal fait, et que pour ne l'avoir pas consulté, il nous voyait tous trois, la Mère prieure, la Mère Angélique et moi, dans un péril évident de périr. Il ajouta qu'elle avait dit qu'elle y dépenserait plutôt tout son bien; qu'elle avait toujours regardé la Mère prieure comme une franche sorcière, soutenant que cette Mère lui avait dit bien des choses qui lui étaient arrivées; que c'était encore le Diable qui lui avait révélé tout ce qui s'était passé à son parloir, et que ce ne pouvait point être la Mère Angélique, qui n'était qu'une bête sans une once de bons sens pour pouvoir comprendre ce qu'on dit de plus clair et de plus évident.

L'après-dîner du même jour un religieux, carme déchaussé, nommé P. Alexandre, vint donner avis secrètement à la Mère prieure, qu'un certain homme de Bretagne l'avait chargé de la venir avertir que la Marquise avait fait venir cet homme exprès afin de m'assassiner; que cet homme lui avait dit qu'il partait le lendemain pour s'en retourner.

Toutes ces certitudes de péril dont j'étais menacé me firent venir le dessein de quitter le Calvaire et d'aller demeurer au séminaire des Missions Etrangères, afin de me disposer à passer dans les Indes à la mission de Siam. Madame la duchesse d'Aiguillon et la Mère prieure m'obligèrent de demeurer au Calvaire, pour tenir en bride la Marquise; en sorte qu'il me fut seulement permis de me démettre de ma charge de visiteur. Je fis nommer à ma place M. Grandin, docteur en Sorbonne.

Il est important que je remarque, pour la vérité de cette histoire, que lorsque la Marquise vit que leur dessein était découvert, le Cardinal ne crut pas devoir écrire si tôt à Rome, dans le doute que si le pape venait à accepter la démission de son chapeau, le Roi n'agît contre lui avec moins d'égard. Il suspendit la résolution d'écrire à Rome, et ne le fit qu'après son arrivée à l'abbaye de Saint-Michel. Cependant il ne laissa pas de dire au Roi, comme

Digitized by Google

s'il eût déjà reçu son bref de Rome, que le pape s'opposait à ce qu'il se dépouillât de sa dignité de cardinal; qu'il en venait rendre compte au Roi, le pape poussant son attention jusqu'à lui défendre de se faire moine. Quoique le fait ne fût pas encore arrivé, le Cardinal ne laissa pas de le répandre dans le public. J'appris cette circonstance de madame la comtesse de La Fayette, sans que néanmoins elle sût le fin et le secret du Cardinal dont elle admirait la prétendue générosité.

Comme la Marquise et d'Acqueville étaient tranquilles à Paris depuis environ cinq mois sans avoir rien découvert de la part de la cour qui pût troubler leur tranquillité, le Cardinal était revenu à Paris le 20 mai 1674. Vers la fin du même mois la cure de Ruel vint à vaquer. Le cardinal en apprit la nouvelle au Calvaire avec la Marquise qui, sur l'heure même, fit partir le Cardinal à mon insu pour aller la demander pour moi à M. l'archevêque, qu'il attendit plus de trois heures. Monsieur l'Archevêque lui promit la cure; mais il pria M. le Cardinal de trouver bon qu'il y mît pour quelques mois M. Dumesnil, docteur en Sorbonne, pour établir à Ruel un centre de conférences pour les curés des environs, ajoutant que dès que ces conférences seraient une fois établies, il lui enverrait les provisions de la cure en blanc. Cette démarche me fut inconnue jusqu'au temps que monsieur l'Archevêque tint sa parole; ce qui arriva au mois de janvier (1675). J'ignorais encore dans ce temps-là le projet de la Marquise de m'y faire périr.

La Mère de Sainte-Marie, prieure, ayant fini son temps de supériorité, et sa demeure dans le couvent embarrassant la marquise, elle et le Cardinal obtinrent de la simplicité dont tout le monde connaissait M. Grandin une obédience pour la renvoyer à Orléans. Mais quelques jours auparavant, elle crut me devoir donner un certificat de ma démission volontaire de la charge de visiteur, signé d'elle et des Mères assistantes en date du 29 juin 1674.

Elle partit quelques jours après, et en partant elle me dit qu'elle avait sujet raisonnable de croire que la Marquise lui avait donné une légère dose de son élixir d'hérédité. Je n'ai jamais eu depuis ce temps-là aucune de ses nouvelles par elle-même; mais j'appris par la sœur Marguerite, tourière du dehors, qu'elle traînait une vie languissante, et qu'enfin elle est morte à Poitiers en odeur de sainteté.

Un mois ou deux après le départ de la Mère prieure, je fus sur-

Digitized by Google

pris que la Mère évangeliste fût partie à son tour un beau matin, sans même me dire adieu, pour retourner à Saint-Brieux, son couvent de profession. Mais le P. Seigne vint le jour même, de la part de cette bonne mère, me dire la cause de sa sortie précipitée, qui était que si elle demeurait plus long-temps dans le couvent, il fallait qu'il lui arrivât de deux choses l'une, ou qu'elle courût risque d'être empoisonnée si elle discontinuait de fréquenter la Marquise, ou qu'en continuant sa familiarité avec elle, la Marquise l'entraînât dans quelques malheurs. Elle s'était aperçue que dans le temps qu'elle (Mère évangéliste) s'était déchaînée contre la Mère prieure et contre moi, si la marquise eût pu m'empoisonner, (comme elle l'avait tenté plusieurs fois), elle aurait tâché d'en faire jeter le soupçon sur elle; et la Mère évangéliste ajouta, en parlant toujours au P. Seigne, que la Marquise lui avait dit cent fois, que tôt ou tard, elle me donnerait une dose de sa façon et à la pauvre Mère Angélique.

Je fus sur l'heure même dire à la Mère sous-prieure et à la Mère cellérière, qu'absolument je voulais quitter le couvent; elles m'assurèrent que je n'avais rien à craindre; que l'une ou l'autre ne quittait jamais la cuisine, ni de vue la Marquise quand elle y entrait.

Un commis de la poste, nommé Cendrier, me fit avertir qu'il avait une lettre à me rendre en main propre. Il me remit en main une lettre décachetée, parce que étant écrite *à Paris*, l'ordre à Paris était que lorsqu'on trouvait dans la boîte de la poste une lettre adressante *à Paris*, on l'ouvrît: et si c'était des avis importans, de faire avertir les gens à qui ces sortes de lettres sont adressées de venir eux-mêmes les prendre.

J'appris par cette lettre que j'en trouverais une autre dans le tronc de notre église. Ces deux lettres étaient anonymes, écrites de la main d'une fille, me priant de les supprimer après les avoir lues. Je retirai la lettre du tronc en présence de la dame Vatel, tourière du dehors. L'on m'y marquait combien de fois la Marquise avait manqué son coup de m'empoisonner, et qu'elle s'était avisée de le faire par le vin des burettes à dire la messe; qu'elle y était fort attentive; que la bonne Mère de la Vierge, qui était la sacristine, pourrait bien se laisser surprendre, ne se défiant de rien; que c'était la femme de chambre de la Marquise qui me donnait cet avis.

Digitized by Google

Je portai cette lettre à madame la duchesse d'Aiguillon. Elle n'hésita plus à me conseiller de sortir sans délai du couvent, me fit préparer une chambre au séminaire des Missions Étrangères, où elle avait tout pouvoir, et je fus, ce jour-là même, prendre possession de mon habitation nouvelle, pour me disposer à partir l'année suivante.

LIVRE III.

Après environ un mois de séjour au séminaire des Missions Étrangères, la Mère sous-prieure du couvent m'envoya un certificat de ma sortie volontaire, et bien raisonné sur toute ma conduite, et signé généralement de toute la communauté, en date du 3 octobre 1674. Je n'ai pas su la raison pourquoi ce certificat ne me fut envoyé qu'après un an de temps, jour pour jour, que la Mère générale m'écrivait pour me prier de venir assister à la mort de la pauvre Mère Angélique.

La Mère générale me témoigna un regret extrême de ce que le Cardinal, dans le temps de ma sortie, avait donné un ordre exprès portant défense à toute la communauté d'avoir jamais recours à mon ministère, et aux supérieures que j'approchasse des parloirs. Cette défense ne pouvait procéder que de l'appréhension que la Marquise et le Cardinal avaient que, si je mettais le pied au Calvaire, je ne découvrisse encore quelqu'un de leurs mauvais et pernicieux desseins, et particulièrement celui qu'ils avaient concerté, de me faire périr à Muel.

Monsieur l'Archevêque ayant envoyé les provisions de la cure de Ruel, en blanc, à M. le cardinal de Retz, le Cardinal crut me surprendre agréablement en me faisant l'honneur de me les apporter lui-même au séminaire des Missions, vers la fin de janvier 1675.

Je refusai constamment les provisions, seulement dans le dessein que j'avais de passer aux Indes. Le Cardinal mit en œuvre madame la comtesse de La Fayette, notre amie commune; ma résistance ayant encore été à l'épreuve des pressantes sollicitations de madame de La Fayette, le Cardinal la fit agir auprès de madame d'Aiguillon qui obtint de moi mon consentement. Madame d'Aiguillon me dit, ensuite de ma prise de possession de la cure, qu'elle avait dessein d'établir à Ruel les prêtres de Saint-Lazare, et que, pour cet effet, il fallait que la cure fût entre les mains

Digitized by Google

d'un homme qu'elle pût faire consentir à cet établissement, me promettant que je partirais l'année suivante pour mon voyage des Indes.

Madame la duchesse d'Aiguillon était considérée à Ruel comme la dame du lieu. L'autorité que cette dame avait dans Ruel, par la protection qu'elle donnait à tous les particuliers, l'empêcha, et moi particulièrement, d'avoir aucune vue de tout ce qui m'y arriva.

Objet des caresses du Cardinal, je dissimulai avec lui, et ne lui témoignai point les entreprises que la Marquise avait faites contre ma vie. Je pris possession de la cure de Ruel le 29 janvier 1675, et, le 6 ou le 7 de février, M. le cardinal de Retz, en revenant de Saint-Germain, de prendre congé du Roi pour retourner à l'abbaye de Saint-Michel, passa par Ruel, accompagné de d'Acqueville, pour me faire l'honneur de m'y voir; mais m'étant trouvé à Paris, le Cardinal s'arrêta au milieu de la place (il était seigneur du lieu comme abbé de Saint-Denis), et là il fit assembler tous les officiers de la justice et plusieurs notables habitans; il commença par charger les officiers de la justice de venir en corps me dire qu'il avait passé exprès avec d'Acqueville pour me rendre visite; il ajouta qu'il voulait qu'on me regardât comme un homme qui le représentait sur le lieu; qu'il commandait à tous les officiers de justice de me seconder en tout ce qui regarderait le devoir de leurs charges.

Étant de retour le jour même, les officiers, accompagnés de quelques notables, vinrent chez moi exécuter les ordres du Cardinal, me répétèrent ce qui avait été dit en ma faveur. Trois jours après, je fus à Paris pour remercier le Cardinal.

Madame de La Fayette me dit qu'il partait le cœur percé de douleur de ce que, depuis près de neuf mois qu'il était à Paris, à peine le Roi le regardait-il; que sa dignité lui pesait extrêmement sur les épaules, par l'impossibilité de la pouvoir soutenir, faute de bien; que la Marquise était cause qu'il avait demeuré si long-temps à ce dernier voyage; mais qu'il n'avait pu la refuser après les obligations qu'il avait à une si bonne cousine, qui lui avait ouvert sa bourse pendant sa longue disgrace, et qu'enfin, ayant fait ce qu'elle avait souhaité de lui, il s'en retournait dans sa solitude. C'était sans doute l'affaire de la cure de Ruel qui avait causé le

Digitized by Google

retardement du Cardinal, qui partit quinze jours après que j'eus pris possession.

La maison seigneuriale de Ruel est située à l'entrée du bourg, de manière qu'on peut entrer et sortir par plusieurs avenues sans être vu, et y demeurer sans qu'on le sache. Le Cardinal y donna un logement à un chanoine de Saint-Honoré nommé Péan, frère de son maître-d'hôtel. Il y avait alors un prêtre scandaleux habitué à Ruel depuis quarante ans. Il avait un grand crédit parmi les habitans, ayant été leur maître d'école, et enseignant actuellement leurs enfans. Mais ce qui augmentait beaucoup son crédit, c'est qu'il prêtait son argent à usure à tous ceux qui en avaient besoin pour façonner leurs vignes; et, au temps des vendanges, on lui rendait son argent avec un intérêt criant.

Ces deux hommes seront les instrumens dont la Marquise se doit servir pour tenter d'assassiner l'auteur de cette Histoire. Une des preuves, c'est que le prêtre scandaleux, nommé Garnier, en mourant, plusieurs années après, fit une espèce d'amende honorable de tous les maux qu'il m'avait suscités. J'ai une lettre de sa part écrite par M. d'Anchaillon, frère de M. de la Malmaison, par laquelle ce prêtre, en mourant, se reconnaît coupable et m'en demande pardon.

Je ne négligeai aucun soin pour ramener ce prêtre à une meilleure conduite par la douceur; mais le chanoine l'attira à la maison seigneuriale secrètement, et lui persuada que tous mes efforts tendaient plutôt à le chasser qu'à le convertir; mais qu'il ne se mît point en peine, qu'il savait le moyen de le protéger.

Madame d'Aiguillon vint à mourir le 7 avril 1675; par où je perdis une puissante protectrice. C'est quelque temps après, que le cardinal de Retz reçut son bref de la part du Pape, qui lui défendait de quitter son chapeau de Cardinal et de se faire moine. Il était pour lors à Saint-Michel (en 1675). Quand il eut reçu son bref, il le fit traduire en français, et dans la traduction il le fit dater du temps marqué ci-dessus au deuxième livre.

Le même jour que madame d'Aiguillon mourut, le prêtre scandaleux commença à lever le masque; et depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte, fit révolter contre moi tous ses débiteurs, à qui il allait dire, que s'ils ne se déchaînaient pas contre moi, pour me faire crever d'une façon ou d'une autre, je le chasserais infailliblement;

Digitized by Google

pours lors il faudrait avant qu'il partît, qu'ils trouvassent de l'argent, n'en fût-il point; mais que si on me désolait, je serais forcé de quitter ma cure, et pour lors, lui, demeurant sur les lieux, il y mourrait, et par un testament il leur donnerait ce qu'ils lui devraient; par où il obligea toute la canaille à me traverser dans mes fonctions, à me faire mille insultes dans les rues, à me menacer de brûler la maison des Sœurs de la Croix, si elles me soutenaient; en un mot, jamais on n'a vu une sédition plus manifeste. Ne pouvant avoir raison des officiers de justice, à qui j'avais porté mes plaintes, je crus devoir venir trouver d'Acqueville, qui avait été présent lorsque le Cardinal leur avait parlé. Il me répondit que le procédé des officiers était contre l'intention de Son Eminence. Je mis encore en œuvre madame de La Fayette, qui écrivit fortement au Cardinal jusqu'à exiger de lui qu'on déposât le procureur fiscal. La réponse du Cardinal fut conforme à ce que désirait madame de La Fayette: mais en même temps il y avait un contre-ordre de n'en rien faire. La persécution était parvenue à tel point, que tantôt le prêtre scandaleux, tantôt un de ses émissaires disaient que quand ils me rencontreraient seul, sans témoins, ils me brûleraient dans mon logis, ou qu'ils m'assassineraient si je n'abandonnais ma cure. Je ne savais rien encore du complot qui se tramait dans la maison seigneuriale avec le chanoine dont j'ai parlé, qui inspirait à ce prêtre les paroles menaçantes, afin que l'effet arrivant, ce fût lui qui fût soupçonné d'en être l'auteur, et non pas la Marquise et ses complices.

M. le curé de Saint-Sulpice s'opposa au dessein que j'avais de quitter la cure, et m'accompagna chez monsieur l'archevêque pour faire mes plaintes contre le prêtre scandaleux. Monsieur l'archevêque promit qu'il passerait à Ruel en allant à Saint-Germain, où était la cour; mais il n'en fit rien, quelques sollicitations qu'on lui en fît, et quoiqu'il le pût faire très-aisément tous les vendredis, à son retour de Saint-Germain.

Quand le chanoine vit que le prêtre scandaleux avait poussé le désordre au point qu'il pouvait être chargé de tous les malheurs qui pouvaient m'arriver, il en donna avis à la Marquise. On savait que j'avais coutume d'aller tous les samedis, à pied, à confesse au Mont-Valérien, et qu'il y avait un endroit caché, désert, et très-favorable pour l'exécution d'un mauvais dessein. Lorsque je fus arrivé à ce lieu, je me sentis assailli, par derrière, à grands

Digitized by Google

coups d'échalas appliqués par la main d'un vigoureux paysan ; et après, il m'appliqua un coup de poing qui me fit venir le sang par la bouche en abondance. Il allait me décharger de sa houe sur la tête ; mais je fus assez heureux de le prévenir d'un coup de pied, que le hasard fit porter en un endroit du bas-ventre, qui fit tomber l'assassin d'un côté et la houe de l'autre. Le voyant hors de combat, je rassemblai le peu de force qui me restait pour me tirer de ce lieu caché ; je revins sur mes pas tout languissant.

Le lendemain, qui était un dimanche, je ne pus dire la messe. Le jour suivant j'allai me présenter à monsieur l'archevêque à Saint-Germain, où il présidait à l'Assemblée du clergé. A mon aspect ce prélat parut effrayé : et en ayant dit le sujet, il me dit tout ce que saint Ambroise aurait pu dire d'obligeant et de consolant ; m'assurant qu'il en parlerait au Roi incessamment, et chasserait du lieu en sa présence ce méchant prêtre. Je doutai de l'effet de ses promesses, car il y avait près de deux mois que je lui représentais incessamment les contradictions qu'on me faisait dans toutes mes fonctions, sans qu'il y eût apporté aucun ordre.

Quelques habitans de Ruel vont trouver monsieur l'archevêque pour s'assurer que ni le prêtre, ni aucun des habitans de Ruel n'avait eu part au malheur qui m'était arrivé. Il ne leur donna pas le temps de s'expliquer, leur répondant les mêmes choses qu'à moi, d'un ton encore plus menaçant : la terreur que monsieur l'Archevêque avait inspirée au prêtre scandaleux, me procura la liberté de mes fonctions pendant environ quinze jours.

Dès que la nouvelle des menaces de monsieur l'archevêque fut répandue, le chanoine partit pour Paris, sans que ni le prêtre scandaleux, ni ses amis s'aperçussent, non plus que moi, de la manœuvre sourde que faisait chanoine. Mais dès que la quinzaine fut passée, sans avoir vu aucun effet des menaces de monsieur l'archevêque, le chanoine revint sur les lieux, ranima de nouveau le prêtre qui recommença contre moi ses persécutions aussi violentes qu'auparavant ; et le procureur fiscal y parut pour lors à face découverte.

La fureur avec laquelle les habitans de Ruel recommençaient leurs persécutions, m'obligea à faire de nouveaux voyages à Saint-Germain ; mais inutilement. J'ajoutais à mes pressantes sollicitations qu'en cas que ses grandes occupations ne lui permissent pas

Digitized by Google

de garder et tenir sa parole, il trouvât bon que je lui remisse ma cure.

Monsieur l'Archevêque ne voulut point entendre parler de ma démission, et me promit qu'après l'Assemblée du clergé, qui devait finir dans douze ou quinze jours, il me mettrait à couvert des malheurs que j'appréhendais. Cette conclusion fut prise à la troisième visite que je lui fis pour lui rendre compte des nouveaux incidens qui m'arrivaient plus violens les uns que les autres. Le chanoine, bien instruit par d'Acqueville du peu d'attention que monsieur l'Archevêque avait pour remédier aux désordres de son diocèse, fomentait toujours le prêtre, sans que celui-ci s'aperçût du dessein du chanoine, afin que lui (chanoine) et ceux qui le faisient agir, fussent à couvert, et que le prêtre parût être auteur de tout ce qui m'arriverait.

Le jour que le clergé finissait, le bedeau de l'église de Ruel, qui n'avait jamais entendu une messe à genoux, ni debout en se tenant en une même place, ce bedeau, dis-je, s'avisa de vouloir entendre ma messe à genoux, s'étant mis exprès à la porte de la sacristie, placée dans le sanctuaire, à un seul pas de distance du maître-autel. Quand je voulus prendre la burette pour verser le vin dans le calice, je m'aperçus que le vin était presque couleur d'orange, et fort différent de celui dont j'avais coutume de me servir. Cette différence ne me donna d'abord d'autre pensée, sinon que le vin pouvait être gâté, et par conséquent inutile pour servir de matière au sacrifice, et à l'instant, tournant un peu la tête, je fis signe à mon garçon d'approcher. Mais le bedeau le devança, me prit brusquement la main gauche qui tenait le calice, me le fit répandre, se saisit de la burette, qu'il répandit aussi; me disant que c'était du vin gâté. Mon garçon, s'étant approché à l'instant, me dit qu'il avait apporté de mon vin, et qu'il fallait qu'on l'eût changé exprès. Le soin précipité du bedeau, son affectation de s'être mis en devoir d'entendre ma messe un jour ouvrier, lui qui ne l'entendait jamais les fêtes et dimanches, et le parti qu'il prit de s'en aller quand il vit le coup manqué, tout cela, dis-je, me fit ouvrir les yeux. Mon garçon me fut quérir du vin dans d'autres burettes. Je changeai de calice, et j'achevai la messe.

Quant à ce fait des burettes, je n'eus garde de m'en plaindre non plus que du précédent, n'en ayant point de preuves juridiques. Ce péril ne me servit qu'à m'obliger d'aller toutes les semaines à

Digitized by Google

Paris, depuis le mois d'août, jusqu'à la fin de décembre, afin de presser monsieur l'Archevêque de pourvoir aux désordres de Ruel. Il refusa constamment l'offre que je lui faisais de me démettre de ma cure, m'assurant qu'il remédierait au mal. D'un autre côté le curé de Saint-Sulpice et le P. Barré, minime, me défendaient absolument de quitter prise.

La Mère Angélique, de la simplicité de laquelle Dieu se servit pour confondre la malice de la marquise d'Asserac et de ses complices, n'obtint que deux jours avant sa mort la permission de m'envoyer prier de venir la voir, voulant mourir entre mes mains.

Je reçus par un homme exprès, une lettre de la Mère générale, par laquelle on peut voir avec quelles circonstances cette pauvre moribonde souhaitait de me parler. J'arrivai auprès de la malade, et, ayant pris les précautions nécessaires pour faire en sorte qu'elle ne fût entendue d'autre que de moi, elle me dit qu'il y avait longtemps qu'elle se sentait languissante ; mais qu'enfin il y avait un mois qu'elle était arrêtée à l'infirmerie; que depuis ce temps-là elle avait témoigné presque tous les jours un désir extrême de me parler avant que de mourir ; mais que la Marquise s'y étant toujours opposée par des menaces qu'elle faisait contre la communauté, si aucune religieuse avait jamais recours à mon ministère ; elle (Mère Angélique) elle s'était avisée de faire écrire secrètement par la Mère sous-prieure à la Mère générale, pour la prier de venir au couvent de Saint-Germain, qu'elle avait une chose de la dernière importance à lui communiquer. La Mère générale étant accourue, elle (Mère Angélique) s'était crue obligée de lui faire la confidence de tout ce qui s'était passé au parloir de la Marquise sur le projet du complot, afin d'obliger la Mère générale à consentir qu'elle me vît. On avait caché à la Mère générale toute la diabolique intrigue, à cause que cette bonne Mère générale, outre sa grande vieillesse, était sans usage du monde et de plus entièrement dévouée à la Marquise et à toute la maison de Retz. La Mère générale, surprise d'apprendre un si horrible évènement, voulut bien m'écrire elle-même, pour me prier de venir assister à la mort de la Mère Angélique, et en même temps s'informer de moi de la vérité d'un fait si surprenant.

La Mère Angélique me témoigna que j'étais le seul entre les mains de qui elle pouvait mourir tranquille après tout ce qui s'était passé. Le confesseur ordinaire du couvent, nommé Champion,

Digitized by Google

traitait de vision tout ce que la Mère Angélique lui disait de la Marquise, jusqu'à lui refuser par deux fois l'absolution; que quand elle avait recours au P. Seigne, confesseur extraordinaire du couvent, il lui donnait à la vérité l'absolution, mais il la laissait dans des troubles de conscience insupportables, comme si elle avait fait la plus méchante action du monde de me révéler le secret du complot; que si elle allait dire au confesseur ordinaire qu'elle eût été empoisonnée par la vengeance de la Marquise, il lui ferait demander pardon de l'accusation; que si elle faisait appeler le P. Seigne, il ne manquerait jamais de lui dire, que c'est par une punition de Dieu de ce qu'elle s'est mêlée d'une affaire contre les ordres de la Providence. Elle n'eut pas beaucoup de peine à me faire consentir que je ne la quitterais point qu'elle ne fût morte; et comme il me fallut rester dans le couvent, la Mère sous-prieure et la Mère cellérière se chargèrent de me faire préparer en leur présence les alimens que je pris pendant trois repas. La Mère Angélique me dit que quelque soin qu'elle eût pris de profiter des avis que je lui avais donnés, afin de se défier de la Marquise, elle avait cru qu'il suffisait de ne pas approcher de son appartement, mais qu'enfin sa malice avait prévalu à toutes ses précautions. Voici comment elle me le raconta.

Cette bonne Mère Angélique était intime amie de la Mère de l'Ascension; celle-ci était établie portière de la Marquise, quand elle voulait sortir ou entrer dans le couvent. Cette Mère de l'Ascension était fille d'une bonne femme veuve qui s'était faite aussi religieuse, qu'on appelait la Mère de Jésus-Maria. Cette Mère de Jésus-Maria était la Mère infirmière, qui, en cette qualité, avait pour l'ordinaire certaines petites douceurs, comme des confitures pour donner à ses malades. Un jour la Mère Angélique se sentant indisposée eut recours à la Mère infirmière. L'infirmerie ne se trouvant pas bien pourvue de ces sortes de douceurs, elle demanda à sa fille, la Mère de l'Ascension, si elle ne pouvait point avoir un peu de verjus confit pour sa bonne amie, la Mère Angélique. Cette Mère portière en ayant fait la demande à la Marquise, elle y vit sans doute l'occasion favorable de venir à bout du dessein qu'elle projetait d'empoisonner cette pauvre Mère Angélique. Elle donna un pot de verjus à la Mère de l'Ascension, ajoutant qu'il fallait le mettre sur la table de la cellule de la Mère Angélique, sans lui dire d'où

Digitized by Google

il venait, afin qu'elle pût s'en servir sans que celles qui étaient alitées à l'infirmerie le vissent.

A peine la Mère Angélique eut-elle mangé ce qui était dans ce pot, qu'elle se trouva indisposée, qu'elle était grièvement malade, sentant des douleurs qui lui déchiraient les entrailles. Le lendemain, se sentant toujours les entrailles déchirées et une enflure par tout le corps qui commença à paraître, elle se douta que ce pot de verjus pouvait être la cause de son mal en cas qu'il vînt de la Marquise. S'en étant informée et l'ayant avéré, elle eut la certitude qu'elle était empoisonnée.

Quand la Mère Angélique m'eut fait cette déclaration, je le dis à la Mère générale. En présence de la Mère sous-prieure et de la Mère cellerière, nous vérifiâmes tout ce qui vient d'être dit, sans pourtant rien témoigner à la Mère infirmière ni à la Mère de l'Ascension du sujet de notre enquête; car on avait des égards pour la Marquise qui passeraient pour des visions équivoques à qui ne connaîtrait pas ce que c'est que la timidité de filles renfermées, très-austères, qui ne veulent point faire éclat dans le public, outre les raisons qui regardaient la maison de Retz.

Après que la Mère générale fut instruite, elle n'eut pas de peine à ouvrir les yeux sur tout le désordre que la Marquise avait suscité dans la congrégation par la Mère Evangéliste, en accusant la Mère de Sainte-Marie, lors prieure du couvent, et moi lors visiteur, de vouloir mettre la congrégation sous les ordinaires des lieux. Elle me demanda mille pardons, et me dit qu'elle se sentait en conscience obligée de rétablir nos réputations; qu'elle tâcherait de le faire par les respects qu'elle me rendrait en toute occasion; qu'elle prendrait de loin toutes les mesures convenables pour détromper la congrégation. — Mais on verra que la Marquise s'en étant aperçue, et appréhendant que la Mère de Sainte-Marie ne fût élue générale après la mort de celle-ci, elle fit si bien qu'elle hâta la mort de la bonne Mère générale, et fit élire à sa place madame Gondi, nièce du cardinal de Retz, quoique jeune et sans talens pour le gouvernement d'une nombreuse congrégation.

La Mère Angélique étant morte, je fus voir M. l'Archevêque pour le prier d'accepter la démission de ma cure, afin que je ne retournasse plus à Ruel, lui représentant qu'il était impossible que j'y fisse aucun bien, tant que j'aurais sur les lieux le prêtre scandaleux qui avait révolté contre moi toute la canaille. — Monsieur

Digitized by Google

l'archevêque ne voulut point accepter ma démission, et me dit qu'il passerait incessament à Ruel, quand il reviendrait de Saint-Germain où il allait tous les vendredis.

Je restais à Ruel jusqu'au dimanche après vêpres, que je revenais ordinairement à Paris; et comme je voyais à chaque fois que la promesse de monsieur l'archevêque était pour moi toujours vaine et stérile, j'allais à l'archevêché me présenter devant lui à chaque fois. Enfin ses délais me menèrent jusqu'aux fêtes de Noël. Après avoir essuyé à chaque séjour que je faisais sur les lieux, des peines et des fatigues incroyables, jusque-là que le prêtre scandaleux faisait dire toutes les fêtes et dimanches les messes basses de grand matin, et faisait sonner le dernier coup de la grande messe, de concert avec le procureur fiscal et le bedeau, une heure avant le temps réglé pour la dire, afin qu'une partie des habitans ne l'entendît pas et que la faute retombât sur moi. Enfin le peu d'attention que monsieur l'archevêque avait pour tout ce qui regardait le bon ordre de son diocèse, surtout pour un désordre pareil à celui-là, et d'un si long-temps, puisqu'il y avait sept à huit mois qu'il durait, fut cause que je fus assassiné.

Je disais confidemment à certaines honnêtes gens, que je n'attendais qu'une visite sur les lieux de la part de monsieur l'Archevêque, afin qu'il connût par lui-même à quel excès était monté le désordre, et qu'ensuite ce prélat m'avait promis d'accepter la démission de ma cure. Comme cette confidence n'était pas faite sous un grand secret, elle parvint bientôt à la connaissance du prêtre, qui ne tendait à autre chose qu'à me harceler, afin de m'obliger à quitter. Il ne manqua pas d'en informer le chanoine dont il était la dupe. Le chanoine en informa la marquise d'Asserac, qui, crainte de manquer son coup dans un lieu si favorable, se résolut de mettre la dernière main à ma perte. Voici comment elle s'y prit.

Elle envoya à Ruel, auprès du chanoine, un de ses émissaires, travesti en paysan, qui demeura chez lui environ quinze jours, feignant de s'occuper dans la maison à un jardin et à ce qui convenait à un homme de journée. Pour lors le chanoine, dérobant parfaitement bien ses démarches au prêtre et au procureur fiscal, les animа de plus en plus, afin d'exciter le désordre plus vivement qu'auparavant; en sorte que le dimanche dans l'octave de Noël, ils firent dire toutes les messes basses dès six heures du matin, sans les

Digitized by Google

faire sonner, et incontinent après ils firent sonner le dernier coup de la grande messe que je devais dire; et étant dite si à contretemps, la moitié du peuple ne l'entendit pas ce jour-là.

Comme je balançais si je me rendrais à l'église, on vint m'avertir que le peuple murmurait hautement de ce que je ne paraissais point pour faire l'eau bénite, disant que je voulais les faire mourir de froid, après les avoir fait lever si matin à contretemps.

En entrant à la sacristie, j'y trouvai le bedeau et son frère, qui était le premier marguillier de la paroisse et vigneron de son métier, mais surtout procureur au bailliage de Ruel. Entrant donc dans la sacristie, je dis que, si jamais Dieu voulait que j'eusse un bedeau plus soumis, on ne sonnerait pas le dernier coup de la grande messe si à contre-temps. M. le bedeau me dit insolemment, que c'était moi qui l'avais commandé à son fils. Je répliquai: Tel est le père, tel est le fils; pour lors son frère le marguillier, m'appuyant assez rudement le poing contre le nez, me dit, en proférant un horrible jurement, que j'étais un chien de curé; que son frère était plus honnête homme que moi : qu'il était désormais temps que l'apostume crevât, et que, dans peu de jours, on verrait une chose qui surprendrait bien du monde. Ce fait est prouvé au procès; car il survint du monde, qui vit l'action et entendit les paroles. L'office étant achevé, je me déterminai d'aller à Versailles voir M. Thibault, curé du lieu, que j'avais pris confesseur depuis l'assassinat qui m'était arrivé allant au mont Valérien; et quand j'allais à Versailles, je ne revenais jamais par le même chemin par où j'étais allé; et la menace que le marguillier m'avait faite me fit même prendre des précautions au-delà de celles que j'avais prises jusqu'alors.

J'arrivai sur les trois heures après-midi, à Versailles, et fus descendre chez M. le curé : il eut l'honnêteté de m'arrêter jusqu'au lendemain, de peur qu'il ne m'arrivât quelque malheur en chemin si je me retirais tard... J'en partis le lendemain à midi, afin d'avoir le temps d'arriver à Ruel avant deux heures. On verra tout à l'heure comment j'appris que le chanoine faisait observer mes démarches. Il fit mettre en embuscade, de concert avec le procureur fiscal et le frère du bedeau, l'émissaire de la Marquise ayant le visage masqué de terre glaise, dans un petit bois taillis où il fallait nécessairement que je passasse. L'embuscade ainsi

Digitized by Google

préparée, le frère du bedeau vint chez moi se montrer à mon garçon, environ dans le temps qu'on m'assassinait, pour avoir son alibi. Etant arrivé à ce bois taillis, j'y entrai par le seul chemin où il faut nécessairement passer. Le chemin est fort creux. A peine eus-je avancé trente à quarante pas d'une mazette de cheval, qui à peine pouvait me porter, que je me vis assailli d'une grêle de cailloux, par le paysan que je vis sur cette élévation, le visage plâtré de terre glaise, ses cheveux dans son chapeau. Plus j'appuyais l'éperon à mon cheval, moins il avançait; en sorte que l'assassin me conduisit, et sans relâche, jusqu'à une certaine hauteur où il serait à portée de me sauter sur le corps; ce qu'il fit, et, de la violence qu'il avait donnée au sien, il me terrassa avec mon cheval, disant : Chien de curé, il faut que je te crève le cœur dans le ventre, et me donna mille coups au creux de l'estomac, d'un caillou qu'il tenait dans sa main. Je perdis toute connaissance. Il me laissa pour mort sur la place, le corps et la capacité de l'estomac tout meurtris, sans parler de ma tête, qui était couverte de contusions, de la violence des coups de cailloux que j'avais reçus dans le chemin.

Il était environ une heure après-midi. Environ deux heures après cet accident, il passa à pied un huissier au Châtelet de Paris qui, voyant un corps étendu sur son chemin, se mit en devoir d'en tirer quelque signe de vie; et, après m'avoir beaucoup remué, il me fit revenir. Mais ne pouvant lui seul me remettre sur mon cheval, il alla chercher quelqu'un pour l'aider, et amena trois de mes paroissiens qui travaillaient aux vignes. Mes trois paroissiens me conduisirent chez moi.

Comme j'étais en chemin, dans le triste équipage que j'ai dit, je fus rencontré par M. de La Roche et par madame Hereau : celle-ci ayant soin de la ménagerie de Versailles. Après qu'ils se furent informés de la chose, ils en firent le récit à M. Bontems, à Versailles; et comme ils étaient témoins de la désolation que le prêtre scandaleux me faisait faire, venant régulièrement une ou deux fois la semaine à Ruel, ils étaient extrêmement de mes amis. M. Bontems partit sur-le-champ pour Saint-Germain, et informa le Roi de tout.

Le Roi commanda à M. Hotman, intendant de la généralité de Paris, de se transporter chez moi... de faire assembler les habitans au son de la cloche afin de leur témoigner l'indignation où le Roi

Digitized by Google

était. Tout cela fut exécuté avec la dernière rigueur. M. Hotman en me quittant me fit l'honneur de me dire qu'il ferait son rapport au Roi, et que je pouvais m'attendre qu'on me ferait une bonne et sévère justice.

Une telle visite jeta une telle alarme dans les esprits des innocens aussi bien que des coupables révoltés contre moi, qu'on venait me découvrir toutes les allées et les venues du prêtre, du procureur fiscal et du frère du bedeau avec le chanoine dans la maison seigneuriale. A cette première découverte de la parenté du chanoine (frère du maître-d'hôtel du cardinal de Retz) et de son séjour à Ruel, mes yeux s'ouvrirent pour voir d'où venaient tous mes malheurs; mais afin d'en être plus certain, je fis dire au nommé Touchart et à sa femme, concierge de la maison seigneuriale, que j'avais à leur parler. Ils me vinrent voir en cachette, et j'appris d'eux que, dès que je fus assassiné, le paysan qui passait dans leur maison pour un manœuvre le vint trouver avec une grande précipitation, et un moment après le chanoine le congédia; qu'incontinent après qu'on m'eut vu arriver chez moi, le prêtre scandaleux avait accouru chez le chanoine, le priant de vouloir être témoin comment il n'avait jamais voulu me faire assassiner; que quelque temps après, le procureur fiscal et le frère du bedeau vinrent voir le chanoine, qu'ils s'enfermèrent dans sa chambre... qu'après qu'ils furent séparés, le chanoine était parti pour Paris. Touchart et sa femme m'ajoutèrent que depuis que j'étais curé il n'y avait pas eu un jour que le prêtre ou le procureur fiscal ou le frère du bedeau ne fussent venus voir le chanoine. En un mot ce fut de ce mari et de sa femme que j'appris tout ce que j'ai dit ci-devant.

A la première audience que monsieur l'Archevêque eut du Roi, Sa Majesté lui témoigna son indignation, et ajouta qu'elle savait que j'étais un homme sans reproches, et qu'il lui ordonnait de faire faire toute la justice qu'une action si criante méritait. On ne peut rien ajouter à ce que monsieur l'Archevêque répondit au Roi en ma faveur.... En un mot, je dois dire que monsieur l'Archevêque agit dans le commencement de cette affaire comme un autre saint Ambroise, et la termina comme aurait pu faire Julien l'apostat.

Son Altesse royale madame de Guise, la duchesse de Richelieu, me firent l'honneur de m'envoyer visiter, et me firent dire qu'elles avaient été présentes quand le Roi avait parlé chez la Reine à

Digitized by Google

monsieur l'Archevêque, et tout ce que ce prélat avait répondu en ma faveur. Et ce prélat commença par envoyer quérir M. de Poussé, curé de Saint-Sulpice, pour lui témoigner qu'il lui ferait plaisir de venir à Ruel, afin de m'assurer de sa part qu'il allait prendre toutes les mesures nécessaires pour venger l'action qu'on m'avait faite; que tout serait fait aux dépens du clergé du diocèse, et à la requête de M. Robert, procureur du roi au Châtelet de Paris.

Quand monsieur l'archevêque eut pris ses mesures avec M. Robert, procureur du roi au Châtelet de Paris, il communiqua les ordres qu'il avait reçus du Roi, à M. de La Mare, commissaire au Châtelet. Cet intègre commissaire étant arrivé à Ruel, m'exhorta avec la dernière instance à nommer dans ma plainte tous ceux que je pouvais raisonnablement soupçonner. Je résistai à ses instances; M. le commissaire, édifié de mon silence, me fit raconter comment j'avais été assassiné, à quoi je satisfis. Cette plainte fut faite au mois de janvier 1676.

Plusieurs jours se passèrent entre l'assassinat et l'information, en sorte que le chanoine revint coucher à Ruel la veille de celui où l'information devait être faite. Le chanoine eut le lendemain une longue conférence avec le prêtre scandaleux, le procureur fiscal et le frère du bedeau, et ils concertèrent qu'il fallait intimider les trois témoins qui m'avaient trouvé étendu sur le carreau, afin de les empêcher de déposer, ou leur faire dire que je tombais du mal caduc, et que je n'avais jamais été assassiné. Le procureur fiscal, se sentant appuyé par la Marquise, suscita un certain nombre de canailles qui firent mille violences à mes trois témoins, particulièrement à un nommé Paste, qui fut contraint de se sauver chez moi, où il fut poursuivi à coups de pierres, ne le pouvant plus frapper à coups de bâton.

M. le commissaire fut lui-même spectateur de cette violence et en chargea son procès-verbal. Cette action fit comprendre au commissaire qu'il y eut quelque puissance secrète qui faisait agir sous main le prêtre, le procureur fiscal et leurs complices : ce qui obligea le commissaire de bien me recommander en sortant de chez moi de me donner de garde de me laisser voir à qui que ce soit; encore moins d'ouvrir ma porte aux officiers de la justice du lieu.

Sept ou huit jours après que l'information eut été faite par M. de La Mare, commissaire au Châtelet, les juges du lieu s'avisèren

Digitized by Google

de faire venir à Ruel, à la requête du procureur fiscal, les deux chirurgiens de Paris, nommés par le Châtelet pour le rapport des meurtres, quoique après plus de vingt-cinq jours de celui de mes blessures. Je leur refusai l'ouverture de ma porte. Ils chargèrent leur procès-verbal d'un discours qui leur convenait. Le refus de l'entrée de ma porte ne les empêcha pas de continuer leur information en particulier, qui ne tendait à autre chose qu'à supposer que je tombais du mal caduc, et que je n'avais point été assassiné. Je demandai en justice que leur information fût jointe au procès. Cela me fut accordé.

Le chanoine ayant averti la Marquise qu'un prêtre avait été arrêté prisonnier, que le procureur fiscal et le frère du bedeau étaient en fuite, et que les témoins étaient assignés pour être confrontés au prisonnier, il fut facile à d'Acqueville d'intimider les témoins assignés; et ayant trouvé le nommé Paste qui résistait aux menaces, d'Acqueville le fit observer; et le même jour qu'il vint à Paris, afin d'aller à son récolement, il se vit enveloppé au bout du Pont-Neuf par des bretteurs qui le livrèrent à M. Milon, capitaine au régiment de Normandie, qui l'enrôla. J'appris le lieu où il était, par quelques légers indices que me donna le concierge de la maison seigneuriale où logeait le chanoine à Ruel, qui dit qu'il avait coûté douze louis pour cette prise. Enfin, moyennant six louis, ce malheureux eut son congé.

Le lendemain de son retour à Ruel, il se vit accablé de coups de bâton, jeté par terre, foulé aux pieds par cinq ou six fripons, qui avaient toujours été les boutefeux de la sédition, en sorte qu'ils laissèrent ce malheureux si outragé de coups, que l'ayant fait porter à la Charité à Paris, il y mourut peu de jours après. Et avant de mourir, il voulut réitérer la déposition qu'il avait faite à l'occasion de l'assassinat qui m'était arrivé; et fit sa déclaration comme on l'avait fait enrôler en haine de ce qu'il avait dit, etc.

Pendant près d'un an qu'a duré l'instruction du procès, monsieur l'archevêque me fit toujours des caresses, et des promesses sans avoir envie de les mettre en exécution.

La Marquise et d'Acqueville qui en recevaient de leur côté, mais qui n'avaient rien pu obtenir de lui, avisèrent à se mettre en sûreté. Ils savaient de la voix publique que monsieur l'archevêque avait dévoué tous ses soins et toute son attention à se rendre digne d'avoir tout seul part à l'estime de madame de Bretonvilliers, en

Digitized by Google

sorte que pour éviter la concurrence de quelque autre qui aurait pu courir sur ses brisées et avoir tout le loisir de témoigner à cette dame tout son sincère attachement, il passait chez elle depuis l'issue de son dîner, jusqu'à deux heures après minuit. C'était là le seul réglement de sa journée qu'il observait très-ponctuellement. Ce que je dis était si public, qu'on sut qu'un soir, en s'en revenant de chez elle, on lui prix sa croix de commandeur de l'Ordre, enrichie de diamans, et que cette grande assiduité chez cette dame lui avait attiré le surnom de madame la Cathédrale de l'Isle, à cause que la demeure est dans l'isle de Notre-Dame. D'Acqueville, qui connaissait parfaitement quel est l'ascendant que les femmes ont sur les hommes, ou, pour m'expliquer plus intelligiblement dans le cas présent, qui savait quel était le penchant que monsieur l'archevêque avait pour leur plaire, s'adressa à la femme de chambre de madame de Bretonvilliers, que monsieur l'archevêque considérait si fort, qu'il lui promettait une dot considérable quand elle trouverait occasion de se marier. Cette femme entrait dans toutes les intrigues galantes de sa maîtresse, et veillait surtout à ce qu'elle ne fût jamais surprise quand elle était seule en tête-à-tête avec un tel galant. A cet effet, il s'adressa au P. Maimbourg jésuite, qui gouvernait cette femme de chambre, et d'ailleurs homme fort hardi et fort entreprenant; il lui dit qu'il y avait à Ruel un pauvre prêtre accusé très-injustement d'avoir fait assassiner son curé; que ce curé était un janséniste outré; qu'il était vrai que ce prêtre n'était pas un des plus réguliers de ce monde, mais *chè ha da fare* son irrégularité de vie avec un prétendu assassinat. « Car, ajouta-t-il, ce curé tombe « du mal caduc, il y a une information faite sur les lieux qui le « prouve; mais, comme les apparences y sont, des personnes cha- « ritables m'ont mis cent louis d'or entre les mains que je remettrai « dans les vôtres, aux conditions que si la femme de madame de « Bretonvilliers peut obtenir de monsieur l'archevêque qu'il se « rende maître du différend entre le curé et son prêtre, et qu'il « fasse en sorte par son crédit que l'information et toute la procé- « dure soient supprimées, les cent louis seront remis à cette « fille. »

Le P. Maimbourg, dans un esprit de charité, accepta la proposition. Il n'oublia rien de tout ce que lui avait dit d'Acqueville, particulièrement sur ce qu'il était constant, dit-il à la dame, que je tombais du mal caduc, et cita pour son auteur d'Acqueville comme

Digitized by Google

un homme de probité qui n'agissait que par pure charité, et à la pressante sollicitation du cardinal de Retz qui protégeait l'innocence du prêtre accusé très-injustement; que, pour apaiser le scandale que causait ce procès entre un curé, des prêtres et des paroissiens, monsieur l'archevêque voulût bien, sous l'autorité du Roi, supprimer toutes les procédures qui étaient entre les mains du lieutenant criminel et du commissaire, afin qu'il ne s'en parlât jamais; et que, sous ces conditions, on lui remettrait en main cent louis d'or pour les remettre à la femme de chambre.

Monsieur l'Archevêque n'hésita pas, dans le désir de procurer cent louis d'or à la femme de chambre. Pour y parvenir il dicta sur-le-champ à un laquais de madame de Bretonvilliers un placet au Roi sous le nom des prêtres et des habitans de Ruel, qui fut porté par la femme de chambre au P. Maimbourg pour être remis à d'Acqueville; et celui-ci l'envoya au chanoine, qui le remit au prêtre scandaleux; lequel alla à Versailles à la tête de la canaille, où ils présentèrent le placet, et crièrent à la fois que le Roi eût pitié d'eux; que leur curé les ruinait en procès, et qu'ils demandaient humblement monsieur l'archevêque pour leur commissaire.

Monsieur l'archevêque me fit avertir par M. de Poussé, curé de Saint-Sulpice, qu'il avait une proposition à me faire, qui me serait plaisir. Etant arrivé chez ce prélat, il m'embrasse, me baise à droite et à gauche, me disant qu'enfin il avait songé à un expédient pour me tirer de peine; qu'à cet effet, comme je lui avais tant de fois offert la démission de ma cure qu'il n'avait pas voulu accepter, et comme, le procès tirant en longueur, le Roi lui avait témoigné qu'il était surpris que mon affaire ne fût pas encore terminée et l'avait chargé de s'instruire de ce retardement, il fallait que j'eusse des ennemis secrets qui avaient trouvé moyen de faire dire au Roi que je tombais du mal caduc, et que je n'avais pas été assassiné. Ensuite il m'assura qu'il voulait me servir, particulièrement s'il était vrai que je fusse affligé de ce mal; que le cas paraissait à la vérité évident contre moi : mais qu'il tournerait cela auprès du Roi d'une façon qui ne me serait point préjudiciable; que pour cet effet il me conseillait de présenter un placet au Roi par lequel j'exposerais que, pour le bien de la paix, j'étais bien aise d'abandonner ma cure entre les mains de monsieur l'archevêque; que je priais Sa Majesté d'y avoir égard, afin qu'elle voulût bien y suppléer par tel autre bénéfice qu'elle jugerait à propos de me

Digitized by Google

donner; et monsieur l'archevêque m'ajouta, que le placet lui serait renvoyé, et que pour lors il ferait son devoir.

Il était faux que le Roi eût parlé de la sorte à monsieur l'archevêque. J'acceptai volontiers la proposition, tant j'avais d'envie de n'avoir plus rien à faire dans un diocèse où il fallait être contraint d'avoir recours à son autorité. Mon placet fut renvoyé à M. de Seignelay. Ce fut d'abord une vraie joie pour moi à cause que sa première épouse (mademoiselle d'Aligre) me connaissait de la paroisse de Saint-Sulpice. M. Desgranges se trouva chargé de mon placet. Ayant été introduit auprès de lui sous de tels auspices que ceux de M. de Seignelay, il me déclara qu'il avait aussi entre ses mains deux placets tout semblables, au nom de mes paroissiens. L'un avait été mis à l'ordinaire, et qu'il fallait que l'autre eût été mis entre les mains de M. de Seignelay par M. l'archevêque. Le style de monsieur l'archevêque me frappa d'abord, et je n'eus nulle peine à croire qu'il y eût, comme on dit, quelque dessous de carte; car je voyais que mes paroissiens demandaient monsieur l'archevêque, et qu'il jugeât sommairement l'affaire criminelle, qui ne pouvait être de sa compétence. M. Desgranges me consola en me donnant l'expédient de faire un autre placet que celui que j'avais donné, qu'il me rendit, afin que mon nouveau placet réfutât celui de mes paroissiens... Madame de Seignelay me fit l'honneur de me dire que si monsieur l'archevêque prenait parti contre moi, elle ne pourrait pas balancer le crédit du prélat auprès de son mari; que le prélat flattait M. Colbert de la coadjutorerie de Paris pour son fils l'abbé.

Comme M. l'abbé de La Motte était mon archidiacre et mon ami, qui dans le cours de sa visite d'archidiacre avait été témoin de la désolation qu'on me faisait à Ruel, il se trouvait indigné secrètement contre le prélat, en sorte qu'il me favorisait de tout ce qui pouvait dépendre de son industrie. Je lui racontai la surprise où j'étais d'avoir vu un placet au nom de mes paroissiens, etc. M. de La Motte m'assura que cette intrigue ne pouvait venir que de la part de madame de Bretonvilliers. Deux jours après il me raconta toute l'intrigue, qui s'était passée chez madame de Bretonvilliers par d'Acqueville et par le P. Maimbourg.

La découverte que m'avait faite M. l'abbé de La Motte m'obligea de ne rien oublier pour réfuter par un nouveau placet ce que mes paroissiens avançaient dans le leur... J'y disais qu'attendu qu'il

Digitized by Google

s'agissait d'un crime, l'Église n'en pouvait prendre connaissance; que s'il plaisait au Roi d'attirer l'affaire en son conseil, et de nommer des commissaires séculiers, j'en serais d'autant plus content, etc. M. de Seignelay envoya mon placet à monsieur l'archevêque afin de savoir de lui comment il voulait qu'on en usât. Ce prélat porta mon placet chez madame de Bretonvilliers. D'Acqueville y fut appelé, afin d'aviser au moyen d'en éviter l'effet. Il fut convenu que M. de Seignelay ne ferait aucune mention de mon placet, mais seulement de celui de mes paroissiens, et que par là monsieur l'archevêque resterait maître de tourner l'affaire devant le Roi comme il lui plairait...; que sous prétexte de me rendre justice, on m'enlèverait, sous l'autorité du Roi, toutes les pièces justificatives qui pourraient encore rester dans mes mains; et qu'ensuite on tirerait de chez M. de La Mare la minute de l'information; et qu'ensuite on enlèverait du greffe criminel toute la procédure. Après quoi monsieur l'archevêque ferait une ordonnance pour me chasser de Ruel, que le Roi confirmerait par un arrêt.

M. l'abbé de La Motte m'apprit ce détail, et me mena chez M. l'officicial Benjamin qui me répéta les mêmes choses, et me dit que c'était une affaire résolue, me faisant promettre par serment que je ne le nommerais jamais du vivant de M. l'archevêque.

J'allai trouver M. de Seignelay, et lui dis que je savais de bonne part que monsieur l'archevêque avait juré ma perte pour plaire à madame de Bretonvilliers; que d'ailleurs s'agissant d'un crime énorme il n'en pouvait être le juge. Il me répondit, avec son air bouffi d'orgueil, que le Roi trouverait très-mauvais qu'un curé refusât son archevêque pour son juge, pendant que Sa Majesté s'en sert si utilement pour les affaires les plus importantes qui regardent l'Église,... et me tourna le dos et s'en alla

J'eus recours à M. Bontems par l'entremise de la Mère de Saint-Ambroise, religieuse de la Miséricorde, sa sœur de lait. Il me promit de me présenter au Roi à son lever. M. Bontems vint donc au lieu où je l'attendais, et me fit l'honneur de me dire qu'il venait de prier Sa Majesté qu'elle eût la bonté de m'entendre... A peine avait-il dit ces mots au Roi, que le Roi répondit qu'il savait ce que je lui voulais demander; que Seignelay l'en avait déjà informé le jour précédent; que c'était des commissaires que je sou-

Digitized by Google

haitais avoir, et qu'il avait nommé à cet effet monsieur l'archevêque et M. Hotman, et que j'en serais content. Je dis à M. Bontems que je venais pour avoir l'honneur de dire au Roi les raisons que j'avais de récuser monsieur l'archevêque, qui allait m'accabler pour faire gagner cent louis d'or à la femme de chambre de madame de Bretonvilliers. Comme il y avait une grande intelligence entre monsieur l'archevêque et M. Bontems, il ne voulut pas revenir à la charge pour le redire au Roi.

Monsieur l'archevêque n'avait demandé M. Hotman que pour lui servir de couverture, et faire, au nom du Roi, par le ministère de M. Hotman, ce qu'il ne pouvait faire raisonnablement par le sien. Monsieur l'archevêque tenant M. Hotman entièrement livré à sa passion, par l'intérêt de M. Colbert dans l'alliance duquel il était, lui dit que le Roi lui avait commandé d'assoupir si bien cette affaire, que Sa Majesté voulait absolument qu'il n'en restât jamais aucun vestige par aucune preuve juridique ni autre, qui pût me permettre d'y avoir recours pour faire revivre cette affaire dans la suite des temps.

Je fus averti par M. l'abbé de La Motte et par M. Benjamin de la descente que M. Hotman devait faire sur les lieux, pour se saisir des pièces justificatives qui pourraient être entre mes mains, et réciproquement celles de mes paroissiens accusés dans le procès. Sur cet avis, je pris soin d'en avoir le double, également authentiques. Je ne rapporterai ici que le certificat de M. Thibaut, curé de Versailles, qui seul prouve mon innocence, et fait voir qu'il fallait que j'eusse des ennemis cachés qui eussent un crédit bien autre que celui d'un prêtre de campagne, pour s'être rendu favorable monsieur l'archevêque contre toute sorte de justice.

« Je soussigné supérieur, etc., certifie que j'ai toujours reconnu « M. le curé de Ruel pour très-honnête homme; que dans le diffé- « rend qu'il a avec ses paroissiens, il n'a tenu audit curé qu'il n'ait « été accommodé, mais seulement auxdits habitans, lesquels m'ont « manqué de parole.

« Je certifie de plus que, travaillant auxdits différends, je re- « marquai que plusieurs l'ayant accusé de plusieurs chefs, il s'en « purgea et justifia très-bien; en un mot, qu'il n'y a aucune accu- « sation de conséquence, ni même qui fût véritable dans la moindre « de ses circonstances. J'atteste que plusieurs honnêtes gens de la « paroisse m'ont assuré que ledit curé était très-homme de bien,

Digitized by Google

« mais qu'ils n'osaient le dire publiquement, de peur d'être re-
« haussés à la taille. »

Monsieur l'archevêque refusa la démission de la cure de Ruel, que madame de Guise lui fit demander d'accepter, sous prétexte des ordres du Roi, qui avait des raisons particulières que ses ordres fussent exécutés de point en point.

M. Le Juge, qui était un des prêtres de Saint-Sulpice, m'accompagna à Ruel par ordre de M. de Poussé, pour être témoin de ce qui y arriverait. M. Hotman arriva le 16 décembre 1776, à deux heures après dîner. Je me trouvai à la sortie de son carrosse, et lui proposai de venir dans ma salle. A cette offre, il me brusqua, me disant, d'un air assorti à la brusquerie qu'il m'avait faite, que ma maison serait suspecte à tout ce peuple Je lui répliquai que quand on avait affaire à un magistrat aussi intègre que lui, toute maison était bonne. Il prit sans doute pour contre-vérité la civilité que je lui faisais sur son intégrité, et, se tournant de mon côté, il me dit, d'un air et d'un ton de courroux, que j'étais un insolent; qu'il voyait bien que tout ce peuple avait raison de se plaindre de moi, et qu'il en rendrait bon compte au Roi. Un laquais de M. Hotman se joignait à mon oreille, et m'avertit qu'il fallait lui dire *Monseigneur*. Comme nous avancions toujours vers la maison destinée à recevoir M. Hotman, je lui dis : « Monseigneur, permettez-moi de « dire que votre arrivée en ce lieu, où vous paraissez aujourd'hui « à mon occasion, par ordre du Roi, est bien différente de celle « où vous y parûtes chargé des mêmes ordres du Roi, lorsque « vous prîtes la peine de m'honorer de votre visite au chevet de « mon lit. » Il me répondit : « Il est vrai; mais il est aussi vrai que « le Roi, dans ce temps-là, crut que votre assassinat était sérieux; « et aujourd'hui il est persuadé que vous êtes un imposteur qui « tombez du mal caduc, et que vous n'avez jamais été assassiné. »

Arrivés dans une salle basse, M. Hotman dit tout haut que personne n'entrût excepté moi. Je me vis donc seul avec cet intègre magistrat, son secrétaire M. le Normand, aujourd'hui greffier du conseil, et un des laquais. Il y avait une table préparée, un fauteuil au milieu, et à un des bouts de la table, une chaise à dos pour son secrétaire. Je me plaçai en face de M. Hotman. Me voyant debout, il dit à son laquais de me donner un siège : ce laquais prenait un fauteuil pour m'apporter; son maître s'en apercevant, lui dit : « Vous êtes un sot, mon ami; sachez, une fois pour toutes,

Digitized by Google

« que personne ne doit être assis devant moi dans un fauteuil, si « ce n'est moi qui le donne ou qui l'ordonne. » En lui faisant cette instruction, il lui montrait une chaise à dos pour m'apporter; et moi, jetant la vue sur un siège pliant, je fus le prendre, et refusai la chaise à dos, disant que cette place convenait mieux à la cérémonie, et qu'il me tiendrait lieu de sellette, puisqu'il me regardait comme un criminel, quoiqu'il sût que j'étais innocent; que je savais que monsieur l'archevêque me sacrifiait au crédit que madame de Bretonvilliers avait sur lui; ce qu'elle ne faisait néanmoins qu'à la sollicitation de d'Acqueville et de la marquise d'Asserac, qui ne paraissaient que sous le prétexte de sauver, par charité, les galères au prêtre scandaleux; mais qu'ils avaient bien un autre intérêt caché là-dessous; que le Roi en aurait un très-grand qu'il fût approfondi, et qu'il ne pouvait être découvert que par la suite du procès;... mais que Jésus-Christ, qui était l'innocence par excellence... A ces mots, il me coupa la parole, et me dit, d'un ton railleur : « *Extrà chorum cantas*. Gardez, ajouta-t-il, votre morale pour quand vous ferez des prônes, et vos visions pour les *raconter* à des petits enfans : le Roi ne m'envoie pas ici pour les *entendre*, mais pour écouter les plaintes que vous avez à faire contre vos paroissiens, et pour recevoir les pièces justificatives que vous aurez à donner; en conséquence répondez à cela. »

Quant à mes plaintes, je lui dis que je n'en pouvais faire de plus convaincantes que la cohue qu'il avait devant ses yeux, et les insolences qu'il avait entendues de ses oreilles; que de tout ce peuple, qui paraissait être contre moi, il n'y en avait que six ou sept qui me fussent contraires, et qui étaient enveloppés dans l'information, que cependant je ne les récusais pas, parce que j'espérais qu'il me les confronterait un à un. M. Hotman me répondit que l'ordre qu'il avait reçu du Roi ne portait pas qu'il fît aucune confrontation, mais qu'il entendît verbalement les plaintes respectives, et qu'il prît les pièces justificatives de part et d'autre, et que je n'avais qu'à lui donner les miennes. Je les lui présentai. Il ne voulut pas écrire un seul mot de tout ce que je lui avais dit. En me retirant, je fis signe au laquais que je voulais lui dire un mot. Il me suivit, tandis que mes séditieux entraient en foule, le *procureur* fiscal et le prêtre scandaleux à leur suite. Je mis dans la *main* du laquais un louis, et le priai de rentrer promptement, et *de venir* me dire ce qu'on disait contre moi. Environ un quart,

Digitized by Google

d'heure après, il me vint dire que tout ce qu'on disait roulait sur ce que je n'avais jamais été assassiné et que je tombais du haut-mal; qu'ils n'avaient fait semblant de me désoler, que pour m'obliger à quitter ma cure, parce qu'ils se damneraient si j'étais leur curé; mais que j'étais intrépide comme un diable; que je voulais chasser leur maître d'école, qui était pour le moins aussi honnête que moi; ce qu'ils ne souffriraient jamais. M. Hotman leur demanda quelles preuves ils avaient que je tombais du mal caduc, et si quelqu'un en avait été témoin : le bedeau dit : « Oui, monseigneur, je jure que cela est vrai, et que j'en suis témoin. » M. Hotman insista, et lui demanda comment cela s'était passé. Le bedeau répondit qu'un jour de dimanche, comme j'étais déjà à l'Épître, je quittai l'autel, parce que je sentais que mon mal m'allait prendre; que j'étais rentré dans la sacristie pâle comme un mort; que je m'étais assis, et que je l'avais prié de me jeter de l'eau sur le visage; que malheureusement il l'avait fait; que sans cela il jurait que je serais mort. M. Hotman continua à lui demander si ce mal n'avait pas eu d'autres suites, et si j'avais achevé de dire la messe; le bedeau répondit que si mon mal n'avait pas eu d'autre suite, c'était Dieu merci à lui, que je n'avais pas fait de prône, de crainte que ce mal ne me prît et que, faute de secours, je ne tombasse de la chaire; que je n'avais eu garde de m'y exposer, car j'étais comme un beau diable.

Comme ce laquais me voyait recevoir en riant ce qu'il me racontait; il me dit : « Vous riez, monsieur : cependant mon maître « n'en rit pas, il fait écrire ce qu'ils disent. Mon maître est bien « prévenu contre vous. Monsieur l'archevêque l'est venu voir il y « a deux jours. Je ne sais pas ce que vous lui avez fait, mais j'en- « tendis, en lui donnant un fauteuil, qu'il parlait en mauvais « termes de votre assassinat. » A peine eus-je quitté ce laquais, qu'il revint sur ses pas, dire que M. Hotman me demandait. Les séditieux étant sortis les premiers, et moi me présentant à la porte, j'empêchai que dix ou douze notables habitans ne sortissent, et je priai M. Hotman de leur demander s'ils avaient quelque chose à dire contre moi; tous dirent qu'ils ne connaissaient rien en moi que de louable, et que tout ce que le procureur fiscal et ses adhérens avait dit était faux : je priai M. Hotman de vouloir ajouter à son procès-verbal ce que ces bonnes gens venaient de dire, et qu'ils le signeraient. Il dit que cela ne servirait à rien, et il les

Digitized by Google

fit sortir. M. Hotman me présenta à signer son procès-verbal, sans m'en faire donner préalablement la lecture, sans recevoir mes répliques sur ce qui avait été dit contre moi. Je lui représentai très-respectueusement que j'étais surpris qu'il voulût exiger de moi une signature sans recevoir mes répliques. A ces mots, M. Hotman se mit en fureur, me disant pour qui je le prenais; qu'il voyait bien que ces pauvres gens avaient raison de dire que j'étais un diable; qu'ils ne m'avaient jamais assassiné; que si je prétendais l'avoir été, c'était à moi à le prouver, à chercher l'assassin et ses auteurs.

Je lui dis d'un ton respectueux, que je le suppliais de me permettre de lui dire que c'était à moi à prouver l'assassinat, et à la justice à découvrir l'assassin; que de ma part j'y avais satisfait à regret. M. Hotman m'interrompit, et me dit que c'était là une chanson pour lui; que je signasse, sinon qu'il allait faire écrire que j'avais refusé de signer, et que je verrais ce qui m'en arriverait, comme étant désobéissant aux ordres du Roi. En me mettant en devoir de signer, je lui dis que je le priais à tout le moins de vouloir bien me dire quelque chose de ce que je signais contre moi si aveuglément. L'envie qu'il eut d'avoir ma signature le força de me dire, que le procureur fiscal se plaignait de ce que j'avais dit que son fils avait une potence imprimée sur son front; que tous convenaient que je tombais du mal caduc; qu'ils ne m'avaient point assassiné, et qu'ils ne pouvaient pas croire que je l'eusse jamais été.

Nous sortîmes ensemble, suivis de la même populace, qui lui fit cortège jusqu'à son carrosse. Comme nous fûmes arrivés à une certaine distance, je le priai d'avoir la bonté de vouloir entrer dans la maison d'un nommé Bruau, qui, en recevant tous ses sacremens, avait fait une espèce d'amende honorable de tout ce qu'il avait dit contre moi. Il me refusa tout net... A peine fut-il monté en carrosse que tous les séditieux firent une huée sur moi, dont M. Hotman fut témoin. Ils me dirent toutes les injures les plus atroces, m'accompagnant jusque chez moi en les réitérant; et, comme je me trouvai au milieu de la foule, je reçus vingt coups de poing dans les reins.

Dès le jour suivant j'allai à Paris pour rendre compte à tous mes protecteurs, et surtout à M. l'abbé de La Motte, de tout le procédé si injuste de M. Hotman. Le commissaire de La Marre

Digitized by Google

me conseilla de voir M. le lieutenant-criminel, et M. Robert, procureur du Roi. Tous me dirent que je n'avais rien à craindre; que la procédure était presque en état, et qu'il ne restait qu'à interroger de nouveau les accusés sur les nouveaux mémoires que j'avais donnés touchant les visites fréquentes et réitérées que mes parties rendaient à toute heure du jour et de la nuit au chanoine qui habitait en la maison seigneuriale de Ruel.

Comme les fêtes de Noël approchaient, je me déterminai de passer par Versailles en allant à Ruel, afin d'informer M. de Seignelay, M. Thibaut et M. Bontems, du procédé injuste de M. Hotman. Après tous les éclaircissemens donnés, je vins à Ruel faire mes fonctions curiales jusqu'au lendemain de la fête des Rois. Je revins à Paris. Je fus d'abord chez M. de La Motte, qui me donna avis que M. Benjamin m'avait tourné le dos, et avait applaudi à tout le plan injuste que ce prélat me préparait. Voici comment il l'exécuta.

M. Hotman fut d'abord chez M. le commissaire La Marre, et lui dit de la part du Roi qu'il eût à lui remettre la minute de l'information qu'il avait faite à Ruel. M. de La Marre lui répondit généreusement qu'il avait un contre-ordre du Roi qui lui défendait de la lui remettre; que ce contre-ordre était l'obligation indispensable de sa charge; mais que pour obéir à ces deux ordres si opposés, il offrait de porter lui-même au Roi la minute de l'information, et qu'il prendrait de là l'occasion de rendre compte à Sa Majesté de la cruauté qui m'avait été faite. M. Hotman voyant donc que M. de La Marre, commissaire, était incorruptible, eut honte d'avoir fait une si injuste proposition et n'osa presser davantage.

Ce généreux refus fit changer la résolution que M. Hotman avait prise d'aller chez M. le lieutenant-criminel et M. Robert, afin de leur enlever toute la procédure qu'ils avaient entre les mains concernant mon assassinat.... Il s'avisa de leur envoyer un ordre de la part du Roi, d'apporter chez lui toute cette procédure.... à quoi ils obéirent, croyant que ce ne fût que pour en prendre lecture. M. Hotman la tenant entre ses mains, et leur ayant demandé s'il ne leur restait point encore quelque addition de procédure, après leur réponse il leur dit qu'il ne devait plus être question de nouvelle ni d'ancienne procédure sur cette affaire; que Sa Majesté avait de très-fortes raisons pour vouloir l'anéantir; qu'à cet effet, il avait ordre de se saisir de la procédure. A cette violence, M. le lieutenant-

Digitized by Google

criminel et M. Robert dirent tout ce qui était du devoir de leur charge pour retirer leur procédure. En un mot, rien ne fut oublié de leur part; mais inutilement.

J'ai su que monsieur l'archevêque n'osa dire à Sa Majesté autre chose, sinon que M. de Seignelay, M. Hotman et lui, avaient trouvé un expédient pour assoupir l'affaire du prétendu assassinat du curé de Ruel; qu'il était bien vrai que je tombais du mal caduc, mais que la preuve n'était pas nette; que cependant il était important d'anéantir cette affaire, pour ne pas faire tomber en confusion un curé qu'il faudrait peut-être pendre ou envoyer aux galères. Sa Majesté lui permit de dresser l'arrêt en commandement. Monsieur l'archevêque s'en faisait un mérite, le disait tout haut, en sorte que M. l'abbé de La Motte, qui l'avait entendu répéter plusieurs fois à monsieur l'archevêque, me dit en levant les mains au ciel : « Oh! j'ai bien une autre nouvelle à vous dire. Allez remercier madame de Bretonvilliers, puisqu'à sa considération « monsieur l'archevêque vous sauve ou la corde ou les galères. »

Voici l'arrêt. « Vu au conseil du Roi, Sa Majesté y étant, le « procès-verbal du sieur Hotman du 16 décembre 1676, contenant son transport, en exécution des ordres de Sa Majesté, en la « paroisse de Ruel, et les plaintes respectives par lui reçues; ... « avec les pièces justificatives desdites plaintes, la déclaration « faite par ledit sieur Hotmann ledit jour sur l'état desdites plaintes « respectives, les deux ordonnances du sieur archevêque de Paris; « l'une du 8 du présent mois de janvier par laquelle, sur la communication qui lui avait été faite des procès-verbaux de visite du « sieur abbé de La Motte, archidiacre de Josas, les deux dernières « années dans l'étendue de son archidiaconé, et entre autres dans « ladite paroisse de Ruel, ensemble des mémoires et instructions « dudit Hotman, il aurait ordonné que pour empêcher que le procès et les différends entre le curé et prêtres de Ruel, et ledit curé « et lesdits habitans dudit lieu, ne continuent au scandale du public et au déshonneur de la religion, le curé et lesdits prêtres se « retireront chacun dans un séminaire de Paris à leur choix, pour « y reprendre l'esprit de paix, et, par provision, en attendant que « leurs contestations soient terminées, la cure de Ruel serait desservie par le sieur Dumesnil,... lequel prendrait tel nombre de « prêtres qu'il jugerait nécessaire;

« L'autre ordonnance dudit mois de janvier portant que la sub-

Digitized by Google

« sistance dudit sieur Dumesnil serait prise sur les fruits et re-
« venus de ladite cure, et que celle desdits prêtres serait prise sur
« la fabrique;

« Vu aussi les informations, pièces, mémoires et instructions
« concernant les contestations entre le curé et les habitans de ladite
« paroisse de Ruel : ouï le rapport du sieur commissaire à ce dé-
« puté, et tout considéré,

« Sa Majesté, étant en son conseil, a ordonné et ordonne que
« lesdites ordonnances seront exécutées : Enjoint Sa Majesté au
« sieur Hotman de se transporter sur les lieux pour l'exécution
« desdites ordonnances et présent arrêt. Fait le 25 janvier 1677.—
« Signé Colbert. »

Voici la teneur de l'interdiction que monsieur l'archevêque avait mise au bas de ses ordonnances : « Prononcé audit curé et « autres prêtres pour ce mandés au presbytère le 31 dernier jour de « janvier 1677, à l'issue de la messe paroissiale, avec déclaration « que dès à présent nous leur interdisons, audit curé et auxdits « prêtres, toutes fonctions paroissiales et sacerdotales dans l'église « et dans toute l'étendue de la paroisse dudit Ruel, etc. »

M. Benjamin official dit lui-même à M. l'abbé de La motte de me faire avertir que j'eusse à ne pas manquer de me trouver à Ruel le dimanche matin suivant. Le jour de la semaine auquel il lui parlait était un mardi : ce jour... fut le dimanche 3 janvier 1677. Et ce qui est à remarquer ce fut à huit heures du matin, comme je donnais l'eau bénite au peuple; et comme si mes pas avaient été compassés, je me trouvai vis-à-vis la porte par où M. Hotman et tout son nombreux cortège entra, composé d'un exempt de la Prévôté, de deux gardes, autrement dits hoquetons, de M. Benjamin, official, de M. Dumesnil, docteur en Sorbonne, et de six prêtres de Saint-Lazare. A la vue du premier je m'arrêtai, et tous étant entrés, M. Hotman et M. Benjamin étant à la tête des autres, je leur présentai le goupillon par honneur et jetai l'eau bénite à tout le reste. Pour éviter que je ne montasse en chaire pour faire le prône, ils firent tenir mon vicaire dans la chaire, avec ordre d'annoncer la fête de la Purification et de descendre sans dire autre chose.

A peine eus-je donné la bénédiction de la messe, que tout ce fameux cortège entra dans ma salle où tous les séditieux suivirent. — J'entrai dans ma salle que je trouvai toute pleine. A peine y fus-je fixé et debout que M. l'official prit la parole, et expliqua de la

Digitized by Google

part de monsieur l'archevêque le sujet de sa venue et la teneur de ses ordonnances... Dans son discours où j'étais sans cesse apostrophé, il fit valoir la vigilance infatigable que monsieur l'archevêque avait apportée pour mettre fin à cette affaire qui scandalisait toute l'Église; que manque de docilité de ma part, je n'avais jamais fait cas des expédiens que Sa Grandeur m'avait inspirés à tant et à tant de reprises pour calmer les esprits et me rendre tranquille; qu'en attendant que le procès fût entièrement terminé, il me signifiait de la part de monsieur l'archevêque, qu'il m'interdisait et à tous les autres prêtres toutes les fonctions curiales sur le lieu et ses dépendances. Et comme la copie de la signification était toute prête, signée Bailly, un des gardes de la Prévôté, elle me fut mise sur-le-champ entre les mains, et une pareille au syndic des habitans, pendant que M. l'official concluait que c'était là ce qu'il avait à me dire de la part de monsieur l'archevêque; et que j'allais entendre ce que M. Hotman était chargé de me faire savoir de la part du Roi.

M. Hotman ordonna la lecture de l'arrêt, et la copie étant pareillement prête avec la signification bien signée *Bailly*, elle me fut remise en main, et une semblable fut donnée au syndic des habitans. Pendant ce petit mouvement, M. Hotman m'apostropha à son tour. Il n'oublia rien d'humiliant qu'il ne me dît. Il finit son discours en m'interpellant de répondre si je prétendais en appeler ou non. Alors prenant la parole, je m'adressai d'abord à M. l'official, et lui témoignai la surprise où j'étais, qu'il eût voulu se charger d'être l'exécuteur des ordonnances de monsieur l'archevêque dont il savait en conscience que les motifs étaient tout opposés à la vérité; et adressant la parole à m. Hotman, je dis que quant à son procès-verbal il savait bien qu'il me l'avait fait signer par force; que cependant je ne désavouais point son procès-verbal, persuadé qu'il ne pouvait y avoir autre chose sinon que je tombais du mal caduc, et que je n'avais point été assassiné : l'un était hasardé en l'air sans nul fondement, et l'autre était prouvé au procès qu'il avait enlevé du greffe du Châtelet. J'ajoutai que quant à l'interdiction, j'en appelais fort volontiers devant le Roi, puisqu'il s'en réservait la connaissance, si je pouvais espérer de plaider ma cause devant Sa Majesté; mais comme il faudrait que je fournisse mon appel devant lui (M. Hotman), il était à croire qu'il ne me rendrait pas une justice différente de celle qu'il me faisait éprouver,

Digitized by Google

après la certitude pleine et entière qu'il avait de mon innocence; que cela étant j'en appelais au jugement de Dieu; que je citais lui et M. l'official devant le redoutable tribunal de ce souverain juge.

En sortant de chez moi, ils y laissèrent le nommé Bailly, garde de la Prévôté, avec ordre de ne me pas accorder un seul moment de temps sans me faire sortir de Ruel; ce que ce garde me déclara avec beaucoup de chagrin. A peine m'eut-il fait ce compliment, que son compagnon revint sur ses pas, disant que ces messieurs avaient ordre du Roi de ne pas sortir eux-mêmes de Ruel sans que j'en fusse sorti le premier... je les priai de me donner le loisir de manger un morceau, puisque j'étais encore à jeun: ils me refusèrent. Comme nous étions sur cet entretien, l'exempt de M. Hotman entra qui dit: «Gardes de la Prévôté, exécutez vos ordres». Après avoir recommandé à mon unique valet d'avoir bien soin du logis, je me vis obligé de sortir, comme l'on dit, le bâton blanc à la main. L'exempt et les deux gardes me suivirent et me conduisirent hors de Ruel.

Je revins prendre l'exercice de mes fonctions à Saint-Sulpice. M. le curé, dès le lendemain 1er jour de février, me conduisit chez l'archevêque pour l'assurer que pour obéir de ma part à l'arrêt du conseil il m'avait reçu dans la communauté. Monsieur l'archevêque commença par témoigner qu'il était au désespoir de tout ce qui s'était passé; mais que mon malheur avait voulu que j'eusse de si puissans ennemis auprès du Roi, que lui n'avait pu le détromper; que le Roi lui avait témoigné, que s'il y avait la moindre preuve que je tombasse du mal caduc, Sa Majesté voulait qu'on m'envoyât aux galères.

Monsieur l'archevêque dit qu'il était persuadé que l'accusation était fausse; que même je lui avais envoyé une dissertation sur l'épilepsie, où je prouvais que du tempérament dont j'étais, je n'y pouvais pas être sujet; qu'il en avait rendu compte au Roi; que, dans la vue de me sauver le funeste jugement contre moi qui devait intervenir en conséquence du faux témoignage de deux témoins qu'il savait être prêts à me soutenir qu'ils m'avaient trouvé tombé comme mort de ce même mal dans un chemin écarté et de la manière que je disais que j'avais été trouvé assassiné, il n'avait pu trouver un meilleur expédient, que celui de se rendre maître de cette affaire; qu'à cet effet pour donner une couleur apparente au dessein favorable qu'il avait pour moi, il fallait qu'il fît quelque

Digitized by Google

chose d'éclat, ainsi que mon assassinat en avait fait; d'autant plus, ajouta-t-il, que le Roi ayant témoigné tant de bonté pour moi lorsque cet assassinat arriva, il fallait nécessairement sauver l'honneur du Roi, qui autrement passerait pour avoir été ma dupe si je venais à succomber par l'évènement du procès; ce qui avait été cause que lui (archevêque) avait fait son ordonnance en apparence contre moi, et qu'il s'était servi de M. Hotman pour obtenir l'arrêt qui l'autorisait. M. le curé de Saint-Sulpice voulut dire qu'il était donc inutile que je demandasse au Roi des commissaires en conséquence de son arrêt. « Comment! répliqua monsieur l'archevêque avec le der« nier étonnement, ne comprenez-vous pas que ce serait une témé« rité jusqu'à vouloir périr, d'aller demander des commissaires pour « juger ce procès! » Il ajouta, que s'il croyait que je fusse entêté au point de vouloir faire une telle démarche contre son sentiment, qui n'était autre que de me sauver un jugement qui ne pouvait qu'être fatal pour moi, il obtiendrait plutôt une lettre de cachet pour m'envoyer à Quimpercorentin; mais qu'en un mot, et pour prévenir tous ces nouveaux malheurs, il m'exhortait à lui donner la démission de ma cure. Nous le quittâmes tout pénétrés de douleur d'avoir entendu tant de fourberies et d'artificieuses impostures.

A peine fûmes-nous de retour à la communauté de Saint-Sulpice, que le sieur Morange, secrétaire de monsieur l'archevêque, arriva, qui dit à monsieur le curé que monsieur l'archevêque n'avait pu lui dire en ma présence, que s'il voulait lui faire un plaisir singulier, ce serait de m'obliger à permuter ma cure avec un docteur de Navarre, nommé Sardé, qui me donnerait une chapelle de deux cents livres de rente toutes charges payées; qu'à la vérité le revenu de la chapelle n'était pas proportionné à celui de ma cure qui valait près de mille écus, mais que monsieur l'archevêque y suppléerait dans l'occasion; et qu'en cas de quelques résistances, et que Morange ne reçût pas sur-le-champ mon acceptation positive, il avait ordre de dire à monsieur le curé de Saint-Sulpice, que monsieur l'archevêque avait une lettre de cachet toute prête pour m'envoyer à Quimper dès le lendemain matin.

M. le curé de Saint-Sulpice vint donc me trouver à ma chambre pour me répéter ce que Morange venait de lui dire. Il me dit les larmes aux yeux, qu'au nom de Dieu j'acceptasse la permutation; que par là je demeurerais en repos dans la paroisse où Dieu avait béni ci-devant mon travail, sinon que j'irais mourir au coin d'un

Digitized by Google

buisson ou dans quelque misérable village sans aucun secours ni consolation. Je ne pus me défendre de la tendresse paternelle qu'avait pour moi monsieur le curé de Saint-Sulpice, quelque envie que j'eusse d'ailleurs, de voir jusqu'où pouvait aller la cruauté de monsieur l'archevêque pour plaire à une femme. J'acceptai la permutation. Morange en porta la parole à monsieur l'archevêque.

M. l'archevêque n'avait pu s'empêcher de comprendre dans son ordonnance et d'interdire le prêtre scandaleux; mais comme cette ordonnance, et l'arrêt du conseil qui l'autorisait, n'avaient été faits que par politique, ainsi que nous avoua monsieur l'archevêque, il fut le premier à faire connaître le mépris qu'on en devait faire, puisque le prêtre scandaleux avait une permission secrète de demeurer à Ruel et la dispense de se retirer dans un séminaire, et de se tenir interdit. Il demeura donc sur les lieux, et dit la messe le lendemain.

Ce jour-là, et dans le moment que le sieur Morange venait de quitter monsieur le curé de Saint-Sulpice, il arriva un homme de Ruel pour me dire que la nuit précédente, entre minuit et une heure, le prêtre scandaleux avait suscité six de ses adhérens qui avaient enfoncé la porte de mon presbytère, avaient pris mon valet à la gorge, l'avaient cruellement maltraité jusqu'à ce qu'il leur eût montré l'endroit où je mettais mon argent; qu'au bruit, les prêtres de Saint-Lazare y accoururent assez tôt pour administrer les derniers sacremens à mon valet, qu'ils trouvèrent à demi mort, mais trop tard pour le seul bien que je possédais, car le tiroir de mon cabinet était rompu, et tout ce qui était dedans pris, la plupart des livres de ma bibliothèque enlevés, et tout ce qu'il y avait de meubles, de hardes, de linge, faciles à prendre, emporté.

M. le curé de Saint-Sulpice me conseilla d'aller à monsieur l'archevêque : je suivis ce conseil contre le dessein que j'avais d'aller au Roi. Il me dit pour se débarrasser de moi d'aller trouver M. Hotman. M. Hotman me voyant, crut que j'allais à lui pour lui réitérer mes plaintes, et pour lui demander quels commissaires j'aurais pour terminer le procès en conséquence de l'arrêt; car sans me donner le temps de lui dire le sujet de ma venue, il commença par me dire que son ministère était fini à mon égard; que c'était monsieur l'archevêque qui lui avait taillé tous ses morceaux, que je n'obtiendrais jamais d'autre jugement que celui que je venais de recevoir; qu'il en savait les raisons, qu'il ne devait pas

Digitized by Google

dire. Que le meilleur conseil qu'il pouvait me donner était de paraître content de monsieur l'archevêque; que peut-être il lui pourrait prendre quelque remords de conscience pour me dédommager des maux que j'avais soufferts. Pour lors je pris la parole, et lui dis : « Ajoutez, monsieur, et les pertes que j'ai faites; car « je suis, à l'heure qu'il est, ruiné de fond en comble, je viens « même, par ordre de monsieur l'archevêque, vous porter ma « plainte du vol qui m'a été fait la nuit précédente. » Après avoir tout entendu, il me dit que, si je croyais que la compassion et le déplaisir qu'il en aurait fût un dédommagement de mes pertes, j'en étais déjà remboursé; mais qu'il n'y pouvait apporter aucun remède; qu'il ne lui appartenait point de connaître de ce vol sans un nouvel ordre du Roi; que c'était à monsieur l'archevêque à le lui faire donner; mais que je devais pénétrer les raisons qui empêcheraient monsieur l'archevêque de le faire; que ce qu'il pouvait me dire, c'est qu'il savait que monsieur l'archevêque devait avoir déjà écrit à M. Bontems pour assurer le roi qu'en me chassant de de Ruel, S. M. avait mis le calme et la tranquillité dans ce lieu; en sorte que je devais bien comprendre que monsieur l'archevêque n'ira pas faire connaître au Roi un nouveau désordre dont je me plaignais et où j'étais la partie souffrante. Il me renvoya bien civilement à monsieur l'archevêque, m'assurant pourtant que ce prélat n'apporterait aucun remède au vol dont je me plaignais.

En effet, étant arrivé à la porte de monsieur l'archevêque, je trouvai que le suisse avait reçu des ordres précis de ne pas me laisser entrer, ajoutant que je n'avais que faire de revenir; que M. l'archevêque ne voulait plus entendre parler du curé de Ruel. Je fus chez M. l'abbé de La Motte, qui voulut bien aller chez M. l'official, pour savoir de lui s'il voudrait dire un mot à monsieur l'archevêque pour m'obtenir d'aller à Ruel recueillir ce que les voleurs n'avaient pu emporter la nuit. M. l'official lui témoigna qu'il savait trop bien les sentimens du prélat pour lui aller faire une telle proposition; que je me donnasse bien de garde d'aller moi-même sur les lieux; et quant au vol, il ne me conseillait pas de m'en plaindre après ce que monsieur l'archevêque lui avait témoigné lorsque j'avais quitté.

J'envoyai sur les lieux M. Varinot, qui avait été mon vicaire; afin d'amener avec lui ce qui m'était resté de meubles après le vol. Mais dès que les mêmes voleurs furent avertis par le prêtre scan-

Digitized by Google

daleux que les charrettes étaient chargées, et qu'elles étaient déjà au milieu du bourg, ils accoururent, culbutèrent tout, pillèrent en plein jour ce qui leur avait échappé la nuit, et brisèrent les restes de mes gros meubles; en sorte que M. Varinot revint m'apporter cette nouvelle pour s'excuser de l'inutilité de son voyage.

M. le curé de Saint-Sulpice alla raconter à monsieur l'archevêque tout le vol, sans qu'il pût tirer de ses réponses aucune espérance de justice; en sorte que je proteste devant Dieu que, outre mon bénéfice qui me valait dans ce temps-là près de mille écus de revenus, la perte que je fis me coûta plus de dix mille livres, tant en argent comptant qu'en meubles et hardes; et j'en demeurai ruiné de fond en comble.

Comme toute cette histoire est appuyée sur le fondement du poison dont la marquise d'Asserac s'était voulu servir pour attenter à la vie du Roi et à celle de Monseigneur le Dauphin, et qu'il semble que la plus grande difficulté était de pouvoir croire qu'une femme de qualité, qui s'était retirée dans un couvent très-austère, ait été capable, je ne dis pas seulement de garder du poison, mais bien plus de vouloir s'en servir, la Providence divine permet qu'il arrive au même couvent un événement, qui ne laisse aucun doute de la vérité de cette histoire. Voici donc cet événement.

Sur le bruit qui s'était répandu dans le public que généralement toute la communauté des religieuses du Calvaire composée de plus soixante filles, était dans un pitoyable état, et que par cette raison toutes avaient été transférées au château de Berny, près le Bourg-la-Reine, et que les avis dans le public étaient partagés, les uns disant qu'il fallait qu'elles fussent empoisonnées, les autres que c'était le mauvais air de la fosse des lieux communs de leur couvent, ou enfin les eaux qu'elles buvaient, je me suis transporté au couvent du Calvaire, où je n'ai trouvé qu'une espèce de tourière empruntée, qui était destinée à garder le couvent. L'ayant interrogée sans être connu d'elle, elle m'a répondu, qu'après qu'on a été détrompé que c'était l'eau que les religieuses de la communauté buvaient, puisque c'est la même que celle que les carmes déchaussés et le noviciat des Jésuites boivent, on s'est retranché à dire que c'était le mauvais air qui provenait de la fosse des lieux communs, mais qu'elle n'en croyait rien, attendu que les vidangeurs ne se sont point trouvés mal. De plus, toutes les fosses des autres communautés religieuses qui sont dans Paris

Digitized by Google

n'ont jamais produit le même effet, quoiqu'elles ne respirent pas un air aussi pur que celui du Luxembourg. J'ai continué d'interroger la tourière sur les effets et les symptômes de la maladie de ces religieuses. Elle m'a répondu que les unes vomissaient, que les autres se sentaient déchirer les entrailles, et que toutes étaient frappées différemment, les unes ayant le teint livide, les autres jaunâtre, verdâtre; et toutes languissantes sans pouvoir se soutenir; que, depuis qu'elles étaient à Berny, elles se portaient un peu mieux; que M. Aignan était leur médecin, et qu'il espérait de les guérir.

Je priai M. Toinard de voir leur médecin M. l'abbé Aignan, qu'il connaissait très-particulièrement. Voici ce que lui dit l'abbé Aignan. Il connut d'abord au pouls de quelques religieuses qu'il pouvait y avoir du poison. Elles avaient été frappées presque toutes à la fois. Il y en avait une, nommée Chanoin, fille d'un marchand de la rue Saint-Denis, qui en était morte peu de jours après avoir été renvoyée chez ses parens, parce qu'Engard, médecin, la fit saigner deux fois. Les saignées facilitent la circulation du sang qui porte le venin par tout le corps. L'abbé Aignan se sentant pressé par M. Toinart, qui insistait toujours sur le poison, il parut vouloir déguiser son sentiment en répondant d'un ton incertain, qu'il croyait que la véritable cause ne pouvait être que la vapeur de la fosse des lieux communs. Il fallait que M. l'abbé Aignan dissimulât son sentiment pour sauver l'honneur du couvent.

Cet évènement est arrivé au Calvaire en 1701. La question est de savoir comment ce poison aura pu être administré. La marquise d'Asserac l'aura apparemment laissé à la plus chère amie qu'elle avait eue dans le couvent; en sorte que, sous une étiquette trompeuse, celle qui en était la dépositaire n'ayant pas eu toute la précaution pour le tenir en lieu de sûreté, quelque autre l'ayant aperçu, en aura voulu innocemment faire l'épreuve.

Madame de La Fayette m'assura que d'Acqueville mourut par un lavement empoisonné, que son valet de chambre lui donna, pour avoir pris dans son cabinet une fiole pour une autre.

Le chanoine de Saint-Honoré et son frère, nommé Péan, et qui était maître-d'hôtel de M. le cardinal de Retz, moururent encore fort cavalièrement : on fit courir le bruit que c'était pour avoir mangé trop de champignons.

(La suite à la prochaine livraison.)

Digitized by Google

PASSAGES RETRANCHÉS

DES

MÉMOIRES DE LAUZUN.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES DE L'ÉDITEUR.

Il est peu de princesses qui aient vu leur conduite devenir l'objet d'autant de critiques, d'autant d'accusations, que Marie-Antoinette. Jeune, vive, légère, son sort fut lié à celui d'un prince dont les goûts calmes, les habitudes tranquilles, l'indifférente tournure d'esprit, étaient plus propres à le faire estimer d'une femme qu'à l'en faire aimer. Chacun le sentait, et chacun de conclure que cette union contrastante ne saurait échapper à de fréquentes infortunes. Cela paraissait inévitable, cela fut bientôt, et d'abord, par cela seul peut-être, déclaré constant. On le disait, on le répétait parce que, à dire vrai, le caractère de Louis XVI donné, il ne semblait en pouvoir être autrement. La reine était comme pardonnée d'avance par ceux qui la soupçonnaient, et ce soupçon assez général servirait lui-même à rehausser sa vertu, si l'on parvenait jamais à prouver que, quelque naturel qu'il pût être, il n'était pas fondé.

Il nous serait difficile sans doute, aujourd'hui, loin des faits, de mener à fin une tâche de ce genre. Y serait-on par-

Digitized by Google

venu quarante ans plus tôt? Nous n'oserions l'assurer. Tout ce qu'on pourrait tenter de démontrer, c'est que les seules imputations précises dont Marie-Antoinette ait été l'objet, étant empreintes de trop de passion et appuyées de trop peu de preuves pour mériter beaucoup de confiance aux yeux de l'histoire, c'est, comme le prouveront les passages inédits des *Mémoires de Lauzun*, que nous transcrirons tout à l'heure, c'est des ménagemens malheureux d'une bienveillance peu adroite que sa mémoire a eu le plus à souffrir de nos jours.

Les ouvrages (car nous n'entendons pas mentionner ici les pamphlets et les chansons du temps), les ouvrages sur lesquels on s'appuie aujourd'hui pour accuser Marie-Antoinette sont les *Mémoires sur le règne de Louis XVI*, par Soulavie, et les *Mémoires de Lauzun*. Le prince de Ligne, madame Campan et le comte de Tilly se sont constitués ses champions. Voyons d'abord comment ils ont su la défendre.

« La prétendue galanterie de la reine, dit le prince de « Ligne, ne fut jamais qu'un sentiment profond d'amitié « pour une ou deux personnes, et une coquetterie de femme, « de reine, pour plaire à tout le monde. Dans le temps même « où la jeunesse et le défaut d'expérience pouvaient engager « à se mettre trop à son aise vis-à-vis d'elle, il n'y eut ja- « mais aucun de nous, qui avions le bonheur de la voir tous « les jours, qui osât en abuser par la plus petite inconve- « nance. Elle faisait la reine sans s'en douter; on l'adorait « sans songer à l'aimer... »

Nous ne savons si ce langage du prince de Ligne était sincère; il annoncerait dans ce cas peu de clairvoyance dans celui qui le tenait. Madame Campan qui, elle aussi, garantit intacte la vertu de la princesse, lui fait l'honneur de croire qu'elle a eu le mérite d'avoir à la défendre. Après avoir cité M. de Lauzun, sur le compte duquel nous aurons bientôt a nous étendre, et qui, d'après le récit de madame Campan, s'attira un beau jour, à la suite d'un tête-à-tête, un *sortez, monsieur*, bien courroucé, elle nomme encore M. de Besenval, comme ayant également tenté l'aventure.

Digitized by Google

Ainsi, suivant M. le prince de Ligne, la reine était si vertueuse que personne jamais ne pensa à élever ses vœux jusqu'à elle; suivant madame Campan, toute vertueuse qu'elle fut, l'amour-propre aveugla deux séducteurs de profession, au point de leur laisser un espoir, trompé du reste; enfin, suivant M. de Tilly, la reine était la plus vertueuse femme de son règne...; mais elle eut deux amans.

Il est curieux d'entendre ce singulier défenseur s'irriter des soupçons qu'il est loin de croire justifiés ou même expliqués par un aussi modeste aveu. « Qui donc, s'écrie-t-il, a « formé ce concert de calomnies et de blasphèmes? qui? des « subalternes, des intrigans, des écrivassiers, des caillettes « en sous-ordre, des causeurs de café qui auraient été en me« sure de savoir mieux ce qui se passait à Pékin que ce qui se « faisait à Versailles et à Trianon. Infortunée! je vengerai « votre ombre par les seul accens de la vérité tout entière, « et si quelques gens feignent de croire qu'elle vous accuse, « l'Europe, trompée jusqu'ici, pensera que je vous justifie. » C'est en vérité regarder l'Europe comme d'assez bonne composition.

M. le duc de Coigny, mort, en 1821, maréchal de France et gouverneur de l'hôtel des Invalides, et M. le comte de Fersen, sont les deux privilégiés que cite M. de Tilly, d'accord sur ce point avec d'autres contemporains. En parlant de la faveur du premier, il dit que cet attachement fut long et que la reine y fut fidèle sans avoir l'excuse d'une grande passion; que, quant au second, il pénétra le plus avant dans son intimité. Du reste, à l'en croire, la reine n'avait que froideur et éloignement pour les jeunes gens, c'était même un trait distinctif de son caractère; il paraîtrait qu'elle n'avait pas plus de penchant pour les hommes d'esprit; car M. de Tilly, qui, sur ce point, est juge beaucoup moins récusable qu'en matière de chasteté, n'en accorde ni à M. de Fersen, ni à M. de Coigny.

M. de Tilly déroule ensuite la longue liste des amans supposés que la calomnie a donnés à Marie-Antoinette. Nous igno-

Digitized by Google

rons si c'est par oubli qu'il y omet un prince que madame Campan ne craint pas elle de nommer; mais vingt autres noms s'y trouvent, et dans le nombre celui du *beau Dillon*, auquel la reine, dansant avec lui, disait un jour : « Monsieur « de Dillon, voyez comme mon cœur bat! » — « Non, ma- « dame, il vous en croira sur parole, » interrompit le roi qui avait entendu et s'était approché. Puis M. de Tilly termine en protestant que « il a cru faire une action louable de « remuer cette insensible cendre pour y trouver cette page « qui, si elle pouvait servir deux fois au blâme, la justifierait « mille. »

La rondeur de ce dernier chiffre prouve combien sur ce sujet nos pères se montrèrent dépourvus de charité. On peut du reste prendre une exacte idée de leurs torts en ce genre en lisant les *Mémoires* souvent curieux de Soulavie, qui a reproduit tous les propos accusateurs qui eurent cours alors.

Nous l'avons dit dès les premières lignes de cet article, de telles attaques ne peuvent seules porter grand préjudice à la mémoire de celle contre qui elles sont dirigées. Rien ne met le lecteur en garde comme la passion, et plus la vérité à dire est sévère, plus, pour trouver crédit, elle a besoin d'être exprimée avec ménagement.

Nous n'avons donc vu jusqu'ici venir déposer contre la vertu de la reine qu'un compilateur, trop indiscret écho des bruits de ruelles, et qu'un homme à bonnes fortunes qui, au milieu de ses succès de cour, s'était formé une si injuste idée des femmes qu'il ne lui semblait pas possible que la plus sage d'entre elles eût failli moins de deux fois. Ces autorités, on le voit, n'avaient rien d'accablant, et si l'opinion publique n'avait pas cru en avoir d'autres pour juger la mémoire de Marie-Antoinette, elle eût peut-être hésité davantage à prononcer une condamnation.

Mais il est un livre qui a bien plus contribué à faire envisager l'inconduite de la reine comme un fait aujourd'hui hors de discussion et de doute. Ce livre, écrit avec tant de grace, d'enjouement, d'abandon, les *Mémoires de Lauzun* (de cet

Digitized by Google

homme qui, d'après le portrait qu'en a tracé M. le prince de Talleyrand, avait tous les genres d'éclat : *beau*, *brave*, *généreux* et *spirituel*), a, tel qu'on l'a publié, laissé dans l'esprit de tous ses lecteurs la persuasion que son auteur avait été l'amant très-heureux de la reine. Et à qui ce choix, brillant sans doute, mais irréfléchi d'un homme menant toujours de front dix intrigues amoureuses, n'a-t-il pas donné tout naturellement à penser que la reine ne savait se défendre contre d'aveugles entraînemens? Eh bien! c'est la preuve en main que nous venons ici démontrer que jamais M. de Lauzun, qui trouva si peu de cruelles, ne posséda cette princesse. Ici quelques mots d'explication.

En 1822, l'empressement avec lequel étaient accueillis tous les Mémoires sur la fin du dix-huitième siècle et les Mémoires sur la révolution française, détermina à publier ceux qu'avait laissés sur cette première partie de notre histoire M. le duc de Lauzun. Mais l'éditeur crut que les égards que M. le procureur du roi avait le droit d'exiger pour la belle-sœur du roi régnant, lui imposaient l'obligation de supprimer quelques passages où se trouvaient peintes des situations assez vives, où étaient chaudement exprimés des sentimens illégitimes. L'intention pouvait être ou sembler du moins morale ou monarchique; mais l'exécution n'y répondit pas, et l'on serait tenté de soupçonner aux coups de ciseaux la main d'un ennemi du trône restauré.

Voici ce qu'on lit dans l'édition des *Mémoires* tronqués *de Lauzun :*

« Madame la princesse de Guémenée et madame Dillon avaient quelquefois parlé de moi à la reine, et lui avaient inspiré de la curiosité de me connaître davantage. Elle me reçut avec bonté; j'eus souvent occasion de la rencontrer chez madame de Guémenée, où elle me traitait avec distinction ; je montais exactement à cheval avec elle, et, en moins de deux mois, je devins une espèce de favori. Ma faveur fut cependant interrompue par la nécessité de joindre mon régiment... La reine désira que mon corps se rapprochât, et

Digitized by Google

que je ne m'éloignasse pas; je ne crus pas devoir y consentir, et je pris congé. Elle en parut véritablement affligée et vint dans l'après-dîner du même jour à Montreuil, chez madame de Guémenée, pour me dire adieu, et pour m'offrir de demander au roi la permission de me faire revenir au sacre, ce que je refusai.

« ..... Le soir même que je devais partir, la reine me fit dire d'attendre encore deux heures, et d'aller lui parler le lendemain matin à Montreuil. — « Ne partez pas encore, « me dit-elle avec beaucoup de grace; la révolte pour les « grains oblige à faire approcher des troupes : nous ferons « venir votre corps. » — « Je la remerciai, et lui répondis que, s'il n'était pas nécessaire, je ne désirais pas un déplacement désavantageux à ma légion. — « *Vous êtes un* « *imbécille* », répliqua-t-elle en riant. Le baron de V******* (Vioménil), chargé par M. le maréchal de Muy du mouvement des troupes, entra : — « Baron, lui dit-elle, faites donc « marcher la légion royale, et faites-les venir assez près pour « que cet imbécille-là ne nous quitte pas, comme il en a le « projet. » Le baron répondit qu'il exécuterait ses ordres, et parut étonné. Je le priai de ne rien changer à son plan. Je chassai encore au bois de Boulogne avec la reine; elle ne cessa de me parler, et de ce moment ma faveur fut tellement remarquée, qu'il fut peut-être heureux pour moi de partir dans la nuit même.....

« ..... Ma faveur cependant paraissait monter au plus haut degré. La reine ne croyait pouvoir trop faire pour un homme qui voulait tout faire pour elle. Elle sortait rarement sans moi, ne me permettait pas de quitter la cour, qui était alors à Fontainebleau, me faisait toujours place près d'elle au jeu, me parlait sans cesse, venait tous les soirs chez madame de Guémenée, et marquait de l'humeur lorsqu'il y avait assez de monde pour gêner l'occupation où elle était presque toujours de moi. Il était impossible qu'une telle conduite ne fût pas remarquée.....

« ..... Madame la princesse de Lamballe, surintendante

Digitized by Google

de la maison de la reine et son amie intime alors, vint à Fontainebleau, donna à souper aux gens que la reine traitait le mieux, et ne me pria pas. La reine me dit d'y aller. Je connaissais trop madame de Lamballe pour ne pas croire que cela fût léger, et je n'y fus pas. La reine m'y mena le lendemain, et lui dit, en me présentant à elle : « Je vous demande « d'aimer comme votre frère l'homme du monde que j'aime « le mieux, et à qui je dois le plus; que votre confiance en « lui soit sans bornes comme la mienne. » Madame de Lamballe eut le droit de regarder cette présentation comme la confidence la plus importante... Sa conduite fut conforme à cette idée. »

Nous ne pousserons pas plus loin les citations; après avoir lu ces pages prises au hasard entre vingt autres du même genre que renferme ce volume, qui songerait à douter que son auteur ait obtenu les royales faveurs? Là, comme dans les passages où il renvoie les complimens que son apparente conquête lui attire, on retrouve le ton et le langage d'un homme qui ne veut mettre dans sa confidence que les lecteurs intelligens, et n'écrivant pas pour les autres, ne croit pas avoir besoin de dire dans son récit : *Le tel jour et à telle heure....*

Eh bien! non, il n'en est rien, et c'est Lauzun, mais le Lauzun sans réticences de censeur, qui va lui-même prendre la peine de vous détromper.

Il raconte que la faveur dont on le voyait jouir lui suscita des ennemis si nombreux et si acharnés qu'il résolut de s'éloigner quelque temps de la cour, et de passer en Russie. La reine, à laquelle il annonça cette détermination, la combattit avec chaleur, avec désespoir. Prêtons attention à cette scène mutilée, dans laquelle les retranchemens seront rétablis entre crochets.

« Vous croyez donc, dit-elle, que je ne vous défendrai pas? — J'ose supplier votre Majesté, j'ose même exiger, comme seul prix de mon dévouement absolu, qu'elle ne se compromette pas en me soutenant; je suffis pour me défen-

Digitized by Google

dre. — Comment! vous voulez que j'aie la lâcheté..... non, M. de Lauzun. — Oh! madame, l'intérêt particulier d'un sujet peut-il être comparé aux grands intérêts de la reine?...

[« — D'un sujet tel que vous, Lauzun? ne m'abandonnez « pas, je vous en conjure; que deviendrais-je, si vous m'aban- « donniez? » Ses yeux étaient remplis de larmes; touché moi-même jusqu'au fond du cœur, je me jetai à ses pieds. — « Que ma vie ne peut-elle payer tant de bontés, une si gé- « néreuse sensibilité! » Elle me tendit la main; je la baisai plusieurs fois avec ardeur, sans changer de posture. Elle se pencha vers moi avec beaucoup de tendresse; elle était dans mes bras lorsque je me levai. Je la serrai contre mon cœur qui était fortement ému. Elle rougit; mais je ne vis point de colère dans ses yeux.

« — Eh bien! reprit-elle en s'éloignant un peu, n'obtien- « drai-je rien? — Le croyez-vous, répondis-je avec beaucoup « de chaleur? Suis-je à moi? n'êtes-vous pas tout pour moi? « c'est vous seule que je veux servir; vous êtes mon unique « souveraine. Oui, continuai-je plus tranquillement, vous « êtes ma reine, vous êtes la reine de France. » Ses regards semblaient me demander encore un autre titre. Je fus tenté de jouir du bonheur qui paraissait s'offrir. Deux réflexions me retinrent : je n'ai jamais voulu devoir une femme à un instant dont elle pût se repentir, et je n'eusse pu supporter l'idée que madame Czartorinska se crût sacrifiée à l'ambition. Je me remis donc assez promptement. »]

« Je ne prendrai point de parti sans les ordres de Votre Majesté; elle disposera de mon sort. — Allez-vous-en, me dit-elle ; cette conversation a duré assez, et n'a peut-être été que trop remarquée. Je fis une profonde révérence et me retirai. »

Frappé du rôle que Lauzun fait jouer à la reine dans cette scène, on a cru en 1822 devoir la tronquer; service déplorable rendu à Marie-Antoinette : car de ces lignes mêmes, où respire tant d'amour-propre et de fatuité, ressort la preuve qu'elle ne succomba pas dans la lutte. Si Lauzun ne

Digitized by Google

fut pas heureux, c'est, à l'en croire, qu'il dédaigna de l'être. En vérité comment, en semblable matière, ajouter foi à l'affirmation d'un homme que la vanité préoccupe au point de lui faire tenir publiquement un pareil langage? Mais cette vanité même nous est une garantie de la confiance qu'il mérite, quand il dit que la Reine sortit pure de cet entretien. Et nous le demandons de nouveau, qui eût osé en répondre à ne tire que l'édition si étrangement purgée?

Elle l'a été, on va le voir, dans ses moindres détails; on remarquera surtout qu'à la suite d'une course où Lauzun avait parié pour le cheval vainqueur, l'éditeur fait dire à la reine se tournant vers le duc : « Lauzun vous étiez sûr de « gagner, » tandis qu'on lit dans le manuscrit : « *Monstre, vous étiez sûr de gagner.* » L'apostrophe a semblé trop significative au chaste et ombrageux éditeur qui n'a pas senti qu'il y avait flagrant délit de contradiction et d'invraisemblance dans cette appellation intime prêtée à une femme qui, selon Lauzun, lui disait aussi : Si j'avais un fils, pourrais-je « être heureuse et le voir élevé par un autre que par vous? ».

Vous tous qui avez lu Lauzun et le récit de sa vie, vous figurez-vous le *monstre* faisant des éducations?

Digitized by Google

ÉDITIONS DE 1822, IN-8 ET IN-18.	PASSAGES RETRANCHÉS ET DÉNATURÉS.
Pages 222 de l'in-8, et 44, tome II, de l'in-18.	
« Ma faveur cependant paraissait monter au plus haut degré. La Reine ne croyait pouvoir trop faire pour un homme qui voulait tout faire pour elle. Elle sortait rarement sans moi, ne me permettait pas de quitter la cour, qui était alors à Fontainebleau, me faisait toujours place près d'elle au jeu, me parlait sans cesse, venait tous les soirs chez madame de Guémenée, et marquait de l'humeur lorsqu'il y avait assez de monde pour gêner l'occupation où elle était presque toujours de moi. »	« Ma faveur cependant paraissait monter au plus haut degré. La reine ne croyait pouvoir trop faire pour un homme qui voulait tout faire pour elle. *Peut-être même cédait-elle autant à un goût particulier (plus inspiré par la bizarrerie de mon existence que par tout autre motif) qu'à ce qu'elle croyait un devoir.* Elle sortait rarement sans moi, etc. »
Pages 227 in-8, et 49, II, in-18.	
« J'ose la supplier (Votre Majesté) d'en diminuer les marques trop frappantes (de ses bontés), et de me permettre de me présenter moins souvent devant elle. — Y pensez-vous? reprit-elle avec colère; dois-je céder à d'insolens propos?... Non, M. de Lauzun. »	« J'ose la supplier d'en diminuer les marques trop frappantes, et de me permettre de me présenter moins souvent devant elle. — Y pensez-vous? reprit-elle avec colère; *devons-nous* céder à d'insolens propos? . . . . . Non, M. de Lauzun; *notre cause est inséparable; on ne vous perdra pas sans me perdre.* »
Pages 228 in-8, et 50, II, in-18.	
	La conversation précitée page 91.

Digitized by Google

Pages 231 in-8, et 53, II, in-18.

« J'attendrai un an (il parlait « de quitter la France) puisque « la reine le désire... Ce terme, « d'ailleurs, sera peut-être plus « que suffisant pour que Votre « Majesté me voie éloigné sans « en être contrariée.—Vous me « traitez bien durement, M. de « Lauzun, » me dit-elle; et s'adressant à madame de Guémenée : « Princesse, joignez-vous « donc à moi pour obtenir de « votre ami de ne pas nous aban- « donner; et si j'avais un fils, « continua-t-elle, pourrais-je « être heureuse, et le voir élever « par un autre que par vous! »

« J'attendrai un an puisque la « reine le désire..... Le terme « d'ailleurs sera peut-être plus « que suffisant pour que Votre « Majesté me voie éloigné sans « en être contrariée. » *Des larmes coulèrent de ses yeux.* — « Vous me traitez bien durement, « M. de Lauzun, me dit-elle, *je « ne le mérite pas.* » Et s'adressant à madame de Guémenée : « Princesse, joignez-vous donc « à moi pour obtenir de votre « ami de ne pas nous abandon- « ner; et, si j'avais un fils, con- « tinua-t-elle *en rougissant*, « pourrais-je être heureuse et le « voir élever par un autre que « par vous. »

Page suivante.

« La conversation dura encore quelque temps.

« Mon projet, et c'était le parti le plus sage, était de passer une grande partie de l'hiver en Italie. »

« La conversation dura encore quelque temps. *Ensuite la reine parla bas à madame de Guémenée qui s'approcha de moi et me dit en riant et à demi-voix : « Etes-vous très-attaché à une « plume de héron blanche qui « était à votre casque lorsque « vous avez pris congé ? La « reine meurt d'envie de l'avoir, « la refuserez-vous ? » Je répondis que je n'oserais la lui offrir; mais que je me trouverais très-heureux qu'elle voulût bien la recevoir de madame de Guémenée. J'envoyai un courrier la chercher à Paris, et madame de Guémenée la lui donna le lendemain au soir. Elle la porta dès le jour suivant, et,*

Digitized by Google

lorsque je parus à son dîner, elle me demanda comment je la trouvais coiffée. Je répondis : « Fort bien. » — « Jamais, reprit-elle avec infiniment de « grace, je ne me suis trouvée « si parée. Il me semble que je « possède des trésors inestima- « bles. » Il eût assurément mieux valu qu'elle n'en eût pas parlé, car le duc de Coigny remarqua et la plume et la phrase. Il demanda d'où venait cette plume. Elle dit avec assez d'embarras que je l'avais rapportée à madame de Guémenée de mes voyages et qu'elle la lui avait donnée. Le duc de Coigny en parla le soir à madame de Guémenée avec beaucoup d'humeur, lui dit que rien n'était plus ridicule et plus indécent que ma manière d'être avec la reine; qu'il était inouï d'en faire aussi publiquement l'amoureux, et incroyable qu'elle eût l'air de le trouver bon. Il fut assez mal reçu et songea aux moyens de m'éloigner.

« Mon projet, et c'était le plus sage, etc. »

Pages 233 in-8, et 55, II, m-18.

« Madame de Grammont répliqua qu'elle ne voulait pas m'engager à lui confier mon secret, mais que personne ne doutait que la bienveillance de la reine pour moi, n'eût eu les suites qu'elle devait naturellement avoir, et que je ne fusse son amant. »

« Madame de Grammont répliqua qu'elle ne voulait pas m'engager à lui confier mon secret *si je n'en avais pas l'intention*, mais que personne ne doutait que *le goût* de la Reine pour moi, n'eût eu les suites qu'*il* devait naturellement avoir, et que je ne fusse son amant. »

Digitized by Google

Pages 238 in-8, et 60, II, in-18.

« Ma faveur était toujours la même. La reine me donnait toute confiance et ne me permettait presque jamais de quitter Versailles. Mes manières étaient très-circonspectes; je ne me prêtais qu'avec une extrême réserve aux préférences qui pouvaient être remarquées. La reine au contraire ne cachait pas et les bontés dont elle m'honorait, et le crédit que j'avais sur elle. Les propos se renouvelèrent, et l'on disait hautement à la cour que j'étais ou que je serais bientôt son amant. »

« La reine marquait en effet à madame de Guémenée l'amitié la plus tendre et une confiance sans bornes. Elle lui parlait sans cesse de moi avec un intérêt et un plaisir qu'elle ne cherchait pas à cacher. »

« Ma faveur était toujours la même; la reine me donnait toute confiance et ne me permettait presque jamais de quitter Versailles. Mes manières étaient très-circonspectes; je ne me prêtais qu'avec une extrême réserve aux préférences qui pouvaient être remarquées. La reine au contraire *sembluit afficher* et les bontés dont elle m'honorait, et le crédit que j'avais sur elle. Les propos se renouvelèrent, et l'on disait hautement à la cour que j'étais ou que je serais bientôt son amant. »

Madame de Guémenée, qui nous voyait sans cesse ensemble, en était convaincue plus que personne, et son extrême prévention pour moi lui faisait regarder comme un bonheur pour la reine de se donner à un homme dont l'attachement et le désintéressement ne la porteraient jamais qu'à des choses dignes d'elle. La reine marquait en effet à madame de Guémenée l'amitié la plus tendre et une confiance sans bornes. *Elle semblait à tout instant vouloir lui faire une confidence et s'arrêter avec embarras.* Elle lui parlait sans cesse de moi, etc.

Pages 240 in-8, et 61, II, in-18.

« Je l'exhortai à jouer dans les cabinets un jeu qu'elle pût jouer avec tout le monde, ajoutant que chez madame de

« Je l'exhortai à jouer dans les cabinets un jeu qu'elle pût jouer avec tout le monde *et devant tout le monde*, ajou-

Digitized by Google

« Guémenée, elle pourrait faire « tout ce qu'elle voudrait. Ce « conseil et celui d'être plus oc- « cupée du roi sont les seuls que « je lui aie donnés. Elle les reçut « avec cette grace et cette ai- « mable préférence qui accom- « pagnaient toutes ses actions. »

« tant que, chez madame de Gué- « menée, elle pourrait faire tout « ce qu'elle voudrait. Ce conseil « et celui d'être plus occupée du « roi sont les seuls que je lui aie « donnés. Elle les reçut avec « cette grace et cette *tendre* pré- « férence qui accompagnaient « toutes ses actions *envers moi.* »

Pages 241 in-8, et 62, II, in-18.

« Il (Louis XVI) apprit un « jour, pendant l'hiver, que M. le « comte *** était sorti seul à che- « vel très-matin; il en fut fort in- « quiet, et craignit qu'il n'eût eu « quelque querelle. On lui dit que « j'étais avec lui, et il étonna « beaucoup tous les gens qui l'en- « touraient, en disant fort tran- « quillement : Puisque M. de « Lauzun est avec lui, je n'ai « plus d'inquiétude, il ne lui ar- « rivera rien de fâcheux, et il eût « prévenu la reine, s'il eût prévu « quelque chose qu'il n'eût pu « empêcher. »

« Il apprit un jour, pendant « l'hiver, que M. le comte *d'Ar- « tois* était sorti seul à cheval « très-matin; il en fut fort in- « quiet et craignit qu'il n'eût eu « quelque querelle. On lui dit que « j'étais avec lui, et il étonna « beaucoup tous les gens qui l'en- « touraient, en disant fort tran- « quillement : « Puisque M. de « Lauzun est avec lui, je n'ai plus « d'inquiétude, *il ne lui laissera « pas faire de sottises, et il en « eût prévenu la reine s'il en eût « prévu qu'il n'eût pu empê- « cher.* »

Pages 242 in-8, et 63, II, in-18.

« Cependant comme elle (lady « Barrimore) me convenait, et « que, loin d'avoir aucun incon- « vénient, la publicité de cette « intrigue pouvait avoir des avan- « tages, je me déterminai. »

« Cependant comme elle me « convenait, et que, loin d'avoir « aucun inconvénient, la publi- « cité de cette intrigue pouvait « avoir des avantages *dans un « moment où les propos sur mon « attachement à la reine deve- « naient trop forts*, je me dé- « terminai. »

Pages 243 in-8, et 65, II, in-18.

« Cela (la liaison de Lauzun « avec milady Barrimore) réussit

(Au manuscrit comme dans l'im-

Digitized by Google

« médiocrement à Versailles. Ma-
« dame de Guémenée était au dé-
« sespoir de me voir une femme,
« et voulait me persuader que la
« reine en était fort affligée. Ma
« faveur cependant était plus
« grande que jamais. »

primé jusqu'à : « La reine en était fort affligée. »)

« *La reine en effet parlait*
« *mal de lady Barrimore, et*
« *ne la traitait pas bien quand*
« *elle la rencontrait; et, sans*
« *se soucier beaucoup de moi,*
« *elle m'a toujours fait l'hon-*
« *neur de prendre en aversion*
« *les femmes auxquelles elle*
« *m'a cru attaché.* Ma faveur
« cependant, etc. »

Pages 251 in-8, et 73, II, in-18.

« Et vous, que ferez-vous? (lui
« dit la reine à la suppression des
« légions par le ministre de la
« guerre) — « Moi, madame, si
« je sers, ce ne sera pas en France.
« — Ainsi, dit-elle, il aura dé-
« pendu de M. de Saint-Germain
« de nous ôter l'homme sur qui
« je comptais le plus. »

« M. de Saint-Germain fut
« prendre ses ordres. »

(Au manuscrit comme dans l'imprimé jusqu'à : « L'homme sur qui je comptais le plus. »)

Je voyais des larmes dans ses yeux; j'en fus touché. « *Non,*
« *lui dis-je, mon attachement*
« *ne dépendra jamais des évè-*
« *nemens. Vous disposez en-*
« *core une fois de mon sort; ce*
« *n'est plus le roi que je sers;*
« *c'est la reine. Qu'elle juge si*
« *j'ai envie de quitter son ser-*
« *vice!* » *Elle me tenait la main sans me repondre; je baisai plusieurs fois la sienne avec ardeur. Elle dit à madame de Guémenée en me regardant:* « *J'étais bien malheureuse en*
« *entrant ici, j'en sors bien heu-*
« *reuse.* » *Et elle s'en alla.*

« M. de Saint-Germain fut
« prendre ses ordres. »

Digitized by Google

Pages 258 in-8, et 80, II, in-18.

« M'emploierez-vous, continua-t-elle (la reine), toujours « pour les autres? et ne me sera-t-il jamais permis de rien « faire pour vous? — Non, madame, vous connaissez ma profession de foi; j'y tiens plus « que jamais. — Fière, bizarre, « extraordinaire créature! cela « m'impatiente, cela m'afflige « encore davantage. » Et elle sortit.

(Au manuscrit comme à l'imprimé jusqu'à *j'y tiens plus que jamais.*)

« —*Fierté bizarre;* cela m'impatiente; cela m'afflige encore « davantage! *extraordinaire* « *créature!* » Et elle sortit.

Pages 266 in-8, et 89, II, in-18.

« Pendant le voyage de Fontainebleau, je jouissais de la « plus ridicule faveur dont on « puisse se former une idée; car « la reine me témoignait plus de « bienveillance que jamais (je « mourais de peur de sa société « qui me détestait); elle paraissait uniquement occupée de « moi quand elle n'était pas observée. »

« Pendant le voyage de Fontainebleau, je jouissais de la « plus ridicule faveur dont on « puisse se former une idée; car « la reine *m'aimait plus* que « jamais, *se mourait de peur de* « *sa société qui me détestait*, « *paraissait* uniquement occupée de moi quand elle n'était « pas observée. »

Pages 267 in-8, et 89, II, in-18.

« En sortant de la course, la « reine me dit : Lauzun, vous « étiez sûr de gagner. »

« En sortant de la course, la « reine me dit : *Monstre!* vous « étiez sûr de gagner. »

Pages 280, in-8, et 109, II, in-18.

« Notre grand-maître (de « l'Ordre de la Persévérance) « n'était pas encore nommé. « Notre première loi disait qu'il « devait être d'une grande maison, ou distingué des autres « par quelques grandes actions.

« Notre grand-maître n'était « pas encore nommé. Notre première loi disant *que ce devait* « *être un prince souverain, ou* « *d'une maison régnante*, distingué des autres par quelques « grandes actions, *Monsieur*,

Digitized by Google

« M. le*** fut présenté pour être « grand-maître : il fut refusé. « Nous lui répondîmes que nous « ne nommions pas à cette place, « ne doutant pas que M*** ne « remplît bien promptement les « conditions prescrites par nos « statuts. »

« *frère du roi, crut alors devoir* « *se présenter* pour être grand- « maître; il fut *unanimement* « refusé. Nous lui répondîmes « que nous ne nommions pas à à cette place, ne doutant pas « que Monsieur ne remplît bien « promptement les conditions « prescrites par nos statuts. *Mon-* « *sieur se choqua.* »

Pages 313 in-8, et 135, II, in-18.

« Je lui dis (à la reine) que je « croyais devoir aux anciennes « bontés dont elle m'avait ho- « noré, de lui rendre compte « que le roi me confiait le com- « mandement en second de son « armée dans les Indes orien- « tales, aux ordres de M. de Bussy. Je n'ai jamais vu une personne plus étonnée; elle ne put voir sans attendrissement cet homme que, deux ans avant, l'on accusait d'intriguer contre elle, aller passer plusieurs années à l'autre extrémité de la terre; elle fut quelques minutes sans parler; puis elle me dit : « Comment! M. de Lauzun, aller si loin! vous séparer de tous vos amis! »

Je lui dis que je croyais devoir aux anciennes bontés dont elle m'avait honoré, de lui rendre compte que le roi me confiait le commandement en second de son armée dans les Indes orientales, aux ordres de M. de Bussy. Je n'ai jamais vu une personne plus *prodigieusement* étonnée; elle ne put voir sans attendrissement cet homme, que deux ans auparavant *elle traitait si bien*, que l'on accusait *alors* d'intriguer contre elle, aller passer plusieurs années à l'autre extrémité de la terre : *des larmes roulèrent dans ses yeux;* elle fut quelques minutes sans *pouvoir dire autre chose que : Ah! M. de Lauzun! Ah! mon Dieu!* » *Elle se remit un peu* et continua : « Comment! aller si loin! vous séparer, *pour si* « *long-temps, de tout ce que* « *vous aimez et de tout ce qui* « *vous aime!* »

Pages 314 in-8, et 137, II, in-18.

« La reine vint le soir chez ma- « dame de Guémenée dont la fa-

« La reine vint le soir chez « madame de Guémenée dont la

Digitized by Google

« veur n'était pas encore dimi-
« nuée; *elle* lui dit qu'elle voyait
« avec *peine* le parti que je pre-
« nais, et l'engagea à me faire
« *changer* d'avis. Madame de
« *Guémenée* lui répondit qu'elle
« *était* au désespoir de me voir
« *partir*, mais qu'elle croyait im-
« possible de me retenir; elle fit
« cependant ce qu'elle put pour
« me déterminer à rester. Je ré-
« sistai à tout. Ma vanité était
« satisfaite : je montrais que je
« pouvais jouer un grand rôle,
« et je prouvais à madame Czar-
« toriska que l'Europe n'avait
« plus de charmes pour moi. »

« faveur n'était pas encore dimi-
« nuée; elle lui dit qu'elle *était*
« *affligée du* parti que je pre-
« nais, et l'engagea à *l'aider* à
« me faire changer d'avis. Ma-
« dame de Guémenée lui répon-
« dit qu'elle était au désespoir
« de me voir partir, mais qu'elle
« croyait impossible de me rete-
« nir; elle fit cependant ce qu'elle
« put pour me déterminer à res-
« ter. *Le cœur de la reine lui*
« *avait paru vivement touché;*
« *elle croyait pouvoir m'en ré-*
« *pondre, si je ne m'éloignais*
« *pas.* Je résistai à tout, *quoique*
« *je ne me dissimulasse pas la*
« *grandeur du sacrifice.* Ma va-
« nité était satisfaite, *je refusais*
« *la reine avec fierté, je lui*
« *montrais que je ne voulais*
« *rien d'elle, et que je pouvais*
« *jouer un grand rôle sans elle;*
« et je prouvais à madame Czar-
« toriska que l'Europe n'avait
« plus de charmes pour moi. »

Là se bornent les retranchemens que nous avions à rétablir, les lacunes que nous avions à faire disparaître. Car nous ne pensons pas qu'on nous sache mauvais gré de ne pas suppléer aux étoiles qui suivent certaines initiales, et de ne pas nous montrer aussi indiscret que Lauzun dans son manuscrit sur le nom des femmes qu'il a séduites, et des maris qu'il a trompés. Le lecteur ne trouverait dans cette longue nomenclature que le scandale qu'il est le moins disposé à pardonner, un ennuyeux scandale.

Digitized by Google

L'OPÉRA

SOUS CHARLES IX.

La fondation de l'Académie royale de Musique remonte, ainsi qu'il résulte des pièces inédites qui vont suivre, à 263 années. Sans doute le titre d'Opéra eût été alors aussi impropre pour désigner ce spectacle que celui d'Académie royale de Musique est aujourd'hui incomplet et insuffisant. Ce n'est que 70 ans environ plus tard, à Venise, vers 1637, que l'action théâtrale, la danse et l'art de la décoration vinrent seconder le chant. A partir de 1645, quelques essais d'opéras furent de loin à loin tentés en France. En 1671 seulement un théâtre fut ouvert à Paris pour la représentation de drames lyriques, en vertu de lettres patentes de Louis XIV, du 28 juin 1669, qui, pour favoriser cette création, ordonnaient que *tous gentilshommes, damoiselles et autres personnes pussent chanter auxdits opéras, sans que pour ce ils dérogeassent au titre de noblesse ni à leurs priviléges.*

Mais cent ans auparavant, en 1570, Charles IX, auquel beaucoup de nos lecteurs ne supposaient peut être pas le goût musical, Charles IX avait autorisé l'*Académie de Musique*, nom que cet établissement a conservé jusqu'à nous. Ses lettres patentes pour cette fondation ont échappé jusqu'ici à tous les historiens du Théâtre comme aux éditeurs de l'excellent *Recueil des anciennes lois françaises*, MM. Isambert, De Crusy et Taillandier. Le hasard nous a fait trouver ce curieux édit, le premier règlement de ce théâtre et la requête d'enregistrement de ces deux pièces adressée au parlement de Paris.

Digitized by Google

Ces trois documens offrent un intérêt véritablement historique. Le considérant des lettres patentes est empreint de cette métaphysique scolastique qui avait pénétré, on le voit, jusque dans les conseils. La requête d'enregistrement, cette désignation si politique des plus vieux conseillers, et les autres mesures prises par le parlement, qui craignait que la musique ne vînt *amollir, efféminer, corrompre et pervertir la jeunesse*, tout cela rappelle assez bien le procès du *Fandango*. Quant au réglement il montre clairement l'état des mœurs et de l'administration à cette époque. Son avant-dernier article, en se bornant à exiger des spectateurs qui voudraient se gourmer entre eux, qu'ils ne cèdent à cette envie qu'à une distance de plus de cent pas de la salle, prouve qu'il y aurait de l'injustice à accuser d'intolérance la police de ce temps-là, et que, sous ce rapport du moins, madame de Staël a eu raison de dire : « En France la liberté est ancienne ; c'est le despotisme « qui est moderne. »

LETTRES PATENTES DE CHARLES IX

POUR L'ÉRECTION D'UNE ACADÉMIE DE MUSIQUE.

Charles, par la grâce de Dieu, Roy de France, a tous présens et à venir, salut. Comme nous avons toujours eu en singulière recommandation, à l'exemple de très-bonne et louable mémoire le Roy François, notre ayeul, que Dieu absolve, de voir par tout celuy notre Royaume, les lettres et la science florir, et mesmement en notre ville de Paris, où il y a un grand nombre d'hommes qui y travaillent, et s'y étudient chacun jour ; et que l'opinion de plusieurs grands personnages, tant législateurs que prestres anciens ne fait à mépriser, assavoir, qu'il importe grandement pour les mœurs des citoyens d'une ville que la musique courante et usitée au païs, soit retenue sous certaines loix, d'autant que la pluspart des esprits des hommes se conforment et comportent selon

Digitized by Google

qu'elle est; de façon que, où la musique est désordonnée, là volontiers les mœurs sont dépravées, et où elle est bien ordonnée, là sont les hommes bien morigenez;

A ces causes, et ayant vu la requeste en notre privé conseil, présentée par nos chers et bien amez Jean-Antoine de Baïf, et Joachim Thibaut de Courville, contenant, que depuis trois ans en çà, ils avoyent, avec grand étude et labeur assiduël, unanimement travaillé, pour l'avancement du langage françois, à remettre sus tant la façon de la poësie que la mesure et règlement de la musique anciennement usitée par les Grecs et Romains, au temps que ces deux nations estoyent plus florissantes; et que dès cette heure, pour le peu qu'ils y ont employé, ils auroyent déjà parachevé quelques essais mesurez, mis en musique mesurée, selon les loix, à peu près, des maistres de la musique du bon et ancien âge; et qu'après l'entreprise louable, menée jusques à tel point, ils n'ayent pu penser, ni trouver meilleur moyen de mettre en lumière l'usage des essays, assez heureusement réüssis; desirant non-seulement retirer fruit de leur labeur, mais encore suivant la pointe de leur première intention, multiplier la grâce que Dieu leur aurait élargie; que dressant, à la manière des anciens, une académie ou compagnie, composée de tant de compositeurs, de chantres et joueurs d'instrumens de la musique, que d'honnêtes auditeurs d'icelle, qui non-seulement seroit une escole pour servir de pépinière d'où se tireroyent un jour poëtes et musiciens, par bon art instruits et dressez, pour nous donner plaisir; mais en outre profiteroyent au public, chose qui ne se pourroit mettre en effet, sans qu'il leur fust par les auditeurs subvenu de quelque honneste loyer, pour entretien d'eux et des compositeurs, chantres et joueurs d'instrumens de leur musique, ni mesme entreprendre, sans notre avis et permission.

Savoir faisons que nous, après avoir mis cette affaire en délibération, et ce sur l'avis de la reyne notre très-chère et très-honnorée dame et mère; de nos très-chers et très-amez frères, les ducs d'Anjou et d'Alençon, princes de notre sang

Digitized by Google

et autres grans et notables personnages de notre conseil; avons, suivant iceluy, pour l'établissement de l'Académie, ou compagnie susdite, permis et accordé, permettons et accordons auxdits de Baïf et de Courville, pour eux, leurs supposts et successeurs en icelle, ce qui en suit. Premièrement, qu'ils puissent dresser leur Académie de musique, et pour cet effet, choisir et prendre ceux qui, de leur bon gré, voudront y entrer pour subvenir à l'entretienement de ladite Académie, et comme nulle société ne peut estre maintenuë sans réglement et certain ordre, ainsi lesdits de Baïf et de Courville, nous ayant fait entendre l'ordre et police qu'ils desirent estre observée par eux, par les articles signez d'eux, cy-attachez sous le contresel de notre chancellerie, avons, en approuvant iceux articles, après les avoir fait voir en notre conseil privé, et par l'avis d'iceluy, voulu, statué et ordonné, voulons, statüons et ordonnons par ces présentes, estre suivis, gardez et observez par ceux qui seront de ladite société et Académie, de point en point, et selon leur forme et teneur, et sans y contrevenir en aucune façon et manière que ce soit, et sur les peines y contenuës. Et pour ce que après qu'ils auroyent mis peine d'apprendre et dresser des enfans et des chantres en leur musique, il y auroit danger que par aucuns malins ils fussent soustraits; nous avons fait et faisons défenses à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soyent d'y attenter aucunement. Enjoignons à tous nos justiciers de faire garder, chacun en son district et jurisdiction, les conventions et conditions sous lesquelles seroyent lesdits chantres et enfans, entrez en ladite Académie; et pour davantage favoriser et autoriser ladite Académie et loüable entreprise desdits de Baïf et de Courville, les avons, ensemble les compositeurs, chantres et joüeurs d'icelle, avouëz et avouons, jusques au nombre de six, pour maistres, desquels le rôlle sera, par chacun an, signé de nous, leur donnant et octroyant par ces présentes tels et semblables privilèges, franchises et libertez, dont joüissent nos autres domestiques; pourvu qu'ils n'en abusent à notre

Digitized by Google

préjudice ; auquel cas d'abus par aucun d'eux commis ; entendons que celuy qui le commettra, demeure privé des susdits privilèges. Et à ce que à notre intention, ladite Académie soit suivie et honnorée des plus grans, nous avons libéralement accepté et acceptons le surnom de protecteur et premier auditeur d'icelle, parce que nous voulons et entendons que tous les exercices qui s'y feront soyent à l'honneur de Dieu et accroissement de notre État, et à l'ornement du nom du peuple françois. Si donnons en mandement à nos amez et féaux les gens tenant nos cours de parlement, chambres de nos comptes, cours de nos aydes, baillifs, seneschaux et autres nos justiciers et officiers qu'il appartiendra que cettuy nostre présent establissement, ils facent lire, publier et enregistrer en leurs cours et jurisdictions, et iceluy entretenir, garder et observer de point en point, et du contenu en iceluy laisser jouir et user lesdits supplians, leurs supposts et successeurs en ladite Académie, pleinement et paisiblement, cessant et faisant cesser tous troubles et empeschemens au contraire, car tel est nostre plaisir. En témoin de ce, nous avons signé ces présentes de nostre main, et à icelles fait mettre et apposer nostre sel. Donné aux fauxbourgs Saint-Germain, au mois de novembre 1570 et de nostre regne le dixiesme.

CHARLES.

Par le Roy,

DE NEUFVILLE.

Réglements et police de la salle.

Afin de remettre en usage la musique selon sa perfection, qui est de représenter la parole en chant acomply de son, harmonie, et mélodie qui consiste au choix, règle des voix, sons, et accors bien accommodez pour faire l'effet selon que le sens de la lettre le requiert ou resserrant, ou desserrant, ou accroissant l'esprit, renouvelant aussi l'ancienne façon de composer vers mesurez, pour y accommoder le chant, pa-

Digitized by Google

reillement mesuré, selon l'art metrique; afin aussi que par ce moyen les esprits des auditeurs accoutumez et dressez à la musique par forme de ses membres, se composent pour estre capables de plus hautes connaissances, après qu'ils seront repurgez de ce qu'il pourrait leur rester de la barbarie; sous le bon plaisir du roy, nostre souverain seigneur, nous avons convenu dresser une académie ou compagnie, composée de musiciens et auditeurs sous les loix et conditions qui en suivent :

Premièrement, que tant les académiciens que les auditeurs ne contreviendront en rien dans l'Académie aux loix de ce royaume.

Les musiciens seront tenus, tous les jours de dimanches, chanter et réciter leurs lettres et musique mesurées, selon l'ordre convenu par entre eux, deux heures d'horloge durant, en faveur des auditeurs écrits au livre de l'Académie, où s'enregistreront les noms, surnoms et qualités de ceux qui se cotiseront pour l'entretien de l'Académie, ensemble la somme en laquelle se seront, de leur gré, cotisez : pareillement les noms et surnoms des musiciens d'icelle, et les convenances sous lesquelles ils seront entrez, receus et appointez. Nul des musiciens à part ne fera entrer aucun, sinon du consentement de toute leur compagnie.

Seront tous tenus, sinon qu'il y eust excuse raisonnable, tous les jours, à certaines heures qu'ils aviseront, se trouver à la salle pour concerter ce que chacun d'eux à part aura étudié, qui leur aura esté baillé par les deux entrepreneurs de l'Académie, lesquels ils seront obligez de croire, pour ce qui sera de la musique, et ne pourront refuser de leur obéir en cela.

Jureront les musiciens ne bailler copie aucune des chansons de l'Académie, à qui que ce soit, sans le consentement de toute leur compagnie; et quand aucun d'eux se retirera, ne pourra emporter, ouvertement ou secrètement, aucun des livres de l'Académie, ni copie d'iceux, tant de la musique que des lettres.

Digitized by Google

Ne pourra aucun des musiciens se départir de la compagnie, sans que deux mois auparavant il eust averti les entrepreneurs, ou que ce fust du consentement d'iceux, ou qu'il eust achevé le temps qu'il avoit accordé d'y demeurer.

Avenant qu'aucun des musiciens vinst malade, il sera secouru et soigneusement traitté, jusques au recouvrement de pleine santé.

Si aucun d'eux n'estoit au gré de toute la compagnie, pour quelque occasion que ce fust, elle le pourra licencier en luy payant ses gages pour le temps qu'il aura servy.

Sera fait un médaillon de la devise qu'aviseront ceux de l'Académie, portant lequel les auditeurs entreront.

Avenant qu'aucun des auditeurs aille de cette vie à l'autre, les héritiers du deffunt seront tenus rendre et rapporter ledit médaillon à l'Académie; et à faute de ce faire, dans le mois après le décès, payeront cent livres tournois au commun de l'Académie.

Nul ne fera entrer un autre avec luy, ni sans luy, par le moyen de son médaillon, qu'il ne prestera, sinon que pour quelque mérite de marque il ait privilège des entrepreneurs de ce faire.

Les auditeurs, pendant que l'on chantera, ne parleront ni ne s'accouteront, ni ne feront bruit, mais se tiendront le plus coy qu'il leur sera possible, jusque à ce que la chanson qui se prononcera soit finie; et durant que se dira une chanson, ne frapperont à l'huis de la salle, qu'on ouvrira à la fin de chaque chanson pour admettre les auditeurs attendans.

Les auditeurs écrits au livre de l'Académie avanceront ce à quoy se seront cotisez de leur gré, par demy-années, commençant et finissant selon le jour pris et arresté pour commencer l'auditoire.

Quand aucun, après avoir ouy un ou deux concerts de l'Académie, auroit regret à son argent, ce qu'il auroit avancé luy sera rendu, et sera son nom effacé du livre; mais s'il

Digitized by Google

avoit trangressé aucune des lois de l'Académie, perdra ce qu'il auroit avancé, exclus entièrement d'icelle.

Nul auditeur ne touchera, ne passera la barrière de la niche, ne autre que ceux de la musique, ni entrera, ne maniera aucun livre ou instrument; mais se contenant au dehors de la niche, choyera tout ce qu'il verra estre pour le service ou honneur de l'Académie, tant au lieu qu'aux personnes d'icelle.

S'il y avait querelle entre aucun de ceux de l'Académie, tant musiciens qu'auditeurs, ne s'entremanderont rien, ne de parole, ne de fait, cent pas près de la maison où elle se tiendra.

Il sera à la discrétion des entrepreneurs de recevoir et refuser tels que bon leur semblera, soit pour estre écrits au livre, soit pour estre admis aux auditoires tant ordinaires qu'extraordinaires.

Qui fera faute à quelqu'une des loix ci-dessus, soit musicien ou auditeur, sera exclu de l'Académie, après avoir réparé la faute, et perdra ce qu'il aura avancé pour l'entretien de l'Académie.

De Baïf.

Thibaut.

REQUÊTE D'ENREGISTREMENT AU PARLEMENT.

A Messeigneurs du Parlement.

Supplient humblement Jean-Antoine de Baïf et Joachim Thibaut, entrepreneurs de l'Académie et compagnie de poésie et musique, sous l'autorité et protection du roi, requérant la vérification et publication des lettres obtenues de Sa Majesté, pour cette fin, que devant que passer outre à opiner sur la vérification desdites lettres, plaise à la Cour députer douze des Messieurs, et de ceux qui font plus de difficulté d'approuver cette entreprise, craignant qu'elle

Digitized by Google

tende à corrompre, amollir, efféminer et pervertir la jeunesse, pour se trouver dimanche prochain, en la maison où se tiendra l'auditoire de l'Académie, sur les fossez Saint-Victor aux faubourgs, à telle heure qu'il leur plaira choisir; et pour, assistant à une épreuve de la poésie et musique dont est question, en faire rapport à la Cour, afin que selon iceluy, soit procédé à la vérification et publication des lettres de l'Académie; et particulièrement prient messeigneurs les premier président et tel des plus anciens conseillers de la Cour qu'il luy plaira nommer, avec monseigneur le procureur-général, et l'un des deux advocats du roy, accepter d'estre de nom et de fait réformateurs de l'Académie pour avoir l'œil à ce que rien ne s'y face à l'avenir qui soit contre les loix et bonnes mœurs, chose qui aviendroit entièrement contre l'intention desdits entrepreneurs qui désirent et pourchassent que tout s'y face pour réussir à l'honneur de Dieu et du roy et du nom françois, et l'établissement des bonnes mœurs sous les loix du royaume, et au contentement de vous, messeigneurs.

THIBAUT.
DE BAÏF.

Extrait des registres du Parlement.

Veuës par la Cour les lettres patentes du roy, en forme d'édit, données aux fauxbourgs Saint-Germain, au mois de novembre dernier, soussignés CHARLES, et, sur le reply, *par le roy*, de Neufville, contenant les privilèges ottroyés par iceluy seigneur aux entrepreneurs et auditeurs de l'Académie et compagnie de poésie et musique, et leurs successeurs, avec mandement à ladite Cour de procéder à la vérification d'icelle; édits, statuts de ladite compagnie et société, signez desdits entrepreneurs, attachez sous le contresel de la chancellerie; les conclusions du procureur-général du roy; la requeste présentée par lesdits entrepreneurs à ce qu'il pleust à la Cour députer certains des présidens et conseillers de la-

Digitized by Google

dite Cour, avec le procureur-général du roy, et l'un des avocats d'iceluy seigneur, pour accepter le nom et fait des réformateurs de ladite Académie et avoir l'œil à ce que à l'avenir il ne se face chose préjudiciable au desir du roy, déclaré par ses lettres; et tout considéré, ladite Cour, avant que procéder à la vérification desdites lettres et entérinement de requeste, ordonne que tant lesdites lettres que requeste seront communiquées aux recteur et supposts de l'Université de Paris, pour, eux ouïs, en ordonner. Fait en Parlement, le quinzième jour de décembre 1570.

LE PRÉVOST.

Digitized by Google

DE L'ANCIENNE CONSTITUTION FRANÇAISE.

LETTRES

DE

M. LAMOIGNON DE MALESHERBES

A L'ABBÉ MAURY.

Un des organes les plus habiles de l'opinion légitimiste, la *Gazette de France*, a souvent dit et répété qu'il existait avant la révolution de 1789 une constitution française qui avait sauvé le pays et la monarchie à maintes époques, et qui, si elle eût été alors franchement invoquée et suivie, les eût sauvés encore de cette crise nouvelle. Les feuilles patriotes ayant répondu à cette assertion par la demande : Où cette constitution était-elle écrite? où se lisait-elle? une modification légère, mais de nature cependant, on le concevra, à affaiblir ce que l'assertion première avait de formel, y a été apportée par ses auteurs dans son développement : Cette constitution, ont-ils répondu, était écrite dans la raison de tous les Français. On conçoit bien mieux, après cette déclaration, qu'on pût varier sur le texte, et que chacun eût le sien, ou crut en avoir un.

Moins affirmative qu'elle l'avait été précédemment dans ses colonnes, la *Gazette de France* s'est bornée à dire dans le volume qu'elle a tout dernièrement publié : « Il est évi-« dent que si la constitution était oubliée de la plus grande

Digitized by Google

« partie des Français, les principes constitutifs s'étaient « conservés dans toute leur vigueur. (1) » Mais cette concession ne nous semble pas suffisante; elle nous paraît en deçà du fait, et il nous sera facile de prouver que la constitution était oubliée non pas de la plus grande partie, comme on nous l'accorde, mais de l'unanimité des Français.

Nous avons sous les yeux un grand nombre de lettres de M. de Malesherbes adressées à l'abbé Maury qui prouvent que le garde-des-sceaux de France n'en savait pas sur ce point plus qu'un ...académicien. Mode de convocation des États, formalités pour procéder à la nomination des députés, tout était ignoré, et l'on verra, entre autres choses, par les billets que nous allons extraire de cette collection, que l'abbé Maury, le faiseur, ce qu'on ignorait jusqu'ici, de M. de Malesherbes, était, malgré les recherches spéciales auxquelles il s'était livré à cette occasion, tout aussi peu instruit que lui.

A M. L'ABBE MAURY.

Versailles, ce 3 juillet 1787.

Je ne vous laisse pas de tranquillité, monsieur l'abbé; mais c'est que j'ai envie de me mettre en train. Au lieu de m'envoyer ce dont vous avez bien voulu vous occuper, vous devriez venir dîner demain avec moi à Versailles. Je vous y donnèrais à coucher, et vous iriez jeudi matin à Paris pour l'Académie. J'en serais d'autant plus aise que nous serions seuls, et que nous causerions.

AU MÊME.

Versailles, 8 juillet.

J'envoie à la provision, monsieur l'abbé, comme vous

(1) *De la Restauration de la société française*, Paris, 1833, in-8, p. 484.

Digitized by Google

me l'avez permis, et le jour que vous m'avez fixé. J'espère que vous m'en indiquerez un autre incessamment.

Vous devriez faire cette semaine comme l'autre, venir dîner mercredi pour ne vous en aller que jeudi après déjeûner. Quelques bonnes idées mises en bon français ne seraient peut-être pas inutiles en cas d'une séance extraordinaire. Mais *chut!* (1).

Vous connaissez tous mes sentimens.

AU MÊME.

Versailles, ce 13 juillet.

Si vis pacem para bellum. En conséquence je vous demande, mon cher abbé, ce que vous savez bien pour lundi à six heures chez moi, car je demeure bien convaincu que la préparation ne sera pas inutile (2). Je profite d'un courrier pour vous faire tenir ce billet que je n'ai pas le temps d'allonger.

AU MÊME.

Versailles, ce 12 août 1787.

J'ai vraiment besoin, mon cher abbé, de toutes mes buroliques, et entre autres de toutes les pièces que vous avez oublié de me remettre concernant les colléges.

Puis de l'extrait de tous les arrêtés que je vous avais prêté, et que je vous ai rendu. Vous me ferez plaisir de

(1) La séance extraordinaire que Malesherbes prévoit ici eut lieu le 6 août suivant. Le Parlement de Paris fut mandé à Versailles pour un lit de justice dans lequel le roi fit enregistrer les deux édits concernant l'impôt du timbre mis sur les provisions, brevets et commissions d'offices et sur les actes civils, et la subvention territoriale de 80 millions, édits contre lesquels le Parlement s'était prononcé dans sa séance du 6 juillet précédent.

(2) Allusion à la séance extraordinaire précitée, non encore arrêtée à la date de ce billet.

Digitized by Google

m'envoyer le tout par mon courrier, si vous le pouvez. — Adieu. Rien de nouveau.

AU MÊME.

Dimanche 18 novembre 1787.

Je désirerais bien, mon cher abbé, vous voir ce soir à dix heures. Venez chez moi. On vous placera dans ma chambre à coucher où j'irai vous rejoindre dès que je vous y saurai. C'est demain le grand jour (1).

AU MÊME.

Versailles, 31 décembre 1787.

Vous êtes, monsieur l'abbé, un vilain homme, vous êtes venu à Versailles, moi y étant et vous n'en avez tenu aucun compte. Je vous ai écrit sans plus d'effet et vous ne me donnez aucune nouvelle de notre besogne. Il faut avouer que voilà un garde des sceaux traité un peu légèrement.

J'ai vu monsieur l'archevêque de Lyon et j'en ai été fort aise. Il m'a promis conseil et aide sur beaucoup de choses importantes : je compte bien en profiter.

Adieu, monsieur l'abbé, et bon an pour demain. Un peu moins de rigueur je vous prie.

AU MÊME.

22 janvier.

Je n'ai besoin, monsieur l'abbé, de recommandation de personne en faveur de Mérigat, qui est un fort honnête

(1) Le 19 novembre 1787, le roi tint un lit de justice pour forcer l'enregistrement d'un édit portant création de divers emprunts, jusqu'à concurrence de 400 millions. Les conseillers Duval d'Espréménil, Robert de Saint-Vincent, Sabatier de Cabre (abbé), s'y opposent fortement. Le roi exile les conseillers Freteau, Sabatier de Cabre et le duc d'Orléans.

Digitized by Google

homme, qui est mon libraire, et que j'aime beaucoup. Lui-même ne desire pas faire l'acquisition du privilège de Fréron, qu'il n'est nullement dans mes principes de renouveler. Présentez à madame la comtesse de Lamark tous mes regrets de ne pouvoir faire dans cette occasion ce qui lui est agréable.

Je vous envoie une petite loi qui a deux bons objets; les articles en sont bien rédigés, mais je voudrais que le préambule fut un peu plus animé et un peu plus intéressant. L'objet en vaut la peine; je le recommande à vos soins. et à votre diligence.

Adieu, car je n'ai pas le temps de vous en dire davantage.

AU MÊME.

Versailles, ce 25 février 1788.

Je suis très-content et très-reconnaissant, mon cher abbé, de ce que vous m'avez adressé. Voyez jusqu'où va ma reconnaissance, à vous prier de penser promptement aux tribunaux et à vous envoyer un discours sur l'éducation dont nous ne pouvons nous occuper qu'après Pâques.

AU MÊME.

28 février.

Je suis enchanté de ce que vous m'avez envoyé, mon cher abbé; néanmoins je me suis permis quelques observations que je vous envoie à côté des mots que j'ai soulignés. Je vous prie d'y faire droit et de me renvoyer les corrections le plutôt que vous pourrez.

Portez-vous bien, car d'ici à long-temps j'ai grand besoin de vous.

Digitized by Google

AU MÊME.

Versailles, ce 23 juin.

Il ne faut pas attendre, mon cher abbé, les trois projets de loi de M. Moreau, pour m'extraire par chapitre tous les mémoires que je vous ai remis sur les États-généraux. Nous attendrions trop long-temps, et je veux actuellement m'occuper de cette besogne qui demande du temps et de la réflexion.

Ainsi un mémoire sur la convocation; qui contiendra la forme de la lettre : — à qui adressée; — comment l'élection; — comment les pouvoirs.

Un second qui portera sur les rangs, les formes d'assembler, séparément ou ensemble.

Un troisième qui contiendra les fonctions de cette assemblée.

Je ne prétends pas vous donner une règle, Dieu m'en garde! mais une idée de division, avec prière instante de vous en occuper.

Vous connaissez tous mes sentimens.

AU MÊME.

Versailles, ce 14 août 1788.

J'ai besoin très-promptement, mon cher abbé, de deux choses. La première d'un modèle de lettre de convocation pour les États-généraux.

La seconde dont mon courrier attendra la réponse, c'est la question de savoir comment les tats-provinciaux députeront aux États-généraux, et dans quelle forme ils sont avertis d'y députer.

Digitized by Google

AU MÊME.

Versailles, ce 16 août 1788.

Les Etats ne seront pas convoqués plus tôt.

Je desire néanmoins le plus tôt possible le projet des lettres de convocation auquel vous travaillez.

Les États de Bretagne seront assemblés au mois d'octobre. Il est question de savoir la manière dont on leur demandera de nommer des députés aux États-généraux. Cet objet doit faire partie de l'instruction du commissaire du roi. Il est question 1° de savoir l'usage et ce que l'on a fait en pareil cas, et voilà ce que je vous demande de consulter. 2° On raisonnera ensuite sur l'usage.

AU MÊME.

28 août 1788.

Ceci va peut-être vous contrarier un peu, mon cher abbé, mais je vous demande en grace de revenir ici ce soir coucher, avec armes et bagages. J'ai affaire à vous plusieurs jours. Apportez avec vous tout ce que vous avez sur les États-généraux, et surtout sur les lettres de convocation.

Ne dites mot à personne. Brulez mon billet.

A ceux qui ne pourraient croire que tant d'efforts de Malesherbes et de son collaborateur demeurèrent sans résultats ; on peut répondre par l'extrait suivant :

5 JUILLET 1788. — *Arrêt du conseil d'état du roi concernant la convocation des Etats-généraux du royaume.* (Extrait des registres du conseil d'état. — Collection du Louvre, in-4°, tome I, page 1.

« Le roi ayant fait connaître au mois de novembre dernier son intention de convoquer les États-généraux du

Digitized by Google

royaume, Sa Majesté a ordonné aussitôt toutes les recherches qui peuvent en rendre la convocation régulière et utile à ses peuples.

» Il résulte du compte que Sa Majesté s'est fait rendre des recherches faites jusqu'à ce jour que les anciens procès-verbaux des États présentent assez de détails sur leur police, leurs scéances et leurs fonctions; mais qu'il n'en est pas de même sur les formes qui doivent précéder et accompagner leur convocation; que les lettres de convocation out été adressées tantôt aux baillis et aux sénéchaux, tantôt aux gouverneurs des provinces; que les derniers États, tenus en 1614, ont été convoqués par bailliages, mais qu'il paraît aussi que cette méthode n'a pas été commune à toutes les provinces; que depuis il est arrivé de grands changemens dans le nombre et l'arrondissement des bailliages; que plusieurs provinces ont été réunies à la France, et qu'ainsi *on ne peut rien déterminer par l'usage à leur égard*; qu'enfin, rien ne constate, d'une façon positive, la forme des élections, non plus que le nombre et la qualité des électeurs et des élus...

» ...Sa Majesté invite tous les savans et personnes instruites de son royaume, et particulièrement ceux qui composent l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de sa bonne ville de Paris, à adresser à M. le garde des sceaux tous les renseignemens et mémoires sur les objets contenus au présent arrêt. »

L'appel aux lumières des académiciens ne dissipa point les ténèbres, et par autre arrêt du conseil d'état du 5 octobre 1788, il fut déclaré que les recherches n'avaient fait connaître que des usages *qui se concilieraient difficilement avec l'état présent des choses*. C'était, en style de chancellerie, convenir aussi franchement qu'il se peut exiger, que Messieurs des Inscriptions avaient été peu heureux, et que pour eux comme pour toute la France, l'ancienne constitution française était lettre-close.

Digitized by Google

MADAME DE SÉVIGNÉ,

PAR

MIRABEAU.

Le baron de Villeneuve-Moans avait, à la suite de différens de famille, gravement insulté, sur la promenade publique de Grasse, madame la marquise de Cabris, sœur de Mirabeau. Celui-ci qui lui en avait demandé raison, mais qui n'avait obtenu qu'une réponse pleine d'insolence et de lâcheté, lui administra dans une rencontre fortuite une humiliante correction. Le poltron battu se plaignit. La famille de Mirabeau ne pouvait voir un crime dans la vengeance qu'il avait tirée pour elle, aussi lit-on dans une des lettres inédites de son oncle, le bailli de Mirabeau : « Quoi « donc de si extraordinaire que le petit neveu de nos oncles « et le petit fils de nos pères se soit donné le soin de ver- « geter avec un bâton l'habit d'un insolent gentilhomme, « soi-disant, lequel avait son habit sur le dos et jugea à « propos d'instruire messieurs les maréchaux de France des « frais faits pour sa toilette par monsieur le comte? »

Mais l'incroyable et haineux acharnement du marquis de Mirabeau trouva, dans cette honorable colère de son fils, un prétexte pour redoubler de persécutions contre lui. Il obtint qu'il fut écroué le 23 juillet 1774, au château d'If, une des plus sombres prisons qu'entretint le régime des lettres de cachet. Cet inexplicable père avait littéralement prescrit au commandant de la citadelle, pour le nouveau détenu, la privation de *toute nouvelle*, de *toute communication du dehors*, et la *défense absolue d'écrire*.

Digitized by Google

Cet officier ne tint pas long-temps compte de la cruauté de ses instructions, et, ne voulant pas s'associer à un acte de barbarie, lui laissa la faculté et lui donna les moyens de remplir ses journées par l'étude. Là Mirabeau écrivit plusieurs morceaux remarquables, parmi lesquels la notice si fine, si délicate, si gracieusement touchée qu'on va lira. Jamais madame de Sévigné n'a été aussi bien jugée et aussi bien sentie que par le prisonnier du château d'If.

Le manuscrit autographe de ces pages précieuses nous a été remis par l'obligeante amitié du fils adoptif de ce grand homme, si mal connu, si prodigieux, à le bien connaître. Bientôt seront publiés des *Mémoires* extraits textuellement des originaux de la correspondance de Mirabeau avec sa famille et ses contemporains, Mémoires dans lesquels viendra se peindre sous ses véritables traits cette grande figure reproduite jusqu'ici sans ressemblance, et dont l'éclat est tel, que le culte d'un fils lui-même n'a pas cru avoir besoin de chercher à en faire disparaître les taches qu'on peut y découvrir çà et là. Nous ne craignons pas de le prédire : peu de publications historiques auront depuis le commencement de ce siècle ému à un si haut point l'intérêt des lecteurs.

MADAME DE SÉVIGNÉ.

On conçoit aisément que les femmes qui ont de l'esprit, et un esprit cultivé, doivent mieux écrire les lettres que les hommes qui écrivent le mieux. La nature leur a donné une imagination plus mobile, une organisation plus délicate. Leur esprit, moins exercé par la réflexion, a plus de vivacité et de premier mouvement ; il est plus *prime-sautier*, comme dit Montaigne. Renfermées dans l'intérieur de la société, et moins distraites par les affaires et par l'étude, elles mettent plus d'intérêt à tous les petits évènemens qui occupent ou amusent ce qu'on appelle le monde. Leur sensibilité, sinon plus vive, du moins plus prompte, se porte sur un plus grand nombre d'objets. Elles ont naturellement plus de faci-

Digitized by Google

lité à s'exprimer ; la réserve même que leur prescrivent l'éducation et les mœurs sert à aiguiser leur esprit, et leur inspire sur certains objets, des tournures plus fines et plus délicates ; enfin leurs pensées participent moins de la réflexion, leurs opinions tiennent plus à leurs sentimens, et leur esprit est toujours modifié par l'impression du moment : de là cette souplesse et cette variété de ton qu'on remarque communément dans leurs lettres, et cette facilité à passer d'un objet à un objet très-divers, sans efforts et par des transitions inattendues, mais naturelles ; ces expressions et ces associations de mots neuves et piquantes sans être cherchées ; ces vues fines et souvent profondes qui ont l'air de l'inspiration ; enfin ces négligences heureuses plus aimables que l'exactitude. Les hommes d'esprit, plus habitués à penser et à écrire, mettent naturellement dans leurs idées une méthode qui y donne trop l'air de la réflexion, et dans leur style une corrction incompatible avec cette grace négligée et abandonnée qu'on aime dans les lettres des femmes.

Tout le monde a lu les lettres de madame de Maintenon, et l'on ne peut se lasser de relire celles de madame de Sévigné qui vivront autant que notre langue. Mais quelle différence entre ces deux femmes célèbres ! Les lettres de la première sont pleines d'esprit et de raison, le style en est élégant et naturel ; mais le ton en est sérieux et uniforme. Quelle grace, au contraire, quelle variété, quelle vivacité dans celles de madame de Sévigné ! Elle vous amuse, elle vous intéresse, elle vous instruit sans vous demander d'attention. C'est l'entretien d'une femme charmante dans lequel on n'est point obligé de mettre du sien, ce qui est un grand attrait pour les esprits paresseux, et tous les hommes le sont, au moins la moitié de la journée.

Ce qui distingue particulièrement madame de Sévigné, c'est cette sensibilité momentanée qui s'émeut de tout, se répand sur tout, reçoit avec une rapidité extrême toutes sortes d'impressions diverses. Cette mobilité d'ame est le talent des poètes, et surtout des poètes dramatiques qui sont obligés de

Digitized by Google

revêtir, presque en même temps, des caractères très-divers, et de se pénétrer des sentimens les plus opposés, lorsqu'ils ont à faire parler, dans la même scène, Néron et Burrhus, Mahomet et Zopire.

On a dit que madame de Sévigné était une caillette; cela peut être, si l'on entend par caillette une femme sans cesse occupée de tous les mouvemens de la société, de tous les mots qui échappent, de tous les évènemens qui s'y succèdent; qui saisit tous les ridicules, recueille toutes les médisances; qui conte avec la même vivacité une sottise plaisante et la mort d'un grand homme, le succès d'un sermon et le gain d'une bataille; mais comment donner le nom de caillette à une femme du meilleur ton, très-instruite, pleine d'esprit, de grâces, de gaîté et d'imagination, admirée et recherchée des hommes les plus distingués du siècle de Louis XIV?

Le mérite de son style est bien difficile à sentir pour un étranger. Il tient aux progrès qu'a faits la société en France, où elle a créé un langage qui n'est bien connu que des personnes qui ont vécu quelque temps dans ce qu'on appelle la bonne compagnie. Les finesses de ce langage consistent particulièrement dans un grand nombre de termes qui, étant un peu détournés de leur sens primitif, expriment des idées accessoires dont les nuances se sentent plutôt qu'elles ne se définissent. Il y a une infinité d'expressions et de tournures qui reviennent sans cesse dans nos conversations, et qui n'ont point d'équivalent dans les autres langues. Les mots *sentiment* et *galanterie*, qui expriment des idées bien distinctes, ne peuvent se traduire ni en latin, ni en italien, ni en anglais. Il faut qu'un étranger soit fort avancé dans la connaissance de notre langue, pour être en état de sentir le charme des lettres de madame de Sévigné, et celui des fables de La Fontaine.

M. le comte de La Rivière, parent de Mme de Sévigné et de qui on a un recueil de lettres en deux volumes, dit quelque part : *Quand on a lu une lettre de madame de Sévigné, on*

Digitized by Google

sent quelque peine, parce qu'on en a une de moins à lire. Ce mot vaut mieux que le reste du recueil.

Ce qui ajoute un grand prix aux lettres de madame de Sévigné, c'est une foule de traits qui nous peignent cette cour brillante de Louis XIV. On aime à se trouver, pour ainsi dire, en société avec les plus grands personnages de ce règne dont l'éclat et un certain air de grandeur attachent et en imposent. Je ne crois pas que notre siècle ait jamais le même attrait pour nos descendans. *Ce qui me dégoûte de l'histoire*, disait une femme de beaucoup d'esprit, *c'est de penser que ce que je vois aujourd'hui sera de l'histoire un jour.*

Ceux qui aiment à réfléchir peuvent tirer un autre avantage des lettres de madame Sévigné : c'est d'y voir sans nuage l'esprit de son temps, et les opinions qui régnaient, ce qu'était le nom de Louis XIV, ce qu'était sa cour, ce qu'était alors le mot de *cour*, ce qu'était la dévotion, ce qu'était une prédication de Versailles, ce qu'était le confesseur du roi, La Chaise, chez qui Luxembourg, accusé, allait faire une retraite. Ce mélange de faiblesses, de religion et d'agrémens, qui caractérisent les femmes les plus célèbres; cette délicatesse d'esprit qui, dans les courtisans, se mêlait à l'excès de l'adulation; ce ton de chevalerie et d'héroïsme, qui n'excluait pas le talent de l'intrigue, et fait pour plaire à un prince, dont la grandeur avait une teinte romanesque; enfin, dans tous les genres, des caractères de supériorité qui appartiennent à l'époque des grands talens et des grands succès, et qui en imposent à la dernière postérité : voilà ce qu'on trouve dans les lettres de madame de Sévigné.

M. de Voltaire n'a pas rendu justice à cette femme célèbre, dans sa Notice des Ecrivains du siècle de Louis XIV. « C'est » dommage, dit-il, qu'elle manque absolument de goût, » qu'elle ne sache pas rendre justice à Racine, qu'elle égale » l'Oraison funèbre prononcée par Mascaron au grand chef- » d'œuvre de Fléchier. » Il est vrai qu'elle a écrit qu'on se dégoûterait de Racine comme du café (1), et, en cela, elle

(1) Madame de Sévigné n'a jamais fait le rapprochement bizarre que Mirabeau

Digitized by Google

a dit une double sottise; mais il ne faut pas toujours attribuer à un défaut de goût une faute de goût. Les gens d'esprit se trompent tous les jours dans les jugemens qu'ils portent de leurs contemporains : c'est que ce n'est pas le goût seul qui juge; les préventions personnelles, les affections, les rivalités, les opinions publiques, séduisent et égarent les meilleurs esprits. Madame de Sévigné avait vu naître les chefs-d'œuvre de Corneille; élevée dans l'admiration de ce grand homme, son enthousiasme était bien légitime; mais, comme tout enthousiasme, il était un peu exclusif. Lorsque Racine vint apporter sur le théâtre des mœurs plus faibles, un ton moins élevé, une grandeur moins apparente, elle crut qu'il avait dégradé le caractère de la tragédie, parce qu'elle comparait Racine à Corneille, et qu'elle ne pouvait juger de la perfection d'une tragédie que d'après celles de Corneille. « Pardonnons-lui, disait-elle, de méchans vers en faveur des « sublimes et divines beautés qui nous transportent : ce sont « des traits de maître qui sont inimitables. Despréaux en « dit encore plus que moi. » En se trompant ainsi, on voit que son erreur était sans prévention et sans humeur. Il faut bien se garder de la mettre au rang des Nevers, des Deshou-

lui reproche ici, et que Laharpe dans son *Cours de littérature*, Suard et tant d'autres lui ont également imputé. Voici la source de cette méprise :

Madame de Sévigné dit dans une de ses lettres (10 mai 1676) : « Vous voilà « donc bien revenue du café; mademoiselle de Méri l'a aussi chassé; après de telles « disgraces, peut-on compter sur la fortune? »

Elle avait dit précédemment dans une autre lettre (16 mars 1672) : « Racine « fait des comédies pour la Champmêlé : ce n'est pas pour les siècles à venir. Si ja- « mais il n'est plus jeune, et qu'il cesse d'être amoureux, ce ne sera plus la même « chose. Vive donc notre vieil ami Corneille! »

Ce double jugement avait frappé Voltaire, qui, regrettant que *Madame de Sévigné manquât absolument de goût*, a écrit en parlant d'elle : « Elle croit tou- « jours que Racine n'ira pas loin; elle en jugeait comme du café, dont elle dit « qu'on se désabusera bientôt. » Ainsi, Madame de Sévigné n'a point comparé Racine au café; mais c'est Voltaire qui a rapproché ses deux opinions sur le poète et sur le breuvage, et Mirabeau et beaucoup d'autres ont cru, dans le rapprochement de Voltaire, voir une citation de madame de Sévigné. (*Note de l'Éditeur.*)

Digitized by Google

lières, de cette cabale acharnée qui persécutait Racine en protégeant Pradon.

Quant à la comparaison de Mascaron avec Fléchier, M. de Voltaire s'est bien trompé. L'oraison funèbre de Mascaron parut la première, et madame de Sévigné la trouva belle; mais lorsqu'elle vit celle de Fléchier, elle n'hésita point à lui donner la préférence. Lors même qu'elle se trompe, je trouve dans ses jugemens et dans ses opinions toujours de la bonne foi, et jamais de suffisance.

Mais ce que cette femme a vraiment de remarquable, c'est tous les genres d'esprit; raisonneuse ou frivole, plaisante ou sublime, elle prend tous les tons avec une facilité inconcevable; parcourons ses lettres au hasard.

C'est surtout dans les récits et les tableaux que la grace, la souplesse et la vivacité de son esprit brillent avec le plus d'éclat. Les plus parfaits modèles de narration se trouvent dans ses lettres. C'est qu'elle est toujours affectée de ce qu'elle raconte. Elle peint comme si elle voyait, et l'on croit voir ce qu'elle peint. Quoi de plus agréable et de plus vivant que ce conte de l'archevêque de Reims, Le Tellier? « L'archevêque de Reims revenait fort vite de St.-Germain; c'était « comme un tourbillon. S'il se croit grand seigneur, ses gens « le croient encore plus que lui. Ils passaient au travers de Nan- « terre, *tra*, *tra*, *tra*, ils rencontrent un homme à cheval: « *gare! gare!* Ce pauvre homme veut se ranger, son cheval « ne le veut pas; et enfin le carrosse et les six chevaux ren- « versent cul par-dessus tête le pauvre homme et le cheval, et « passent par-dessus, et si bien par-dessus que le carrosse « en fut versé et renversé; en même temps l'homme et le « cheval, au lieu de s'amuser à être roués, se relèvent « miraculeusement, remontent l'un sur l'autre, et s'enfuient « et courent encore, pendant que les laquais et le cocher et « l'archevêque même se mettent à crier: *Arrête, arrête ce co-*

(1) Ces citations sont faites de mémoire, car on y trouve, en les comparant au texte, des différences, mais si légères qu'elles servent à mieux constater la prodigieuse mémoire de Mirabeau.

Digitized by Google

« *quin*; *qu'on lui donne cent coups.* L'archevêque en racontant « ceci, disait : *Si j'avais tenu ce manant-là, je lui aurais rompu « les bras et coupé les oreilles.* (1) »

Voici un tableau d'un autre genre : « Madame de Brissac « avait aujourd'hui la colique; elle était au lit, belle et coiffée « à coiffer tout le monde; je voudrais que vous eussiez vu ce « qu'elle faisait de ses douleurs, et l'usage qu'elle faisait de ses « yeux et de ses cris, et des bras et des mains qui trainaient sur sa « couverture et la compassion qu'elle voulait qu'on eût. Cha- » marrée de tendresse et d'admiration, j'admirais cette pièce « et la trouvais si belle que mon attention a dû paraitre un « saisissement, dont je crois qu'on me saura fort bon gré : et « songez que c'était pour l'abbé Bayard, St.-Hérem, Montjeu « et Planci que la scène était ouverte. »

Ecoutez-la à présent annoncer la mort subite de M. de Louvois : voyez comme son ton s'élève sans se guinder : « Il n'est « donc plus ce ministre puissant et superbe, dont le *moi* occu- « pait tant d'espace, était le centre de tant de choses! Que « d'intérêts à démêler, d'intrigues à vaincre, de négociations « à terminer!... O mon Dieu, encore quelque temps! Je « voudrais humilier le duc de Savoie, écraser le prince d'O- « range; encore un moment!.. Non, vous vous n'aurez pas « un moment, un seul moment! » Ce dernier mouvement n'est-il pas digne de Bossuet? Il me semble qu'on est pas plus sublime avec plus de simplicité.

Lorsque le prince de Longueville fut tué au passage du Rhin, on ne savait comment l'apprendre à la duchesse de Longueville, sa mère, qui l'idolâtrait. Il fallut cependant lui annoncer qu'il y avait eu une affaire. « Comment se porte « mon frère? » dit-elle. *Sa pensée n'osa pas aller plus loin*, ajoute madame de Sévigné. Ce trait est admirable. Le tableau qu'elle fait ensuite de la douleur excessive de cette mère tendre fait frissonner.

« Cette liberté que prend la mort d'interrompre la fortune, « doit consoler de n'être pas au nombre des heureux; on en « trouve la mort moins amère. » Les lettres de madame de

Digitized by Google

Sévigné sont semées de réflexions semblables, d'une vérité frappante, et exprimées d'une manière énergique, fine, originale et entremêlée souvent de traits plaisans et curieux.

Elle dit quelque part, en parlant d'une vieille femme de sa connaissance qui venait de mourir : « Quand elle fut près « de mourir, l'année passée, je disais en voyant sa triste con- « valescence et sa décrépitude : Mon dieu ! elle mourra deux « fois bien près l'une de l'autre. Ne disais-je pas vrai? Un « jour, Patrix, revenu d'une grande maladie à 80 ans, ses « amis s'en réjouissant avec lui, et le conjurant de se lever : « *Hélas !* leur dit-il, *est-ce la peine de s'habiller.* »

« Il n'y a qu'à laisser faire l'esprit humain, dit-elle ailleurs, « il saura bien trouver ses petites consolations; c'est sa fan- « taisie d'être content. »

« Les longues maladies usent la douleur, et les longues « espérances usent la joie. »

« On n'a jamais pris long-temps l'ombre pour le corps ; il « faut être, si l'on veut paraître. Le monde n'a point de lon- « gues injustices. »

Cette imagination si active et si mobile, qui s'attache successivement à tous les objets, lui donne quelque fois l'éloquence la plus rapide et la plus touchante. Voyez la mort de Turenne. Personne ne l'a pleuré d'aussi bonne foi; mais aussi personne ne l'a tant fait pleurer. C'est la plus belle oraison funèbre de ce grand homme, et surtout la plus attendrissante. Jamais il n'a été si bien loué, si bien regretté; jamais on n'a rendu sa mémoire plus chère et plus respectable; c'est parce que tout est vrai et senti; c'est aussi parce qu'on ne se méfie pas d'une lettre comme d'un panégyrique. C'est une terrible tâche que de dire : Ecoutez moi, je vais louer; écoutez-moi, et vous allez pleurer. Alors précisément on pleure et on admire le moins qu'on peut : et lorsque l'orateur nous y a forcés, il a fait son métier; on met sur le compte de son art une partie de la gloire de son héros. Mais celui qui s'entretient familièrement avec moi, me fait bien plus d'impression : il n'a point de mission à remplir,

Digitized by Google

son ame parle à la mienne, et s'il est véritablement affecté, il se rend maître de moi, et me communique tout ce qu'il sent.

Combien de réflexions touchantes sur le temps, la vieillesse, la mort, on trouve dans les lettres de madame de Sévigné! « La mort me paraît si terrible que je hais plus la vie parce « qu'elle y mène, que par les épines qui s'y rencontrent. »

« Je trouve les conditions de la vie assez dures : il me « semble que j'ai été traînée malgré moi à ce point fatal où « il faut souffrir la vieillesse ; je la vois : m'y voilà, et je « voudrais bien au moins ménager de n'aller pas plus loin, « de ne point avancer dans ce chemin des infirmités, des « douleurs, des pertes de mémoire, des défigurements qui « sont près de m'outrager ; mais j'entends une voix qui dit : « Il faut marcher malgré vous ; ou bien, si vous ne le vou- « lez pas, il faut mourir, ce qui est une autre extrémité où « la nature répugne. »

« Je regardais une pendule, et prenais plaisir à penser : « voilà comme on est quand on souhaite que cette aiguille « marche ; cependant elle tourne sans qu'on la voie, et tout « arrive à la fin. »

Le style de madame de Sévigné est rarement simple ; mais il est toujours naturel, et ce naturel se fait surtout sentir par une négligence abandonnée qui plaît, et par une rapidité qui entraîne. On sent partout ce qu'elle dit quelque part : *J'écrirais jusqu'à demain, mes pensées, ma plume, mon encre, tout vole.*

Veut-elle quelquefois raconter un trait, une plaisanterie d'une gaîté un peu libre pour une femme, quelle adresse dans la tournure, quelle mesure dans l'expression! Elle fait tout entendre sans rien prononcer.

Ce qui brille par-dessus tout dans ses lettres, c'est ce fonds inépuisable de tendresse pour sa fille, dont les expressions se varient sous mille formes diverses, toujours sensibles, toujours intéressantes ; mais ce sont les traits les moins propres à être cités, parce que ce ne sont ordinairement que des expressions et des tournures très-simples, qui ne peuvent

Digitized by Google

guère se détacher des circonstances ou des idées accessoires qui les environnent.

Je sens quelque peine à remarquer les défauts d'une femme si aimable et si rare; mais il faut le dire pour l'honneur de la vérité, madame de Sévigné, avec tout son esprit et un si bon esprit, avait toutes les sottises de son siècle et de son rang. Elle était glorieuse de sa naissance jusqu'à la puérilité. On la voit se pâmer d'admiration sur la généalogie de la maison de Rabutin que le comte de Bussy se proposait d'écrire, et elle croit que toute l'Europe va s'intéresser à cette belle histoire.

Elle était enivrée, comme presque tout son siècle, de la grandeur de Louis XIV. Ce prince lui parla un jour, après la représentation d'*Esther* à Saint-Cyr. Sa vanité se montre et se répand à cette occasion, avec une joie d'enfant. Le passage est curieux : « Le roi s'adresse à moi, et me dit : Ma« dame, je suis assuré que vous avez été contente. Moi, sans « m'étonner, je répondis : Sire, je suis charmée; ce que je « sens est au-dessus des paroles. Le roi me dit : Racine a bien « de l'esprit. Je lui dis : Sire, il en a beaucoup; mais en « vérité ces jeunes personnes en ont beaucoup aussi; elles « entrent dans le sujet, comme si elles n'avaient jamais fait « autre chose. — Ah ! pour cela, reprit-il, il est vrai, et puis « Sa Majesté s'en alla, et me laissa l'objet de l'envie. M. le « prince et madame la princesse me vinrent dire un mot, « madame de Maintenon, un éclair; je répondis à tout, car « j'étais en fortune. »

C'est dans ces endroits que la femme d'esprit est éclipsée par la caillette. On sait qu'un jour Louis XIV dansa un menuet avec madame de Sévigné. Après le menuet, elle se trouva près de son cousin, le comte de Bussy, à qui elle dit : *Il faut avouer que nous avons un grand roi! — Oh! sans doute, ma cousine*, répondit Bussy, *ce qu'il vient de faire est vraiment héroïque!* Il faut avouer que de toutes les sottises humaines, il n'y en a point de plus bêtes que celles de la vanité.

Digitized by Google

COMMERCE POÉTIQUE

DE

L'ÉVÊQUE D'AVRANCHES

ET DE

MADAME DE MONTESPAN.

Nous publierons dans notre prochaine livraison une correspondance galante de Fléchier. Nous donnons aujourd'hui des vers fort spirituels et quelquefois assez vifs du savant évêque d'Avranches, Huet, plus renommé jusqu'ici par son culte à la science que par ses amours. L'église gallicane, on le voit, se donnait des libertés.

La première et principale pièce est remarquable par son absence d'afféterie, par son naturel et par l'originalité de la pensée et de l'expression. Les mêmes qualités distinguent la réplique de madame de Montespan, qui n'avait figuré jusqu'ici dans le siècle de Louis XIV qu'à un titre tout autre que celui de poète, et qui, on le pourra voir, s'acquittait avec presque autant de grace de ce dernier rôle que de l'emploi qu'elle exerçait cumulativement.

Digitized by Google

A MADAME

LA MARQUISE DE MONTESPAN,

EN RÉPONSE A UNE INVITATION A DINER (1).

Un barbon frileux comme moi,
A perruque et barbe chenue,
Ne doit pas ailleurs que chez soi
Montrer sa mine morfondue.

Votre palais est tout ouvert;
L'on y voit l'un et l'autre pôle,
Et l'on y sent, comme au Cap-Vert,
Les trente-deux souffles d'Eole.

Quand la bise perce les eaux
Des rigueurs de sa froide haleine,
Ni les bons mets, ni les bons mots
Ne valent pas l'ouate et la laine.

Vos yeux, astres des beaux esprits,
Font tout l'ornement de notre âge;
Mais la martre et le petit-gris
M'échauffent pourtant davantage.

L'on souffre plus d'une langueur
Près de votre beauté divine :
Si l'amour attaque le cœur,
Le rhume attaque la poitrine.

Quand je vous conte mes douleurs,
Vous ne daignez pas y répondre :

(1) Manuscrits de la Bibliothèque du Roi.

Digitized by Google

Ce sont de nouvelles froideurs,
Et vous me laissez me morfondre.

Vous en trouverez-vous bien mieux
Si je reviens malade et triste
De ces repas délicieux
Où vous souhaitez que j'assiste ?

N'attendez donc plus mon retour
Qu'au retour des chaleurs nouvelles ;
Je n'irai vous faire ma cour
Qu'au premier vol des hirondelles.

HUET.

RÉPONSE.

Non, ne vous imaginez pas
Me payer d'une vaine excuse :
Je ne sais si j'ai des appas,
Mais je hais fort qu'on me refuse.

Quoi ! de fourrures tout armé,
Lorsque pour vous la nappe est mise
Dans un lieu bien clos, bien fermé,
Près de moi vous craignez la bise !

Vous vous rempliriez comme un œuf
D'une soupe bien mitonnée,
Et d'un feu pour rôtir un bœuf
Serait à moitié cheminée.

Digitized by Google

Là, loin du mal que vous craignez,
L'on peut vivre auprès d'une dame;
Mais le froid dont vous vous plaignez
Ne se trouve que dans votre ame.

Voudrais-je mettre à l'abandon
Votre santé qui m'est si chère?
Vous souvient-il comme à Bourbon
Mon secours vous fut salutaire?

Là vous receviez de mes mains
Fruits, pois verts, artichauts, salades,
Tandis que tous les médecins
Les défendaient à leurs malades.

Ce dont un autre fût crevé
Hâta votre convalescence.
De mes soins, qui vous ont sauvé,
Aurai-je ainsi la récompense?

Vous viendrez, dites-vous, me voir
Au retour de la primevère?
Et moi, je vous le fais savoir,
Fuyez à jamais ma colère.

Las! malgré moi, mon cœur trop bon
Me parle de miséricorde:
Si vous venez crier pardon,
Je crains fort qu'on ne vous l'accorde.

Les vers que vous m'avez écrits,
D'un style galant et sublime,
Me font honneur; j'en sens le prix,
Et j'ordonne qu'on les imprime.

Marquise de Montrosan.

Digitized by Google

A MADAME

LA MARQUISE DE MONTESPAN.

A Saint Xavier je vous invite ;
Nous faisons sa fête aujourd'hui.
Venez le prier au plus vîte,
Et vous recommander à lui.
Chaise à bras vous sera gardée ;
Par moi vous y serez guidée ;
Je me mettrai derrière vous.
Et, si j'osais, je vous le jure,
Sauf l'honneur de la prélature,
Je me mettrais à vos genoux.

HUET.

A MADAME DE SAINT-LAURENS.

La beauté de Saint-Laurens
Les autres beautés surpasse :
L'éclat de son teint efface
Toutes les fleurs du printems.
Pour cette jeune merveille
J'ai mille amoureux transports,
Le matin quand je m'éveille
Et le soir quand je m'endors.

HUET.

Moins passionné que Huet, c'était seulement à la première de ces heures que Fontenelle disait avoir, dans sa vie, senti quelquefois l'envie de se marier.

Digitized by Google

MARMONTEL

CANDIDAT AU

SECRÉTARIAT PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE,

EN 1783.

A MONSIEUR L'ABBÉ MAURY,

Cloître Notre-Dame, à Paris.

Ce lundi 17 novembre 1783.

J'apprends, mon cher ami, que vous êtes de retour à Paris, et moi je suis retenu à Fontainebleau encore une semaine, par le succès du *Dormeur éveillé*, que le roi a voulu revoir, et qu'on redonnera samedi pour la clôture des spectacles.

Vous avez appris sans doute que les conseils que nous ont donnés des personnes considérables ont vaincu la répugnance de ma femme pour la place de secrétaire, et m'ont fait consentir à l'accepter si l'Académie me faisait l'honneur de m'y nommer. Vous savez aussi les mouvemens que M. Suard se donne pour m'en exclure et l'emporter sur moi. Je vois d'ici votre indignation; mais je vous prie de la modérer, et de ne tenir que le langage de la justice et de la raison. Je n'ai aucune inquiétude sur la pluralité des voix; et j'ai tout lieu d'espérer que monsieur l'archevêque de Lyon me sera favorable. Je vous serai pourtant bien obligé de lui parler de moi comme vous en pensez, et de l'assurer surtout que je suis l'ennemi des intrigans et des cabales, et que la dignité

Digitized by Google

de l'Académie et la gloire des lettres sont les seuls intérêts dont je m'occuperai. Je crois être connu de M. l'abbé de Boismont, et je sais ses dispositions à mon égard; je vous prie de l'en remercier.

Quoiqu'on nous traite ici, ma femme et moi, avec une bonté singulière, je ne laisse pas de trouver ce voyage bien long; et tout heureux qu'il est pour nous, ma femme désire autant que moi de le voir finir. Quelquefois elle pleure d'impatience de revoir son petit Coco, et ne reçoit aucune lettre de la bonne qu'elle n'arrose de ses larmes. Coco fait notre amusement. Il parle comme vous. Sa petite raison se forme, et il est d'une humeur charmante, lorsqu'il n'est pas contrarié. Il sera vif et bon comme sa mère; et en cela même je crois aussi qu'il me ressemble un peu..

Ma santé n'est pas encore parfaitement rétablie. J'ai eu trop de fatigue et trop d'inquiétude. Mais enfin me voilà plus tranquille....

Adieu, mon ami, j'arriverai à Paris dimanche, bien impatient de vous embrasser.

MARMONTEL.

Ma femme me charge de vous dire mille choses pour elle, et Coco vous envoie deux bons baisers, en me disant : « C'est « pour mon ami M. l'abbé Maury. »

Nous avons donné la lettre qu'on vient de lire, moins encore comme pouvant servir à l'histoire littéraire, bien qu'à l'époque où Marmontel l'écrivait la nomination d'un secrétaire perpétuel de l'Académie fût un évènement véritable, que comme morceau d'un haut comique. La violence faite à M. et à Madame Marmontel par des personnes notables, semble avoir vraiment bien triomphé de leur éloignement. La conduite inqualifiable de M. Suard, qui ose être candidat de son côté, l'indignation que Maury ne peut manquer d'en éprouver, la recommandation de la modérer

Digitized by Google

et de n'écouter que la voix de la justice et de la raison, tout ici rappelle la scène du Tartuffe, faisant d'empêcher Orgon de battre son fils, qui a cherché à le démasquer, s'écrie :

> Mon frère, au nom de Dieu, ne vous emportez pas.
> J'aimerais mieux souffrir la peine la plus dure,
> Qu'il eût reçu pour moi la moindre égratignure.

Les remerciemens qu'il fait faire à monsieur l'archevêque de Lyon et à l'abbé de Boismont, sont aussi d'adroites entrées en matière avec ces deux académiciens, qui ne pensaient peut-être pas à lui, et auprès desquels il trouvera ainsi un introducteur, et un garant qu'il n'est mu par aucun autre intérêt que la dignité du corps et la gloire des lettres. J'y consens, mais

> L'amour qui vous attache aux beautés éternelles
> N'étouffe pas en vous l'amour des temporelles.

Marmontel fut élu secrétaire perpétuel en remplacement de d'Alembert. Coco et la manière tout entraînante dont il est mis en scène ne sont peut-être pas étrangers à ce résultat. Toutefois, si Marmontel n'éprouva pas de mécompte de ce côté, il fut moins heureux quant à son espoir de revivre dans sa progéniture. Le seul de ses enfans qui ait atteint l'âge viril, fut jugé apte à un emploi qui n'avait rien de littéraire, celui d'employé de l'octroi à l'une des barrières de Paris. Il prit le parti de passer aux États-Unis, et mourut à l'hôpital de New-York, le 17 décembre 1830. Qu'eut dit de cette fin l'abbé Morellet qui répétait, comme malgré lui et d'un ton de profonde conviction, à chaque fois que Marmontel fils le venait voir : « Mon neveu, vous n'êtes qu'une bête? »

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ABBÉ BLACHE,

DOCTEUR EN THÉOLOGIE.

(SUITE.)

LIVRE IV.

M. le duc de Saint-Aignan vint demeurer sur la paroisse de Saint-Sulpice au terme de Noël, dans le temps que je revins à cette paroisse au sortir de Ruel. Lui et toute sa famille furent plus de dix-huit mois sous ma conduite; mais il y eut un changement pendant un voyage de ce duc au Hâvre, à cause d'un différend survenu entre le mari et la femme, où le mari crut que j'étais partial pour la femme.

Le 1er ou le 2 de juillet 1681, y ayant quatre ans que j'étais dans un religieux commerce avec M. le duc de Saint-Aignan; comme il m'avait répété, un nombre infini de fois, la fidélité qu'il avait eue pour le Roi dans le temps des guerres de Paris, je lui dis que je connaissais un homme qui n'avait rendu au Roi et à Monseigneur le Dauphin qu'un seul service, mais qui était d'une conséquence infiniment au-dessus des siens; et j'ajoutai que le Roi ne connaissait point cet homme et ne le connaîtrait jamais, n'ayant fait son action que dans la seule attente d'une récompense dans l'autre monde.

A peine eus-je hasardé mon récit qu'il se jeta à mes genoux, me disant qu'il ne se relèverait point que je ne lui eusse dit le nom de la personne et la qualité du service. Mais à force de me défendre, je le fis relever; et, comme il se promenait par la

Digitized by Google

chambre, je pris si bien mon temps que je sortis brusquement et l'enfermai à la clé, de peur qu'il ne courût après moi. Dès le lendemain, je le vis entrer dans ma chambre. Enfin, je me vis forcé de lui avouer que c'était moi, et que mon service consistait à avoir été assez heureux pour sauver la vie au Roi et à Monseigneur le Dauphin. Il voulut connaître les auteurs du complot, et en savoir la manière. Sur quoi il trouva bon que je misse des bornes à sa curiosité, jusqu'à ce que j'eusse conféré avec M. de Poussé, qui m'avait éclairé de ses conseils pour me conduire dans toute cette entreprise, et su de lui ce que je pouvais dire sans blesser la prudence chrétienne.

M. le Curé ne me permit de dire d'abord à M. le duc de Saint-Aignan que l'intrigue du projet sans nommer les auteurs, et ce qu'il y avait de plus remarquable dans ma lettre à M. Le Tellier, afin que le Roi s'en ressouvînt; et qu'en cas que Sa Majesté en voulût savoir davantage, alors je pourrais tout dire.

M. le duc de Saint-Aignan, satisfait du peu que je lui avais dit, fit son rapport au Roi à son lever, conformément à tout ce que je lui avais exposé. Le Roi fut très-attentif, et rappela la connaissance qu'il en avait eue dans le temps que j'en avais donné avis à M. Le Tellier.

Il arriva, le lendemain, que le roi ayant vu à son lever M. le duc de Saint-Aignan, lui demanda d'où vient qu'il n'était pas parti pour venir me témoigner ce qu'il avait répondu en ma faveur. M. le duc de Saint-Aignan ayant répondu au roi qu'il m'avait écrit sur-le-champ, qu'il allait partir immédiatement après le lever de Sa Majesté, elle témoigna que cela lui ferait plaisir. M. le duc de Saint-Aignan arriva chez moi à l'heure donnée. En entrant dans ma chambre, il me fit l'honneur de me dire de ne point le regarder comme pénitent, mais comme un petit gentilhomme de la chambre du Roi, que Sa Majesté m'envoyait pour me dire de sa part qu'elle avait mémoire du service important que je lui avais rendu; qu'elle était bien aise d'en connaître l'ouvrier; que je devais être assuré qu'elle se souviendrait de moi dans son temps.

Quand j'eus vu plusieurs jours écoulés sans que le Roi donnât à M. de Saint-Aignan aucune marque qu'il lui restât quelque souvenir des bontés qu'il m'avait fait témoigner, je crus que mon service était une chose parfaitement effacée de l'esprit du Roi.

Digitized by Google

M. de Saint-Aignan n'y songeait non plus que moi, lorsqu'un matin le roi, avant son lever, lui parla en ces termes : « D'où « vient, Saint-Aignan, que votre abbé ne paraît point ici ? » M. de Saint-Aignan parut avoir oublié de quoi le Roi voulait lui parler. Le Roi lui dit : « C'est cet abbé qui m'a si bien servi dans « le complot du poison. » A ce mot, M. le duc de Saint-Aignan revint à lui, et répondit que Sa Majesté ne lui ayant pas commandé de me procurer l'honneur de paraître devant elle, il s'était contenté de me témoigner les sentimens favorables qu'elle avait pour moi ; mais que si Sa Majesté souhaitait me faire cet honneur, lui, serait ravi que son confesseur augmentât le nombre des abbés qu'elle favorisait de ses regards pour les combler de ses graces. Le Roi lui répondit qu'il le voulait, et qu'il vînt exprès à Paris, afin de m'amener avec lui à son retour.

M. le duc de Saint-Aignan me mena donc au Louvre (à Saint-Germain), le vendredi matin, un quart-d'heure avant le lever du Roi. A peine fus-je arrivé dans l'antichambre, que M. de Harlay, archevêque de Paris, m'ayant aperçu, et surpris sans doute de voir là le Curé de Ruel, dont les plaies devaient être encore toutes sanglantes, vint à moi avec l'air étudié d'un habile courtisan. Comme il commençait à me faire des questions afin de me faire expliquer le sujet que j'avais de paraître dans un tel lieu, la porte s'ouvrit pour la première entrée. Monsieur l'archevêque fut autant surpris que moi, quand il entendit que l'huissier m'appela seul par mon nom, sans faire encore mention des brevets. Monsieur l'archevêque suit ; j'entre. M. le duc de Saint-Aignan vint à moi, et me plaça à une distance convenable devant le fauteuil où le Roi vint s'asseoir pour s'habiller : ce qui arriva dans le moment même. J'eus l'honneur de lui faire une profonde révérence, et Sa Majesté eut la bonté de dire tout haut, en présence de monsieur l'archevêque, de M. de la Rochefoucauld, et de M. le duc de Saint-Aignan, qui étaient alors seuls de courtisans, qu'elle était bien aise de me voir, et que je continuasse d'y venir paraître. Sa prière étant faite, il passa dans son cabinet ; M. de Saint-Aignan l'y suivit. Le Roi, en passant, voulut bien m'honorer d'un signe de tête si distingué, que tout ce qu'il y avait là de prélats et d'abbés, le Père La Chaise même, le remarquèrent. Cette marque de distinction obligea monsieur l'archevêque de Reims et monsieur l'évêque d'Orléans, M. de Meaux et quelques autres prélats, à de-

Digitized by Google

mander à monsieur l'archevêque s'il me connaissait. Je n'eus pas de peine à comprendre à quoi leur curiosité les portait. La mienne fut à mon tour de savoir la réponse que monsieur l'archevêque (de Paris) leur aurait faite; voici comme je m'y pris :

M. le duc de Saint-Aignan étant sorti du cabinet du Roi, je le priai de choisir quelqu'un de ces prélats que je lui montrai. Il choisit monsieur l'évêque d'Orléans, et, sans faire semblant de me connaître, lui demanda qui j'étais. Monsieur l'évêque d'Orléans lui dit que, l'ayant demandé à Monseigneur de Paris, il lui avait répondu que j'avais été curé de Ruel, d'où il avait été obligé de me chasser, parce que j'avais fait un procès diabolique à mes paroissiens, les accusant de m'avoir assassiné pendant que je tombais du mal caduc; qu'il m'avait voulu épargner pour lors dans l'esprit du Roi, ce qui était cause que Sa Majesté, qui ne sait pas de quoi je suis capable, aura donné dans quelqu'une de mes adresses.

M. le duc de Saint-Aignan me dit qu'il avait bien d'autres choses à me dire de la part du Roi; qu'il fallait qu'il me menât chez M. le chancelier; qu'il avait encore seulement une chose à faire dont il venait de demander l'agrément au Roi, qui était de me présenter de la part de Sa Majesté au Père de La Chaise : ce qui fut fait sur-le-champ. M. le duc de Saint-Aignan, à qui M. de la Rochefoucauld voulut se joindre, prit en particulier ce Père à qui il raconta tous les honneurs que le Roi venait de me faire, et l'assura que le Roi était parfaitement content d'un service (sans lui dire de quelle nature il était) que j'avais été assez heureux de rendre à Sa Majesté. Le Père La Chaise répondit le plus honnêtement du monde; mais on verra par la suite une opposition formelle de la part de ce Père, quand il sut la nature de mon service, et une ardeur incroyable de la part de monsieur l'archevêque pour réussir à me servir, malgré ce qu'il avait dit de moi à ces prélats.

J'avais dit à M. de Saint-Aignan qu'il pourrait assurer Sa Majesté que j'avais un moyen sûr pour éteindre le feu de la discorde, qui commençait à s'allumer à Rome entre le Pape et Sa Majesté. Je fis l'ouverture de cette importante affaire à monsieur l'archevêque de Paris, au Père de La Chaise et au Père Verjus, en décembre 1680, et M. le duc de Saint-Aignan ne fit mon offre au Roi d'aller à Rome que le 8 ou le 10 de juillet de l'année sui-

Digitized by Google

vante 1681. — C'était d'aller à Rome détromper le Pape des préventions que lui donnaient contre le Roi et contre son conseil de conscience deux certains boutefeux français, qui étaient incognito à Rome, l'un caché chez M. Favoriti, l'autre travesti en ermite. Celui-ci allait et venait par la ville selon les mouvemens que leur négociation demandait. Ils étaient mis en œuvre par l'évêque de Grenoble, Le Camus, qui a eu le chapeau de cardinal pour prix de la sanglante guerre que le Roi a terminée par la paix de Riswick.

Monsieur l'archevêque, après la proposition que je lui avais faite d'aller à Rome, dont le Père de La Chaise et le Père Verjus étaient d'avis, éluda mon voyage, en disant au Roi qu'il y avait un certain particulier qui lui avait voulu faire l'ouverture d'une cabale de gens qui étaient à Rome déguisés; qui fomentaient le pape contre Sa Majesté; mais que ce particulier était un visionnaire, qu'il fallait voir ce que produirait le voyage de M. le cardinal d'Estrées; que si le pape se rendait inexorable, monsieur l'archevêque donnerait la vue au Roi de convoquer une assemblée générale du clergé qui ferait trembler Rome (ce fut celle de 1682). Quand M. le duc de Saint-Aignan eut dit au Roi, étant dans son cabinet, que j'avais un moyen sûr pour terminer les brouilleries de Rome, le Roi lui dit : « Dites à votre abbé que je lui sais bon gré de l'offre qu'il me fait d'aller à Rome, mais que je suis résolu de convoquer une assemblée du clergé. Menez-le chez monsieur le chancelier pour lui parler à fond de l'affaire du poison; mais qu'il se donne bien de garde de lui parler de l'affaire de Rome. »

M. le duc de Saint-Aignan, en me présentant à monsieur le chancelier, lui dit l'ordre qu'il en avait reçu du Roi, et me laissa seul avec lui. Je fus près de trois quarts d'heure avec monsieur le chancelier. Il voulut bien me faire l'honneur de me dire, qu'ayant vu par ma dernière lettre à laquelle j'avais joint une copie de la lettre que j'avais écrite à la marquise d'Asserac, que je lui faisais connaître que son complot était découvert, et que par là elle n'aurait plus rien osé entreprendre, et que d'ailleurs mes lettres sans nom ne pouvant servir de preuves juridiques pour faire arrêter prisonnier le cardinal de Retz, on se contentait de prendre quelques précautions pour la sûreté du Roi. Il dit à M. de Saint-Aignan, qu'il pourrait assurer le Roi que tout ce que je lui avais dit était vrai. Il ajouta qu'il avait oublié de me dire que son commis avait lu mes deux lettres; que dans des affaires d'une

Digitized by Google

certaine importance il faut toujours faire deux enveloppes : à la première il faut mettre *A Monseigneur seul*, et à l'autre mettre l'adresse à l'ordinaire.

M. le duc de Saint-Aignan m'ayant conduit à son hôtel, là il me fit l'honneur de me dire, qu'étant au chevet du lit du Roi, il mit un genou en terre, prit la main de Sa Majesté et la baisa en lui disant que, suivant ses ordres, il avait amené son Mardochée; que j'étais à la porte de sa chambre, comme d'un autre Assuérus, qu'il pourrait me distinguer parmi la foule des autres abbés, qu'il me reconnaîtrait à une calotte de drap, comme étant prêtre de Saint-Sulpice, à un habit long, à une taille avantageuse, à mon visage qui lui paraîtrait nouveau, dont la physionomie peut-être ne lui déplairait pas. Il ajouta tout ce que la modestie que je me dois veut que je taise. Le Roi l'ayant écouté avec attention, lui ordonna de dire à l'huissier de m'appeler seul, avant l'entrée des seigneurs à brevets; qu'il voulait me considérer à loisir.

M. le duc de Saint-Aignan s'étendit beaucoup sur les grandes choses qui devaient suivre de si heureux commencemens. Je voulus lui faire connaître la malice de monsieur l'archevêque qui avait prétendu m'avilir disant à messieurs de Reims, d'Orléans, de Meaux et autres prélats, qu'il m'avait chassé de Ruel. Je crus devoir instruire en général M. le duc de Saint-Aignan de la vérité du fait, afin qu'il fût en état de répondre au Roi, en cas qu'il lui parlât de ma décadence de Ruel. Mais M. de Saint-Aignan ne voulut jamais m'écouter là-dessus, me disant pour toutes raisons que je ne saurais jamais en alléguer une qui pût être équivalente à celle de savoir que, monsieur l'archevêque m'ayant persécuté, il fallait croire que j'étais parfaitement innocent, tant monsieur l'archevêque était décrié à la cour.

Quelque obligeante que fût la résistance de M. le duc de Saint-Aignan, je fis tant qu'il voulut bien se donner la peine d'aller chez M. de La Marre, commissaire au Châtelet, qui avait fait l'information de mon assassinat de Ruel, et qui lui en rendit un compte bien au-delà de ce qui devait être suffisant pour réfuter ce que monsieur l'archevêque pourrait dire au Roi contre moi.

La crainte que je témoignais à M. le duc de Saint-Aignan de quelque nouvelle fourberie de monsieur l'archevêque, lui donna la pensée de me procurer la connaissance de M. de La Vienne, premier valet de chambre du Roi, parce qu'il était en quartier et

Digitized by Google

à portée de découvrir ce qui se passe auprès du Roi, afin de dire un mot à propos, quand il est question d'empêcher qu'on ne rende de mauvais services aux absens. Je dois donc dire ici à l'honneur de M. de La Vienne que c'est le meilleur cœur, par conséquent le plus officieux et le plus constant ami que j'aie connu de ma vie.

Comme j'eus le loisir de cultiver l'amitié de M. de La Vienne, il voulut me faire une confession générale de toute sa vie. Des sentimens de religion firent par là les liens de notre amitié réciproque, et qui dure encore aujourd'hui.

M. de La Vienne peut être consulté sur tout ce que j'avance qui le regarde, et ce qu'il a entendu dire de moi par le Roi.

M. le duc de Saint-Aignan dit donc au Père de La Chaise que j'avais sauvé la vie du Roi et de Monseigneur le Dauphin, qui devait leur être ôtée par un poison très-subtil. A cette déclaration le Père de La Chaise répondit froidement et d'un air embarrassé, que cela était bien; que le Roi était maître de ses dons; qu'il m'en ferait quand il lui plairait : mais que je prisse garde que les plus grands services n'étaient pas toujours les mieux récompensés. Et ce Père changea de discours et, paraissant chagrin, embarrassé de nous voir, nous conduisit à la porte de son appartement. M. le duc de Saint-Aignan sentit vivement le peu d'intérêt que prenait ce jésuite à une affaire qui regardait de si près le Roi, et le peu de cas qu'il faisait de sa visite. Il lui échappa de dire : « Admirez ce « faquin de moine, comme il m'a reçu à tout ce que je lui ai dit!.. » Je lui dis que la cause de ce chagrin n'était autre que le service que j'avais rendu au Roi. Cela me parut aussi clair que le jour, quand je rappelai dans ma mémoire le conseil des trois jésuites du noviciat. M. de Saint-Aignan me dit qu'un service de la nature du mien, se trouvant opposé à la morale des jésuites sur le parricide des rois, ne serait pas du goût du Père de La Chaise, et par cette raison lui servirait de motif d'exclusion à mon égard, dont ce Père était le maître absolu en supprimant tous mes placets.

Il est certain que le Roi ne peut connaître par lui-même la plus grande partie de ceux sur qui il répand ses graces en bien d'église, et qu'il faut nécessairement qu'il s'en rapporte au témoignage que lui en rend le Père de La Chaise : c'est d'où viennent tant de nominations de si indignes sujets, d'ailleurs inconnus au Roi. Je n'en veux citer que trois exemples. Le premier regardera le nommé Petit-Jean, garçon de chambre de feu M. Ceroni, premier arche-

Digitized by Google

vêque d'Alby. Le maître de Petit-Jean le fit son grand-vicaire, et trouva moyen de le faire nommer co-adjuteur de Glandève, aux fêtes de Pâques de l'année 1682; et peu après il eut le titre par la démission de l'évêque de Glandève. Le revenu et le titre de cet évêché étant trop petits, le Père de La Chaise eut l'adresse de le faire nommer par le Roi à l'évêché de Pamiers. Ce fut dans ce temps où on n'expédiait point de bulles à Rome. Petit-Jean se rendit à Pamiers par le conseil du Père de La Chaise, qui brûlait d'envie de faire foudroyer ce diocèse sous prétexte de jansénisme. A peine y fut-il arrivé qu'il intenta un procès contre son clergé, contre la noblesse et contre le Tiers-État. Le procès fut porté au conseil, où Sa Majesté vit faire le portrait de ce nouvel évêque avec des couleurs bien différentes de celles que le confesseur avait employées pour sa nomination. Sa Majesté prononça l'arrêt qui le condamnait dans tous les chefs, et commanda au Père de La Chaise de retirer son brevet d'entre les mains de Petit-Jean. Le Père de La Chaise fut dans la dernière surprise lorsque l'évêque lui déclara fièrement que, s'il fallait qu'il rendît le brevet de son évêché, il pouvait bien se résoudre (lui Père de La Chaise) à lui rendre toutes les médailles que feu monsieur l'archevêque d'Alby lui avait données, et de plus tout l'argent que le Père procureur de Saint-Louis avait reçu à cette occasion, quoique sous prétexte d'avoir part aux prières de la maison. Cet évêque, étant encore Petit-Jean, avait une très-étroite familiarité avec le Père de La Chaise à l'occasion des médailles, qui est la science la plus profonde qu'ait pu avoir ce bon Père, et à quoi il se soit appliqué bien sérieusement.

Cet évêque, nommé à l'évêché de Pamiers, ainsi aguerri de longue main à se familiariser avec le Père de La Chaise, parla si haut dans l'appréhension d'être dépouillé de son évêché, qu'il se fit entendre au Père recteur et à plusieurs autres Jésuites, qu'on appelle les gros bonnets; que toute la maison en fut alarmée de peur que le bruit ne s'en répandît au dehors et n'allât aux oreilles du Roi. Ils évitèrent ce coup; mais on ne laissa pas d'apprendre dans le monde cette désagréable aventure. Au péril évident de troubler le commerce sourd déjà établi à leur profit entre le Père procureur de Saint-Louis et les ecclésiastiques inconnus au Roi, qui recherchaient les abbayes et les évêchés, les ecclésiastiques s'adressaient au Père procureur, et lui mettaient de grosses

Digitized by Google

sommes entre les mains, et par cette libéralité parvenaient à faire écrire leurs noms sur la feuille du Père de La Chaise. Ils ne font ni pacte, ni convention pour éviter jusqu'à l'ombre de la simonie. Ils ne parlent point au Père de La Chaise des présens qu'ils font à la maison, car ce Père est extraordinairement délicat là-dessus; comme me dit le Père de Goulaine, en me proposant pour moi le même expédient. L'évêque, nommé de Pamiers, se plaignait hautement de ce qu'on voulait qu'entre plusieurs autres qui étaient parvenus à l'épiscopat par la même manœuvre que lui, ce fût lui sur qui le sort tombât.

Le Roi, fatigué des délais que le Père de La Chaise faisait de lui rapporter le brevet, donna ordre à M. de Harlay, archevêque de Paris, d'envoyer quérir cet évêque et de ne pas le laisser sortir de chez lui qu'il ne lui eût fait rendre son brevet de l'évêché de Pamiers : ce qui fut exécuté. Le Père de La Chaise fit tant auprès du Roi, qu'en dépouillant Petit-Jean de son évêché, il le revêtit d'une abbaye de 25 à 30,000 livres de rentes; en sorte qu'avec les autres bénéfices que Petit-Jean avait, et l'héritage que son bon maître lui a laissé, il jouit dans Paris de plus de 60,000 livres de rentes sous le nom de l'abbé de Champs.

Par la réponse que le Père de La Chaise avait faite, à M. le duc de Saint-Aignan, lorsqu'il lui expliqua la nature du service rendu au Roi, il s'était préparé une excuse pour m'exclure des graces du Roi en bien d'église, en disant que le Roi était le maître de ses dons, et que les grands services n'étaient pas les mieux récompensés. Ayant donc présenté mon placet au Roi dès la Saint-Martin, je fus oublié à la distribution prochaine, qui fut à Noël 1681. Mais ce fut par la mauvaise volonté du Père de La Chaise, qui a deux moyens sûrs pour donner l'exclusion à qui il lui plaît : le premier, c'est de se servir de ce qu'il appelle *son noir à noircir* les gens, c'est-à-dire lorsqu'il fait passer quelqu'un pour janséniste dans l'esprit du Roi; le second moyen est de supprimer les placets, et de ne pas mettre sur sa feuille les noms de ceux à qui il veut donner l'exclusion.

Enfin la distribution de Pâques, et toutes celles de l'année 1682, se passèrent de même. Des personnes de considération résolurent d'approfondir les sentimens du Père de La Chaise à mon égard.

Charmés des bontés que le Roi voulait bien me témoigner à

Digitized by Google

chaque fois que j'avais l'honneur de lui présenter mon placet, je crus avec raison que le Père de La Chaise supprimait mon nom à chaque distribution qui se fit à la Purification 1683.

Madame de La Fayette se chargea de faire agir le Père Verjus, qui était le tout-puissant auprès du Père de La Chaise, et le Père Robinet, qui était le confesseur du révérend Père. Tout leur crédit ne servit qu'à me faire comprendre, dès que je fus en commerce avec eux, que je pouvais compter que mon service rendu au Roi n'était d'aucune considération dans l'esprit de ce Père. Le Père Robinet m'ajoutait, comme un homme bien instruit par son pénitent sur cet article, que le Père de La Chaise aurait de bonnes raisons pour n'en pas faire souvenir le Roi.

Je m'adressai au Père de Goulaine, procureur de la maison de Saint-Louis, qui était un bon gentilhomme, franc au possible, et mon ami de longue main. Je fis au Père de Goulaine ma confession avec une entière confiance sur les griefs que j'avais contre le Père La Chaise, et sur les réponses vagues du Père Verjus et du Père Robinet. Le Père de Goulaine me répondit qu'il n'avait que trois questions à me faire pour mettre fin à toutes mes perplexités : la première était, si je ne demeurais pas d'accord que j'étais le confesseur de M. le duc de Saint-Aignan ; la seconde, si un confesseur n'était pas obligé de porter son pénitent à faire des charités; la troisième, si je ne le connaissais pas lui (Père de Goulaine) pour mon ami sincère. Je lui répondis : « Oui, du meilleur de mon cœur », sans pouvoir pénétrer ce qu'il en voulait conclure; après quoi il me répondit à son tour.

Le Père de Goulaine me dit que la banqueroute faite par l'évasion du Père Le Clerc, procureur de leur maison de Saint-Louis les avait ruinés de fond en comble; qu'il avait emporté tout l'argent comptant, et avait laissé la maison endettée de plus de 100,000 écus; en un mot, qu'ils n'avaient pas le premier sou pour payer leurs créanciers ; qu'ils mouraient de faim, ne vivant que d'aumônes; qu'enfin, pressés par une si violente extrémité, ils avaient formé un conseil des meilleures têtes des jésuites; qu'ils avaient conclu unanimement que tous tant qu'ils étaient de jésuites, il fallait qu'ils insinuassent à ceux qui ont quelques prétentions aux bénéfices, de s'adresser au procureur de la maison ; que pour lors ce serait au procureur de faire entendre, avec toutes les précautions possibles, à ceux qui prétendent aux bénéfices du

Digitized by Google

Roi, l'état pitoyable où est la maison : et que si ces personnes là veulent se faire inscrire au catalogue de leur bienfaiteurs, en donnant à leur procureur telle somme que leur charité leur inspirera, sans aucun pacte au préalable ni convention, le Père procureur rendra compte au Père de La Chaise de la somme qu'il aura reçue. Ainsi fut conclue la délibération, et confirmée par le Père général, ensuite envoyée dans toutes les maisons du royaume.

Le Père de Goulaine m'ajouta que cela, grace à Dieu, commençait à s'établir peu à peu; que dans quelques années ils auraient satisfait leurs créanciers, et qu'après ils songeraient à bâtir.

Il me dit encore qu'ils avaient honte de se voir les plus mal logés de toutes les communautés de Paris, pendant qu'ils avaient chez eux un confesseur du Roi et les confesseurs de toute la maison royale, et de tout ce qu'il y a de personnes du premier rang; que ces confesseurs attiraient à leur suite ce qu'il y a de gens de considération en France qui ont affaire à eux; qu'en un mot ils avaient trouvé le moyen sûr, juste et raisonnable par leur délibération, de se mettre à leur aise en enrichissant les autres. Tout cela bien entendu, me dit le Père de Goulaine; il croirait me faire tort en me prenant pour un homme sans adresse, s'il fallait qu'il m'inspirât le tour et la manière d'insinuer à M. le duc de Saint-Aignan de lui donner mille écus pour pure aumône, afin d'être mis au catalogue des bienfaiteurs de leur maison; qu'il en irait rendre compte au Père de La Chaise; que sa visite seule ferait plus d'effet que toutes celles que lui rendaient M. le duc de Saint-Aignan et tout ce qu'il y avait de courtisans; que je ne devais jamais m'attendre qu'il fît mention au Roi de mon service, par la raison que ce serait faire ressouvenir le Roi de la cause de leur bannissement, et de la mort violente de leur Père Guignard, et pour lever tous les obstacles que le Père de La Chaise me faisait trouver en mon chemin, l'expédient qu'il me proposait était le seul moyen de me faire avoir une abbaye de huit à dix mille livres de rente; qu'il ne me proposait point d'évêché; qu'il voyait bien que, pour avoir été coupé en mauvaise lune, je ne devais pas être proposé au Père de La Chaise pour être mis en œuvre. Je me pris à rire de sa plaisante pensée; et je lui en demandai l'explication. Il me répondit pareillement en riant, que le Père de La Chaise venant à peser mille écus dans la balance du sanctuaire contre un évêché, je serais trouvé *minus habens*.

Digitized by Google

Ils ont si bien pratiqué cette délibération, qu'en moins de dix ou douze années non-seulement ils ont satisfait leurs créanciers, mais encore ils ont élevé un bâtiment de quatre cent mille livres.

L'expédient simoniaque que les jésuites prirent est une chose si odieuse qu'il pourrait paraître avancé sans preuves... C'est ce qui m'arrache premièrement l'exemple du malheureux abbé de Bellemont.

L'abbé de Bellemont avait une terre à la campagne de deux mille écus de revenu, située, malheureusement pour lui, à la bienséance des Pères jésuites de Toulouse. Le fait est trop public pour devoir être ignoré. Ces jésuites avaient tenté plusieurs fois d'acheter cette terre argent comptant; ce témoignage leur est dû, en quoi je leur rends justice : mais voyant que l'abbé ne s'en défendait que par la raison que c'était le seul bien dont il subsistait honorablement pour soutenir en province sa noblesse; que l'argent comptant qu'on lui offrait serait difficile à placer sûrement, outre que la rente qui en proviendrait ne lui produirait pas, à beaucoup près, le revenu de sa terre, sans beaucoup d'autres avantages qu'il en retirait, rejetait toujours les propositions que les jésuites lui faisaient de s'en défaire; après donc plusieurs tentatives inutiles, le Père procureur s'avisa de lever la difficulté que l'abbé faisait, et lui proposa si vingt ou vingt-cinq mille livres de rentes, en échange de sa terre, l'accommoderaient. L'abbé crut que le Père procureur se moquait de lui, et reçut mal d'abord la proposition. Le Père procureur s'expliqua plus clairement, et lui proposa un évêché d'un revenu à peu près égal à ce qu'il venait de lui offrir, ajoutant que l'évêché serait un de ceux du Languedoc, et le premier qui vaquerait; qu'il aurait par là l'entrée aux États de la province, et qu'il ne quitterait point de vue ses habitudes et ses amis.

L'abbé répondit qu'il topait (ce fut son terme gascon) pour le revenu en abbayes, mais non pour l'évêché, parce qu'il faudrait trop se contraindre; qu'il aimait le jeu, la chasse, les dames, les spectacles, boire avec ses amis, chanter une petite chansonnette gaillarde à table; qu'étant évêque, il faudrait qu'il retranchât tout cela, ou du moins une bonne partie, et qu'il n'en voulait rien rabattre, et qu'ainsi l'évêché ne l'accommodait pas.

Le Père procureur lui répliqua que le Père de La Chaise n'était pas si maître de disposer des abbayes comme des évêchés, parce que

Digitized by Google

les abbayes qui sont d'un revenu un peu fort sont recherchées par trente abbés de grande qualité, d'un nom connu du roi, qu'il veut gratifier à cause de leurs familles, qui sont actuellement à son service; mais qu'il n'en était pas de même des évêchés, la presse n'en étant pas si grande, et que d'ailleurs un gentilhomme du pays où l'évêché vaque, proposé au Roi par le Père de La Chaise et soutenu d'un éloge convenable, l'obtenait plus aisément; et quant au goût que l'abbé dit qu'il avait pour le jeu, la chasse et le reste, le Père procureur l'assura qu'il pouvait ne rien changer; qu'au contraire c'était un moyen sûr de n'être pas soupçonné de jansénisme et n'être pas suspect au Roi et à la Société; car, à cause de messieurs les évêques d'Angers, de Pamiers, d'Alet et d'autres, les évêques dévots n'étaient plus à la mode, et que le Père de La Chaise se donnait bien de garde d'en proposer aucun au Roi qui fût de cette trempe, et qu'ainsi il avait toutes les qualités que le Père de La Chaise demandait afin qu'il pût le proposer au Roi pour être évêque. Cette difficulté étant levée, l'abbé en fit une autre qui était qu'il avoua qu'il n'était ni docteur ni docte, et qu'il avait même fait ses humanités assez mal. A cela, le Père procureur répondit qu'à la vérité il fallait être docteur pour être évêque, mais non pas docte, et que, quant au doctorat, comme ils étaient agrégés dans plusieurs universités, il n'y avait rien de si aisé que de lui obtenir des lettres de docteur par le moyen de leurs Pères qui sont membres de ces universités, et qu'on lui fournirait ces lettres sans paraître pour subir aucun examen ni autrement, et sans qu'il se mît en peine de quoi que ce soit; et quant à la doctrine, c'était la chose du monde la plus inutile à un évêque en ce temps-ci, parce qu'ayant un bon grand-vicaire, il fait tout ce qu'il y a à faire au nom de l'évêque, et le Père procureur lui cita cette règle de droit afin de lui mettre la conscience en sûreté, et lui prouver la droiture de la sienne : *Qui per alium facit, per seipsum facere videtur*, lui faisant voir par là qu'on ne lui proposait rien qui ne fût autorisé par le droit même et par l'usage; car, quant à l'usage, il n'avait qu'à jeter la vue sur tous les évêques de la province qui étaient de sa connaissance, sans parler des autres qu'il ne connaissait pas; qu'il verrait que ceux-là mêmes qui sont doctes ne se distinguent pas plus par leur science que ceux qui n'en ont qu'une très-médiocre, et quelquefois point du tout, et qu'ainsi les grands-vicaires font toute la besogne que la science de-

Digitized by Google

mande. Il ne reste pour l'évêque qu'à savoir soutenir sa grandeur par un certain extérieur haut, fier, tenir ses prêtres toujours dans le respect, tête nue devant lui, sans jamais les faire asseoir; leur parler d'un ton de maître, officier de bonne grace, d'un air majestueux étant sous la mître et le pluvial, chanter mal, car il est honteux à un évêque de savoir précisément le chant de l'église : cela n'est bon qu'aux chantres de profession, les chanoines mêmes l'ignorent.

Enfin l'abbé de Bellemont se laissa vaincre par toutes les raisons que le Père procureur lui dit, et il commença à prendre du goût pour l'évêché; mais comme les gens de son pays ne sont pas naturellement dupes, dans cette défiance, il témoigna à cet éloquent et persuasif Père procureur qu'il voulait avoir quelque sorte de sûreté avant que de contracter avec eux, en leur abandonnant sa terre. Le Père procureur, fécond en expédiens, en demeura d'accord, et, pour preuve de sa bonne foi, il lui dit qu'il serait très-fâché d'en user autrement, parce que la mort pourrait le surprendre avant que de lui avoir procuré un évêché. Dans cette vue, il dit à l'abbé qu'il ne pouvait pas lui donner une plus grande sûreté qu'en lui attirant une lettre du Père de La Chaise, par laquelle ce Père assurerait l'abbé qu'il pouvait compter sur ses bons offices; qu'il serait ravi de le voir à Paris, et d'avoir sous sa main un aussi digne sujet que lui pour le proposer au Roi, afin de lui procurer le premier évêché vacant qui lui conviendrait; que les bons sujets, pour remplir ces sortes de places, sont assez rares, du moins tels que le Roi les souhaite, et que lui (Père de La Chaise) est bien aise de les présenter à Sa Majesté afin d'en pouvoir être la caution.

Sur le projet d'une telle lettre, beaucoup mieux circonstanciée que je ne dis, et dont l'abbé demeura d'accord, pourvu que le Père de La Chaise voulût lui écrire conformément à la teneur proposée, le Père procureur envoya au Père de La Chaise le même projet de lettre en lui marquant que l'abbé de Bellemont était un digne sujet pour être évêque; qu'il avait dessein de se faire bienfaiteur de leur maison, en leur abandonnant sa terre dont le revenu était spécifié, afin que le Père de La Chaise prît la balance du sanctuaire pour peser le mérite de ce digne abbé, comme il avait coutume de faire à l'égard de tous ceux qui se faisaient inscrire au catalogue des bienfaiteurs de leurs maisons, conformément au résultat pris dans leur conseil.

Digitized by Google

Le Père de La Chaise écrivit à l'abbé, l'invitant de venir à Paris, qu'il serait bien aise de juger de plus près de son mérite, quoiqu'il ne doutât point de tout ce que leurs Pères lui marquaient en sa faveur. On verra incontinent comment cette lettre fut lue en original et par copies.

Le Père procureur ayant reçu la lettre du Père de La Chaise adressée à l'abbé de Bellemont, la lui rendit, lui communiqua en même temps celle que le Père lui écrivait sur ce qu'il était ravi d'avoir occasion d'être bon à quelque chose à leur maison; que du reste ils fissent leurs affaires comme ils l'entendraient, et qu'ensuite ils fissent partir leur bienfaiteur avec des lettres de créance, les assurant qu'il serait parfaitement bien reçu. L'abbé de Bellemont contracte, abandonne sa terre aux conditions qu'il plut au Père procureur de faire insérer dans le contrat. On lui avance deux mille écus, qui étaient le revenu d'une année, qu'on lui fait toucher à Paris par une lettre de change, et outre cela on lui met en main cent louis d'or pour son voyage, et avec ce qu'il pouvait avoir d'argent comptant, il part avec des lettres de créance, arrive à *Paris*, salue le Père de La Chaise, dont il fut reçu en bienfaiteur, c'est-à-dire que le Père de La Chaise le fit passer dans son cabinet avec empressement, distinction qu'il n'accorde qu'à ceux qu'il destine pour être évêques ou qui le sont déjà. Comme je me trouvais ce matin-là à l'audience de ce Père, je fus témoin de cette distinction, et ceux avec qui je formais un peloton, en nous entretenant des nouvelles du temps, nous jugeâmes tous que c'était là apparemment quelque futur évêque, arrivant de province, nouvellement débarqué.

L'abbé de Bellemont, étant donc arrivé à Paris, se met d'abord dans l'équipage d'un abbé qui se voit en passe d'avoir le premier évêché vacant. La distinction que le Père de La Chaise continuait de lui donner à ses audiences lui attira bientôt des connaissances outre celles qu'il avait de certains abbés ses compatriotes, qui étaient ses fidèles confidens, à qui il révéla tout le mystère sur quoi ses prétentions étaient fondées, et qui virent la lettre d'assurance que le Père de La Chaise lui avait écrite. A la faveur de ces sortes de connaissances, il se jeta dans un certain commerce du monde qui pouvait convenir à un homme de province qui ne peut pas avoir des habitudes fort considérables à Paris.

Il y a à Paris une certaine espèce de femmes chez qui les gens

Digitized by Google

qui ne savent que faire s'assemblent; on y joue, on y mange en payant; en un mot, la conduite de ces sortes de femmes n'est point décriée à s'attirer la visite des commissaires du quartier. A cela près, elles ont un talent merveilleux pour faire tomber dans leurs pièges ces provinciaux nouvellement débarqués. Notre abbé soutient tout ce commerce de l'air qui est naturel aux gens de son pays, et comme un homme à qui le Père de La Chaise avait promis le premier évêché vacant. Il s'en faisait honneur partout. C'est ce que je lui ai ouï dire à plusieurs reprises, et si souvent, que j'étais présent comme il faisait des plaintes fort haut et fort plaisamment articulées, de ce qu'il avait vaqué un évêché, et qui fut donné à un autre qu'à lui, et qu'ayant cru être en droit d'en témoigner sa surprise au Père de La Chaise, ce Père lui avait fait, à la vérité, mille excuses, lui disant qu'il n'en avait pu être le maître, quoiqu'il eût dit au Roi tout ce qu'il peut dire en faveur d'un homme du mérite duquel il est persuadé; mais qu'il se donnât un peu de patience, qu'il pouvait se vanter qu'il avait de *bonnes arrhes au coche* après tout ce qu'il avait dit au Roi, et que très-assurément le premier évêché vacant ne lui échapperait pas.

Malheureusement pour cet abbé, tous nos prélats se firent un vrai plaisir de voir mourir un grand nombre de leurs prétendus successeurs, et prirent soin de ménager si bien leur santé, qu'il se passa un temps considérable sans qu'il prît envie à aucun de nos évêques de mourir.

Comme il y eut plus de deux années de temps qui s'écoulèrent, contre les espérances de notre abbé, sans que le Père de La Chaise eût occasion de satisfaire à sa promesse, l'abbé eut bientôt dépensé à Paris deux mille écus, au train et à la vie qu'il menait chez ces femmes dont j'ai parlé, qui sont d'une médiocre chasteté; en sorte qu'il se vit sans argent, sans crédit, accablé de petites dettes criardes, sans avoir de quoi les acquitter. Il eut recours au Père procureur des Jésuites de Toulouse, avec qui il avait contracté, le priant de lui envoyer mille écus dont il se paierait par ses mains sur le revenu de l'évêché qu'il attendait, et que sa lettre lui servirait de promesse comme d'un argent reçu comptant. Mais le Père procureur s'excusa, par sa réponse, sur l'impossibilité où il était de satisfaire à sa demande, et l'exhorta à prendre encore un peu de patience; qu'ils avaient reçu des lettres du Père

Digitized by Google

de La Chaise, qui les assurait tout de nouveau qu'il ne perdrait rien pour attendre. Tout ce que je dis là fut divulgué et rendu public par une funeste occasion qu'on va entendre.

Il faut remarquer que parmi les femmes qui donnent à jouer chez elles, l'abbé de Bellemont avait donné dans les pièges d'une dame hollandaise qui paraissait avoir de l'argent comptant par la dépense qu'elle faisait, et qui s'était étudiée à se l'attirer chez elle dans la vue qu'étant évêque, il donnerait un nouveau lustre au commerce qu'elle faisait; mais malheureusement pour elle l'abbé, se sentant pressé de la misère, médita les moyens de l'assommer, et les concerta si bien, qu'il fit son coup pendant la nuit, mit le cadavre dans un coffre, la vola, fit emporter le coffre par un crocheteur qu'il conduisit lui-même jusque sur le pont de la Tournelle où le crocheteur, grassement payé de son voyage, laissa le coffre à l'abbé qui le poussa dans la rivière. Ce coffre fut trouvé sur le rivage, porté au Châtelet, comme c'est la coutume. Le bruit s'en étant répandu, la femme et le coffre furent bientôt reconnus et le crocheteur entendu.

Il est inutile de raconter ici comment l'abbé de Bellemont fut soupçonné, sur le simple soupçon arrêté, mis au cachot au Châtelet, et la manière dont il se défend étant interrogé par M. le lieutenant-criminel, certain que tout s'était passé sans aucun témoin qui pût le convaincre de lui avoir vu faire le coup. Il doit suffire que je dise que, dès qu'il fut arrêté, les abbés ses compatriotes se mirent en devoir de le secourir; d'engager le Père de La Chaise à se déclarer son protecteur, comme il fit de la meilleure grace du monde; car je dois ce témoignage à ce bon Père persuadé de l'innocence de ce malheureux abbé. Tous ceux avec qui il avait fait connaissance à l'audience du Père de La Chaise, du nombre desquels j'étais, furent mis en mouvement par les abbés ses compatriotes pour le secourir, ne le croyant point capable d'avoir commis un aussi horrible crime.

Enfin, la seule grace que ce malheureux abbé fût en état de pouvoir recevoir de la protection du Père de La Chaise, fut que ce Père prit la peine d'aller en personne chez monsieur le lieutenant-criminel pour obtenir de lui qu'il fût promptement interrogé, afin qu'il fût ensuite mis sur le préau, où ses amis l'allèrent voir. Il soutint qu'il était innocent, confia à un d'entre eux la clef de sa chambre. Celui-ci y fut prendre la lettre que le Père de La

Digitized by Google

Chaise lui avait écrite, signée de sa main et écrite de celle du Père Verjus, son secrétaire et son adjoint dans son emploi, par ordre de leur général, afin d'inspirer à ce Père le tour et les adresses qu'il faut avoir en ce pays-ci, que le Père de La Chaise ne pouvait pas connaître n'étant jamais sorti de sa province de Lyon.

L'on fit plusieurs copies de la lettre du Père de La Chaise, dont je vis pour lors l'original, écrite et signée par les personnes que je viens de nommer; les copies furent distribuées à tous ceux qui s'offrirent de vouloir servir le prisonnier. J'en acceptai une : l'original demeura entre les mains des abbés, ses compatriotes, qui allèrent partout solliciter, montrant l'original de la lettre du Père de La Chaise, disant à tous ceux à qui ils s'adressaient, juges et autres, qu'il n'y avait pas de *factum* qui prouvât mieux que le prisonnier était incapable d'avoir commis un tel crime, comme la teneur de la lettre du Père de La Chaise devait le prouver authentiquement, la faisant lire afin qu'on remarquât que ce Père le sollicitait, avec des termes pressans, de venir à Paris pour qu'il pût juger par lui-même du mérite que l'abbé prisonnier s'était acquis en province; et le reste, que je ne répète pas, à quoi ils ajoutaient un commentaire qu'il était homme de qualité, écrit sur la feuille du Père de La Chaise pour avoir le premier évêché vacant; que le Roi l'avait promis positivement; que le Père de La Chaise en rendrait témoignage, aussi bien que Frère Brunet, son compagnon. En effet, je le demandai à Frère Brunet, quoique je n'en doutasse pas. Il m'avoua que oui, comme il le fit à plusieurs autres. Le Père de La Chaise, de son côté, mettait en mouvement tous ceux qu'il croyait qui pouvaient servir le prisonnier. On peut croire avec quel zèle chacun employait son crédit pour faire sa cour au Père de La Chaise. J'eus l'occasion de me distinguer auprès de ce Père, parmi tous ceux qui s'empressaient de lui témoigner l'envie qu'ils avaient de pouvoir lui faire plaisir.

Enfin le prisonnier eut beau nier son crime, avoir recours à la feuille où il était écrit pour être nommé au premier évêché vacant, se réclamer du Père de La Chaise et des Jésuites de sa province, qui rendaient témoignage de sa probité, il fut condamné d'être rompu vif, préalablement appliqué à la question ordinaire et extraordinaire; ses biens confisqués au Roi. Cette sentence fut rendue, quoiqu'il n'eût eu de témoins contre lui que le coffre, le crocheteur qui l'avait porté et laissé sur le pont de la Tournelle,

Digitized by Google

les domestiques de la demoiselle hollandaise, qu'il avait pris soin d'envoyer tous coucher, afin de faire son coup sans témoins, leur faisant dire par la maîtresse qu'elle se coucherait sans eux. Il y avait encore quelques autres circonstances touchant le vol qu'il avait fait, dont il se trouva saisi, et qui le chargèrent, malheureusement pour lui. Avant que cette sentence fût rendue et prononcée, voici ce qui arriva :

Après qu'il eut subi l'interrogatoire sur la sellette, et qu'on l'eut fait retirer, il comprit qu'il était perdu; car toutes les demandes qu'on lui avait faites l'avaient extrêmement embarrassé. Il sentit bien qu'il s'était mal défendu dans cette violente extrémité. Il fit prier M. le lieutenant-criminel de sortir, afin de pouvoir lui dire un mot en particulier, espérant qu'il pourrait lui rendre ses juges favorables, et le renvoyer absous sans faire de bruit, puisque d'ailleurs il n'y avait que des indices contre lui, sans aucun témoin du fait. M. le lieutenant-criminel lui accorda sa demande et sortit de la chambre du conseil pour le venir écouter, quoique la sentence fût conclue.

Le malheureux abbé avoua à M. le lieutenant-criminel, tête à tête, qu'il était vrai qu'il avait fait le coup dont il était accusé ; mais que le Père de La Chaise en était la cause pour lui avoir manqué de parole, et les Jésuites de sa province qui ne lui avaient donné aucun repos qu'il ne leur eût abandonné sa terre qui était le seul bien qu'il possédait; que pour l'y forcer, ils lui avaient offert en échange de lui faire avoir le premier évêché vacant ; qu'il avait d'abord refusé, aimant mieux des abbayes pour mille raisons; mais que ces malheureux Jésuites, par une sotte vanité, l'avaient pressé d'accepter un évêché pour faire voir leur crédit dans la province ; qu'ils en avaient écrit au Père de La Chaise; que ce Père leur avait répondu conformément à leurs désirs; qu'ils lui en avaient montré la lettre, et qu'ils lui en avaient attiré une du même Père de La Chaise, pour l'engager à venir à Paris malgré lui ; qu'étant arrivé, le Père de La Chaise l'avait reçu et regardé comme étant déjà évêque ; mais qu'il lui avait manqué de parole ; que pour l'en consoler, il lui avait dit qu'il avait de *bonnes avrhes au coche*, et voulant s'expliquer plus clairement, il lui avait dit qu'il avait fait connaître au Roi son mérite, sa naissance, ses talens à servir S. M. s'il avait entrée dans les États du Languedoc ; qu'après un si bel éloge le roi avait paru vouloir révoquer sa pu-

Digitized by Google

role de la nomination de l'évêché qu'il venait de faire à un autre, afin de le lui donner; auquel cas il n'aurait jamais commis son crime; car l'argent lui ayant manqué, et les Jésuites de sa province lui ayant refusé de lui prêter mille écus, dont ils se seraient payés par leurs mains sur le revenu de son futur évêché, il fut tenté de faire ce coup malheureux, ne sachant plus où donner de la tête: priant M. le lieutenant-criminel avant que de prononcer sa sentence, d'en aller rendre compte au roi; qu'assurément il recevrait ordre de le renvoyer absous, puisqu'en première instance il en était le maître, d'autant plus qu'il n'y avait aucun témoin du fait; que d'ailleurs vouloir le condamner à la mort, c'était condamner un évêque; que tout le clergé le regardait comme tel, que le roi s'en était expliqué, et que le Père de La Chaise très-assurément lui en témoignerait sa reconnaissance en cas qu'il eût des fils ou des parens dans l'Église.

Je me trouvai à Versailles le jour que monsieur le lieutenant-criminel y vint pour rendre compte au Roi de tout ce que je viens de raconter, et ce fut dans cette occasion que je l'appris de sa bouche. Ce fut après le dîner du Roi qu'il demanda son audience; et dans l'intervalle du temps que Sa Majesté le fit appeler, monsieur le lieutenant-criminel raconta sans façon et sans mystère tout ce que je viens de dire à ceux qui se trouvèrent dans le salon, où je me rencontrai par le plus grand bonheur pour le Père de La Chaise qu'il pût jamais souhaiter.

Le lieutenant-criminel, sortant d'avec le Roi, dit que Sa Majesté avait eu horreur d'entendre le récit d'un tel crime, et qu'il avait reçu ordre du Roi d'aller son chemin. En sorte que dès le lendemain de grand matin, la sentence qui était arrêtée le jour précédent, fut lue au criminel; appel au parlement; sur-le-champ transféré; et sans autre délai que celui que demande la formalité qui se pratique en pareille occasion, l'arrêt du parlement confirme la sentence du Châtelet, renvoie le criminel pour l'exécution à ses premiers juges. Le malheureux fut appliqué à la question où il avoua son crime. Le marché qu'il avait fait avec les Jésuites ne fut pas oublié ni le nom du Père de La Chaise. *Voilà donc le coche*, disait-il en montant dans la charrette, où le Père de La Chaise *m'assurait que j'avais de bonnes arrhes!*

Dès que j'eus entendu le récit que monsieur le lieutenant-criminel avait fait dans le salon du Roi, et qu'il fut sorti du cabinet

Digitized by Google

avec les ordres de Sa Majesté, je ne perdis pas un moment de temps pour venir à Paris et je fus descendre aux Jésuites. Le Père de La Chaise se trouva à son château de Mont-Louis. Je m'adressai au Père de Goulaine. Je lui fis savoir tout ce que le lieutenant-criminel avait dit au Roi, afin qu'il prît ses mesures pour parer le coup; et j'ajoutai, parlant confidemment au Père de Goulaine, que je doutais que le Père de La Chaise eût toute l'habileté convenable pour mettre un emplâtre à une si dangereuse blessure faite dans l'esprit du Roi, sur une simonie si criante, si divulguée et si mal concertée. Voici, devant Dieu, ce que le Père de Goulaine répondit.

Il me dit d'abord que monsieur le lieutenant-criminel était un malavisé, mais que le Roi croirait plutôt son confesseur que cet indigne lieutenant-criminel; qu'il était vrai que leurs Pères de Toulouse avaient conduit cette affaire le plus sottement du monde; que sous ombre qu'ils sentent leur conscience à couvert, ils n'ont pas pris garde qu'ils sont environnés d'ennemis qui empoisonnent toutes leurs actions; qu'il était encore vrai que le Père de La Chaise n'avait pas lui-même toute l'habileté nécessaire pour détromper le Roi sur un si fâcheux rapport; mais qu'il allait être bien soufflé; qu'on savait que le lieutenant-criminel n'était pas ami des Jésuites, parce que son frère, le curé de Saint-Côme, était un fieffé janséniste. Je priai le Père de Goulaine qu'à tout le moins il fît savoir au Père de La Chaise que c'était par mon canal que lui (Père de Goulaine) avait été informé de ce qui avait été dit au Roi par monsieur le lieutenant-criminel. Le Père de Goulaine me répondit que, si je le voulais croire, il se donnerait bien de garde de dire au Père de La Chaise que c'était moi qui avais fait cette belle découverte; qu'il semblerait au Père de La Chaise que je prétendais par là le forcer de me servir par ses bons offices auprès du Roi, ce qui le mutinerait contre moi au point qu'il dirait qu'à cause de cela il n'en ferait jamais rien; que M. le duc de Saint-Aignan m'avait fait un tort considérable et irréparable d'avoir déclaré au Père de La Chaise que le Roi ne m'avait donné toute la distinction que j'avais reçue de Sa Majesté que dans la vue du service que je lui avais rendu et à Monseigneur le Dauphin; que M. le duc de Saint-Aignan et moi devions comprendre la raison que tout Jésuite doit avoir pour ne jamais rappeler dans l'esprit du Roi un fait de cette nature. Il me dit qu'il s'en allait coucher

Digitized by Google

à Mont-Louis avec quelques autres de leurs Pères, pour concerter avec le Père de La Chaise comment on détruirait dans l'esprit du Roi tout ce que le lieutenant-criminel y avait mis à leur désavantage.

Pour savoir quel tour ils auraient pris, je m'adressai au Père Robinet, confesseur du Père de La Chaise, que je connaissais au reste fort bon homme et tout simple pour un Jésuite. Il ne me fut pas difficile de le faire donner dans le piège, en parlant contre M. le lieutenant-criminel. Il me raconta que le conseil s'étant tenu, composé des meilleures têtes de la maison, ils résolurent tout d'une voix qu'il fallait que le Père de La Chaise fît passer dans l'esprit du Roi M. le lieutenant-criminel pour un janséniste fieffé, et pour leur ennemi déclaré depuis long-temps, parce qu'il avait sollicité le Père Ferrier et le Père de La Chaise pour faire évêque son frère, curé de Saint-Côme, qui était un élève de M. Arnauld; qu'il était incroyable que ce malheureux abbé eût pu inventer, se voyant prêt à mourir, une pareille calomnie que celle que M. le lieutenant-criminel avait supposée contre leurs Pères de Toulouse; que leurs Pères de Toulouse avaient donné une lettre de recommandation à cet abbé pour le Père de La Chaise, mais qu'en même temps, ils lui avaient écrit par la poste de n'y avoir aucun égard (qu'il fallait que cette contre-lettre se fût perdue); qu'ils n'avaient pu la refuser (cette lettre) aux personnes de la première qualité, qui l'avaient demandée; qu'il était vrai que leurs Pères étaient en possession de la terre de cet abbé (1), mais qu'il l'avaient payée en argent comptant; que cet abbé ayant perdu tout son argent au jeu, il avait été contraint de commettre le crime qui l'avait fait périr.

En quittant le Père Robinet, j'eus la curiosité de voir le Père de Goulaine, et comme je savais, que je ne doutais point que ce ne fût contre la vérité qu'il parlait, il voulut appuyer son mensonge sur un principe incontestable de morale. Il me dit donc : « Il est « permis à un particulier de sauver sa vie en tuant celui qui « voudrait la lui ravir; donc, celui qui voit son honneur violem-

(1) Après que les Jésuites eurent joui pendant trois ans de cette terre, ils en furent évincés par le vicomte de L.....; et, comme j'ai voulu savoir au vrai le fait, on m'a répondu, par une lettre de Toulouse du 15 juillet 1702, que les Jésuites sont revenus par une requête civile aux fins d'y rentrer. Le procès est pendant au parlement de Toulouse. (*Note de Blache.*)

Digitized by Google

« ment attaqué, n'est-il pas obligé de ternir l'honneur de son « ennemi au point que l'avilissement de celui-ci rende tout le « lustre que l'autre mérite? Nous sommes, me dit-il, en plus forts « termes que ce particulier : car si une fois nous avions perdu « notre honneur dans l'esprit du Roi en passant pour des sime- « niaques, nous perdrions tout notre crédit en perdant le confes- « sionnal de Versailles; nous serions devenus comme ce sel insipide « qui n'est plus bon qu'à jeter dehors. Or, ajouta-t-il, quelle perte « pour l'Église et pour tant d'ames que nous conduisons dans la « voie du salut! Ne valait-il pas mieux faire passer le lieutenant- « criminel pour un calomniateur, faire croire à Sa Majesté que « tout ce qui a été publié dans cette malheureuse affaire a été inventé « par une cabale de jansénistes qui seront éternellement attentifs « à empoisonner toutes nos actions, pour saintes et pour louables « qu'elles soient, mais qui seront, grace à Dieu, exemptes de « tout reproche, quand une fois elles seront entendues. »

Je fis rencontre, un jour, de M. Simon, peintre en pastel et graveur, qui avait gravé le portrait du Père de La Chaise avec un succès merveilleux. Je lui demandai combien le Père de La Chaise lui avait donné de son portrait. M. Simon me dit que M. le Père de La Chaise avait cru faire un grand effort de lui présenter six louis; qu'il avait remercié ce bon Père. Il ajouta que le Père de La Chaise fut touché de sa générosité; qu'il lui demanda d'abord quel âge il avait. Il lui répondit qu'il avait environ trente ans. « Voilà un âge, lui dit le bon Père, où l'on doit savoir prendre son parti. » Il continua à lui demander s'il était tonsuré. Simon répondit qu'oui, mais qu'il n'avait pas voulu suivre cet état. Enfin le Père de La Chaise lui conseilla de suivre sa première vocation; qu'il n'aurait désormais qu'à prendre un petit collet, et qu'il lui procurerait du bien d'église. Je crus que Simon plaisantait, ne devant pas croire qu'un Jésuite, pour décrié qu'il soit, fût capable d'appeler à l'église un tel ouvrier, ne sachant pas deux mots de latin, ayant les mœurs corrompues. Il m'invita à venir à l'audience du Père de La Chaise le jeudi suivant, et me dit que je le verrais métamorphosé de peintre graveur en abbé de la façon du Père de La Chaise.

Je me trouvai des premiers à l'ouverture de l'audience. Je vis entrer M. Simon vêtu de noir en habit court. Dès que M. Simon m'aperçut, il vint à moi avec son air de peintre facétieux, et me

Digitized by Google

dit : « Eh bien ! Monsieur, me reconnaissez-vous ? » S'étant fait connaître au valet du Père de La Chaise, il fut introduit dans la chambre où j'entrai sous ses auspices. Le Père sort un moment après de son cabinet, fait approcher M. Simon, en l'appelant M. l'abbé ; il le considéra depuis les pieds jusqu'à la tête d'un air riant. « Eh « bien ! lui dit-il, fallait-il faire tant de façons pour se mettre « sous cet habit ? Vous voilà parfaitement bien métamorphosé. « Il ne s'en faut que huit ou dix mille livres de rente plus ou « moins que la métamorphose ne soit parfaite. Allez, priez bien « Dieu. Soyez honnête homme. Le plus difficile est fait. Le reste « viendra dans son temps. » Et il le congédia avec son air gracieux.

J'approchai ce Père, et dans ce moment, tout son extérieur changea. Il me dit d'un air chagrin : « Venez-vous pour me faire « des plaintes de ce que vous n'avez encore rien ? Prenez-vous en « au Roi. » Indigné d'une si choquante réception, je passai chez Frère Brunet, et lui cachant mon chagrin, je lui demandai un portrait du Père de La Chaise. Il me donna trois estampes du Père de La Chaise, m'exhorta de lire les vers qui sont au bas. Les voici :

Le plus sage des rois écoute ses avis,
De son cœur lui découvre en secret les mystères :
Et mille prétendans aux graces de Louis
Attendent leur bonheur de ses soins salutaires.

A peine les eus-je lus que Frère Brunet me dit : « Hé bien ! « monsieur l'abbé, que vous dit le cœur sur ces vers ?—Il me dit, « répondis-je, que ces vers chanteront à la postérité le grand crédit « du Père de La Chaise, feront la joie de tous ses favoris durant « son ministère, procureront la fortune du poète pendant sa vie, « et augmenteront mes perplexités. »

Voici ce que Frère Brunet me répondit sur ces deux derniers chefs. Sur le premier, il me dit : « Admirez le bonheur de certains hommes ! Dans le temps que le poète présente ses vers au Père de La Chaise, ce Père reçoit avis de la vacance d'une abbaye de quatre mille livres de rente. Le Père se sentit tout à coup inspiré de dire au poète : « Allez, monsieur l'abbé, vous êtes heu- « reux ; j'apprends une nouvelle qui vous sera favorable. Voilà

Digitized by Google

« une abbaye qui vaque, de quatre mille livres de rente. Je vous « la promets, ou je n'aurai pas de crédit. » Et le Père de La Chaise tint si bien sa parole, qu'il obtint du Roi l'abbaye ; et quand le temps de la distribution fut venu, elle ne fut point mise dans la *Gazette*, pour ne pas donner de la jalousie à plus de quatre cents personnes qui la demandaient. » Quant à ce que je dis au Frère Brunet que les vers augmentaient mes perplexités, il me dit confidemment qu'il fallait que le Père de La Chaise me crût janséniste, m'exhortant de me justifier sur cet article. On voit par cet avis que le Frère Brunet ne connaissait pas la véritable cause du refroidissement du Père de La Chaise à mon égard.

Quelques mois après, comme je sortais de la chambre du Frère Brunet, il entra un homme portant une boîte. Quand le Frère Brunet le vit, il me dit que je demeurasse pour être présent à l'ouverture de la boîte. Il y avait deux cents médailles de bronze, frappées au coin du Père de La Chaise. Frère Brunet me fit présent de deux de ces médailles, et me dit tout bas que c'était là l'ouvrier, qui avait si bien réussi, que le Père de La Chaise lui avait fait donner mille écus de pension sur une grosse abbaye; et, répétant ce qu'il avait ouï dire au Père de La Chaise, il me dit qu'un homme habile dans cet art ne pouvait jamais être assez avantageusement récompensé. Au revers de cette médaille est représenté le Grand-Prêtre Aaron, tenant en sa main droite l'encensoir; ouvrant de la gauche le rideau du sanctuaire, qui lui découvre l'arche d'alliance; et la devise consiste en ces trois mots : *Mihi sancta patent.*

Je placerai ici, quoique hors de date, l'occasion où le Frère Brunet fut détrompé de l'opinion où il était que le refroidissement du Père de La Chaise à mon égard venait de ce qu'il me croyait janséniste. Frère Brunet me donna avis, quand l'abbaye de Blanchedandes vaqua, que je donnasse mon placet au Roi; et que, revenant dans ses mains pour en faire l'extrait, il tâcherait de faire trouver bon au Père de La Chaise qu'il mît mon nom sur la feuille au moins cette fois. Pour profiter de cet avis, je m'avisai de faire un anagramme du nom de *Blanchedandes*, et je mis *Blanche dedans*. Je prenais dans ce placet le nom de Mardochée. M. de Saint-Aignan le lut au Roi qui se prit à rire, et dit à M. de Saint-Aignan de le lui donner, lorsqu'il ferait appeler le Père de La Chaise. Sa Majesté le mit entre les mains du Père de la Chaise,

Digitized by Google

lui disant en propres termes de ne pas oublier à le faire ressouvenir de ce placet. M. de La Vienne était présent qui me l'écrivit sur l'heure. Le jour auquel le Père de La Chaise examina les placets, mon placet vint dans son rang. Le Père de La Chaise, jetant la vue sur l'anagramme, et lisant *Blanche dedans* avec le nom de Mardochée, fit un éclat de rire surprenant, disant : « Ah! « voici donc ce fameux Mardochée ;» et jetant mon placet au rebut, il dit : « *Blanche dehors*. L'anagramme ne sera si juste, mais elle « sera plus véritable. Vas, Mardochée; sors, Mardochée, tant « que tu voudras, tu n'as qu'à attendre que je fasse souvenir le « Roi de te donner, parce que tu es son Mardochée. Je l'ai déjà « détourné de te donner; je le saurai bien encore faire. »

Voyant que l'abbaye fut donnée à un autre, je fis voir le Frère Brunet que je trouvai tout interdit en me voyant; et feignant d'être pressé, il me renvoya au Père de Goulaine. Celui-ci me raconta sans façon ce qui s'était passé, persistant à me dire de me faire mériter par M. le duc de Saint-Aignan d'être bienfaiteur de leur maison.

Comme il s'était passé quelques mois depuis la métamorphose de Simon, poëtre, en abbé, j'eus la curiosité de l'aller visiter. Je pris présente de ma visite de lui demander une estampe du Père de La Chaise où les quatre vers ne fussent pas effacés; car, sur le seul bruit que ces quatre vers faisaient dans le monde, je crus le devoir dire au Père Robinet, confesseur du Père de La Chaise, qui fit faire attention à son pénitent sur ce qu'on disait dans le monde, et les vers furent effacés. Ce fut ce que me dit Simon en maudissant le poëte, qui avait une abbaye de quatre à cinq mille livres de rente, pendant que lui n'avait eu qu'un bénéfice en Lorraine qui ne valait pas mille livres, et qu'il allait rendre au Père de La Chaise qui lui en promettait un autre.

Cet abbé Simon a été depuis détenu au Fort-l'Évêque près de deux ans pour une insigne fausseté qu'il avait commise au sujet d'un bénéfice simple, dont M. l'abbé de Harlay, petit-fils de M. le chancelier Boucherat, était pourvu en cour de Rome. Sans les menées sourdes que fit le Père de La Chaise, son abbé aurait été envoyé aux galères.

Digitized by Google

LIVRE V.

Monsieur l'archevêque, ennuyé des vieux charmes de madame de Bretonvilliers, se laissa prendre par ceux de la jeune grisette nommée La Varennes à qui il loua une maison à porte cochère, rue de Grenelle, au faubourg Saint-Germain, lui donna un équipage complet, et pour surintendante une certaine madame de La Croix, religieuse du couvent de Saint-Andoche, diocèse d'Autun, et pour lors pensionnaire à l'Abbaye-aux-Bois, dont le mur était mitoyen à la maison où logeait La Varennes; donna deux mille écus de pension à cette religieuse, aux conditions qu'elle lui répondrait pendant tout le jour de la fidélité de la grisette; qu'à cet effet, elle la ferait passer la journée à son parloir où ses gens lui porteraient à manger; et à l'égard des nuits, le prélat s'en assurerait par lui-même.

La dame La Croix était d'une réputation dans le monde à se trouver honorée d'un tel soin, surtout sous la protection d'un tel archevêque, qu'on disait être grand maître des lettres de cachet. Elle envoie donc quérir une des dames Toupi, couturières de la Reine, logées rue des Saints-Pères; présente La Varennes sous le nom d'une fille de qualité, et dit qu'il fallait nécessairement lui faire plusieurs habits des étoffes les plus à la mode, ajoutant que si elle savait quelque fille adroite, discrète et sage qu'elle voulût placer avantageusement, sa condition chez La Varennes serait une des meilleures de Paris. La demoiselle Toupi satisfit à tout, choisit une des filles qu'elle avait chez elle, nommée Tiennette, et la plaça auprès de La Varennes.

Il faut que je remarque que La Varennes et son père gagnaient leur vie à aller dans les maisons de qualité et dans les grandes auberges de Paris, la fille chantant, le père jouant du luth. Madame de Bretonvilliers les avait accoutumés à venir tous les jours chez elle pour faire quelques intermèdes à la comédie, qu'elle et monsieur l'archevêque donnaient au public. Un jour, madame de Bretonvilliers vit tout d'un coup disparaître monsieur l'archevêque et La Varennes. Elle se sentit si outragée par monsieur l'archevêque de lui préférer une gueuse, qu'elle fut la première à répandre dans le public le beau choix de ce prélat.

Cinq ou six mois s'étant écoulés pendant lesquels monsieur

Digitized by Google

l'archevêque jouissait tranquillement de sa nouvelle conquête, mademoiselle de la Rochefoucauld, s'étant fait apporter des échantillons par une des dames Toupi, en choisit un, et demanda à qui elle avait fait un habit de cette étoffe. La dame Toupi répondit que c'était à une fille de qualité, à qui elle avait fait sept ou huit paires d'habits depuis fort peu de temps, dont elle était payée en princesse par une religieuse étrangère qui demeurait à l'Abbaye-aux-Bois; et dans l'ignorance où était madame Toupi, elle nomma madame de La Croix et mademoiselle de La Varennes. A peine eut-elle prononcé ces deux noms, que mademoiselle de la Rochefoucauld s'écria : « Comment vous habillez La Varennes, et vous « avez commerce avec la religieuse La Croix! » La dame Toupi, mieux instruite, s'écria à son tour, et avoua qu'elle leur avait donné une de leurs filles couturières pour femme de chambre.

La dame Toupi, dont j'étais confesseur, vint chez moi, me raconta ce qu'elle venait d'apprendre de mademoiselle de la Rochefoucauld. Il me fallut parler le langage d'un confesseur, dire que souvent on expliquait malicieusement certaines apparences; qu'il fallait, avant que de juger, connaître toutes choses à fond; qu'à cet effet, elle m'envoyât Tiennette. Tiennette ne manqua pas de venir à l'heure même, et me fit connaître naïvement toutes choses par une aventure surprenante qui était arrivée dès les premiers jours qu'elle fut au service de sa maîtresse, lorsqu'elle allait un matin dans son carrosse au parloir de madame de La Croix, où elle (Tiennette) l'accompagnait, et la laissait là tout le jour jusqu'au soir qu'elle l'allait reprendre pour la suivre chez monsieur l'archevêque d'où elle ne revenait qu'à deux heures après minuit; et souvent elle y passait la nuit entière.

Ce matin donc, il arriva que le carrosse fut arrêté par quatre hommes, dont l'un parut être le maître. Il commanda à l'un des trois d'ouvrir une portière, et aux deux autres de passer de l'autre côté pour en faire autant; après quoi ils couchèrent tout au travers du carrosse sa maîtresse. Celui qui était seul d'un côté la tenait; les deux autres tirèrent, l'un une grosse poignée de verges, l'autre une poignée d'orties. Quand les verges furent usées et la peau tout ensanglantée, et bien frottée avec les orties, l'un des deux prit des ciseaux, et coupa tout le derrière de l'habit et de la chemise jusqu'à la ceinture; et pendant que le troisième la tenait, le quatrième lui arracha sa coëffure, la laissa après lui avoir donné

Digitized by Google

bien des soufflets. Cette scène se passa dans la rue des Teigneux, le long du mur de l'Abbaye-aux-Bois. Comme il n'y avait qu'un pas de là à l'Abbaye-aux-Bois, et que c'était du grand matin, elles entrèrent au parloir de madame de La Croix sans être vues de personne. La Varennes, pressée par madame de La Croix, lui avoua que l'auteur s'appelait M. de Pierre-Pont; qu'il y avait environ deux ou trois mois qu'ayant fait rencontre de Pierre-Pont, logé dans une auberge où son père et elle avaient coutume d'aller aux heures du repas pour jouer du luth et pour chanter, Pierre-Pont l'avait attirée seule dans sa chambre; que depuis ce temps là il ne lui avait donné aucun repos, et qu'elle n'avait jamais reçu que deux louis d'or de lui. Comme M. de Pierre-Pont était lieutenant des gardes, en homme agréable, il crut amuser Sa Majesté à son lever en lui faisant le récit de cette plaisante aventure. Mais dès qu'il eut nommé monsieur l'archevêque et cette fille, le Roi lui imposa silence, et lui défendit d'en parler jamais (1).

Tiennette continua de me raconter que madame de La Croix écrivit à monsieur l'archevêque pour le disposer à recevoir une si triste nouvelle; qu'au retour du laquais elles allèrent toutes trois au Petit-Archevêché par où elles avaient coutume d'entrer, que monsieur l'archevêque fit préparer une chambre chez lui, où La Varennes et Tiennette demeurèrent plus d'un mois jusqu'à une parfaite guérison; que n'ayant pas osé appeler un chirurgien, monsieur l'archevêque avait la bonté d'être, deux fois le jour, présent quand Tiennette

(1) Cette partie du récit de Blache se trouve confirmée et complétée par le passage suivant d'une lettre du *Supplément aux Mémoires et Lettres du comte Bussy de Rabutin*, datée du 27 février 1680: « Madame de Bretonvilliers s'avisa, « il y a quelque temps, pour mieux régaler monsieur l'archevêque de Paris, de lui « faire venir la petite Varennes. L'archevêque la trouva plus jolie que *la Cathé-* « *drale* (nom plaisant donné par le public à madame de Bretonvilliers), de sorte « qu'il l'a mise de toutes les parties de Conflans. Pierre-Pont, lieutenant des « gardes-du-corps, amant de la petite Varennes, et jaloux du prélat, s'appliqua « à découvrir jusqu'où il en était avec sa maîtresse; et, comme le Curieux imper- « tinent, il la trouva une nuit, à une heure indue, sortant dans le carrosse de « son rival: il se mit dedans avec elle, lui chanta pouille, et le dit partout. Cela « d'abord a fait grand bruit contre l'archevêque; mais enfin celui-ci a fait en- « tendre au roi que Pierre-Pont était janséniste; car vous savez bien que les « rivaux des pères de l'Église ne sont pas de la vraie religion; et sur cela il a été « envoyé en son gouvernement. »

Digitized by Google

pansait sa maîtresse ; que sa maîtresse étant guérie et de retour chez elle, monsieur l'archevêque poussa la précaution, pour éviter un pareil accident, d'envoyer régulièrement tous les matins Morange, son secrétaire; Philippe, un de ses aumôniers, et un de ses valets de chambre, prendre La Varennes chez elle, et l'accompagner en toute sûreté au parloir de madame de La Croix. Je compris, par le discours de Tiennette, qu'à la faveur du péché philosophique monsieur l'archevêque prétendait mettre à couvert les ordures les plus infames.

Mais afin qu'on ne croie pas que j'impose à un grand archevêque, j'atteste ici tout ce qu'il y a de chanoines qui composent l'illustre chapitre de Notre-Dame de Paris, s'il n'est pas vrai que monsieur l'archevêque n'a pas officié pontificalement une seule fois pendant près de vingt-cinq ans qu'il a été archevêque de Paris, sans que madame de Bretonvilliers dans son temps, La Varennes dans le sien, et la duchesse entre les bras de qui il est mort, sans, dis-je, qu'aucune d'elles ait manqué une seule fois d'être placée au coin de l'autel, du côté de l'Evangile, en face du prélat officiant, assis dans son fauteuil, placé vis-à-vis, ayant sans cesse les yeux ouvrets sur l'une ou l'autre, se faisant de petites minauderies. J'atteste ici M. l'abbé de Villemareuil, chanoine de Notre-Dame, s'il n'a pas dit qu'un jour, servant à l'autel monsieur l'archevêque qui officiait, il baigna de ses larmes le manipule qu'il mettait au bras du prélat officiant, pénétré de douleur de voir ces objets de scandale, sans que l'un ni l'autre rougissent de leur impiété.

Tiennette m'ayant raconté quelques regards lascifs qui marquaient une impiété horrible, je lui dis qu'il fallait absolument qu'elle abandonnât le service de La Varennes. Je passe sous silence une infinité d'obstacles que monsieur l'archevêque et La Varennes firent naître pour empêcher Tiennette de sortir ; et que je surmontai sans paraître. En un mot, Tiennette abandonna sa maîtresse. Les dames Toupi la reprirent chez elles ; elles lui apprirent son métier, la firent passer maîtresse couturière, et dans la suite je la mariai à un garçon tailleur, nommé Biffé ; le marié, quelque temps après, alla s'établir avec Tiennette sa femme au lieu de sa naissance, en Vivarais, où ils sont encore fort à leur aise, en 1699.

Monsieur l'archevêque et La Varennes s'aperçurent bientôt que

Digitized by Google

Tiennette leur manquait. Sans délibérer davantage ils conclurent qu'il fallait envoyer le valet de chambre de La Varennes et le maître d'hôtel de monsieur l'archevêque, enlever Tiennette de gré ou de force de chez les dames Toupi. Ces deux champions, dès leur entrée chez les dames Toupi, demandèrent hautement où était Tiennette, s'avançèrent pour la prendre par le bras et l'emmener avec eux, l'appelant ingrate. Les dames Toupi résistèrent vigoureusement aux violences que ces deux champions voulaient faire. Cette résistance les irrita à telle outrance qu'ils se mirent en devoir de tout jeter par les fenêtres. Pendant ce vacarme, une des dames Toupi, allant chercher le commissaire, passa chez moi, et me raconta cette scène, qui commença le matin, dans l'octave de l'Assomption et ne finit qu'à une heure après midi.

Je commençai par empêcher la dame Toupi d'aller chez le commissaire, en m'offrant de retourner avec elle en sa maison. Je recommandai expressément à la dame Toupi de ne point dire mon nom. En approchant de la rue, je la vis pleine de monde; je fends la presse; je pénètre jusque dans la chambre; j'approche ces deux officiers du prélat. Ils se réjouirent d'abord de voir un prêtre de Saint-Sulpice, dans l'espérance que je me joindrais à eux, afin qu'il ne fût pas dit que l'autorité de monsieur l'archevêque eût souffert un échec pour une affaire de rien. Je les fis passer dans une autre chambre; et là ils me racontèrent l'ordre qu'ils avaient reçu, et me firent beaucoup valoir les bontés que monsieur l'archevêque avait pour Tiennette, voulant la marier avec le valet de chambre de mademoiselle de La Varennes présent; j'applaudis à tout ce qu'ils medirent, et je leur fis comprendre qu'il fallait que j'entendisse les autres afin de trouver quelque tempérament qui satisfît monsieur l'archevêque. Il ne fut plus question que de faire cesser le péril où étaient ces deux champions; car la populace, qui entourait la maison, les aurait assommés sans moi. Je les conduisis donc, en disant à ce peuple que c'était un malentendu; et je les laissai dans la rue Taranne en sûreté de leurs personnes; et je revins chez les dames Toupi. Je commençai par obtenir des dames Toupi qu'elles ne feraient point informer, et elles voulurent bien déférer à mes sentimens jusqu'à ne s'en plaindre jamais à la Reine.

Environ six mois après que l'affaire de Tiennette fut arrivée, comme je revenais d'assister un malade à la mort, sur les deux

Digitized by Google

heures après minuit, je fis rencontre de huit porteurs de flambeaux de cire blanche, armés d'épées, de pistolets, de mousquetons, qui s'étaient mis à couvert d'une pluie assez forte, sous un étau de boucher au carrefour de la Croix-Rouge. Comme je passai avec une lanterne à la main, un d'eux s'écria : « Voilà un prêtre de Saint-« Sulpice qui ferait mieux de se mettre à l'abri avec nous.» Je leur dis en les approchant, qu'apparemment ils voulaient faire quelque bonne œuvre, puisqu'ils m'appelaient à leur secours. A peine eus-je ouvert la bouche pour les entretenir, qu'un d'eux, qui me parut échappé de quelque cloître, tant il était plein de passages de l'Écriture et des Pères, m'interrompit et m'expliqua la raison pour laquelle je les voyais munis chacun d'un flambeau ; que cet équipage avait été médité pour faire cortège à monsieur l'archevêque; qu'ils avaient été l'attendre au coin de la rue du Regard, comme il revenait de chez La Varennes, en chaise, avec ses deux flambeaux; et qu'ils venaient de l'accompagner jusqu'au Parvis Notre-Dame, ayant leurs flambeaux allumés. Mais ce qu'il y avait eu de singulier dans leur pompeux cortège, c'est que de cent pas en cent pas ils faisaient arrêter les porteurs et ouvrir la porte de la chaise ; ensuite ils apostrophaient le prélat sur la vie scandaleuse qu'il menait, en sorte que cet infamant cortège dura près de deux heures, faisant exprès grand fracas dans les rues, afin d'exciter le monde à se mettre aux fenêtres ; et quand quelqu'un paraissait, ils lui annonçaient le sujet de cet éclatant appareil, faisant retentir l'air du nom de monsieur l'archevêque, qui vient de chez sa..... La Varennes, pour se délasser de ses grands travaux apostoliques.

Il me dit deux raisons pourquoi il m'avait dit de me joindre à eux. La première fut de vouloir m'instruire de l'infamie que monsieur l'archevêque venait de s'attirer par sa vie scandaleuse ; la seconde, c'était pour m'obliger, à l'exemple qu'ils me donnaient de leur ardente charité, de les venir éclairer avec ma lanterne pour aller afficher un écriteau sur la porte de La Varennes, qui désignait un lieu de prostitution appartenant à monsieur l'archevêque de Paris. Ils avaient encore un gros rouleau de placards, où la relation du cortège qu'ils venaient de lui faire était écrite par précaution.

Pénétré de douleur d'un tel affront, qui aurait été capable de faire mourir de honte tout autre que monsieur l'archevêque, je me sentis animé d'un zèle de lui sauver le reste d'une infamie qu'on lui pré-

Digitized by Google

parait, de sorte que Dieu me mit en la bouche des paroles si énergiques, que le feu de ma bougie servit à brûler et l'écriteau et les placards.

Le jour étant venu, le bruit de ce déshonorant cortège ne laissa pas de se répandre dans Paris. On disait partout que c'était M. de Pierre-Pont qui en était l'auteur. Quelques-uns crurent que c'était madame de Bretonvilliers.

Madame de La Croix fut informée, à mon insu, du service que j'avais rendu à monsieur l'archevêque dans l'affaire de Tiennette. Voici comment : monsieur l'archevêque avait des émissaires de tous côtés, afin de savoir tout ce qui se disait de lui. Un de ces gens-là lui marqua qu'il était tout-à-fait nécessaire d'employer tout son crédit pour faire taire Tiennette, qui parlait, disait-il, fort mal de lui et de mademoiselle La Varennes, et de madame de La Croix, comme de l'emballeuse de son commerce. La dame de La Croix, à qui monsieur l'archevêque envoya cette lettre, afin qu'elle y donnât ordre, envoya chercher une des dames Toupi, à qui elle fit des reproches et des menaces de ce qu'elle souffrait que Tiennette tînt des discours impertinens de monsieur l'archevêque, de La Varennes et d'elle, et lui lut la lettre d'avis que le prélat lui avait envoyée. La dame Toupi, se sentant autant aigrie de l'imposture dont on usait contre Tiennette que de la hauteur dont La Croix faisait valoir le crédit de monsieur l'archevêque, lui répondit, sur le même ton, qu'elle était résolue d'aller incessamment à Versailles informer la Reine de tout cet infame procédé, et qu'avant de partir, elle ferait des reproches à son confesseur de ce qu'il l'avait empêchée de porter ses plaintes à la cour dans le temps de l'insolente insulte que les gens de monsieur l'archevêque et de La Varennes avaient faite dans leur maison.

La dame Toupi me vint trouver sur-le-champ, résolue de partir à l'heure même pour Versailles. J'eus toutes les peines imaginables de suspendre son voyage, jusqu'à ce que j'eusse moi-même parlé à madame de La Croix. Nous sortîmes ensemble de chez moi. Elle fut chez elle m'attendre....

Je me fis annoncer à madame de La Croix sous le nom du confesseur des dames Toupi, et j'ajoutai que c'était celui qui avait assoupi l'insulte infame que les gens de monsieur l'archevêque et de La Varennes avaient faite chez ces dames couturières de la Reine. Cette annonce ne parut pas à la dame de La Croix venir d'un

Digitized by Google

homme qui appréhendât fort le crédit de monsieur l'archevêque. Elle vint à moi d'un air empressé. Je pris cette occasion de lui expliquer le sujet de ma visite, qui regardait la plainte qu'elle avait faite à la dame Toupi de la part de monsieur l'archevêque, l'assurant que l'avis était faux; que Tiennette n'avait jamais dit un seul mot; que je lui avais imposé un silence religieux qu'elle gardait jusqu'au scrupule; que cependant Dieu avait permis qu'on eût donné ce faux avis à monsieur l'archevêque, afin de me donner lieu de me montrer à monsieur l'archevêque tel que Dieu m'avait fait par sa grâce, c'est-à-dire avec un évangile bien différent du sien. Je pris de là occasion de lui raconter tout ce que monsieur l'archevêque m'avait fait à Ruel pour plaire à madame de Bretonvilliers, et comment madame de Bretonvilliers n'avait engagé monsieur l'archevêque à me faire la cruauté qu'il me fit, que pour plaire à une autre dame qui m'avait fait assassiner à Ruel; que c'était un mystère caché à monsieur l'archevêque et au Roi aussi; mais que ce mystère commençait à se développer en ce que la chose, que je regardais comme un service important que j'avais été assez heureux de rendre au Roi, était déjà connue de Sa Majesté, qui m'avait procuré l'honneur d'être connu d'elle; qu'à présent que je ne craignais plus monsieur l'archevêque, je serais ravi qu'il sût que j'étais sans fiel; que je l'honorais toujours, et qu'en toute occasion, je mettrais à couvert tout ce qui pourrait lui faire quelque peine. On ne peut rien ajouter à tout ce que madame de La Croix me dit d'obligeant.

Elle fit son rapport à monsieur l'archevêque. Ce prélat ne balança pas un moment à se résoudre de convenir qu'il fallait me ménager. A cet effet, il m'envoya, dès le lendemain à sept heures du matin, un valet de chambre me prier de le venir voir, qu'il avait quelque chose à me dire qui me ferait plaisir. J'arrivai à l'archevêché. Je trouvai d'abord deux suisses, qui me dirent que monseigneur avait déjà demandé plusieurs fois si je n'avais point paru. Je monte l'escalier; je trouve la porte de la salle ouverte, et toutes les portes de l'enfilade de son appartement ouvertes de même. A peine eus-je mis le pied sur le seuil de la porte, que monsieur l'archevêque paraît au fond de son appartement, vient à moi à grands pas, sans chapeau, les bras en l'air, me devance pour me recevoir dans la première chambre, où de son temps il tenait sa croix sous son dais.

Digitized by Google

Quand il m'eut joint, il se jeta à mon cou, m'embrassa, me baisa, m'embrassa si fort qu'à peine sentis-je assez de respiration pour lui dire, d'une voix presque étouffée : *Basta la mezza cortesia.* Pendant qu'il me serrait si étroitement, il disait qu'il n'avait jamais trouvé un si bon cœur; qu'il me demandait mille pardons des maux qu'il m'avait fait souffrir à Ruel; qu'il voulait me dédommager de toute ma perte; et qu'il ferait aller aux galères, si je voulais, tous ceux qui m'avaient si cruellement outragé. Il me conduisit sous une alcove, garnie de fauteuils, où nous nous assîmes. Il avait donnât ordre qu'on ferma toutes les portes. Il me dit qu'il savait tout ce que j'avais fait pour lui dans l'affaire de Tiennette. Il me témoigna qu'il était très-persuadé que je n'avais aucune part à l'avis qu'on lui en avait donné, et que c'était aussi la raison pour laquelle il m'en aimait davantage, de voir la retenue que j'avais gardée, pouvant m'en faire un mérite auprès de lui, et que je ne l'avais pas fait, content d'avoir fait pour lui le contraire de ce qu'il avait fait contre moi.

Me sentant animé de ce zèle dont Dieu fortifie le cœur du prêtre dont il veut se servir pour presser un pécheur endurci à se convertir, je pris occasion de ce que monsieur l'archevêque venait de me dire pour lui faire connaître la différence de son évangile et du mien. Je lui passai tout ce qu'il me fit de plus atroce pour me chasser de Ruel; je lui dis que Dieu avait permis que le Roi en sût la cause, sans en savoir le détail. De là je tombai sur sa vie scandaleuse que je mettais à couvert en toute occasion. Je lui fis connaître que le public était instruit de tout ce qu'il croyait être le plus secret. Je lui dis qu'il avait profané son ministère à l'occasion d'une de ses mitres, dont je n'ai pas voulu parler ici, tant le fait est impie. Je n'oubliai pas l'eau vulnéraire qu'il bénissait en l'appliquant lui-même sur les écorchures que M. de Pierre-Pont avait fait faire à la demoiselle La Varennes. Je lui racontai la rencontre que j'avais eue des huit porteurs de flambeaux. Mais quand je fus parvenu à l'endroit où l'orateur, qui avait si bien harangué monsieur l'archevêque devant tout le cortège, m'exhortait à les aller éclairer avec ma lanterne pour appliquer l'écriteau diffamatoire sur la porte du logis où demeurait La Varennes, dont je dis au prélat les termes, il m'interrompit pour me dire que ces maraudes n'avaient qu'à y aller; qu'il y avait de bons coups de mousquets qui les y attendaient. Je lui répondis : « Ah! monseigneur, *non occides.* » — « Bon,

Digitized by Google

« bon, me répliqua-t-il, je ne m'en serais guère mis en peine, « non plus que de quelques chiens morts. » Mon exhortation étant finie; il me témoigna qu'il m'en savait très-bon gré; qu'il était persuadé de ma discrétion; qu'il s'attendait bien que je n'en parlerais jamais à M. le duc de Saint-Aignan; qu'il voulait se joindre à M. le duc de Saint-Aignan pour faire éclore les bonnes volontés que le Roi avait pour moi, et qu'il donnerait lui-même mon placet au Roi; qu'il était surpris de ce que depuis près de deux ans, de la surprenante distinction qu'il avait su que Sa Majesté m'avait faite, je n'avais encore eu aucune part aux libéralités du Roi en bien d'église; qu'il fallait que le Père de La Chaise ne fût pas de mes amis, quoiqu'il ne dût pas me croire janséniste, puisque j'étais à Saint-Sulpice; qu'il affecterait de donner mon placet au Roi en présence de ce Père, et qu'en cas qu'il s'en expliquât, il serait ma caution au Roi, que j'étais un loyal anti-janséniste.

Monsieur l'archevêque m'avoua de la meilleure foi du monde, que le Père de La Chaise, dans la vue de se rendre seul maître de la feuille, avait tiré sur lui d'une si grande force, qu'il avait obligé le Roi à lui dire qu'il ne voulait plus qu'il se mêlât d'agir de concert avec ce Père pour proposer des sujets ecclésiastiques, afin d'avoir part à ses libéralités en bien d'église.

Monsieur l'archevêque me retint depuis les huit heures du matin jusqu'à onze heures sonnées. Enfin nous nous séparâmes les meilleurs amis du monde. Il m'engagea à le venir voir souvent, voulant que la porte me fût toujours ouverte chaque fois, comme à un ami de confiance.

Monsieur l'archevêque appréhenda qu'ayant un patron comme M. le duc de Saint-Aignan, je ne m'en servisse tôt ou tard pour faire connaître à Sa Majesté, et les maux qu'il m'avait faits à Ruel, et le soin que j'avais pris, selon les règles de l'Evangile, de couvrir autant qu'il avait dépendu de moi toutes ses turpitudes, ce qui fut cause qu'il me témoigna ouvertement que je lui ferais un plaisir de lui procurer une visite de M. le duc de Saint-Aignan, afin de lui faire agréer de se joindre à lui dans le dessein de faire éclore les bonnes volontés que le Roi avait pour moi. Je dis à M. le duc de Saint-Aignan que j'avais tout sujet de me douter que le Père de La Chaise, ou ne supprimât mes placets, ou ne m'eût barbouillé de son *noir à noircir*, « ou bien, ajoutai-je, j'ap- « préhende que le service que j'ai rendu à Sa Majesté et à monsei-

Digitized by Google

« gneur le Dauphin ne soit point du goût du Père de La Chaise, « puisque par un tel service je parais être opposé au sentiment de « sa Société sur le parricide des rois. » Je proposai à M. le duc de Saint-Aignan l'entremise de monsieur l'archevêque, qui voulait à toute force être de mes amis, depuis que j'avais eu occasion de rendre quelque petit service à une personne qui, par reconnaissance, l'avait si obligeamment engagé dans mes intérêts qu'il voulait donner mon placet au Roi en présence du Père de La Chaise, sans que je l'en eusse prié; mais que ce prélat m'avait témoigné qu'il ne voulait point l'entreprendre sans son agrément.

M. le duc de Saint-Aignan me donna jour pour aller lui rendre visite et lui demander son amitié pour moi. Deux jours après cette visite, il m'envoya quérir pour me dire que l'abbaye de Saint-Vincent de Metz venait de vaquer; qu'elle valait 10 à 12,000 livres de rente, et il me fit voir le placet qu'il avait dressé en mon nom, pour le présenter au Roi en sa première audience. Il me conseilla de prier M. de La Barmondière, curé de Saint-Sulpice, de m'accompagner à l'audience du Père de La Chaise, pour lui rendre témoignage de moi, ce qui fut exécuté le jeudi suivant. Le Père de La Chaise reçut à son ordinaire fort froidement tout ce que le curé lui dit à mon avantage.

Le pénultième vendredi du mois de janvier 1683, je me trouvai au lever du Roi. Monsieur l'archevêque communiqua à M. de Saint-Aignan le placet qu'il avait fait en mon nom. M. le duc de Saint-Aignan, sans perdre de temps, joignit le Père de La Chaise pour lui faire encore une sollicitation, sans lui rien dire du dessein qu'avait monsieur l'archevêque de demander l'abbaye vacante. Au sortir de l'audience du Roi, monsieur l'archevêque se mit à l'écart avec M. le duc de Saint-Aignan et moi, pour nous faire le récit de ce qui s'était passé. Il nous dit qu'il avait dit au Roi que son honneur et sa conscience l'avaient engagé à se charger de mon placet, pour lui demander l'abbaye de Saint-Vincent de Metz, en assurant le Roi que j'étais un des meilleurs ouvriers de son diocèse, et sur qui il se reposait le plus. D'abord le Roi avait demandé au Père de La Chaise s'il ne m'avait encore rien donné; le Père répondit que non. Le Roi continua à lui demander qui étaient ceux qui demandaient cette abbaye. Le Père répondit par un mensonge, croyant m'en exclure, que c'était monsieur l'évêque de Metz. Le Roi répliqua que c'était se moquer; que

Digitized by Google

monsieur l'évêque de Metz regorgeait de bien d'église, et qu'il fallait qu'elle fût pour moi. Le Père de La Chaise, voyant une décision si bien articulée, dit au Roi, avec un certain chagrin, soutenu d'un faux zèle, que tout Saint-Sulpice s'étonnait de ce que j'osais demander du bien d'église; que même monsieur le curé était venu le jour précédent lui dire que les démarches que je faisais pour en avoir étaient contre leur esprit. Monsieur l'archevêque, surpris de ce second mensonge, répondit que je l'avais assuré du contraire; que mon curé avait vu en ma présence, le jour précédent, le Père de La Chaise, que c'était tout ce qu'il en pouvait dire. Le Père de La Chaise répliqua : « Oh! bien! sire, il faut donc que je « sois un menteur, si ce que monsieur l'archevêque dit est vrai.» Alors le Roi se leva pour éviter l'altercation qui allait commencer entre eux, et dit au Père de La Chaise de prendre mon placet, et de lui en parler dans le temps de la distribution.

Monsieur l'archevêque ne put s'empêcher de dire que le Père de La Chaise était le seul ennemi qu'il eût à la cour, quoiqu'il fît tous les jours mille plaisirs aux Jésuites. Le curé de Saint-Sulpice fut si scandalisé du mensonge du Père de La Chaise, qu'il voulut aller de son propre mouvement dire le contraire à monsieur l'archevêque et à M. le duc de Saint-Aignan.

J'allai, dès le lendemain, remercier monsieur l'archevêque. Il s'ouvrit à moi sur les sentimens qu'il avait du Père de La Chaise en particulier, et des Jésuites en général. Il me dit qu'il frémit de crainte que Dieu n'abîmât sur l'heure ce malheureux Jésuite d'avoir menti au Saint-Esprit, quand il avait entendu son second mensonge, prononcé en présence du Roi avec tant de fermeté et d'audace. « Ah! disait-il, pourquoi faut-il que le Roi soit si infa- « tué de cette scélérate de Société? Ils sont tous infectés de leur « diabolique morale. » Je lui demandai pourquoi il ne les interdisait pas tous dans son diocèse. Pourquoi laisser périr tant d'ames qu'ils séduisent. Et lui ayant dit d'un ton fort bas : « Et celle du « Roi, qu'en pensez-vous? » Il me répondit que celle-là lui faisait une peine extrême; mais que si le Roi tombait malade d'une maladie dangereuse, il ne quitterait pas d'un moment, et que pour lors il lui en dirait la raison; que, si une fois cette glace était rompue, il tomberait sur cette Société d'une manière à les écraser sans ressource; qu'il avait ses raisons pour user de cette retenue; qu'il en avait usé avec la même précaution, lorsque étant arche-

Digitized by Google

vêque de Rouen, tous les curés de son diocèse furent les premiers qui s'élevèrent contre l'abominable *Apologie des casuistes*, composée par le Père Pirot, Jésuite; qu'à cause du Père Annat il ne voulait pas être le premier; qu'il renvoya l'affaire à l'assemblée du clergé, qui la censura; et presque tous les évêques du royaume en firent de même; mais qu'après tout cela les Jésuites s'en étaient moqués....

Il voulut achever de me dire tout ce qu'il avait sur le cœur contre le Père de La Chaise. Il me raconta qu'il avait donné un canonicat de Notre-Dame à son neveu, quoiqu'il sût que ce neveu était le plus grand scélérat du monde; qu'il avait ensuite trafiqué ce canonicat; que le Père de La Chaise avait eu la témérité de l'entreprendre lui-même en lui faisant ôter par le Roi le partage qu'il avait conjointement avec ce Père à la distribution des miches (c'est-à-dire des bénéfices), pour être seul, et pour faire autant de simonies qu'il voudrait; que le Père de La Chaise ne songeait qu'à enrichir sa famille pour la tirer de la foule des gueux; qu'il avait eu l'insolence de vouloir faire un de ses neveux chevalier de Malte; que D'Hozier lui avait fabriqué une généalogie; mais que la domesticité de père en fils, d'un temps immémorial, de sa famille dans celle de Villeroi, faisait le titre le plus authentique qu'il eût dans le vrai; que les députés de la religion de Malte, pour la vérification des titres, n'avaient pas voulu prendre la peine de regarder les siens, tant ils étaient persuadés de sa roture, ce qui choqua si fort le Père de La Chaise, qu'il insinua au Roi qu'il ne fallait jamais donner aucun bénéfice aux chevaliers de Malte, puisque tous tant qu'ils sont, ils en faisaient un mauvais usage; qu'il avait eu la curiosité de savoir quel usage le Père de La Chaise faisait de 600 livres que le Roi a la pitié de lui donner pour être appliquées à faire des aumônes toutes les fois qu'il va à confesse; que le Provincial des Jésuites lui avait dit que ce Père ayant des parens pauvres, il devait les préférer à tous les autres; que même plusieurs de leurs Pères lui en demandaient quelques pistoles pour avoir certains petits besoins fort pressans; qu'il ne faisait aucune difficulté de les refuser et de leur dire que la pauvreté, qui devait faire leur gloire, faisait la honte de sa famille.

Le Père de La Chaise, résolu de rendre inutiles les bonnes volontés que le Roi avait pour moi, donna avis à madame la nourrice de Sa Majesté, de l'abbaye. Ce bon Père, l'assurant de sa

Digitized by Google

part, qu'il ferait en sorte de la lui faire donner sur-le-champ, sans attendre la distribution de Pâques, madame la nourrice fit la demande au Roi, en présence du Père de La Chaise, comme il entrait dans le cabinet. Ce Père, sans attendre que le Roi répondît, s'écria : « Ah! sire, voilà une demande faite qui n'a pas besoin « d'aucun autre témoignage de ma part, que de celui d'assurer « Votre Majesté que monsieur l'abbé son fils est un des plus ha- « biles et des plus réguliers ecclésiastiques de son royaume.» Après quoi le Roi la lui accorda sans aucun autre éclaircissement. Cela arriva en février 1683.

Lorsque monsieur l'archevêque m'eut appris que madame la nourrice avait été favorisée de l'abbaye dont j'oais me flatter, j'allai voir le Père de Goulaine et le Père Robinet séparément. Quand j'eus raconté au Père de Goulaine tout ce qui s'était passé d'obligeant pour moi de la part du Roi, et les deux mensonges que le Père de La Chaise avait faits pour suspendre la bonne volonté de Sa Majesté, le Père de Goulaine me dit que des gens comme moi devaient s'embarquer dans le canal du Père procureur. « Ce canal « vous conduit, dit-il, dans celui du Père de La Chaise, et celui-ci « vous jette dans l'océan des graces du Roi.» Je lui répondis que, sans m'être embarqué sur tous ces canaux, j'étais parvenu au port de cet océan, puisque le Roi avait la bonté de me donner l'abbaye *motu proprio*. — « Bon, bon, *motu proprio*, dit-il; on ne connaît « point en France de *motu proprio*. Il faut que le témoignage du « Père de La Chaise y concoure pour le rendre efficace, sinon « on doit mettre sur son compte autant pour le brodeur. — J'avoue « l'article, dis-je, quand le Père de La Chaise veut mentir comme « il a fait impunément à mon occasion. — Mentir! reprit le Père « de Goulaine. Apprenez que jamais Jésuite ne s'est confessé d'a- « voir menti. Ce ne sont que les petits enfans qui mentent, à qui « on dit pour leur faire peur, qu'ils ressemblent aux enfans du « diable, parce que le démon est le père du mensonge. » Du reste, il ajoutait qu'il ferait beau voir qu'un Jésuite ne fût pas plus fin que le diable, pour ne pas éviter d'être un de ses enfans; qu'il n'était nullement question de mensonge dans ce que m'avait fait le Père de La Chaise, mais d'un argument *in dubitis*, et, en me quittant, il me dit que le canal de monsieur l'archevêque était le plus mauvais canal sur lequel je pusse m'embarquer; que le Père de La Chaise avait été obligé en conscience de faire connaître au Roi sa vie déréglée.

Digitized by Google

Je réduirai la conversation que j'eus avec le Père Robinet à deux choses qu'il me dit en l'honneur de son pénitent, sur la plainte que je lui faisais des deux mensonges qu'il avait faits au Roi. Il me dit qu'il était impossible que le Père de La Chaise eût voulu mentir de propos délibéré; que c'était une des ames les plus pures, les plus fidèles à Dieu, au Roi et à la Société, qui eût jamais été sous sa conduite; que jamais le Père de La Chaise ne s'était confessé d'avoir menti, quoique l'Ecriture dise : *Omnis homo mendax :* que c'est là une expression qui marque un reste du péché originel, mais que Dieu, par une prérogative particulière, avait accordé à saint Ignace que sa Compagnie en serait exempte; qu'on avait jugé à propos de ne point parler, dans la vie de saint Ignace, d'une si grande prérogative, à cause des hérétiques qui n'auraient pas manqué de faire les mauvais plaisans là-dessus. « Dès que quelqu'un s'est jeté parmi nous, il se sent « animé d'un saint zèle de soutenir toutes les belles découvertes « que tant de savans Jésuites ont faites, pour autoriser les équi- « voques, les restrictions mentales par des passages si formels de « l'Ecriture, qu'ils semblent avoir été faits exprès. Jésus-Christ « même a sanctifié ces ruses innocentes par son exemple : *Finxit « se longiùs ire.* » Il m'en cita quelques autres, et conclut en faveur de la doctrine de leurs Pères. Il tomba ensuite sur la belle découverte que Molina a faite de la science moyenne, pour concilier la grace avec le libre arbitre de l'homme, que saint Augustin n'ignorait pas dans le fonds, mais dont il n'avait jamais su s'expliquer nettement. S'il avait eu un esprit aussi net, aussi pénétrant que Molina, il aurait ramené à l'Eglise ces habiles gens (les pélagiens et les semi-pélagiens).

La seconde chose que le Père Robinet me fit connaître en l'honneur de son pénitent, c'est que, lorsque quelqu'un attaquait les intérêts du Roi ou ceux de sa Société, il ne lui pardonnait jamais. Je lui dis que le Père de La Chaise ne devait donc jamais dire son *Pater*. Il me fit connaître qu'ils avaient leurs interprétations sur le *Pater*, sur le *Credo*, comme sur toute l'Ecriture; que c'était une chose admirable combien leurs anciens Pères avaient approfondi toutes choses pour aplanir les plus grandes difficultés, que les hommes trouvent dans le chemin du salut. « Je mets en fait, me « dit-il, qu'on donne à tel Jésuite que l'on voudra le plus grand « scélérat du monde, il va lui faire comprendre aussi aisément

Digitized by Google

« que son salut est entre ses mains, qu'il le fera convenir que « deux et deux font quatre. Rien n'est plus facile que de se sau- « ver. Constamment Dieu veut sauver tout le monde. Il ne veut « pas perdre un seul homme. Ne dit-il pas lui-même, qu'à la fin « il n'y aura plus qu'un bercail et qu'un pasteur ?»

Comme monsieur l'archevêque me donnait des audiences fort à mon aise, j'eus tout le loisir de lui faire le récit de tout ce que m'avaient dit ces deux Jésuites. Ce prélat se sentit vivement de ce que je lui fis remarquer touchant les sentimens que le Père de La Chaise avait pour lui. Il enchérit beaucoup sur tout ce qu'il m'avait déjà dit de méprisant au sujet du Père de La Chaise. Il faut demeurer d'accord, que, quant aux talens naturels et à la capacité, le pauvre Père de La Chaise était un pigmée, et monsieur l'archevêque un géant. La seule chose en quoi ils me convenaient ensemble, et ce qu'ils avaient de commun, c'est qu'ils étaient également indignes, l'un par ses mœurs et par son peu de probité, et l'autre par ses pernicieux principes de morale, d'être les seuls arbitres de la conscience du Roi.

Lorsque monsieur l'archevêque me vit frustré de l'abbaye de Saint-Vincent de Metz, il me témoigna qu'il voulait absolument que je fusse un député de la prochaine assemblée du clergé, en 1685, par la recommandation du Roi, pour faire un vrai dépit au Père de La Chaise. Il me dit qu'il en ferait lui-même la proposition au Roi; mais que ne pouvant l'entreprendre qu'en présence du Père de La Chaise : « Peut-être, me dit-il en propres termes, ce « malheureux moine assurera encore le contraire. » Il ajouta que, pour éviter tous ces inconvéniens, je n'aurais qu'à faire dire au Roi, par M. le duc de Saint-Aignan, que, si Sa Majesté avait la bonté de faire dire un mot à lui (monsieur l'archevêque) pour me faire députer à la prochaine assemblée par sa recommandation, je serais ravi d'augmenter le nombre de ceux qui se distinguent en ce qui peut regarder ses intérêts et ceux de l'Eglise de France.

M. le duc de Saint-Aignan répéta au Roi le même compliment; et Sa Majesté l'agréa de la meilleure grace du monde. M. le duc de Saint-Aignan fit sa demande le second vendredi de mars, et le Roi ne s'en ressouvint pour donner ses ordres, comme il fit, à monsieur l'archevêque, que le vendredi, vers les derniers jours de mai, sans lui avoir fait dire un seul mot.

Au sortir de cette audience, monsieur l'archevêque retournant

Digitized by Google

à Paris, me vit à la grille de Versailles, où j'allais prendre un carrosse pour revenir à Paris. Il me fit l'honneur de me dire qu'enfin le Roi lui avait donné des ordres pour ma députation; je retournai au château pour remercier le Roi. M. le duc de Saint-Aignan me présentant comme il passait dans son appartement après son dîner, il s'arrêta contre son ordinaire, mit sa main sur mon épaule, et me fit l'honneur de me dire en propres termes qu'il était ravi de m'avoir fait ce petit plaisir; qu'il était persuadé que je m'y distinguerais, et qu'il souhaiterait que tous les ecclésiastiques de son royaume me ressemblassent.

Je fus le lendemain apprendre de monsieur l'archevêque la manière, glorieuse pour moi, dont le Roi s'était servi pour lui donner ses ordres sur ma députation. Voici les propres termes qu'il me répéta : le Roi avait dit qu'il avait déjà oublié plusieurs fois de lui dire de faire tout ce qui conviendrait, afin de me faire députer en son nom pour l'assemblée prochaine du clergé; qu'il témoignât aux évêques qu'il était très satisfait de mes services, persuadé d'ailleurs que je m'en acquitterais parfaitement bien; et qu'il lui fît savoir les réponses qu'il en recevrait. Le prélat me dit ensuite que, dès que le Roi serait parti pour son voyage, il irait passer quelques jours à Conflans; qu'il y méditerait les lettres qu'il devait écrire aux évêques de la province dont je devais être député; qu'il me les enverrait à cachet volant. Toutes ces lettres étaient écrites de sa main, en date du 20 juin 1683.

A MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE VIENNE.

La considération particulière que fait le Roi de la personne de M. Blache, m'oblige, suivant l'ordre que j'en ai reçu, de vous témoigner, de la part de Sa Majesté, qu'elle aura très-agréable que vous le favorisiez dans le dessein qu'il a de servir l'Eglise à la prochaine assemblée, en qualité de député de votre province, Sa Majesté étant bien persuadée que vous saurez parfaitement accorder la liberté de votre suffrage avec la recommandation qu'elle a bien voulu faire en sa faveur. Vous voulez bien, Monseigneur, que je me serve, etc., etc.

A MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE GRENOBLE.

M. Blache ayant fait connaître au Roi la pensée qu'il a de cher-

Digitized by Google

cher les occasions de servir l'Eglise, dans la prochaine assemblée du clergé, Sa Majesté m'a commandé de vous informer de l'estime particulière qu'elle fait de sa personne, afin que, si vous jugez à propos de le choisir pour en faire un député de votre province dans la prochaine assemblée, vous soyez plus particulièrement instruit par ce témoignage de ses bonnes qualités; Sa Majesté étant bien aise de lui donner des marques de cette singulière considération qu'elle a pour lui. J'obéis, monseigneur, etc.

A MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE VIVIERS.

Le Roi est si persuadé que c'est assez pour lui de vous faire connaître son inclination sur quelque chose qui dépende de vous, pour que vous la fassiez aussitôt, que Sa Majesté m'a commandé de vous écrire en faveur de M. Blache, pour la députation d'une des places du second ordre de votre province à la prochaine assemblée. Son mérite et ses services ayant engagé Sa Majesté à l'honneur de cette recommandation, elle ne doute pas que vous ne veuillez bien lui faire ce plaisir; m'ayant chargé de vous témoigner qu'elle sera bien aise que vous me mandiez sur cela votre réponse, afin que je la lui fasse savoir.

A MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE VALENCE (à présent évêque d'Aix).

J'ai reçu ordre de Sa Majesté de vous faire une forte recommandation en faveur de M. Blache, qui songe à une des places de la députation du second ordre de votre province pour l'assemblée prochaine. Il me paraît que vous lui ferez plaisir de le servir dans cette rencontre, Sa Majesté étant satisfaite de ses services et m'ayant commandé de vous dire tout ce qui peut concourir au succès du dessein que cet ecclésiastique peut avoir. Il a d'ailleurs toutes les bonnes qualités nécessaires pour procurer les intérêts de l'Eglise, etc.

Les réponses vinrent conformes à mes désirs. M. Le Camus, évêque de Grenoble, de qui je suis diocésain, mit dans sa réponse une condition qui était, que volontiers il m'accorderait son suffrage, mais à la charge que monsieur son neveu, l'abbé Le Camus, fils de M. Le Camus, premier président en la cour des aides, aurait la seconde place du second ordre. Monsieur l'archevêque trouva

Digitized by Google

cette condition peu respectueuse aux ordres du Roi. Il me dit qu'il voulait la faire voir au Roi, afin de faire remarquer à Sa Majesté combien la chair et le sang avaient d'ascendant sur l'esprit de ce mangeur de carottes : ce fut l'expression de monsieur l'archevêque.

M. Le Camus, premier président de la cour des aides, parla au Roi (sur l'avis que lui avait donné l'évêque de Grenoble son frère), pour demander à Sa Majesté une recommandation pareille à celle dont il m'avait honoré. Le Roi lui répondit qu'il ne se mêlait jamais de députations; qu'il était vrai qu'il avait fait écrire en ma faveur, parce qu'il me connaissait pour un homme capable de remplir cette place; mais qu'au cas qu'on ne voulût pas lui faire ce plaisir, il laissait la liberté tout entière des suffrages. Monsieur le premier président répandit dans Paris que le Roi ne prétendait point violenter les suffrages. Il écrivit, conformément à cela, à l'évêque de Grenoble, qui le fit savoir aux autres évêques, qui crurent être en droit de révoquer la parole positive qu'ils m'avaient donnée tous.

Chaque évêque méditait mon exclusion en province, et le Père de La Chaise en faisait de même à Paris. Il me suscita pour concurrent un certain abbé, dont la famille s'est entée sur la maison de Clermont-Tonnerre. Il présenta un placet au Roi par l'entremise du Père de La Chaise, pour avoir des lettres de recommandation de la part de Sa Majesté. Le Roi rebuta son placet. Le Père de La Chaise lui donna des lettres de créance auprès des prélats dont il avait besoin. Ce Père lui dit même qu'il pouvait hardiment avancer que l'appui que j'avais de monsieur l'archevêque ne venait que de la direction que La Varennes prenait de moi, afin de me rendre par là, non-seulement odieux, mais infame, et de me faire regarder comme un profanateur de mon ministère.

Monsieur l'évêque de Valence avait informé monsieur l'archevêque des menées de cet abbé dans la province. Il arriva à la cour en septembre 1683. Il me dit que M. l'évêque de Grenoble leur avait persuadé à tous que le Roi ne trouverait pas mauvais qu'ils révocassent la parole qu'ils m'avaient donnée; que monsieur de Grenoble voulait faire députer son neveu, et que cela étant ainsi, il prétendait avoir la seconde place pour le sien; qu'il saurait de la propre bouche du Roi, s'il souhaitait sérieusement que je fusse député. Monsieur l'archevêque me dit, au sortir d'une visite

Digitized by Google

que lui rendit monsieur l'évêque de Valence, que lui ayant témoigné de la part du Roi tout ce que je pouvais souhaiter de plus obligeant pour moi, M. de Valence lui répondit que tous ses confrères l'avaient fait jurer sur son honneur et sa conscience que, s'il revenait en province sans avoir appris de la bouche du Roi même ses volontés, il ne me nommerait jamais. Je dis à monsieur l'archevêque que M. de Valence lui ayant l'obligation du retour de son long exil, il n'était pas croyable qu'il refusât son savoir-faire pour persuader ses confrères, que l'ordre du Roi si précis, qu'il lui notifiait, était réel et sérieux... Je dis à monsieur l'archevêque que c'était me vouloir prendre pour une trop grande dupe que de me payer de cette monnaie; que je sentirais vivement l'affront que je recevrais, si je me voyais déchu d'une députation, pour laquelle Sa Majesté avait fait écrire par son entremise; qu'il paraissait que le Père de La Chaise se moquait de lui par les difficultés frivoles que M. de Valence lui faisait naître; que le Père de La Chaise se vantait de ne lui avoir laissé que le pouvoir de nuire par des lettres de cachet : en sorte que je me verrais la victime du mépris que le Père de La Chaise avait pour lui, et chargé du déshonneur de passer pour son entremetteur entre lui et La Varenne, sans que je voulusse me justifier en m'expliquant sur l'affaire de Tiennette et des huit porteurs de flambeaux, pouvant m'en servir pour rendre la pareille de tous les maux qu'il m'avait faits à Ruel.

Il me dit qu'il voyait bien que M. de Valence n'usait de toutes ces ruses que pour faire échouer ma députation, plus dans la vue de ce faquin de moine, que dans celle de ses confrères de sa province, à qui il aurait pu faire entendre tout ce qu'il aurait voulu; mais qu'il allait jouer d'un tour qui me ferait voir qu'il était le maître de M. de Valence en ruses et en expédiens.

En effet, monsieur l'archevêque profita du temps que le Père de La Chaise se disposait pour un voyage à la suite du Roi, pour témoigner à Sa Majesté combien l'honneur de sa recommandation m'avait attiré de jaloux et d'envieux, au point que M. de Valence s'était opiniâtré à lui dire qu'il avait promis à ses confrères, en partant de sa province, que si Sa Majesté ne lui témoignait pas de sa propre bouche ses intentions, ils ne croiraient point manquer à l'obéissance qui lui est due, s'ils se servaient de la bonté qu'elle a de leur laisser la liberté de leurs suffrages; et que pour lors je serais constamment exclu. Le Roi prit la parole et

Digitized by Google

dit : « Quoi ! j'aurai voulu faire honneur à un homme que j'es-
« time, et cet honneur tournera à sa confusion ! J'y donnerai bon
« ordre... Puisque l'évêque de Valence veut que je m'en explique
« à lui, faites-le trouver avec vous près de mon fauteuil quand je
« me mettrai à table, et je lui ferai savoir ma volonté. » A peine le Roi fut-il assis, monsieur l'archevêque et M. de Valence étant à son dîner, qu'il se tourna de leur côté et dit à M. de Valence en propres termes : « Monsieur de Valence, j'avais donné ordre à monsieur « l'archevêque d'écrire de ma part aux évêques de votre province « en faveur de l'abbé Blache, pour en faire un de mes députés de « la prochaine assemblée. Je ne prétends point par là violenter la « liberté de vos suffrages : mais je vous avouerai que si on veut « me faire plaisir, on le députera. Je suis si content de ses services, « que je suis sa caution qu'il s'en acquittera mieux qu'aucun « autre. Vous pourrez faire savoir mes intentions à tous ceux qui « sont en droit de les savoir pour les suivre. »

Le Père de La Chaise, n'ayant pu m'exclure de ma députation, dit à l'abbé de Clermont, en propres termes, que n'ayant pu empêcher le succès de ma députation, il savait le moyen d'en arrêter les suites, auxquelles je devais naturellement m'attendre; et que ce serait là très-certainement la seule chose que j'obtiendrais du Roi. L'abbé de Clermont publia partout ce que le Père de La Chaise lui en avait dit; ce qu'il fit particulièrement parlant à M. l'abbé Hennequin, qui me le redit.

Vers la fin du mois de novembre 1683, c'est-à-dire deux mois après la confirmation que j'eus de ma députation (ce qui est très-important à remarquer pour faire connaître mon parfait désintéressement), la sœur Marguerite Boucheron, tourière du monastère du Calvaire pour le dehors, vint me trouver. La femme de chambre de la marquise d'Asserac avait découvert tout alarmée à cette sœur quelles étaient les menées secrètes que sa maîtresse commençait à Versailles, par l'entremise d'une de ces femmes qui vendent à la toilette des dames de qualité, et que mademoiselle de Bensola, fille d'honneur de madame la Dauphine, introduisit à la toilette de cette princesse; que la marquise d'Asserac disait que, se sentant soulagée de n'avoir plus sur les épaules ce diable de visiteur (parlant de moi), elle ferait un coup tout à son aise qui surprendrait tout le genre humain; que de ce coup elle enlèverait de ce monde le Roi, monseigneur le Dauphin, madame

Digitized by Google

la Dauphine et nos deux jeunes princes messeigneurs les ducs de Bourgogne et d'Anjou. Ce coup, qui paraîtra peut-être au lecteur plus extravagant que praticable, me parut à moi très-aisé. La connaissance que j'avais acquise de tout le manège que le seigneur Pietro avait employé pour empoisonner le cardinal Mazarin, ne me permit pas de douter un moment. Le même plan, qui m'avait attiré l'heureux succès que j'avais eu pour ruiner le premier projet de la marquise, me servit pour ruiner le second avec le même bonheur. Je commençai par écrire une lettre à la marquise d'Asserac. J'y disais qu'il ne tenait qu'à moi de la faire périr sur un échafaud; qu'elle le méritait infiniment mieux que la Brinvilliers et la Voisin, voulant s'attaquer à toute la maison royale de gaieté de cœur, sans autre vue, puisque son cardinal de Retz était mort, il y avait près de quatre ans (il mourut au mois d'août 1679, et ma lettre était datée du vingtième jour de décembre 1683).

Je ne dirai point ce qu'elle dit, ni ce qu'elle fit pour se cacher dans le couvent même, pendant un temps considérable, après qu'elle eut reçu ma lettre, faisant dire qu'elle était sortie pour aller à la campagne. Pour ne point faire connaître les deux personnes par qui j'avais reçu l'avis et les lumières sur ce malheureux projet de la Marquise, je m'avisai d'écrire une lettre à M. le chancelier Le Tellier, comme si un autre que moi lui écrivait et qui aurait beaucoup de part à l'avis qu'un particulier lui avait autrefois donné à l'occasion de l'attentat que le cardinal de Retz, d'Acqueville et la marquise d'Asserac avaient projeté pour ôter la vie au Roi et à monseigneur le Dauphin. Je disais que la même marquise d'Asserac projetait elle seule de faire périr toute la famille royale par la pure inclination perverse qu'elle avait. En cet endroit je fis un détail bien circonstancié de tout ce que la sœur Marguerite m'avait déclaré; je lui nommai mademoiselle de Bensola, à qui la Marquise commençait à faire des présens par l'entremise de la revendeuse à la toilette; enfin la Marquise s'étant une fois acquis l'estime de mademoiselle de Bensola, elle avait ensuite poussé ses présens jusqu'à madame la Dauphine. Je marquais à monsieur le chancelier que, quand il souhaiterait de me voir, je ne pourrais lui dire de bouche autre chose que ce que je lui exposais par écrit; qu'étant prêtre et ayant reçu cet avis et promis de le garder sous le sceau de la confession, il était trop

Digitized by Google

bien instruit de ce que demande notre religion pour exiger de moi que je lui nommasse mon auteur.

J'ajoutais dans la lettre à M. le chancelier, que l'aveu qu'il avait fait du service rendu au Roi par son fidèle Mardochée, lorsque M. le duc de Saint-Aignan le lui avait présenté de la part de Sa Majesté afin de faire souvenir des circonstances qui accompagnèrent son service, comme s'étant adressé à lui dans le temps du complot, avait été un surcroît de mérite pour ce nouveau Mardochée, puisque j'avais appris de lui que Sa Majesté venait de le faire député pour l'assemblée du clergé, lors prochaine; que, quant à moi, je ne souhaitais d'autres récompenses pour le service que je réitérais, puisque j'avais eu beaucoup de part au premier, sinon qu'en cas qu'il fût persuadé que ce second service était de la même importance que le premier, il voulût bien faire mettre la première lettre (G) de la *Gazette* prochaine en encre rouge : et qu'en cas qu'il ne jugeât pas à propos de me donner une telle marque, j'apprendrais par ce refus qu'il souhaitait que je me présentasse devant lui.

Ma lettre fut mise à la poste le lundi 27 de décembre; je fus le lundi suivant à Versailles. Le vendredi matin je trouvai sur la table de M. de La Vienne la *Gazette* qui portait la première lettre en encre rouge (1). Je sortis précipitamment de chez M. de La Vienne, sans lui dire rien pour lors; et, me défiant de mon amour-propre, de peur qu'il ne me fît succomber en racontant ce nouvel évènement à M. le duc de Saint-Aignan qui n'aurait pas manqué de vouloir le rapporter au Roi, je partis de Versailles sans le voir, et fus plus d'un mois sans y retourner, et sans en parler à personne.

Je dois ajouter ici, par une preuve constante, qu'après la mort de madame la Dauphine, mademoiselle Bensola vint demeurer sur la paroisse Saint-Sulpice. J'eus occasion de la voir dans la maladie dont elle mourut. Elle me dit qu'elle croyait avoir été empoisonnée par des personnes qu'elle me nomma. Je me ressouvins de la relation que la marquise d'Asserac avait eue avec elle par le moyen d'une vendeuse à la toilette. Mademoiselle Bensola en demeura d'accord et m'avoua qu'elle en avait reçu plusieurs présens en bagatelles et en confitures, particulièrement en flans d'épine-vinette qu'elle aimait beaucoup.

(1) Nous avons déjà dit, p. 10, que nous avions vérifié l'exactitude du fait avancé ici. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

J'ai pour exubérance de preuve M. de Louvois, à qui M. le chancelier, son père, avait communiqué les deux attentats que la marquise d'Asserac avait faits.

Ayant eu occasion d'être connu de M. de Louvois après la mort de M. le chancelier, son père, j'eus occasion de me découvrir à lui, et lui déclarer que c'était moi qui avais été assez heureux de rendre au Roi et à monseigneur le Dauphin les deux services en question; mais que monsieur l'archevêque et le Père de La Chaise avaient détourné les bonnes volontés que le Roi avait pour moi, dont je lui fis tout le détail que je viens de raconter.

Ensuite de quoi, ce ministre indigné contre ces deux personnages que d'ailleurs il n'aimait pas, me proposa de lui écrire une lettre anonyme, par où le Roi m'aurait infailliblement reconnu, et lui aurait servi de prétexte pour perdre à jamais dans l'esprit du Roi et le Père de La Chaise et monsieur l'archevêque et tous les Jésuites, comme il me le dit, ajoutant que c'était une malheureuse engeance, qu'il fallait exterminer. Mais ce ministre ayant été surpris de la mort quinze jours après, je voulus suivre les mêmes errements auprès de M. de Croissy, d'intelligence avec monsieur l'abbé, son fils, à présent évêque de Montpellier : mais ce fut inutilement.

Vers le 12 ou le 15 juillet 1684, il arriva une éclipse de soleil, comme j'étais à Versailles. Je m'avisai de faire observer l'éclipse à M. de La Vienne, alors en quartier, avec un petit télescope de ma façon. A peine en eut-il fait l'épreuve, que, sans me rien dire, il mit mon télescope dans sa poche et passa dans le cabinet du Roi où madame de Maintenon était et où on avait fait préparer un seau d'eau pour observer l'éclipse. Madame de Maintenon voyant M. de La Vienne se servir de mon télescope pour regarder le soleil, vint à lui, pendant que le Roi était distrait, se servit elle-même de cette lunette avec satisfaction, et avertit le Roi que l'éclipse commençait à paraître. Le Roi voyant que madame de Maintenon regardait le soleil, s'écria qu'elle s'allait perdre la vue. Cette dame ayant persuadé au Roi le contraire, il en voulut faire l'essai, et l'ayant admirée demanda à M. de La Vienne de qui il tenait cette lunette, s'il était sûr de celui qui la lui avait prêtée. M. de La Vienne répondit au Roi qu'il la tenait de moi, et qu'elle était de ma façon. Alors le Roi adressant la parole à madame de Maintenon dit, en répétant mon nom,

Digitized by Google

qu'il avait des preuves de ma fidélité pour la conservation de sa personne, et ajouta plusieurs autres expressions à mon avantage. Madame de Maintenon dit au Roi que mon nom ne lui était pas inconnu, et lui demanda si ce n'était pas moi qui avais été assassiné étant curé à Ruel. Le Roi lui répondit qu'oui; que pour lors l'affaire était embrouillée; qu'il paraissait y avoir du pour et du contre; mais que depuis ce temps-là monsieur l'archevêque avait tant fait qu'il avait découvert la vérité; que ce prélat lui avait fait mon éloge. Madame de Maintenon ajouta qu'elle avait entendu dire à madame la duchesse de Richelieu mille biens de moi, et que j'avais été maltraité à Ruel d'une manière très-cruelle. M. de La Vienne vint me raconter avec une joie extrême une si glorieuse scène : ce qui m'obligea de faire une lettre de remerciement à madame de Maintenon. M. Thibault, pour lors curé de Versailles, se chargea de lui rendre ma lettre, qu'elle lut en sa présence.

On pourrait peut-être dire que j'ose citer le Roi et madame de Maintenon, parce que peu de personnes sont à portée de leur demander si ce que je dis est vrai; mais on peut s'adresser à M. de La Vienne pour en savoir la vérité.

Il doit passer pour constant que, si j'ai été oublié à chaque distribution, c'est que le Père de La Chaise supprimait tous mes placets et ne mettait jamais mon nom sur la feuille.

Un potier de terre avait un quartier de terre glaise qui se trouvait dans l'alignement de l'angles de la maison de Mont-Louis, que le Père de La Chaise prit toujours à bon compte, et fit enfermer dans son parc. Ce particulier dit au Père de La Chaise qu'il lui laissât fouiller son quartier de terre en laissant une porte à son mur, ou qu'il achetât en échange un pareil quartier de terre qui restait hors de son mur, et qui appartenait aux enfans de la première femme de M. de La Vienne. M. de La Vienne dit au Père de La Chaise qu'ayant épousé en premières noces une veuve qui avait un fils de son premier mari et deux filles de lui, auxquels ce quartier de terre appartenait, ces trois enfans étant mineurs, il fallait des formalités.

Le Père de La Chaise invita M. de La Vienne à venir sur les lieux avec son homme d'affaires. M. de La Vienne, acceptant l'offre, s'avisa de lui dire qu'il avait envie de me mettre de la partie, afin que par mes soins tout se passât au plus tôt à la satisfaction du bon Père. Il parut si content de ma médiation, qu'il ne

Digitized by Google

put s'empêcher de témoigner à M. de La Vienne que les soins que je prendrais en cette occasion pour lui faire plaisir n'égaleraient en rien les bonnes volontés que le Roi avait pour me faire du bien.

Quand nous fûmes à Mont-Louis, le Père de La Chaise ordonna à Frère Julien de me faire tout voir dans la maison, et qu'ensuite nous irions tous ensemble visiter les jardins. Frère Julien s'avisa de me faire voir d'abord la cave, l'office, la cuisine, le garde-manger. Je vis dans la cave un grand nombre de tonneaux arrangés en gerbes; il me nomma plus de dix à douze sortes de vins. Les jambons, les cervelas, les langues fourrées, les andouilles de Troyes pendaient aux solives du garde-manger, et la quantité empêchait qu'on en vît la peinture. Le croc était garni de deux faisans, plusieurs paires de perdrix et quelques lapins, peu de viande de boucherie. « Mais comme le gibier n'est pas de garde, « me dit le Frère Julien, on n'en a que pour le temps présent. » Ensuite il me fit voir l'office, dont les planches étaient garnies de toutes sortes de boîtes de confitures sèches et liquides, de rossolis de toute espèce, de ratafias de toutes couleurs. Je m'écriai sur le prix que cela pouvait coûter au Père de La Chaise; mais Frère Julien, qui avait beaucoup plus d'esprit que de prudence, me coupa la parole en ces termes : « Comment! croyez-vous que le « Père de La Chaise soit si fou de mettre son argent à toutes ces « gourmandises? toutes ces provisions ne lui coûtent qu'un grand « merci. » Il me dit qu'il n'y avait pas un évêque qui eût envie de changer d'évêché, ni d'abbé qui eût l'ambition d'être évêque, qui ne lui fissent des présens. Enfin le Frère Julien me dit que Mont-Louis était un vrai pays de Cocagne où les allouettes tombaient toutes rôties. Frère Julien m'avertit que tout ce que je verrais de rare et de curieux dans les jardins venait encore de présens; que c'était M. le cardinal de Bouillon qui lui avait donné ces orangers, qui étaient à Saint-Martin de Pontoise. Il m'exhorta de faire en sorte que M. de La Vienne donnât à bon marché le quartier de terre en question, et que, si j'étais un habile homme, je ferais en sorte que M. de La Vienne lui en fît présent; que je verrais par la suite que je ne me trouverais pas mal de l'avis qu'il me donnait; que bien d'autres en avaient profité. Qu'on ne croie pas que je fasse ici parler Frère Julien : il a tant et tant réitéré ses imprudences, que le Père de La Chaise a été obligé de le renvoyer à Lyon.

Digitized by Google

Je vins rejoindre la compagnie. Je témoignai au Père de La Chaise que j'avais trouvé tous les offices parfaitement bien pratiqués, mais surtout garnis de provisions très-nécessaires à la campagne pour n'être pas pris à l'impourvu. Il me répondit en propres termes : « Que voulez-vous? *habenti dabitur.* Il faut quelquefois « souffrir qu'on nous fasse du bien, malgré que nous en ayons. » Je lui dis d'un air aisé que j'allais achever le passage, et que peut-être conviendrait-il que je le citasse à propos, et je lui dis : *Si autem qui non habet, et quod non habet auferetur habeo.*

La collation étant finie, il fut question d'aller visiter le quartier de terre glaise; et, comme il fallaît traverser le jardin, le Frère Julien me faisait remarquer les raretés qu'il y avait. Il insista beaucoup sur un réservoir d'eau vive qui faisait jouer nuit et jour les fontaines. Il voulut me faire deviner à quoi montait la dépense du réservoir; je lui dis à dix mille francs, croyant faire honneur au Père de La Chaise, car plus un mondain dépense, plus il paraît magnifique. « Bon, me dit-il, oh! vous n'y êtes pas, » et il m'avoua qu'il avait coûté quatre-vingt-sept mille livres, m'assurant que, si c'était à recommencer, cet argent aurait été employé à un autre usage. Et me montrant avec le doigt le frère du Père de La Chaise, il me dit : « Voilà un homme pour qui cet argent serait « employé afin d'avoir une charge des plus considérables chez le « Roi. » Je pris la parole et dis : « Quoi! à monsieur le comte? — « Bon, répliqua le Frère Julien, monsieur le comte! s'il est comte, « je suis baron. Le Père de La Chaise ne songe qu'à l'élever. « Tout l'argent qu'on va tirer du Roi et celui dont il profite qu'on « sait et que je ne sais pas, s'en ira pour avoir une charge; mais « nos supérieurs n'entendent pas raillerie sur cet article. » Il est certain que long-temps après le Père de La Chaise eut de grands démêlés avec ses supérieurs, que le Frère Julien lui suscita, comme étant de leur part un espion de ce Père; et que le pauvre Frère Julien fut contraint de s'en retourner à Lyon.

En admirant les compartimens du jardin, en buis, en fleurs, gazons, orangers, grenadiers et citronniers, pièces d'eau et arbres fruitiers (en un mot, on peut dire que c'est un abrégé du Paradis terrestre), nous arrivâmes au lieu où était la terre en question. L'homme d'affaires de M. de La Vienne compta qu'il ne fallait qu'avoir un consentement des parens du côté du fils mineur de la première femme; que M. de La Vienne répondit pour ses deux

Digitized by Google

filles; et qu'ensuite on obtiendrait une sentence du Châtelet qui ordonnerait qu'il fût permis aux enfans de vendre; et moi je fus chargé de tenir la main à ce que la diligence de part et d'autre se fît. Le Père de La Chaise me fit l'honneur de me mettre la main sur l'épaule, en me disant qu'il était bien persuadé que je ne m'y endormirais pas.

De retour au château de Mont-Louis, Frère Julien eut la commission de me faire voir le haut. Ce Frère me montra d'abord la pendule, que monsieur l'évêque de Noyon avait donnée. On ne doit pas douter que les tableaux, que je vis dans la chapelle et dans la chambre du Père de La Chaise, ne fussent des présens de monsieur l'archevêque d'Alby et de l'évêque de Glandève, ainsi que Frère Julien me le disait. C'étaient des originaux des meilleurs maîtres. Quand Frère Julien nommait monsieur l'archevêque d'Alby, il lui donnait toujours la qualité de monseigneur, et jamais à l'évêque de Glandève. Sur quoi il me dit qu'il fallait distinguer le maître du valet; que le valet était un plaisant évêque; que, quand il venait à Mont-Louis, il n'en faisait pas plus de cas que d'un cuistre de leur collége; que le Père de La Chaise ne l'appelait jamais *monseigneur* en particulier. Comme Frère Julien était un grand parleur et fort imprudent, je ne me lassais pas de l'entendre parler de la vie relâchée du Père de La Chaise.

Étant dans le carrosse, l'homme d'affaires de M. de La Vienne ne put s'empêcher de témoigner de l'indignation de voir l'ostentation de ce Père et la vie délicieuse qu'il menait. Il releva tout ce que ce bon Père avait dit d'un ton fade, s'excusant sur ce qu'il nous avait donné la collation sans grand mystère, quoiqu'un financier n'aurait pas pu donner plus de choses ni meilleures, quand il s'y serait préparé de longue main. Il parut encore fort irrité de ce que le Père de La Chaise avait enfermé dans son clos la terre de son voisin avec celles de plusieurs autres sans être convenu auparavant du prix avec eux, et ne voulant leur en tenir compte qu'au prix courant, sans avoir aucun égard à sa commodité, ni à l'incommodité qu'il leur causait.

J'abrégerai ici une infinité de circonstances qui étaient insurmontables, et qui durèrent plus de trois mois. Je ne manquais pas parmi tous mes soins de joindre celui d'aller rendre compte au Père de La Chaise de mon attachement à faire avancer la formalité. Dans mes premières visites j'étais reçu en favori; il me faisait

Digitized by Google

passer dans sa chambre où il n'y a que les évêques qui entrent, c'est la marque certaine à laquelle tous les courtisans du Père de La Chaise jugent du sort de ceux qui sont favorisés. Il y en a encore une, mais qui ne s'étend que sur les petites abbayes ou sur les canonicats, c'est lorsque ce bon Père met la main sur l'épaule de celui pour qui il se sent quelque prédilection. Ce sentiment est chez ce Père, aussi bien que chez tous ses confrères, la marque de la vocation. A ce propos je dirai qu'un jour je fis cette objection au Père Robinet qui me racontait que la désignation que le Père de La Chaise faisait de quelqu'un pour tel bénéfice qu'on voudra était la marque certaine de la vocation de celui qui en était une fois pourvu. « Mais, lui dis-je, selon vous la vocation de l'abbé « de Bellemont à l'évêché, et celle du valet Petit-Jean, étaient-« elles marquées au sceau de la prescience de Dieu par la dési-« gnation que le Père de La Chaise en avait faite? » Il se trouva embarrassé; il se fixa à me dire qu'il en était de ces gens-là comme des hommes d'avant le déluge, qui étaient tombés dans de si grands désordres, qu'ils avaient obligé Dieu de dire qu'il se repentait d'avoir fait l'homme.

Il y avait un oncle du fils mineur, Suisse, prêtre habitué à Paris, paroisse de Saint-Roch, dont il fallait avoir le consentement. Malheureusement pour moi, l'homme d'affaires de M. de La Vienne alla lui dire tout ce qui s'était passé à Mont-Louis d'honnête et d'agréable de la part du Père de La Chaise à mon égard, et qu'assurément cela me vaudrait quelque grosse abbaye. Animé de cette espérance, il alla droit au Père de La Chaise, lui dit en franc Suisse qu'il venait lui offrir sa signature, mais que ce ne serait qu'à condition qu'il lui donnerait auparavant une abbaye de six mille livres de rente, sinon qu'il ne signerait jamais; et qu'il savait que j'étais assuré d'en avoir une encore plus forte.

Le Père de La Chaise chassa de sa chambre ce prêtre suisse avec éclat, parce qu'il avait fait sa proposition, tout haut, un jour d'audience. Le Père de La Chaise voulut absolument que ce fût moi qui malicieusement lui avais envoyé faire ce compliment à la face de tout l'univers pour me venger de lui. Le Père de Goulaine essuya la première fureur du Père de La Chaise contre moi; après quoi le Père de Goulaine m'écrivit un billet fort pressant pour lui venir parler sans délai. Il me demanda pourquoi je ne lui avais pas adressé cette bête de prêtre, avant que de parler au Père

Digitized by Google

de La Chaise; qu'il lui aurait fait entendre raison; qu'il aurait eu à coup sûr une abbaye. Mais aller à la face de cent personnes proposer au Père de La Chaise la plus crue et la plus manifeste de toutes les simonies, c'était le vouloir couvrir d'infamie, lui à qui la moindre ombre de simonie faisait peur. J'assurai le Père de Goulaine que de mes jours je n'avais ni parlé ni vu en face ce prêtre suisse, et qu'au nom de Dieu il radoucît le Père de La Chaise à mon égard; que j'agissais de la meilleure foi du monde. « Mais, lui dis-je, si, malgré ce prêtre suisse, l'affaire se faisait, « ne pourrais-je pas espérer de rentrer en grace avec le Père de La « Chaise? — Oh! pour cela, me dit le Père de Goulaine, je n'en « fais aucune difficulté. » Il lui alla rendre compte de ma conversation et de l'espérance que j'avais de réussir. Le Père de Goulaine revint à moi, et me dit qu'enfin il avait tant fait que le Père de La Chaise voulait bien me voir.

Dès que le Père de La Chaise me vit, il s'écria tenant les mains au ciel, en tenant son bonnet de la main droite : « Ah! mon Dieu! « quoi! moi simoniaque! » Il répéta ces mots trois ou quatre fois sans changer de posture, en se promenant par la chambre. Pendant cette farce qu'il me donnait, le Père de Goulaine me faisait signe de la tête, en voulant dire qu'il me l'avait bien dit. Il m'adressa ensuite la parole. « Quoi! vous qui n'êtes pas Suisse, vous « souffrez qu'un Suisse me fasse une proposition aussi simoniaque « et aussi publiquement que celle-là! Quoi! vous, depuis le temps « que vous me fréquentez, ne devriez-vous pas connaître combien « je suis éloigné de cette infame pratique? — Ah! pour le coup, « mon révérend Père, lui dis-je, permettez-moi que je vous in- « terrompe pour vous assurer que j'ai l'honneur de vous connaître « si à fond que je défierais l'abbé Simon d'avoir aussi bien réussi « à graver votre portrait, et celui qui a fait le coin pour frapper « votre médaille, que je réussirais à faire le portrait de votre ame « dans ses replis les plus cachés; et j'ajoutai que, graces au ciel, « j'avais le don de me connaître mieux en gens qu'en monnaie; « que souvent je recevais les fausses pièces, mais que, quant aux « gens, dès que je les avais vus deux fois en œuvre, je les con- « naissais à fond. — Bon, me dit-il, témoin monsieur l'archevêque : « vous le connaissez à fond? —

« Quant à monsieur l'archevêque, lui répliquai-je, il faut « qu'un homme, qui a quelque usage du monde, fasse d'un cœur

Digitized by Google

« gâté ce qu'un chimiste fait du poison, dont il tire par son art un « antidote. » Je finis en disant que, pour faire voir que j'étais très-éloigné d'agir par aucune vue d'intérêts à son égard, je savais le moyen de lui faire avoir son quartier de terre glaise sans la participation du prêtre suisse, et que j'allais y mettre la dernière main gratis et, comme l'on dit, *pro Deo et Scripturâ*, quant à lui et à moi. A cette conclusion le bon Père de La Chaise changea tout d'un coup d'air, de ton de voix et de visage, et me dit gracieusement : « Quoi ! nous pouvons nous passer de ce misérable prêtre « suisse ? » Je lui dis que je croyais que oui.

Le Père de La Chaise m'approcha, et, me mettant la main sur l'épaule, adressa la parole au Père de Goulaine, et lui dit avec exclamation qu'il avait toujours pensé de même que j'étais un homme d'expédient, bon au poil et à la plume ; qu'il me priait de finir promptement ; que tout ce qu'il pouvait me dire était que je m'en trouverais bien ; qu'il savait qu'il y avait long-temps que le Roi voulait me donner, et qu'enfin il trouverait le moyen de le faire abréger. Je sortis avec le Père de Goulaine, qui me dit confidemment que je ne me fiasse pas à ce que le Père de La Chaise venait de me promettre, à moins que je ne lui fisse avoir ces terres glaises. Je racontai tout ce procédé à M. de La Vienne. Il me dit qu'il verrait M. le lieutenant-civil, sans lui parler du prêtre suisse, et qu'il le prierait de faciliter les choses afin que le Père de La Chaise eût contentement à ma seule considération. Je portai ensuite la requête à M. le lieutenant-civil. Ce magistrat, ne voyant aucun créancier aux enfans mineurs, dit qu'ils ne pouvaient vendre et que par conséquent il ne pouvait répondre à la requête ; que l'espèce était formellement contre l'ordonnance ; que c'était le prier de son déshonneur, et qu'il flétrirait sa mémoire s'il péchait contre l'ordonnance dans un cas aussi clair que celui-là.

Ce fut pour moi comme un coup de massue. J'en portai la fâcheuse nouvelle à M. de La Vienne, qui chargea son homme d'affaires d'en rendre compte au Père de La Chaise. Cet envoyé prit exprès un jour d'audience, afin de contenir par respect humain la fureur du Père de La Chaise. Il en eut pour toute réponse qu'il ne devait pas s'attendre à autre chose, étant dans les mains de telles gens que nous, et lui tourna le dos. Je rencontrai dans la rue de la Vieille-Bouclerie le Père de Goulaine et le Frère Julien. Nous entrâmes dans la boutique de Mouette, libraire. Frère Julien,

Digitized by Google

comme le plus imprudent, me dit, parlant au nom du Père de La Chaise, ce qu'auraient mérité les deux plus grands fourbes du monde; qu'on ne se moquait point, comme nous avions fait M. de La Vienne et moi, d'un homme comme le Père de La Chaise; qu'il m'apprendrait tôt ou tard que le Roi fait bien un autre cas de son confesseur que d'un premier valet de chambre; que si jamais l'occasion s'en présentait, il sentirait ce que c'est que d'avoir choqué un confesseur du crédit qu'a le Père de La Chaise sur l'esprit du Roi; qu'il n'était pas croyable à quel point le Roi le considérait préférablement à tout ce qu'il y a de ministres et de grands seigneurs. Que, quant à moi, j'étais un pauvre ver de terre que le Père de La Chaise écraserait avec le pied; qu'il avait à me dire de sa part que j'étais un ingrat d'avoir abusé de ses honnêtetés et des bontés qu'il m'avait témoignées; que lui (Frère Julien) ne se plaignait point après le bon avis qu'il m'avait donné en secret, qui était de faire jeter à la tête du Père de La Chaise ce quartier de terre glaise sans faire semblant de rien; que c'était une belle affaire que quatre ou cinq cents francs que la chose pouvait valoir; que j'aurais bien eu par la suite le moyen d'en dédommager M. de La Vienne, plus sûrement que si j'avais mis mon argent à l'Hôtel-de-Ville; que je n'avais que faire d'attendre jamais rien du Roi; que j'avais le cou cassé sans espérance d'aucun rétablissement. Je voulus me justifier: Frère Julien ne voulut jamais m'entendre. Je fis ressouvenir ce zélé Frère du temps de notre collation à Mont-Louis, lui représentant que le temps était bien changé où j'avais part à ses bonnes graces. Il me répondit qu'il comprenait ce que je voulais dire; qu'il ne se mettait guère en peine de ce qu'il m'avait dit dans ce temps-là; qu'il en avait bien dit d'autres au Père de La Chaise. Ceci se passa en présence de la femme du libraire.

Le lendemain j'allai voir le Père de Goulaine afin d'apprendre la raison pourquoi il n'avait osé dire un mot pour arrêter la pétulante imprudence de cet indigne Frère. Le Père de Goulaine m'avoua que, s'il avait voulu se mêler de pallier et d'adoucir quelque chose de ce que ce Frère disait, il lui aurait fait des affaires avec ses supérieurs, avec le général même; que son imprudence si condamnable passait pour un zèle dont ils s'accommodaient; qu'il était cru comme un oracle; que le Père de La Chaise lui-même en voudrait être défait; qu'au reste tout ce qu'il m'avait dit n'était que trop vrai; mais qu'il fallait que je dissimulasse; que je ne

Digitized by Google

m'étonnasse point si le Père de La Chaise avait dit au Roi que j'étais un simoniaque de prétendre à un bénéfice dans la vue de la récompense de mon service; qu'il avait tant d'ascendant sur l'esprit du Roi, qu'avec son air simple il disait le pour et le contre quand il voulait, sans que le Roi y fît attention; qu'un de mes plus grands malheurs était d'avoir pour ami monsieur l'archevêque; que je m'abstinsse pendant quelque temps de paraître aux audiences de ce Père; qu'en attendant il lui expliquerait toutes choses en ma faveur; que je ne laissasse pas d'en instruire le Père Robinet, et conclut en me disant qu'il ne devait pas me plaindre puisque j'avais négligé de faire enrôler M. le duc de Saint-Aignan au nombre de leurs bienfaiteurs.

Il ajouta que s'il n'était obligé de sortir il m'en dirait bien davantage, particulièrement sur un nommé l'Artigny, lequel travesti en aventurier, qui avait gagné du bien servant ses maîtres et ses maîtresses à des usages infames; qu'il faisait encore le même métier à Versailles; que c'était un ignorant, qui savait à peine lire, qui se piquait d'être janséniste, et qui avait aigri M. de La Vienne contre le Père de La Chaise, sans autre raison que celle qu'il est Jésuite.

M. de La Vienne avait un neveu, qui avait une abbaye de quinze cents livres de rente. Ce jeune abbé mourut entre Pâques et la Pentecôte, environ un an après l'éboulement des terres glaises sur le corps de M. de La Vienne et sur le mien. M. de La Vienne demanda au Roi, par un placet, cette abbaye pour son cousin-germain Orcéan. Il fallait que ce placet revînt entre les mains du Père de La Chaise. Je fus attentif pour en savoir la réception. A cet effet, je priai le Père de Goulaine d'y avoir l'œil, par l'entremise du Frère Brunet, compagnon du Père de La Chaise, et qui travaillait avec lui pour faire les extraits. Ce Frère Brunet raconta au Père de Goulaine que, quand il lut le nom de M. de La Vienne, le Père de La Chaise dit: « Ah! te voici donc, M. de La « Vienne, premier valet de chambre du Roi, revenu à ton tour « dans mes filets, comme j'étais l'année dernière dans les tiens; « ah! je te promets que, si tu as l'abbaye que tu demandes, je « quitterai tout pour aller en poste quérir pour ton cousin les bulles « à Rome. Je ne suis fâché que d'une chose, c'est que ce ne soit « pas pour ton propre fils que tu la demandes, afin que ton cha- « grin fût plus grand; et voici une belle occasion de te donner

Digitized by Google

« d'un pinson par le nez pour t'achever de peindre. » Après cela il reprit le placet, et le jeta au rebut, en disant : « Voilà comme « l'on sert ceux qui refusent une poignée de terre glaise au con- « fesseur d'un grand roi. »

La menace que le Père de La Chaise fit de donner à M. de La Vienne d'un pinson par le nez avait pour fondement la vue que le Père s'était faite de donner à un nommé Pinson l'abbaye en question. Il faut savoir que la matière de la régale était la question la plus importante qui fût alors agitée au conseil de conscience du Roi. Le Père de La Chaise, ignorant parfaitement cette matière, comme tout autre genre de doctrine, fut obligé de s'en faire instruire. Le préfet du collége des Jésuites lui indiqua le nommé Pinson, avocat au parlement, qui n'avait pas d'autres occupations, lui et deux fils qu'il avait, dont l'un était ecclésiastique, que de corriger les épreuves des imprimeurs de Paris. Le Père de La Chaise leur promit trente louis d'or si, dans huit jours de temps, ils épuisaient les auteurs qui ont traité de la Régale... En moins de huit jours ils font un ample Mémoire de la matière recherchée, et, en la présentant au Père de La Chaise, Pinson lui présenta son fils ecclésiastique, lui avouant qu'ils étaient sans biens. Le Père préfet se rendit leur intercesseur. Ce fut le Père de Goulaine qui me raconta ce que je viens de dire, lorsque l'abbaye fut distribuée au fils de cet avocat, et, ce qui me paraît digne de remarque, c'est que le Père de Goulaine m'avoua avec admiration que le nom Pinson avait fait venir au Père de La Chaise la pensée ingénieuse de s'en servir, et que, sans la rencontre de ce nom, jamais le fils de l'avocat n'aurait eu cette abbaye, attendu qu'ils avaient été grassement payés. Et quant à moi, il me dit qu'il avait parlé à ce Père, qu'il lui avait répondu qu'il me pardonnait les tours de passe-passe que j'avais joués dans l'affaire des terres glaises.

Je fus donner avis à M. Orceau, beau-père de M. de La Vienne, de la résolution du Père de La Chaise de pousser à l'avenir son ressentiment sur le refus des terres glaises. M. Orceau me dit qu'il savait bien le moyen de faire changer de sentiment au Père de La Chaise, qu'il l'allait accabler de présens : je crois qu'il n'y aurait pas réussi, sans ce qui arriva quelque temps après que le Père de La Chaise eut été accablé de présens.

Le fils de la première femme de M. de La Vienne mourut ; les

Digitized by Google

filles de M. de La Vienne héritèrent de leur frère utérin, et pour lors M. de La Vienne se rendant garant, pour la sûreté de la rente du quartier de terre glaise, obtint aisément de M. le lieutenant civil une permission de vendre; et M. Orceau alla surprendre agréablement M. le Père de La Chaise, en le faisant le maître de ce qu'il avait tant souhaité. Peu de temps après il vaqua une abbaye. Le Père de La Chaise voulut à son tour surprendre M. Orceau et M. de La Vienne, en leur faisant donner avis que le Roi avait donné une abbaye à M. l'abbé Orceau. Toute cette manœuvre se passa à mon insu. M. de La Vienne raconta à monsieur l'archevêque tout ce procédé. Le prélat me fit un obligeant reproche de ce que je lui en avais fait un secret. Il me demanda ce fait par écrit : je le lui donnai sans façon.

(*La suite à une prochaine livraison.*)

Digitized by Google

LES FILLES
DU RÉGENT,

PAR LEMONTEY.

LOUISE-ÉLISABETH D'ORLÉANS,

REINE D'ESPAGNE (1).

Mademoiselle de Montpensier, née le 11 décembre 1709, et quatrième fille du Régent, n'avait ni la beauté ni l'esprit de ses sœurs. L'éducation qui aurait pu l'en dédommager ne se trouvait point au Palais-Royal. Madame la duchesse d'Orléans laissait à cet égard ses enfans dans un abandon à peine excusable pour des familles indigentes. Mademoiselle de Montpensier, que les combinaisons politiques du cardinal Dubois portèrent jeune au trône d'Espagne, eut surtout à souffrir de cette coupable indifférence.

J'ai lu le catalogue des livres qu'elle emporta en Espagne; tous étaient des rapsodies de la plus plate mysticité, et tels que les aurait choisis une vieille servante imbécille, mais c'est par leur fruit qu'il faut juger le mérite des leçons. Voici la lettre que la nouvelle princesse des Asturies écrivit à son père, dans l'occasion la plus solennelle de sa vie, le lendemain de son mariage. Elle couvre dans l'original quatre pa-

(1) Ces intéressantes notices ont été écrites par Lemontey auquel avaient été ouvertes les archives des Affaires Étrangères et leurs richesses historiques. C'est là qu'il a pu prendre connaissance des correspondances si curieuses du maréchal de Tessé et de cet abbé Colibeaux.

Digitized by Google

ges de caractères informes. On appréciera par le style et l'orthographe l'instruction que recevait une princesse française.

« Mon chere papa, avant jere le roy la reine et le prince « me vinre voire je netait pas encore ariver ici le lendemein « gi arriveret je fut marie le même jour cepandant ili a eu « aujourduit encore des ceremonie a faire le roy et la reine « me traite fort bien pour le prince vous en aves ace oui dire « je suis avec un tres profond respec votre tres heumble et « tres obisante file Louise Elisabeth. »

Cette lettre est du 21 janvier 1722. Pendant la route, la princesse en avait adressé à son père une autre qui commence ainsi « A Basase ce 22 décembre. Permete mon chere « papa que jail l'honnoeur eu vous soubaitent davence une « bonne ane de prendre encore conge de vous et de vous « asurer nuls terme ne pouvant esprimer ma vive reconnes- « sence de toust ce que vous aves fait pour moy que je vous « la marquerez toute ma vie par ma bonne conduite et mon « aplication à vous playre. Trouve bon ausi que rendent jus- « tice a la maison du roy je men loue infiniment. M. de Ba- « soncourt m'a fait tres grande et bonne chere. Le clergé « qui est tres bien composee a eu toute lexattitude possible. « M. de la Bilarderie ma empeschee de bruler, etc... »

Mademoiselle de Montpensier arriva en Espagne malade et les glandes du cou engorgées. Elle pouvait réparer par son caractère ce que ce premier aspect avait de désavantageux. Le roi, la reine, le jeune prince étaient disposés à la chérir, et, dans cette cour triste et monotone, une princesse aimable aurait paru un présent du ciel. Le duc de Saint-Simon a raconté par combien de caprices, d'humeurs et de matineries, mademoiselle de Montpensier repoussa cette bienveillance de toute la famille royale. Par malheur, elle manquait de conseils. Lorsque voyant dans une promenade les grands qui l'entouraient le chapeau sur la tête, elle demanda *s'il pleuvait*, cette question parut le comble de l'inconvenance; mais ce n'était probablement que le tort de l'ignorance où on l'avait laissée

Digitized by Google

du privilège qu'ont les grands d'Espagne de paraître couverts devant leurs souverains.

Le grand défaut de mademoiselle de Montpensier était une ame sèche qui ne sentait nul besoin d'être aimée. Ses délassemens n'offrent que les espièglerie d'une enfant mal élevée. Le plaisir de faire inonder, par des jets d'eau cachés, les personnes qui se promenaient dans les jardins, était sa principale occupation. Elle poussa la plaisanterie plus loin avec sa *cameriera mayor*, femme grave et avancée en âge: elle s'assura de la manière dont s'habillait cette dame, et un jour, lui coupant subtilement un cordon de ses vêtemens, elle fit tomber ses jupes, et la fière duchesse d'Altamira se trouva en chemise au milieu d'un cercle de la cour.

Si du moins par les charmes de sa vie intérieure elle avait subjugué l'ame de son époux, elle se serait fait pardonner ses torts; mais elle ne parut jamais avoir aucune idée de cette partie de ses devoirs et de ses intérêts. Nul soin, nulle complaisance, nulle délicatesse; ses goûts, ses appétits, ses manières portaient une teinte de crapule populaire. Elle avait puisé, sans doute dans les mauvais exemples des subalternes de la maison de son père, une habitude que favorisa la chaleur du climat de l'Espagne. Elle se plaisait à ne porter ni bas ni jupes; souvent même elle se montrait complètement dépouillée aux yeux de ses femmes : je dirai les évènemens qu'entraîna ce honteux désordre. On présume qu'il devait être jugé plus sévèrement en Espagne, où les Maures ont retenu bien des préjugés orientaux sur la pudeur des femmes. Philippe V était d'ailleurs sans indulgence pour les fautes de la galanterie, et destituait impitoyablement dans ce cas ses meilleurs serviteurs. Je rapporterai à ce sujet le discours que lui tint le maréchal de Tessé, et qui prouvera d'ailleurs l'extrême familiarité dont ce vieux militaire jouissait auprès de lui. Philippe venait d'ôter un gouvernement au marquis de Caylus, à l'occasion d'une aventure de ce genre, et Tessé prenant le parti d'un homme de guerre si rigoureusement puni, dit au roi : « Voilà, sire, comme vous êtes dans votre

Digitized by Google

« maison : le dauphin votre père, et le roi votre grand-« père, qui s'étaient raisonnablement servis de ce gibier, « croyaient pourtant qu'il n'y avait que deux péchés, l'un « de manger gras le vendredi, et l'autre d'avoir commerce « avec des femmes : encore, sire, si vous aviez fait comme « eux, je vous le pardonnerais; mais moi, j'annonce hardi-« ment qu'il y a plus de péché à croire ce qu'un fripon de « moine avance, qu'à coucher avec trois femmes ». (*Lettre du maréchal de Tessé au duc de Bourbon, du 22 septembre* 1724.)

Mademoiselle de Montpensier fut dans l'espace d'un mois privée de tout appui personnel par la mort de son père, et portée sur le trône par l'abdication de Philippe V. Les Espagnols, craignant son influence sur un roi de dix-sept ans, travaillèrent à la perdre; et le duc de Bourbon, loin de soutenir en elle la protectrice naturelle des Français, l'enveloppa dans la haine qu'il portait au sang d'Orléans. Il débuta par substituer le nom de *cousine* à celui de *tante*, que Louis XV avait toujours donné à mademoiselle de Montpensier : cette innovation, au moment où elle devenait reine, était une injure bien maladroite, « Ce titre de tante, écrivit « le comte de Morville à Tessé, est un effet de l'imagination « du cardinal Dubois, qui s'est obstiné de tout temps à faire « des oncles et des tantes du roi de tous les enfans du feu duc « d'Orléans. » (*Lettre du* 31 *juillet* 1724.)

L'éclat du trône était une épreuve dangereuse pour les défauts de mademoiselle d'Orléans. Le premier incident dont ils furent cause ramena sur la scène un personnage qui avait joué un des principaux rôles dans la conspiration du prince Cellamare; c'était Foucault de Magny, homme d'une tête légère et d'une folle conduite, devenu majordôme de la jeune reine après avoir été gouverneur des infans. La reine n'ayant, suivant son usage, ni bas ni jupes, et vêtue seulement d'une chemise et d'une robe légère, était un jour dans sa chambre, montée sur une échelle; tout à coup elle s'effraie et appelle à son secours; Foucault de Magny, qui a

Digitized by Google

entendu ses cris, arrive, la joint sur l'échelle, et lui aide à descendre; mais la reine se plaint qu'il l'a outragée. Un pareil attentat était une chose inouïe qui devait faire tomber la tête du coupable, et compromettre le réputation de la reine. La famille royale pensa prudemment qu'il fallait étouffer un tel scandale dans l'intérieur du palais, et que le meilleur expédient était de faire rappeler Foucault de Magny par le gouvernement français. Philippe et sa femme conjurèrent le maréchal de Tessé de solliciter le retour de ce fugitif. Il adressa leurs vives instances à M. le Duc, en rejetant tous les torts sur la jeune reine : « Si jamais, lui écrivit-il, le pau-« vre diable de Magny a été sage dans sa vie, c'est dans l'ac-« tion pour laquelle on le chasse. La reine, pour se faire un « mérite qui ne lui a pas réussi, l'accusa d'avoir été insolent : « en vérité, on ne l'est avec dames-là que quand elles for-« cent à l'être. » Le duc de Bourbon regretta vivement que cette aventure fût assoupie, et permit de bien mauvaise grace le retour de Magny. La reine italienne, informée de ces difficultés, en écrivit à Tessé en ces termes : « J'oubliais de vous « remercier de ce que vous avez fait pour Magny. Si j'avais « pu penser que cela eût fait de la peine là-bas, je n'en au-« rais pas ouvert la bouche, car je n'ai rien à faire avec lui; « mais ce n'a été que par charité que je l'ai fait, pour mettre « à couvert la jeune personne que y était intéressée et qui « nous touche de si près. » Magny trouva en arrivant en France une lettre de cachet qui lui défendait d'approcher de Paris. Il quittait une fortune brillante et se voyait exposé à la misère et à la méchanceté de sa femme qui s'était emparée de ses biens; mais l'heureuse folie de son caractère le mettait au-dessus des disgraces, et il mourut paisiblement à l'âge de quatre-vingt-seize ans, dans son château de Magny, au mois de juillet 1772.

Cependant la haine croissait contre mademoiselle de Montpensier. « La reine, femme de Philippe, ne peut la souffrir. » (*Lettre de Tessé, du 28 février.*) « La reine m'a dit : « Nous avons fait une terrible acquisition; elle sera comme

Digitized by Google

« ses sœurs, si elle n'est pis. » (*Lettre du 7 avril.*) « Voici « ce que LL. MM., qui ne mentent point, m'ont dit : il y a « plus de quatre mois que le roi Louis leur avait avoué qu'il « aimerait mieux être aux galères que de vivre avec une « créature qui n'observait nulle bienséance, nulle complai- « sance pour lui, qui ne songeait qu'à manger et à se montrer « toute nue au grand scandale au moins de ses domestiques, « et qu'enfin il ne convenait point à une reine d'Espagne de « mener le train de vie dont il ne pouvait la corriger, qu'il « lui en avait parlé quarante fois et qu'elle n'avait fait que « se moquer de ses remontrances. » (*Lettre du 24 juillet.*) M. le Duc répondait avec joie à ces confidences : « Je suis « charmé que la jeune reine n'ait point de crédit sur le jeune « roi : la raison est aisée à deviner. Selon ce que vous me « mandez, elle ne songe qu'à son plaisir. Dieu veuille que « cela dure ! » Tessé prétendait même que le mariage n'avait point été consommé, et il n'attribuait la cohabitation des époux qu'à la crainte de l'Inquisition qui n'aurait pas manqué de frapper d'anathème la désertion de la couche royale. M. le duc faisait des objections que le maréchal réfutait ; mais le problème se traitait avec une licence qui m'interdit toute citation.

Le roi Louis et son épouse vinrent passer quelques jours à Saint-Ildéphonse, et l'aspect de cette pieuse retraite n'engagea point la jeune femme à mettre plus de modestie dans ses goûts. Dès le lendemain de son arrivée, elle parcourut les jardins dans son hardi négligé, et Philippe V la vit de sa fenêtre au moment où un coup de vent l'exposa de la manière la plus indécente aux regards d'une foule d'ouvriers. Ce prince, surmontant sa timidité naturelle, lui adressa une vive réprimande ; la reine affecta du repentir, et revint à Madrid plus indocile que jamais. Sa conduite, observée avec attention, donna lieu à de honteuses découvertes : « Il y avait « quasi tous les soirs une petite fondation de litanies entre la « reine et trois ou quatre camaristes. Ces pieuses litanies « étaient composées de tout ce qu'il y a d'ordures les plus

Digitized by Google

« libres et d'expressions les plus significatives. Je ne crois pas « que ceux ou celles qui les ont composées s'en vantent ; mais « il y avait régularité à les réciter. » (*Lettre de Tessé, du 10 juillet.*) Les écoliers s'amusent d'un jeu où chacun, ayant les bras et les jambes assujettis par un petit bâton, cherche à renverser ses camarades; la plaisanterie consiste dans les efforts impuissans que fait pour se relever celui qui est tombé. C'est de ce jeu puéril, mais dont le nom est peu décent, que parle le maréchal de Tessé dans le passage suivant : « N'avez-« vous jamais entendu parler d'un jeu qui s'appelle ****? « On a trouvé la reine avec deux ou trois camaristes qu'elle « avait fait mettre toutes nues, et elle aussi, qui jouaient à ce « beau jeu-là. Il n'y a jour qu'il ne se passe quelque gentil-« lesse de cette nature. » Ces étourderies répétées lassèrent la patience de la famille royale, et le 4 juillet la reine fut conduite du Buen-Retiro, qu'elle habitait, au palais de Madrid, où elle resta six jours en réclusion ; mais le 10, ayant été menée à la promenade, elle fut rencontrée par le roi, qui l'embrassa tendrement, la ramena dans son carrosse au Buen-Retiro, et lui fit don d'un superbe diamant pour la consoler d'une mortification qu'elle avait peu sentie. On punit les camaristes plus sévèrement, et de vingt-quatre leur nombre fut réduit à sept.

Le mois suivant, Louis Ier fut frappé de la petite vérole. Dès le commencement de l'invasion, son état parut dangereux à cause de l'épuisement où des exercices immodérés avaient jeté ce jeune prince. On coupa ses cheveux, qui étaient d'une rare beauté, et l'on hasarda une saignée, pratique réputée alors bien hardie dans le traitement de la variole. La jeune reine n'avait point eu cette maladie, et il n'était pas impossible qu'elle fût alors enceinte. On ferma les yeux sur ces motifs de la soustraire à la contagion, et on l'obligea de ne pas s'éloigner du malade. Je ne puis guère douter de l'odieuse intention de cette contrainte, quand je lis dans une lettre de la duchesse de Saint-Pierre, écrite la veille même de la mort du roi, ces paroles trop significatives : « Il n'y a

Digitized by Google

« rien que l'on n'ait fait pour faire prendre à la jeune reine « la petite vérole. » En effet, mademoiselle de Montpensier contracta la maladie de son époux ; mais elle ne fut pas mortelle. Tessé, qui vit cette princesse dans sa convalescence, dit : « J'ai trouvé sa personne très-grandie, plus négligée et « plus malpropre qu'une servante de cabaret. » (*Lettre du 2 novembre.*)

Mademoiselle de Montpensier fut bien aveugle si elle ne regretta pas vivement son époux, car elle perdit en lui son seul protecteur. Trois jours n'étaient pas écoulés, que Philippe V et la reine italienne se livraient contre elle à des emportemens si injurieux qu'il est impossible de ne pas y reconnaître le fiel de la prévention et de la calomnie : « Tout de suite, « écrit Tessé, le roi et la reine m'ont conté que, depuis la « mort du roi Louis, la jeune reine avait été dans des trans- « ports de joie, et d'une conduite si extraordinaire, que la « bienséance ne me permet pas de répéter les choses ef- « froyables qu'ils m'ont dites..... Ce sera, m'a répliqué la « reine, une bonne nouvelle, et pour la France et pour l'Es- « pagne, quand un beau jour on viendra nous dire que la « reine est grosse, qu'elle a accouché, et qu'elle court le bon « bord. C'est avec douleur que je me sers de ces termes, « mais je diminue encore de leur signification. » (*Lettre du 3 septembre.*)

Tandis qu'une princesse française était en butte à de si cruelles invectives, quelques personnes bien intentionnées pour les deux nations imaginèrent qu'on pourrait faire épouser au nouveau prince des Asturies mademoiselle de Beaujolais, promise à don Carlos, et unir à celui-ci mademoiselle de Chartres, dernière fille du Régent. Le comte de Saint-Philippe dit au contraire qu'il s'agissait de marier Ferdinand à la veuve de son frère ; mais il se trompe, et en général ce ministre, fixé en Italie par ses ambassades, a rempli ses Mémoires des plus grossières méprises sur la politique de la France et sur l'intérieur de la cour de Madrid. Ce projet était au reste bien chimérique. Mais cela n'empêcha pas

Digitized by Google

M. le Duc, dès que le bruit en vint à ses oreilles, d'ordonnér au maréchal de Tessé de le renverser par tous les moyens possibles. (*Lettre du comte de Morville, du* 18 *septembre.*) Rien ne doit étonner de la part d'un prince qui avait poussé la méchanceté jusqu'à solliciter pour que la Toison-d'Or du Régent ne passât pas au duc d'Orléans, son fils. (*Lettre de M. le Duc, du* 11 *mars.*) On remarque cette différence entre les deux gouvernemens qui se succédèrent, que la première inspiration du Régent était toujours celle de la bonté; et que le premier mouvement du prince de Condé était toujours celui de la haine. Mademoiselle de Beaujolais, contre laquelle il conspirait, était alors une enfant de dix ans, dont la sensibilité animait une figure angélique. Tessé la peint avec sa partialité ordinaire : « La petite infante destinée à Don Carlos « est bien la plus jolie petite créature que l'on puisse voir. « Si Dieu n'y met la main, elle paraît avoir les inclinations « qu'avait mademoiselle de Berry. » (*Lettre du* 28 *février.*)

La veuve de Louis Ier désira sortir d'une terre ennemie qui ne lui présageait que des dégoûts. Elle trouva encore le gouvernement français contraire à ses vues; mais madame la duchesse d'Orléans ayant écrit à Philippe V pour lui demander le retour de sa fille, il lui fut accordé. Cette princesse, revenant par la même route qu'elle avait quelques années auparavant parcourue avec tant de pompe, se serait vue abandonnée sur la frontière, si sa mère ne lui eût à la hâte envoyé ses propres équipages, parce que M. le Duc, pour mettre le comble à ses mauvais procédés, avait contremandé les voitures de la cour. C'est ainsi qu'elle termina dans sa seizième année le rêve incohérent de sa royauté, dont il ne lui resta en France que l'ennui d'une dignité sans pouvoir, et le ridicule d'une garde couverte de haillons. Elle habita successivement Vincennes, le Luxembourg et un couvent; vécut d'une pension considérable et mal payée; fut le jouet de ses propres domestiques protégés par l'Espagne, et mourut au milieu de sa carrière, le 16 juin 1742, sans avoir été ni aimée ni heureuse. Sa réputation équivoque fut plutôt la peine d'une

Digitized by Google

enfance mal dirigée que de vices réels. Je suis porté à croire le maréchal Tessé, lorsque, dans un moment d'impartialité, il dit d'elle : « La jeune reine est un papier blanc mal plié. » (*Lettre du* 15 *janvier* 1725.) Son malheur fut de naître au sein d'une de ces familles usées par les longues faveurs de la fortune, et dont la corruption invétérée lasse la Providence et appelle le secours périlleux des révolutions.

MADEMOISELLE DE VALOIS,

DUCHESSE DE MODÈNE.

Cette troisième fille du duc d'Orléans était née le 22 octobre 1700, et de neuf ans plus âgée que sa sœur, la reine d'Espagne; elle avait de la beauté, de l'esprit naturel, un caractère indocile et des passions violentes. Ses parens saisirent la première occasion d'éloigner une princesse dont la surveillance semblait si périlleuse. Le marquis Rangoni Machiavelli, alors envoyé de Modène, s'était introduit dans la familiarité du Régent par un cynisme spirituel et par l'emploi des bouffonneries de son pays; il imagina le mariage de mademoiselle de Valois avec le prince héréditaire, et fit aisément sentir au duc de Modène l'avantage de s'allier avec une famille qui disposerait pour long-temps de toutes les forces de la France. Le Régent consentit volontiers à cette union; mais il fallut bien du temps, des ruses, des menaces, des promesses, des séductions, pour y décider mademoiselle de Valois, que d'autres attachemens retenaient à Paris. Le duc d'Orléans, par un abus assez coupable de son autorité, constitua une dot considérable à sa fille, au nom du roi, et des deniers de l'Etat. Après avoir épuisé tous les délais que purent arracher ses larmes et son désespoir, la princesse fut enfin obligée de partir, et ne songea plus qu'à prolonger un

Digitized by Google

voyage dont le but lui était odieux; elle le fit par ses caprices durer quatre mois, et coûter une dépense énorme.

Cette caravane, composée de Français et d'Italiens, était pleine de désordres, de jalousies et d'insubordination. Personne n'obéissait, et on attendait pour chaque débat une décision de la cour avant de se remettre en route; on voyageait pendant le carême; mais, tandis que les Français en observaient l'abstinence, les Italiens se voyant hors de leur pays, et privés des avantages de l'hypocrisie, exigèrent qu'on les servît en gras durant toute la semaine sainte. Les deux nations s'accordèrent pour faire leurs pâques en commun dans la cathédrale de Moulins, et de la sainte table on courut à une partie de jeu qui dura dix-sept heures.

Deux affaires principales agitèrent cette cour ambulante, et par contre-coup celle du Régent. La duchesse de Villars, chargée d'accompagner mademoiselle de Valois jusqu'à la frontière, lui était devenue odieuse. Elle prétendait par son titre partager avec elle les honneurs de la soucoupe, c'est-à-dire boire dans un verre à pied, présenté sur une soucoupe. La princesse hautaine refusa d'y consentir, et, pour humilier la vanité de cette dame, elle cessa de manger avec elle, ou, lorsqu'elle y fut obligée, elle s'abstint de boire pendant tout le repas. Madame de Villars l'imita, décidée à mourir de soif plutôt que de compromettre par une goutte d'eau le corps des duchesses.

La seconde affaire était plus sérieuse : mademoiselle de Valois emmenait avec elle une marquise de Bricqueville, sa confidente et son amie; elle n'avait consenti au mariage qu'à cette condition. La marquise était une créature sans mœurs et sans considération; elle avait plaidé contre son mari, et nourrissait avec soin les dangereuses inclinations de la princesse. Déjà même pendant le voyage elle l'avait portée à donner ensemble du scandale dans plusieurs églises. Le comte Salvatico, ministre principal du duc de Modène, et d'autres personnes sensées écrivirent au Régent que la présence d'une telle femme à Modène perdrait infailliblement sa fille. Le duc

Digitized by Google

d'Orléans le sentit, et fit expédier l'ordre de retenir la marquise en France; mais pour prévenir un *horrible éclat*, et la résistance de la princesse à s'embarquer, on convint que l'ordre resterait secret jusqu'à ce que madamoiselle de Valois fût montée sur son vaisseau. Cette dernière eut néanmoins quelque soupçon de ce qui se préparait, et le 6 mai elle écrivit à son père : « J'ose espérer, mon cher papa, de l'amitié « que vous voulez bien que je me flatte que vous avez pour « moi, que vous ne voudrez pas mettre le comble à mon dés- « espoir et à mon malheur, en m'ôtant la seule consolation « que je puisse avoir, et que vous m'avez tant promise. » Cependant on mit l'ordre à exécution : mademoiselle de Valois en eut plus de colère que de chagrin, et l'orage qu'on avait craint fut vif, mais de peu de durée. Les personnes qui ont un peu fréquenté les princes savent qu'ils sont assez heureusement nés pour supporter avec modération la perte de leurs amis. Le Régent donna une pension de 12,000 fr. à la duchesse de Villars, pour la dédommager des tracasseries de la soucoupe, et une de 6,000 fr. à la marquise de Bricqueville, pour la consoler de ne plus empoisonner une jeune princesse de ses conseils et de ses exemples. On croira peut-être qu'il était possible de faire un meilleur emploi des deniers publics.

La répugnance de mademoiselle de Valois semblait un pressentiment du sort qui l'attendait à Modène. Le prince héréditaire était un jeune homme de vingt-deux ans, faible, timide, avare et sans esprit. Soit que sa femme cachât mal son indifférence pour un tel écolier, soit que la possession d'une princesse française, brillante de beauté, d'orgueil et d'esprit, fût trop imposante pour lui, le mariage ne put être consommé. Les confidences qu'exige la confession auriculaire, et la juridiction que les prêtres se sont arrogée dans les questions matrimoniales, permettent aux ecclésiastiques de s'exprimer sur ces matières avec une ingénuité plus étendue que ne le font les naturalistes et les médecins; car, tandis que ceux-ci se bornent aux circonstances matérielles du fait, les

Digitized by Google

autres en pénètrent l'intention et le fond moral. L'abbé Colibeaux avait suivi mademoiselle de Valois en qualité de confesseur, et, dans ses lettres adressées au ministre, rendait fidèlement compte de la position où se trouvait sa pénitente. Je supprimerai les passages dont mes lecteurs ne seraient vraisemblablement pas assez déterminés casuistes pour soutenir la crudité.

« Je crois que M. le prince de Modène a un peu de part « au chapitre du droit canon qui parle *de frigidis et maleficiatis.* » (*Lettre de l'abbé Colibeaux, du* 3 *octobre* 1720.) « M. le prince de Modène a toutes les attentions du monde « pour madame la princesse; mais il est faible, et il a été « élevé à ne rien dire. » (*Colibeaux*, 10 *octobre.*) « Tout « irait à merveille sans l'affaiblissement du tempérament de « M. le prince, pour ne rien dire de plus; car madame « la princesse le dit impuissant. Il assure le contraire. Madame Piché et moi avons donné sur cela à madame la princesse de Modène tous les conseils des plus convenables; « elle m'assura encore hier qu'elle les avait mis en pratique, « et que cela n'a servi qu'à lui confirmer de plus en plus cette « vérité. Je l'ai priée de continuer, car M. le prince est fort « timide : elle me l'a promis. Il faut se rapporter à la bonne « foi de madame la princesse, qui m'a toujours paru très-sincère. » (*Colibeaux*, 7 *novembre.*) « Le sujet de la querelle « est que M. le prince aime beaucoup madame la princesse, « et il voudrait lui en donner les marques; mais son pouvoir « ne répond pas à sa bonne volonté, en quoi il est à plaindre. » (*Colibeaux*, 21 *novembre.*) « Madame la princesse « m'a assuré que, depuis qu'elle couche avec M. le prince, « elle n'a senti aucune....., et qu'à l'égard de....., qui « est très-rare chez lui, elle passe dans le moment. Il est certain qu'il prend des sels volatils pour s'exciter. Madame la « princesse consent que M. le prince l'éveille dans ses moments heureux : elle lui répond; ils se passent ou ils sont « sans effet. Tout Modène le sait, et ainsi toute l'Italie le saura « bientôt. On donne le tort à madame la princesse. Je lui ai

Digitized by Google

« fait connaître combien il lui est essentiel de se disculper « dans le public, et pour cela qu'il faut parler souvent à « M. le prince devant le monde, et faire les choses de bonne « foi dans le particulier; que les lois du mariage, qui sont « faites pour les souverains comme pour les particuliers, « obligent le plus fort à soulager le plus faible, et qu'à mon « égard je ne puis lui permettre d'approcher des sacremens « que je ne sois bien informé qu'elle fera son devoir de bonne « foi et sans tricherie. » (*Colibeaux*, 28 *novembre*.) « J'ai lieu « de croire que madame la princesse fait son devoir dans le « particulier; elle me l'a promis, et elle me l'assure. M. le « prince prend de l'ambre et d'autres choses de cette « nature pour s'exciter, mais inutilement. » (*Colibeaux*, 12 *décembre*.) « Les choses sont toujours dans le même état. « Un consommé que ce prince prend toutes les nuits avant « de se coucher, et un autre en se levant, n'ont pas opéré « grand'chose jusqu'à présent. » (*Colibeaux*, 19 *décembre*.) « M. le prince croit qu'on a jeté un sortilège sur son mariage, « et il veut faire dire les prières ordonnées en pareille occa- « sion; j'en trouve bien contre les maléfices, mais je n'en « trouve point contre l'impuissance. Si le voyage de Lorette « opère quelque chose, ce sera un vrai miracle. » (*Colibeaux*, 19 *mars* 1721.) « On regarde ce voyage comme la dernière « ressource du mariage, après laquelle on n'espère plus rien. « Madame la princesse a promis de coucher toutes les nuits « pendant le voyage avec M. le prince; je ferai en sorte « qu'elle tienne sa parole. » (*Colibeaux*, 23 *mars*.)

Le Régent, inquiet de ces rapports, chargea M. de Chavigny, notre ministre à Gênes, de venir à Modène vérifier les faits. Ce dernier entendit toutes les parties intéressées, et confirma les avis du confesseur. « Le mariage n'est point en- « core consommé. Il y a eu de la part du prince toutes sortes « de tentatives pour s'acquitter de ses fonctions; mais elles « ont été toujours inutiles. Si madame la princesse ne s'y est « pas prêtée avec un goût bien décidé pour son époux, elle « ne lui a pas témoigné une répugnance qui puisse jamais lui

Digitized by Google

« attirer aucun reproche : elle a même apporté de sa part plus « de complaisance et de facilité qu'on ne pouvait s'en pro- « mettre. M. l'abbé Colibeaux, qui doit mieux en juger que « personne, paraît bien convaincu de la disposition de la prin- « cesse et de l'impuissance du prince. » (*Lettre de Chavigny, du* 14 *janvier* 1721.) Mais le vieux diplomate fut bien étonné du genre de négociation que lui proposa la fille du Régent. « Madame la princesse ne m'a point dissimulé combien elle « désirerait que je puisse entrer dans l'intérieur de ce qui se « passe, pour moyenner par là entre elle et M. le prince quel- « que convention qui pût mettre un intervalle entre les im- « portunités qu'elle souffre. » (*Chavigny*, 14 *janvier*.) Pour se rendre raison de ce passage, il faut savoir que le jeune époux, très-épris de sa femme, multipliait ses efforts à proportion de leur inutilité, et que la princesse, privée de sommeil et de repos, était la proie continuelle d'une persécution qu'animaient le désespoir et l'amour-propre. « Il est bien dis- « gracieux pour madame la princesse, disait le confesseur, « d'attendre le moment favorable qui vient très-rarement. « Ma commission est aussi très-délicate, ayant été obligé de « représenter à M. le prince de Modène, en présence de « M. le duc, son père, de ne se présenter que lorsqu'il serait « en état. » (*Colibeaux*, 21 *novembre*.) La robuste santé de mademoiselle de Valois avait déjà succombé dans cette guerre stérile, pour laquelle elle demandait en grace qu'on stipulât des trèves. « Elle attribue sa maladie passée aux interrup- « tions inutiles de son sommeil. » (*Colibeaux*, 23 *mars* 1721.) La maladie dont parle le confesseur donna lieu à un de ces incidens bizarres qui semblent réservés aux filles du Régent. Le chapelain et le médecin ne s'étant point concertés arrivèrent ensemble, l'un pour l'administration du viatique, et l'autre pour la prise de quelques bols. Il s'ensuivit un débat dont l'issue toute mondaine mit le temps au-dessus de l'éternité.

Pendant le pélerinage de Lorette, dont j'ai fait mention, la princesse avait décidé son faible mari à fuir en France avec

Digitized by Google

elle, à l'insu du duc de Modène. Le Régent, informé de ce projet par ses espions, en fut très-alarmé : il négociait alors avec le roi d'Espagne le mariage de ses deux filles, et il avait à craindre qu'un éclat aussi scandaleux ne blessât l'austérité de la cour de Madrid, dont les dispositions n'étaient pas d'ailleurs très-bienveillantes, et ne servît de prétexte à une rupture. Il fit partir en toute hâte l'abbé Philibert, homme sage et ferme, qui rencontra les fugitifs avant qu'ils eussent atteint les frontières de France, et les ramena dans l'Etat de Modène par sa raison et son autorité. La princesse tâcha d'obtenir par ses larmes et ses sollicitations ce qu'elle n'avait pu arracher de vive force. L'Italie était à ses yeux un affreux exil, et elle ne cessa de tourner ses vœux vers la France. On en jugera par ces expressions touchantes d'une de ses lettres : « Par tout ce qui vous est de plus cher, je vous « conjure, mon cher papa, de ne me pas abandonner à ma « triste situation ; je suis la plus malheureuse créature qu'il « y ait dans le monde ; de quel que côté que je me tourne, je « n'envisage que douleur et désespoir ; mon unique ressource « est dans vos bontés ; je les mérite par ma façon de penser « sur toute sortes de chapitres : il en est un seul sur lequel « je ne me rendrai jamais. Je ne renoncerai point à l'espé- « rance de vous revoir ; vous ne le voudriez pas vous-même, « mon cher papa ; je reviendrai en Italie, non sans douleur, « mais avec une douleur raisonnable. » (*Lettre du* 1er *décembre* 1721.) Le Régent fut inflexible.

La position de mademoiselle de Valois à Modène formait le nœud d'une intrigue très-compliquée. Le duc de Modène était égoïste, bigot, défiant, vindicatif, et livré à des favoris étrangers qui ruinaient son pays. Il détestait le prince héréditaire, et fomentait avec joie un procès d'impuissance qui lui permettrait de marier son fils cadet et de lui assurer sa succession. « On croit que M. le duc de Modène éclatera et vou- « dra savoir à quoi s'en tenir. » (*Colibeaux*, 23 *mars* 1720.) La princesse entrait involontairement dans ses vues : pleine de dégoût pour son mariage et pour l'Italie, elle était prête à

Digitized by Google

tout sacrifier, et même son honneur, à l'espoir de retrouver sa liberté et sa patrie? Elle trompait probablement l'abbé Colibeaux sur l'étendue de ses complaisances conjugales. Moins bonhomme que ce confesseur, l'abbé Philibert avait démêlé ce secret. « Dans peu de jours je serai plus instruit; mais je « crois avoir pénétré que la princesse, voyant que V. A. R. « lui refuse son voyage en France, pourrait chercher les « moyens de rompre ses engagemens, afin de vous mettre « dans la nécessité de la prendre, ou de la mettre dans un « couvent. » (*Lettre de l'abbé Philibert au Régent*, 11 *mai* 1721.) Mais d'un autre côté, par les motifs que j'ai dits, le Régent opposait une volonté de fer au retour de sa fille en France, et à toute entreprise contre le mariage. Enfin, le prince, menacé dans son honneur par une déclaration d'impuissance, et dans ses droits par la malveillance de son père, laissait percer un vif mécontentement. « Cet entretien entre « le prince et la princesse roula sur des nouvelles que M. le « prince dit avoir vues de Paris, où l'on mande qu'on y « parle publiquement de son impuissance prétendue. Ma- « dame la princesse nia constamment en avoir jamais « parlé. Ces reproches lui causèrent beaucoup de larmes. » (*Colibeaux*, 19 *mars*.)» Ce qui m'effraie le plus, c'est l'opi- « niâtreté de M. le prince à ne vouloir pas convenir de sa « faiblesse, à rejeter tout au contraire sur la répugnance de « la princesse; pour peu que la vérité s'éclaircisse, il est ca- « pable de prétexter des mécontentemens injurieux à la prin- « cesse pour la quitter et se retirer de cet état. Quoiqu'il n'ait « pas un esprit bien étendu, il ne manque ni de dissimulation « ni d'artifice. » (*Chavigny*, 14 *janvier*.)

La princesse était trop clairvoyante pour ne pas sentir que sa mort serait très-propre à terminer à l'italienne ce pénible imbroglio. « Madame la princesse croit aussi que sa vie y est « attachée. Je suis bien éloigné de lui inspirer ces terreurs; « mais je ne prendrai pas grand soin de les lui ôter. » (*Colibeaux*, 28 *novembre*.) « Ces reproches du prince donnent « beaucoup d'inquiétude à madame la princesse, par l'idée

Digitized by Google

« qu'on lui a inspirée très mal à propos qu'elle n'y est pas en « sûreté. » (*Colibeaux*, 19 *mars* 1721.) Soit que la peur ait enfin amené la femme à se résigner de bonne foi, soit que la peur au contraire ait cessé de produire sur les sens du mari cette paralysie d'imagination que l'ignorance de nos aïeux attribuait à la magie, l'hymen fut consommé après deux années d'hésitation. La princesse devint grosse, et eut dans la suite plusieurs enfans. Elle n'en fut pas plus heureuse. Privée de tout protecteur par la mort prématurée du Régent, elle fut abandonnée dans une cour qui était l'antre de la discorde. Des scènes trop ignobles pour que j'ose les décrire s'y renouvelaient sans cesse par la tyrannie et la méchanceté du père, la lésine et l'imbécillité du mari, les hauteurs, la violence et les profusions de la femme. Deux fois Louis XV envoya Chavigny et Campredon mettre les holà dans ces guerres domestiques. Vainement la princesse avait sollicité à genoux, auprès du roi, la permission d'habiter un village au fond de la France. La duchesse d'Orléans sa mère, et son frère, prince austère et religieux, craignaient trop les écarts de son caractère fougueux pour ne pas s'y opposer de tout leur pouvoir.

Une Vie privée du maréchal de Richelieu, de prétendus Mémoires du comte de Maurepas, et d'autres livres de ce genre, chargent mademoiselle Valois d'imputations calomnieuses ; ils l'accusent d'un commerce criminel avec son père ; mais je puis assurer que les lettres nombreuses de l'un et de l'autre qui m'ont passé sous les yeux, souvent écrites dans des circonstances orageuses, et toutes empreintes de dignité paternelle et de respect filial, ne me permettent pas le plus léger soupçon de cette infamie. Ils prétendent que pour présent de noces elle porta une maladie honteuse à son mari ; mais les faits authentiques que j'ai rapportés démontrent sur ce point la complète ignorance des libellistes ; ils racontent aussi que le duc de Richelieu fit pour la voir le voyage de Modène, sous le déguisement de libraire. Cette invention romanesque est sans fondement. La princesse avait deux confi-

Digitized by Google

dentes, les dames Marcellot et Piché, qui s'épiaient et se déchiraient l'une l'autre ; ces deux femmes rendaient compte de tout au Régent que ces pauvretés amusaient ; le pélerinage amoureux du duc ne leur aurait certainement pas échappé. Ce n'est pas que je veuille affirmer qu'il n'y ait pas eu précédemment entre la princesse et M. le duc de Richelieu un attachement dont la mesure m'est inconnue, car j'ai vu ces mots dans une letre de madame Piché au Régent, de septembre 1721 : « Le confesseur ayant donné à la princesse une « gazette qui annonçait le mariage du duc de R... avec ma- « demoiselle de G..., elle fondit en pleurs toute la journée. » En ne flattant pas mademoiselle de Valois, j'ai acquis le droit de repousser des inculpations injustes : je reprends quelques autres évènemens de sa vie.

Le duc de Modène s'étant retiré à Venise pendant la guerre de 1733, la princesse entraîna son mari en France. La cour et la maison d'Orléans furent très-choquées de ce procédé, et, le 8 octobre 1734, la princesse trouva sur sa route un exempt et une lettre de cachet qui lui défendirent de dépasser Lyon. Son mari eut la faiblesse de solliciter la levée de cet ordre ; on l'accorda sous la dure condition que son séjour à Paris serait de peu de durée, qu'elle y garderait un sévère incognito, et qu'elle signerait une promesse d'honneur de repartir à la première réquisition : elle se soumit à tout, et parvint à force de ruses et d'opiniâtreté à se maintenir jusqu'en 1739. Devenue duchesse de Modène en 1737, par la mort de son beau-père, elle préféra au plaisir de se montrer en souveraine dans ses États les affronts qu'elle dévorait à Paris. Elle y voyait d'un œil jaloux mademoiselle de Montpensier, sa sœur cadette, jouir dans le Luxembourg des honneurs de la royauté avec toute la morgue d'un esprit étroit et d'un caractère commun. Elle osa dans son mortel dépit lui contester quelques-uns de ces puérils hommages, et elle fut contrainte de lui en faire une humiliante réparation. Des lettres de la duchesse d'Orléans et de son fils laissent entrevoir que les mœurs de la princesse causaient quel-

Digitized by Google

que alarme à la sévérité de leurs principes. Elle s'en vengea en troublant la pieuse solitude de son frère par un procès déraisonnable, et des factums d'avocats contre la validité de son contrat de mariage. Rappelée vainement par son mari, elle fut enfin, pour ainsi dire, chassée par le roi. Le cardinal de Fleury eut le désir que les choses se passassent avec décence : il la conjura de faire avant son départ une visite à sa mère et à son frère, et lui assura qu'elle en serait reçue avec égard et bonté. La princesse refusa durement une démarche aussi convenable, et je conserverai un passage de sa réponse au cardinal qui peint mieux son caractère altier que tout ce que je pourrais en écrire : « J'ai eu l'honneur de dire à Votre « Éminence que si, après la façon indigne dont M. de Mo- « dène m'a vu traiter par ma famille, il apercevait que jus- « qu'au dernier moment j'avais fait toutes les bassesses ima- « ginables pour les revoir, cela lui apprendrait que c'est à « coups de bâton qu'il me fallait mener. » (*Lettre de la duchesse de Modène, du* 25 *juin* 1739.)

La guerre de la succession d'Autriche, où son mari fut enveloppé, ramena une seconde fois sa femme à Paris. Elle s'y occupa un peu des affaires de sa maison ; et, après avoir manqué le mariage de sa fille avec le duc de Chartres, elle le conclut avec le duc de Penthièvre. Elle prolongea son séjour tant qu'elle put, et ne partit que plusieurs années après la paix, sur les ordres réitérés de son mari. On la vit faire en Italie ce qu'elle y avait toujours fait, c'est-à-dire voyager et changer de place, comme l'oiseau captif qui cherche dans le mouvement une image de la liberté. Elle y mourut le 19 janvier 1761, en tournant ses regards vers la France, et sans avoir jamais eu ni repos ni considération. Son mari la remplaça par une favorite. Ce prince, qui avait tant souffert de l'injustice paternelle, n'en fut pas pour cela meilleur père. Non-seulement il força son fils à se marier contre son inclination, mais il lui enleva la disposition de sa propre fille dont il livra la main à un archiduc. Il sembla n'avoir plus d'autre soin que de faire tomber son nom, sa race et ses

Digitized by Google

États dans le gouffre de la maison d'Autriche. On voit sa statue à Modène, afin qu'on sache bien ce que valent les monumens dans les pays sans liberté.

MADEMOISELLE DE BEAUJOLAIS,

CINQUIÈME FILLE DU RÉGENT.

Cette princesse avait reçu de la nature une ame tendre et un extérieur charmant. Envoyée dès son enfance à la cour de Madrid, pour y attendre l'époque de son mariage avec don Carlos, elle y trouva des mœurs sombres, la haine de son nom et des préventions défavorables. Cependant, lorsque des raisons politiques déterminèrent son retour en France, elle versa beaucoup de larmes. Le besoin de s'attacher était si puissant dans son cœur, qu'il fallut, pour ainsi dire, l'arracher de ce triste séjour. Le développement de sa beauté et de ses qualités aimables aurait pu lui procurer un établissement en France. Elle fut recherchée par M. le Duc, par le comte de Clermont, par le prince de Conti, et même par le comte de Charolais. On espérait adoucir par le mariage le naturel farouche de ce dernier, et déjà on avait demandé pour lui la main d'une sœur du prince de Modène. « Le duc « de Modène ne veut pas consentir au mariage de la prin- « cesse Amélie avec M. le comte de Charolais, sous le pré- « texte que cela ferait tort à l'aînée; mais il y a un peu de « pique. » (*Lettre de l'abbé Colibeaux à l'abbé Dubois, du* 15 *août* 1720.)

Mademoiselle de Beaujolais éloigna ces diverses propositions, et le motif de son refus n'était pas un mystère : elle avait accoutumé son enfance à regarder don Carlos comme son époux, et il n'était pas donné à cette ame si aimante d'oublier ses premières impressions. La bourrasque qui avait

Digitized by Google

rompu ce doux projet lui semblait toujours un obstacle passager prêt à finir. La duchesse d'Orléans partageait la même espérance, et saisissait avec avidité les occasions de la fortifier. Elle apprend que le cardinal de Fleury se décide à envoyer un ambassadeur à Madrid, et elle se hâte de faire entrer ce vieux ministre dans ses illusions maternelles. Voici la lettre qu'elle lui écrit; la date peut en être fixée par le départ du comte de Rottembourg, qui eut lieu le 11 décembre 1730.

« Ce vendredy matin.

« L'envie que vous m'avez témoigné avoir, Monsieur, du « mariage de mademoiselle de Beaujolais me donne la con- « fiance de vous dire sans aucun tour les réflexions que j'ai « faites à mon réveil. Ce serait un miracle si ce mariage se « faisait tout seul sans donner de commissions d'entrer en « négociation sur cela. M. de Rottembourg, ou celui en qui « vous auriez confiance, pourrait savoir que vous le désirez, « et agir en conséquence dans les occasions qui se peuvent « présenter, comme d'en traverser d'autres, s'il s'en pro- « pose; faire sentir le besoin que le roi d'Espagne a du Roi, « et qu'après ce qui s'est passé, toute autre alliance qu'avec « la maison de France ne peut qu'être suspecte. Je ne ré- « pète point ce que je vous dis hier, Monsieur, du danger réel « qu'il y a pour le présent et pour l'avenir à voir établir dans « ce pais toute autre princesse qu'une Française. La façon « dont le mariage de la reine ma fille se conclut serait trop « longue à mettre par écrit; mais elle prouve qu'avec le roi « d'Espagne au moment bien pris peut décider de tout. Je « ne connais point M. de Rottembourg; mais, puisque vous « venez de l'envoyer, il y a apparence qu'il mérite votre « confiance, aïant déjà essaïé de lui dans le même emploi. « Je crois que l'habitude qu'il a de cet air le met à couvert du « danger dont je vous parlais hier. Je vous assure que j'au- « rais une extrême satisfaction que vous lui donnassiez quel- « ques ordres sur cette affaire; elle serait plus grande si vous

Digitized by Google

« m'appreniez que vous lui en avez déjà donné, quelques « légers qu'ils fussent. Je me laisse aller d'autant plus libre- « ment à toute la vivacité avec laquelle je désire cette « affaire, que je la regarde comme glorieuse et utile pour « la France et pour le ministère présent, auquel je puis « vous assurer, Monsieur, que je m'intéresse bien sincé- « rement.

« Je croyais n'écrire qu'un mot, et j'ai bien de la peine à « finir après quatre pages, trouvant encore mille choses à « dire sur ce sujet : mais il ne faut pas abuser de votre « temps, n'ayant pas moins de confiance dans l'étendue « de vos lumières que j'en ai dans la bonté de ma « cause. »

Cette tentative n'eut point alors de suite ; mais deux années après, l'infant don Carlos ayant pris possession du duché de Parme, le cabinet de Versailles y envoya résider le marquis de Bissy : c'était un membre de l'Académie française qui écrivait des *chauses* à sa cour, et qui savait l'orthographe aussi bien que le duc de Richelieu, ou que Martine, la servante du bon Chrysale. Cette ignorance, qui lui était commune avec la plupart des ambassadeurs du roi son maître, ne le rendait pas moins propre au petit rôle qu'il avait à jouer dans cette cour naissante : on pense bien que le mariage de l'infant n'y était pas la moindre des matières spéculatives. La maison de Lorraine se montrait la plus empressée à offrir une de ses princesses, et la cour de France la plus attentive à contrarier cette alliance. La reine d'Espagne continuait à espérer la main d'une archiduchesse, et notre ministère s'en inquiétait peu, parce qu'il ne doutait pas alors que ce ne fût un rêve dont l'Autriche berçait malignement cette femme ambitieuse.

C'est dans ces circonstances que Bissy reçut une confidence secrète du médecin de l'infant. Ce jeune prince n'avait pas été moins fidèle que mademoiselle de Beaujolais à leur première amitié : cette princesse était l'occupation de ses jour-

Digitized by Google

nées et le tourment de ses nuits. Il conservait avec idolâtrie une bague qu'elle lui avait donnée à Madrid, et y portait fréquemment des regards mouillés de larmes: enfin, c'était par son ordre que Bissy était conjuré de hâter une alliance que désiraient d'ailleurs tous les Espagnols venus à Parme. Cette passion concentrée n'étonnera point dans un jeune homme contraint par une austère discipline, et uniquement entouré de moines et de courtisans dévots, chargés par le roi et la reine d'Espagne de prolonger son enfance; aussi l'année suivante la visite du maréchal de Villars fut un plaisaut scandale; car le vieux général, prenant en pitié l'air contrit de l'infant, se mit à dérider ce pauvre anachorète par les propos gaillards d'un militaire. A ce nouveau langage, et surtout à la joie criminelle qu'en témoigna le prince, on vit frémir et se hérisser toute cette cour de pédagogues.

La chaleur avec laquelle Bissy embrassa cette affaire ne gagna pas le ministère français. Un cardinal octogénaire devait être lent à s'émouvoir pour un amour romanesque. Tout en répondant à l'ambassadeur qu'il verrait sans peine le mariage de mademoiselle d'Orléans avec le duc de Parme, il lui enjoignit de ne faire aucune démarche, et lui recommanda désormais une extrême réserve pour les confidences de cette nature; il prévoyait que le moindre indice d'une telle intrigue paraîtrait à la reine d'Espagne une entreprise contre son autorité, et il craignait par-dessus tout cette princesse turbulente et jalouse, qui depuis sept ans était l'épouvantail de sa vie et le fantôme qui troublait son sommeil; mais bientôt, à l'occasion de la vacance du trône de Pologne, la guerre éclata en Italie, et l'on mena don Carlos à la conquête de Naples. Mademoiselle de Beaujolais vit trop bien que ce nouveau cours d'évènemens entraînait la seule espérance qui l'attachait à la vie. Cette tendre fleur tomba le 21 mai 1734, laissant de vifs et justes regrets: née le 18 décembre 1714, elle n'avait pas encore vingt ans.

Digitized by Google

Je ne parlerai pas des trois autres filles de M. le Régent; les Mémoires du temps n'ont que trop raconté les déportemens de la duchesse de Berry; on s'intéresserait peu aux extravagances de l'abbesse de Chelles; et mademoiselle de Chartres mourut jeune et inconnue.

Digitized by Google

EXTRAITS

DES

REGISTRES MANUSCRITS DU PARLEMENT

SOUS CHARLES V ET CHARLES VI.

Les registres manuscrits du parlement de Paris sont une des mines les plus fécondes que l'historien puisse exploiter. On aurait tort de croire, en effet, que des actes judiciaires y figurent seuls. Un nombre immense de faits relatifs à l'histoire politique et administrative de la France y sont aussi mentionnés, et on y rencontre des détails de mœurs, souvent piquans et curieux.

Jean de Montluc, greffier du parlement, consigna pour la première fois, avec régularité, vers le milieu du treizième siècle, en des registres connus sous le nom d'*Olim*, les actes du conseil et du parlement. Les *Olim* commencés en 1254 finissent en 1319, plusieurs années après la fixation du parlement à Paris, et sans qu'il se trouve de lacune depuis 1257, époque où commença l'exercice de Jean de Montluc. Les originaux de ces registres sont déposés à la section judiciaire des Archives du royaume, dépendant aujourd'hui du Ministère de la Justice, et placée à la Sainte-Chapelle et dans d'autres parties du Palais.

Après les *Olim*, viennent les registres civils et criminels qui existent aux mêmes Archives, mais dont plusieurs copies se rencontrent dans des bibliothèques publiques et particulières.

La plus renommée de ces copies est celle qui a appartenu à M. Boissy d'Anglas, et qui a été achetée dernièrement pour la Bibliothèque de la Chambre des Pairs.

Digitized by Google

La Bibliothèque de la Chambre des Députés en possède un exemplaire remarquable qui provient du président de Cotte, et qui consiste en 810 vol. in-f° manuscrits.

La Bibliothèque de la cour de Cassation en renferme également un exemplaire d'une belle écriture.

Enfin les bibliothèques de MM. Benjamin Delessert et Dulaure en contiennent aussi de précieuses copies. Celle de M. Dulaure a appartenu au chancelier Le Tellier.

Les extraits que nous offrons au public des registres du parlement, pendant les règnes orageux de Charles V et Charles VI, sont tirés du recueil manuscrit de Conrart qui appartient à la Bibliothèque de l'Arsenal. C'est un abrégé fait avec discernement de ces registres souvent prolixes.

Ces extraits nous paraissent présenter de curieux détails sur l'histoire de cette époque. Nous croyons qu'on y remarquera notamment les faits qui concernent les élections des chanceliers et premiers présidens du parlement, et ce qui se passa à Paris, après la prise de cette ville par le duc de Bourgogne. (1)

DES REGISTRES DU CONSEIL DE 1364.

L'advocat qui ne viendra à l'heure que la cause pour laquelle il en sera appelé payera x solz parisis d'amende et si le procureur est défaillant c solz parisis d'amende; les dictes amendes employées pour faire dire la messe, et s'il y a plus à l'Hostel-Dieu en desduction de ce que le roy leur doibt.

1374.

Le 20 *de novembre*. Le roy tint son conseil général des princes et barons et autres nobles, desdictz seigneurs du parlement, des requestes de l'hostel, des comptes et autres jusques au nombre de six vingt dix, pour eslire un chancelier de France; et fit le roy chacun sortir hors, et ne demeura que le greffier de parlement et messire Pierre Blancher, son secrétaire, et les fit appeler les uns après les autres, et cha-

(1) Communiqué par M. A. Taillandier, conseiller à la Cour Royale de Paris.

Digitized by Google

cun venu, les fit jurer, sur les sainctz Evangiles, de luy nommer et eslire, selon leur advis, le plus suffisant homme qu'ils sçeussent, d'église ou autres, pour estre chancellier de France; et la scrutine faicte, fut trouvé que messire Pierre d'Orgemont, lors premier président, nay de Laigny-sur-Marne, eut cent cinq voix, et, après la scrutine publiée, s'excusa fort, alléguant son ignorance et autres raisons; toutesfois, le roy luy dit qu'il le tenoit pour suffisant puisqu'il estoit eslu, et luy livra les sceaux, et lors fit le serment sur les évangiles en la forme qui s'ensuit : Vous jurez que vous servirez et y veillerez le roy nostre sire bien et loyallement à l'honneur et proffict de luy et de son royaulme, envers tous et contre tous, que vous lui garderez son patrimoine et proffict de la chose publicque de son royaulme à vostre pouvoir, que vous n'en servirez à autre maistre ou seigneur qu'à luy, doresnavant ne robes, ne pensions au proffict de quelques seigneurs ou dames que ce soient, et ne prendrez en avant dons sans congé et licence du roy, aussy ne prendrez dons corruptibles, et si aucuns seigneurs ou dames avez eu le temps passé, ou avez à présent, y renoncez et ainsi le jurez.

1375.

Ordonnance que l'on plaidera quatre fois la sepmaine, lundy, mardy, jeudy et vendredy, et que l'on viendra doresnavant aux mardy et vendredy après disner. *Du* 10 *mai.*

1378.

Le 4 *janvier.* L'empereur (1) et le roy des Romains (2) entrent à Paris, et leur fit le roy solemnel disné au Palais, à la table de marbre, et furent assiz à la table du roy l'archevesque de Reims et un évesque d'Allemagne, chancellier de l'empereur, l'évesque de Paris, le roy et le roy des Romains.

(1) Charles IV, de Luxembourg.
(2) Wenceslas, fils de l'empereur Charles.

Digitized by Google

A la seconde table furent MM. les dauphin de Viennois et les ducs de Berry et de Bourgongne, de Bourbon et les ducs d'Allemagne.

1380.

Du 16 *septembre*. Le roy Charles-le-Quint trespassa à Beauté.

Du second octobre, où estoit M. Louys d'Anjou, régent le royaume, les ducs de Berry et Bourgongne, Bourbon, la royne Blanche, la duchesse d'Orléans, le comte d'Eu, Charles d'Arthoix, le comte de Barcourt, plusieurs autres sieurs, et jusques et là mesme Jehan des Marais expose que combien que le roy fut mineur d'ans par la coustume de France, neantmoings, pour le bien du royaume, ledict régent consentoit qu'il fust sacré, et qu'il eust l'administration du royaume par l'advis et conseil de ses oncles.

(*Défaillent les registres des années* 1396, 1397, 1398, 1399: *sont à Londres.*)

1401.

Du 19 *may*. Deffences aux procureurs de n'exiger de leurs maistres aucunes choses soubz ombre d'espices; toutefois si les partyes sont grosses, et soit question de grosse chose, est permis de donner deux ou trois livres d'espices.

Du 22 *may*. Le roy donne l'office de premier président à de Marle par la mort de Popincourt, lequel ne l'a voulu accepter sans le congé de la cour, et y vint le chancelier ès-mains duquel s'oppose Boschet second (1), sur quoy le chancelier dit que le roy vouloit qu'on y esleust ledit de Marle, et pour ce que les conseillers ne voulurent eslire publiquement, se retirèrent les uns après les autres vers le chancelier, et fut esleu de Marle lequel remonstra audict Boschet l'eslec-

(1) Hénault rapporte ainsi ce qui est relatif à cette élection. « A la mort de Jean de Popincourt, le chancelier se rendit au Parlement et déclara que le roy avait donné la charge vacante à Henri de Marle, troisième président : Pierre Boschet, second président, s'y opposa; sur cette opposition, le chancelier laissa la liberté de procéder à l'élection qui tomba sur celui que le roi avait nommé. »

Digitized by Google

tion, et aussy l'indisposition de sa personne qu'il ne pouvoit, attendu son âge, faire ledict état, et, au lieu de luy, fut esleu Jacques de Railly, président des resquestes.

1404.

Du 19 *août*. Entre les religieux du Sainct-Père-le-vif et le procureur de Sainct-Loup, est dit que les dicts de Sainct-Père et Sainct-Loup pourroient quester du 5 octobre, en gardant la Clémentine, *cum ex eo*, sans présenter qu'ils ayent le corps, ne membres, ne os du dict Sainct-Loup et oultre que l'archevesque de Sens *cum consilio aliquorum abbatum et prælatorum*, s'enquerra en quel des deux lieux est le corps et les ossemens du dict sainct pour le tout rapporter à la cour.

1407.

Le 12 *novembre*, ne se trouvèrent nuls présidents en la cour, combien qu'ils fussent cinq, parce que il y en avoit un extraordinaire, et n'y en avoit nul d'eux empeschez, fors le premier ; dont la cour et le roy ne furent contents.

Du dict jour. Dudrac, président ès requestes, eust commission d'aller présider en la grand'chambre en l'absence des autres ce qu'il fit et *ibidem* est la commission insérée.

Du 14. Remonstrance des maistres des requestes de l'hostel qui disoit qu'à eux appartenoit en l'absence de président tenir le siège, les laiz disoient au contraire que c'estoit à eux, non aux maistres des requestes, finalement est accordé que le dict Dudrac présidera sans préjudice des droits des parties.

Cheute des ponts de Paris, *le dernier janvier* et hyver si grand que le greffier ne pouvoit escrire, combien qu'il eust du feu.

Le dict jour fut advisé pour ce que une partie de messieurs ne pouvoit venir au Palais obstant la démolition, que ils tiendroient chambre ensemble en un lieu, et le greffier avec

Digitized by Google

eux, et les autres iroient au palais, et son clerc qui estoit secretaire enregistreroit pour luy.

Du 23 *mars*. Argent levé sur les thrésoriers, prevost des marchands la cour sur les amendes, *ibidem* du Prevost de Paris ainsy advisé que l'évesque et autres qui prennent péage y contribueront *prorata*, et fut dict que l'on ne prieroit les seigneurs d'y contribuer.

Du 15 *mars*. Bulle de Benedic (Benoit XIII, anti-pape) par laquelle il excommunie le roy et ses parents.

Du 19 *mars*. Assemblée du roy et de la cour et de l'Université où les dictes bulles furent damnées et lacérées.

Du 20 *aoust*. Entre dix et unze, les prélats et le clergé assemblez au palais, ont esté mener maistre Sanceloup nay du pays d'Arragon et un chevaucheur du pape Benedic, vestu d'une tunique de thoile où estoit effigiée la manière de la présentation des mauvaises bulles et avoient mittres de papier en leurs testes où estoit escrite le faict, et furent menez depuis le Louvre au palais et là furent eschaffaudez publicquement.

1408.

Assemblée pour reffaire le pont, et est ordonné que l'on prendra sur les amendes mil livres, parce que le Roy est tenu faire le dict pont; l'Evesque de Paris a donné XIX livres. Après ont esté admonestez les avocats et autres y donner, qui ont dit qu'ils feront mieux qu'ils pourront, et pour pourvoir aux demeurant ont esté chargez ceux des comptes comme ayant l'administration des domaines du Roy. *Du* 28 *novembre*.

Du 13 *décembre*. Eslection et provision de conseillers et président des Enquestes, laquelle avoit esté retardée parce que les nobles disoient qu'on debvroit premier eslire des nobles quand ils se trouveront suffisants.

1410.

Du 19 *apvril*. Arrest donné au profit des religieux, abbé et

Digitized by Google

convent de sainct Denys en France contre le chapitre de Paris, que le chef de sainct Denys estant à Nostre-Dame n'est point de sainct Denys Aréopagiste *quem nos Gallorum apostolum vocamus*, mais que c'est de sainct Denys le Corinthien.

Du 23 *apvril.* Millon receu conseiller combien qu'il ne fust esleu, nonobstant l'opposition de l'esleu et des gens du Roy, attendu qu'il estoit noble ses conditions et vertus à raison des quelles le Roy voulut qu'il le fust.

1411.

Du 23 *novembre.* Fut l'octroy des deniers que la ville tenoit pour résister aux gendarmes qui estoient devant la cour envoye querir le Prevost des marchands et le pria qu'ils fussent avec la ville leur offrant donner quelque somme. A quoy ils s'accordèrent et leur donna la cour mil livres, pour laquelle somme payer, le premier président paya xl livres, les autres présidents xx livres, les laiz x livres, hors deux nouveaux qui n'en payèrent que chacun cent solz et les clercs cent solz, les greffiers et notaires une livre, et les huissiers une livre.

1412.

Du 17 *febvrier.* L'Université et la ville viennent vers la cour remonstrants que par cy devant les finances du Roy avoient esté mal gouvernées et des gens insuffisants et qu'ils avoient deputez gens pour le remonstrer au Roy, suppliant la cour aussy en députer; sur quoy la cour dict que c'estoit à elle à faire justice de ce qui viendroit, ains ne seroit son honneur de soy joindre, veu quils estoient juges.

1413.

Du 8 *aoust.* Election de chancelier au lieu de Mre Eustache de Laistre qui l'auroit esté environ un mois, et l'avoit esté assez légèrement, et avoit esté depointé, messire Arnault

Digitized by Google

de Corbye qui l'avoit esté cinq ans, qui estoit ancien de quartier vingt huict ans; et s'en estoit allé le dict de Laistre avec aucuns de Paris, hors du royaumé, qui avoient empesché la paix. Le roy, après sa messe entra en sa chambre du conseil, entre neuf et dix heures, et demeura le roy, les ducs de Berry et Bourgongne, le greffier de parlement, seulz et un secrétaire du roy, et furent appellez par messire Anthoine de Craon, premièrement le dict de Corbye, naguère chancelier, en jurant sur la vraye croix que tenoit le greffier, lequel et autres qui furent appellez, jusques à quatre vingt neuf. *ibidem inseritur forma juramenti.* Et fut trouvé que de Marle avoit plus de voix et en eust dix huit (1), messire Simon de Nanterre vingt, messire Jean de Saulz, chancelier de Bourgongne, six, Corbye dix huit. Vray est que si le dict Corbye eust voulu exercer le dict office, il eust esté esleu de tous. *Ibidem* le serment du chancelier.

Du 19 *aoust.* Eslection du premier président. Mauger xlij voix, Nanterre xvij, Juvenel des Ursins, advocat du Roy, une, Pierre Buffier, xvij, Quatrenaux, xv, Bailly, xiiij, Longueil ix, Guiller une, Marchant une, Lesueur une.

Du 24 *aoust.* L'eslection du premier président fut présentée au roy, lequel commanda les lettres.

Mauger receu, et luy en a esté enjoinct estre plus dilligent que de coutume.

Par mandement du roy a esté ordonné que la cour, advocats et procureurs, iront avec monsieur le chancelier, montez et armez honestement par toute la ville à seureté, et fut dict que le chancelier ne leveroit point de bannière.

Du 25 *mars.* Ce jour ne fut plaidé au palais pour une maladie de teste qui couroit, de sorte que nul advocat ne

(1) Il y a ici erreur de chiffres, car, si de Marle n'eût eu que dix-huit suffrages, il n'eût point été élu, Simon de Nanterre en ayant obtenu vingt. D'après le président Henault, de Marle aurait été nommé chancelier en 1417; il résulte des registres du parlement, dont nous présentons des extraits, que c'est en 1413, et non en 1417, que cette nomination a eu lieu.

Digitized by Google

procureur ne vint; et fut contrainct le greffier pour ledict mal retourner en sa maison (1).

1415.

15 *novembre*. Remontrances faictes par les gens du Roy touchant le transport des deniers hors du royaume.

Qu'on vend les bénéfices à Rome et les baille-on au plus offrant; et remontrances ordonnées pour le faict de la guerre.

5 *decembre*. Provision donnée contre ceux qui doivent aller par Paris criants : A l'aide au Roy, au Daulphin! et devoit-on tuer ceux qui fauldroient hors de leurs maisons.

18 *décembre*. Le trespas du Daulphin de France, de l'âge de xx ans, beau visage, grand et gros de corps, agile, volontaire, curieux en habits, désirant honneur, grand despensier et d'ornements en la chappelle, s'aimant à musiciens de voix, avoit bon entendement, tant en latin qu'en françois. Il passoit la nuit à veiller, le jour à dormir, disner à trois heures après midy et souper à minuit, aller coucher au point du jour, et par ce n'estoit asseuré de vivre longuement (2).

1416.

Du dernier april. Messire Nicole d'Orgemont, fils de feu

(1) L'auteur du *Journal d'un bourgeois de Paris* raconte sérieusement la cause et les effets de cette maladie épidémique. Selon lui « chantoient les petits enfans, au soir, en allant au vin ou à la moutarde, tous communément : *Vostre c.. a la toux, commère; vostre c.. a la toux, la toux* ». Pour punir les Parisiens de chanter ainsi une chanson licencieuse, *advint, par le bon plaisir de Dieu*, une maladie dont plus de cent mille personnes furent atteintes. Les malades perdoient « le boire, le manger et le reposer, et avoient très-forte fiebvre deux ou trois fois le jour et espécialement touttefois qu'ils mangeoient; et leur sembloient touttes choses quelconques amères et très-mauvaises et puantes; et toujours trembloient où qu'ils fussent; et avecques ce, qui pis estoient, on perdoit tout le povair de son corps, que on n'osoit toucher à soy de nulle part que ce fust, taut estoient grevés ceux qui de ce mal estoient atteints; et duroit bien sans cesser trois semaines ou plus. » On nommoit ce mal le tac ou le holion. Le bourgeois ajoute : « Et ceux qui point n'en avoient ou qui en estoient guéris, disoient par esbattement : « En as-tu? par ma foi tu as chanté, *Votre c.. a la toux, commère.* »

(2) Voici comment l'auteur du *Journal d'un bourgeois de Paris*, rend compte

Digitized by Google

d'Orgemont, évesque de Paris, qui avoit esté conseiller en la cour, maistre des comptes, chanoine de Paris, doyen de Tours, archidiacre d'Amiens, chanoine de Saint-Germain-l'Auxerrois et de Champeaux, estoit diacre, fut emmené en l'auditoire du chapitre de Paris, de la Bastille où il avoit esté longuement, et de là fut emmené en un tombereau et *haste* avec Robin de Besloy et messire Regnault-Maillé qui se disoient clercs, lesquels Besloy et Maillé, présent le dict doyen, furent décapitez et luy rendu à chapitre pour le faire raire en estat de diacre et déclaré convaincu de crime de lèze-majesté, privé de tous offices et bénéfices et à perpétuelle prison, au pain et à l'eaue, et en quatre mil livres d'amende envers le Roy.

Les chaisnes de Paris ostées pour la conspiration qu'on avoit faicte contre le Roy et ses principaux officiers, qui fut découverte le jour de Pasques. *Du* 8 *mai*.

16 *septembre*. La cour deffend, sur peine de confiscation de corps et de biens, que nul, de quelque estat ou condition qu'il soit, ne dire, ne publier ou enseigner à la figure du Roy qu'il soit loisible à quelque vassal ou subject occire aucun par hayne ou blandices, sans entendre sentence de juge compétant, et deffend que nul ne lacère ou couppe la dicte escripture, et qui en aura les mettre vers justice; mande la dicte estre publiée par tout.

de la mort de Louis, duc de Guyenne, fils aîné de Charles VI. « Environ la fin de novembre, l'an mil quatre cent quinze, le duc de Guyenne, aisné fils du roy de France, moult plein de sa voulenté plus que de raison, accoucha malade, et trepassa le dix-huitième jour de décembre, au dit an, jour mercredi des quatre-temps, et furent faites ses vigilles le dimanche ensuivant, à Nostre-Dame de Paris; et fut apporté du Louvre sur les épaules de quatre hommes; et n'y avoit que six hommes à cheval, c'est à scavoir devant : après, les quatre ordres mendiants et les autres colléges de Paris; après sur un grant cheval lui et son paige; sur ung autre fut le chevalier du guet; après grant pièce le Prevost de Paris. Après le corps fut le duc de Berry, le comte d'Eu et ung autre. En ce point fut porté à Nostre-Dame de Paris, et là fut enterré le lendemain. » (*Collection des chroniques nationales françaises*, de Buchon, T. 40, p. 210.)

Digitized by Google

14 *janvier*. Conseillers envoyez vers le Daulphin à ce qu'il vint à Paris, et faire cesser les pilleries.

Du 15 *de may*. Requeste faite par le chancellier à ce que la cour, veu la grande nécessité et descente d'Anglois, prestent argent, sur quoy ils envoyent leurs remonstrances.

Du 24 *de may*. Remonstrance faicte à la cour par le chancellier et connestable pour leur argent, attendu la dicte nécessité; et y estoient les gens des finances qui disoient qu'il n'y avoient plus pas un denier, et que tout estoit mangé, et qu'il falloit huict-vingtz ou neuf-vingtz mille livres, et furent les porteurs de lettres trouvez *es-ports* par lesquelles le duc de Bourgongne menaçoit les gouverneurs.

Du 29 *juing*. Lettres escrites par la cour au duc de Bourgongne exhortant à la paix, et a esté chargé de les porter le greffier.

Forme de contraindre ceux de Paris à prester, assavoir que l'on doibt premièrement admonnester de payer et s'enquerir des faulctez d'un chacun, et promettre de leur rendre et bailler seureté, et en leur refus contraindre les officiers et pratticiens sur peine de privation d'estat et d'exploictation de leurs biens;

Les clercs par prinse de leur temporel et de leur envoyer mangeurs en leurs maisons; *du* 1er *juing*.

Du 21 *juillet*. Sur les lettres envoyées par le duc de Bourgongne est dict qu'elles seront deschirées comme mauvaises, séditieuses et scandaleuses contre le Roy, et seront arses publicquement tant à Paris qu'autres villes où elles ont esté envoyées, mande à tous qui en ont de les brusler et ne les retenir, sur peine de la hart, et deffend de non désormais les reciter.

Du 5 *aoust*. Serment de demeurer feaux faict à la cour tant par les officiers du Roy qu'advocats et procureurs.

Du 21 *aoust*. Furent aucuns conseillers, *ibidem* nommez, envoyez hors de Paris, pour ce que on les soupçonnoit de tenir le party du duc de Bourgongne, combien que la cour

Digitized by Google

remonstrast au conseil du royaume l'innocence et luy supplioit qu'on ne les envoyast; mais on ne peust ce obtenir, et fut advisé qu'ils auroient sauf-conduit par lequel le Roy narroit qu'il les envoyoit en autres lieux pour ses affaires.

1418.

Du 29 *may*. Les gens du duc de Bourgongne entrèrent à Paris de nuict, et prindrent la ville et entrèrent par la porte Saint-Germain-des-Prez, et plusieurs gens pris prisonniers, et depuis fut deffendu que nul arrestast prisonnier sans ordonnance de justice.

Prevost de Paris receu et ses lettres scellées du scel secret, parce que les grands sceaux étoient perdus et le chancellier prisonnier.

Du dernier may. Deffenses de ne piller, ne prendre prisonniers réitérées.

Du 1er *juing*. Arrivée des gens d'armes à Paris.

Du 12 *juing*. Sur le bruit qui se faisoit qu'il venoit force gens d'armes pour secourre le comte d'Armignac et autres prisonniers, les gens du duc de Bourgongne s'armèrent et allèrent aux portes, et craignant qu'on secourust le dict prisonnier, allèrent par toutes les prisons de Paris, et tuèrent tous les dicts prisonniers, entre autres le comte d'Armignac, le comte de Grand-Pré, messire Henry le Coigné dict de Marle, chancellier, son fils, l'evesque de Coustances, l'evesque de Senlis et autres, jusques au nombre de huit cents personnes (1); et furent les corps du dict de Marle et d'Armignac enterrez en terre prochaine en la coustume Saint-Martin.

Du 25 *juing*. Recommence le parlement qui avoit cessé depuis le 10 du dict mois et avoient esté revocques tous offices et tenoit le Parlement Messire Eustache de Lastre chancellier

(1) L'auteur du *Journal d'un bourgeois de Paris* assure que le nombre des morts s'éleva dans cette journée à 1518; Monstrelet le porte à environ 1600.

Digitized by Google

de France (1), Messire Philippe de Morvillier, premier président, et autres *ibidem* nommez.

Du 20 *aoûst*. Autre convention de peuple, sur ce qu'ils disoient qu'on ne faisoit point de justice de ceux qui avoient favorisé à la partye d'Armignac, et on avoit eslargy aucuns; par quoi rompirent les prisons, et fut forcé de bailler des prisonniers qu'on avoit retirez au bois de Vincennes pourveu qu'ils promirent ne leur faire aucun mal et nonobstant en mèrent bien quatre mil autres.

Du 26 *aoust*. Exécution faicte de ceux qui avoient tué les prisonniers.

Du 30 *aoust*. Serment des bourgeois de Paris au duc de Bourgongne; et les excuses des uns aux autres de ce qui estoit advenu.

Du 28 *septembre*. Cessation des plaideries pour la mortalité.

Du 25 *octobre*. Requeste faicte au roi et au duc de Bourgongne, pour donner ordre à ce que vivres vinssent à Paris, car combien que la mortalité y eust esté très-grande et les guerres grandes, néantmoings tout estoit merveilleusement cher (2).

Le 3 *novembre*. Procession solemnelle à Nostre-Dame, où fut révoquée la sentence donnée par l'évesque de Paris contre le duc de Bourgongne et ses adhérens, et la revoequèrent ses vicaires.

(1) C'est donc à tort que Hénault annonce que Eustache de Laistre ne fut élu chancelier qu'en 1420, on a vu plus haut qu'il l'avait été en 1413, puis s'étant absenté, il fut remplacé par de Marle, et rétabli en 1419, après l'assassinat de celui-ci, victime des massacres qui eurent lieu dans les prisons de Paris, le 12 juin 1418. (*Voy.* ci-dessus, à cette date)

(2) « Les Arminaz, dit l'auteur du *Journal d'un bourgeois de Paris*, tindrent Paris en si grant subjection, que ung euffent de quatorze ans mangeoit bien pour huict deniers de pain à l'eure; et coustoit la douzaine six sols parisis, qu'on avoit eue pour sept ou huict blancs, un bien petit fromeige, dix ou douze blancs, le quarteron d'œufs, cinq ou six sols parisis, la char d'un bon mouton, le bœuf trente huict francs; ainsi petite buche de Marme toute verte, quarante sols parisis, ou trois francs le cent.... Une paire de souliers qu'on avoit devant pour huict blancs, en 1418, coustoit seize ou dix-huit blancs. »

Digitized by Google

Du 23 *novembre*. Requeste faicte par la cour afin de faire cesser ceux qui se mesloient du faict de la réformation du royaulme.

Du 25 *novembre*. Procession faicte par le roi qui estoit allé secourir Rouen, et lequel avoit mandé ban et arrière-ban; mais peu y vindrent, au moyen des divisions ou qu'ils estoient mal payez, et non par deffaut de loyautez.

Du 26 *novembre*. Pour avoir provision de boys à Paris, à été advisé que le roi seroit tenu vendre trois cents arpens de bois à Coudin et Sénart, chacun arpent à huit livres pour le plus, et jusques à six livres; et que les marchands l'enleveront, à la Chandeleur une moitié, l'autre dedans Pacques; et oustre commandement aux marchands de mettre le bois au prix raisonnable, assavoir le moule des busches pour six sols parisis et le cent de cotterets pour seize sols parisis.

Du 5 *décembre*. Fut dict que ceux qui avoient bois autour de Paris seroient tenus les vendre à prix raisonnable.

Du 18 *janvier*. La prise de Rouen.

Du *janvier*. Response de ceux qui avoient esté vers le roy et fut récité comme le roy avoit sa ville en grande recommandation, et ne s'éloigneroit point plus loing que Provins, et ce qui le gardoit venir à Paris estoit de peur de manger les vivres d'icelle ville, où il sçavoit qu'il y avoit disette et aussi plus facilement se trouveroient gens venir à luy à Provins, à Paris; et aussy il attendoit le Daulphin pour appointer.

Du 9 *febvrier*. Prise de Mante et siège de Pontoise.

Du 10 *febvrier*. Deffenses faictes aux habitans de Paris de non monopoler.

Du 15 *febvrier*. Lettres du Roy, contenant doléances de la cour, et réponse aux dictes lettres et montrer l'intégrité de la cour.

Augustins qui avoient apporté lettres à aucuns particuliers de Paris, et craignoit-on que ce fussent lettres mouvantes à sédition, furent rendus au prieur des Augustins à la charge de les bien chastier.

Digitized by Google

Du 21 *febvrier*. Ordonne que on mettroit sus quatre cents hommes armez, pour conduire et tenir en sûreté ceux qui menoient vivres à Paris et que on lèveroit six mil livres pour le paiement d'iceux.

Le febvrier. Trèves entre les Anglois et François.

Du 13 *mars*. La cour reçoit lettres de monsieur le Daulphin soy disant régent, lesquelles furent lues, le comte de Sainct-Paul et autres gentils-hommes et bourgeois jusques au nombre de trois cent personnes et la dicte cour et luy fut faict response; touttefois la cour déclara que par les dictes lettres elle ne l'entendoit approuver régent, parce qu'il n'en estoit aucune chose apparu à la cour.

Sur ce que le Roy escrivoit à la cour qu'ils advisassent les moyens de la paix, sans touttefois rien conclure sans luy et qu'il pourvoiroit à l'avitaillement de la ville et qu'il avoit mandé gens d'armes pour la conservation de son royaulme, vouloit oultre que la révocation des ordonnances se publiast ensemble certaines pour sommer monsieur le Daulphin à deffendre le Roy, sur quoi la cour ordonne toutes les dictes lettres estre publiées fors que la révocation des ordonnances, sur laquelle la cour aura advis.

Du 29 *mars*. Opposition du procureur-général à la publication de la dicte révocation.

Du 30 *mars*. La cour sur les dictes lettres révocatoires opinèrent et furent vingt-neuf qui disoient que on ne les debvoit publier sans ouyr le procureur-général; douze au contraire et le chancellier disoient que le vouloir du comte de Sainct-Paul estoit qu'elles fussent publiées et qu'il advertiroit les comtes de ce qui avoit esté faict en la dicte cour.

Du dernier mars. Le chancelier vint en la cour, le comte de Sainct-Paul et le sieur de Mauléon, et firent publier les lettres révocatoires sans ouyr le procureur du roy, et en son absence commanda le chancellier y mettre *lecta publicata et registrata*, et après plusieurs conseillers vindrent au greffier luy dire que veu que c'estoit contre la délibération de la cour, il ne debvoit mettre la dicte *lecta aut saltem*, clause

Digitized by Google

par laquelle il apparut que la dicte cour n'eust approuvé la dicte publication ; lequel respondit qu'il se garderoit de mespreindre : et le landemain ceux des enquestes vindrent en la grand'chambre faire pareille remonstrance.

Surquoy fut dict que par la dicte publication la cour n'entendoit les approuver et aussy qu'il y avoit par le commandement du chancellier auquel le dict greffier comme secrétaire étoit subject.

Du 8 *apvril*. Lettres escrites par le Daulphin à la cour, et ambassade députté par la dicte cour, pour aller vers le roy.

1419.

Du 4 *may*. Ambassades envoyez par le roy à la cour contenant que de tout son pouvoir il avoit faict ce qu'il pouvoit pour avoir paix, mais le Daulphin et son conseil ne cherchoit que guerre, et prioit ceux de la cour de n'entendre aucune chose avec le dict Daulphin sans son sceu. *Ibidem*, la response de la cour qu'ils ne feroient rien sans advertir le roy comme ils debvoient.

Le 18 *may*. Le roy mande qu'on lui envoye toute l'assignation qui avoit esté faicte sur la monnoye et encore vingt mil livres d'emprunt; sur quoy la cour dict qu'il n'est possible, autrement les gens d'armes qui sont assignez sur ce gasteroient le royaume.

Du 12 *juillet*. Paix entre le Daulphin et le duc de Bourgongne, moyennant que la Franche-Comté et la Flandre seroient souverains, dont fut chanté le *Te Deum*.

Du 13. Processions.

Du 20 *juillet*. Publication de la paix.

Prinse de Pontboise par les Anglois; *dernier juillet*.

Du 9 *aoust*. Course des Anglois devant Paris.

Du 11 *septembre*. Mort du duc de Bourgongne, à Montereau-où-Faut-Yonne.

Du 2 *octobre*. Deux conseillers et un huissier envoyez en garnison en la maison d'un général des finances pour le

Digitized by Google

manger, par faulte qu'il n'avoit payé les dicts gaiges de la cour.

1420.

Du 30 *avril*. Le traité d'entre le roy d'Angleterre et le roy de France présenté à la cour où il y avoit grande assemblée. *Ibidem, inferuntur* les causes pour lesquelles le roy deshériteroit son fils et bailleroit au roy d'Angleterre le royaulme, ce qui fut consenty.

Du 1er *décembre*. L'entrée des roynes de France et d'Angleterre.

1422

Le 21 *d'octobre*. Trépassement du roy Charles VI, à sept heures de matin, après les quatre et cinquiesme de fiebvres quartes et pour ce que tous ses exécuteurs estoient morts, et son testament fut faict l'an mil trois cents quatre vingts douze, furent d'autres subrogés, *ut ibidem continetur*, et lettres baillées de la dicte subrogation (1).

(1) Charles VI est mort le 20 octobre 1422, suivant le président Hénault et l'*Art de vérifier les dates*, le 21 du même mois suivant les registres du parlement, l'auteur du *Journal d'un bourgeois de Paris*, le P. Labbe et la *Biographie universelle*; le 22, suivant Monstrelet, Duclos et Dulaure.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE

GALANTE

DE FLÉCHIER.

On a imprimé dans les Œuvres complètes de l'évêque de Nîmes des lettres *de piété* et *de civilité*, comme la plupart d'entre elles le portent en titre, et des dialogues rimés sur le quiétisme. Nous venons, nous, faire connaître des billets galans et des vers amoureux de cet orateur sacré. On y remarquera sans doute que, dans sa prose surtout, Fléchier a rarement su se défendre de l'afféterie mise en honneur dans son siècle par Voiture et Balzac. Mais dans ses vers il en est tels, les premiers surtout, qui sont remarquables de simplicité, de grace, et semblent à peine avoir vieillis, si tant est que la grace et la simplicité soient de nos jours.

Dans cette correspondance se trouve une lettre du chevalier de Cailly, qui a publié (Paris, 1667, in-12) un charmant recueil d'épigrammes, sous le nom anagrammatique de d'*Aceilly*. M. Ch. Nodier qui l'a compris dans la *Collection des petits Classiques français*, disait dans sa Notice : « Nous « avons conservé sa préface parce que c'est la seule pièce qui « nous reste de lui, d'après laquelle on puisse juger de sa « manière d'écrire en prose. » La lettre inédite que nous publions, spirituelle pour tous, sera donc aux yeux de quelques-uns rare et précieuse.

Mademoiselle de La Vigne est une des femmes beaux-esprits de ce temps : on trouve de ses vers dans plusieurs recueils. Un éditeur donnant trois lettres de Fléchier, également adressées à cette demoiselle (1), dans l'une desquelles celui-ci l'entretient d'un personnage de Corneille qu'elle veut étudier, a cru que la correspondante du célèbre abbé était une actrice. C'eût été plus piquant sans doute ; mais bornons-nous à être vrais.

1 *Lettres inédites de Henri IV et de plusieurs personnages célèbres*, publ. par Sérieys. Paris, an x, in-8.

Digitized by Google

A M. L'ABBÉ FLÉCHIER.

Je vous suis très-obligée, monsieur, du présent que vous me faites. J'en fais tout le cas que j'en dois faire, et je vous en rends mille grâces très-humbles; mais, en même temps, il faut que je me plaigne que faisant si bien des vers, vous en fassiez si rarement. Cela ne se peut souffrir, en vérité, et si j'étais de vos anciennes amies, je vous persécuterais cruellement, à moins que vous n'en fissiez tous les jours; mais comme il n'y a que trois semaines que j'ai l'honneur de vous connaître, je sens bien que je ne suis pas en droit de vous rien demander, si ce n'est que vous me fassiez la grace de croire que je vous estime infiniment, et que je suis de tout mon cœur, etc.

ANNE-MARIE DE LA VIGNE.

A MADEMOISELLE DE LA VIGNE.

Je vous envoie, mademoiselle, le Siècle d'or de cet honnête Tircis, de qui je vous parlai hier. Je l'ai prié de me le donner tout entier, mais c'est un homme qui n'a ni assez de soin pour conserver ces sortes de poésies, ni assez de mémoire pour les retenir. Vous n'y trouverez point de ces imaginations agréables qui divertissent, et qui ne touchent pas. Il ne fait point couler de ruisseaux de lait; il ne parle ni de la beauté des fleurs, ni de la douceur des fruits, et ne décrit point toutes ces graces qu'on dit que la nature avait, quand elle était jeune. Vous vous arrêteriez, sans doute, à faire de ces peintures ingénieuses, vous qui n'aimez que le lait, les fleurs et les fruits; mais les Tircis, qui aiment quelquefois quelque chose de plus, poussent le Siècle d'or un peu plus loin; et tout ce que vous en diriez, ne serait pas la préface de ce qu'ils en disent. Ils ne sont pas toujours contens de la

Digitized by Google

simplicité et de la bonne foi de leur siècle, et ils louent celles des siècles passés. Voici comme notre Tircis parle de ces bonnes gens :

Dès qu'ils étaient aimés, ils aimaient à leur tour,
Et n'avaient d'autres liens que les liens de l'amour ;
Le respect n'obligeait à nulle retenue ;
La pudeur n'était pas une vertu connue ;
Nul remords ne troublait leurs désirs amoureux ;
Ils étaient innocens lorsqu'ils étaient heureux,
Et, dans la belle ardeur de leurs feux légitimes,
Ils goûtaient nos plaisirs sans commettre nos crimes.
Mais un fâcheux honneur borne tous nos désirs,
Un remords importun s'attache à nos plaisirs,
Contre nos sens charmés notre raison murmure,
Les lois ont condamné l'instinct de la nature,
On n'ose, sans rougir, dire sa passion,
Et la vertu s'oppose à l'inclination.

Que pensez-vous, mademoiselle, de cette moralité? Elle est d'un homme qui paraît ennemi des façons, et qui sait bien son Siècle d'or. Aussi, se plaint-il, dans la suite, des dames de notre temps :

Ces injustes beautés troublent notre bonheur,
Et couvrent leur orgueil du voile de l'honneur.
Au seul nom de l'amour elles sont alarmées,
Feignant de n'aimer plus dès qu'elles sont aimées,
Persécutent un cœur qu'elles ont attristé,
Et font une vertu de cette cruauté.
Je sais bien qu'au moment qu'elles font les cruelles,
Elles souffrent souvent ce qu'on souffre pour elles,
Et que, lorsque leur sort nous paraît le plus doux,
Elles sont quelquefois plus à plaindre que nous;
Mais nous suivons les lois de leur cruel empire,
Et nous souffrons long-temps avant que de le dire.
Elles font leur plaisir de nous voir soupirer,
Nous donnent des rivaux pour nous désespérer,
Reçoivent leurs encens, et méprisent les nôtres,
Et trompent bien souvent et les uns et les autres.

Ne croyez pas, mademoiselle, qu'il employât toute sa

Digitized by Google

morale contre votre sexe; il déclamait contre les hymens contraints ou intéressés, et s'en prenait aux amans par intérêt ou par considération :

Nos amans, aujourd'hui, lâches, indifférens,
S'engagent à l'hymen, au gré de leurs parens,
L'avare soif de l'or étouffe leur tendresse,
La fortune est toujours leur première maîtresse;
Un aveugle intérêt conduit leur passion,
Ils règlent leur amour sur leur ambition;
Et, quittant des beautés qu'ils auraient adorées,
Ils cherchent à languir dans des chaînes dorées.
Dans le siècle innocent, qui se laissait charmer,
Ne cherchait, en aimant, que le plaisir d'aimer;
Les amans n'étaient pas des amans politiques;
Les parens n'étaient pas des tyrans domestiques;
Chacun, paisiblement, jouissait de ses droits,
Et chaque nymphe avait la liberté du choix.
Aussi, pour posséder un objet plein de charmes,
Il n'en coûtait jamais de soupirs, ni de larmes,
Dès qu'on pouvait se plaire, on s'aimait tendrement,
Et l'on était époux, dès qu'on était amant.
Depuis qu'on voit régner et galans et coquettes,
Le plus beau temps se passe à conter des fleurettes.
On s'amuse à pousser mille soupirs perdus;
On rend mille devoirs, mille soins assidus;
Il faut languir long-temps, sans qu'on s'en aperçoive,
Un cœur est tout usé devant qu'on le reçoive,
On consume en façons les momens les plus doux,
Et l'on n'est plus amant, lorsqu'on devient époux.

Voilà tout ce que j'en sais, mademoiselle; c'en est peut-être bien assez pour vous. Il faut pourtant que vous sachiez qu'il maudissait le premier qui,

. . . . . Transporté d'une lâche faiblesse,
Endura le mépris d'une injuste maîtresse,
Inventa, pour lui plaire, un langage flatteur,
S'appela son esclave, et son adorateur;
Et, pour obtenir d'elle, un regard favorable,
Fut long-temps amoureux, et long-temps misérable,

Digitized by Google

Lui rendit sa franchise, en se laissant charmer,
Et, pour gagner son cœur, se fit un art d'aimer.

FLÉCHIER.

A M. L'ABBÉ FLÉCHIER.

Votre Tircis, monsieur, est un fort joli garçon. Il faut avouer que son Siècle d'or n'est pas tout-à-fait le mien ; mais ce n'est pas d'aujourd'hui que les Tircis et les Climène ne sont pas d'accord. Il y a pourtant certains endroits de votre élégie qui ne s'accordent pas trop mal avec celui-ci :

Si le destin, par un bonheur extrême,
M'eût permis de vivre à moi-même,
Et selon mes justes désirs,
Mon ame, dans ces lieux, pleinement satisfaite,
Méprisant les autres plaisirs,
N'aurait jamais quitté cette douce retraite.

Si vous voulez de la moralité, Climène en fait tout de même que votre Tircis.

A juger sainement, tous les biens d'ici-bas
Ne sont que des maux véritables,
Ceux qu'on estime heureux
Sont les plus misérables.
Ils sont chargés de biens, et n'en jouissent pas.
La plus abondante richesse,
Est de la liberté le spécieux lien,
Et la beauté, ni la jeunesse,
Ni le renom, ni la noblesse,
Au vrai contentement ne nous servent de rien.

Vous voyez bien que ma petite bergère ne fait pas plus d'estime des richesses que votre berger ; encore qu'elle aime les prés, elle n'en fait pas son capital.

Que du ciel la douce influence

Digitized by Google

Remplisse nos champs de bonheur,
Que la terre, en notre faveur,
Donne ses fruits en abondance,
Que nos prés soient vastes et beaux,
Qu'une riche moisson couvre toute la plaine,
Et que nos fertiles côteaux
Ne puissent suffire qu'à peine
Au grand nombre de nos troupeaux.
Au milieu de cette opulence,
Si le cœur n'est pas satisfait,
On est heureux en apparence,
Et bien malheureux en effet.

En voilà assez et peut-être deux fois trop. De quelque façon que ce soit, vous voyez, monsieur, que je tiens ma parole, et qu'il y a des Siècles d'or pour tout le monde; mais qu'il n'appartient pas à tout le monde de le bien décrire, comme vous, ou comme votre Tircis.

ANNE-MARIE DE LA VIGNE.

A MADEMOISELLE DE LA VIGNE.

Voici les deux madrigaux que j'ai faits pour vous, mademoiselle. J'avais bien voulu les oublier, parce qu'ils me faisaient souvenir que vous aviez été malade; mais puisque vous voulez que j'aie de la mémoire, j'en aurai pour les vers que j'ai faits, et non pas pour les maux que vous avez soufferts.

Sur les yeux d'Iris, malades.

MADRIGAL.

Je vois les yeux d'Iris, ces astres animés,
Qui jetaient de si vives flammes,
Et qui semblaient être formés
Pour troubler le repos des plus tranquilles ames.
Ils pleuraient leur propre malheur,

Digitized by Google

Pressés d'une extrême douleur,
Et couverts d'un triste nuage.
Je pardonne au destin cet accident fatal;
Quoiqu'ils souffrent beaucoup de mal,
Ils en ont fait encore davantage.

Vous savez bien, mademoiselle, que ce n'est pas là une médisance, et que mon madrigal est historique. Il fallait bien lui donner un nom, puisque vous avez donné au second le nom de prophétique, peut-être parce qu'il finit par une prophétie.

A IRIS,

Sur ses yeux guéris.

Vos yeux, que le ciel fit si brillans et si beaux,
Reprennent leur éclat et leur beauté première,
Et l'on en voit déjà sortir des feux nouveaux,
Et de nouveaux traits de lumière.
Leurs maux n'ont fait qu'augmenter leurs appas;
Mais en sauvant des yeux comme les vôtres,
Iris, les dieux ne songent pas
Qu'ils en exposeront bien d'autres.

Je vous en écrirais peut-être davantage, mademoiselle, mais il faut ménager ces yeux convalescens. Je connais leur tempérament; il n'y a point de fluxion qui lui soit si contraire qu'une lecture de méchans vers. Je vous prie de les conserver et de les aimer comme vos yeux. Pour moi, quelque mal qu'ils me puissent faire, je ne veux point leur en faire souffrir.

FLÉCHIER.

A M. L'ABBÉ FLÉCHIER,

Réponse de M. de Cailly pour mademoiselle de La Vigne.

Je vous avertis, monsieur, que je ne suis plus moi, et

Digitized by Google

que mademoiselle de La Vigne veut bien que je sois elle, pour aujourd'hui. Elle me fait bien de l'honneur, mais je crois que je ne lui fais point de tort. Si elle a beaucoup plus de mérite que moi, je me porte aussi beaucoup mieux qu'elle, et j'ai de quoi la dédommager sur la santé de toutes les pertes qu'elle pourrait faire sur l'esprit et sur plusieurs autres belles qualités qu'elle a. Quoi qu'il en soit, je réponds à votre dernier billet, et je vous dis, non pas en ami, mais en amie, que votre madrigal est fort galant; qu'il découvre assez bien le fond de votre pensée, et que, sous des termes de pitié, il cache quelque chose que nous autres filles n'oserions nommer. J'ai eu quelque peine à le lire, mais j'ai été fort satisfaite de l'avoir lu, et d'avoir reconnu ce que je croyais depuis long-temps, que vous souffriez un peu en me voyant souffrir, et que je ne vous étais pas indifférente. Voilà qui est assez doux, monsieur. Je ne sais si mademoiselle de La Vigne doit parler ainsi. Je ne songeais pas que j'étais elle, et que je parlais à un de mes galans. Il valait bien mieux faire semblant de ne rien croire et de ne rien entendre; mais on se trouve embarrassé, quand on n'a pas accoutumé d'être fille. Que faire? Je rougis de deux ou trois rongeurs, et je me remets mon compliment dans les formes..... Je n'ai pas assez bonne opinion de moi, monsieur, pour croire que je puisse faire souffrir mes amis, quelques maux que je souffre moi-même. Vous avez voulu vous donner le divertissement de faire un madrigal obligeant, et vous me paraissez bien enjoué pour un homme qui veut qu'on juge qu'il souffre. Voulez-vous savoir ce que j'en ai pensé?

Lorsque dans l'excès de mes maux,
Je sens une douleur extrême,
Tircis dit qu'il souffre de même;
Et cependant il rit, il fait des madrigaux.
Quoi qu'il proteste, quoi qu'il jure,
Un galant qui me plaint, et qui se divertit,
On ne dit pas ce qu'il endure,
On n'endure pas ce qu'il dit.

Digitized by Google

Voilà ce que j'avais à vous dire..... Qu'il est difficile, monsieur, de bien parler pour un autre que soi, et particulièrement pour les dames! J'aime bien mieux vous pouvoir dire de mon chef, et sans contrainte, que je vous aime de tout mon cœur, et que je vous prie de m'aimer de même.

De Cailly.

A M. L'ABBÉ FLÉCHIER.

Autre réponse de mademoiselle de La Vigne même.

Il y avait tant de monde ici, quand vous prîtes la peine d'y venir, que je ne pus vous rien dire des jolies choses que vous m'aviez envoyées. Vos madrigaux sont tout-à-fait agréables, et je n'y trouve rien à réformer que le nom d'*historique*. Si vous prétendez, monsieur, que le premier soit fondé en histoire, il faudra véritablement que ce soit en histoire apocryphe.

Non, ce n'est point un châtiment,
Que ce cruel aveuglement;
Par de meurtrières œillades,
Je n'ai point mérité cet accident fatal,
Mes yeux aux yeux d'autrui n'ont jamais fait de mal,
Que tandis qu'ils étaient malades.

Ce n'est pas par là, monsieur, que je suis redoutable, et quand je veux qu'on me craigne, je ne prétends pas que ce soit pour mes beaux yeux. Cependant je veux être crainte, à quelque prix que ce soit, et quoique le bon sens, le respect, l'amitié et la civilité se soient rendus à vos raisons d'intrépidité, je ne m'y rends nullement.

Fanfaron, vous avez beau faire,
Il faut me craindre ou me déplaire;

Digitized by Google

Je pousse l'assurance à bout,
Je veux que l'on me considère,
Et je tiens qu'on n'estime guère
Les gens qu'on ne craint point du tout.

Voyez, s'il vous plaît, ce que vous avez à répondre à cela; et songez un peu sérieusement, si vous voulez mériter le nom que je vous donne.

ANNE-MARIE DE LA VIGNE.

A MADEMOISELLE DE LA VIGNE.

Il faut être bien assurée, mademoiselle, pour braver comme vous faites, un homme qui fait le fanfaron. Vous savez bien qu'il n'y a fierté qui tienne auprès de la vôtre, et vous connaissez bien ou votre pouvoir, ou notre faiblesse. Vous avez pris, pour me réduire, la raison la plus forte que vous ayez pu trouver, et je crois que vous avez été fort persuadée que j'aimerai toujours mieux vous craindre que vous déplaire.

Belle Iris, à ce que je vois,
Il faut vous craindre pour vous plaire;
Je suis prêt à vous satisfaire,
Nul n'est moins fanfaron que moi.
Je subis cette dure loi
Sans murmurer et sans me plaindre,
Et je ne crains rien tant que de ne vous pas craindre.

Vous obtenez de moi tout ce qu'il vous plaît, mademoiselle; je ne sais si tous vos amis auraient la même docilité. J'ai cru qu'il était à propos de leur donner cet avis que je vous envoie.

AVIS

AUX AMIS DE LA BELLE IRIS.

O vous qui, pour la belle Iris,
Brûlez d'une flamme fidèle,

Digitized by Google

Redoutez sa fierté, si votre cœur est pris,
Et tremblez toujours devant elle.

Quand elle aura su vous charmer,
Vous n'oserez soupirer, ni vous plaindre,
Et, par une rigueur qu'on ne peut exprimer,
Elle voudra se faire craindre.

Elle se rit de ces impressions
De tendresse et d'ardeur dont votre ame est atteinte,
Et de toutes les passions,
Elle n'estime que la crainte.

Tous vos désirs sont superflus,
Point d'espoir, point de confiance;
Après une longue constance,
Il faudra la craindre, et rien plus.

FLÉCHIER.

A MADEMOISELLE DE LA VIGNE.

Je vous envoie les vers latins que je vous ai promis, mademoiselle: si vous vouliez, vous me les rendriez beaucoup meilleurs qu'ils ne sont; mais je suis persuadé de ce que peut votre esprit, et je n'ose me rien promettre de votre bonne volonté. Si je vous avais dit ce petit compliment-là, je rougirais, et peut-être rougiriez-vous aussi, et il nous en coûterait bien des réflexions; mais comme les billets ne rougissent pas, je crois qu'on ne rougit pas aussi pour les billets.

FLÉCHIER.

A M. L'ABBÉ FLÉCHIER.

Je rougirais mille fois plus des complimens que vous me faites sur vos vers latins, que je ne rougirais de ce que vous dites de la bonne volonté. Tout de bon, monsieur, je crois

Digitized by Google

que vous vous moquez un peu de moi. Ce qui me fâche, c'est que je ne me sens pas disposée à m'en mettre fort en colère. Il est juste que je souffre quelque raillerie pour me punir de la témérité que j'ai eue de vous demander des vers dont je ne suis pas capable de connaître toutes les beautés.

ANNE-MARIE DE LA VIGNE.

A MADEMOISELLE DE LA VIGNE.

Dussiez-vous mettre les papiers que je vous envoie au rang des papiers réprouvés, je vous les envoie, mademoiselle, et je consens qu'ils soient jetés en un certain coin de fenêtre, où est la prison des méchans vers, et où l'on voit quelquefois des odes et des églogues, qui n'attendent que l'heure de leur supplice, et qui ne sont qu'à trois pas du lieu de leur exécution. Mais j'espère qu'après m'avoir dit du bien de cette poésie, vous ne lui ferez point de mal. Au moins, vous épargnerez les exemplaires que je prends la liberté de vous adresser pour quelques-uns de nos amis. Si je voulais, je vous dirais qu'on les trouvera bons, si vous avez la bonté de les approuver, qu'on les recevra mieux, quand ils auront passé par vos mains, et quand on pourra juger qu'ils ont trouvé grace devant vous, ou, pour le moins, qu'ils se sont sauvés de votre justice. Mais je ne veux pas vous dire ce qui pourrait passer pour compliment. Je sais que vous n'avez donné, pour des vers latins, que des approbations fort secrètes, et je ne demande pas que vous donniez ceux-ci vous-même. Il suffit que vous les souffriez chez vous, et que vous les indiquiez sur votre fenêtre, quand l'occasion s'en présentera.

FLÉCHIER.

A M. L'ABBÉ FLÉCHIER.

Je vous supplie de croire, monsieur, que la prédestination,

Digitized by Google

chez moi, suit le mérite, et qu'ainsi les vers que vous m'avez fait la grace de m'envoyer ne peuvent jamais être du nombre des réprouvés. Je n'ai point de prison pour eux, et quand je devrais m'attirer le nom de dona Bachellera, je leur donnerai la liberté de ma propre main. On en dira ce que l'on voudra, je les présenterai moi-même. Il me semble, monsieur, que vous me devez savoir quelque gré de ma résolution, et je trouve qu'une personne de mon humeur fait beaucoup pour les gens quand elle se met au-dessus du *qu'en dira-t-on?* pour l'amour d'eux.

ANNE-MARIE DE LA VIGNE.

Digitized by Google

DÉTENTION

DU

MARQUIS DE SADE.

Nous respectons trop nos lecteurs, nous nous respectons trop nous-même, pour entrer dans aucun détail biographique sur le personnage trop fameux que concerne le dossier administratif que nous allons reproduire. Madame du Deffand nous le montre au commencement de sa carrière dans sa lettre des 12 et 13 avril 1768; on va le voir ici à la fin de cette longue existence, durant laquelle il ne démentit pas un instant ce que promettait son début. Jamais le *servetur ad imum* d'Horace ne fut mieux observé.

Le Marquis de Sade vécut soixante-quinze ans; il fut détenu dans onze prisons différentes pendant vingt-neuf années, sous Louis XV, Louis XVI, le Consulat et l'Empire, sans qu'aucune de ces détentions eût été prononcée par jugement. S'il est une vie qui puisse faire pardonner une aussi longue atteinte à la liberté individuelle, c'est celle de cet homme. Personne ne méritait mieux d'être *puni administrativement*, et *oublié pour long-temps* dans un cachot, selon l'expression de M. Dubois, expression pleine de naïveté, de cette naïveté de la police de l'Empire. Le rapport de ce fonctionnaire contraste par la franchise de ses propositions avec la lettre hypocrite du prisonnier. On est heureux de pouvoir se reposer du sentiment pénible que fait éprouver la lecture des deux premières pièces, par celle du rapport du Docteur Royer-Collard, rapport si plein de convenance, si honorable pour son auteur.

Avant de rapporter ces pièces, nous transcrirons ici un passage d'une lettre inédite adressée le 28 juin 1780, par Mirabeau, co-détenu du marquis de Sade, à M. Boucher,

Digitized by Google

premier commis de la police, appelé *le bon ange* par Mirabeau et Sophie, et qu'on voit souvent figurer sous ce surnom dans la *Correspondance du donjon de Vincennes*. Ce fragment nous fait voir M. de Sade dans les prisons de l'ancien régime, comme les pièces suivantes nous le montrent dans les prisons de l'empire.

« M. de Sade a mis hier en combustion le Donjon, et m'a fait l'honneur, en se nommant, et sans la moindre provocation de ma part, comme vous croyez bien, de me dire les plus infames horreurs. — J'étais, disait-il, moins décemment, le.., favori de M. de R. (1), et c'était pour me donner la promenade qu'on la lui ôtait; enfin il m'a demandé mon nom afin d'avoir le plaisir *de me couper les oreilles* à sa liberté. La patience m'a échappé, et je lui ai dit : « Mon nom » est celui d'un homme d'honneur qui n'a jamais disséqué ni » empoisonné de femmes, qui vous l'écrira sur le dos à coups » de canne, si vous n'êtes rossé auparavant, et qui n'a de » crainte que d'être mis par vous en deuil sur la Grève (2). » Il s'est tu et n'a pas osé ouvrir la bouche depuis. Si vous me grondez, vous me gronderez; mais, pardieu, il est aisé de patienter de loin, et assez triste d'habiter la même maison qu'un tel monstre habite. »

I.

SADE, HOMME DE LETTRES,

AU MINISTRE DE LA JUSTICE.

Pélagie, ce 30 floréal an x.

CITOYEN MINISTRE,

L'innocence persécutée n'a que vous pour appui. Chef suprême de la magistrature française, c'est à vous seul qu'il

(1) M. de Rougemont, gouverneur de Vincennes.
(2) Ils étaient parens par les femmes.

Digitized by Google

appartient de faire exécuter les lois, et d'écarter loin d'elles l'arbitraire odieux qui les mine et les atténue.

On m'accuse d'être l'auteur du livre infame de *Justine*. L'accusation est fausse, je vous le jure au nom de tout ce que j'ai de plus sacré.

Massé, imprimeur éditeur de l'ouvrage, *pris sur le fait*, est d'abord enfermé avec moi, puis relâché, pendant que l'on continue de me détenir; il est libre, *lui* qui a imprimé, qui a vendu, et qui vend encore, et moi je gémis.... Je gémis depuis quinze mois dans la plus affreuse prison de Paris, tandis que d'après la loi on ne peut retenir plus de dix jours un prévenu sans le juger. Je demande à l'être. Je suis l'auteur ou non du livre qu'on m'impute. Si l'on peut me convaincre, je veux subir mon jugement; dans le cas contraire, je veux être libre.

Quelle est donc cette arbitraire partialité qui brise les fers du coupable et qui en écrase l'innocent? Est-ce pour arriver là que nous venons de sacrifier pendant douze ans nos vies et nos fortunes (1)?

Ces atrocités sont incompatibles avec les vertus que la France admire en vous. Je vous supplie de ne pas permettre que j'en sois plus long-temps la victime.

Je veux en un mot être *libre* ou *jugé*. J'ai le droit de parler ainsi. Mes malheurs et les lois me le donnent, et j'ai lieu de tout espérer quand c'est à vous que je m'adresse.

Salut et respect.

SADE.

(1) Le marquis de Sade avait feint une grande sympathie pour les principes révolutionnaires. Les amis de la révolution le repoussèrent avec horreur. Il avait pris Marat pour héros; voici quatre vers déjà imprimés qu'il adressa à sa mémoire, lorsque le dévouement sublime de Charlotte Corday eut délivré de ce monstre la France et l'humanité :

Du vrai républicain unique et chère idole,
De ta perte, Marat, ton image console.
Qui chérit un grand homme adopte ses vertus :
Les cendres de Scévole ont fait naître Brutus.

Digitized by Google

II.

MINISTÈRE DE LA POLICE GÉNÉRALE.

Travail avec Son Excellence le Sénateur Ministre de la police générale.

Le 21 fructidor an XII.

Son Excellence le sénateur, ministre de la police générale de l'empire, par sa note du 7 de ce mois me demande un rapport sur le nommé Sade, détenu à Charenton.

Dans les premiers jours de ventôse an IX, j'avais été informé que le nommé Sade, ex-marquis, connu pour être l'auteur de l'infame roman de *Justine*, se proposait de publier incessamment un ouvrage plus affreux encore sous le titre de *Juliette*. Je le fis arrêter le 15 du même mois, chez le libraire éditeur de son ouvrage, où je savais qu'il devait se trouver muni de son manuscrit.

L'auteur et l'éditeur furent amenés à ma préfecture. La saisie du manuscrit était importante; mais l'ouvrage était imprimé, et il s'agissait de découvrir l'édition. La liberté fut promise à l'éditeur, s'il livrait les exemplaires imprimés.

Celui-ci conduisit nos agens dans un lieu inhabité que lui seul connaissait, et ils en enlevèrent une quantité assez considérable d'exemplaires pour que l'on pût croire que c'était l'édition entière.

Sade, dans son interrogatoire, reconnut son manuscrit, mais il déclara qu'il n'était que le copiste et non l'auteur (1). Il convint même qu'il avait été payé pour le copier, mais il

(1) C'était le système adopté par le marquis de Sade. En 1832 le manuscrit d'un roman inédit de cet homme, acquis par la Bibliothèque du Roi pour être enlevé à la circulation, a été brûlé en présence d'un membre de la famille qui en avait, avec la plus honorable insistance, sollicité la destruction. Ce manuscrit

Digitized by Google

ne put faire connaître les personnes de qui il tenait les originaux.

Il eût été difficile de croire qu'un homme qui jouissait d'une fortune assez considérable eût pu devenir copiste d'ouvrages aussi affreux, moyennant un salaire. On ne pouvait douter qu'il n'en fût l'auteur, lui dont le cabinet était tapissé de grands tableaux représentant les principales obscénités du roman de *Justine*.

Le 23 ventôse, j'eus l'honneur de rendre compte de toute l'opération à Son Excellence le ministre de la police générale, et de lui demander quelle marche j'avais à suivre pour parvenir à la punition d'un homme aussi profondément pervers. Après diverses conférences que j'eus avec Son Excellence, desquelles il résulta qu'une poursuite judiciaire causerait un éclat scandaleux qui ne serait point racheté par une punition assez exemplaire, je le fis déposer à Sainte-Pélagie, le 12 germinal de la même année, pour le punir administrativement.

Au mois de floréal suivant, Son Excellence le ministre de la justice me demanda les pièces relatives à cette affaire, pour aviser, m'écrivait-il, aux moyens qu'il serait convenable de prendre, et en référer aux consuls, s'il y avait lieu.

J'eus l'honneur du rendre compte verbalement à Son Excellence qui, connaissant déjà tous les délits que Sade avait commis avant la révolution, et convaincu que les peines qui pourraient lui être appliquées par un tribunal seraient insuffisantes, et nullement proportionnées à son délit, fut d'avis qu'il fallait l'oublier pour long-temps dans la maison de Sainte-Pélagie.

Sade y serait encore, s'il n'eût pas employé tous les moyens que lui suggère son imagination dépravée pour séduire et

portait sur le titre une note signée du Marquis, par laquelle il déclarait également n'être que le copiste de cette œuvre. D'autres productions du même genre avaient été détruites précédemment à la Préfecture de police sous l'administration de M. De Lavau.

Digitized by Google

corrompre les jeunes gens que de malheureuses circonstances faisaient enfermer à Sainte-Pélagie, et que le hasard faisait placer dans le même corridor que lui....

Les plaintes qui me parvinrent alors me forcèrent de le faire transférer à Bicêtre....

Cet homme incorrigible était dans un état perpétuel de démence libertine. A la sollicitation de sa famille, j'ordonnai qu'il serait transféré à Charenton, et son transfèrement eut lieu le 7 floréal an XI.

Depuis qu'il est dans cette maison, il s'y montre continuellement en opposition avec le directeur, et il justifie par sa conduite toutes les craintes que peut donner son caractère ennemi de toute soumission.

J'estime qu'il y a lieu de le laisser à Charenton où sa famille paie sa pension, et où, pour son honneur, elle désire qu'il reste.

Le Conseiller d'État, préfet de police, chargé du quatrième arrondissement de la police générale de l'empire,

DUBOIS.

A la marge est écrit : APPROUVÉ.

III.

Paris, 2 août 1808.

Le médecin en chef de l'hospice de Charenton à Son Excellence Monseigneur le Sénateur Ministre de la Police générale de l'Empire.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de recourir à l'autorité de Votre Excellence pour un objet qui intéresse essentiellement mes fonctions, ainsi que le bon ordre de la maison dont le service médical m'est confié.

Digitized by Google

Il existe à Charenton un homme que son audacieuse immoralité a malheureusement rendu trop célèbre, et dont la présence dans cet hospice entraîne les inconvéniens les plus graves : je veux parler de l'auteur de l'infame roman de *Justine*. Cet homme n'est point aliéné. Son seul délire est celui du vice, et ce n'est point dans une maison consacrée au traitement médical de l'aliénation que cette espèce de délire peut être réprimé. Il faut que l'individu qui en est atteint soit soumis à la séquestration la plus sévère, soit pour mettre les autres à l'abri de ses fureurs, soit pour l'isoler lui-même de tous les objets qui pourraient exalter ou entretenir sa hideuse passion. Or, la maison de Charenton, dans le cas dont il s'agit, ne remplit ni l'une ni l'autre de ces deux conditions. M. de Sade y jouit d'une liberté beaucoup trop grande. Il peut communiquer avec un assez grand nombre de personnes des deux sexes encore malades ou à peine convalescentes, les recevoir chez lui, ou aller les visiter dans leurs chambres respectives. Il a la faculté de se promener dans le parc, et il y rencontre souvent des malades auxquels on accorde la même faveur. Il prêche son horrible doctrine à quelques-uns; il prête des livres à d'autres. Enfin, le bruit général dans la maison est qu'il vit avec une femme qui passe pour sa fille.

Ce n'est pas tout encore. On a eu l'imprudence de former un théâtre dans cette maison, sous prétexte de faire jouer la comédie par les aliénés, et sans réfléchir aux funestes effets qu'un appareil aussi tumultueux devait nécessairement produire sur leur imagination. M. de Sade est le directeur de ce théâtre. C'est lui qui indique les pièces, distribue les rôles, et préside aux répétitions. Il est le maître de déclamation des acteurs et des actrices, et les forme au grand art de la scène. Le jour des représentations publiques, il a toujours un certain nombre de billets d'entrée à sa disposition; et, placé au milieu des assistans, il fait en partie les honneurs de la salle. Il est même auteur dans les grandes occasions : à la fête de monsieur le directeur, par exemple,

Digitized by Google

il a toujours soin de composer ou une pièce allégorique en son honneur, ou au moins quelques couplets à sa louange (1).

Il n'est pas nécessaire, je pense, de faire sentir à Votre Excellence le scandale d'une pareille existence, et de lui représenter les dangers de toute espèce qui y sont attachés. Si ces détails étaient connues du public, quelle idée se formerait-on d'un établissement où l'on tolère d'aussi étranges abus? comment veut-on d'ailleurs que la partie morale du traitement de l'aliénation puisse se concilier avec eux? les malades qui sont en communication journalière avec cet homme abominable, ne reçoivent-ils pas sans cesse l'impression de sa profonde corruption; et la seule idée de sa présence dans la maison n'est-elle pas suffisante pour ébranler l'imagination de ceux mêmes qui ne le voient pas?

J'espère que Votre Excellence trouvera ces motifs assez puissans pour ordonner qu'il soit assigné à M. de Sade un autre lieu de réclusion que l'hospice de Charenton. En vain renouvellerait-elle la défense de le laisser communiquer en aucune manière avec les personnes de la maison; cette défense ne serait pas mieux exécutée que par le passé, et les

(1) Le marquis de Sade aimait, à ce qu'il paraît, à se livrer au couplet laudatif. Nous avons sous les yeux des *Couplets qui ont été chantés à Son Eminence Monseigneur le cardinal Maury, archevêque de Paris, le 6 octobre 1812, à la Maison de santé près de Charenton.* Fidèle à son système d'anonymie ou de pseudonymie de Sade les avait mis sous le nom d'une des récluses de la maison. Nous ne savons si le cardinal fut bien flatté de l'hommage. On en jugera par ce couplet qui n'est, en vérité, pas plus plat que les autres :

Semblable au fils de l'Eternel,
Par une bonté peu commune,
Sous l'apparence d'un mortel,
Venant consoler l'infortune,
Votre ame, pleine de grandeur,
Toujours ferme, toujours égale,
Sous la pourpre pontificale
Ne dédaigne point le malheur. (bis.)

Nous oubliions de dire que cette chanson était sur l'air : *Dès mon enfance.* Elle est si innocente, qu'on regrette que son auteur ait jamais fait autre chose que des chansons.

Digitized by Google

mêmes abus auraient toujours lieu. Je ne demande point qu'on le renvoie à Bicêtre, où il avait été précédemment placé; mais je ne puis m'empêcher de représenter à Votre Excellence qu'une maison de sûreté ou un château fort lui conviendrait beaucoup mieux qu'un établissement consacré au traitement des malades, qui exige la surveillance la plus assidue et les précautions morales les plus délicates.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, Monseigneur, de Votre Excellence le très-humble et très-obéissant serviteur.

ROYER-COLLARD, D. M.

IV.

Madame Delphine de T. . . . . a l'honneur d'envoyer à son Excellence Monsieur Fouché les pétitions dont elle a eu l'honneur de lui parler ce matin.

La première pour M. de Sade afin qu'il veuille bien donner les ordres les plus prompts pour que M. de Sade reste indéfiniment à Charenton, où il est depuis huit ans, où il reçoit des soins que sa santé exige : ses supérieurs sont parfaitement contents de sa conduite.

Madame de T. . . . . joint à la pétition un certificat de médecin qui prouve que l'état de M. de Sade demande qu'il reste à Charenton. . . . .

Elle a l'honneur de remercier de nouveau son Excellence d'avoir bien voulu la recevoir ce matin. Chaque fois qu'elle a l'honneur de la voir elle a une raison de plus d'ajouter à sa reconnaissance.

Nous avons rapporté ce dernier billet, parce qu'il paraît avoir plus agi sur l'esprit du ministre que le rapport de M. Royer-Collard. M. de Sade demeura malgré tout à Charenton, protégé par le directeur de cette maison, l'abbé Coulmier,

Digitized by Google

que la *Biographie universelle* (art. SADE) présente comme un homme d'une morale fort relâchée. Si les spectacles furent interdits, ils se trouvèrent bientôt remplacés par des bals et des concerts, où les mêmes abus se reproduisirent. M. Royer-Collard renouvela ses observations, ses efforts, et le ministre interdit ces nouveaux et dangereux divertissemens par arrêté du 6 mai 1813.

M. de Sade est mort à Charenton, le 2 décembre 1814, dans sa soixante-quinzième année.

Digitized by Google

NOTE

SUR

VICTOR JACQUEMONT.

La *Note* biographique qui suit devait d'abord paraître en tête de l'attachante *Correspondance de Victor Jacquemont pendant son voyage dans l'Inde*, recueillie et mise en ordre par nous. Des considérations sans intérêt pour le public nous ont déterminé à l'insérer préférablement dans ce recueil, où elle servira comme d'Avant-Propos à une Histoire biographique de Runjet-Sing, roi de Lahore et de Cachmeyr, de sa famille, de ses maîtresses et de sa cour, que nous imprimerons dans nos livraisons suivantes.

Le livre qu'on va lire n'eût certes pas été publié, n'eût jamais été un livre, si son auteur eût vécu. Mais alors qu'il ne restait à quelques amis que le souvenir de celui qu'ils avaient perdu, ils ont cru tromper leur douleur en le faisant revivre pour le public; ils ont eu la conviction de lui donner, en le faisant connaître, des amis posthumes, et, par un sentiment qui n'est peut-être pas sans un égoïsme un peu cruel, malheureux, ils ne se sont point résignés à pleurer seuls; ils ont voulu que leur douleur fût partagée.

C'est dans ce but que nous avons réuni les lettres que Jacquemont a adressées en France, durant ce voyage que l'amitié déplore, mais dont la science s'enorgueillira. Ces épanchemens intimes sont plus propres à bien peindre notre ami, à mettre en saillie ses penchans et son cœur, que tous les portraits que nous essaierions d'en tracer. Ce sont des causeries simples, confidentielles, qui n'ont jamais été

Digitized by Google

destinées qu'à celui auquel chacune d'elles s'adressait. Jacquemont recommandait dans presque toutes ses lettres de n'en faire l'objet d'aucune communication. Il ne fallait rien moins qu'un évènement fatal pour nous relever de cette défense et pour mettre le public dans la confidence de sentimens qui n'avaient pas été exprimés pour lui, et que celui qui les exprimait n'avait point songé par conséquent à entourer des ménagemens et de l'art qu'un écrivain doit à des lecteurs indifférens. « Si tu savais, » disait Victor à son frère Porphyre, (1) « si tu savais comment j'écris, en plein air, sou- « vent sur mon genou, sur une tombe, tiré de droite et de « gauche, tu ne t'étonnerais pas du manque de suite de mes « lettres. » Quand on aura lu ce recueil si abondant en scènes animées, en tableaux mouvans, en pensées ingénieuses vivement rendues, et surtout en élans de cœur si entraînans, on sera tenté de voir une coquetterie d'auteur dans ce qui n'était que la peinture très-exacte de la position de cet épistolaire nomade.

La vie de Jacquemont est presque tout entière dans le voyage dont nous donnons le récit familier. Nous n'avons donc pas, malheureusement, une longue carrière à retracer ici; mais quelques développemens préalables ne seront peut-être pas inutiles pour bien faire comprendre dans quelle disposition d'esprit et de cœur, disposition à laquelle, dans les lettres qui vont suivre, on retrouvera plus d'une allusion, notre ami aborda cette immense entreprise scientifique.

Jacquemont était né à Paris, le 8 août 1801. En 1816, ses études classiques terminées, il commença à se livrer aux sciences, et fut admis par M. Thénard dans son laboratoire. Le tome VII du *Dictionnaire de médecine* (2), renferme à l'article *Eaux minérales*, le résultat d'une analyse chimique des eaux de Bourbon-Lancy, faite par Jacquemont dans la première année de ses nouveaux travaux. Un accident grave

(1) *Correspondance de Victor Jacquemont*, tome I, p. 354. Lettre du 24 février 1831.

(2) Paris, Béchet jeune. 18 vol. in-8.

Digitized by Google

les interrompit quelque temps. En se livrant à une expérience, il brisa entre ses mains un vase plein de cyanogène, et en ayant respiré quelque partie, éprouva bientôt les premiers symptômes d'une phthisie laryngée, qui, bien que combattue dès le principe, fit long-temps désespérer de sa santé. C'est à La Grange, chez l'ami de sa famille, le général La Fayette, qu'il passa sa convalescence, et c'est là aussi que dans ses champêtres et studieux loisirs il commença à se livrer à la botanique. L'agriculture fut ensuite pour lui l'objet d'études spéciales, concurremment avec la géologie, et un assez grand nombre d'articles, insérés dans des recueils scientifiques, vinrent successivement témoigner de son ardeur pour la science, de ses progrès, de son savoir.

Des voyages dans le nord de la France, dans l'Auvergne, le Vivarais, les Cévennes, les Alpes du Dauphiné et de la Suisse, entrepris quelquefois seul, quelquefois avec des hommes de son âge, le mirent à même de contrôler, de modifier, de redresser ce qu'il avait appris dans les cours publics et dans les livres; et de ses différentes excursions, Victor, avec son esprit rapide et son cœur aimant, rapportait des notions plus justes, en même temps que des amitiés nouvelles.

Ecoutons-le mariant lui-même ses sentimens et ses études (1).

« Mon herbier est une bibliothèque de souvenirs. C'est à « La Grange que je commençai à le former, au mois de mai « 1818; chaque année depuis y a ajouté, non-seulement « par mes propres récoltes, mais par les présens de di- « vers amis. Que d'associations attendrissantes d'idées et de « sentimens! Paray (2), avant que je fusse homme, dans « les joies innocentes de l'adolescence, prolongées heureu-

(1) Tome II, p. 247. Lettre du 21 février 1832.
(2) Terre de M. de Tracy.

Digitized by Google

« sement au-delà de son terme accoutumé, en 1818 et 19 ;
« Paray en 1821, dans le premier trouble des passions de
« la jeunesse; Paray en 1822, à mon retour des Alpes,
« changé en homme, initié aux grandes pensées de la vie,
« né au sentiment des arts, de la poésie ; Paray en 1824,
« dans le tumulte des passions. Herry (1) à diverses épo-
« ques..... Un brave homme d'Allemand avec lequel je me
« liai en Suisse, et qui m'aima presque en frère, a enrichi
« mon herbier des plantes du nord et de l'orient de l'Eu-
« rope : il s'appelle Charpentier. C'est un géologiste du
« premier ordre. Un vieillard qui a laissé quelques beaux
« ouvrages dans les sciences, M. Ramond, le premier qui
« s'avisa des Pyrénées, m'en a donné les plantes, dont un
« grand nombre étaient entièrement inconnues avant ses
« voyages dans les montagnes. Il était bien bon et bien ai-
« mable pour moi.... Sa mémoire m'est chère. Mon herbier
« me le rappellera souvent, car j'y trouverai sans cesse des
« plantes étiquetées de sa main. »

Nous ne dirons pas quels furent ses amis ; leurs noms se reproduisent plus d'une fois dans ses lettres. Ce que nous devons dire, c'est que dans toute sa vie il n'en vit s'éloigner de lui qu'un seul, qui le pleure comme nous, et au refroidissement passager duquel il fait allusion avec une réserve pleine de ménagemens et de tendresse.

Victor dit, dans un passage de sa Correspondance, que la sensibilité est le don le plus triste, après celui peut-être de l'insensibilité. Il aurait pu ajouter que, pour lui, il était aussi le plus fatal ; et ici un passage de sa première lettre exige de nous quelques explications.

A la fin de l'automne de 1826, ses amis furent surpris et inquiets d'apprendre qu'il venait de quitter Paris, allant au Havre s'embarquer pour les États-Unis. Il n'avait confié ce

(1) Terre de M. le comte Jaubert, membre de la Chambre des Députés.

Digitized by Google

projet, et les chagrins qui le forçaient à l'exécuter, qu'à ses deux meilleurs amis : son père et son frère Porphyre. Tous ceux qui l'aimaient avaient bien remarqué qu'il était survenu dans son caractère une irritabilité contrastant avec sa bonté naturelle, dans ses relations une contrainte qui avait remplacé ses habituels épanchemens. Ce changement avait pu blesser la tendresse de ceux qui n'y avaient pas reconnu des chagrins de cœur, et c'est ce qui le faisait souffrir davantage. Combien n'avait-il pas lutté avant de prendre le parti de s'éloigner des siens ! Il avait cherché à se faire illusion sur ses sentimens les plus intimes. Quelquefois, en réussissant à se tromper, il avait ressaisi un instant de bonheur. — On en désespère si difficilement ! — L'illusion est si longue à tomber ! — à tomber tout-à-fait — pour mourir — pour ne plus renaître ! Parlant de ces choses avec ses amis, il n'avait pu les tromper, comme il se trompait lui-même et il serait arrivé plus tôt à cette conviction qu'il redoutait, qu'il voulait fuir, écarter loin de lui. Il aimait. Il croyait avoir inspiré le même sentiment ; mais, chez lui, il avait été profond et durable..... et depuis long-temps, chaque jour lui apportait une preuve nouvelle qu'il était seul à l'éprouver. Il fermait les yeux à ce qui l'affligeait, sentait sa faiblesse, et ne pouvait la vaincre. Ce sentiment, dont l'abandon le faisait tant souffrir, le ramenait. Quelques jours d'absence avaient réveillé quelques souvenirs, et quand il revenait, il retrouvait quelques signes de tendresse qui bientôt s'effaçaient ; et de nouveau le dépit, le malheur, la colère, l'éloignaient encore. — Et puis le souvenir touchant de jours plus heureux le faisait pardonner, lui faisait abandonner ses vains projets d'éloignement. Il aimait trop pour être fier. — Telle était devenue sa vie : un état presque habituel d'irritation violente qui brisait toutes ses facultés ; et dans cet état déplorable d'incapacité, il voyait l'avenir s'avancer contre lui menaçant, car il n'avait point cette légèreté de caractère qui lui eût permis d'oublier ou même d'écarter les pensées importunes. Il était accablé de

soucis qu'il s'efforçait de cacher. Sa raison ne lui faisait grace d'aucune des conséquences tristes de sa situation, elle les lui montrait toutes... et il ne pouvait changer!

Il partit donc, le cœur plein de sentimens tristes, quelques-uns bien amers. Il partit pour hâter par la multiplicité et la nouveauté des objets extérieurs l'effet du temps. Il allait chercher des impressions nouvelles pour en affaiblir d'anciennes, devenues permanentes, pour ainsi dire, et qu'il fallait oublier. Il voulait commencer une vie nouvelle; il avait trop vécu au-dedans de lui-même. Cette vie intérieure est peut-être bonne, peut-être utile, quand elle ne se prolonge pas : il y a peut-être en nous des facultés qu'elle grandit, qu'elle élève, d'autres peut-être dont elle fait éclore le germe caché jusque-là. Mais ce ressort trop long-temps fatigué se détend; l'ame ne rend bientôt plus qu'un son monotone; la pensée énervée s'affaisse; on a l'étrange sensation de se sentir de la force, de la puissance intérieure, et l'on est incapable du moindre effort, on ne peut réaliser rien de ce qu'on se sent posséder. — Ensuite il ne lui suffisait pas d'oublier..... Oublier! les souvenirs reviennent. Il y avait des choses qu'il voulait juger de nouveau pour les voir différemment. Il lui fallut rompre pour cela avec le jour de la veille, et rompre le plus possible avec lui. Le voyage maritime était le plus convenable à cet égard, puisqu'une fois entrepris, il ne lui laissait plus aucune possibilité de retour immédiat; il lui procurait nécessairement tous les avantages, tous les secours qu'il pouvait recevoir des choses extérieures.

Tels étaient ses déchiremens, ses efforts. Il partit. Après un court séjour à New-York, il s'embarqua pour Haïti, où il trouva son frère Frédéric que l'industrie y a fixé. On rencontre plus d'une fois dans cette Correspondance, l'expression du bonheur qu'éprouva son cœur tout froissé à se retrouver près d'un ami. Cette disposition mélancolique lui fit voir aussi les grands tableaux que la nature a déployés dans ces contrées avec un enthousiasme que

Digitized by Google

plus tard d'autres beautés étaient impuissantes à faire renaître en lui.

C'est à Saint-Domingue, que Jacquemont reçut des administrateurs du Jardin des Plantes, la proposition d'entreprendre dans l'Inde un voyage qui n'avait rien de commun avec les missions précédemment confiées par le Cabinet d'histoire naturelle. On avait besoin d'un homme tout autre que ces naturalistes empailleurs, qui, le plus souvent avant lui, avaient été envoyés pour se joindre à quelques parties de chasses anglaises ou indiennes; ou que ces minéralogistes de Paris qui allaient faire collection des pierres sans nombre qu'ils croyaient nouvelles. Ce n'était point un voyage d'agrément, ou de spéculation éventuelle dont on voulait défrayer le protégé de tel homme influent; c'était une vue générale et approfondie de l'Inde qu'on voulait recueillir; sa statistique, l'histoire de ses races devaient y être comprises comme sa géologie, comme sa botanique, en un mot sa constitution et son caractère.

Dès qu'il s'agit de faire un choix pour cette entreprise, un savant professeur dont Jacquemont croyait n'être que peu connu, M. Cordier, le signala à ses collègues, et fut chargé par eux de lui transmettre les propositions du Conservatoire. Jacquemont demeura huit jours à réfléchir sur la réponse qu'il avait à faire, hésita, craignit de demeurer au-dessous d'une si immense tâche, puis enfin se détermina à l'affronter, en se disant que, si M. Cordier, qu'il avait trop peu vu pour le supposer aveuglé à son égard par l'amitié, et qu'il savait d'ailleurs d'une probité trop sévère pour faire passer ses affections avant ses devoirs, si M. Cordier lui faisait une semblable ouverture, c'est qu'il était sûr qu'il n'était pas, lui, au-dessous des exigences de cette mission.

Il accepta donc, et peu après revint aux Etats-Unis où il ne put résister à retarder son embarquement pour la France pour parcourir le nord de l'Amérique. Il visita ses lacs, le Niagara, étudia la nature du sol, la végétation, composa de

Digitized by Google

curieuses collections, puis regagna New-York et fit voile pour la France.

De retour à Paris, Jacquemont se consacra aux études préparatoires de son voyage, et, pour s'y livrer exclusivement, renonça à se faire recevoir docteur en médecine, bien qu'il eût suivi tous les cours, pris toutes les inscriptions nécessaires, et qu'il n'eût plus à remplir que la formalité de l'examen, épreuve assez insignifiante, on le comprendra, pour une pareille organisation intellectuelle. Il conçut le plan de son voyage, et le communiqua aux professeurs du Muséum d'histoire naturelle qui y applaudirent; puis, pour s'assurer la protection anglaise dans les immenses colonies qu'il devait parcourir, il alla passer quelques semaines à Londres où il fut accueilli par les hommes d'Etat et par les savans avec une bienveillance de bon augure. Il revint particulièrement touché de l'affectueuse obligeance d'un avocat distingué, M. Sharpe, et de sir Alexandre Johnston, ancien gouverneur de Ceylan. Deux amis de plus, le titre protecteur de membre de la Société royale asiatique, et des lettres sans nombre pour les hauts fonctionnaires anglais dans l'Inde furent les heureux fruits de ce voyage.

Victor ne revint à Paris que pour y prendre congé des siens. Il alla s'embarquer à Brest; et à partir de cette époque, les lecteurs de sa Correspondance connaissent aussi intimement que ses parens, que ses amis, les évènemens et les impressions des dernières années de sa vie.

Comme eux ils peuvent le suivre au milieu de cette société anglaise dont la glace venait se fondre à son ardente sensibilité, et qui, à l'exemple de lord et de lady Bentinck, l'accueillit avec une bienveillance, une hospitalité noble et délicate. Que les Fraser, que les Fagan, que les Pearson, apprennent que si leurs soins, si leur amitié protectrice pour Victor a pu leur donner des droits à la reconnaissance de la science qu'il a enrichie, elle leur en a assuré d'imprescriptibles à la sympathie de ses amis français. C'est quelque chose de bi-

Digitized by Google

zarrement honteux pour notre pays qu'un des nôtres, hors ligne par son savoir, par l'originalité et la portée de ses vues, par son énergie persévérante, lancé dans une entreprise glorieuse pour ses compatriotes, n'ait dû ses moyens d'exécution qu'au constant patronage d'une nation long-temps ennemie, à la bienveillance de ses membres. Les devoirs de la France et l'intérêt scientifique ont été compris sans doute par M. de Broglie, M. Guizot, M. d'Argout. L'appui du premier auprès de lord Bentinck, les mesures administratives des deux autres ont témoigné de leurs généreuses dispositions personnelles; mais n'est-il pas humiliant pour nous de penser que nos Chambres, composées comme elles le sont, eussent sans aucun doute refusé aux frais de route de Jacquemont ce que lui venait apporter la munificence hospitalière d'un prince syke qui, certes, n'a jamais songé à se parer du titre de protecteur des sciences. Ne semble-t-il pas qu'en accordant à un savant, pour une si dispendieuse entreprise, 8,000 francs par an, puis 12,000, puis, par un dernier effort, 15,000 francs, c'est-à-dire moins que l'Angleterre à ses derniers sous-lieutenans, moins que la Compagnie à son dernier expéditionnaire; ne semble-t-il pas qu'on ait voulu mieux faire ressortir l'habileté ingénieuse de celui qui a su trouver ailleurs les moyens d'atteindre son but, et qui, privé pour ainsi dire du nécessaire, a su se faire accueillir, se faire estimer de princes barbares, aux égards desquels le luxe et la magnificence avaient été jusque-là les seuls titres.

Jacquemont a parcouru un grand nombre de régions inconnues des savans, et où n'avaient pénétré avant lui que quelques militaires anglais, plutôt même par gageure que par curiosité. Entouré de privations sans nombre, condamné à l'isolement absolu pendant des mois consécutifs, aux rigueurs du campement sur des monts de glace ou dans des plaines brûlantes, nulle part, en aucun temps, sa constance ne s'est démentie; et on le voit insensible à ces souffrances comme aux séductions de la vice-royauté de Cachemyr que lui offrait son curieux ami Runjet.

Digitized by Google

Nous regarderions comme un sacrilège d'essayer de peindre après Jacquemont le tableau que lui-même a tracé de sa mort. Oh! qu'elle était cruelle pour lui alors que le temps de l'absence et des privations était à son terme; alors qu'il allait revoir sa patrie, dont la délivrance lui avait causé une si noble joie, et pour l'avenir de laquelle il partageait nos vœux et notre espoir; alors qu'il allait recueillir le fruit glorieux de tant de fatigues et de veilles! Et cependant deux seules pensées semblent le dominer et se laissent voir : la préoccupasion d'assurer l'arrivée en France de ses trésors scientifiques et le besoin de consoler les siens par avance.

Ceux-ci ont seuls tout perdu; car si le renom de Jacquemont eût gagné à la publication de ses travaux par lui-même, il recevra encore un immense éclat de leur publication dirigée même par des étrangers. Et pour assurer promptement ce résultat, nous faisons ici un public appel, en même temps que nous donnons un modeste exemple aux deux professeurs du Muséum d'histoire naturelle et de l'Ecole des Mines, dont la parité d'âge, la conformité d'études et de penchans, avaient fait pour lui des camarades et des amis. Ce que nous sommes parvenu à exécuter pour la réunion des causeries intimes que nous livrons aujourd'hui au public, nous serait à nous tout seul impossible pour l'important journal historique et scientifique que Jacquemont a laissé (1); mais nous avons la cou-

(1) Outre la Correspondance de Jacquemont, le Journal manuscrit mentionné ici, et l'Histoire de Runjet-Sing, également manuscrite, on a encore de Jacquemont les articles dont l'indication suit:

1° Des Éléments de Chimie agricole, par Davy. *Revue encyclopédique*, 1820, tome V, page 448.

2° Du Mémoire sur l'influence des Graminées et des Cypéracées, par Turpin. *Ibid.*, 1820, tome VI, page 370.

3° Lettre de M. Victor Jacquemont à M. Victor de Tracy. *Annales d'agriculture*, 1820-21, deuxième série, tome XIV.

Digitized by Google

fiance que nous serons secondé, et que si le livre d'aujourd'hui fait comprendre quel ami nous avons perdu, le livre à

4° Note sur le gisement du Gypse dans les Alpes. *Annales des sciences naturelles*, 1824, tome III.

5° De la Géognosie des Pyrénées, par Charpentier. *Revue encyclopédique*, 1824, tome XXI, page 281.

6° Du Manuel théorique et pratique du Jardinier, par Bailly. *Ibid.*, 1824, tome XXII, 162.

7° Du Journal d'agriculture du département du Nord. Même vol., p. 218.

8° De la Flore des États-Unis, par Torry. Même vol. page 673.

9° De l'Anatomie des Vers intestinaux, par Jules Cloquet. Même volume, page 673.

10° Sur des Observations relatives à la nomenclature et au classement des Roses. *Ibid.*, 1824, tome XXIII, page 167.

11° Sur le perfectionnement du doublage des vaisseaux dans les Iles britanniques, par Davy. Même vol., page 230.

12° Sur l'Histoire naturelle et monographie des Pigeons domestiques, par Boitard et Corbié. Même vol. page 408.

13° De la Monographie du Genre rosier, traduit de l'anglais de Lindley. *Ibid.*, Même page.

14° Des Annales agricoles de Roville, par Mathieu de Dombasle. Même vol., page 561.

15° Du Journal d'agriculture du Midi. Même vol., page 724.

16° Des Mémoires de l'Académie économique-agricole des Géorgofiles de Florence. *Ibid.*, tome XXIV, page 729.

17° De la Situation agricole de la France, par Marivault. *Ibid.*, 1825, tome XXVI, page 72.

18° Des Pensées de Coletta sur l'Économie agricole de la Toscane. Même vol., page 76.

19° De l'Éducation des Vers à soie en Piémont. Même vol. page 595.

20° De l'Agriculture pratique et raisonnée, par Sainclair. *Ibid.*, 1826, tome XXX, page 643.

21° Essai sur la Température de l'intérieur de la terre, par M. L. Cordier. *Revue trimestrielle*, janvier 1828, tome I, page 73.

22° Annales agricoles de Roville, par Mathieu de Dombasle. *Revue trimestrielle*, avril 1828, tome I, page 381.

23° Extrait de plusieurs lettres de M. Victor Jacquemont, voyageur naturaliste du Muséun, en mission aux Indes orientales. *Nouvelles Annales du Muséum d'histoire naturelle*, tome I, page 135.

24° Des Lettres en anglais dans plusieurs recueils de l'Angleterre, notamment dans *the asiatic Journal*, february 1832.

Digitized by Google

publier viendra bientôt prouver quel homme le pays et la science ont à regretter.

25° Dialogue véritable (posthume). *Revue de Paris*, juillet 1832, t. LII, page 109.

Digitized by Google

MÉLANGES.

LA POLICE IMPÉRIALE

ET LE

DICTIONNAIRE DE BOISTE.

A M. le conseiller d'État, directeur-général de l'Imprimerie (1).

Paris, le 25 juillet 1810.

Monsieur et cher collègue,

Vous désirez savoir à quelle époque fut prohibée la vente d'une édition du *Dictionnaire* du sieur Boiste, homme de lettres et imprimeur à Paris, et quelles sortes de mesures furent prises relativement à cette édition.

Au mois de germinal an XIII, mon collègue, chargé du deuxième arrondissement de la police générale de l'empire, me prévint que dans le département de la Meurthe on vendait un ouvrage ayant pour titre : *Dictionnaire universel de la langue française, et Manuel d'orthographe et de néologie, deuxième édition*, où se trouvait l'article suivant :

(1) M. de Portalis occupait alors cette place.

Digitized by Google

« SPOLIATEUR, s. m. *spoliator*, qui dépouille, qui vole, SPOLIATRICE, s. f... *Buonaparte*. »

Cette édition, avouée par le sieur Boiste qui en était l'éditeur, contenait effectivement cet article. Je la fis mettre sur-le-champ sous les scellés. Le sieur Boiste déclara qu'il n'avait ajouté le nom de *Buonaparte* à l'article en question, que parce que le mot *spoliatrice* était neuf, qu'il était de l'empereur, et que Sa Majesté l'avait employé en parlant de l'Angleterre. Il fit observer, au surplus, qu'il existait dans le même Dictionnaire six autres mots nouveaux qui étaient de Sa Majesté, et qu'à chaque article il avait également ajouté le nom *Buonaparte*.

Cette explication parut satisfaisante, et il fut constant que le sieur Boiste n'avait point eu de mauvaise intention. En conséquence, Son Excellence le ministre de la police générale décida, le 9 germinal an XIII, sur mon rapport du même jour, que les scellés seraient levés, qu'il serait fait un carton à l'endroit indiqué, à cause des étrangers et même des Français qui ne connaissent pas ce que c'est que *néologie*. Le carton fut fait de suite, et l'ouvrage qui paraissait depuis l'an XI fut remis dans la circulation.

Recevez, monsieur le comte et cher collègue, la nouvelle assurance de ma haute considération et de mon inviolable attachement.

Le conseiller d'État, préfet de police,
comte de l'empire.

DUBOIS.

Digitized by Google

SUPPRESSION

DE LA

CHARGE DE NAIN DU ROI.

La charge et le titre de nain du roi ne furent supprimés qu'en 1662 par Louis XIV. Le 28 août 1660, un musicien, nommé Pierre Pièche, reçut du roi le brevet d'intendant des instrumens musicaux servant au divertissement du roi. Deux ans après, le 3 mars 1662, le même Pierre Pièche fut nommé musicien et garde des instrumens de la musique de la chambre du roi : « Et, » dit son brevet pour cette nouvelle charge, déposé aux Archives générales de France, « afin de n'estre point obligé de donner un nouveau fonds « pour l'appointement que Sa Majesté désire estre affecté à « la dicte charge, elle entend que les gages qu'a le dict « Pièche par la mort de Baltazard Pinson, nain, ne soient « plus reçus soubs le tiltre de nain, mais qu'ils lui soient « dellivrez soubs le tiltre de musicien et garde des instru- « mens de la musique de sa chambre, qui, pour cet effect, « sera désormais employé dans les estats de sa maison, au « lieu du dict tiltre de nain (1). »

(1) Nous devons cette curieuse communication aux recherches et à l'obligeance de M. Natalis de Wailly, chef de section aux Archives.

Digitized by Google

SONNET

SUR LA

SOCIÉTÉ DE JÉSUS.

PAR RONSARD (1).

Sainte Société, dont on a fait élite
Pour montrer aux humains les mystères cachez,
Pour repurger les maux dont ils sont entachez
Et pour remettre sus nostre Église destruitte ;

Mignons de Jésus-Christ qui par votre mérite
Avez desja si bien amorcé nos péchez
Que l'on se peult vanter que là où vous peschez
Pour un petit poisson vous tirez une truite ;

Secrétaires de Dieu, l'Eglise et les humains,
Et Dieu et Jésus-Christ vous prie, à jointes mains,
De retirer vos rets hors de leur mer profonde :

Car vous pourriez enfin par vostre feint esprit
Pescher, prendre, amorcer et bannir de ce monde
L'Eglise, les humains et Dieu et Jésus-Christ.

Maison natale de Molière.

Plusieurs journaux ont accueilli une note annonçant la découverte d'une prétendue preuve matérielle de la naissance de Molière sous les piliers des halles. La pièce produite

(1) Bibliothèque du Roi, manuscrit Colbert, XVII, f° 11 *verso* et 12 *recto*.

Digitized by Google

est un Registre de Taxes mentionnant la demeure, en 1637, du père de Molière dans une maison sise en cet endroit. Molière était né en 1622, c'est-à-dire quinze ans auparavant; cette découverte n'a donc rien appris, et ne saurait surtout rien prouver contre onze actes authentiques découverts par M. Beffara, et établissant la demeure du père de Molière, de 1622 à 1637, rue Saint-Honoré, dans la maison aujourd'hui numérotée 40. C'est ce que M. Beffara, auteur de la *Dissertation sur Molière* (Paris, Vente, 1821, in-8), dans laquelle il a confondu et redressé tant de traditions mensongères ou inexactes sur notre premier comique, prouve de la manière la plus incontestable, dans une lettre qu'il nous adresse, et que nous regrettons de recevoir trop tard pour lui donner place dans ce numéro. Notre livraison prochaine renfermera cette curieuse discussion.

— Une confusion de noms s'est glissée dans l'article de notre premier numéro intitulé : *De l'ancienne Constitution française*. Le correspondant de l'abbé Maury s'y trouve appelé tantôt Lamoignon, tantôt Lamoignon-Malesherbes. Ce dernier nom ne lui appartenait pas. M. de Malesherbes, le défenseur de Louis XVI, était bien un Lamoignon, mais son cousin, le garde-des-sceaux, Lamoignon, ne joignait aucun autre nom à celui-ci. Du reste, comme nous lui avions donné plusieurs fois dans le cours de l'article la qualification de garde des sceaux, cette désignation très-exacte aura suffi pour mettre nos lecteurs à l'abri de toute méprise.

— Quelques personnes ayant reconnu, à quelques changemens près, dans l'article de Mirabeau sur madame de Sévigné, des passages d'un morceau qui a paru sous le nom d'un littérateur académicien, ont pu croire qu'il y avait eu méprise de notre part. Pour lever leurs doutes, nous déposons au bureau de cette *Revue* le MANUSCRIT AUTOGRAPHE de Mi-

Digitized by Google

rabeau, qui porte bon nombre de ces surcharges et de ces suppressions indiquant l'homme qui compose. A qui persuadera-t-on que Mirabeau se fît le copiste de M. Suard? Et si l'un des deux doit être réputé plagiaire, nous craignons fort pour le feu secrétaire perpétuel.

Digitized by Google

AMOUR

DE HENRI IV

POUR LA PRINCESSE DE CONDÉ.

Bassompierre et Tallemant des Réaux font tous deux bien connaître comment naquit la fougueuse passion de Henri IV, âgé de cinquante-six ans, pour mademoiselle de Montmorency, qui était à peine dans sa seizième année. La jeune Marguerite était promise à Bassompierre quand le roi, épris d'elle et craignant qu'elle n'eût véritablement de l'affection pour son serviteur, dit à celui-ci : « Je te veux parler en » ami. Je suis non-seulement amoureux, mais furieux et » outré de mademoiselle de Montmorency. Si tu l'épouses et » qu'elle t'aime, je te haïrai ; si elle m'aimait, tu me haïrais. » Il vaut mieux que cela ne soit point cause de rompre notre » bonne intelligence, car je t'aime d'affection et d'inclination. Je suis résolu de la marier à mon neveu le prince » de Condé, et de la tenir près de ma famille. Ce sera la » consolation et l'entretien de la vieillesse où je vais désormais entrer. Je donnerai à mon neveu, qui est jeune et » aime mieux la chasse cent mille fois que les dames, cent » mille francs par an pour passer son temps, et je ne veux » autre grâce d'elle que son affection, sans rien prétendre » davantage (1). »

(1) *Mémoires de Bassompierre*, collection des Mémoires sur l'histoire de France, par M. Petitot; deuxième série, t. XIX, p. 387.

Digitized by Google

Le roi en déterminant, à l'aide de menaces de la Bastille, le prince de Condé, qui avait vingt-deux ans, à épouser cette jeune personne, promit également à son neveu de ne penser à elle aucunement (1); mais il tint cet engagement aussi mal que celui qu'il avait contracté envers lui-même.

Le contrat fut passé le 2 mars 1609 (2). Henri constitua au prince une dot de cent cinquante mille francs. Le mariage fut célébré le 17 mai suivant. Les poursuites du roi ne se firent pas attendre, car le pauvre mari fut presque immédiatement contraint d'éloigner sa femme de la cour. Il se retira avec elle à Muret, près de Soissons. La distance ne ralentit point les démarches d'Henri IV, qui prit un déguisement pour aller entrevoir la princesse sans être reconnu. Pour elle, si l'on en croit Tallemant, et si l'on en juge par la vie qu'elle mena plus tard elle voyait ses tentatives sans dépit. Dès le 29 novembre, c'est-à-dire six mois à peine après son mariage, le prince n'eut plus d'autre parti à prendre que d'enlever sa propre femme et de fuir avec elle à l'étranger.

Cet éclat eut du retentissement : Henri IV, furieux de se voir ravir l'objet de son amour, signala à ses alliés le prince comme un rebelle, un factieux, et réclama impérieusement pour qu'il lui fût livré, lui, sa femme et sa suite. Le prince de son côté crut devoir faire un manifeste, dans lequel il chercha également à donner le change sur le motif de son émigration. Au surplus, la cause en était si connue que ces ménagemens ne pouvaient tromper personne.

Le cardinal Bentivoglio, alors nonce du Saint-Père en Flandres, qui a écrit sur cette affaire, dit : « On jugeait » véritablement qu'il avait eu un juste sujet de s'en aller de » France; mais pour ce qu'il publiait touchant la violence » que le roi lui voulait faire, et que sa vie avait été en dan- » ger, on ne le croyait pas communément pour ce que c'était

(1) *Mémoire de l'abbé d'Aumale*, cité plus loin avec développemens.

(2) Il fait partie des manuscrits du fonds Béthune (Bibliothèque royale), 9485, folio 171-180.

Digitized by Google

» chose connue de tout le monde que le roi n'avait jamais » traité ses amours que par les voies ordinaires (1). » Tout ici, quoi qu'en dise le cardinal, nous en semble fort extraordinaire; quant à son démenti, il se trouve contrebalancé par des assertions contraires de contemporains. Ce qui est bien constant, c'est que le bruit de la mise à prix de la tête du prince par Henri IV était généralement répandu dans les villes où Condé séjourna, et que les dangers, résultant de la confiance qui y était accordée, étaient les mêmes que le bruit fût ou non fondé.

Nous avons réuni plusieurs lettres et documens inédits sur cette intrigue, à laquelle l'assasinat du roi vint seul mettre fin.

Nous commencerons par rapporter quelques pièces antérieures à l'union du prince et de la fille du connétable, lequel, avant comme après ce mariage, semble parfois comprendre singulièrement le rôle de père, mais se montre en revanche sujet bien dévoué aux caprices honnêtes et autres de son roi.

LETTRE DE MADAME D'ANGOULÊME AU CONNÉTABLE DE MONTMORENCY (2).

Monsieur mon frère, j'ai reçu votre lettre et entendu par la bouche de monsieur de Bouillon, notre neveu, fort particulièrement de vos nouvelles dont j'ai été très aise, et que vous soyez résolu à ce qui vous a été proposé de la part du roi, tant pour votre particulier que pour ce qui regarde ma

(1) *Les Relations du cardinal Bentivoglio*, traduites par Gaffardy, 1642, in-8, p. 508.

(2) Manuscrits de la Bibliothèque du Roi, fonds Béthune, 9097, f° 34.

Digitized by Google

nièce, votre fille : car j'ai eu l'honneur de voir Sa Majesté, que j'y trouve fort disposée, vous suppliant de tout mon cœur d'y apporter, de votre part, tout ce qui sera nécessaire, et qu'il ne tienne point à vous qu'un si bon œuvre ne soit bientôt parachevé. C'est chose que je désire infiniment pour le bien et honneur qu'en recevra ma dite nièce et toute votre maison, vous assurant que vous n'en aurez jamais plus que je vous en souhaite, et qu'il n'y a personne au monde plus disposé de vous faire service que moi qui vous baise, sur cette vérité, bien humblement les mains, priant Dieu vous donner, Monsieur mon frère, en parfaite santé, heureuse et longue vie.

A Paris, ce XXVIIIe décembre 1608. Votre bien humble sœur à vous faire service,

DIANE, L. (légitimée) DE FRANCE (1).

LETTRE DU PRINCE DE CONDÉ AU CONNÉTABLE (2).

Monsieur, j'envoie expressément à Paris pour savoir des nouvelles de votre santé en la continuation de laquelle je prie Dieu vouloir accroître vos jours, et pour avoir aussi de celles de mademoiselle ma belle maîtresse, à laquelle je vous supplie de vouloir donner permission de recevoir de mon secrétaire la lettre que je lui écris. Le beau temps de chasse qu'il fait m'entretiendra encore quelques jours par deça, puis je me rendrai aussitôt près de Sa Majesté, attendant le temps heureux de l'accomplissement entier de ce que je désire avec

(1) Madame d'Angoulême, fille naturelle de Henri II et de Diane de Poitiers, avait épousé en premières noces le duc de Castro, frère du duc de Parme, Alexandre Farnèse, et elle était veuve du maréchal de Montmorency, frère aîné du connétable. On lui donna, quand elle fut veuve, le domaine d'Angoulême.

(2) Fonds Béthune, 9099, f° 31.

Digitized by Google

passion, qui est d'être tenu à jamais, Monsieur, pour votre bien humble fils et très-affectionné serviteur,

HENRI DE BOURBON.

De Valery, ce 9 mars (1609).

LETTRE DE MADAME D'ANGOULÊME AU CONNÉTABLE (1).

Monsieur mon frère, vous savez qu'il est temps de donner ordre à faire l'emmeublement de ma nièce, votre fille, qui est si dénuée que toutes choses lui manquent et jusques aux chemises. J'en ai communiqué avec personnes qui se connaissent en telles affaires, et avons trouvé qu'il faut employer pour le dit emmeublement trois mille écus, si ce n'est que vous vouliez donner une tente de tapisserie de la valeur de cinq cents écus, auquel cas il n'en faudrait que deux mille cinq cents. Je vous ai bien voulu donner cet avis afin que vous commandiez, s'il vous plaît, que cet argent soit mis ès-mains de quelqu'un des vôtres, pour être employé à mesure que l'on en aura affaire et qu'il sera nécessaire : vous suppliant de croire que je ne manquerai point de tenir la main à ce que tout soit bien fait et avec le meilleur ménage que faire se pourra, et si vous désirez de voir par le menu tout ce qu'il faut acheter, je vous en enverrai aussitôt un mémoire. Cependant conservez-moi toujours, s'il vous plaît, en vos bonnes grâces, et je prierai Dieu vous donner, Monsieur mon frère, en bonne santé, heureuse et longue vie.

A Paris, ce 1er avril 1609. Votre bien humble sœur à vous faire service.

DIANE L. DE FRANCE.

(1) Fonds Béthune, 9097, f° 38.

Digitized by Google

LETTRE DE HENRI IV AU CONNÉTABLE (1).

Mon compère, la dispense du pape pour notre mariage est arrivée, dont j'ai bien voulu vous avertir par ce valet de pied que je vous envoie ; et qu'il me semble qu'il faut y mettre la dernière main, incontinent après les fêtes, sans différer davantage. Au moyen de quoi commandez à vos gens qu'ils avancent et parachèvent de votre côté ce qui est nécessaire, pour ce regard, et me mandez votre délibération, mon neveu étant prêt de son côté d'accomplir tout ce qui dépend de lui, ainsi qu'il m'a déclaré. Au reste, mandez-moi des nouvelles de votre santé, et vous assurez toujours de l'amitié que vous porte votre maître. Adieu, mon compère, ce vi^e avril, à Paris.

HENRY.

Mon compère, n'oubliez d'envoyer à ma femme le pinçon blanc que vous lui avez donné.

Suscription. *A mon compère le connétable de France.*

LETTRE DE MADAME D'ANGOULÊME AU CONNÉTABLE (2).

Monsieur mon frère, j'ai vu la réponse que vous m'avez faite sur le sujet de ce qui est nécessaire pour l'emmeublement de ma nièce, votre fille. Cela vous importe plus qu'à moi, qui n'y suis poussée d'aucune passion que de l'amitié que je vous porte et de l'honneur que j'ai toujours désiré à tous ceux de votre maison. Toutefois je vous ai bien voulu encore faire ce mot par monsieur d'Elbène pour vous dire

(1) Fonds Béthune, 9095, f° 1er.
(2) Fonds Béthune, 9097, f° 40.

Digitized by Google

que si les choses ne se passent comme elles doivent, vous en aurez plus de honte que moi, qui vous baise bien humblement les mains, et prie Dieu vous donner, Monsieur mon frère, en parfaite santé, très-heureuse et longue vie.

A Paris, ce XIVe avril 1609. Votre bien humble sœur à vous faire service.

DIANE L. DE FRANCE.

LETTRE DU PRINCE DE CONDÉ AU CONNÉTABLE (1).

Monsieur, j'envoie expressément le sieur de Chabonne pour vous visiter et vous assurer de mon bien humble service. Je m'en vais trouver le roi et prendre jour avec Sa Majesté pour le jour de mes noces, et de là j'irai au-devant de madame ma sœur. Cependant je prie Dieu qu'il vous conserve, qui suis, Monsieur, votre bien humble fils et serviteur,

HENRI DE BOURBON.

De Paris, ce 23 avril (1609).

LE MÊME AU MÊME (2).

Monsieur, j'ai prié le sieur de Haucourt d'aller vers vous pour savoir de vos nouvelles et aussi pour vous avertir de la résolution que j'ai prise avec Sa Majesté, touchant mon mariage. Il vous dira le temps et le reste, ne désirant la vous faire plus longue, me fiant en la suffisance du porteur, sinon pour vous supplier de me tenir. Monsieur, votre très-humble neveu et serviteur,

HENRI DE BOURBON.

(1) Fonds Béthune, 9099, f° 29.
(2) Fonds Béthune, 9097, f° 75.

Digitized by Google

LETTRE DE HENRI IV AU CONNÉTABLE (1).

Mon compère, ayant appris que vous désirez que Pluvinel se trouvât aux noces de votre fille, je lui ai permis d'y aller et vous ai bien voulu faire ce mot par lui pour vous prier de m'en mander toutes nouvelles et ce qui s'y sera passé; car force m'en pourront conter qui me les déguiseront comme il leur plaira, où vous qui êtes le père et qui y avez plus d'intérêt que aucun autre me manderez la vérité. De quoi je vous prie et avec cela de vous assurer de plus en plus de la continuation de mon amitié. Je remets audit Pluvinel à vous dire des nouvelles de ce lieu et comme il y fait beau. Adieu, mon compère. Ce XVIe mai, à Fontainebleau, 1609.

HENRY.

LE MÊME AU MÊME (2).

Mon compère, ma femme envoie visiter la mariée, et j'envoie le comte de Cramail pour faire pareil office envers le marié. Je lui ai donné charge aussi de vous visiter sur cette occasion, me réjouir avec vous de la consommation dudit mariage, vous dire de mes nouvelles et me rapporter des vôtres, vous assurant de la continuation de ma bonne volonté et du désir que j'ai de vous voir auprès de moi. Adieu, mon compère.

Ce XVIIIe mai 1609, à Fontainebleau.

HENRY.

(1) Fonds Béthune, 9097, f° 1er.

(2) Fonds Béthune, 9095, f° 4. Une lettre de la reine, en date du même jour, également adressée au connétable, sur le même sujet, se trouve dans le même volume, p. 18.

Digitized by Google

LE MÊME AU MÊME (1).

Mon compère, j'envoie ce porteur vers vous pour les raisons qu'il vous dira: de quoi je vous prie de le croire, et que mon neveu, votre gendre, fait ici bien le diable. Il est besoin que vous et moi parlions à lui ensemble, afin qu'il soit sage. Mais je n'attendrai pas votre arrivée pour commencer. Il est nécessaire que vous fassiez ce que ce dit porteur vous dira, de quoi je l'ai bien particulièrement instruit. Adieu, mon compère, assurez-vous toujours de la continuation de mon amitié.

Ce XIIe juin, à Fontainebleau.

HENRY.

LETTRE DU PRINCE DE CONDÉ AU CONNÉTABLE (2).

Monsieur mon père, j'ai reçu celle qu'il vous a plu de m'écrire, laquelle m'a incontinent fait résoudre de vous attendre ici, ce qui ne se pouvait autrement; vous suppliant pourtant très-humblement de ne trouver mauvais mon voyage après votre arrivée, et ne vous laisser persuader aux choses que l'on vous pourra dire, étant trop embarqué en cette résolution pour m'en départir. Quant à moi j'obéirai à tous les commandemens du roi, et trouve bon que ma femme revienne de Valery, aux noces de Monsieur de Vendôme. Considérez, Monsieur, en l'honneur de Dieu, la raison où je me mets et quelles peuvent être les choses que l'on requiert de moi. Si on m'en demande davantage, j'aime mieux mourir que d'être ici en la bouche de tout le monde et n'appréhende rien puisque Dieu et mon innocence me défendent; et ne sera jamais dit que je manque à un seul point de l'obéissance, et du service et de la sujétion que je dois à Sa Majesté : espérant qu'il me lairra comme ce soir il m'a

(1) Fonds Béthune, 9095, f° 6.
(2) Fonds Béthune, 9097, f° 36.

Digitized by Google

dit (toutefois plutôt par forme de mépris que de permission), la disposition de celle sur qui Dieu et vous m'ont donné pouvoir. Vous suppliant de me tenir jusques au tombeau, Monsieur mon père, votre très-humble et obéissant fils et serviteur.

HENRI DE BOURBON.

LETTRE DE HENRI IV AU CONNÉTABLE (1).

Mon compère, Beaumont revint hier. Il a trouvé notre homme plus méchant que jamais. Il m'a dit des particularités de son dessein qu'il est nécessaire que vous sachiez. Pour quoi envoyez-moi le jeune Girard en poste (2), par lequel je vous manderai tout. Il part ce matin de Valery pour aller à Muret. Il laisse son carrosse à Rochefort pour le mener dès qu'il pourra aller : il est hors de danger. Pour moi, je me porte fort bien, Dieu merci. Il fait ici le plus beau du monde. Toutes les fontaines de mon grand jardin sont toutes achevées, et ma basse-cour sera toute logeable à Noël. Je prie à Dieu qu'il vous maintienne en santé.

Ce XXIIIe septembre 1609, à Fontainebleau.

HENRY.

MENACES DU ROI CONTRE LE PRINCE (3).

Le roi ne sachant à quoi se résoudre parmi les grands soins que le prince apportait à empêcher que Sa Majesté ne

(1) Fonds Béthune, 9095, f° 10.

(2) On voit dans le Poëme manuscrit sur la fuite du prince, par Virey, son secrétaire (Manuscrits Du Puy, t. LXXIII), que Girard, que Virey rencontra sortant de chez la princesse, et avec lequel il pensa se gourmer, était

Un de ceux-là qui l'esprit abusaient
De la princesse, et le roi repaissaient
De la lui ramener, m..... détestables.

(3) Note extraite du poëme de Virey.

Digitized by Google

pût voir ni aborder la princesse, la tenant toujours éloignée de quelque côté que tournât la cour, le gourmanda tant un matin, dans les Tuilleries où le prince l'était allé visiter, qu'au sortir d'avec Sa Majesté, rencontrant MM. le chancelier et de Villeroy, et se plaignant à eux des propos et des colères du roi, il leur dit qu'il voyait bien que sa femme était cause qu'il était ainsi dans son indignation, mais que si on le portait aux extrémités qu'il savait comme s'en délivrer, et qu'on le démariât plutôt. Ce qu'étant rapporté par ces messieurs, Sa Majesté, sur le soir, envoya quérir Virey, auquel après avoir dit rage et merveilles des portemens du prince, il commanda de l'aller trouver et lui dire que s'il voulait entendre au démariage duquel il avait parlé aux dits sieurs qu'il ferait en sorte que les parens de la princesse et elle-même y consentiraient.

Virey prend la poste, s'acquitte des commandemens de Sa Majesté, apporte réponse qu'il avait portée, toute dressée par le conseil de M. le président de Thou, au prince auquel il l'avait fait récrire de sa main pour la garder en cas de désaveu. Le roi l'écoute et veut le lendemain matin qu'il la répète en présence du sieur Villeroy et de M. de Montataire, et lors, remarquant bien que la réponse avait été concertée, dit au porteur qu'elle était de droit canon qu'il avait appris chez les présidens où il avait été nourri : à quoi Virey eut la hardiesse de repartir qu'il était vrai qu'il avait été nourri chez un président duquel il n'avait rien tant appris qu'à son exemple aimer les rois, et à servir fidèlement les princes et être homme de bien. Si que la dite réponse n'étant conforme à son intention qui était que la princesse fût remise entre les mains de ses parens, pendant la procédure du déménage, afin qu'il fût loisible à Sa Majesté de la voir sans vouloir autrement que le démariage s'en suivît; Sa Majesté se mit à accuser les paroles que le prince avait eues avec messieurs le chancelier et de Villeroy, jusqu'à s'emporter à dire que s'il n'était que roi de Navarre, qu'il se battrait avec lui comme protecteur de la princesse de laquelle il avait fait le mariage,

Digitized by Google

et que s'il était si osé que d'attenter à sa vie ou faire le moindre mal à sa personne, qu'il lui ferait mettre la tête sur un échafaud : « Et vous, dit-il au porteur, je vous ferais « pendre, et son Rochefort, si haut qu'on vous verrait d'un des « bouts de mon royaume jusqu'à l'autre. » Sur toutes lesquelles paroles et d'autres qui ne sont à dire, Virey repartit avec hardiesse et révérence le plus sagement qu'il put, répondant, s'il le pouvait ainsi dire, de la bonté de l'ame de son maître qu'il connaissait dedans et dehors. Nonobstant quoi, le roi continuant ses menaces lui dit que s'ils ne changeaient de conseil, et le maître et les serviteurs, et s'ils n'en prenaient de meilleurs pour faire que le maître se rendît plus sujet à demeurer près de sa personne, comme il était obligé par la qualité et degré de son rang, qu'il les écarterait si loin les uns des autres qu'il leur ferait sentir qu'il était le roi, et maître de tout maître, qu'ils n'avaient encore éprouvé que sa bonté sans le respecter, croyant que leur maître était leur roi, mais s'ils ne changeaient entièrement de note qu'ils fissent état de graisser leurs bottes.

ORDONNANCE AU CHEVALIER DU GUET DE PARIS POUR ARRÊTER MONSIEUR LE PRINCE (1).

Sa Majesté étant avertie que M. le prince de Condé, désobéissant au commandement que S. M. lui avait fait, est parti de sa maison de Muret pour se retirer aux Pays-Bas, a commandé au chevalier du guet de sa bonne ville de Paris, porteur de la présente, d'aller après pour le faire arrêter en quelque lieu qu'il se trouve, dans le royaume, *avec tout ce*

(1) Manuscrits Du Puy, vol. LXXII. Virey nous apprend dans une des notes de sa Relation en vers, dont nous parlerons plus loin, que l'officier qui remplissait alors ces fonctions se nommait Testu. M. Petitot, dans sa Collection des Mémoires sur l'histoire de France, première série, t. L, p. 17, a cru à tort qu'ici *chevalier* était un titre nobiliaire et *Du Guet* un nom propre.

Digitized by Google

qui est à sa suite. A cette fin S. M. enjoint très-expressément à tous gouverneurs de places et habitans d'icelles, et à tous autres ses sujets auxquels il s'adressera, de lui donner main-forte et assistance dont il les requerra, sans y faire faute, sur peine de désobéissance. Et advenant qu'il le puisse joindre et arrêter suivant la volonté de S. M., il le retiendra et mettra en sûre garde, en la plus prochaine place du royaume où il le trouvera. Et, en cas que le dit chevalier du guet trouve ledit prince de Condé jà hors du royaume, S. M. lui a commandé de le suivre, et le trouvant en une ville hors icelui, de s'adresser aux gouverneur et magistrats d'icelle, pour lui faire entendre la charge que S. M. lui a donnée par la présente ordonnance, qu'il leur fera voir, les réquérir et prier faire arrêter en leur ville le prince et sa suite, le mettre en sûre garde, s'assurant S. M. qu'il fera service très-agréable à messieurs les archiducs, vers lesquels S. M. a envoyé présentement un personnage de qualité exprès pour cet effet, leur remontrant ledit chevalier du guet combien il importe à l'entretenement de la paix publique que la personne dudit prince soit retenue et que S. M. soit, pour ce regard, satisfaite et obéie. Promettant de la part de S. M. d'user de revanche en pareille occasion. Donné à Paris le 29e jour de novembre 1609, au soir.

HENRY.

LETTRE DE HENRI IV AU GOUVERNEUR DE GUISE (1).

Monsieur Du Pescher, tout présentement j'ai été averti que mon neveu le prince de Condé est parti de sa maison de Muret pour se retirer aux Pays-Bas avec sa femme, sans ma permission, et contre la parole qu'il m'avait donnée de me venir trouver. De quoi je suis, à bon droit, très-offensé, et

(1) Manuscrits Du Puy, vol. LXXII.

Digitized by Google

d'autant que j'ai su qu'il doit passer auprès de Guise, et peut-être dans la ville, pour la commodité du passage. Je vous commande, sur tant que vous désirez m'obéir et servir, que vous le fassiez arrêter en quelque lieu qu'il soit où vous aurez pouvoir de le faire, employant à cette fin les forces de votre garnison et toutes autres que vous pouvez avoir loisir d'assembler promptement pour cet effet, car le principal est d'user de diligence, et quand vous l'aurez entre les mains et en pourrez disposer, vous le logerez au château, avec bonne et sûre garde, pour en être fait ce que j'ordonnerai; prenant garde qu'il ne soit fait aucun déplaisir à sa personne, ou à sa femme. Mais vous retiendrez aussi tous ceux qui l'accompagnent.

Je vous envoie la présente par le capitaine La Chaussée, exempt de mes gardes, auquel vous ajouterez foi, et m'avertirez en diligence de ce que vous aurez fait.

Et sur ce Dieu vous ait, Monsieur Du Pescher, en sa sainte et digne garde. Ecrit à Paris ce 29e jour de novembre 1609, au soir.

HENRY.

P. S. S'il avait déjà gagné les Pays-Bas et que vous ne pussiez exécuter mon commandement, vous le tiendrez secret.

LETTRE DE HENRI IV A M. DE VAUCESLAS, SON AMBASSADEUR A MADRID (1).

Monsieur de Vauceslas, vous savez combien j'ai toujours chéri et aimé mon neveu le prince de Condé, quels ont été les

(1) Manuscrits Du Puy, vol. LXXII. Outre cette Lettre de Henri IV et les deux précédentes, on trouve encore dans le même volume une *Circulaire aux gouverneurs des provinces*, sur les mesures à prendre à l'occasion de la sortie du prince; mais elle est imprimée dans les *Économies royales*, t. VIII. Sully la donne comme l'œuvre de Villeroy, et la critique avec moquerie.

André de Cochefilet, comte de Vauvineux, baron de Vauceslas, était beau-frère de Sully.

Digitized by Google

honneurs que je lui ai départis et confiez ; et les singulières grâces et faveurs qu'il a reçues de moi depuis son enfance jusques à présent, et partant quel a été l'état que j'ai dû faire de son affection et obéissance. Et néanmoins je me trouve à présent deçu avec déplaisir de mon espérance et des efforts que je m'étais promis de sa gratitude, tant pour mon contentement particulier que pour le bien et avantage public de mon royaume, auquel il a telle part et intérêt qu'il devait en préférer le soin et avancement à toutes autres confédérations. De quoi je l'ai si souvent admonesté, faisant l'office de vrai père et bon maître, en son endroit que j'ai quelquefois reconnu que la peine que j'ai employée avec grande diligence et affection était inutile et sans fruit, et principalement depuis deux ans qu'il lui prit fantaisie de vouloir voyager hors mon royaume, de quoi il m'avait fait et réitéré telles instances que j'avais été conseillé, voire contraint de lui en dénier ouvertement la permission, à cause de sa qualité et de la connaissance que j'avais de son inquiétude ; ce qui fut cause que je pris résolution de le marier, afin de l'arrêter, joint que je m'appercevais que c'était chose qu'il prétendait faire de sa tête et volonté en lieux peu sortables à sa condition. Mais il n'a pas sitôt été marié que le même désir de voyager et se tenir loin de moi, l'a repris et maîtrisé avec plus d'inquiétude que devant, sans que mes raisons, remontrances et conseils aient pu le contenir et modérer, ni même les menaces, que j'y ai quelquefois ajoutées, de mon indignation et de la perte de ma bonne grâce. Toutefois, comme je me promettais toujours que le soin de son honneur et de sa maison modéreraient avec l'âge son ardeur impatiente, je temporisais aussi avec lui et supportais doucement tels défauts ; tellement que la dernière fois qu'il vint ici, je le traitai fort favorablement : aussi promit-il à la reine, ma femme, qu'il reviendrait nous voir après qu'elle serait accouchée. Mais, au lieu de le faire, dimanche dernier, vingt-neuvième du mois passé, il partit de sa maison de Muret, qui est à dix lieues par-deçà la ville de Soissons, accompagné

Digitized by Google

de sa femme suivie de deux femmes et de sept ou huit chevaux, prit le chemin des Pays-Bas sans m'en avoir averti ni demandé congé, chemine toute la nuit en effroi et discorde, de façon qu'il arrive à Landrecy le lendemain à sept heures du matin, par un très-mauvais temps et pires chemins. Il trouva la ville fermée, logea au faubourg, et entra en icelle sur les dix heures du matin.

Je fus averti le soir du dimanche susdit qu'il partit de son départ et dessein, de quoi je fus à bon droit aussi scandalisé qu'indigné. A la même heure je dépêchai après lui, par un côté, l'exempt de ma garde, nommé La Chaussée, suivi d'un des archers d'icelle, et par l'autre, le chevalier du guet de cette ville, pour, s'ils le trouvaient et atteignaient en mon royaume, l'arrêter et le ramener, et s'il était jà parti d'iceluí, le suivre et réclamer en tels lieux qu'ils le joindraient; et, pour ce faire, avoir recours aux gouverneurs et magistrats d'iceux, suivant mes lettres de commission. Je fis partir aussi le lendemain le sieur de Praslin, capitaine de mes gardes, pour aller trouver les archiducs à même fin, et, s'il était passé à Breda, ou en places obéissantes aux Etats des Provinces-Unies, de recourir à iceux pour le même effet. Or, il est advenu que ledit prince avait été contraint, pour l'indisposition de sa femme et la lassitude de ses chevaux, de séjourner un jour ou deux audit Landrecy, ce qui a donné moyen et temps audit exempt et audit chevalier du guet de le trouver encore audit lieu avec sa suite, où ledit exempt, qui y arriva le premier, lui fit commandement de ma part de retourner en mon royaume. De quoi il fut fort surpris, et, néanmoins, répondit qu'étant hors de mon dit royaume, il n'était pas tenu d'obéir au mien commandement, et, au reste, qu'il n'avait entrepris ce voyage sans biscuit, voulant dire, à mon avis, sans bonne sûreté de ceux qui la lui pouvaient donner où il était, et si j'entendais d'aller voir le prince d'Orange, son beau-frère, à Breda. A quoi ledit exempt ne répondit autre chose, sinon qu'il prendrait bon conseil de me contenter, dont il fit peu de compte.

Digitized by Google

Quoi voyant ledit exempt exhorta lesdits magistrats de ne permettre qu'il sortît de ladite ville sans le commandement desdits archiducs, vers lesquels il leur dit que j'avais envoyé ledit sieur de Praslin, étant si assuré de leur bonne amitié qu'il espérait qu'ils accorderaient que ledit sieur de Praslin put ramener en mon royaume ledit prince et sa suite. Quoi entendu dudit prince, il dépêcha à la même heure Rochefort auxdits archiducs qui étaient encore à Mariemont, qui fut accompagné du major de la ville. Et ledit exempt prit conseil aussi de faire le même voyage pour représenter auxdits archiducs la commission et mes intentions. A l'heure que je fais écrire la présente, je n'ai point d'avis encore de la réponse et résolution des archiducs; mais je veux espérer qu'elle sera conforme à la raison du devoir de bonne voisinance, et partant, selon mon désir. Du moins voudrais-je en user ainsi, en leur endroit, en cas semblable, étant certain que si j'en suis éconduit, j'aurai juste sujet, non-seulement de me douloir desdits archiducs, mais de croire que ledit prince aura dressé cette partie et retraite de leur leure et sur leur parole; et peut-être que l'ambassadeur d'Espagne qui est ici y trempera. Bien saurez-vous, qu'ayant eu avis qu'aucuns miens sujets en Poitou faisaient des menées pour troubler le repos de mon royaume, au moins de trop d'aise, j'y aurais donné tel ordre que les auteurs auraient été saisis incontinent peu de jours devant le partement dudit prince, et ne suis sans sujet de soupçonner qu'il pourrait être que tels gens s'étaient promis quelque support de lui, et comme il a vu cette mine éventée, il a avancé cette sienne retraite exprès, appréhendant la découverte de son intelligence. De quoi toutefois nous ne pouvons encore parler que par conjecture et indices. Mais nous y verrons clair par les réponses desdits prisonniers, du succès de quoi vous serez averti, comme j'ai voulu que vous le fussiez par la présente de tout ce qui concerne la saillie dudit prince et des causes d'icelle, afin d'en éclaircir ceux qui vous en parleront, leur prédisant, mais comme de vous-même, « que si on me refuse la délivrance

Digitized by Google

« ou le renvoi dudit prince, ou qu'on y apporte de la lon-
« gueur et remise, comme on ne pourrait me faire une injure
« et offense plus importante et sensible, aussi doit-on croire
« que je rabattrai grandement de l'état que j'ai toujours
« fait de l'amitié de ceux qui en seront cause, et pareillement
« que je rechercherai de m'en venger par tous les moyens
« que Dieu me conseillera. » Et vous me donnerez promptement avis de ce qu'on vous aura écrit, et ce qu'on dira par delà de cette action, comme de tout ce que vous aurez découvert de leurs intentions et délibérations sur icelles, ayant su que l'ambassadeur d'Espagne dépêcha vers eux un courrier exprès pour leur donner avis de la sortie dudit prince dès le dimanche au soir que la nouvelle m'en fut apportée. Et si aucun traite en ceci avec ledit prince tous en soupçonnent ledit ambassadeur. A quoi vous mettrez peine de pénétrer, vous dépêchant ce courrier exprès pour cet effet, lequel vous me renverrez en toute diligence. Priant Dieu, etc.

Du cinquième jour de décembre 1609.

HENRY.

LETTRE DE HENRI IV A M. DE BERNY, RÉSIDENT EN FLANDRES (1).

Monsieur de Berny, celle-ci sera pour vous dire comme je desire que vous donniez charge à votre femme de voir souvent madame la Princesse et l'assurer que vous aviez ci-devant parole de moi de l'assister et lui bailler tout ce qu'elle aura besoin, comme je vous en prie; et, sitôt que je saurai quoi, je vous le ferai rendre. Aussi, à cause de sa jeunesse, qu'elle s'instruise de ce qu'elle aura à faire et devra comporter, voyant l'Infante; et, au reste, selon les occasions, faire

(1) Manuscrits Du Puy, vol. LXXII.

Digitized by Google

tout ce que vous jugerez être à propos pour son bien et mon contentement; mais surtout que ce soit de façon que M. le prince ni pas une de ses femmes n'en sache rien. M'assurant que vous ferez l'office convenable suivant mon intention, avec ce que vous dira ce porteur de ma part, m'empêchera de vous faire la présente plus longue. Assurez seulement que je tiendrai ce service aussi agréable que nul autre que vous puissiez faire, et que je le reconnaîtrai aux occasions. Adieu.

HENRI.

Écrivez-moi amplement de toutes choses, de ce que l'on dit d'elle, et que on la trouve.

LETTRE DU PRINCE DE CONDÉ A SA MÈRE (1).

Madame ma mère,

Je vous remercie très-humblement de l'honneur qu'il vous plaît me faire de m'envoyer visiter. Quant à l'affliction que vous me mandez avoir, vous avez toujours été si bonne mère que je n'en doute point, mais il me semble qu'elle devrait être cessée, sachant que je suis en lieu de sûreté où on m'a fait et à ma femme tous les honneurs possibles. L'archiduc l'est venu voir hier en son logis; j'eus hier audience de l'Infante et de lui.

Je ne refuserai jamais les propositions qu'il plaira à S. M. me faire; je suis son sujet et son très-humble serviteur. Mais je le recevrai mieux de votre bouche que de nul autre, m'assurant que vous ne me voudrez rien conseiller contraire à la sûreté de ma vie et de mon honneur, pour sauver lesquelles deux choses seules je suis sorti de France, et non pour les

(1) Manuscrits Du Puy, vol. LXXII.

Digitized by Google

paroles de sieur de Sully, pour lesquelles, sachant l'humeur de l'homme et sa coutume ordinaire d'offenser tout le monde, je ne me fusse guère étonné. Je n'ai pas voulu recevoir la lettre qu'il m'écrivait (1), ne jugeant chose digne de moi d'y répondre, ni de l'offenser, étant d'une qualité si inférieure à la mienne.

Je vous supplie de tout mon cœur me tenir en vos bonnes graces, et d'assurer S. M. que je suis son très-humble serviteur, nonobstant toutes choses, et que je ne serai jamais autre qu'à l'extrémité; de laquelle je supplie Dieu me garder, désirant demeurer à jamais, madame ma mère, votre, etc.

A Bruxelles, ce 25 décembre 1609.

HENRI DE BOURBON.

(1) Cette lettre, où Sully se dit *un vrai Français*, *amateur de toute la lignée royale*, est imprimée dans le tome VIII de ses *Économies royales*, t. VIII de la deuxième série de la collection Petitot. On y voit, comme dans quelques autres des pièces que nous donnons, que Sully avait été fort menaçant pour le prince quand ce pauvre mari, dans leur entretien, lui avait laissé entrevoir l'envie de sortir du royaume. Du reste, il n'avait pas tenu à lui que le prince ne fût empêché de mettre ce projet à exécution; c'est ce que prouve le passage suivant des *Mémoires de Bassompierre*, où il est rendu compte du conseil tenu par le roi le soir même où il apprit la fuite de son neveu. Le roi alla à lui et lui dit: « Monsieur de Sully, « M. le prince est parti et a emmené sa femme. — Sire, lui dit-il, je ne m'en « étonne point; je l'avais bien prévu, et vous l'avais bien dit; et si vous eussiez « cru le conseil que je vous donnai, il y a quinze jours, quand il partit pour « aller à Muret, vous l'eussiez mis à la Bastille, où vous le trouveriez maintenant, « et je vous l'eusse bien gardé. » Collection-Petitot, deuxième série, tome XIX, p. 422.

Digitized by Google

LETTRE, EN FORME DE MANIFESTE, DE M. LE PRINCE DE CONDÉ,

A tous les princes, prélats, seigneurs et gentilshommes de la France, sur son absence et éloignement de la cour. 1609 (1).

HENRI DE BOURBON, premier prince du sang de France, a tous princes, prélats, seigneurs, gentilshommes et tiers-état de France, salut.

Messieurs, Dieu par sa grâce et bonté infinie m'ayant fait connaître ce que je suis en France, premier prince du sang, considérant tous les hommes être naturellement portés à un curieux désir d'exactement observer les choses éminentes et actions des hommes de ma condition, notamment en leur primevère, pour puis après faire tel jugement que chacun en peut tirer de son sens particulier, je me suis senti l'un des principaux objets des considérations de la France, et averti par aucuns de mes familiers de l'étonnement commun des Français de me voir, sur le printemps de mon âge, ne pousser aucune verdure ou fleur convenable à produire le fruit espéré d'une si bonne tige, laissant à considérer que le sable, le tuf et les pierres arides dont le calme de cet Etat avait de tout côté environné mes racines, étaient de trop plus que suffisantes raisons pour me servir d'excuse ; ce néantmoins m'objectant que tout ainsi que dans le corps humain plusieurs grièves et douloureuses maladies s'engendrent par la corruption des humeurs d'une vie oisive et sédentaire, si par la sobriété on ne retranche la cause que l'exercice modéré pouvait aisément consommer, ainsi que dans la paix et repos universel de ce royaume ressentant déjà chacun en son particulier un mal interne provenant des immodérations des deux principaux ressorts du gouvernement de l'Etat, je devais, comme enfant de la maison, et comme chacun à son

(1) Bibliothèque Royale, Manuscrits de Mesmes, v. coté $\frac{8245}{3}$, f°s 439 et seq.

Digitized by Google

égard doit faire, prendre ma part du soin et découvrir les causes des désordres, et rechercher les remèdes et contribuer à ce qui se trouverait utile au pilote de cette monarchie. Donc, ému de ces avertissemens qui ne pouvaient être proprement pris que pour accusation de fainéantise, et imitant cet ancien, estimé un des plus sages de son siècle, qui, pour sauver son pays de ruine, simula une folie, je me résolus, pour chercher la cause du mal jusques aux plus profondes racines, de me couler dedans toutes sortes de compagnies et jusques aux assemblées populaires sous ombre de contenter les curiosités et délices de mon âge, et continuai cet exercice façon de vivre aux comédies, ballets, tournois et autres assemblées par un assez long temps dedans la ville de Paris, au péril de ma réputation et hasard de faire juger mes actions ridicules et indignes d'un prince. Mais les justes intentions de mon ame, servant de guide et de flambeau à une si utile et si nécessaire entreprise, me faisant mépriser cette crainte, je m'exposai en autres petites villes et bourgades et jusques dans les villages aux maisons des paysans, sous prétexte d'une chasse industrieusement affectée, et, en cette pérégrination, ayant appris par le bruit commun et général la pauvreté, nécessité et indigence de tous les ordres par les exactions désordonnées de toutes sortes d'impositions extraordinaires qui se font par toutes les provinces du royaume et la plupart à l'utilité seule d'aucuns particuliers, sans édit, et sans ordonnance, et sans aucune connaissance de Sa Majesté, et bien que je trouvasse étrange ce detrait des anciennes ordonnances en ce que telles levées se faisaient sans approbation des parlemens et cours souveraines auxquels les rois en avaient donné l'autorité, je remontrais à chacun que, adressant leurs plaintes à ceux que Sa Majesté avait préposés à l'administration de la justice et de ses finances, ils donneraient remède à leur mal; et toutefois, afin d'en rechercher la source, m'étant plusieurs fois présenté au conseil du roi, plus pour observer la forme usitée en l'administration et distribution de la justice et ordre des finances, que pour m'en

Digitized by Google

entremettre bien aucun, je reconnus, qu'encore qu'il fût composé de quelques grands personnages entre les autres, de savoir, d'expérience et de grand' probité, c'en était toujours le plus petit nombre et que toutes choses s'y passaient à la volonté de chacun des chefs, sans aucune liberté des opinions, sans les poser ni compter; ains par des remises à autres juges, autres jours de conseil et autres lieux, la justice souffrait toutes sortes d'illusions, et les arrêts s'apportaient, sans aucune délibération, tout écrits aux greffiers et secrétaires, ou se faisaient à l'écart entre deux ou trois personnes choisies à une fenêtre ou à un coin de cheminée. Étant donc lors pleinement informé de ces désordres, de leurs causes et de leurs origines, mon inclination naturelle au bien de ma patrie et contentement de tous les ordres de cette monarchie et mon devoir envers le roi, sa bonté, sa clémence et sa sagesse, me poussaient bien souvent à lui ouvrir mon sein et lui découvrir la maladie de son État; mais redoutant d'autre côté la défiance naturellement infuse en l'esprit de tous les rois contre ceux de leurs proches, qui, de leur propre mouvement, se jettent en la connaissance des affaires, je me retins à toutes fois, considérant l'augmentation du mal se préparer à une gangrène qui infesterait non-seulement les plus fortes parties de cet empire, mais à la fin le chef et principaux membres, je me proposai d'aller trouver..... (1) auquel découvrant de ces désordres les plaintes et désespoirs d'un chacun, il me répondit audacieusement que ce n'était pas à moi à me mêler si avant des affaires et secrets de l'Etat, en me demandant (si) je me voulais intéresser aux clameurs

(1) C'est Sully que le Prince a désigné ici et en plusieurs passages de ce même manifeste. Ce ministre, que la tradition historique a entouré d'une sorte d'auréole, et qu'elle a présenté comme le modèle des ministres purs et désintéressés, est représenté ici sous une tout autre couleur. Tallemant des Réaux, dont les *Mémoires* se publient en ce moment, ne l'a pas mieux traité sous le rapport des mœurs et de la probité. Nous possédons encore d'autres Mémoires que nous publierons, et dont l'auteur contemporain est tout-à-fait d'accord sur ce point avec Tallemant et le prince de Condé.

Digitized by Google

populaires. Je lui dis que non autrement, mais que je le priais de trouver moyen de retirer les sujets du roi de l'urgente nécessité qui les pressait; à quoi, m'ayant répliqué qu'il serait besoin pour l'Etat qu'il n'y eût personne à son aise dans le royaume que le roi, et autres discours qui offensaient mes oreilles et par lesquels il me tâtait le pouls par feinte pour me vouloir attirer à la faction, je reconnus certainement avec le rapport des actions passées les grands artifices par lesquels il conduit son dessein à l'usurpation de la couronne pour lui et autres des siens, en ensuivant les traces de ceux dont les histoires de notre propre intérêt nous donnent la connaissance. Notre roi, bien que le plus sage, le plus courageux et le plus victorieux de tous les hommes, néanmoins tous ses sens n'étant que humains et passifs comme des autres mortels, n'oit et ne voit que les objets de ses yeux et de ses oreilles; il ne voit point les choses éloignées et n'entend point les clameurs de son peuple, parce que cette majesté royale n'étant à se communiquer et se rendre trop familière à un chacun, de peur du mépris qui facilement se glisse en l'esprit des hommes mal nés, et comme toutes choses grandes sont suivies de leur revers, ce malheur les accompagne que la vérité ne leur pouvant être vainement représentée par la bouche de ceux qui la savent, il n'en peut voir que l'ombre, encore obscurcie de mille et mille déguisemens. Cela fait que les intéressés, se voyant contraints de s'en adresser à ceux sur qui elle se repose des affaires et desquelles bien souvent les provinces, les villes, les communautés et les particuliers, voulant lui faire faire plainte, ou bien à ceux attirés près d'elle par la seule expérience de leur utilité privée pour crainte de lui dire chose fâcheuse, changent de face aux affaires de plus grande importance et s'abstiennent de lui rien faire savoir. Notre roi, s'il savait le mal, il a le jugement si certain qu'il en reconnaîtrait incontinent la cause et les auteurs, et le naturel si bon que lui trouverait et apporterait incontinent le remède. Mais, n'étant pas raisonnable que lui seul travaille pour le repos de tous et qu'il se tue

Digitized by Google

pour nous faire vivre à notre aise, ains après tant de peines et de hasards plutôt à conquérir qu'à conserver la couronne, il jouisse de la douceur de la paix par lui si chèrement acquise, en posant le faix de ses affaires sur des personnes dont la fidélité lui soit en ferme croyance, il doit pourtant considérer en ce repos l'esprit de l'homme être insatiable et toujours desireux de son accroissement, de sorte que comme il connaît ..... ambitieux et trop licencieux à abuser de sa trop grande bonté, il le doit d'autant plus faire veiller et observer de plus près qu'il le voit plus hardi à entreprendre qu'aucun du royaume, et connaître que des grandeurs et moyens qu'il tire peu à peu de sa libéralité, il en fabrique les échelons pour monter sur le trône de messieurs ses enfans. Ses alliances et grandes confédérations qu'il augmente de jour en jour, sont suspectes à tout le monde comme un trop grand pouvoir d'entreprendre et aiguillon très-pernicieux à y disposer son ambition. Il a toujours toutes les forces de l'Etat entre les mains; les machines et munitions de guerre; les trésors publics et d'autres particuliers en plus grand nombre, sucés du sang du peuple; le pouvoir sur les hommes et sur tous les officiers du royaume dont il retranche les gages et appointemens à sa discrétion, les rebaille et distribue à d'autres personnes de néant et ministres de sa brutale vie, et fait en sorte que tous ceux à qui Sa Majesté désire bien faire se ressentent obligés à lui seul. Et comme l'occasion incite bien souvent les téméraires à entreprendre, la fortune les supporte et favorise; c'est pourquoi ces grandes alliances considérées avec ce grand pouvoir à mépris de celle de Sa Majesté, cette grande autorité et ces grands trésors qui sont les vrais nerfs de l'empire, étant assez suffisans pour chatouiller l'envie d'un homme plus modeste et plus retenu que lui, m'ont, sans mentir, fait douter de ma sûreté, et ayant découvert les desseins et mauvaises volontés apparentes à tous ceux qui les voudront observer de près comme j'ai fait, car, soit que vous regardiez son gouvernement aux affaires publiques, vous trouverez qu'il tient et exerce toutes les maximes ordinaires

Digitized by Google

des usurpateurs qui sont d'énerver l'Etat d'hommes et de commodités qui le peuvent défendre; il fait soupçonner, il fait bannir, il fait mourir les plus grands et excellens capitaines du royaume; il aliène les cœurs et bonnes volontés des sujets par les excessives levées dont il les ruine sous le nom du roi, qui ne sait que c'est, et par ses trames rend le roi si odieux que l'on voit déjà présagir (*sic*) une nouvelle révolte. Il dit qu'il est besoin que chacun soit nécessiteux dans le royaume, et lui se rend très-riche et amasse de grands trésors de la dépouille d'un chacun, puis, ayant dénué le roi de toutes forces et rendu par ses actions les esprits des sujets mécontens du roi; et possédant comme il fait tous les deniers publics, les siens et ceux de ses confédérés, il a tout et peut tout entreprendre; il gourmande tous les princes, prélats, seigneurs, gentilshommes et officiers, en telle sorte que personne ne l'aborde plus qu'avec un respect dû au roi; il violente la justice, et par injures et menaces va forcer les juges jusques dans leurs maisons et finalement les accoutume à obéir à ses commandemens et à le redouter et craindre comme leur roi, ainsi qu'en fit jadis Charles Martel, ainsi Hue le grand, ainsi Charles d'Evreux, et autres qui ont suivi leur piste. Il fait transporter de grands deniers aux frontières et pays étrangers pour préparer les forces au temps qu'il aura conduit toutes choses à son point désiré, voire Sa Majesté n'est pas ignorante des surprises qui se sont faites depuis peu d'années, ni des divers desseins qu'il a eus de se liguer d'une forte ligue : puis, découvert, à une ligue contraire pour puis après dissoudre sa fortune de la personne du roi qui l'a élevé; mais, à cette heure qu'il se voit fortifié de ses propres forces, il commence à jouer à la découverte, sous la croyance qu'il a que le roi, amateur du repos, détournera plutôt sa pensée de ce funeste sujet que d'attenter à sa fortune, au hasard d'une éminente révolte. Si vous considérez aussi ses actions privées, vous ne trouverez pas moins qu'elles tendent au but d'une souveraineté; car, premièrement, il fait couler dans les oreilles de plusieurs qu'il est issu de la royale maison de

Digitized by Google

France, des comtes de Melun. Il dit faussement être en ligne masculine avec nos rois, afin de préparer les plus faibles à recevoir aisément les mauvaises impressions. Souvent Sa Majesté a plus tôt le chapeau à la main que lui et plus longtemps que lui; il attribue audacieusement le nom de principauté souveraine à la nouvelle ville que les princes signalés de maison et de mérite, qui l'ont possédée ci-devant, n'ont jamais osé ni voulu lui donner; il use de la maison du roi comme de son propre héritage, jusques à dénier à monsieur le dauphin l'habitation d'une chambre en sa nécessité; se fait traiter et faire des banquets qu'il commande aux plus principaux habitans de la ville de Paris, sous la sujétion d'un convi de personnes déshonnêtes et infâmes avec lesquelles, au vu de tout le monde et aux dépens du roi, il assouvit ses lascifs et désordonnés appétits; et gourmande les princes, s'efforçant par ces exemples téméraires de les rendre contemptibles à un chacun, rend leurs plus innocentes actions suspectes à Sa Majesté, afin de les éloigner de la cour et de la connaissance de ses menées, et prend un si grand avantage sur le cœur de notre grand roi, que si je me laissais aller à la croyance de la cour que les charmes eussent pouvoir sur une si bonne ame, je dirais comme les autres, que par des subtilités de son esprit familier, il fascine les sens et volonté de notre prince jusques à me faire croire auteur d'un soulèvement de gens de guerre en son gouvernement de Poitou.

Voyant donc que tous les artifices étaient autant de conspirations contre l'Etat et que la juste confidence du roi et son bonheur, sa valeur et son grand courage lui faisaient mépriser toutes sortes d'avis qui lui en étaient donnés, et qu'il ne dresse pas le point de ses entreprises contre sa personne, trop forte et mal aisée à abattre, mais butte ses espérances contre monsieur le dauphin, messieurs ses frères et la reine, dont la faiblesse de l'âge et du sexe les prive de toute résistance; mais lui, ayant éloigné du roi les princes de son sang et autres grands, par icelle puissance et fidélité desquels il pouvait être empêché, j'ai dessillé

Digitized by Google

les yeux à toutes ses entreprises et bâti sur ces grandes raisons le fondement de ma retraite, et non point sur les opinions frivoles qu'il a malicieusement conçues aux plus imbécilles de mon éloignement. Mon ame généreuse ne se laisse point arrêter à des épines qui ne peuvent accrocher que de faibles esprits ayant trop de confiance en ma personne et d'assurance en ma fidélité, de ceux que j'ai obligés et dont la simplicité et bon naturel me donnent témoignage de leur amitié. C'est la tyrannie et mauvais dessein d'un fier Écossais (1), élevé de peu en la maison de mon père, qui m'en chasse dehors, non à intention, comme il a voulu diffamer ma retraite, d'être chef ou fauteur des mauvais partis (ne me pouvant jamais entrer en l'ame d'attenter à la vie de celle qui me l'a donnée en fortifiant ceux dont j'ai éprouvé la mauvaise opinion et ne puis approuver les factions démembrées du corps de l'Etat) ou pensant me mettre entre les bras des ennemis de ma maison et de mon pays, n'ayant rien vu en la terre où je me suis arrêté, qui me puisse faire juger une mauvaise intention contre mon roi et ma patrie. Je me retirerais plutôt avec le Turc, allié de la couronne de France, que d'infecter mes saints desirs de mauvais desseins des plus renommés chrétiens de la terre. Les seigneurs gentilshommes que Sa Majesté a envoyés par-deçà, peuvent rendre certain témoignage de la vérité de mes paroles. Le seul nom de sa grandeur les a fait recevoir d'un front ouvert, d'un doux accueil, belles paroles et cœur plein de desir de sa bienveillance, de ceux qui m'ont reçu fort honorablement comme parent, humainement comme pélerin, et charitablement comme pauvre prince chassé de son pays par les menées d'un tyran conspirateur et contre son roi et l'Etat ; ce que je ne dis point, sur mon ame, par inimitié particulière en son endroit, mon sens naturel étant fort éloigné de cette passion envers quelque personne que ce soit, ni pour crainte qu'il soit mon ennemi, n'en ayant jamais

(1) « On a dit et soutenu que Sully venait d'un Écossais nommé Bethun. » (*Mémoires de Tallemant*, I, 63.)

Digitized by Google

donné sujet à personne, mais comme le reconnaissant ennemi de tous ceux de mon nom et de ma condition. Sur ces considérations je m'assure que par tout le monde il ne se trouvera personne de sain jugement qui me puisse blâmer de ce que ne pouvant avoir sûreté de ma vie dedans une seule maison de la France, je cherche ailleurs la liberté de me plaindre. Il faut que nous reconnaissions tous, vrais Français, que je ne fais rien qu'en imitant la sagesse du roi mon aïeul et de mon père, qui ont conservé la couronne de France en la maison royale par un semblable éloignement qu'ils ont fait de la cour, lorsque telles conspirations menaçaient leur ruine. Il n'y a autre différence sinon que le roi avait plusieurs villes, terres et seigneuries où il se retirait et faisait retraite dedans et dehors le royaume, et moi, j'en suis du tout dénué par les aliénations que mes pères ont faites de leurs biens pour les employer à la conservation de l'Etat, et ce qui m'en reste encore, je proteste de les employer jusques au dernier mouvement de mes sens, avec tous les bons Français, pour le service de mon roi et la conservation de sa couronne, contre tous les conspirateurs, chefs, fauteurs des ligues, partis et factions. Mon ame sera toujours française, non factieuse ni séditieuse : elle est engendrée des plus pures entrailles et plus pur sang de la France, et ne pouvant acquérir en autre pays, par plusieurs âges et mille batailles, le sang qui m'y appartient, je serais dépourvu de sens de chercher ma fortune ailleurs. Je n'ai pas seulement voulu remettre cet écrit à un imprimeur mercenaire, de peur qu'il en donnât avantage à ceux de deçà. Reconnaissez donc, Messieurs, que vous avez un bon roi, redouté de tous les peuples, par la renommée de ses victoires, de sa sagesse, de sa valeur et de piété. Il n'est pas moins bon que courageux ; il est de facile accès, et prend plaisir aux remontrances de gens de bien. Faites-lui entendre vos plaintes et reconnaître les actions indues dont on oppresse votre liberté à son dommage et sans qu'il en ait la connaissance, que même il ne vient en ses coffres un seul écu de ses tributs plus légitimes, qu'il ne vous ait

Digitized by Google

coûté dix, dont les huit demeurent à ceux qui ont le maniement de ses affaires, que la justice vous est déniée et l'autorité ôtée à ceux qui par les lois du royaume avaient accoutumé de la vous rendre, que ce mécontentement universel vous regarde comme machines de ceux qui aspirent à son trône, que ses vertus et perfections, bien qu'elles puissent être héréditaires à messieurs ses enfans, il faut toutefois un long temps, de grands hasards et de grands brouillemens d'affaires pour les acquérir, que, comme sage pilote, il mette pour quelque temps la main au gouvernail de cette monarchie, afin que, par l'industrie de ses fidèles matelots, sa nef ne soit jetée dedans des bancs où ils puissent comme par la faveur du naufrage, butiner les riches trésors qu'il veut laisser à messieurs ses enfans : ses couronnes, ses lauriers et ses trophées, témoins par trois endroits de sa splendeur, en seraient incontinent arrachés. Les usurpateurs laissent le moins qu'ils peuvent les vestiges et mouvemens de l'antiquité. Il a le remède en main quand il en voudra user; mais plutôt, quand il aura reconnu le mal. La piété et la justice sont les deux colonnes des empires. Les heureux succès, perpétuels trésors de notre mémoire, nous font assez certains de l'amour que Dieu lui porte et plaisir qu'il a pris à ses œuvres, vraie marque de sa piété, et quand il fera marcher la justice dans ses pays d'un pied égal à cette première partie, usant des deux instrumens qu'elle lui garde en ses mains pour châtier les crimes et récompenser les mérites des hommes, il n'y aura celui dans le royaume qui ne se porte au bien, pour crainte de la peine, ou amour de la vertu. Les châtimens publics des méchans n'ont été introduits que pour donner terreur aux autres par la honte de l'exemple et rigoureux supplices. Quand vous aurez réveillé cet esprit retenu du profond de sa bonté et trop grande confiance, il dissipera les nues de toutes ces factions, et, comme bon père, saura fort bien, par les châtimens des méchans, apporter le repos à sa famille et sûreté à tous ceux de sa maison.

Digitized by Google

LETTRE DE DU PERRON (1).

Je vous ai écrit il n'y a que cinq jours sur le même sujet, dont il vous a plu me faire l'honneur de m'écrire, et vous ai mandé ce que nous en avions lors nouvellement appris. Depuis il n'est survenu autre chose sinon que l'archiduc a fait dire au roi qu'il ne désirait rien davantage que de se rendre moyenneur de la réconciliation de M. le prince. A quoi S. M. a répondu qu'elle n'en serait jamais éloignée, pourvu que ce ne fût avec autre condition que celle qu'un sujet pouvait desirer de son roi, à savoir, en lui demandant pardon. Or de dire avec quelle intention cette harangue a été faite, nous ne le pouvons encore. Le temps, dont l'office est de découvrir toutes choses, nous apprendra ce que nous en devrons juger. Pour moi la voie de tenir ce prince ainsi caché et ne souffrir pas que les nôtres lui parlent, m'est fort suspecte. C'est un vieux proverbe, et qui n'est pas usité sans raison, que pour bien faire on n'a pas besoin de fenêtres. Ses amis et ses serviteurs ne se doivent point lasser de lui faire remontrer, lors que le moyen en sera donné, ce qui est à lui dire sur ce sujet, que c'est qu'après avoir bien employé du temps et de la peine au chemin qu'il a pris, il s'y trouvera toujours plus reculé le dernier jour que le premier : l'exemple des autres de ce royaume qui se sont voulu lier avec ceux avec lesquels il est, lui peut tenir lieu de suffisante instruction. On se servira de lui et de son nom autant que l'on pourra, et qu'on croira en devoir tirer de l'utilité, du reste il n'en recueillera aucun fruit. C'est la coutume de ces gens-là d'ouvrir des portes dorées à ceux qui se tournent vers eux, mais la demeure et l'issue en sont toujours ruineuses. Leur ambi-

(1) Cette lettre se trouve dans ce même volume des manuscrits de Du Puy où nous avons pris la plupart des autres pièces relatives à cette affaire. On lit en marge du folio où elle figure. « On ne voit point à qui cette lettre est adressée. « Elle paraît être de Du Perron qui donne au prince et à ses adhérens des avis « fort sages. »

Digitized by Google

tion, le mépris qu'ils font des autres nations, et la haine qu'ils portent particulièrement à la nôtre, comme étant celle seule qu'ils croyent les empêcher de les mettre toutes sous le pied, feront que, quand il viendra à ne leur être plus utile, il en sera mal traité. Et puis le ressentiment de nous voir armés contre notre propre patrie, lequel, encore qu'au commencement il se puisse dissimuler, et, pour être surmonté de quelque autre plus forte passion, garde toujours sa place en nos cœurs, et lorsque nos courroux viennent à s'éteindre, comme c'est le propre du temps que de les effacer, il y reprend de nouvelles racines, et se trouve d'autant plus violent que tout ce que nous avons fait au contraire ne sert qu'à l'animer. Vous connaissez l'humeur de notre maître mieux que je ne vous la saurais dépeindre; et comme son courage ne se nourrit que d'actes de clémence et de pardon, ains aussi faut-il garder des bornes en ses fautes pour en être capable. Tant qu'il n'y aura que de l'imprudence et de la jeunesse en ce fait, sa sagesse et sa longue expérience, jointes avec sa bonté, lui apprendront à en user; mais dès qu'on sera venu jusqu'à la conjuration et la rébellion, et que la désobéissance et les offenses privées seront converties en crimes publics, et que par ainsi l'intérêt de son État et le sien se trouveront mêlés, lors il sera beaucoup plus difficile de tempérer les choses, et son courroux en sera beaucoup moins aisé à apaiser. Et puis cette bénédiction du ciel qui a relui depuis si long-temps sur la garde et la conservation de cette couronne, et particulièrement depuis que Dieu l'a remise sur sa tête, doit apprendre à ceux qui ne le sauraient d'ailleurs, l'avantage qu'il y a de se lier avec ses ennemis, et combien leurs desseins, lorsqu'ils sont dressés contre lui, sont sujets à se tourner à leur confusion.

Ce que j'en dis n'est pas que je croie que M. le prince ait rien en l'ame de semblable. Le nom qu'il porte, sa naissance et les intérêts qu'il a, au contraire m'en font trop mieux espérer. Mais comme le mal serait tel, s'il avait à advenir, que nous le devrions tous déplorer, aussi, en étant entré sur le discours,

Digitized by Google

je ne puis que je ne témoigne quelque chose du ressentiment que j'en ai ; ce que je fais ici d'autant plus volontiers que je sais que de toutes les personnes qui en ont appris la nouvelle, nul ne l'a reçue avec plus de douleur que vous. Or cependant si faut-il se fortifier contre les accidens qu'il plaît au temps de faire naître ; encore que celui-ci soit à plaindre si n'est-il pas tel qu'on n'y puisse remédier. Je sais que la malice et l'impiété des hommes sont parvenues à tel point qu'il ne leur reste quasi plus de lieu pour étendre leurs bornes ; mais pourvu qu'il plaise à Dieu nous conserver celui par la vertu duquel il nous a retirés de tant de maux, le reste nous sera facile à supporter. Avec lui nous avons occasion de croire que toutes choses nous tourneront à avantage, comme sans lui nous n'aurions que toutes ruines à appréhender.

PROCÈS-VERBAL DE LA SOMMATION FAITE A M. LE PRINCE DE RETOURNER DANS LE ROYAUME.

Constitué par devant moi notaire et témoins soussignés en sa personne, très-haut, très-puissant et très-excellent prince Messire Henri de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang et premier pair de France, m'a requis que sur l'intimation et sommation qui faite lui avait été de la part des ambassadeurs du roi très-chrétien, le 16e jour de ce présent mois de février, dont la teneur de mot en mot s'ensuit :

« Nous Hannibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé, capitaine de cinquante hommes de ses ordonnances, son lieutenant-général au gouvernement de l'Ile-de-France, gouverneur de la ville et citadelle de Laon, et ambassadeur extraordinaire pour S. M. devers les archiducs en Flandres ; assisté de MM. Mathieu Brulart, sieur de Berny, conseiller de S. M. en ses

Digitized by Google

conseils d'Etat et privé, résidant pour son service près desdits archiducs; Philippe de Longueval, sieur de Manicamp, lieutenant de M. le duc de Vendôme au gouvernement de La Fère; et de Charles de l'Aubespine, conseiller en sa cour de parlement de Paris,

« Sommes, aujourd'hui seizième jour de février 1610, par le très-exprès commandement de S. M., porté par notre instruction signée Henry et plus bas Baulart, en date du onzième jour du mois de janvier dernier, à nous réitéré par ses lettres expresses du 14 du présent mois de février, transportés au logis de M. le prince d'Orange, en cette ville de Bruxelles, devers M. le prince de Condé, auquel, en la présence dudit sieur prince d'Orange, son beau-frère, de Rochefort et Virey, ses domestiques, avons présenté une lettre de créance de S. M., en date du 11e jour de janvier dernier, de laquelle après qu'il en a fait lecture nous lui avons remontré la gravité de la faute qu'il a commise; le juste mécontentement que S. M. en a, accompagné d'un regret digne de l'affection qu'un père, tel qu'elle lui a toujours été, porte à son fils, qu'il aime et favorise en toute chose; la grâce que S. M., usant de sa bonté et clémence ordinaire, lui a offerte par l'entremise desdits archiducs, qui est d'oublier et lui remettre et pardonner, non-seulement la première faute, mais aussi toutes les autres qu'il a depuis faites ensuite d'icelles quelles qu'elles puissent être; lui rendre la place et les bonnes grâces que mérite le sang dont il est issu, l'affection que S. M. lui a toujours portée; celle dont il jouissait étant près d'elle; l'extrême tort qu'il s'est fait d'avoir méprisé le conseil desdits archiducs et accru l'indignation de S. M. par le refus de sa grâce. Et néanmoins être S. M. si pleine de bonté en son endroit qu'elle nous a commandé de lui déclarer derechef et répéter les mêmes offres et l'assurer de nouveau des effets d'icelle, tant pour sa personne que pour les siens, s'il veut obtempérer et obéir à sa volonté. Lequel a dit, que tant qu'il n'aura point d'autre assurance du roi que celle qu'il lui a fait offrir, il n'y avait point de sûreté pour lui de

Digitized by Google

retourner en son royaume, ajoutant ces mots qu'il a répétés deux fois : « Messieurs, ne prenez point cela, s'il vous plaît, » à désobéissance. » Et étant là-dessus demeurés quelque temps en silence pour attendre s'il voudrait dire autre chose et voyant qu'il ne disait rien, nous l'avons, suivant icelui commandement, sommé, interpellé et déclaré, au nom de S. M. son roi et souverain seigneur, auquel il doit toute obéissance et fidélité, qu'il ait à retourner promptement en son royaume sans aucune remise ou excuse colorée de quelque prétexte que ce soit, sur peine d'encourir pour jamais l'indignation et mauvaise grâce de S. M., être tenu pour rebelle et criminel de lèse-majesté, et être procédé contre lui par les voies ordinaires en cas semblables. Ce qu'ayant ouï fort attentivement, il a dit ne vouloir faire autre réponse que par écrit en présence d'un tiers qu'il a envoyé quérir, nous priant de lui laisser par écrit ce que nous venions de lui déclarer, et qu'il l'enverrait quérir comme il a fait le lendemain par le sieur de Chambonne, auquel nous avons fait délivrer un double de ce présent acte, signé de nous quatre, lequel nous avons fait et dressé pour servir et valoir en temps et lieu ce que de raison. Fait à Bruxelles, les an et jour que dessus. Dessous et à la marge était écrit : pour copie, H. D'ESTRÉES ; M. BRULART ; DE L'AUBESPINE ; PHILIPPE DE LONGUEVAL. »

Et que je me voulusse transporter avec le sieur de Chambonne, son maître-d'hôtel, vers lesdits sieurs ambassadeurs, et de leur faire insinuation de la réponse que ledit seigneur prince a faite à la susdite sommation et déclaration telle que de mot à autre s'ensuit :

« Nous Henry de Bourbon, prince de Condé, comte de Soissons et de Vallery, premier prince du sang, pair de France, gouverneur et lieutenant-général pour le roi en Guyenne, sur la sommation à nous faite de la part de S. M. par M. le marquis de Cœuvres, son ambassadeur extraordi-

Digitized by Google

naire devers les sérénissimes archiducs, assisté du sieur de Berny, résident pour le service de S.M. près de Leurs Altesses, et des sieurs de Manicamp et Préau, de retourner en France, suivant les offres à nous faites par l'entremise de Leurs dites Altesses, qui est d'oublier par sa dite Majesté et nous remettre nos fautes prétendues commises tant en notre retraite qu'en suite d'icelle, comme aussi sur la déclaration à nous faite après telle sommation d'être tenu pour rebelle et criminel de lèse-majesté en cas de refus, avons, en persistant à notre première réponse que nous aurions faite par l'entremise de Leurs dites Altesses, dit et déclaré, disons et déclarons que nous sommes très-humble et très-obéissant serviteur et sujet du roi, né de sa maison royale, et proche du sang de S. M., et comme tel que nous sommes tout prêt d'obéir à son commandement en nous donnant les sûretés raisonnables pour nous et notre famille, suppliant très-humblement S. M. de vouloir bénignement interpréter cette réponse, et ne la prendre pour refus ni désobéissance. Protestant de nullité contre tout ce qui se pourrait faire ci-après à notre préjudice. Fait à Bruxelles, ce 19e jour de janvier 1610. Etait soussigné : Henri de Bourbon, et plus bas : *par M. le Prince premier prince du sang, premier pair de France.* Signé Virey. Requérant ledit seigneur prince de tout ce que dessus lui être dépêché acte pour s'en servir et valoir là et ainsi qu'il appartiendra. Ainsi fait et passé à Bruxelles et l'hôtel de M. le prince d'Orange, ce 19e du mois de février 1610. En présence de M. Maximilien de La Haye, sieur de Fresnoy, et Jean de Celles, comme témoins à ce appelés et requis. Et a ledit seigneur prince avec lesdits témoins signé. En foi et hommage de vérité des choses dessus dites, je, Michel Maurissans, notaire et tabellion public par les conseils privés de Brabant des sérénissimes archiducs d'Autriche, ducs de Bourgogne et de Brabant, comtes de Flandres, résidant audit Bruxelles, ai signé la présente de mon seing notarial accoutumé ci-mis. Maurissans, *notarius publicus.* »

Digitized by Google

Suivant quoi je, notaire dessus nommé, me suis au même jour 19e dudit mois de février, avec les témoins souscrits, transporté vers ledit seigneur marquis de Cœuvres, ambassadeur extraordinaire du roi très-chrétien, pour lui délivrer ci-dessus, ainsi qu'il venait de dehors sur le sablon avec sa caroche, accompagné de trois chevaux. Mais comme il n'y avait moyen de le lui bailler à cause qu'il était assis tout dedans, ce que aussi étant connu et aperçu par le sieur de Préau et autres lui faisant compagnie, je fus empêché par lesdits chevaux de n'y pouvoir approcher obstant l'étroitesse de la rue, et pour lui porter plus d'honneur et de respect, l'ai suivi jusque dedans la cour de son logis, où étant la plus grande part de ses gens descendus de la dite caroche, lui ai délivré en icelle la dite réponse de la part et par charge dudit seigneur prince de Condé. Sur quoi il a à l'instant crié à ses gens : *Arrêtez-le;* tellement, que me trouvant environné de ses gens, ledit seigneur marquis descendit de la dite caroche me tirant et prenant par le manteau et usant de menaces, et si ne fut pour le respect des archiducs, qu'il me donnerait des coups d'épée, me forçant de reprendre la dite réponse, disant que je l'avais surpris, me faisant sortir de la dite cour de logis, et que je n'y pouvais venir sans sa permission. Sur quoi lui répondis que j'étais personne publique et qu'il m'était permis de faire semblable délivrance de réponse, voire que ce fut au roi même, et que je donnerais acte de refus audit seigneur prince de Condé.

Ainsi fait et passé en présence de Jacques de Moucheaux et Antoine de Logenhagues comme témoins y appelés et requis, témoin le seing notarial de moi notaire susdit, comme personne publique et authentique y mis.

MAURISSANS,
Notarius publicus.

Digitized by Google

LETTRE DU CONNÉTABLE AU PRINCE DE CONDÉ, SON GENDRE (1).

Monseigneur,

Les plaintes que madame la princesse de Condé ma fille m'a fait et répété par plusieurs lettres et propos qu'elle a tenus de bouche à aucun de mes principaux serviteurs qu'avais envoyés vers elle, des mauvais et rudes traitemens qu'elle a reçus de vous, et le désir qu'elle a à cette occasion de se faire séparer par justice, y ajoutant les prières instantes et pitoyables de la vouloir retirer du lieu où elle est pour la tenir près de moi, m'ont induit d'en faire très-humble supplication aux archiducs, tant par requêtes, lettres, que gentilshommes envoyés exprès, si que me promettais obtenir de leur bonté et justice et qu'ils ne refuseraient à un père désolé et qui ressent la douleur et l'affliction de sa fille, une demande si juste. J'ai néanmois reconnu qu'ils y apportaient de la difficulté et différaient à me donner ce contentement sous prétexte qu'ils mettent en avant vous avoir promis de ne la laisser sortir d'auprès d'eux sans votre permission; c'est pourquoi à présent j'ai recours à vous, Monseigneur, pour vous supplier très-humblement vouloir mettre en considération les justes causes qui m'induisent à faire cette poursuite; que mon âge et indisposition m'ôtent le moyen d'aller vers elle pour la consoler en son affliction et lui donner conseil de ce qu'elle doit faire pour mettre son esprit en repos; qu'elle n'est pas aussi en lieu où elle puisse avec entière liberté faire ses plaintes et y trouver remède, par ainsi qu'il ne lui reste aucun autre secours sinon de venir à moi. Ayez donc, je vous supplie, pitié du père et de la fille, et vous représentez, s'il vous plaît, combien sont justes les causes de mes plaintes et mécontentement mieux connues de vous

(1) Volume précité des manuscrits de Du Puy.

Digitized by Google

que d'aucun autre, et prenez cette confiance de moi à l'égard et de l'honneur dont j'ai toujours fait profession, lequel accompagnera, moyennant la grâce de Dieu, toutes mes actions jusques au tombeau, qu'elle ne recevra en ma maison, près de moi, que tous bons enseignemens pour continuer à suivre la vertu en laquelle elle a été nourrie et instituée, et que sa vie y sera si innocente qu'elle méritera d'être louée de vous et d'un chacun. Si vous aidez, Monseigneur, à me faire obtenir ce contentement et consolation à ma fille, je le tiendrai à grande obligation, et demeurerai en volonté de vous en rendre très-humble service avec autant d'affection que le devoir me le pourra permettre, lequel me fait fort desirer de vous voir près du roi au rang dû à votre grandeur et qualité, comme vous serez toujours quand vous voudrez avoir recours à sa bonté, plutôt qu'à rechercher des remèdes qui ne peuvent servir qu'à vous faire souffrir du mal, et recevoir du blâme.

Je suis, Monseigneur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

MONTMORENCY.

A Paris, ce 9 mai 1610.

LETTRE DU PRINCE DE CONDÉ A SA MÈRE (1).

Madame ma mère,

Je vous envoie deux lettres, l'une au roi, l'autre à la reine, pour me condouloir avec eux de l'horrible assassinat du feu roi mon seigneur (2), et leur témoigner l'extrême regret que j'en ai eu, comme aussi leur offrir mon très humble service. La reine sait mieux que personne la juste cause que j'ai eue de sortir de France; c'est pourquoi je vous

(1) Volume précité des manuscrits de Du Puy.

(2) Henri IV avait été assassiné le 14 du mois où écrivait le Prince.

Digitized by Google

supplie de l'assurer que tout ce qu'on peut avoir dit, que j'ai parlé hors cette cause-là, est très faux, lui ayant toujours gardé et au roi mon seigneur, son fils, l'honneur et respect que je dois en très-humble sujet, et pour ce que votre prudence saura trop mieux lui donner assurance de la vérité de mes paroles, je m'y remettrai entièrement. Attendant ses commandemens et les vôtres, je demeurerai, madame ma mère, votre très-humble et très-obligé fils et serviteur,

H. DE BOURBON.

A Milan, ce dernier mai 1610.

LETTRE DE L'ARCHIDUC ALBERT AU CONNÉTABLE (1).

Monsieur le duc, la dame comtesse d'Auvergne m'a déclaré, comme a fait aussi votre lettre qu'elle m'a apportée, le grand désir qu'avez de revoir la princesse de Condé, votre fille. Vous n'y avez que trop de raisons, et ainsi s'en va-t-elle vous trouver accompagnée de la dite dame comtesse, et je prie Dieu de vous les conduire saines et sauves, et avec, vous bien-heurer, monsieur le duc, de parfaite santé et très-longue vie.

A Mariemont, le XIIIIe juillet 1610.

ALBERT.

(1) Bibliothèque du Roi, manuscrits, fonds Béthune, 9095, f° 72.

Digitized by Google

LETTRE DE L'ARCHIDUCHESSE AU CONNÉTABLE (1).

Mon cousin, en suite de votre requisition portée par la lettre que m'a délivrée la comtesse d'Auvergne, j'ai agréé qu'elle emmenât d'ici la princesse de Condé, votre fille, pour la conduire chez vous, et suis fort satisfaite du contentement que par la dite lettre vous témoignez avoir de l'accueil qu'elle a reçu en cette maison, lequel, vous pouvez bien croire, avoir été d'une fort entière volonté, de laquelle je procurerai de vous complaire toujours aux occasions qui s'en pourront présenter. Et je prie cependant Dieu de vous maintenir, mon cousin, en santé et très-longue vie.

A Mariemont, le XIIIIe juillet 1610.

ISABEL.

LETTRE DE LA MÊME AU MÊME (2).

Mon cousin, vous avez eu grande raison de me faire savoir, comme l'avez fait par deux lettres que m'a apportées le présent votre gentilhomme, l'effet et suite de la réconciliation de la princesse, votre fille, avec le prince, son mari, car ç'a été une nouvelle qui m'a donné autant de contentement comme à vous de consolation, laquelle de bon cœur je vous desirerai en tous vos desseins, et que Dieu vous veuille bien-heurer, mon cousin, de très-longue vie, favoriser d'une continuelle santé.

A Bruxelles, le VIe septembre 1610.

ISABEL.

(1) Béthune, 9097, f° 16.
(2) Béthune, 9097, f° 18.

Digitized by Google

MÉMOIRE

De la retraite de monseigneur le prince de Condé avec madame sa femme hors du royaume de France,

Ez années 1609 et 1610 (1).

Monseigneur le prince prenant ferme créance aux visibles pratiques qu'il voyait de jour en jour, que le roi avait des desseins préjudiciables à son honneur, pour ne point dire, d'amour, sur madame la princesse sa femme, laquelle il avait épousée le XVIIe de mai de l'année 1609, tenait icelle en ses maisons des champs et la plus éloignée de la cour qu'il pouvait. Mais la reine venant au terme d'accoucher d'une grossesse au mois de novembre de ladite année, et ledit seigneur prince l'étant allé visiter un après souper, elle prit occasion, soit qu'elle fût instruite par le roi ou autrement, de le prier de faire venir ladite dame sa femme pour assister à ses couches, comme c'est la coutume et le devoir des princesses du sang royal de se trouver aux accouchemens des reines. Le prince, après lui avoir dit tout plein de raisons libres et hardies sur les opinions qu'il avait conçues des pensées du roi, pour faire trouver bon le refus qu'il en fit à Sa Majesté, s'étant retiré en son hôtel après de fortes agitations d'esprit qui l'inquiétèrent la plupart de la nuit, il prit enfin résolution de s'éloigner avec madame sa femme hors le royaume, plutôt que de la faire venir en cour, et lui semble qu'il aura assez bon prétexte d'aller à la cour des archiducs en Flandres quand il écrira au roi, comme il devait faire en chemin, que ce serait pour aller visiter madame la princesse d'Orange, sa sœur.

Il communiqua à l'instant cette résolution à deux de ses domestiques, à savoir à Louis d'Alonguy, sieur de Roche-

(1) Bibliothèque du Roi, manuscrits Du Puy, vol. LXXII.

Digitized by Google

fort, gentilhomme de Berry, son chambellan et favori, et à Claude Enoch Virey (1), Châlonnais-sur-Sône, son secrétaire, qui maniait agréablement ses affaires et en la fidélité duquel le prince se confiait entièrement, prend ses mesures pour son partement avec eux, donnant charge au premier de pourvoir à l'équipage nécessaire et avisé entre eux, et à l'autre de trouver de l'argent, principal nerf du voyage, et dont le prince était fort court, Sa Majesté tenant la main et l'œil à ce que la nécessité le sût ranger à ne bouger de la cour et à recourir à Sa dite Majesté. Or, pour couvrir mieux l'exécution de son dessein, fût arrêté que le prince enverrait le matin suivant madame la princesse, sa mère, vers la reine pour lui déclarer qu'il se repentait du refus qu'il avait fait à Sa Majesté, et que, pour lui complaire, il s'était résolu d'aller quérir lui-même sa femme pour la consigner en sa protection durant ses couches. De quoi la dite dame mère, la première trompée et réjouie, ne manque point d'aller donner toute assurance au Louvre.

Cependant le prince, demeurant gentiment dans la mine de cette feinte, attendant que tout ce qui lui faisait de besoin fût prêt, conféra avec monsieur le président de Thou de son dessein, ainsi qu'il faisait ordinairement, en personne ou par ledit Virey, son secrétaire, de toutes ses affaires plus importantes, lequel, louant la générosité de cette résolution, lui dit qu'il ne lui aurait pas conseillé, s'il en eût voulu délibérer avec lui, mais qu'il ne l'en divertirait pas, et lui donna de bons avis desquels le prince se trouva bien en la suite de la dite retraite. Il alla voir aussi, une après-dînée, le duc de Sully, accompagné de ses deux confidens seulement, avec lequel il faillit de s'ouvrir par trop, et lui laissa des opinions qui firent qu'il persuadait au roi de ne permettre au prince de partir de la cour, après avoir aussi voulu jetter des craintes en l'esprit du prince pour penser le ranger à la volonté du roi; mais tout cela ne l'empêcha pas de partir

(1) L'auteur même de ce récit.

Digitized by Google

le jour Sainte-Catherine, 25 de novembre. Sous le prétexte plausible d'aller querir sa femme, se rend deux jours après à Muret, maison sienne près de Soissons, où était madame sa femme, laquelle, y ayant séjourné un jour seulement, il fait monter en un petit carrosse de campagne, un dimanche, 29e dudit mois, à quatre heures du matin, lui donnant à entendre qu'il la menait à voir prendre un sanglier aux toiles qu'il disait avoir fait tendre à trois lieues de là. Et puis, ayant marché environ cette étendue de chemin, il lui déclare son dessein et sa retraite, à quoi elle se montre gaiement être toute résolue, demandant à Virey si on n'avait point fait apporter de quoi à manger et qu'il lui en fît donner, ce qui fut fait aussitôt. Et ainsi marcha le prince tout le long du jour jusques à Crecy où la nuit le prenant, après avoir fait repaître hommes et chevaux, y laissant le carrosse, il fit mettre en croupe les femmes qui étaient deux avec la princesse afin de tirer pays plus expéditivement, et tirent chemin toute la nuit jusques à temps qu'ils arrivent en un village de Hainaut, à trois heures du matin, où il mit pied à terre pour se chauffer jusques au jour qu'il remonte à cheval et se rend à Landrecy à huit heures du matin, où il séjourna tout le jour pour le repos des femmes, donnant par ce temps loisir à ceux que le roi, averti de cette retraite, dépêcha après, de le rencontrer, comme fit un exempt des gardes qui portait lettres aux villes de ne point permettre au prince de sortir d'icelles sans le commandement de Sa Majesté ou de leurs souverains. Suivant quoi le prince dépêcha promptement le sieur de Rochefort aux archiducs pour obtenir sauf-conduit pour lui et madame sa femme, afin de s'acheminer à leur cour et par devant madame la princesse d'Orange, sa sœur, et de pouvoir déclarer à Leurs Altesses les causes et raisons de sa retraite.

Les archiducs étaient lors en leur maison de Mariemont distante de Bruxelles de douze lieues, seuls et sans conseil, qui fut cause que, surpris d'étonnement, ils renvoyèrent ledit sieur de Rochefort par devers le gouverneur du pays

Digitized by Google

de Hainaut, lequel manda au prince qu'il eût à se retirer des pays de Leurs Altesses dans trois jours, envoyant néanmoins un sauf-conduit pour madame la princesse, afin de pouvoir aller par devers la princesse d'Orange, à Bruxelles, là où elle s'achemina; et le prince, étant partis tous deux ensemble de Landrecy, de nuit, prit la route de Cologne où incontinent après (par l'entremise du marquis Spinola, à ce induit par la diligente sollicitation de Jean-Baptiste Kerman, conseiller du prince d'Orange, auquel Virey avait écrit et fait savoir promptement le désordre advenu au prince, et s'était rendu aussitôt lui-même à Bruxelles, déguisé en habillement de Wallon, et se disant gentilhomme italien, sous le nom de signor Pomponio da Siena), ledit seigneur prince fut invité par Leurs Altesses de s'en retourner en leur cour avec offre de toute sûreté pour sa personne et les siens, la princesse y étant déjà grandement bien accueillie et gardée avec grand soin et vigilance dans l'hôtel d'Orange. Le prince s'y achemine soudainement et y est reçu en grand honneur et applaudissement le 22e du mois de décembre. Mais comme les archiducs s'ingérant de faire faire quelques propositions de réconciliation du prince avec le roi par leur ambassadeur qu'ils avaient en France, eurent réponse que le roi voulait absolument que le prince s'en retournât demander pardon de la faute que S. M. prétendait avoir été commise par le dit prince, à sortir hors de France sans sa permission. Se sentant trop faibles ou trop voisins d'un roi si puissant et redouté pour assister seuls le prince aux inconvéniens et extrémités auxquels il pourrait entrer avec S. M., ils firent conseiller au prince de rechercher la protection du roi d'Espagne pour fortifier et assurer d'autant la leur; ce que fit ledit prince; et écrivit pour cet effet au roi d'Espagne, auquel Sa Majesté Catholique fit réponse et écrivit en langage français, signée de sa main, une lettre de créance (1) sur un

(1) Cette lettre, datée de Madrid, le 26 janvier 1610, fait partie du t. LXXII des manuscrits Du Puy; elle n'offre du reste aucun intérêt.

Digitized by Google

comte espagnol, étant près des archiducs, avec lequel, ayant vu son pouvoir, le prince traita de sa sûreté comme il lui plut : qui fut que Sa Majesté Catholique et Leurs Altesses le protégeraient comme par droit d'hospitalité en tous leurs Etats, pays et royaumes où le prince voudrait, où il lui faudrait aller demeurer, à cette seule charge et condition que ledit prince ne pourrait traiter avec le roi de France de son retour ou autrement par l'entremise de qui que ce soit sans en avertir sa dite Majesté Catholique, et ceux de leur conseil.

Or, le roi ayant eu avis de l'arrivée du prince à la cour des archiducs, S. M. y dépêcha le marquis de Cœuvres pour ambassadeur extraordinaire, lequel, sous couleur de disposer et remettre le prince à son devoir, y séjourna environ cinq semaines pendant lesquelles il eut trois ou quatre entreprises de se saisir de la personne de la princesse pour la ramener de force ou autrement en France à M. le connétable, son père, lesquelles ne lui étant réussies, et toute espérance lui étant ôtée sur ce regard par l'introduction et logement de la princesse dans le palais et quasi aux chambres des archiducs, il fait enfin commandement et sommation de la part du roi au prince de retourner promptement en France, lui et sa suite, à faute de quoi faire il le déclare rebelle et criminel de lèse-majesté, qui fut le 19 feburier 1610; à quoi le prince fait réponse qu'il était prêt d'obéir au roi comme à son souverain seigneur, en lui donnant par S. M. les sûretés requises et nécessaires pour lui et les siens, et non autrement; priant toutefois ledit marquis et ceux qui l'assistaient de ne prendre à désobéissance sa réponse.

Sur quoi le dit sieur ambassadeur s'en retourna en France, et le prince se sentant trop proche de la puissance du roi; s'il demeurait à Bruxelles, résolut de s'en éloigner en quelque autre Etat et pays d'Espagne, et partit nuitamment de Bruxelles le 21 février, accompagné seulement desdits sieurs de Rochefort et Virey, ses confidens, et d'un secrétaire du marquis Spinola, nommé Fritima, pour lui servir de guide et de truchemant à traverser l'Allemagne et se rendre à Milan,

Digitized by Google

où, ayant passé les monts des Alpes par le comté de Tyrol et le lac de Garde, anciennement dit Benarus, il arriva le dernier jour de mars de ladite année 1610, et y fut recueilli par le comte de Fuentes, gouverneur pour le roi d'Espagne, qui le logea au palais des anciens ducs de Milan, en un appartement proche du sien, pour en faire meilleure garde; là, où quelque temps après divers espions et gens dépêchés par le roi, sous main, furent vus par la ville de Milan (1), ou pour faire ombrage au prince, ou pour prendre occasion de lui parler. Et, enfin, entre autres, y arriva le sieur Ribère, qui avait été médecin-domestique du dit seigneur prince et s'était retiré de son service sur des soupçons qu'il avait donnés de lui pour avoir été parler au roi qui l'en avait recherché sans en avertir le prince, s'étant confidemment contenté de le faire savoir audit sieur président de Thou, qui l'avait trouvé bon et voire même conforté à cela, lequel le comte de Fuentes fit sortir soudainement de Milan. Y arriva aussi presque aussitôt Guillaume de Brock, abbé d'Aumale, qui séjournait à la cour de Rome, venant trouver le prince, disait-il, comme de soi-même, et, se disant de ses serviteurs, s'offrait à le servir s'il voulait prendre l'entremise du pape pour faire sa paix avec le roi. Mais le comte de Fuentes, qui était agard et ne prenait pas plaisir à voir telles pratiques, lui fit dire qu'il se retirât, ce qu'il fit. Mais le prince, par le conseil des siens, lui fit demander adresse de quelqu'un dans Milan, par lequel on lui pourrait faire savoir de ses nouvelles, quand on aurait bien pensé à ses propositions et peut-être en pourrait recevoir en chemin (2).

(1) L'abbé d'Aumale, dont il va être parlé, dit dans son *Mémoire* que le bruit du peuple de Milan était que le roi Henri IV avait fait mettre la tête du prince à 200,000 écus.

(2) L'abbé d'Aumale a écrit : *Mémoire de ce que j'ai traité avec M. le prince de Condé à Milan, suivant le commandement et les mémoires et instructions que m'a donnés M. l'ambassadeur, et sommaire Discours de ce qui s'est passé entre nous.* Ce Mémoire ayant été imprimé dans le *Recueil de plusieurs pièces servant à l'histoire moderne*, Cologne, Pierre du Marteau, 1662, in-12, pages 10 à 37,

Digitized by Google

D'autre côté, sur le bruit de l'éloignement et partement du prince de Bruxelles et de la demeure de la princesse vers les archiducs, on emploie force courriers pour essayer de la retirer des mains de Leurs Altesses, et en fait-on faire les sollicitations sous le nom de M. le connétable et de madame la duchesse d'Angoûleme; mais Leurs Altesses répondent aux agens et solliciteurs qu'ils ne peuvent la laisser sortir d'auprès d'eux sans la permission et mandement bien exprès du prince, auquel Leurs dites Altesses déclarent qu'ils avaient engagé leur foi et parole de la lui garder et remettre entre les mains et non d'autre. Sur quoi ce bon seigneur écrivit une lettre au prince à Milan, en des termes qui montraient comme il était circonvenu par les artifices de ceux qu'on employait à telle sollicitation.

En ces entrefaites, la nouvelle du très-inhumain et détestable assassinat commis en la personne sacrée du roi très-chrétien arriva au comte de Fuentes, alors fort malade, lequel tout aussitôt envoya la lettre qu'il en venait de recevoir à Virey, afin de la faire voir au prince qui, ayant été éveillé, ne put lire ladite lettre sans larmes, et fut passé le reste de la nuit par ledit seigneur prince et ledit Virey (le sieur de Rochefort ayant été dépêché trois jours auparavant en Espagne par la voie de la mer de Gênes) en grandes inquiétudes et admirations d'un cas si inopiné et si inoui; où, en occasion si luctueuse et importante, ledit Virey ne manqua pas de faire tout devoir de bon Français et de fidèle serviteur à

nous nous bornerons à énoncer ici que l'auteur dit qu'il exposa librement au prince ce qu'on disait de lui; qu'il lui reprocha la légèreté de sa démarche. A quoi le prince répondit qu'avant son départ « il était déjà montré au doigt par les « seigneurs de la cour comme m..... de sa dite femme ;... que le plus grand mo- « tif de sa fuite fut qu'il sut que le roi se déguisa en Flamand pour aller voir sa « femme en Picardie, et qu'il le vit déguisé en valet de chasse ;... et que, ne « pouvant avoir une heure de repos, il aima mieux, pour éviter la honte, se jeter « au désespoir, comme il a fait. » L'abbé tâcha de le dissuader et de lui faire connaître le danger de ses liaisons avec les Espagnols, et lui offrit la médiation du pape. Le comte de Fuentes contrebalança ses efforts, et l'abbé s'en retourna à Rome sans avoir rien pu obtenir.

Digitized by Google

son maître pour rassurer et affermir l'esprit de ce prince, le voyant entre les mains des ennemis naturels de la maison royale de France, et lui faire fermer les oreilles aux chatouillemens et subornations que lui pourraient faire les Espagnols tout aussitôt qu'ils viendraient à le visiter sur ladite nouvelle, ainsi qu'ils ne manquèrent pas. En quoi certes ledit seigneur prince se comporta et se maintint avec la sagesse et l'habileté digne de l'excellence de son esprit, déclarant tout aussitôt, haut et clair, la reconnaissance qu'il faisait du nouveau roi, fils et successeur du défunt, et l'obéissance qu'il voulait et devait lui rendre, selon le rang de sa naissance et proximité du sang dont il avait l'honneur d'appartenir à sa majesté; et enfin dextrement porta le comte de Fuentes et autres de le faire reconduire en Flandres aux archiducs, ce qui lui fut accordé. Et pour ce partit de la ville de Milan le neuvième de juin, repassa les monts des Alpes par-dessus la montagne de Saint-Gothard, traverse le pays des Suisses, prend la poste à Saint-Dié, à la frontière de Lorraine, laquelle il traverse n'ayant que Virey seul à courre qui lui servait de tous officiers; et ayant couru le pays de Luxembourg et une partie de Flandres, se rendit à Bruxelles le dix-huitième jour dudit mois de juin, d'où, un jour après, il dépêcha en poste ledit Virey en France, au roi et à la reine régente, pour assurer leurs majestés de son service et obéissance; et finalement, après quelques allées et venues dudit Virey, se rend, ledit seigneur prince en personne, près de leurs majestés, le seizième jour de juillet de ladite année 1610.

Ayant laissé encore madame sa femme près des archiducs, sur des avis qu'il reçut à son arrivée de Milan à Bruxelles, desquels ne continuant à faire compte, il la fit revenir peu de temps après, et l'alla reprendre au château de Chantilly, maison de M. le connétable, son père, là où il l'avait épousée.

Digitized by Google

A M. RIGAULT, AVOCAT AU PARLEMENT (1).

MONSIEUR,

Je m'acquitte fort tard de ma promesse. La pensée que j'avais d'aller passer l'hiver à Paris et communiquer avec vous m'a fait tomber en cette faute; mais plus certes la retenue qu'il faut avoir à parler des rois et des princes, des actions desquels il n'appartient pas à chacun d'écrire ce qu'il en sait, ni à la postérité de les voir toutes. Je vous envoie néanmoins un mémoire au vrai et un sommaire récit de la retraite de monseigneur le prince, faite avec madame sa femme en Pays-Bas, tel que je l'avais minuté pour le donner à feu M. de Thou, suivant qu'il me l'avait commandé pendant le traité de paix fait à Loudun (2), où il était des députés pour le roi, et moi ayant l'honneur d'y agir pour monseigneur le prince. Mais la prison de mon dit seigneur étant advenue, peu de temps après et quelques mois aussi depuis le trépas de ce grand personnage, et moi interdit et éloigné de la cour, ce que j'en avais dressé demeura là, que j'ai recueilli de mes brouillas et mis au net pour vous complaire. J'ai joint trois copies de lettres audit mémoire, desquelles je crois que l'on ne doit faire plus de mention que j'en fais (qui n'est rien qu'en passant), sans les trancrire tout au long. Pour celle de monsieur le connétable, je ne la vous envoie que pour vous faire reconnaître comme par grands artifices on avait perverti ce bon seigneur : car ses gens, qui allaient et venaient de sa part à madame sa fille, étaient tous gagnés, et les faisait-on parler tel langage, voire contrefaire telles lettres qu'il plaisait au roi, pour ennui, sous son nom, la faire repeter par armes ou autrement, si le mari

(1) Bibliothèque du Roi, manuscrits, vol. LXXII du fonds du Puy. Lettre d'envoi du *Mémoire* qui précède.

(2) 1616. Ce traité fut conclu entre le roi et le prince de Condé, chef des mécontens.

Digitized by Google

n'eût voulu permettre, comme sans doute il n'en avait pas l'intention, que les archiducs l'eussent rendue, vous suppliant qu'on n'en fasse point de mention autrement que j'en fais audit mémoire, ne pouvant être lue sans y prendre sinistre opinion; et ne vous l'aurais envoyée sans la confiance que j'ai en votre prudence et discrétion. J'ai oublié de remarquer audit mémoire, comme ayant été surprise, une lettre, environ le 6 ou 7 du mois de février, par laquelle le prince mandait à madame sa mère qu'elle eût à se résoudre de feindre d'aller à sa maison de Saint-Maur-des-Fossés, pour de-là s'acheminer par devers lui à Bruxelles, et lui prescrivait l'ordre qu'elle pourrait tenir et lui donnant adresse d'un gentilhomme qu'il jugeait capable d'exécuter bien l'entreprise. Le roi fit faire commandement à ladite dame de ne bouger de son hôtel de Paris, sur peine de désobéissance, et parce qu'il fut reconnu que j'avais écrit la dite lettre avec une autre par laquelle je mandais aussi à demoiselle Jeanne Biot, ma femme, qu'elle s'acheminât avec ma dite dame, ou bien qu'elle s'en retournât vers son père, à Chalons-sur-Saône. S.M. commanda ensuite au chevalier du guet de Paris qu'il se saisît d'elle et la mît en la garde étroite d'un de ses archers, avec défense de la laisser voir ni visiter par qui que ce fût. Ce qui fut exécuté; et fut recluse six semaines, au bout desquelles un grand seigneur de Bourgogne obtint qu'elle serait renvoyée à son père, où elle fut conduite par un archer du grand-prévôt de l'hôtel, qui la consigna ez mains de mon beau-père, ayant tiré de lui obligation, passée par devant notaires, qu'il la garderait afin de la représenter toutes et quantes fois qu'il lui serait commandé. Je n'ai pas voulu remplir le mémoire de ce fait particulier, non plus qu'on voulut mettre aussi en la garde d'un autre archer mon fils, âgé environ de neuf ans, que M Dollé demanda à sa garde et dépôt et lui fut accordé, ne croyant pas que cela vaille seulement le parler. Or, parce que je ne sais pas si c'est vous, Monsieur, qui travaillez à écrire ou bien si c'est pour quelqu'un que vous faites recherche de mémoires,

Digitized by Google

je vous confie entièrement et de bonne foi ce que je vous envoie pour la créance que j'ai que vous n'en userez ou n'en ferez user, et je vous en supplie très-humblement, que bien à propos et en homme judicieux tel que je vous tiens et révère, vous suppliant de me continuer l'honneur de vos bonnes graces, qui suis et veux être toute ma vie, Monsieur, votre très-humble et très-dévotionné serviteur.

VIREY.

De Châlons-sur-Saône, c. 9 février 1625.

Digitized by Google

CONFESSION GÉNÉRALE

DU

COMTE DE BONNEVAL.

Les Mémoires publiés sous le nom du comte de Bonneval sont, on le sait, une œuvre apocryphe de spéculation. En 1817, on a publié un *Mémoire* du prince de Ligne sur le comte de Bonneval, qui n'est qu'un recueil composé de quelques lettres, la plupart peu intéressantes, de Bonneval et des siens. Celle que nous imprimons ici, et que le comte donne lui-même comme sa confession générale, vaut mieux à elle seule par ce qu'elle a de complet dans la carrière qu'elle embrasse, que de longs Mémoires, fussent-ils plus vrais, qu'une longue correspondance, fût-elle plus piquante que la correspondance et les Mémoires dont nous venons de parler.

LETTRE A LA COMTESSE DE BONNEVAL, NÉE BIRON,

SA FEMME ET SA COUSINE (1).

A Constantinople, ce 28 novembre 1739.

J'ai eu l'honneur de vous écrire, ma chère cousine, par le sieur Chevrier; mais comme une lettre se peut perdre, celle-ci

(1) « L'enveloppe de cette lettre était timbrée de Marseille, et portait l'adresse suivante, écrite aussi de la main du comte de Bonneval : *A Madame, madame la Comtesse de Bonneval, à l'hôtel de Biron, à Paris, en cour.* »

Cette note est de Lemontey, des manuscrits duquel nous extrayons cette pièce.

Digitized by Google

sera une espèce de duplicata : je commencerai par vous rendre de très-humbles graces de toutes vos marques d'amitié et de l'intérêt que vous prenez à ce qui me touche dans votre lettre audit Chevrier ; et, pour vous témoigner combien j'y suis sensible, je vous confierai sincèrement ma situation. Mais pour vous mettre entièrement au fait de ce qui me regarde, il faut que je remonte bien haut.

Tout le monde sait combien j'étais attaché à feu M. le duc de Vendôme, qui me faisait l'honneur de m'aimer et de m'estimer. Ce prince, qui commandait en Italie contre le duc de Savoie qui, selon son ordinaire avait tourné casaque, était un de ces génies supérieurs et heureux dont le premier coup d'œil était infaillible. Son seul défaut était de n'avoir pas assez bonne opinion de ses lumières ; il se laissait persuader facilement par les personnes qu'il aimait, et sa bonté de cœur l'entraînait quelquefois dans de méchans partis, dont il savait pourtant toujours se tirer par la supériorité de son génie. Je dois à sa mémoire le témoignage que c'était le plus aimable et le plus honnête homme du monde, à qui il ne manquait que d'être plus ferme dans ses sentimens, ou d'avoir des amis plus fidèles ou plus éclairés. Il avait pris la seule méthode que doive suivre le général d'un grand roi quand un petit prince lui fait la guerre. Il prenait les places du duc de Savoie, faisait ses garnisons prisonnières de guerre, les envoyait au fond de la France, et démolissait toutes ses fortifications. Ce prince, fort clairvoyant dans ses intérêts, comprit bientôt que s'il avait long-temps à faire à un si rude adversaire, il était perdu sans ressource ; il écrivit à madame la duchesse de Bourgogne, sa fille, que M. le duc de Vendôme, non content de lui faire la guerre de la manière la plus cruelle, tenait encore des discours injurieux contre sa personne et sa maison, ce qui rejaillissait autant sur elle que sur lui-même ; et cette grande princesse, qui avait le meilleur cœur du monde, et qui aimait son père comme elle le devait, prit sur ces fausses imputations une aversion contre M. de Vendôme, qui a failli être fort funeste

Digitized by Google

à la France dans la suite ; car ayant communiqué ces mêmes sentimens à M. le duc de Bourgogne, il s'en suivit, en 1708, la perte de bataille d'Oudenarde, celle de l'importante place de Lille et celle de Gand et de Bruges, dont M. de Vendôme s'était emparé au commencement de la campagne.

Mais pour revenir aux affaires d'Italie, M. de Vendôme, comme un torrent, ayant pris et rasé Vercell, les forteresses de Bar et d'Ivrée, et toute la province de le val d'Aost, avait mis à la fin de l'automne le siège devant le château de Verrue, la plus importante place de tous les états du duc de Savoie, et le siége dura tout l'hiver par les secours que le duc de Savoie et le comte de Staremberg y envoyaient du Crescentin d'où ils avaient la communication libre avec les assiégés. Pendant le siège d'Ivrée, M. de Vendôme ayant négligé de s'emparer de la ville et du pays de Biel, les habitans de ces quartiers donnaient de très-fréquentes alarmes à nos gardes, attaquaient nos convois et faisaient, avec le secours de troupes réglées que le duc de Savoie leur avait envoyées, commandées par le marquis d'Andorne, beaucoup de mal à notre armée. L'empressement du duc de Vendôme pour le siège de Verrue fit qu'il laissa cette petite province, qui est située dans les montagnes des Alpes, entre les mains des ennemis ; ce qui nous faisait un grand préjudice : car outre que Ivrée et Vercell étaient comme bloqués par les incursions perpétuelles de ces montagnards, ils coupaient encore la communication de la France avec le Milanais, ce qui avait fait prendre au roi le parti d'envoyer ses recrues par la province et la rivière de Gênes.

M. d'Avesnes, lieutenant-général et gouverneur d'Ivrée, m'avait demandé à M. de Vendôme avec mon régiment pour rester auprès de lui. Nous étions, quoique d'un âge fort différent, intimes amis. Un jour que les Biélois, assistés du marquis d'Andorne, nous avaient enlevé aux portes d'Ivrée beaucoup de mulets avec une petite escorte, je lui représentai qu'il était honteux qu'un si petit pays, faute d'être soumis, forçât le roi d'envoyer ses recrues par mer avec des frais

Digitized by Google

immenses, et tint presque bloquées les garnisons d'Ivrée et de Verceil : j'ajoutai à cela que s'il me voulait donner cinq à six cents hommes, j'attaquerais le marquis d'Andorne à son tour ; M. d'Avesnes me répondit qu'il ne pouvait pas entreprendre une si périlleuse exécution sans un ordre de M. de Vendôme ; mais il me dit de former un projet, et qu'il l'envoierait à ce prince. L'oisiveté où nous étions dans Ivrée m'avait donné le temps de m'informer du Biélois. Ce pays n'a aucune forteresse, et il n'était redoutable que par ses montagnes. Après avoir formé mon projet, le même jour, je le portai à M. d'Avesnes, qui le trouva fort à son gré : je lui proposai de le porter moi-même à M. de Vendôme, et après beaucoup de difficultés, il me donna quarante dragons de Senneterre avec lesquels j'arrivai heureusement à Verceil, d'où je passai à Verrue. Comme je connaissais M. de Vendôme, et que je savais qu'il avait tout plein de conseillers timides auprès de lui, j'avais voulu être moi-même le porteur de mon projet. Beaucoup de gens s'étaient fait du Biélois l'idée d'un pays impénétrable, soit par la hauteur de ses montagnes, soit par la multitude de ses habitans, tous gens aguerris et dont la plupart avaient servi dans les troupes de Savoie, appuyés outre cela du marquis d'Andorne, qui avait sous ses ordres douze cents hommes de l'armée du Crescentin qu'on pouvait renouveler ou augmenter à volonté. Ce furent là les raisons que MM. Clérambaut et Albergoti opposèrent à mon projet, et ce ne fut pas sans peine que j'obtins de M. de Vendôme un ordre à M. d'Avesnes de faire comme il le jugerait à propos. Je me rendis à Ivrée le 12 novembre 1704. Les Biélois, pendant mon absence, avaient tellement fait souffrir la garnison et les habitans, que ce que j'avais projeté était devenu d'une nécessité indispensable, et comme M. d'Avesnes avait pris son parti, il se contenta des ordres que je lui portai.

Il m'ordonna de me bien informer des postes des ennemis, et me donna quelques jours après un détachement de cinq cents hommes, composé de quatre compagnies de grenadiers

Digitized by Google

et le reste de fusiliers. J'avais gagné plusieurs paysans du Biélois avec de l'argent et des promesses; et muni de bons guides, je sortis d'Ivrée la nuit pour aller attaquer le plus important poste des ennemis, composé de cinq cents hommes, moitié troupes réglées, et moitié paysans armés; ils étaient bien retranchés sur la montagne de Torasso. Je les attaquai un peu avant jour : je pris leur fort où ils avaient fait des maisons, et je les tuai tous, sachant bien qu'il fallait faire marcher la terreur devant moi, pour venir à bout de cette canaille ameutée par le marquis d'Andorne, outre que voulant continuer à nettoyer ce pays-là d'ennemis, je ne pouvais pas avec si peu de monde me charger de prisonniers. J'occupai le même jour le village de Torasso, que je trouvai désert, mais où on avait laissé une grande quantité de bestiaux et de vivres, de sorte que mes gens se trouvèrent dans l'abondance et firent un butin assez considérable, ce qui les mit de fort bonne humeur. J'appris peu d'heures après, par mes espions, que le marquis d'Andorne avait posté quinze cents hommes dans le village de Donat, situé sur une montagne à deux lieues de Torasso, et qu'ils s'y retranchaient; je demandai en riant à mes gens s'ils ne voulaient pas leur donner une seconde aubade; ils me répondirent tous : *Allons, Monsieur, marchons*. Je leur dis de se reposer cinq à six heures, de dormir tour à tour, et de se bien repaître, ce qu'ils firent : je n'appréhendais pas les ivrognes, car il ne croît point de vins dans ces montagnes, et nous bûmes tous de l'eau ou du lait.

Je partis la veille des Morts de Torasso, à quatre heures de nuit, et j'arrivai au pied du mont de Donat trois heures avant jour, où je fis reposer mes gens : nous prîmes quatre paysans armés qui allaient à la découverte, et je les fis tuer à coups de baïonnettes. Enfin nous marchâmes pour attaquer ce pain de sucre (car Donat est bâti sur une hauteur qui a cette forme) par quatre côtés, pour faire croire aux ennemis que nous avions beaucoup de monde, et nous les emportâmes l'épée à la main. Nous fîmes aussi peu de quartier qu'à Torasso, pour la même raison; il y périt huit à neuf cents Bié-

Digitized by Google

lois et trois cents soldats piémontais, le reste s'enfuit. J'appris bientôt que l'épouvante était dans le pays, par le curé d'un bourg nommé Carion, qui me vint demander des sauve-gardes et à qui je donnai une déclaration par laquelle les Biélois, en se soumettant aux troupes du roi, jouiraient des mêmes privilèges que sous le duc de Savoie, et sans augmentation de taxes. J'avais vingt pareilles déclarations toutes prêtes que j'avais composées avant mon départ, et elles firent un bon effet.

Comme il ne paraissait plus de Biélois autour de moi, après la boucherie de Donat qui, quoique absolument nécessaire à mes desseins, répugnait à mon naturel, j'envoyai à M. d'Avesnes un compte de mes progrès, en le suppliant de m'envoyer tous les dragons de Senneterre et un petit renfort d'infanterie, afin d'aller attaquer le marquis d'Andorne dans la ville de Biel, où il s'était retiré avec le reste de ses troupes et sept mille paysans armés. M. d'Avesnes m'envoya le même jour trois cents fantassins de renfort et deux cent cinquante dragons avec une lettre des plus obligeantes. Fortifié par ce nouveau détachement, je partis à minuit pour aller attaquer le marquis d'Andorne dans la capitale. Cette ville est fort vaste; une partie est sur la montagne, l'autre au pied. Je résolus de faire mon attaque par la haute ville. Nous y arrivâmes à la pointe du jour; quelques batteurs d'estrade m'avaient découvert, et s'étaient enfuis à toutes jambes : je les fis poursuivre inutilement par mon avant-garde de dragons. Ces gens ayant porté l'alarme dans la ville, je m'attendais d'autant plus à une vive attaque que j'entendis sonner le tocsin de presque toutes les cloches de la ville; je hâtai ma marche autant qu'il m'était possible; mais étant arrivé dans le poste où je voulais faire mes dispositions pour l'attaque, le tocsin cessa tout d'un coup, et au lieu d'ennemis je vis tout le clergé de la ville et le magistrat qui venaient me recevoir; ils me dirent qu'à la nouvelle de mon approche tous les paysans armés s'étaient enfuis avec la plupart des soldats, et que M. d'Andorne, étant monté à cheval avec ses officiers, s'était retiré au galop après avoir dit à ses soldats : « Enfans, allez à Crescentin! » C'est ainsi

Digitized by Google

que je me rendis le maître de cette petite province, dont toutes les communautés vinrent prêter serment au roi; je délivrai sept cents soldats que les Biélois avaient faits prisonniers; et M. d'Avesnes et moi ayant rendu compte à M. Chamillart de ce succès, toutes les recrues qui marchaient déjà vers la Provence eurent ordre de passer par la Savoie, le val d'Aost, et le Biélois, dans le Milanais.

Je reçus des lettres tout-à-fait obligeantes du ministre Chamillart : M. le duc de Vendôme m'honora de trois des siennes; et, comme les louanges des connaisseurs touchent vivement ceux qui pensent noblement, on peut juger combien je fus sensible à celles de ce grand homme, que j'invoquais alors pour ainsi dire dans toutes mes entreprises, comme Don Quichotte invoquait sa Dulcinée. Si mon attachement à sa personne et l'honneur de sa protection m'ont été funestes dans la suite, c'est la faute d'un sort inévitable et non la sienne, comme on verra. Il y avait dans l'armée d'Italie un très-grand nombre de faquins qui, quoique gens du premier ordre, étaient de ces espèces d'hommes qui craignent plus les fatigues et les incommodités de la guerre que ses dangers. La longueur du siège de Verrue les désespérait pendant un hiver très-dur : ils écrivaient à leurs amis, à leurs parens, et même à Chamillart que M. de Vendôme s'était témérairement engagé dans une entreprise dont la réussite était impossible, et qu'outre les sommes immenses qu'elle consumait, qui seraient la perte du royaume, il ruinait sans remède une armée de vieux soldats qui ne se pourrait plus rétablir. Ces lettres, qui passaient du ministre dans les mains de M. le duc et de madame la duchesse de Bourgogne, étaient lues au roi chez madame de Maintenon, et donnaient lieu à cette dernière dame et à Chamillart, qui n'aimaient pas le duc, je n'ai pas su pourquoi, de fronder sa conduite. Un des principaux ennemis de M. de Vendôme en Italie, était l'abbé de Pomponne, ambassadeur de France à Venise; il avait fatigué ce prince par des volumes de projets de guerre; mais à la fin, M. de Vendôme ne lui faisait plus

Digitized by Google

de réponse, ce qui avait si fort aigri ce prélat militaire contre lui, qu'il entretenait d'étroites correspondances contre cet habile général avec tous les mécontens de l'armée, et il ne manquait pas un ordinaire d'ennuyer la cour et la ville de Paris de ses invectives sur tout ce qu'il croyait pouvoir noircir la conduite de M. de Vendôme. Ces coups et mille autres ne portaient point à faux à M. le duc, et madame la duchesse de Bourgogne, madame de Maintenon et Chamillart les ajustaient au but. Le roi prenait des alarmes, et il revenait de tous côtés à M. de Vendôme qu'on cherchait à le détruire dans l'esprit de S. M., et je ne doute pas qu'on n'y eût réussi si monseigneur le dauphin ne l'avait ouvertement protégé.

Un jour que je raisonnais sur cette matière avec M. d'Avesnes, je lui dis que je voulais aller à Paris. Il me demanda pourquoi ; je lui répondis que c'était pour donner le démenti à tous ceux qui noircissaient la conduite de M. de Vendôme partout où j'irais. Il se mit à rire, et me dit qu'il lui demanderait la permission pour ce voyage. Je la demandai aussi, n'ayant plus rien à faire ni à Biel ni à Ivrée. S. A. envoya M. le comte d'Estaing, maréchal-de-camp, pour commander à Biel. Il me chargea d'une lettre pour le ministre qu'il priait de me faire brigadier, lui exagérant fort mes services ; à mon arrivée à Versailles je la rendis à M. de Chamillart. J'allai chez le vieux dauphin, pour lequel j'avais aussi un paquet du duc. Je ne sais ce qu'il contenait. Monseigneur me reçut avec sa bonté ordinaire. Il me retint deux heures à m'interroger sur les affaires d'Italie ; je l'en instruisis sincèrement. J'ajoutai de moi-même que M. le duc de Vendôme ferait attaquer dans peu de jours les redoutes qui servaient de communication à l'armée de M. de Savoie avec le château de Verrue. Je lui remis des plans fort exacts et fort beaux des attaques et de la situation des deux armées, et je l'assurai que la place serait bientôt à nous. Ce grand prince me parut prendre un singulier plaisir à m'écouter sur tous ces détails. Il n'en fut pas de même de Chamillart, qui, m'ayant interrogé quand je le vis, ne prit aucun plaisir aux louanges que je donnais à M. de

Digitized by Google

Vendôme ; aussi ne fus-je point fait brigadier, et sa réponse fut que le roi me trouvait encore trop jeune, mais qu'on me donnerait la croix de Saint-Louis. Je lui répondis piqué que je n'aspirais point à cet ordre qu'il m'offrait, mais que je partirais dans peu pour l'Italie et que j'espérais par de plus grands services mériter un jour l'ordre du Saint-Esprit, qui était le seul auquel j'aspirais. Ma prophétie au dauphin sur la prise de Verrue se vérifia bientôt. Verrue fut pris après qu'on en eut enlevé la communication aux ennemis. Le plus beau c'est que j'avais dit tout cela de moi-même à ce prince, espérant que par ce moyen, ou par d'autres, M. de Vendôme finirait très-heureusement et glorieusement, comme il fit, la plus difficile de toutes les entreprises, et que tout autre capitaine que lui n'aurait jamais imaginée. On pardonnera à ma reconnaissance pour ce héros l'ennui que pourra causer ce long détail. Je consens qu'on ne le lise point.

Mais pour revenir à ce qui me regarde particulièrement, on saura qu'il passa par le Biélois 22,000 recrues pour l'infanterie, sans ceux de la cavalerie, pendant l'hiver de 1704 à 1705. Je fis faire un hôpital pour les malades aux dépens du pays et commander à un entrepreneur de faire un magasin de souliers, et on les livrait aux soldats qui en avaient besoin sur la quittance des officiers en leur régiment. Cette dépense n'allait qu'à 3,050 livres. J'en arrêtai les comptes avec ledit entrepreneur avant mon départ pour Paris. Je pris tous ces billets de régiment dont je lui donnai mon reçu, et je les remis à M. le comte d'Estaing, pour les faire venir à l'intendant Degrigny, afin qu'il fît payer l'entrepreneur par la caisse du roi, pour se rembourser ensuite sur la masse des régimens, selon l'usage. Mais je fus bien surpris à la fin de la campagne de 1705, après la bataille de Casseno, de recevoir une lettre dudit entrepreneur qui me mandait que l'intendant de Piémont ne l'avait pas payé. J'en parlai à M. de Vendôme, qui me dit d'écrire à M. Chamillart, et qu'il envoierait ma lettre dans la sienne. J'écrivis donc à ce ministre, et lui mandai que cette petite dépense pour le service du roi avait été faite

Digitized by Google

par ordre de M. de Vendôme et de M. d'Avesnes, mes supérieurs, et que je croyais qu'avec leur approbation, l'intendant et ses gens de plume ne pouvaient se dispenser de payer cet argent, d'autant plus que la caisse n'en faisait que l'avance, pour la retenir aux régimens dont les soldats avaient pris des souliers. La réponse que me fit le ministre fut des plus folles. Il me mandait que c'était aux gens de plume et non aux généraux d'armée d'arrêter les comptes et parties des dépenses, et qu'après que j'aurais vérifié mes comptes avec eux, le roi ordonnerait ce qu'il trouverait juste. Sa lettre à M. de Vendôme disait la même chose.

M. de Vendôme me dicta lui-même ma réponse qui est, que de tout temps les gens de plume des armées étaient subordonnés aux généraux en chef, et qu'ainsi M. le duc de Vendôme ayant approuvé cet emploi, il n'était pas permis à l'intendant de refuser de le payer, sauf à lui d'avoir recours aux régimens pour le remboursement de la caisse du roi. M. de Vendôme écrivit sur le même ton à ce ministre. Mais qui pourrait imaginer la réponse qu'il me fit? elle était conçue en ces termes : « Monsieur, j'ai reçu la lettre que vous « avez pris la peine de m'écrire. Je vois bien que vous ne « craignez les gens de plume que parce qu'ils savent trop bien « compter; et vous ne leur refuseriez pas vos comptes, si les « 3,050 livres avaient été loyalement dépensées pour le service « du roi. Je suis, etc., Chamillart. » Je suis vif et sensible; M. de Vendôme me rendit lui-même cette lettre à Mantoue, où il avait pris son quartier. Il me plaisanta pendant tout le souper sur mes richesses cachées, quoiqu'il n'eût pas occasion d'être fort content lui-même; car ses amis lui écrivaient de venir en diligence à la cour, qu'on ne lui refusait son congé que pour avoir le temps de le perdre, et que s'il tardait davantage, il courrait le risque d'avoir au lieu d'un congé une lettre de rappel, comme avait eu le grand-prieur de France son frère, et beaucoup d'autres choses semblables. Comme il devait dépêcher le lendemain matin un courrier, il se retira de bonne heure. Pour moi, je compris bien que

Digitized by Google

la cabale m'en voulait, et que les brutalités de Chamillart étaient une vengeance qu'il prenait de mon attachement à M. le duc de Vendôme dont j'avais donné des marques à toute la cour dans mon voyage de Paris. Mais je ne m'en tins que plus offensé contre ce ministre, et, pour lui parler sur le même ton, je lui répondis dans le premier mouvement de mon indignation la lettre suivante. « Monsieur, j'ai reçu la « lettre que vous avez pris la peine de m'écrire. Elle est « injurieuse et insolente; car vous devez apprendre, si vous « ne le savez pas, que ceux qui sont nés de la grande no- « blesse du royaume ont toujours sacrifié volontiers leur « sang et leur bien pour le service du roi, comme il est de « leur devoir, tant qu'on ménage leur honneur, duquel ils « ne sont comptables à personne. Ainsi, Monsieur, si vous « ne me faites pas une réparation convenable à l'injure que « vous m'avez faite, ou que je ne la puisse obtenir de S. M., « je m'en irai au service de l'Empereur, où tous les ministres, « étant gens de qualité, savent comme on doit traiter leurs « semblables. Je suis, etc., le chevalier de Bonneval. »

Je portai moi-même cette lettre au courrier qui devait partir le lendemain de bonne heure, et m'allai coucher, fort content d'avoir été aussi brutal et aussi animal que Chamillart, tant la colère aveugle ceux dont elle s'est emparée. Je me levai le lendemain assez tard, et trouvant le brouillon de cette lettre sur ma table, je le lus de sang-froid et j'en connus tout le crime; car à quoi bon mêler le roi, que j'aimais et respectais, dans cette affaire. J'envoyai inutilement pour retirer la lettre des mains du courrier. Il était parti il y avait 4 heures, et c'était un oiseau qu'on ne pouvait plus rattraper. Ce même soir je soupai avec M. le duc de Vendôme qui prit, par le conseil de l'abbé Alberoni, aujourd'hui cardinal, la résolution de partir pour la cour sans congé; ce qu'il exécuta. Je lui demandai, avant son départ, la permission d'aller à Venise passer le carnaval, ne jugeant pas à propos d'attendre la réponse de la cour à Mantoue. Quand je fus arrivé dans cette ville, j'écrivis nettement à M. le duc de Vendôme la

Digitized by Google

sottise que j'avais faite, en le suppliant d'en demander pardon au roi de ma part. Je demandai aussi, comme si de rien n'eût été, la permission à M. de Chamillart de passer au service d'Espagne, et il me répondit que S. M. C. avait des officiers de reste, et qu'elle n'avait pas besoin de mes services. Enfin j'étais fort inquiet et je voyais tous les jours l'abbé de Pompone, ambassadeur de France auprès de la république, qui est aussi honnête homme que méchant guerrier. Il y avait plus d'un mois que je nageais dans l'incertitude, lorsqu'une fois que j'allais dîner avec ce ministre, il me dit qu'il avait une mauvaise nouvelle à m'apprendre; c'est que M. de Vendôme avait été très-mal reçu du roi, qu'il était perdu sans ressource, et qu'il ne retournerait plus en Italie. Il accompagna ce discours d'un air qui témoignait sa joie, quoiqu'il dît plusieurs fois pour la cacher, qu'il était dommage que ce prince, qui avait de grands talens, se fût précipité par sa faute. Enfin il nous lut une lettre de je ne sais qui, où l'on disait que M. de Vendôme était arrivé à la cour le même jour que l'ordre de son rappel était parti pour l'Italie.

Je me retirai chez moi au sortir de table, et je restai trois jours enfermé, rêvant aux moyens de me tirer du labyrinthe où mon imprudente lettre m'avait précipité. Enfin j'écrivis à Vienne, et fus plus mort que vif chez le prince Hercolani lui remettre un paquet pour le prince Eugène, qui me répondit qu'il avait parlé à l'Empereur, qui me recevrait très-volontiers à son service. Un résident du duc de Savoie à Venise, ayant appris du prince Hercolani le parti que j'avais pris, en rendit compte à son maître, qui me connaissait beaucoup personnellement et de réputation. Celui-ci ordonna à son ambassadeur de me recommander très-fortement de sa part à S. M. I. et à tous les ministres, en sorte, qu'en arrivant à Vienne je fus fait général-major, qui est le premier grade de général chez les Allemands, où j'ai servi très-longtemps. J'étais parvenu à être le plus ancien des généraux d'infanterie, lorsque l'affaire avec le marquis de Prié arriva au sujet de la reine d'Espagne.

Digitized by Google

Vous savez qu'étant après arrivé de Bruxelles en Hollande, le marquis de Monteleone écrivit au nommé Du Lys, riche Juif à La Haye, et résident de Hesse-Cassel, de me dire de la part de S. M. C. qu'elle avait été touchée de ma disgrace à Bruxelles, et que si je souhaitais d'avoir l'honneur de servir ce grand monarque, j'envoyasse mes prétentions audit marquis de Monteleone. Ayant lu la lettre que luiavait adressée ce ministre, je mis ma réponse par écrit entre les mains du Juif, qui était que la personne à qui ce dernier avait fait la proposition de la part de l'ambassadeur, répondait qu'étant encore au service de S. M. I. et ayant donné sa parole de se rendre aux arrêts à Bryn en Moravie, il fallait, pour être digne de l'honneur que S. M. C. lui voulait faire, qu'il commençât par remplir ses engagemens, et qu'après lesdits arrêts, soit qu'il s'en tirât bien ou mal, il serait au service de S. M. à telle condition qu'il lui plairait; mais qu'il n'avait point d'autre condition à demander à ce grand roi, puisque l'honneur qu'il lui faisait de le vouloir à son service, lui tiendrait lieu de tout. Je fus à Bryn aux arrêts fort injustement pendant un an. Le duc de Ripperde arriva de la part de la cour de Madrid à celle de Vienne. Il y fit un traité de paix, tel qu'il fut dicté par les Allemands, et s'en retourna à Madrid, où il fut fait ministre et puis disgracié. Il avait envoyé secrètement au château de Bryn un Espagnol pour me dire que sitôt que je sortirais des arrêts, je l'allasse trouver à Madrid. Sa chute me déconcerta autant que le traité de Vienne. Enfin je partis pour Venise, sur une gazette, article de Madrid, qui portait que M. le marquis de Monteleone sollicitait S. M. C. pour obtenir l'ambassade auprès de cette république. J'espérais que m'ayant fait proposer en Hollande le service d'Espagne, il s'en souviendrait, et pourrait trouver quelque expédient pour m'y faire passer malgré le traité de Vienne.

Je l'attendis près d'un an. A son arrivée, je le fis souvenir de la proposition qu'il m'avait fait faire par le Juif Du Lys, à La Haye. Il me témoigna un très-vif empressement à me ser-

Digitized by Google

vir, et me dit d'écrire moi-même à M. le marquis de la Paz, secrétaire del dispaccio, et à M. Melchior Patigno. J'écrivis à ces deux ministres, qui me répondirent fort honnêtement, mais qui m'exhortaient à prendre un peu de patience, en m'assurant que dans peu ils me serviraient efficacement. Ma correspondance avec ces deux ministres a duré jusqu'à la mort du marquis de la Paz, et a continué avec M. Melchior Patigno qui me répondait très-régulièrement, et n'écrivait aucune lettre au marquis de Monteleone qu'il n'y eût des complimens pour moi. Dans cet intervalle, l'Empereur envoya pour son ambassadeur à Venise le marquis Bolagno, Espagnol. Cet homme adroit avait fait fortune par son esprit et par sa capacité. Je vis avec chagrin qu'en peu de temps il se rendit le maître absolu du marquis de Monteleone qui était vieux, et qui baissait de plus en plus tous les jours. J'avertis ce dernier de se défier de Bolagno, qui était un homme très-fin; mais enfin je m'aperçus que la bête était dans les filets.

Cependant j'écrivais régulièrement à Patigno mon sentiment sur les affaires, comme il m'avait paru le souhaiter. Comme je voyais bien que le marquis de Monteleone était tout-à-fait dominé par Bolagno, je lui donnai part, en droiture, des sentimens de la cour de Vienne sur l'introduction de l'infant don Carlos en Italie, et mandai un jour au secrétaire del dispaccio que S. M. I. ne manquerait jamais à sa parole; mais que tout son ministère, qui était plus puissant que lui, ne voulait de l'infant don Carlos ni à Parme, ni en Toscane, et qu'il prît bien ses mesures avec la France et l'Angleterre pour cela, car sans eux S. M. C. n'arriverait jamais à l'exécution des traités; qu'enfin il n'ajoutât foi à aucun des ministres du roi qui lui écrirait le contraire, puisqu'on ne cherchait à Vienne qu'à gagner du tems; à quoi j'ajoutai beaucoup d'autres choses qui servaient de preuves à mon discours.

Il y avait trois mois que cette dernière lettre était partie, lorsque étant un jour en masque sur la place de Saint-Marc, je m'entendis appeler par mon nom par un autre masque qui me fit signe de le suivre. Je le suivis dans un canton retiré où

Digitized by Google

il s'arrêta, et m'ayant très-étroitement embrassé, il leva son masque : c'était l'ambassadeur de S. M. I., qui me dit : Mon cher comte de Bonneval, nous avons toujours été amis à Vienne, et je vous aime encore tendrement ; mais vous écrivez des lettres en Espagne qui pourraient vous faire de méchantes affaires, puisque vous ne doutez pas que dans une ville ouverte comme Venise il ne fût très-facile à S. M. I. de vous faire enlever. Mais ce prince se souvient fort bien de vos bons et fidèles services passés, et ne veut pas pour cette fois user de rigueur. Alors, Bolagno continuant son discours, il me répéta mot à mot tout le contenu de cette dernière lettre que j'avais écrite à don Melchior Patigno ; et puis, m'ayant encore embrassé fort tendrement, ce ministre se retira et me laissa dans un grand étonnement. Comment cette lettre avait-elle pu tomber dans les mains de la cour de Vienne? car je l'avais remise moi-même entre les mains du marquis de Monteleone, comme toutes celles que j'avais écrites, dont pas une ne s'était perdue, ainsi que les réponses du marquis de la Paz et de Melchior Patigno, dont pas une n'avait manqué.

Je songeai cependant à partir de Venise, de peur que la cour de Vienne ne changeât d'avis, et ne prît la fantaisie de m'arrêter, ce qu'il est impossible d'éviter dans une ville toute ouverte, si quelque puissance vous en veut. Mais je ne savais où me retirer. La France, l'Angleterre et la Hollande étaient brouillées avec l'Espagne depuis le traité de Vienne et l'alliance de Hanovre. L'Empereur était le maître dans toute l'Italie et l'Allemagne ; où aller? Enfin, pour mon malheur, mon étoile persécutante me fit résoudre de passer en Turquie, où toute la terre, hors moi seul, trouve toutes les portes ouvertes. Ma résolution était de voir la ville de Constantinople dont j'étais fort curieux, et d'aller ensuite faire le pélérinage de Jérusalem, puis de passer au Grand-Caire, pour de là aller en Espagne, quand les affaires se brouilleraient entre S. M. C. et l'Empereur ; me doutant bien que la mauvaise foi des ministres de ce dernier lasserait la patience du roi et de la reine d'Espagne. Mais mon malheur veut

Digitized by Google

qu'en passant par Serayo, capitale de la Bosnie, j'y trouve un officier allemand qui fumait à la porte d'un han, auberge turque. Il me salua profondément en m'appelant par mon nom. Je ne fis pas semblant de le voir, et je m'allai loger dans un han voisin du sien, où mon bagage était déjà arrivé. J'avais un passeport de marchand vénitien, obtenu par finesse, avec lequel je pouvais passer par tout l'empire ottoman, et je vivais avec mes gens comme avec des camarades. Il est certain que sans cette fâcheuse rencontre j'aurais fait un très-agréable voyage. Mais cet officier dérangea tous mes projets. Il entra dans le han où j'étais; m'examina attentivement, quoique pour mieux me déguiser je me fusse mis à faire la cuisine, pour avoir occasion de lui tourner le dos; mais cet homme faisait le tour autour de moi, et enfin, malgré mes habits de gros drap, il me reconnut tout-à-fait. En sortant du han, il alla avec son interprète chez le bacha, à qui il dit : « Vous avez un des premiers généraux de S. M. I. dans un tel han; vous le retiendrez jusqu'à ce que vous receviez les ordres de la Porte; et moi je vais tout-à-l'heure à Vienne pour en donner avis à l'Empereur, mon maître, à qui vous aurez à en répondre. » Cela dit, cet officier partit sur-le-champ pour la Hongrie, et l'on sut peu de jours après, à la cour de S. M. I., que j'étais en Bosnie.

Le bacha de cette province tint un grand divan le même soir, où il fut résolu de m'intimer le lendemain que je devais rester à Serayo jusqu'à l'ordre du sultan. Comme j'étais prêt à partir, on me vint chercher de la part du bacha, qui me fit asseoir auprès de lui, me fit tous les honneurs usités en Turquie, et me dit qu'il savait qui j'étais, et qu'il était forcé de me retenir à Serayo, jusqu'à l'ordre de la Porte. Je lui dis que j'étais celui qu'il disait, mais que j'étais Français, et n'avais plus rien à faire avec S. M. I., ayant dans ma poche mon congé en bonne forme que je lui présentai. Enfin, ne trouvant personne qui me réclamât pour Français, j'allais être remis, après quatorze mois de souffrances, entre les mains des Impériaux, comme Allemand, si je n'avais eu à mon service

Digitized by Google

un Turc qui avait été esclave de la princesse de Vaudemont, et un Français qui, ayant été fait esclave par les Bosniaques il y avait dix à douze ans, pendant la guerre des Turcs et de l'Empereur, s'était fait Musulman. Ce dernier souhaitait fort de retourner en Languedoc, sa patrie. L'autre était fort pauvre et se repentait d'avoir quitté la maison du prince de Vaudemont. Il avait été chrétien ; mais il avait repris sa religion, et il n'était plus ni l'un ni l'autre.

Je concertai avec eux qu'ils iraient chez le bacha, qu'ils lui diraient que je m'étais fait Musulman entre leurs mains : deux témoins suffisent en Turquie, sans qu'on appelle de prêtre, à cette cérémonie. Le bacha, très-dévot dans sa religion, m'envoya chercher avec ses propres chevaux, et par ses officiers. Il me fit mille caresses ; et tous les bons Turcs bosniaques venaient m'embrasser par les rues. Je quittai l'habit français dès le lendemain; et quand l'ordre vint, trois jours après, de me faire remettre aux Allemands, le bacha écrivit en réponse que j'étais Musulman, et que cela ne se pouvait pas; ce qui fut approuvé par la Porte. Cependant j'étais fort embarrassé pour la circoncision. Mais mon vieux Turc me rassura en me disant qu'ils diraient aussi de m'avoir circoncis, et qu'en gardant le lit un mois et faisant fort le malade, je passerais pour très-bien circoncis. Enfin, il chercha tout ce qu'il fallait pour cela, et à jour pris je conviai beaucoup de gens que je traitai à merveille; puis me retirant dans ma chambre avec mes deux hommes, je m'allai mettre au lit, tandis qu'ils préparaient du sang et une chair coupée, répandant le premier sur le plancher. Je les payai grassement tous deux. J'ai renvoyé l'un, avec quarante sequins, dans le Languedoc; et le vieux est mort de la peste à mon service; de sorte qu'il n'y a que vous et moi qui sachions que je suis encore chrétien, et que ma renégation est fausse: car ne me fiant à personne sur un article où il y va de ma vie, et presque de mon honneur, je tiens les ambassadeurs et tous les autres chrétiens dans l'opinion de ma renégation. Mais comme la circoncision est une opération fort visible, il m'est très-aisé de vérifier ce que je

Digitized by Google

vous avance. Les Turcs ne sont pas gens à faire des recherches, et il suffit d'être libéral et charitable pour passer pour le plus grand Musulman de la terre. On n'est pas, non plus, obligé de prier dans les mosquées, comme chez nous dans les églises; chacun prie chez soi, s'il le veut, et toute sa vie. Je n'ai jamais mis le pied dans une mosquée, ce que tous les Français qui sont ici savent bien.

C'est à vous, ma chère cousine, à faire usage de ma confidence avec le roi et la reine d'Espagne; car je n'ai point changé de zèle pour leur service. Mon inclination pour passer en Espagne ne s'est jamais ralentie; j'ai cherché plusieurs moyens; j'avais imaginé un traité de commerce par le moyen du prince Ragotzki, qui n'a pas été écouté; j'y demandais un habile religieux espagnol qui eût tous les cas réservés. A son défaut, ma cousine, je me confesse à vous, et vous donne vos licences ecclésiastiques. Si l'on a encore le projet que le prince Ragotzki envoya à Madrid et à Naples, on y trouvera l'article de l'habile religieux espagnol que je faisais demander à S. M. C., et comme c'était un meuble fort inutile pour le commerce, cela confirma l'intention que j'avais et que j'ai encore. Mais comme il y a péril à rompre le silence sur une affaire aussi délicate, et que j'ai déjà été joué par les ministres d'Espagne, c'est à votre habileté à trouver les moyens de faire pénétrer ma situation à S. M. C., et à S. M. la reine d'une façon singulière. Comme ils entrent en guerre avec l'Angleterre, et que j'ai appris ce métier dans les meilleures boutiques, avec le duc de Vendôme, le prince Eugène, Marlborough et Guido Staremberg, j'ose me flatter que je pourrai rendre à Leurs Majestés de bons services, si elles me font l'honneur de m'employer. Je puis me vanter d'avoir infiniment contribué à tous les dommages et mortifications de l'Empereur, dans sa guerre contre les Turcs, et consommé ma juste vengeance par sa paix honteuse avec le sultan. J'ai eu la joie de voir que si les Allemands m'ont enchaîné dans ces pays barbares, ils en ont payé la façon. Je suis encore à temps et assez vigoureux pour servir aussi uti-

Digitized by Google

lement contre les Anglais. J'ai le cœur libre et content ; je n'ai donné ici mes leçons et mes conseils qu'en feuilles volantes à ceux qui étaient en place, et les bons Musulmans auront bientôt oublié qu'ils doivent leurs derniers progrès à une meilleure direction que celle qu'ils suivent ordinairement. J'ai aussi évité de porter les armes contre l'Empereur pour n'avoir pas à me reprocher d'avoir tiré l'épée contre les chrétiens, et cela sous prétexte de diverses prétentions, que je savais bien qu'on ne pouvait m'accorder : ainsi je n'ai fait nul mal à la république chrétienne, mais à la seule cour de Vienne, où il y a grand nombre de très-mauvais chrétiens, surtout dans le ministère.

Jusqu'à présent tout va à merveille. Je puis me tirer des pattes du lion en prétextant un voyage à la Mecque en Arabie. Mais une circonstance m'afflige : le dernier visir, mon ennemi, m'a fait dépenser, par ses persécutions, plus de trente mille écus ; celui-ci m'a tout rendu, mais il faudra du temps avant que j'aie épargné la somme nécessaire à mon prétendu pélérinage. Pour y aller selon mon rang de bacha et acheter des tentes, des provisions pour une nombreuse suite, et l'habiller à neuf suivant l'usage, il me faudra au moins quatre mille pistoles d'Espagne, car ce n'est que par le prétexte d'un pareil pélérinage que je puis sortir d'ici, et la loi défend d'en refuser la permission à qui la demande; quand je serai en mer dans un vaisseau français ou anglais, j'irai où il me plaira, et ce sera en Espagne. C'est le seul moyen qu'un homme comme moi peut sûrement employer; voyez si Sa Majesté veut me faire toucher l'argent de mon prétendu pélérinage, et je serai bientôt à ses pieds.

Voilà un long et très-ennnyeux récit ; mais considérez que c'est une confession générale, et que ces sortes d'ouvrages ne sont jamais fort amusans. Vous avez, ma chère cousine, avec ce que vous a écrit Chevrier, et avec mes deux lettres, assez de matériaux dans vos mains. J'espère de votre bon cœur et de votre tendre amitié pour moi que vous les emploierez bien, et les ferez mettre en ordre, car mes deux

Digitized by Google

lettres vous étant écrites à la hâte, et le navire partant demain sans faute, je n'ai pu les corriger. Ce que vous a mandé Chevrier, et qu'il m'a montré, n'est pas mieux léché.

Je me recommande à vos prières, à vos soins et à votre propre honneur qui souffre quelque tache de ma conduite violentée par une fatale nécessité, n'ayant pu éviter d'être la proie de mes ennemis les plus implacables que par la mascarade que je fais depuis neuf ou dix ans. Je vous embrasse, et suis avec toute la tendresse et tout le respect possible, ma chère cousine, etc. L. C. D. B.

P. S. Je suis ravi que notre cher comte soit duc et le chef de la maison, et de tout le reste des nouvelles que vous avez pris la peine de me donner sur ce qui la regarde, à quoi je suis sensible comme le dois.

LETTRE CHIFFRÉE

D'AHMET-PACHA, COMTE DE BONNEVAL,

POUR LE MARQUIS D'ARGENSON.

19 novembre 1745.

Pour servir le roi, comme c'est mon devoir, j'ai fait consentir la Porte aux six points suivans : 1° que lorsqu'on fera le congrès, les ministres du sultan y interviendront ainsi que ceux de toutes les puissances belligérantes ; 2° que les conquêtes que les armées du sultan feront en Hongrie ou en

Digitized by Google

Transilvanie lui resteront suivant l'ancien usage entre la Porte et la Hongrie; 3° que le sultan emploiera toutes ses forces pour obliger le duc de Lorraine à renoncer à la couronne impériale, le sultan s'unissant à cet effet au roi de France et à ses alliés; 4° que cet accord fait avec le roi de France sera commun à tous les autres alliés de S. M. T. C., qui se chargera de le leur faire ratifier, pour ne pas perdre de temps en négociations et pouvoir agir de bonne heure; 5° la guerre durera contre le prétendu empereur d'Allemagne, duc de Toscane, et son épouse l'archiduchesse, jusqu'à ce qu'on les ait obligés l'un et l'autre à renoncer à la couronne impériale, comme aussi aux titres et aux autres prérogatives qui ont des rapports, quels qu'ils soient, à cette dignité; 6° aucune des puissances alliées ne pourra traiter séparément avec le prétendu empereur, duc de Toscane, ni son épouse, reine de Hongrie; mais elles resteront unies jusqu'à ce que chacune d'elles ait reçu des satisfactions raisonnables sur ses prétentions particulières.

Voilà, Monsieur, les conditions sous lesquelles la Porte consent de s'unir à la France et à ses alliés. Si cela convient, alors il est nécessaire que S. M. m'envoye en diligence des pleins pouvoirs, et le titre de son agent secret pour cette négociation. La Porte veut que cette affaire soit extrêmement secrète; ce qui ne peut être par le canal de l'ambassadeur de France, parce qu'il doit se servir de ses drogmans et de celui de la Porte, auxquels, dans cette occasion, les ministres de la Porte ne veulent rien confier. Il n'y aura qu'Ibrahim effendi, qui est mon capikiaya, le grand-visir, le reis-effendi et moi, qui en aurons connaissance, et ce traité se conclura dans ma maison.

J'ai fait incliner la Porte à la paix avec Schanadir, en lui représentant que ses intérêts en Europe étaient d'une bien plus grande importance, mais que, dans la suite, le sultan serait toujours maître de faire en Perse ce qu'il jugerait à propos. Vous voyez qu'il est de la plus grande importance que ceci soit sous un secret impénétrable, de crainte que nos

Digitized by Google

ennemis, en ayant connaissance, n'en avisent Scha Thamas, qui, voyant que la Porte pense à faire la guerre en Europe, refuserait la paix qu'il recherche.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Le Comte DE BONNEVAL.

Puis est écrit en toutes lettres de la main du comte : « Cette « lettre en chiffres, ayant d'abord été faite pour le sieur Bel « let, est sans cérémonie. »

Digitized by Google

ASSASSINAT

DE LOUIS XV,

ET

SUPPLICE DE DAMIENS. (1)

Vers 6 heures du soir, par un temps assez clair, quoique couvert, la lune étant pleine, et y ayant des flambeaux qui éblouissaient, le roi voulait retourner à Trianon où tout le monde était resté. Comme il descendait la dernière marche de la petite salle des gardes pour monter en carrosse, étant appuyé sur son grand et premier écuyer le duc d'Ayen, et M. le dauphin le suivant, et le capitaine des cent Suisses marchant devant, la garniture bien faite, un homme s'élance entre deux gardes qu'il fait tourner, l'un à droite et l'autre à gauche, fait tourner aussi un officier des gardes en le poussant vivement, et vient un peu par derrière frapper de toute sa force le roi au côté droit avec un couteau à canif, et si fort que l'excédant ou le bout du couteau fait pencher le roi en avant, et lui fait dire : *Duc d'Ayen, on vient de me donner un coup de poing.*

L'homme exécute cela avec tant de promptitude qu'il ren-

(1) Extrait par Lemontey des *Mémoires manuscrits du duc de Croy*, t. XIV.

Digitized by Google

tre par la trouée qu'il a faite avant que ceux qu'il a presque culbutés soient remis, et personne ne voit le coup, tant à cause des flambeaux, que parce qu'on regardait à ses pieds à la dernière marche.

Sur le propos du roi, le maréchal de Richelieu, qui était aussi derrière, dit : *Qu'est-ce que c'est que cet homme avec son chapeau?* Le roi tourna la tête, et voyant que c'était du côté où il avait senti le coup, et y ayant porté la main qu'il avait retirée pleine de sang, dit : *Je suis blessé. Qu'on arrête cet homme et qu'on ne le tue pas.* Un valet de pied, qui tenait la portière, voit couler du sang, et s'écrie : *Le roi est blessé.* On saute au collet de l'homme et le roi retourne sur ses pas. On veut l'emporter, il dit : *Non, j'ai encore la force de monter*, et il remonte effectivement son escalier, ayant jusque-là marqué beaucoup de courage et de présence d'esprit.

Revenant chez lui et voyant couler beaucoup de sang, il se crut blessé à mort : *Oh!* dit-il, *je suis frappé, je n'en reviendrai pas.* Le sang qui coulait et l'inquiétude l'affaiblissent. Il demande à plusieurs reprises un confesseur et un chirurgien.

Comme toute sa maison était à Trianon, pendant assez long-temps il manqua de tout. Il n'y avait pas même de draps dans son lit ni de chemise, et l'on ne put trouver qu'un peignoir. La tête tournait à tout le monde. Les plus sages prétendaient qu'il fallait laisser couler le sang. Le roi se trouva mal, et crut qu'il se mourait; il pressa pour un confesseur. L'aumônier de quartier arriva; il se confessa à la hâte, et demanda instamment l'absolution sous condition et promesse de se confesser plus amplement et mieux s'il en avait le temps. On la lui donna donc.

Un petit chirurgien arriva qui lava la plaie, mais n'osa la sonder sans la présence du premier chirurgien. La Martinière, qui était à Trianon, arriva enfin. Il sonda la plaie et dit qu'elle n'était pas profonde et qu'il ne la croyait pas dangereuse. Mais l'idée vint à tout le monde et au roi que le

Digitized by Google

poignard était empoisonné. Cela redoubla l'inquiétude. Mesdames arrivèrent au bruit, et trouvant le roi blessé, baigné dans son sang, elles s'évanouirent autour du lit. Il y en a qui restèrent même long-temps sans connaissance. M. le dauphin était tout en pleurs, mais, conservant sa présence d'esprit, donnait ordre à tout. La reine arriva, et crut que ce n'était qu'une colique; mais voyant le sang elle se trouva mal aussi.

Le roi demandait encore à se confesser. Le confesseur n'y étant pas, on proposa un aumônier du grand commun qui était estimé. Il vint. Le roi se confessa et demanda l'extrême onction. On fut chercher les saintes huiles, et le cardinal de la Rochefoucauld pour les administrer. On ne le trouva pas, et le roi ne les reçut pas. Le confesseur du roi arriva enfin. Ils furent encore ensemble une demi-heure, et l'on crut que c'en était fait de Madame de Pompadour, et que le règne de la dévotion allait commencer tout de bon. Les courtisans les plus intimes tinrent des propos conformes à leurs goûts et peu édifians pour la plupart.

Le roi fit devant tout le monde une espèce d'amende honorable, demandant pardon à ses enfans du scandale qu'il avait pu leur donner, et à la reine des torts qu'il avait eus avec elle. Il dit à M. le dauphin qu'il allait régner et qu'il serait plus heureux que lui; que le royaume serait en bonnes mains. Tous fondaient en larmes, et cependant à cause de l'idée du poison, on lava l'appareil vers minuit, et l'on trouva qu'il n'y avait nulle mauvaise marque et que ce ne serait rien. Ainsi les esprits commencèrent à se tranquilliser et le roi à se calmer. Tout ensuite alla de mieux en mieux.

Madame de Pompadour était à Trianon avec les principaux courtisans. Elle revint dans son appartement à Versailles, où elle fut plusieurs jours sans entendre parler du roi et paraissant tranquille.

Quant à l'assassin, dès qu'on l'eut saisi et tarabusté, il dit: *Eh bien! c'est moi, il n'en faut pas chercher d'autres.*

Il avait son chapeau sur la tête en donnant le coup. On

Digitized by Google

assure que quelqu'un lui ayant dit de mettre son chapeau à bas, il avait répondu : *C'est comme cela que je regarde les rois.* On le traîna dans la salle des gardes, où on le fit dépouiller tout nu. On trouva un couteau de Namur dans sa poche, dont un côté était à lame ordinaire, l'autre à grand canif, comme sont ces couteaux-là. On le compara à l'habit percé du roi, et l'on vit que c'était avec un canif qu'il l'avait percé. On lui demanda s'il était empoisonné, il assura que non et que l'on pouvait être tranquille de ce côté-là. Mais pour se faire valoir il ajouta : *Que l'on prenne garde à M. le dauphin.* On lui demanda s'il avait des complices. *Si j'en ai*, répondit-il, *ils ne sont pas ici.* Ce qui frappa le plus, c'est qu'on lui trouva environ trente-cinq louis, en or ou en argent et un n° 1 dans son chapeau. J'ai su en détail d'où tout cela venait (voy. mon travail d'Arras). On crut qu'il y avait une conspiration; on mit des gardes partout, et tout était en l'air.

M. de Machault, garde-des-sceaux, arriva, et comme il est d'un caractère violent, il dit avec un air posé qu'il fallait lui brûler les pieds pour le faire parler. Des gardes en fureur firent rougir les tenailles et les lui brûlèrent très-fort, au point qu'il en pensa mourir dans la suite. Il se débattit beaucoup et ne dit rien. Enfin on l'emporta dans la geôle de Versailles, et M. de Sourches, grand-prévôt de l'hôtel, et sa justice s'en emparèrent, et les gardes françaises le gardèrent. Voilà tout ce qui a rapport à la première nuit.

Le 6 l'appareil fut levé pour la deuxième fois, et La Martinière assura que cela n'aurait pas de mauvaise suite. Mais il fit dans le moment avec M. de Sénac un bulletin détaillé qui était alarmant. Le conseil s'assembla. Le roi dit à M. le dauphin de l'aller tenir. On résolut que tous les ministres enverraient une lettre circulaire pour annoncer ce malheur; et la poste fut retardée jusqu'au départ de ces lettres.

Ce qui restait du parlement démembré arriva. Le roi dit à M. le dauphin de tenir conseil et de leur répondre. On proposait de profiter de l'occasion, et l'on aurait dû le faire,

Digitized by Google

pour apaiser les troubles et exiger dans une circonstance si critique que ce parlement reprît ses fonctions. Mais on manqua le moment, et M. le dauphin répondit de fort bonne grace lui-même, que ce n'était rien, que le roi serait bientôt sur pied, qu'ainsi il fallait attendre ce moment-là, et qu'il les remerciait très-fort.

Le danger étant donc passé, on se leva et l'on ne parla plus de conférences. Petit à petit les courtisans reprirent leurs propos ordinaires. Le roi garda le lit quelques jours, et ensuite se leva dans sa chambre, après alla à la messe à la chapelle, et peu à peu on l'engagea à descendre chez madame de Pompadour. La deuxième fois ce fut sans rien dire, et l'on croit même que c'était pour lui faire un mauvais compliment. Elle lui parla avec attachement. Il ne répondit pas, et remonta sans rien dire. Le second jour il descendit, fit une partie et parla. Le troisième jour il y mangea, et en peu de temps tout reprit le train accoutumé, et la dame fut plus puissante que jamais.

Je reviens à ce qui me regarde. Etant arrivé à Versailles le 6 au matin, je dis à M. d'Argenson que l'on débite que le criminel est d'Arras. Il me remercie de la remarque et me dit qu'il faut que j'aille droit et promptement dans cette ville pour y couler à fond toute cette affaire. Il m'envoya à M. de Sourches, qui me mena a la geôle où ses officiers faisaient les informations. Il me fait voir le criminel, assez bel homme, les yeux enfoncés, le nez grand, et le teint animé par la fièvre, à cause de sa brûlure. Il était enchaîné dans un lit, souffrant, et se plaignant de M. de Machault, qui l'avait inutilement fait brûler, puisqu'il devait tant souffrir. Je lui demandai s'il était d'Artois, il me dit: *Oui, pour la vie et pour la mort. Les Artésiens sont francs, ils n'ont pas peur, et le roi n'a pas de meilleurs sujets.* Quant aux autres demandes de cette espèce, il me renvoya à M. de Sourches. Il parlait d'un ton doux au point que j'en fus d'abord la dupe, et le crus quelque chose. Mais cela ne dura pas long-temps. En

Digitized by Google

nous voyant sortir il nous remercia, disant qu'il n'avait plus besoin que de Dieu et d'un bon confesseur. Je démêlai bien que ce n'était qu'un fanatique et rien de plus.

Je vis dans les gazettes d'Utrecht qu'il était parlé de mon travail et qu'il avait été lu le 19 février à la grand'chambre. Je reconnus avec plaisir que ce travail commençait à faire voir le vrai à tout le monde, et que cet homme n'avait point de complice. J'attendais que je fusse à Paris pour achever de désabuser et faire voir en effet que cet homme n'était qu'un fou, au lieu de ce qu'en disait le public, qui veut toujours donner des causes extraordinaires à tout. Cette erreur avait gagné jusque dans les meilleures maisons, et je fus souvent bien impatienté des propos détestables, et des contes apocryphes qu'on débitait à ce sujet. Mon travail, qui simplifiait et éclaircissait tout, faisait voir à n'en pouvoir douter que c'était une tête brûlée, à qui la vanité et la chaleur d'un sang enflammé, joint à des discours imprudens tenus devant lui par des parlementaires, avaient suggéré de prendre entre lui et lui-même ce détestable parti.

Arrivé à Paris je vais chez M. le premier président, où étaient M. Molé, les trois commissaires, les gens du roi et messieurs de Fleury. On me place en cérémonie, et la conférence commence en règle. Je rabats vivement sur le caractère de Damiens que j'ai approfondi par la multiplicité des informations. Je dis que c'est un homme atrabilaire par les effets du sang et du physique; né mal, intérieurement méchant et dangereux dès son enfance, pétri d'orgueil, se croyant fait pour être réformateur et rétablir l'ordre, et donner la loi, sans principes quelconques, détestant les ecclésiastiques et se moquant de la religion, frondeur et mécontent, marchant toujours dans le noir, ne s'ouvrant jamais tout-à-fait à personne, parlant toujours seul et comme intérieurement, ayant un sang âcre et bouillant, qui, à chaque saignée, faisait des effets prodigieux, et l'obligeait à s'en faire tirer tous les quinze jours, et à prendre de l'opium pour

Digitized by Google

le calmer quatre ou cinq jours; après quoi sa frénésie de tuer le roi le reprenait et augmentait selon l'effervescence du sang.

On m'apprit à ce sujet-là qu'il avait envoyé chercher son hôtesse de Versailles et lui avait dit que c'était elle qui était la cause du malheur du roi; ce qui pensa la faire mourir. Puis il s'expliqua, disant qu'il lui avait demandé en arrivant à se faire saigner; qu'elle avait prétendu qu'il faisait trop froid pour cela, et que s'il l'avait été il n'aurait pas commis cette action (ou du moins l'aurait commise plus tard): cela cadrait bien avec ce que j'en disais.

Je leur dis ensuite que je ne pouvais m'empêcher d'ajouter que cette mauvaise tête avait été extrêmement échauffée par les discours de ses différens maîtres, et surtout par plusieurs conseillers du parlement qu'il avait servis de suite, lesquels avaient tenu des propos trop forts de mécontentement, sur les circonstances et contre les ecclésiastiques, et peut-être contre la cour; que dans une aussi mauvaise tête cela avait fait beaucoup d'effet et le faisait entrer en fureur; qu'il paraissait avoir projeté cet assassinat depuis trois ans, temps où l'un de ses maîtres avait été envoyé à Pierre-Encise, où il n'avait pas voulu le suivre, et s'était fort emporté alors contre M. l'archevêque, à qui, disait-on d'après lui, il voulait servir de bourreau.

J'ajoutai d'un ton ferme et tranquille: «Voilà ce que c'est que de parler devant des domestiques, et de parler avec tant d'aigreur et de vivacité de toutes ces malheureuses affaires du temps: peut-être que sans cela la frénésie de ce malheureux se fût tournée d'un autre côté;» que peut-être on pouvait croire que le vice dominant de ce scélérat était l'orgueil qui lui faisait penser qu'il était réservé pour changer par le sacrifice de sa vie l'ordre et l'arrangement des choses, comptant que son entreprise ferait, disait-il, rentrer le roi en lui-même; car il ne voulait pas le tuer. C'était pour cela qu'il ne s'était servi que de son canif. Il aurait été fâché qu'il en fût mort, quoiqu'il sentait bien que cela pouvait arriver. Mais son but

Digitized by Google

était, comme je viens de dire, de le faire rentrer en lui-même et de lui faire rendre au parlement tout le pouvoir qu'il croyait qu'il dût avoir.

Sur ce que j'avais dit quant aux propos tenus devant les domestiques, M. le premier président et ces messieurs me dirent que j'avais raison d'avoir parlé ainsi, et que le criminel leur avait dit tout cela et bien plus fort encore. Ils ajoutèrent que ce qui leur plaisait dans mon rapport était la conformité qu'il y avait entre tout ce que je leur rapportais et tout ce que leur avait dit le coupable ; que c'était le mot pour mot ; que ce qu'ils avaient appris d'ailleurs n'était que des misères ridicules ; qu'il n'y avait que mon travail qu'ils dussent suivre, et qu'ils m'en renouvelaient leurs remerciemens.

Je soupai chez madame de Pompadour. Après le grand couvert le roi y descendit et y fit sa partie avec le prince de Soubise et Chalabre. Tout y était comme auparavant, ce qui devait paraître bien étonnant après la peur que lui avait faite sa blessure, après l'espèce d'amende honorable, les trois confesseurs coup sur coup, et le témoignage apparent de la plus grande piété. D'un autre côté, madame de Pompadour faisait le carême, jeûnait strictement, allait tous les jours à la messe. Elle était néanmoins auprès du roi, et parée avec du rouge tout comme avant l'assassinat et la confession. Tout était remis à l'ordinaire, à l'exception des deux grands ministres renvoyés.

J'allai chez Madame la première, où était madame de Puisieux ; toutes deux, imbues des propos de Paris sur l'affaire de Damiens, m'impatientèrent furieusement. Elles voulaient absolument que ce scélérat eût des complices ; et cela allait de leur part jusqu'à croire qu'en assurant qu'il n'en avait pas, je ne disais que ce qui m'avait été soufflé par la cour. Il y avait bien là de quoi forcer l'homme du plus grand sang-froid à s'emporter, surtout en se rendant comme moi témoignage qu'il ne parlait d'après personne, mais seulement d'après la vérité. Je sortis très en colère, non pour ce

Digitized by Google

qui me regardait, mais à cause de l'extrême dépravation des esprits de presque tout Paris.

Le 12 mars, j'allai au palais pour la reconnaissance de la valise de Damiens. Etant entré, je vis d'un côté Damiens, et de l'autre, vis-à-vis de lui, le premier président, M. de Molé, les quatre conseillers commissaires, rangés autour d'une table au milieu de laquelle était le greffier. Ils me firent placer à côté d'eux, dans un fauteuil, près du feu et de Damiens que j'eus encore le temps de considérer à mon aise.

Il avait sa redingote grise, son grand chapeau uni acheté à Arras; il était assis sur un fauteuil, les pieds sur un tabouret, couverts d'une couverte. Je le reconnus aisément, l'ayant déjà vu à Versailles. Je le trouvai maigri, abattu, les yeux enfoncés (mais moins qu'il ne m'avait paru d'abord, à cause que ses joues étaient tombées), l'œil moins vif et le teint plus pâle, et ne marmotant plus des lèvres; tout cela parce que son sang, qui faisait ordinairement tant de ravage en lui, était alors apaisé par le régime et par la tranquillité forcée; cependant son mouvement convulsif avait passé aux doigts de la main. Je trouvai qu'à la tristesse près, tristesse occasionée sans doute par la gêne où il était, il avait une assez belle physionomie, et telle que je l'ai dépeinte dans mes informations.

Il était attaché d'une manière simple et bonne: il n'avait aucune chaîne, mais de bonnes courroies de cuir, qui lui servaient de ceinture et le fixaient au fond de son fauteuil; d'autres, attachées à ses poignets, ne lui laissaient que quelque mouvement, mais non assez pour joindre ses mains, ni les porter à sa tête. Une autre courroie descendait et lui liait les cuisses. Il n'y avait rien autour de sa tête où il pût se frapper; de cette sorte, il ne pouvait se faire aucun mal, et il avait un grand tablier de cuir devant lui. Son attitude n'avait rien de fatigant, si ce n'était pas la chose la plus fatigante de rester toujours dans la même. C'était là avec la tristesse de sa fin prochaine, et les brûlures de ses jambes, ce

Digitized by Google

qui le faisait dépérir et ce qui faisait craindre que la mort ne prévînt son supplice. Il y avait des menottes tout autour de son fauteuil avec lesquelles on le portait de la tour de Montgoméry, où avait aussi été Ravaillac, dans la salle où nous étions, et où ce misérable a été confronté à tous les plus grands seigneurs qui entouraient le roi, lors de son assassinat.

Ce fut pendant ces huit jours que l'affaire de Damiens finit. Le 26 mars, ce qui restait de la grand'chambre et les pairs assemblés, on le fit venir sur la sellette où on l'interrogea sur ce que voulut chaque membre de l'assemblée. Il ne s'étonna de rien; reconnut le plus grand nombre, parla avec liberté, selon sa mauvaise tête et son projet, qu'il n'avait exécuté qu'après bien des réflexions; il répéta tout ce qu'il avait dit auparavant et bien exactement, s'accordant parfaitement en tout à ce que j'avais mandé de lui dans mes lettres et dans mes informations (Voyez-les imprimées au procès de Damiens). Il répéta toujours qu'il n'avait pas de complice, et que, s'il eût cru que son chapeau sût son projet, il l'aurait brûlé. Au reste, comme de longue main il s'était attendu à tout, et qu'il n'avait pris ce grain de folie que petit à petit, rien ne put l'étonner. Il éclaircit tout ce que l'on pouvait souhaiter, et à moins qu'on ne voulût follement bâtir dans la chimère, il ne pouvait plus rester aucun doute à son égard. Cette séance fut très-longue à cause des formalités. On agita s'il subirait le même supplice que Ravaillac, la mort du roi ne s'en étant pas suivie, et l'on passa là-dessus, en décidant que oui. On décida à la cour qu'il n'y aurait que les commissaires qui assisteraient à la question. Damiens fut jugé au même horrible supplice que Ravaillac.

Le 28 mars fut le jour terrible pour lui, et où il passa les quatorze plus terribles heures. Dès quatre heures du matin on lui lut sa sentence : il ne fut étonné de rien, sachant tout cela de longue main, et sa vanité le portant même à conduire les juges s'ils avaient oublié quelque chose. A sept heures, il fut mis à la question ordinaire et extraordinaire qu'il soutint

Digitized by Google

jusqu'au bout et au plus fort, et dont il fut moulu ; il dit d'avance qu'il n'avait point de complices, qu'ainsi il n'en pouvait pas nommer. Il chercha tant qu'il put à se ressouvenir de tout; enfin il se ressouvint qu'un secrétaire, dans une maison où il était à servir, avait dit devant lui, il y avait environ quatre ans, au sujet d'une frayeur qu'eut le roi, que ce serait bien fait de lui faire peur, que cela le ferait rentrer en lui-même; et que lui, Damiens, ayant entendu cela, ce propos l'avait frappé; et que, depuis ce temps, il avait été tourmenté de la manie de frapper le roi pour le faire rentrer en lui-même, et qu'il avait résolu, s'en sentant le courage, de se sacrifier pour cela.

Vers trois heures, il fut mené dans le tombereau à Notre-Dame pour y faire amende honorable. De là, on le conduisit à la Grève. Il y avait un monde affreux partout où il passait, mais sans témoigner ni haine ni pitié. Arrivé à la Grève, il examina tout. Il alla à l'Hôtel-de-Ville où il ne fut qu'une demi-heure. Il dit nettement qu'il demandait pardon à Dieu, au roi et à la justice et à M. l'archevêque, de tous les discours qu'il avait tenus contre lui; d'ailleurs, qu'il assurait de nouveau qu'il n'avait ni complots, ni complices. C'est par où il finit, et s'y tint sans chercher à retarder son supplice, et désirant au contraire de finir.

On le mena vers quatre heures et demie au milieu de la place de Grève, où l'on avait fait une barrière, laissant un espace d'un demi-arpent, au milieu duquel était une petite table basse fortement scellée en terre par six gros pieux. Il n'y avait autour de lui que dix bourreaux et les deux confesseurs. Il aida lui-même à se déshabiller, ne témoignant ni crainte ni étonnement, mais seulement envie de finir (il avait voulu se tuer). On l'étendit sur cette espèce de table où des cercles de fer en tous sens fixèrent son corps : deux en travers, un en fourche laissant le cou libre, et un entre les cuisses, le tout se joignant au milieu, et se serrant par de gros écrous sous la table, de sorte que le tronc était absolument fixé. On lui attacha la main droite à une me-

Digitized by Google

notte, et on la lui brûla au feu de soufre, ce qui lui faisait jeter des hurlemens horribles.

Ensuite on lui lia très-fortement les bras et les cuisses, d'abord en haut, et de là en tournoyant jusqu'au poignet et au pied, et l'on attacha ces cordes aux harnais de quatre chevaux qui étaient placés aux quatre coins de la table, et le signal étant donné par le bourreau, on fit tirer les quatre chevaux par secousse qui n'emportèrent rien, mais lui firent faire des cris affreux. On redoubla les secousses sans pouvoir l'emporter, et ses hurlemens recommencèrent, et s'entendaient très-bien malgré le bruit du nombre prodigieux de spectateurs. On le tira ainsi plus d'une heure, et l'on y ajouta même les deux chevaux du tombereau sur ses cuisses en tirant et écartelant, les six chevaux partant à la fois. Cela ne servit qu'à redoubler ses cris qui se soutenaient de la même force, tant cet homme était vigoureux. Le bourreau ne sachant que faire fut demander à l'Hôtel-de-Ville. On dit qu'il fallait qu'il fût écartelé. On recommença les secousses, et les cris continuèrent. Mais les chevaux se rebutèrent de toujours tirer sans avancer. Alors les juges permirent qu'on le dépeçât. Le bourreau lui taillada le haut des cuisses faisant tirer les chevaux. Il levait encore la tête pour voir ce qu'on lui faisait, et quoiqu'il fût ordinairement jureur, il ne jura pas, mais jetait souvent la tête du côté du crucifix, et le baisait. Les confesseurs lui parlaient.

Enfin après une heure et demie passée de ces souffrances sans exemple pour la longueur, la cuisse gauche partit la première, à quoi le peuple battit des mains. Jusque-là, il n'avait paru que curieux et indifférent. Ensuite, à force de taillades, l'autre cuisse partit; les cris continuèrent avec la même force. Ensuite on taillada une épaule qui partit; ses cris continuèrent, mais avec moins de bruit, et la tête continua à aller. Enfin on taillada la quatrième partie, c'est-à-dire l'autre épaule, et ce n'est que là que la tête tomba, quand elle fut emportée, ne restant que le tronc. On le défit des cercles

Digitized by Google

de fer, et l'on dit qu'il palpitait encore quand on le plaça sur le bûcher où l'on brûla le tout. Telle fut la fin de ce misérable qui souffrit, à ce que l'on croit, les plus grands supplices que jamais homme ait éprouvés à cause de la longueur des douleurs.

Le lendemain les pairs s'assemblèrent ; on leur rendit compte de la question et de tout ce qui s'était dit, ainsi qu'à l'Hôtel-de-Ville et au supplice. La suite de ces rapports, toujours conformes les uns aux autres, ne laissa plus de doute, et les personnes sages furent tranquillisées. Cependant les esprits échauffés ne purent se contenter de cela ; parce que les juges, malgré ce que je leur avais conseillé, firent la faute de laisser une contumace ridicule à la fin de l'arrêt contre un prétendu quidam.

Ce quidam n'était autre chose qu'une erreur du garde de la porte qui avait bien entendu un propos que Damiens, ainsi que celui à qui il l'avait tenu, avait confirmé ; savoir qu'il avait dit, lui, Damiens, qu'il attendait un maître pour s'offrir à son service, et qu'ayant une deuxième fois été rencontré par le même homme ou quidam, il avait dit : *j'attends*. Ce propos décousu paraissait quelque chose, et le garde de la porte se trompa de deux personnes qui passaient, et l'attribua à l'un qui ne l'avait pas dit, et qui est ce quidam inconnu, plutôt qu'à celui qui l'avait entendu et qui le répétait comme Damiens ; et le garde de la porte, mal interrogé, persista à mal rendre son signalement ; ce qui causa cette erreur et ce louche qu'il était bien aisé d'éclaircir, comme je l'avais dit d'avance.

Le lendemain, on jugea les autres personnes du procès : son père, sa femme et sa fille furent condamnés à être bannis, les frères à changer de nom ; les autres furent déchargés d'accusation, et tout le monde fut élargi. Je ne fus plus occupé qu'à faire payer les témoins que j'avais fait venir, ce qui fut exécuté. Ainsi finit cette malheureuse histoire.

Le 1er du mois d'avril, après avoir fini plusieurs affaires,

Digitized by Google

j'allai à Versailles, et je soupai chez le roi, où ne se trouva pas madame de Pompadour, vu son indisposition. Sa Majesté ne parla plus du supplice de Damiens, dont on disait qu'il avait entretenu les ambassadeurs avec trop de détail.

Digitized by Google

LETTRES

DE

L'EMPEREUR NAPOLÉON,

DE JOSÉPHINE.

ET DE LA FAMILLE IMPERIALE.

On a publié, il y a peu de mois, des *Lettres de Napoléon à Joséphine et de Joséphine à Napoléon* (Paris, Firmin Didot, 2 vol. in-8). L'accueil empressé qu'a reçu cette publication nous fait regarder comme une bonne fortune la communication qui nous est donnée de deux missives qui ont échappé à l'éditeur de ce recueil, et de lettres d'Eugène Beauharnais, de la reine Hortense et de quelques autres membres de la famille Napoléon. On retrouvera dans la lettre de l'Empereur et dans celle de l'Impératrice cette même ardeur d'affection, cette tendresse qui émeut, à laquelle la Correspondance précédemment publiée a dû son succès, non moins qu'aux grands souvenirs qu'elle fait renaître. On retrouve aussi l'ame de Joséphine dans les lettres de ses enfans.

Digitized by Google

A

LA CITOYENNE BEAUHARNAIS,

RUE CHANTEREINE, N. 6,

A PARIS.

MA CHÈRE MAMAN,

J'ai été hier bien étonné de voir Thomas. Je le charge d'une lettre pour toi. Je te prierais bien fort de venir me voir, et tu serais bien aimable si tu pouvais venir sans tarder. Tu ne songes donc pas qu'il y a près d'un mois que je ne t'ai vue. Ainsi, tu sens que ton fils est dans une grande impatience de t'embrasser.

J'espère que le temps ne t'en empêchera pas : dans ce moment-ci, il fait beau.

EUGÈNE B.

N. B. Je te prie de m'apporter un peu de cassonnade et des livres.

Digitized by Google

A LA CITOYENNE

LA PAGERIE BUONAPARTE,

RUE CHANTEREINE, N. 6,

A PARIS.

Marseille, le 12 germinal an IV Rép.

J'ai reçu votre lettre, Madame; elle n'a pu qu'ajouter à l'idée que je m'étais formée de vous. Mon fils m'avait appris son heureuse union, et dès ce moment vous eûtes avec mon estime mon approbation. Il ne manque à mon bonheur que la satisfaction de vous voir. Soyez assurée que j'ai pour vous toute la tendresse d'une mère, et que je vous chéris autant que mes enfans.

Mon fils m'a fait espérer, et votre lettre me le confirme, que vous passeriez par Marseille pour aller le joindre. Je me réjouis, Madame, du plaisir que me procurera votre séjour ici. Mes filles se joignent à moi pour précipiter l'heureuse époque de votre voyage. En attendant, soyez assurée que mes enfans vous ont voué, à mon exemple, l'amitié et la tendresse qu'elles ont pour leur frère.

Croyez, Madame, à l'attachement et à l'affection.

LETIZIA BUONAPARTE mère.

Digitized by Google

A LA MÊME.

Gênes, le 19 germinal, l'an IV de la République.

MADAME,

J'ai appris avec le plus vif intérêt votre mariage avec mon frère. L'amitié qui m'unit à lui ne me permettait pas d'être insensible au bonheur qu'il trouvera avec vous. J'en suis aussi convaincu que lui d'après l'idée que je me suis formée de vous.

Agréez, je vous prie, l'assurance des sentimens fraternels avec lesquels je suis,

Votre beau-frère,

JOSEPH BUONAPARTE.

RÉPUBLIQUE FRANCAISE,

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

QUARTIER-GÉNÉRAL.

AN IV DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, UNE ET INDIVISIBLE.

Milan, le 29 avril après-midi.

BONAPARTE, GÉNÉRAL EN CHEF DE L'ARMÉE D'ITALIE,

A JOSÉPHINE.

Je ne sais pas pourquoi depuis ce matin je suis plus content. J'ai un pressentiment que tu es partie pour ici; cette

Digitized by Google

idée me comble de joie. Bien entendu que tu passeras par le Piémont; le chemin est beaucoup meilleur et plus court. Tu viendras à Milan où tu seras très-contente, ce pays-ci étant très-beau : quant à moi, cela me rendra si heureux que j'en serai fou. Je meurs d'envie de voir comment tu portes les enfans. Cela doit te donner un petit air majestueux et respectable qui me paraît devoir être très-plaisant. Ne vas pas surtout être malade. Non, ma bonne amie, tu viendras ici; tu te porteras très-bien; tu feras un petit enfant joli comme sa mère, qui t'aimera comme son père, et quand tu seras bien vieille, bien vieille, que tu auras cent ans, il fera ta consolation et ton bonheur. Mais d'ici à ce temps-là, garde-toi de l'aimer plus que moi : je commence déjà à en être jaloux. Adieu, *mio dolce amor*; adieu, la bien-aimée. Viens vite entendre la bonne musique et voir la belle Italie. Il ne lui manque que ta vue, tu l'embelliras à mes yeux; du moins, tu le sais, quand ma Joséphine est quelque part, je ne vois plus qu'elle.

B.

AU GÉNÉRAL BONAPARTE.

A Saint-Cloud, ce 22 brumaire.

Tous mes chagrins ont disparu en lisant ta bonne et touchante lettre qui renferme les expressions aimables de ton sentiment pour moi. Combien je te sais gré de t'être occupé si long-temps de ta Joséphine! Si tu le savais, tu t'applaudirais d'être le maître de causer une joie si vive à la femme que tu aimes. Une lettre est le portrait de l'ame, et je presse celle-ci contre mon cœur. Elle me fait tant de bien!

Digitized by Google

Je veux la garder toujours : elle sera ma consolation pendant ton absence, mon guide lorsque je serai près de toi, car je veux toujours être à tes yeux la bonne, la tendre Joséphine, occupée uniquement de ton bonheur. Si un mouvement de joie passe jusqu'à ton ame, si la tristesse vient la troubler un moment, ce sera dans le sein de ton amie que tu répandras ton bonheur ou tes peines ; tu n'auras pas de sentimens que je ne partage; voilà mon désir, mes vœux, qui se réduisent tous à te plaire et à te rendre heureux.

Je t'ai mandé dans ma dernière lettre toutes mes courses. Dans celle-ci, je veux continuer à t'instruire de toutes mes actions. J'ai été hier voir *Ariane*. Mademoiselle Duchesnois a joué avec une vérité, une expression qui fait oublier sa laideur. Demain mardi j'irai dîner chez le consul Cambacérès. Je t'ai déjà dit, je crois, que j'avais été passer une journée chez madame Murat : voilà tous mes plaisirs. Adieu, Bonaparte. Je n'oublierai pas la dernière phrase de ta lettre; je l'ai recueillie dans mon cœur. Comme elle s'y est profondément gravée! et avec quel transport le mien y a répondu! Oui! ma volonté est aussi de te plaire, de t'aimer ou plutôt de t'adorer.

JOSÉPHINE.

LETTRE

D'HORTENSE BEAUHARNAIS A SA MÈRE.

MA CHÈRE MAMAN,

J'ai cru que toutes les victoires du général étaient la cause de ton retardement à me voir. Si c'est cela qui me prive du

Digitized by Google

plaisir de voir ma chère petite maman, je voudrais qu'il n'y en eût pas souvent, car je te verrais un peu moins rarement.

Adieu, ma chère maman; je t'embrasse de tout mon cœur.

HORTENSE BEAUHARNAIS.

P. S. Je suis la seconde en dessin : ainsi je crois que si je m'applique bien je gagnerai le second prix à l'exercice. On donnera deux dessins superbes de M. de Turpin. (1)

Mademoiselle Aglaé te dit bien des choses.

LETTRE

D'EUGÈNE BEAUHARNAIS A SA MÈRE.

Au camp devant Acre, 2 floréal an VII.

MA CHÈRE MAMAN,

Je ne veux plus laisser passer un seul courrier sans t'écrire : ainsi je profite encore de l'occasion de celui-ci quoique je n'aie rien de nouveau à t'annoncer.

Je t'ai déjà dit dans ma dernière lettre que le général était parti avec une division pour secourir celle qui se trouvait au milieu des gorges, et entourée par dix à douze mille cavaliers et autant de piétons. Son expédition a été très-heureuse, et non-seulement l'armée ennemie a été battue, mais tous

(1) Mademoiselle de Beauharnais était alors à Saint-Germain, chez madame Campan.

Digitized by Google

ses bagages sont tombés en notre pouvoir. Ainsi voilà les ressources de la Porte aux abois, du moins par terre.

Je t'envoie deux ou trois de nos ordres du jour.

Je me porte très-bien maintenant; et aujourd'hui je peux déjà monter à cheval.

J'espère que ma première lettre sera datée de la ville d'Acre. Elle nous aura donné du mal; mais nous l'aurons, et dans peu.

Adieu, ma chère maman, je t'embrasse comme je t'aime.

EUGÈNE B.

Duroc, Lavallette me chargent de te présenter leurs respects.

LETTRE

DE JÉROME BONAPARTE A SA MÈRE.

Baltimore, 29 mars 1804.

Mes lettres, par lesquelles je vous annonçais mon mariage, vous sont sans doute parvenues, ma bonne maman; c'est une nouvelle qui vous a dû étonner; mais, lorsque vous connaîtrez ma femme, j'espère que vous approuverez mon choix. Dans ces époques essentielles de la vie de l'homme vous voyez, ma chère maman, que l'on y est conduit comme par une destinée que l'on ne peut ni éviter ni prévoir. Assurément je n'avais pas prévu la mienne et ne l'ai point évitée. Je vous ai donné des détails plus particuliers dans mes dernières lettres qui sans doute sont actuellement sous vos yeux; je n'en parlerai pas davantage et j'attendrai

Digitized by Google

l'occasion de vous présenter une femme chérie et qui mérite de l'être. Je vous envoie son portrait. M. de Maupertuis, qui a passé l'hiver avec moi, vous le remettra, et, comme son intention est de retourner, si le hasard faisait que je fusse encore en Amérique, il m'apportera de vos nouvelles et votre approbation à mon mariage, sans laquelle je ne puis être heureux.

Adieu, ma bonne maman, je vous embrasse du meilleur de mon cœur.

J. Bonaparte.

J'apprends que Lucien est en voyage, Paulette à Rome, et Louis aux eaux. Dans vos lettres rappelez leur frère Jérôme à leur souvenir, et présentez-leur les amitiés de ma femme.

LETTRE

DE LA PRINCESSE EUGÈNE BEAUHARNAIS

A L'IMPÉRATRICE, SA BELLE-MÈRE.

Madame,

La réponse favorable que j'ai reçue de Sa Majesté l'Empereur, me prouve que Votre Majesté a daigné parler pour ma grand'mère et pour moi. Croyez que nous en serons toujours reconnaissantes.

J'ai aussi appris par madame Weiland les bontés que vous avez eues pour elle en la faisant loger aux Tuileries. Je re-

Digitized by Google

connais en ce nouveau trait le bon cœur de Votre Majesté, qui cherche toutes les occasions pour faire plaisir aux autres. C'était m'en faire un bien grand que de distinguer la personne qui m'a élevée et à laquelle je dois une éternelle reconnaissance.

On m'a saignée samedi dernier. Jusqu'à présent je ne me sens pas soulagée; mais on m'a dit que cela viendra : aussi je l'espère. La chaleur continue toujours; elle m'incommode beaucoup. J'espère que la santé de Votre Majesté ne laisse rien à desirer. Que je serai contente quand je pourrai m'en assurer moi-même, et vous dire de vive voix combien vous est attachée

Votre respectueuse fille,

AUGUSTE.

Monza, le 27 août 1806.

Mes respectueux hommages à Sa Majesté l'Empereur.

LETTRE

D'EUGÈNE BEAUHARNAIS

A L'IMPÉRATRICE, SA MÈRE.

Je profite du départ de mon aide-de-camp Bataille, ma bonne et tendre mère, pour me rappeler à ton souvenir et te demander de tes nouvelles. Elles sont bien rares pour moi, et c'est un chagrin continuel qu'il te serait bien aisé de faire cesser.

Auguste se porte assez bien pour son état. Elle a dû t'é-

Digitized by Google

crire ce soir. Mais nous ignorons si les nouveaux évènemens du Nord retarderont notre voyage à Paris. Je le crains; mais j'avoue que je m'en consolerai si l'Empereur marche et m'appelle auprès de lui.

Je fais déjà mes châteaux en Saxe ou en Brandebourg et peut-être sur les bords de la Newa. Quel plaisir après de t'embrasser! Il me semble que tu dois m'aimer davantage après une campagne.

Ne prends pas cela pour de la folie; et j'en raisonnerais bien plus long-temps, s'il n'était à peu près deux heures du matin. J'expédie à l'instant Bataille pour Saint-Cloud. Il sera bien heureux, lui. Je suis forcé de me contenter de t'assurer des sentimens tendres et respectueux de ton fils.

EUGÈNE NAPOLÉON.

Monza, ce 11 septembre, à une heure et demie du matin.

LETTRE

DE LA REINE HORTENSE

A L'IMPÉRATRICE, SA MÈRE.

Ce samedi 23.

Le roi est parti depuis quelques jours pour Aix-la-Chapelle, ma chère maman. Je compte le revoir demain. Je pars sur le joli yacht du prince de Nassau. Ce sera un joli voyage et moins fatigant pour moi, car j'ai été un peu incommodée ces jours-ci. On a été obligé de me mettre les sangsues aux pieds, ce qui m'a fait beaucoup de bien. Je

Digitized by Google

ne sais pas si je prendrai les eaux d'Aix. Je crains qu'elles ne soient encore trop fortes pour moi, et je veux me ménager pour être bien portante à Paris.

Adieu, ma chère maman; je t'aime et t'embrasse de tout mon cœur. M. Villeneuve te dira comme Napoléon est gentil : c'est vraiment étonnant.

HORTENSE.

Les messieurs de notre maison se recommandent à toi toujours pour la croix.

LETTRE

DE LA REINE HORTENSE

A L'IMPÉRATRICE, SA MÈRE.

Le temps s'avance, ma chère maman, et je n'entends pas parler d'aller te voir. Même je crains bien, d'après le *Moniteur* d'hier, que les fêtes ne soient bien reculées. Comme cela serait triste, si nous avions encore la guerre! Pourvu que l'Empereur n'y aille pas : car nous serions trop malheureuses de nous retrouver encore dans les inquiétudes que nous avons éprouvées l'hiver dernier.

Tu ne m'écris pas, ma chère maman; tu ne me dis pas si tu penses quelquefois à moi... Sais-tu qu'il y a déjà bien long-temps que je suis partie de Paris? Il me tarde bien d'y revenir, je t'assure. Quoique reine, j'ai toujours les sentimens bourgeois, et j'ai besoin d'être aimée, surtout des personnes que j'aime aussi tendrement que toi.

Digitized by Google

Napoléon est toujours bien portant, ainsi que mon petit. M. Villeneuve t'aura donné des détails sur le premier : il est vraiment étonnant. Il est impossible d'avoir l'esprit plus juste. Il donnait hier quelque chose à madame de Boucheporne, qui, ne le trouvant pas très-joli, lui dit qu'elle espérait bien que, quand il serait grand, il lui ferait de plus jolis cadeaux. Napoléon lui répondit que quand il serait grand il lui donnerait une canne pour la soutenir, parce qu'elle serait vieille. Si je ne craignais pas de faire trop la maman, je te raconterais toutes ses petites reparties; mais tu n'en perdras rien, quand j'aurai le plaisir de te voir.

Adieu, ma bonne petite maman. Je t'embrasse comme je t'aime.

HORTENSE.

Ce mardi.

Digitized by Google

DE L'ADMINISTRATION

DE LA JUSTICE

SOUS HENRI IV.

LETTRE DE M. DE VERDUN, PREMIER PRÉSIDENT AU PARLEMENT DE TOULOUSE, AU ROI (1).

SIRE,

Le juge de la baronie de Castelnau de Montmiral, dont madame la duchesse de Bar jouit, m'ayant apporté XIIe de ce mois, sur les deux heures du soir, des informations qu'il avait faites au mois d'octobre auparavant, à l'encontre d'un nommé Vitalis, notaire dudit lieu de Castelnau, par lesquelles ledit Vitalis se trouvait chargé par deux témoins, qui étaient justement ouïs, d'avoir proféré des blasphèmes détestables et exécrables, contre votre très-auguste et très-sacrée majesté, de la reine et de monseigneur le dauphin; ne jugeant pas être de votre service de poursuivre cette accusation si la preuve n'en était claire, et un crime si détestable puni d'une peine condigne, le lendemain lundi XIIIe dudit mois, j'assemblai chez moi messieurs les présidens, avec quatre des plus anciens conseillers de la grand'chambre et vos avocats et procureur-général, pour prendre leur avis de

(1) Manuscrits de la Bibliothèque du Roi, fonds Du Puy, t. LXIII, p. 115.

Digitized by Google

ce que je devais faire desdites informations. De quoi ayant délibéré, et discouru de toutes les raisons qui étaient à peser, considérer et observer en ce fait, il fut arrêté par tous, que la justice en devrait être faite, et qu'il n'était plus possible, attendu la grande licence qu'on m'avait rapporté que le prévenu avait prise de tenir ledit langage, de le supprimer et étouffer, que par une punition sévère, publique et exemplaire. C'est pourquoi le jour même, XIIIe du dit mois, l'assemblée étant levée, je fis monter à cheval un prévôt et des huissiers de votre cour, qui ont fait un tel devoir, que le jeudi XVIe ils ont rendu ledit Vitalis accusé, ez-prisons de la conciergerie de votre palais, et amené avec lui quatre témoins pour lui être confrontés; à savoir deux qui avaient déposé en l'information, et deux autres qui étaient venus à révélation, non encore ouïs ni récolés par aucun juge. Aussitôt après laquelle arrivée, je députai deux commissaires pour interroger ledit Vitalis, et pour lui confronter les quatre témoins; de sorte qu'à sept heures du soir, son procès étant fait et parfait, et les conclusions prises par votre procureur-général, le lendemain vendredi XVIIe de ce mois, je fis assembler la grand'chambre à la Tournelle, où le procès ayant été rapporté par M. de Saint-Félix, frère de M. le président qui sert Votre Majesté à Castres, et délibéré de cette affaire depuis les sept heures du matin jusqu'à une heure après-midi, voyant que, par le cours des opinions de la plus grande partie des conseillers et présidens qui avaient opiné, un si grand, atroce, énorme et détestable crime s'en allait impuni, et qu'il passait à bailler la question audit Vitalis par où on a de coutume de faire échapper tous les accusés et prévenus de crime, et que ceux qui étaient d'avis de l'appliquer à la gehenne se fondaient sur ce que les quatre témoins n'étaient pas entiers, l'accusé ayant baillé quelques reproches contre eux, que la cour avait préjugés suffisants pour diminuer quelque chose de leur foi; qu'on ne condamne jamais au dernier supplice un prévenu qu'il ne soit convaincu du crime dont on l'accuse par deux ou trois témoins entiers

Digitized by Google

et non reprochés ; que ledit Vitalis était prévenu d'avoir, en deux divers temps, proféré lesdites paroles qui étaient deux faits, lesquels étant séparés, il en devait être convaincu par deux témoins d'un fait et par deux autres témoins aussi entiers de l'autre ; ce que n'étant pas, à cause du jugement des reproches, on ne pouvait en avoir preuve que par la bouche de l'accusé en lui baillant la question ; que ce crime dont on accusait ledit Vitalis n'était que des paroles que les bons princes et empereurs étaient plutôt conseillés de mépriser et remettre, que de venger et punir ;

Ne pouvant souffrir que, par des raisons si faibles et si peu dignes de la grandeur, majesté et conséquence du fait pour qui on les disait, en une accusation de lèse-majesté au premier chef où la preuve qu'on rejette en d'autres crimes est bonne, entière et suffisante, vos officiers, nés, vivans et établis pour le condamner, le couvrent, excusent et le méprisent ; Dieu donna tant de force à mes paroles, à mes plaintes, reproches et remontrances de leur devoir, affection et dévotion tant à votre service qu'à tout votre Etat, chacun selon la diversité, inclination et capacité de leurs entendemens, qu'enfin il passa à la pluralité des voix que la résolution du jugement du procès serait sursise pendant quelques jours, pendant lesquels on enverrait un conseiller de votre cour sur les lieux pour voir quelques témoins qui avaient refusé de déposer, et s'en étaient fuis en quelques maisons des gentilshommes voisins; ce que j'ai fait exécuter si à propos et avec tant d'heur, ayant fait partir, ledit jour vendredi XVIIe, une heure après ladite résolution, un conseiller de votre cour nommé Caulot, intendant des affaires de Madame, que je choisis parmi ceux qui avaient opiné dignement et fidèlement ; qu'étant arrivé audit Castelnau de Montmiral, il trouva avec peine cinq autres témoins, lesquels ayant été ouïs et confrontés audit Vitalis le dimanche XXe dudit mois, le lendemain lundi XXIe le procès remis sur le bureau, l'accusé, convaincu par neuf témoins, fut condamné à mort, exécuté ledit jour sur les quatre heures du soir, ayant fait

Digitized by Google

l'amende honorable, traîné sur une claie son corps, et le procès brûlé; et suspendu les lieutenant et procureur fiscal et le consul, qui avaient tant convivé et dissimulé ledit crime au lieu de le révéler et dénoncer, de leurs offices et charges pour un temps. Et ai néanmoins fait transcrire ledit procès avant l'exécution pour le faire voir à Votre Majesté, et pour la supplier très-humblement, quand elle y aura passé la vue, de commander, s'il lui plaît, qu'il soit brûlé afin qu'il ne s'en trouve jamais plus rien par écrit et que l'arrêt de votre cour soit exécuté.

Et pour découvrir les auteurs et complices ensemble pour apprendre au vrai si cette affaire avait de la suite, avant l'exécution dudit Vitalis je l'ai fait interroger fort particulièrement par un cordelier que je lui fis bailler pour confesseur, pour quoi il tenait ces propos; qui étaient ceux qui lui faisaient tenir; ce qu'on lui avait donné et promis pour ce faire; s'il avait été au service de feu M. de Biron ou de quelques-uns de ses parens et amis, et si la vérité n'était pas qu'il avait souvent dit lesdits propos. A quoi ayant travaillé et peiné fort fidèlement on ne put tirer autre chose que la confession, reconnaissance à Dieu et repentir sans qu'il y ait aucun dessein, faction, monopole, apparence, soupçon, ni crainte d'aucune suite ni conséquence, le mal qu'il a pu et pouvait faire étant atteint, mort et consommé avec lui.

Les raisons outre celles de mon devoir qui m'ont fait poursuivre et punir fort promptement et sévèrement ce crime sont:

En premier lieu, pour ce que depuis dix-huit mois on en a tenu mêmes propos, tant aux disputes qu'aux chaires et places publiques, sans en faire aucun châtiment, par trois diverses fois:

Aux disputes de votre ville de Nîmes par Ferrier, ministre d'icelle, dont il a été quitte pour un ajournement personnel; en chaire, par un jésuite nommé le père Gaspard Seguiran, prêchant en l'une des principales paroisses de votre ville de Toloze (Toulouse), par avant mon arrivée, dont j'ai en-

Digitized by Google

voyé à Votre Majesté l'information que j'en ai faite moi-même par son commandement; en place publique, par un misérable auquel le procès fut aussi fait par vos juges présidiaux de Nîmes, lequel fut envoyé à Votre Majesté, et dont elle avait commandé à M. le duc de Ventadour d'en connaître, qui en fut quitte pour la question, l'amende honorable et les galères perpétuelles, où je fus emporté par la pluralité des voix, quelque autorité, effort ou résistance que j'aie pu apporter, comme on en voulait encore faire de même au fait de ce Vitalis, dont j'envoie le procès à votre Majesté.

La seconde raison a été pour ce que ces détestables et exécrables blasphèmes sortaient si ordinairement de sa bouche damnable, que les juges mêmes les supportaient comme d'autres injures communes, et que tout le pays d'Albigeois est encore si mal instruit à la révérence et reconnaissance de leur roi, qu'ils pensent leur être loisible et permis de parler aussi licencieusement qu'ils faisaient pendant les troubles; aussi que leur évêque et pasteur ne prend pas beaucoup de soin à gagner ces esprits et à les rendre capables du devoir, respect et honneur qu'ils doivent à leur prince.

La troisième raison est à cause des villes voisines dudit Castelnau de Montmiral, qui sont de la religion prétendue réformée; les ministres desquelles ont les premiers disputé et parlé hardiment, impudemment et licencieusement; lesquelles par cette punition exemplaire seront tenues en crainte et détournées d'en plus user par ci-après.

La quatrième est pour ce que j'ai reconnu, en deux diverses fois qu'on a traité de semblables affaires en votre cour de parlement, que plusieurs des présidens et conseillers des plus anciens d'icelle vivent en cette erreur, condamnée de tous ceux qui ont commandé aux États et exercé en iceux la justice, comme très-pernicieuse, qu'on ne doit point punir du dernier supplice les paroles; au contraire, que les bons princes, sages et avisés, doivent plutôt avoir pitié de ceux qui en sont accusés, ou les négliger et mépriser; ce que plusieurs d'iceux ont soutenu en leur opinion, et eussent con-

Digitized by Google

tinué de pratiquer autant de fois qu'ils eussent été juges de semblables accusations, si, par cet arrêt si exemplaire, ils n'eussent condamné eux-mêmes cette fausse, damnable, préoccupée et invétérée erreur.

La cinquième à cause du lieu où le procès a été fait audit Vitalis, qui est dans votre ville de Toloze, en laquelle il y a long-temps que les blasphèmes et injures commis contre les très-sacrées personnes des rois n'avaient été châtiés et punis comme il appartenait, ce qui les entretenait, et toutes les petites villes voisines, en cette licence de parler librement de leur roi, de son Etat et de ses affaires.

La sixième, la principale, et qui m'a empêché, comme je suis tenu et obligé, de donner avis à votre Majesté tant du procès que de l'arrêt de votre cour avant l'exécution d'icelui, a été à cause que quand le juge m'apporta les informations le XIIe de ce mois, il n'y avait que deux témoins ouïs, et que si je n'eusse fait apporter de la célérité prompte et diligence pour en avoir plus de preuve, le temps, la longueur et la demeure d'un seul jour me le faisait du tout perdre, cinq témoins s'en étant aussitôt enfuis que je fus contraint d'envoyer prendre jusque dans les maisons fortes de quelques gentilshommes, lesquels, à la vérité, ayant vu mes lettres, me marquèrent aussitôt de les remettre ès mains de la justice; pour ce que ledit Vitalis accusé appartenait à deux conseillers de la grand'chambre, qui ont cinquante parens dans votre cour, auxquels si j'eusse donné temps et loisir de se reconnaître, la preuve était perdue et le procès gâté, comme seulement la déclaration qu'ils firent lorsque le procès fut mis sur le bureau, qu'ils n'en pouvaient être à cause qu'ils étaient ses parens et alliés, fit branler et varier plusieurs des juges, desquels d'ailleurs la fidélité, courage, fermeté et résolution à votre service, est reconnue d'un chacun; aussi pour la longueur et distance de votre ville de Toloze jusques à votre ville de Metz, où votre Majesté était encore pour lors, ou en Lorraine, et que par l'expérience que j'ai en la justice depuis vingt-deux ans que j'ai l'honneur de l'exercer, si un

Digitized by Google

procès criminel n'est fait et instruit promptement, pourvu qu'en ce peu de temps on le puisse faire avec les mêmes formes et sans user d'oppression, vexation et précipitation envers l'accusé, et sans le priver des justes et légitimes défenses introduites par la loi des gens, de nature et des princes, en sa faveur, il ne se peut en votre royaume faire le procès à un accusé qu'il ne trouve moyen d'échapper, évader et éluder les peines et rigueurs de la justice ; ce qui me fit prendre le temps à propos, afin qu'un coupable d'nn tel crime désespère de votre clémence, sente aussitôt la peine que la pensée de son méfait, et si vos sujets se veulent plaindre de la rigueur du châtiment, Votre Majesté en soit déchargée, et que tout tombe sur votre parlement.

De quoi j'ai différé de donner avis à Votre Majesté, pensant par une même dépêche lui envoyer une autre procédure que j'avais commencé de faire à l'encontre d'un nommé Moinardeau, habitant de votre ville de Carmaing, qui est de la religion prétendue réformée, qu'on m'a aussi averti qu'il se mêle de parler, que je n'ai pas encore fait prendre pour les avertissemens qu'on lui en a donnés ; mais j'ai mis tant de gens après, que j'espère, ou qu'il reconnaîtra ce que je désire savoir de lui pour le bien de votre service, ou qu'il videra votre royaume. Etant très-nécessaire qu'il plaise à Votre Majesté de commander une dépêche pour enjoindre tant aux gouverneurs qu'aux agens, syndics et ministres de toutes les villes occupées par vos sujets de la religion prétendue réformée, par laquelle elle leur commande et enjoigne, sur peine de lui en répondre en leurs propres et privés noms, et d'être punis comme fauteurs de tel crime, de déférer, de dénoncer et faire punir rigoureusement tous ceux qui parleront de votre très-saint, très-benin, très-heureux et très-sacré mariage ; aussi de commander une dépêche à MM. les évêques de Mende et d'Albi, dans les diocèses desquels ces licences et instructions diaboliques sont plus fréquentes, à ce qu'ils commettent quelques prédicateurs capables, fidèles et affectionnés à votre service, pour prêcher et imprimer aux

Digitized by Google

peuples de leurs diocèses, obéissance et reconnaissance que les sujets doivent à Vos Royales Majestés, comme j'ai commencé déjà à leur écrire. Aussi si Votre Majesté pouvait faire sans altérer les affaires de votre ville de Nîmes, qu'on en tirât un ministre nommé Ferrier, le Bas-Languedoc, le Vivarais et le Gevaudan, seraient fort aisément purgés de cette diabolique et méchante instruction, et dans peu de jours rangés et remis en leur devoir.

Et d'autant que j'ai jugé nécessaire pour le bien et repos de vos affaires, tant de présent que pour l'avenir, de confirmer et assurer et entretenir vos bons et loyaux sujets présidens et conseillers de votre cour en la fidélité et courage qu'ils ont apportés au jugement du procès dudit Vitalis, et de faire paraître aux autres qu'ils sont faillis et lâches de cœur ou mal intentionnés au service de Votre Majesté, l'avertissement et ressentiment que vous en avez, et la différence que vous faites des uns et des autres; j'ai pris la hardiesse à la fin de cette dépêche d'ajouter ce mot et de supplier très-humblement Votre Majesté de faire savoir à votre parlement et de lui faire connaître le bon gré que vous lui en savez, et de me faire l'honneur de commander des dépêches particulières sur ce sujet, adressantes aux sieurs Sabatery, Caulet, Dauvet, Trelon, Heran, Papus et Donneville, qui ont, par-dessus les autres, fait paraître plus d'affection et de fidélité à votre service. Et quant à votre très-obligée et très-fidèle créature, il serait fort à-propos d'en toucher quelques traits en la dépêche de votre parlement pour me donner toujours plus de créance et d'autorité en la charge dont il a plu m'honorer.

Et cela fait, je puis assurer Votre Majesté qu'il n'y a province et ressort en son royaume, où, les villes, les grands chemins, les cœurs et les volontés soient plus assurés à son service, plus craignant et redoutant votre justice, et où Votre Majesté soit davantage aimée, reconnue et obéie qu'en votre pays de Languedoc, et que je continuerai tant que je vivrai à y exposer, vouer et employer ma vie avec la même

Digitized by Google

dévotion, affection et passion au service de Votre Majesté, que je prie Dieu,

SIRE,

Vous donner en très-parfaite santé, très-heureuse et très-longue vie;

Votre très-humble, très-fidèle, très-obéissant, très-obligé sujet, créature, serviteur,

DE VERDUN.

A Toloze, ce.... mai 1603.

LETTRE

DE DEUX OFFICIERS DU PRÉSIDIAL DE LIMOGES

A HENRI IV (1).

SIRE,

Nous dépêchons ce porteur exprès vers Votre Majesté pour lui donner avis que nous venons présentement de juger le procès criminel que nous avions instruit contre la Capelle-Biron, Giversac, Tayac, Lugaignac, Vassignac et Rignac, absens; Calverac, Peugoudon, Dugripel, Chassavig et Cadet Martelin, prisonniers, lesquels ont tous été condamnés à faire amende honorable, avec un écriteau pendu au col contenant ces mots: *Traître au Roi et à son Etat*; avoir la tête tranchée, et les têtes mises chacun au bout d'une pique au haut des tours et portes de cette ville; leurs corps brûlés et

(1) Manuscrits Du Puy, t. LXIII, p. 155.

Digitized by Google

mis en cendre, et les cendres jetées au vent; leurs enfans déclarés ignobles et incapables de tenir offices et dignités; leurs maisons rasées et leurs biens confisqués à Votre Majesté; et néanmoins ordonné qu'avant l'exécution ils seront appliqués à la question, de laquelle nous espérons tirer quelque preuve contre Bars et peut-être contre Gousot, Saint-Ursis et Malbec, lesquels nous avons réservés, ne trouvant contre eux aucune charge suffisante; car quant à La Fon, opérateur, pris et arrêté par équivoque pour un nommé Delcros, ne voyant pas même de présomption contre lui, nous avons ordonné qu'il sera plus amplement informé, et cependant élargi en faisant les soumissions requises.

L'exécution desdits prisonniers condamnés se fera aujourd'hui, et demain celle des absens par effigie; èsquelles s'il survient quelque chose digne d'être écrite à Votre Majesté, elle en sera avertie par autre commodité, n'ayant pas jugé à-propos de différer le partement de ce dit porteur jusques après ladite exécution. Pour la fin, Sire, les puînés Du Fossat-Bergauty et La Crose arrivèrent hier au soir et furent incontinent récolés, mais pour ledit Fossat, leur aîné, nous n'en avons rien appris, et n'a pas tenu à lui que le service de Votre Majesté ne soit entièrement retardé, dont nous aurions un extrême regret,

SIRE,

Comme vos très-humbles, très-fidèles, et très-obéissans sujets et serviteurs,

DE VERTEUIL.

J. S. DE MESMES.

A Limoges, 16 octobre 1609.

Digitized by Google

MAISON NATALE

DE MOLIÈRE.

LETTRE DE M. BEFFARA A L'EDITEUR.

25 novembre 1833.

MONSIEUR,

A la fin du mois dernier et dans les premiers jours de celui-ci, presque tous les journaux ont été invités à insérer, et ont successivement accueilli une note ainsi conçue :

« Deux littérateurs connus ont trouvé, dans les manuscrits de la Bibliothèque royale, intitulés : *Quartiers des Halles*, l'indication suivante, tirée du recensement des taxes par le commissaire du quartier nommé Révérand.

In folio, *folio recto*, *page* 57, *ligne* 3 :

« La maison où est demeurant Jean Pocquelin appartient « au dit sieur Pocquelin. Taxée.

« Année 1637. »

« Cette découverte, fruit d'une heureuse investigation, prouve matériellement que Grimarest et Voltaire, après lui, ne se sont point trompés en faisant naître Molière dans la maison paternelle, *sous les piliers des halles*. D'après le recensement du commissaire de ce quartier, il conste

Digitized by Google

qu'à partir du *Heaulme*, aujourd'hui même entrepôt de roulage, que les gens du quartier désignent encore par le nom de *Hiaulme*, la maison précitée est la onzième, avec les changemens qu'elle a dû subir depuis l'année 1637. »

Je ne prétends point enlever aux auteurs de cette découverte le mérite qu'elle paraît avoir à leurs yeux; mais je crois que quand nous l'aurons rapprochée d'actes authentiques trouvés par moi, les uns dès 1821, les autres en 1828 et 1832, graces au concours de M. Guérard, de l'Institut et de la Bibliothèque du Roi; je crois, dis-je, qu'alors il sera démontré que les deux littérateurs ont encore plus d'une découverte semblable à faire pour arriver à la démonstration du fait qu'ils prétendent prouver, savoir que Molière est né sous les piliers des halles; car conclure de ce que le père y demeurait en 1637 que le fils y était né en 1622, c'est arriver à une conséquence bien éloignée du principe posé, et sans qu'il nous soit possible de suivre la route qui conduit de l'un à l'autre.

Avant la publication des actes que j'ai transcrits dans ma *Dissertation sur Molière* (Paris, Vente, 1821, in-8°), une tradition non interrompue depuis Grimarest (1705) faisait naître Molière en 1620; lui donnait pour mère Anne Boudet, pour femme la fille de Madeleine Béjart, sa maîtresse.

J'ai prouvé par actes authentiques que Molière est né le 15 janvier 1622; que sa mère se nommait Marie Cressé, et que madame Molière était sœur puînée, et non fille de Madeleine.

Ces erreurs et beaucoup d'autres que j'ai relevées prouvent combien Grimarest était mal instruit, combien la tradition était peu digne de confiance.

Aux assertions que je viens de reproduire, la tradition et Grimarest en ajoutaient une autre : Molière était né sous les piliers des halles.

Digitized by Google

Voici ma réponse; elle servira également aux deux littérateurs. C'est l'acte de baptême de Molière :

« Du samedi 15 janvier 1622 fut baptisé Jean, fils de Jean « Pouguelin (1), tapissier, et de Marie Cressé, sa femme, « DEMEURANT RUE SAINT-HONORÉ; le parrain Jean Pouguelin, « porteur de grains; la marraine Denise Lescacheux, veuve « de feu Sébastien Asselin, vivant marchand tapissier. »

J'avoue que je ne m'explique pas comment les deux littérateurs qui, s'ils se sont un peu occupés de ce qui se rattache à la vie de Molière, ne pouvaient ignorer l'existence de cet acte, imprimé il y a déjà douze ans, et depuis cette époque cent fois reproduit dans une foule de biographies et d'éditions de l'auteur du *Misanthrope*, sont venus, sans tenir compte de cette autorité et sans s'inquiéter de la contradiction où ils se mettaient avec elle, proclamer qu'ils avaient enfin découvert que Molière était bien en effet né sous les piliers des halles. Du reste, s'ils avaient des raisons particulières, que j'ignore, pour désirer de voir adopter cette opinion, ils ont très-habilement agi en passant sous silence un acte qu'une partie des lecteurs peut ignorer, et à côté duquel, s'ils l'eussent rapporté pour le combattre, les plus subtils raisonnemens auraient pâli.

Nous pourrions, s'il en était besoin, appuyer l'autorité de l'énonciation de ce baptistaire de treize autres actes de Saint-Eustache; mais des registres de paroisse paraîtraient rebutans aux lecteurs d'une *Revue*, comme ils l'ont peut-être semblé aux deux littérateurs. Nous nous bornerons donc à apprendre sommairement à ceux-ci qu'à la date des 6 janvier 1623, 1er octobre 1624, 10 août 1625, 13 juillet 1627, 13 juin 1628, ils y trouveront des actes de baptême de frères et sœurs de Molière; à la date des 6 décembre 1630 et 11 mai

(1) Ce nom est écrit sur les registres de Saint-Eustache de plusieurs manières : la plus souvent reproduite et la véritable est *Poquelin*.

Digitized by Google

1632, les actes de décès d'une de ses sœurs et de sa mère; à la date des 11 avril et 30 mai 1633, les actes de fiançailles et de second mariage de son père; à la date du 15 mars 1634, l'acte de baptême d'un enfant du second lit, dont l'acte mortuaire est inscrit le 9 avril 1635; le 1er novembre 1636, l'acte de baptême d'un second enfant, et enfin, le 12 novembre de la même année, l'acte de décès de la seconde femme de Poquelin; et que, dans ces treize actes, la demeure de celui-ci est constamment indiquée *rue Saint-Honoré*. Dans les deux derniers on ajoute : *Près la Croix du Trahoir*.

A la naissance de son fils, et plus de quatorze ans encore après, le père de Molière demeurait donc rue Saint-Honoré. Voilà ce qu'établissent des actes authentiques, et ce que ne saurait détruire ni une tradition convaincue d'erreur sur tous les points, ni la découverte des deux littérateurs.

C'est donc doublement à tort que le 28 janvier 1799 on plaça sur la façade de la maison de la rue de la Tonnellerie, numérotée 3, un buste avec une inscription portant :

JEAN-BAPTISTE POQUELIN EST NÉ DANS CETTE MAISON EN 1620.

La maison a été démolie en 1830. On n'a conservé que la double erreur de la façade :

J.-B. POQUELIN MOLIÈRE.

CETTE MAISON A ÉTÉ BATIE SUR L'EMPLACEMENT DE CELLE OU IL NAQUIT L'AN 1620.

Si ailleurs, par des actes dont la découverte a été également le fruit de nos recherches, j'ai montré que Regnard naquit sous les piliers des halles, je crois avoir non moins clairement établi que Molière est né rue Saint-Honoré. J'ai plus d'un commencement de preuves que c'est dans la mai-

Digitized by Google

son aujourd'hui numérotée 40 qu'il vit le jour, et que demeurait son père avant d'aller habiter même rue, près la Croix du Trahoir. Mais je compléterai mes investigations avant de rien affirmer sur ce dernier point. Tout ce que j'ai voulu démontrer, quant à présent, c'est que la découverte des deux littérateurs connus ne prouve pas plus que la tradition, qui, prise vingt fois en flagrant délit d'erreur, ne prouve rien.

Veuillez agréer, Monsieur, etc.

E.-F. Beffara.

Digitized by Google

FABRICATION
DE L'OR.

Traicté faict par le roi Charles IX avec Jean des Gallans, sieur de Pezerolles, promettant audict seigneur roi de transmuer tous métaux imparfaicts en fin or et argent (1).

Charles, par la grace de Dieu, roy de France, ayant esté adverty par Jean des Gallans, sieur de Pezerolles, qu'il avoit un secret en main pour transmuer tous métaux imparfaicts, en fin or et argent, lequel secret il auroit présentement déclaré à Sa Majesté et à Monseigneur le duc d'Anjou, et ce faisant a promis et promet ledict de Pezerolles que dedans six mois après la datte de ces présentes que la matière par luy déclarée aura esté mise en la décoction et dans les vases à ce requis, et en tel nombre qu'il plaît à Sa Majesté, qu'il monstrera la première preuve de transmutation de la dicte matière en mercure mortifié ou vivifié, et dans quatre mois après qu'il monstrera aussi une seconde preuve de la dicte matière qui fera transmutation de métal imparfaict en or et argent, et que en continuant ladicte matière en sa décoction s'en en suivra la perfection d'icelle pour faire projection d'icelle sur tous métaux imparfaicts pour les réduire en fin or ou argent, selon le degré de sa décoction au blanc ou rouge, dedans le terme de deux ans ou environ après la datte de ces dictes présentes ;

Et nous, en considération de sa bonne volonté et grand

(1) Bibliothèque du Roi, manuscrits Du Puy, vol. LXXXVI, f° 172.

Digitized by Google

service qu'il nous faict, le voullant rendre récompense en ce que pouvons quant à présent, luy avons promis et promettons, en foy et parolle de roy, de luy bailler, cedder et transporter à luy, ses hoirs et aians cause, par héritage et à perpétuité, la somme de cent mil livres tournois de rente annuelle en notre royaume, et ce en une ou plusieurs terres, en tiltres de marquisatz, comtés, baronnies, ou autres seigneuries, et outre la somme de cent mil escus d'or soleil, en deniers purs et clairs, à savoir cinquante mil livres tournois de rente et cinquante mil escus d'or soleil dedans le terme de six mois prochain venant, lorsque ce fera la première preuve de la dicte matière en mercure; et quatre mois après que ce fera la seconde preuve de métal imparfaict en or et argent, nous luy compterons la susdicte somme de cent mil livres tournois de rente, et de cent mil escus soleil selon nostre promesse dessus dite;

Et cependant en attendant le dict temps de six mois, luy avons promis faire délivrer par chascun mois la somme de douze cent escus soleil pour son entretenement, et dès à présent luy baillerons et délivrerons la somme de six mil escus soleil en desduction de la dicte somme de cent mil escus soleil, promettant au dict sieur de Pezerolles de luy passer, dans le premier et second terme des preuves des susdicts, contracts et lettres bonnes et valables de ce que dessus en forme autentique, et les faire esmologuer et vériffier tant en notre conseil que es courts de parlement, et ailleurs où besoing sera; et pour la vériffication et asseurance desdictes preuves de la matière à nous enseignée, le dict sieur de Pezerolles s'en remet et rapporte à ce que nous en attesterons par nostre foy et conscience.

Pour la confirmation desquelles choses nous luy avons signé la présente, et faict signer à notre dict frère, le duc d'Anjou, le cinquième jour de novembre mil cinq cent soixante-sept.

CHARLES. HENRY.

Digitized by Google

REQUÊTE

DE M. DE CAMARGO,

A L'OCCASION

DE L'ENLEVEMENT DE SES FILLES (1).

A Son Éminence Monseigneur le cardinal de Fleury.

Mai 1728.

Monseigneur,

Ferdinand Joseph de Cuppis, *alias* Camargo, écuyer seigneur de Renoussart, représente très-respectueusement à Votre Éminence, que, né d'une des plus nobles familles de Rome qui a donné à l'église romaine un archevêque de Frany, un évêque d'Ostie et un cardinal du titre de Saint-Jean *ante Portam Latinam*, doyen du sacré collège en l'an 1577 sous le pontificat de Léon X (selon Raconius en son *Traité des Papes et Cardinaux*, p. 1421 v°; ce fait rapporté aussi par Morery, en son *Dictionnaire*, nouvelle édition); s'étant trouvé privé des biens de la fortune par les malheurs, les procès et les

(1) Manuscrits provenant de l'ancienne maison du roi, en la possession de M. de Belfora.

Digitized by Google

ravages des guerres que ses pères ont essuyés, il a évité avec plus de soin que la mort de déroger à sa naissance et à ses ancêtres dans la noblesse desquels il n'y a jamais eu aucune altération pas même par les alliances, le suppliant étant en état de prouver seize quartiers tant de père que de mère, puisque la famille des Cuppis a sorti de Rome pour venir s'allier à Bruxelles à celles des Deruille et Vanghen Derlaclein, qui sont du nombre des sept familles qui ont fondé la ville de Bruxelles et dont les descendans confondent en eux et la noblesse et la bourgeoisie.

Hors d'état de pouvoir soutenir son rang et chargé de sept enfans, il a gémi sans murmurer, il a cherché à procurer à ses enfans des talens particuliers et des arts libres qui puissent, sans qu'ils dérogeassent, subvenir aux besoins de la vie et les faire sortir de la misère, en attendant des temps plus heureux. Il a fait donner à l'un des instructions pour la peinture, à d'autres pour la musique et à d'autres pour la danse. Dans ce nombre sont deux filles actuellement âgées l'une de dix-huit ans (1), l'autre de treize.

Comme le feu roi, de glorieuse mémoire, a voulu qu'on pût être à l'Opéra sans déroger, le suppliant, ayant été d'ailleurs sollicité, même forcé, par des personnes qui savaient les grandes dispositions de l'aînée, n'a pu s'empêcher de consentir qu'elles entrassent à l'Opéra, mais sous la condition que lui ou son épouse les y conduiraient et les reprendraient en sortant. En effet, l'aînée qui y est depuis trois ans (2) s'est toujours parfaitement bien comportée, et cette conduite a été universellement admirée aussi bien que sa danse. Mais depuis trois ans M. le comte de Melun a usé de séductions et de voies également indignes de lui et du suppliant. Après avoir trouvé le secret de faire interposer des ordres au suppliant que l'on a dit émaner d'une part respec-

(1) La célèbre Camargo, née à Bruxelles le 15 avril 1710, se retira du théâtre en 1751, et mourut le 28 avril 1770.

(2) Il n'y avait que deux ans, car elle débuta en mai 1726 dans *Atys*.

Digitized by Google

table pour ne point réprimer sa fille, quoiqu'il y eût occasion de le faire, il a cru que la soumission du suppliant à ces ordres, quoique surpris par de faux exposés, avancerait ses lâches desseins; il a osé proposer au suppliant de consentir à la débauche de sa fille, et lui a offert pour cela de lui abandonner les appointemens qu'elle a à l'Opéra. Le suppliant ayant traité comme il le devait cette proposition, le comte a trouvé le moyen de s'introduire pendant plusieurs nuits dans la chambre de ses filles, et enfin, les 10 et 11 de ce mois de mai, il les a enlevées toutes deux et les tient actuellement en son hôtel à Paris, rue de la Couture-Saint-Gervais.

Le suppliant, ainsi déshonoré aussi bien que ses filles, poursuivrait à l'ordinaire si le ravisseur était un simple particulier; et les lois établies par S. M. et ses augustes prédécesseurs veulent que le rapt soit puni de mort. Il y a double crime, deux sœurs enlevées dont une âgée de dix-huit ans, l'autre de treize. Mais le suppliant ayant pour partie une personne du rang du comte de Melun, est obligé de recourir au législateur, et espère de la bonté du roi qu'il lui fera rendre justice et qu'il ordonnera à M. le comte de Melun d'épouser la fille aînée du suppliant et de doter la cadette. Il ne peut que par-là réparer une injure si sanglante. Le suppliant espère de la charité et de l'équité de Votre Eminence qu'elle voudra bien lui faire rendre cette justice et réparer l'injure qu'on lui a faite par le rapport qu'il se flatte que Votre Eminence voudra bien en faire au roi, et en l'honorant de sa protection auprès de lui et le favorisant des sages conseils qu'elle lui donne. Il continuera ses vœux pour la santé et conservation de Votre Eminence.

Digitized by Google

LETTRE

DE MADEMOISELLE

DE ROBESPIERRE[1].

La plupart de ces hommes qui, au milieu de la crise révolutionnaire et de leur toute-puissance, s'étaient, mille fois le jour, trouvés à même de disposer de la fortune publique et de s'approprier une part des confiscations prononcées par la loi, demeurèrent dans une honorable misère. Une pension alimentaire fut allouée à plusieurs d'entre eux, et mademoiselle de Robespierre, à laquelle son frère n'avait légué, selon l'expression d'un de nos deux historiens de la révolution, qu'*une réputation méritée d'incorruptibilité* et l'exemple d'*une vie austère*, mademoiselle de Robespierre fut portée sur cette liste.

A la restauration ces pensions durent être révisées. Une tradition est conservée dans l'administration à laquelle elles ressortissent, suivant laquelle Louis XVIII répondit à son ministre qui lui proposait la suppression de la somme annuelle allouée à la sœur de Maximilien : « Non ; avec le nom qu'elle « porte, mademoiselle de Robespierre ne trouverait partout « qu'éloignement, que répulsion; et, si l'Etat ne s'en char- « geait, personne ne secourrait sa misère. »

Telle est, assure-t-on, la cause fort singulière, mais honorable aussi dans le point de vue où Louis XVIII était placé, de la conservation d'une pension qu'une pensée de plus haute

(1) Autographe provenant de la vente Lerouge.

Digitized by Google

moralité avait fait créer. Cette mesure fut souvent reprochée au roi par les hommes de son parti, et une voix éloquente, à laquelle la passion et le préjugé des noms ne permettaient pas alors d'apprécier et le motif déterminant de Louis XVIII et l'idée gouvernementale de son prédécesseur, se joignit dans *le Conservateur* aux censeurs déchaînés de cette décision.

Le feu roi ne s'était point abusé en pensant que pour certains esprits la sœur de Robespierre serait placée hors les lois de l'humanité, car un journal, auquel elle s'adressa en 1830, la regarda, lui, comme hors les lois civiles. Il se refusa à reproduire une lettre dont notre législation de la presse donnait cependant à celle-ci le droit d'exiger l'insertion. C'est cette réclamation, empreinte d'un véritable noblesse, dictée par un sentiment parfait des convenances les plus délicates et les plus difficiles, et dans laquelle est portée au plus haut point la dignité des sentimens de sœur, c'est cette lettre que nous imprimons ici. Sa place était marquée dans un recueil qui s'empressera toujours de mettre en lumière les pièces propres à bien faire connaître les grands acteurs de notre histoire, dans un recueil qui, après avoir consacré quelques pages aux épanchemens intimes de la famille impériale, donnera prochainement place à des documens authentiques sur les derniers jours que Charles X a passés sur notre sol.

*A Monsieur le Rédacteur de l'*Universel.

24 mai 1830.

MONSIEUR,

Dans votre numéro du 5 de ce mois, vous contestez l'authenticité des *Mémoires de Maximilien Robespierre*. En général, il n'y a rien à répliquer à la justesse de votre raisonnement; mais il est dans cet article une phrase ainsi conçue :

Digitized by Google

« Toutefois l'éditeur a recherché des documens fidèles, et, « si ce qu'on m'a dit est exact, il aura pu s'en procurer. « Une sœur aînée de Robespierre végète à Paris, dans le coin « le plus obscur d'un faubourg, et cette femme est accablée « d'années, de misère et du poids de son funeste nom. En « achetant d'elle quelques souvenirs non effacés, il n'a pas « été difficile de suppléer à ce que d'autres biographes ont « omis, de rectifier des erreurs de faits, des erreurs de « dates, etc., etc. »

Ce qu'on vous a dit, Monsieur, est non-seulement inexact, mais cela est faux. Il est vrai que la sœur de Maximilien Robespierre, non son aînée, mais sa puînée d'une vingtaine de mois, végète, accablée de misère, d'années, et vous auriez pu ajouter de graves et douloureuses infirmités, dans un coin obscur de la patrie qui la vit naître; mais elle a constamment repoussé les offres des intrigans qui, dans le laps de trente-six ans, ont tenté à diverses reprises de trafiquer de son nom; mais elle n'a rien vendu à personne; mais elle n'a aucun rapport direct ni indirect avec l'éditeur des prétendus *Mémoires* de son frère; et ceux qui ont dit que Maximilien Robespierre avait connu le besoin dans son enfance et qu'il avait été enfant de chœur à la cathédrale d'Arras, sont des imposteurs.

Je regarde, Monsieur, comme injurieuse à mon honneur et à ma probité l'idée qu'on ait pu *acheter* de moi *des souvenirs non effacés*. J'appartiens à une famille à laquelle on n'a pas reproché la vénalité. Je vais rendre au tombeau le nom que je reçus du plus vénérable des pères, avec la consolation que personne au monde ne peut me reprocher un seul acte, dans le cours de ma longue carrière, qui ne soit conforme à ce que prescrit l'honneur. Quant à mes frères, c'est à l'histoire à prononcer définitivement sur eux; c'est à l'histoire à reconnaître un jour si réellement Maximilien est coupable de tous les excès révolutionnaires dont ses collègues l'ont accusé après sa mort. J'ai lu dans les annales de Rome que deux frères aussi furent mis hors la loi, massacrés sur la place

Digitized by Google

publique, que leurs cadavres furent traînés dans le Tibre, leurs têtes payées au poids de l'or, mais l'histoire ne dit pas que leur mère, qui leur survécut, ait jamais été blâmée d'avoir cru à leur vertu.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous saluer.

De Robespierre.

Digitized by Google

ÉPITRES
DE GRESSET [1].

ÉPITRE A MA SŒUR,

POUR SA FÊTE.

Ma Thérèse, il est donc ta fête.
L'amitié, par la voix des souhaits enchanteurs,
De cent printemps encor t'assure les douceurs,
Et, jaloux de parer sa future conquête,
L'Amour rassemble sur ta tête
Les pompons, le myrte et les fleurs.
Nous autres, enfileurs de rimes,
Quatre mots font notre bouquet.
Rarement nous donnons ou présens anonymes,
Ou bijoux, ou fontange, ou tel autre affiquet :
Nous ne donnons que du caquet.

Quelque insipide paraphraste,
Quelque maigre *loueur* t'aurait dit avec faste
Qu'il est un plein rapport entre ta sainte et toi :
Pour moi, qui suis franc, je n'y voi
Qu'un assez honnête contraste.
Les prudes trouveront l'éloge scandaleux ;
Mais je ne t'en aime que mieux.
La sainte que ce jour honore
S'arrachait tous les jours aux charmes du repos
Pour veiller, pour vaquer à ses rêves dévots ;

(1) Communiqué par M. Ravenel, sous-bibliothécaire de la ville de Paris.

Digitized by Google

Toi, tu n'as jamais vu l'aurore
Que dans les vers ou les tableaux.
Sainte Thérèse aimait les déserts, le silence,
La solitude, l'abstinence,
Et riait assez sobrement;
Toi, tu causes foncièrement,
Tu ris considérablement,
Aux grilles, aux déserts tu préfères la ville,
Et tu déjeunes le vigile
Et le carême entièrement.
Ta patrone a fondé des moines;
Pour toi, bien loin de peupler les couvens,
Tu les ferais déserter aux Antoines,
Aux plus enterrés révérends.

Malgré l'entière différence,
Je vois pourtant entre vous deux
Une gentille convenance
Sur le plus beau présent des cieux:
Sainte Thérèse fut jolie,
Comme le bruit en court chez l'auteur de sa vie;
Mais elle n'en profita pas:
Ne fais pas la même folie,
N'embéguine pas tes appas.
En suivant cette route aisée,
Peut-être ne pourras-tu point
Sur le Tibre si tôt être canonisée;
Mais la Somme et Paphos t'accorderont ce point;
Et si tu n'es fêtée au lutrin des archanges,
On chantera du moins toujours
Tes miracles et tes louanges
Dans le Bréviaire des Amours.

GRESSET.

Digitized by Google

A MADEMOISELLE GUICHARD (1).

Je parie qu'un petit père qui condamne aussi aisément son fils que tout le reste du petit prochain, ne m'aura pas médiocrement détesté depuis un mois que je suis à répondre, et peut-être mon petit doigt est-il bien aventuré. N'était-ce point assez de me menacer de sa perte pour m'affliger, et fallait-il, pour comble d'horreur, m'apprendre à qui il serait livré. Quel successeur! Quoi! l'horrible, l'affreux, le si détestable et jamais assez détesté *Rouge fouetté!* En vérité, c'est abuser de l'étendue des droits de la vengeance que de les porter si loin. Reste à savoir maintenant si vous avez raison de vous plaindre de mon silence; il m'a été absolument impossible de faire mieux, j'en écris les causes à mon voisin; il vous les dira, si vous voulez, car pour moi, j'ai quelque chose de plus pressé que de vous parler de moi-même. Je suis plus tranquille sur la situation de mon petit-père depuis que les médecins ont décidé qu'il n'y avait pas de poitrine dans son fait; mais je le serais bien davantage si les nerfs voulaient se tenir en repos quand il s'agit de douleur; et ne se mouvoir que pour les plaisirs de la charmante petite paternité. Ecrivez-moi donc bien vite que vous dormez quinze heures, que vous mangez comme moi, et que vous chantez tout le jour.

Les huit pages viennent de partir pour mon pauvre petit président. Ce nom est bien fort ici. Comment faut-il donc dire? notre? Je vois que vous n'êtes pas contente encore; eh! bien, ne grondez plus, c'est le vôtre. Je lui devais ma réponse depuis trois semaines. Cela est affreux, je le sens: il jure, il est furieux; mais que voulez-vous? Il n'y a point eu moyen, et d'ailleurs je ne doute point que quelques lettres plus intéressantes mêmes que celles de l'amitié, n'aient été,

(1) Louise-Adélaïde-Éléonore Guichard, maîtresse de l'abbé Aunillon, morte à Paris le 12 avril 1751.

Digitized by Google

pendant ce long intervalle, lui mettre du baume dans le sang. Les pauvres petits! Que voilà de siècles d'absence, et qu'indépendamment de ma joie particulière de le revoir rapproché, j'en goûterais une bien pure et bien sincère à savoir un certain petit cœur hors d'inquiétude et de peine!

Que faites-vous donc de l'abbé? Vient-il souvent? Il faut que vous l'occupiez chaque jour depuis quatre heures jusqu'à minuit, car il n'écrit à personne. Le chevalier prétend, de là-bas, qu'il est impossible d'être paresseux à ce point-là, sans l'inspiration de Lucifer; et moi j'ajoute, qu'il faut nécessairement être en commerce réglé de lettres avec Lucifer même et tous les bourgeois de l'enfer, pour ne pas trouver le temps d'écrire, non-seulement à aucun bourgeois de ce monde, mais même à ses amis les plus intéressés.

Si, fixé près de Lise, il y passe sa vie,
Si c'est pour elle qu'il m'oublie,
Moi qui le condamnais, je vais changer de ton :
Il est le dieu du goût, le dieu de la raison ;
Mais s'il ajoute un tort extrême
Au déluge de torts qui roulent sur ses pas,
Et si vous ne le voyez pas,
Il n'est aucun des dieux, mais bien le diable même.

GRESSET.

A M. L'ABBÉ AUNILLON.

Vous m'avez écrit une lettre charmante, mon cher voisin. Elle m'en promettait une autre que je ne vois pas arriver : j'en suis dans une inquiétude affreuse. Est-on malade? faites-moi l'amitié de m'instruire et de me rassurer là-dessus. Salut et mille choses pour moi, je vous prie, à qui il appartiendra.

Digitized by Google

Vous m'avez fait un vrai plaisir en causant un peu de Paris avec moi, et j'ai été très-fâché que vous vous soyez interrompu si tôt : je vous aurais écouté trois jours et trois nuits. En vérité, c'est porter la lumière dans les brouillards du Spitzberg, que d'envoyer quelques pauvres petites nouvelles dans les ténèbres et l'ignorance de la Picardie.

Citoyen fortuné du plus brillant séjour
Qu'habitent les plaisirs dans ce double hémisphère,
Toi qui, né pour aimer, pour chanter et pour plaire,
Guidé par tous les goûts voyage tour à tour
Au Portique, au théâtre, au Parnasse, à Cythère,
Éclaire quelquefois le désert où je suis
D'un rayon des beautés de ces divers pays;
Ou si trop paresseux pour ces détails fidèles
Tu crains que les plaisirs, les talens et les belles,
N'enchaînent les momens par un trop long récit,
Parle de Léonore, et tu m'auras tout dit.

GRESSET.

A M. L'ABBÉ AUNILLON.

Faisons le bien pour le mal; écrivons à ce voisin qui ne m'écrit pas, quoiqu'il doive certaine réponse à certaine lettre du 14. Je vous l'aurais pardonné quand il y avait une Allemagne au monde (1) : *Tout était juste alors*, etc. (2).

Occupé chaque jour de cette Germanie,
Par le récit des faits et des riens de la vie,

(1) L'abbé Aunillon avait été ministre plénipotentiaire du roi de France près de S. A. S. Électorale de Cologne.

(2) RACINE, *Andromaque*, I.

Digitized by Google

Il vous fallait charmer l'ennui d'un président :
Vous pouviez m'oublier ; vous m'écriviez pourtant.
Mais aujourd'hui, seigneur, que votre plume oisive
Ne doit plus le tribut d'une longue missive ;
Lorsque Mars ou Charmant, adoré des guerriers,
Le front paré de fleurs et de tous les lauriers,
Sur des bords où déjà sa gloire était semée,
Vient jouir des plaisirs et de sa renommée ;
J'avoûrai, monseigneur, qu'à ce profond oubli,
Je vous croirais mourant, défunt, enseveli,
Si je n'imaginais qu'un cœur comme le vôtre
Peut devenir enfin paresseux comme un autre,
Et perdre ses vertus sous l'exemple inconstant
De l'incurable abbé, qui peut-être m'entend.

GRESSET.

A MADEMOISELLE GUICHARD.

Il pense donc à moi ce charmant petit-père,
Et sa tendre voix aujourd'hui
Du néant où gisait un triste solitaire,
Dissipe les horreurs, le silence et l'ennui.
Mais qu'apprends-je ? quel bruit empoisonne ma joie ?
Vous, fille, sœur, amante et reine des Amours,
A quels cruels tourmens êtes-vous donc en proie ?
Faut-il que de vos plus beaux jours
L'accablante langueur vienne altérer le cours !
Quoi ! vous, aimable Léonore,
Vous que suit l'amitié, vous que l'amour adore,
Vous, faite pour charmer, pour vivre, pour jouir,
Faite pour inspirer, pour chanter le plaisir,
Digne de l'embellir encore,
Étiez-vous faite pour souffrir ?
Si par l'injuste destinée

Digitized by Google

A ce tribut affreux vous êtes condamnée,
Du moins n'ajoutez point les chagrins aux douleurs;
Un esprit qui s'accable en accroît les rigueurs.
Vainqueur, vous commandez à ce cœur si sensible
Par tous ses sentimens toujours trop agité,
Et par lui-même tourmenté.
Nos sens souffrent toujours un désordre terrible
Quand notre ame est inaccessible
A la sage tranquillité.
Bannissez de ce cœur tout ce cortège horrible :
Les alarmes, les soins, la sombre oisiveté,
Et l'incertitude pénible;
N'y souffrez que la volupté
Avec l'espérance paisible,
Et renaissez par la gaîté.
Si les deux plus beaux dons qu'une ame tendre et belle
Puisse obtenir des cieux pour sa félicité,
L'ami sûr et l'amant fidèle,
Embellissent les jours et fixent la santé,
Vous êtes immortelle!

Je le désire en prose comme on le prêche en vers, et le souhaite plus et mieux que je ne puis l'exprimer.

GRESSET.

FIN DU TOME PREMIER.

Digitized by Google

ERRATA.

P. 112 à 119, le garde-des-sceaux Lamoignon appelé à tort *Lamoignon de Malesherbes*, et *de Malesherbes*, erreur déjà relevée p. 281.

P. 126, la note qui est au bas de cette page appartient à la page 127 où le renvoi est indiqué.

P. 172, lig. 10, *gárce*, lisez : *grâce*.

P. 236, lig. 27, *coustume*, lisez : *closture*.

P. 237, lig. 9, quatre *mil* autres, lisez : quatre-*vingts* autres.

— lig. 5, note (1), 1518, lisez : 1418.

P. 238, lig. 25, à Provins, à Paris, lisez : à Provins *que* à Paris.

— lig. 27, siège de Pontoise, ajoutez : *par les Angloys*.

P. 238, lig. 1, ordonne, lisez : ordonné.

— lig. 9, et ladicte cour, lisez : *en* ladicte cour.

— lig. 18, ensemble certaines pour, lisez : ensemble certaines *lettres* pour.

— lig. 29, les comtes, lisez : *ledict* comte.

— lig. 32, et en son absence commanda le chancelier, lisez : et en son absence; *et* commanda le chancelier, etc.

P. 241, lig. 5 et 6, deshériteroit.... bailleroit, lisez : *déshéritoit.... bailloit*.

— lig. 11, les quatre et cinquième de fiebvres, lisez : *le* quatre *ou* cinquième *accez* de fiebvres.

— lig. 13, Et pour ce que tous ses exécuteurs estoient morts, et son testament fut faict l'an 1392, furent d'autres subrogés; lisez : Et pour ce que tous ses exécuteurs estoient morts (*car* son testament fut faict l'an 1392), furent d'autres subrogés.

P. 292, note (2), les vers cités sont à lire ainsi :

. . . . . Un de ceux-là qui l'esprit abusoient
De la belle princesse et le roi repaissoient, etc.

A cette liste il est une erreur que nous devons ajouter. Le fils adoptif de Mirabeau, M. Lucas-Montigny, possédait un morceau sur madame de Sévigné, écrit de la main de son père. Il nous le communiqua obligeamment, et notre premier soin fut de nous enquérir, M. Lucas-Montigny de son côté, nous du nôtre, auprès de deux éditeurs des Lettres de madame de Sévigné, si cette notice n'avait pas été imprimée. Elle fut examinée, lue et relue; la réponse fut qu'elle était inédite. Nous l'imprimâmes.

Digitized by Google

Un journal littéraire, dans un premier article, signala ce morceau comme la reproduction presque entière d'un morceau de M. Suard, écrit selon lui en 1818. Ayant le manuscrit de Mirabeau sous les yeux, nous devions nous croire bien assurés qu'il n'avait pu imiter un fragment qu'on nous donnait comme ne remontant pas au-delà de quinze ans, postérieur par conséquent de vingt-sept ans à sa mort. De là les quelques lignes de la page 281.

Mais, dans un second article, le même journal nous a fait part de la rencontre qu'il venait de faire dans ces pages de passages tout à la fois de Suard et de La Harpe. Nous avouons franchement que pour nous il n'est plus douteux que Mirabeau s'est amusé à composer un centon, peut-être, comme on nous l'a dit, pour l'instruction de Sophie.

Cette déclaration est nette. Nous regrettons que le journal qui nous fournit l'occasion de la faire, n'ait pas cru devoir lui-même reconnaître son erreur avec la même franchise. Il avait dit, dans son premier article, que le fragment de Suard était de 1818; et au lieu d'avouer, dans le second, que cette date donnée par lui était inexacte de quelque quarante-six ans, il a préféré continuer à laisser croire que ce morceau était postérieur à la mort de Mirabeau, et que par conséquent le manuscrit présenté par nous ne pouvait être authentique.

Pour éprouver le degré de conviction de l'auteur des articles auxquels nous répondons, nous lui proposons de prendre pour arbitres entre nous MM. les conservateurs des manuscrits de la Bibliothèque du Roi, et si un seul d'entre eux doute que l'autographe que nous leur présenterons soit de Mirabeau, nous verserons à la caisse des indigens du XIIe arrondissement une somme de cinq cents francs; mais aussi, et par contre, si nos juges se prononcent unanimement en notre faveur, notre partie adverse remettra la même somme pour la même destination.

Digitized by Google

TABLE

DES

MATIERES CONTENUES DANS CE VOLUME.

N° I.

Préface. 5

Mémoires de l'abbé Blache *(première partie)*. 7

Passages retranchés des Mémoires de Lauzun. 84

L'Opéra sous Charles IX. 102

— Lettres patentes. 103

— Règlement de police. 106

— Requête au parlement. 109

— Délibération du parlement. 110

De l'ancienne constitution française. — Lettres de Lamoignon à l'abbé Maury. 112

Madame de Sévigné. 121

Commerce poétique de l'évêque d'Avranches et de madame de Montespan. 131

Marmontel, candidat au secrétariat de l'académie, en 1783. — Lettre à l'abbé Maury. 136

N° II.

Mémoires de l'abbé Blache (suite). 139

Les Filles du régent, par Lemontey. 200

Extraits des registres du parlement, sous Charles V et Charles VI. 225

Correspondance galante de Fléchier. 244

Détention du marquis de Sade. 155

Note sur Victor Jacquemont. 265

Mélanges. — La police impériale et le Dictionnaire de Boiste. 277

— Suppression de la charge de nain du roi. 279

— Sonnet sur la Société de Jésus, par Ronsard. 280

— Maison natale de Molière. *Ibid.*

— Note sur l'article de l'*Ancienne Constitution française*. 281

— Note sur l'article de *Madame de Sévigné*. *Ibid.*

Digitized by Google

N° III.

Amour de Henri IV pour la princesse de Condé. 283
Confession de Bonneval. 335
Lettre de Bonneval pour M. d'Argenson. 354
Assassinat de Louis XV et supplice de Damiens, par le duc de Croy. 357
Lettres de Napoléon, de Joséphine et de la famille impériale. 371
De l'administration de la justice, sous Henri IV. 384
Lettre de deux officiers du présidial de Limoges a Henri IV. 392
Maison natale de Molière. 394
Fabrication de l'or. — Traité entre Charles IX et un alchimiste. 399
Requête de M. de Camargo a l'occasion de l'enlèvement de ses filles. 401
Lettre de mademoiselle de Robespierre à M. le rédacteur de *l'Universel*. 404
Epitres de Gresset. 408
Errata. 415

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

Digitized by Google

REVUE

RÉTROSPECTIVE.

TOME II.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
RÉTROSPECTIVE,

OU

BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE,

CONTENANT

DES MÉMOIRES ET DOCUMENS AUTHENTIQUES,
INÉDITS ET ORIGINAUX,

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE PROPREMENT DITE, A LA BIOGRAPHIE,
A L'HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS.

Il n'y a de nouveau
que ce qui a vieilli.
CHAUCER.

TOME II.

PARIS,
A L'IMPRIMERIE DE H. FOURNIER AINÉ,
RUE DE SEINE, N° 14.

1834.

Digitized by Google

Digitized by Google

PRÉFACE

DES CHANTS INÉDITS

DE

LA PUCELLE

DE CHAPELAIN.

Peu de compositions littéraires ont été saluées par autant d'éloges emphatiques et de critiques acharnées que *la Pucelle* de Chapelain. Pour qui a le courage d'aborder aujourd'hui douze chants épiques, il est aisé de reconnaître que l'auteur ne méritait

Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité.

Nous ne venons point nous faire son champion; mais nous ne craignons pas de déclarer ici que le poème de Chapelain offre des parties plus remarquables que certains poèmes épiques ou héroïques qui ont ouvert de nos jours les portes de l'Institut à quelques-uns de nos académiciens.

Les douze derniers chants, c'est-à-dire la dernière moitié de *la Pucelle*, sont demeurés inédits. Nous en donnons ici la Préface : c'est un morceau de prose qui

Digitized by Google

nous a paru assez curieux, et que, par travers d'esprit sans doute, nous préférons à beaucoup de préfaces modernes.

PRÉFACE DE CHAPELAIN.

Ce que j'avais prévu des malignes influences que mon poème devait essuyer à son entrée dans le monde ne s'est que trop vérifié par l'évènement. L'envie, qui est naturellement contraire aux entreprises élevées, a fait la même réception à la mienne qu'aux anciennes qui ont le plus éclaté et qu'aux modernes qui ont eu l'approbation la plus grande. Elle n'a pu voir paraître cet ouvrage avec quelque applaudissement sans vomir sur lui son venin et sans aiguiser les dents des mauvais critiques, pour ne laisser aucune partie de son corps qui ne se sentît de leurs atteintes. Il est vrai qu'elles l'ont si peu entamé, que, si leur malveillance n'était point d'ailleurs manifeste, on croirait qu'ils l'ont fait de concert avec moi, et pour rehausser ce peu qu'il a de lumières par leurs ombres. Je me garderais bien aussi de parler de leur injustice si je ne me trouvais point obligé de rendre grace à la France de la justice qu'elle lui a rendue sur un procès si mal fondé. A moins que de cela, j'aurais eu bien moins de peine à me taire de leurs faibles attaques, que je n'en ai eu à empêcher la publication des défenses qui les avaient repoussées avec tant de vigueur. Ce fut en effet contre ma volonté que quelques-uns de mes amis leur firent plus d'une réponse, et ce fut à mon instante prière que ces réponses demeurèrent supprimées ou qu'elles ne furent vues que de peu de gens. Dès lors je m'affermis dans la

Digitized by Google

résolution de ne me commettre point avec la chicane, et j'eus trop bonne opinion de mon siècle pour craindre qu'on pût le surprendre par des discours sophistiques et de frivoles accusations. Je crus après les sages anciens que les particuliers pouvaient bien être sujets aux bévues et aux passions, mais que le général était exempt des unes et des autres. Je le crus surtout en matière de productions d'esprit, dont il est le souverain arbitre, et dans lesquelles il ne cherche point ce qu'il y peut avoir de mauvais pour les décrier, mais ce qu'il y peut avoir de bon pour le tourner à son avantage. Il n'est pas sans doute facile d'en faire accroire au public; et par le public j'entends le sénat, les chevaliers et ce qu'il y a d'honnêtes gens parmi le peuple. Persuadé de cette vérité, je me rapportai à lui seul du mérite ou du démérite de mon ouvrage; mais j'eus encore un autre motif pour m'en remettre à son seul jugement sans essayer de l'avoir favorable par mes brigues. Sur l'article de la gloire, j'ai de tout temps estimé que, pour en jouir avec satisfaction, il fallait sentir que l'on en est digne; que, pour la posséder sans scrupule, il ne la fallait devoir ni à l'autorité, ni à la faveur, ni à la faction, et que, quand on l'obtiendrait par de si bas moyens, ce serait moins l'avoir gagnée que l'avoir volée. Je ne la regardai jamais que comme le plus noble et le plus précieux de tous les biens, et elle me sembla si peu propre à être acquise par d'autres voies que par celles de la vertu et du travail, qu'il m'est incompréhensible qu'on y ose prétendre sans avoir de quoi la payer, je dis davantage, quand même il serait possible de la dérober; je n'ai pas plus compris qu'on la pût garder sans une appréhension continuelle d'en être reconnu usurpateur, et de se voir honteusement

Digitized by Google

dépouillé d'un honneur que l'on ne tiendrait pas à bon titre. Sur ces considérations, lorsque j'entrepris cet ouvrage, je sentis une extrême répugnance à me parer d'une réputation mendiée ou donnée gratuitement, et je me résolus à ne prendre point d'autre chemin, pour y parvenir, que celui qui aurait été battu jusqu'ici par les grands hommes, laissant du reste prononcer aux habiles si je ne m'en serais point écarté et si j'aurais heureusement fourni ma carrière. Je me déterminai dès lors à n'en croire pas plus mes amis que mes ennemis, puisqu'ils se pouvaient également abuser par des préoccupations d'amour ou de haine. Le seul tribunal auquel je me voulus soumettre fut celui des indifférens, qui, par inclination ou par aversion, ne seraient point excités à trahir leurs pensées ou à faire pencher la balance d'autre côté que de celui de la raison. Ce tribunal n'est autre que le public, à la décision duquel je me remets encore, attendant avec respect l'arrêt de cet aréopage pour m'y conformer sans requête civile et sans proposition d'erreur. Je me confie en son intégrité, et je ne le prie de rien que de vouloir être toujours lui-même. Je ne l'implorerai point contre la conspiration de mes adversaires, ni pour la protection de mon bon droit; je ne chercherai point à émouvoir sa compassion par la cruauté qu'ils ont exercée sur mon innocente bergère; je ne lui représenterai point les soins que j'ai pris de lui ôter le plus que j'ai pu de sa rusticité naturelle; je ne ferai qu'achever de produire les pièces du procès, que d'en mettre sur le bureau la seconde moitié, afin qu'il voie si elle justifiera la première et si elle confondra bien ses calomniateurs. Que si le poème entier se trouve tel qu'il le doit être, il n'aura besoin que de lui-même pour avocat, et il ti-

Digitized by Google

rera de son propre fonds de quoi rabattre victorieusement toutes leurs attaques. Ce que ses juges y considéreront le plus sera, je m'assure, le dessein, comme celui qui tient lieu d'ame à son corps, et qui donne la qualité de poète à celui qui a bien mis ses matériaux en œuvre. Ils éplucheront scrupuleusement son invention et sa disposition, comme les deux principales colonnes qui en soutiennent l'édifice. Ils observeront si l'imitation y règne partout, si la vraisemblance y accompagne la merveille, et si le rapport des parties au tout y est juste et sans embarras. Ils observeront si le nœud s'en forme nécessairement et si le dénouement s'en fait de même; si la péripétie y est régulière et si les agnitions y augmentent ce qu'elle a de surprenant; si la fable y a donné du relief à la vérité, et si l'on a su tirer avantage de ce qu'il y avait de désavantageux dans l'histoire. Ils observeront si l'on y a abusé des temps, et si l'on les y a étendus ou resserrés au-delà de ce que souffrent les préceptes; si les puissances célestes et les infernales, aussi bien que les personnes allégoriques, y ont été introduites par grandeur plutôt que par besoin, et si les épisodes y sont enchâssés de telle sorte, que le gros de l'aventure puisse bien subsister sans leur aide, mais qu'il réussisse plus divertissant par cet entrelas. Ils observeront si l'on y a traité les choses saintes avec révérence, et si dans l'emploi des anges, des saints et des démons, on a montré une raisonnable émulation de l'emploi des divinités païennes, en évitant de confondre la bonne religion avec la mauvaise et d'accoupler des choses dont l'une détruit l'autre et entre lesquelles il y a une absolue incompatibilité. Ils observeront si, dans la distribution des évènemens, l'un y suit probablement

Digitized by Google

de l'autre, et si tous y tendent infailliblement à leur fin, avec ce plaisir sensible qui résulte de la conversion de la fortune lorsqu'on n'a pu prévoir par quels détours ce changement devait arriver. Ils observeront, après toutes choses, si le génie du siècle, qui a été spectateur de ce visible miracle, s'y trouve bien représenté; si les mœurs et les passions, les descriptions et les harangues, n'y tiennent point de la chimère et de la déclamation; car, quant aux vers et au langage, ce sont des instrumens de si petite considération dans l'épopée, qu'ils ne méritent pas que de si graves juges s'y arrêtent. On les abandonne à la fureur de la nation grammairienne sans qu'on s'en estime plus ou moins pour l'approbation qu'ils recevront d'elle, ou pour les coups de bec qu'elle leur pourra donner. Il faut, à la vérité, que le poète en sache revêtir son ouvrage au mieux qu'on le peut souhaiter et selon que les règles les plus sévères le demandent. Mais il se doit souvenir que la pureté de la diction, le nombre du vers et la richesse de la rime ne font que l'habillement du corps poétique, qui a les sentimens et les actions pour membres, et pour ame l'invention et la disposition. Il doit penser que, prenant les choses à la rigueur, le poème ne serait pas moins poème quand il ne serait point écrit en vers, pourvu que d'ailleurs il ne manquât d'aucune des parties que j'ai touchées et qu'il fût rangé dans l'ordre que j'ai marqué. Il doit imaginer le dessein qui les embrasse toutes, comme le roi de la poésie, au service duquel il faut que toutes contribuent. Il doit être persuadé que quiconque n'est pas capable de le faire juste n'a qu'à renoncer au titre de poète et qu'à se retrancher dans celui de versificateur. Il doit tenir pour indubitable que celui qui ignore les conditions requises à sa perfection ne saurait

Digitized by Google

en faire qu'une fausse critique et que donner lieu d'appeler de lui comme de juge incompétent. Il n'a qu'à se remettre en la mémoire le mot de ce fameux comique qui, ayant dressé le plan d'une pièce de théâtre dont il était pressé, dit à ses amis, qui n'en voyaient rien encore : « N'en soyez pas en peine, c'est une chose faite; « il n'y manque plus que les vers. » Cette réponse lui apprendra de quelle dignité est le dessein dans un poème épique par dessus tout ce qui entre dans sa constitution, et de quelle importance il est à celui qui le veut bien faire, ou qui en désire bien juger, d'en avoir la véritable idée. C'est pour cela même que, quand j'eus résolu mon entreprise, je fis une particulière attention sur ce point capital, étant assuré que c'était principalement de là que dépendait mon honneur ou ma honte. J'envisageai ma matière par toutes ses faces; j'en repassai tous les accidens; j'en examinai tous les inconvéniens; j'en mis à part tout ce qui pouvait servir à sa perfection, et en rejetai tout ce qui pouvait y nuire; j'y appliquai l'équerre et le plomb de l'art pour lui faire prendre la forme poétique. Je ne m'en tins ni au premier ni au second arrangement; j'en fis l'assemblage en plusieurs manières; je cherchai à rendre juste et proportionné celui que je choisis comme le meilleur; j'essayai à remplir de majesté et d'agrément la variété de ses parties et à leur donner une suite qui allât toujours en croissant, qui maintînt l'esprit dans l'impatience de savoir quelle en serait l'issue, et qui aboutît à une fin de plus grand éclat que tous les moyens qui la précéderaient. De tant de modèles divers celui que j'ai suivi me déplut le moins, comme celui où la nature et l'art, le merveilleux et le vraisemblable me parurent s'accorder le mieux et s'entr'appuyer davantage. M'étant déter-

Digitized by Google

miné à cette forme, tout ce qu'il m'a depuis coûté de vers pour la colorer ne m'a semblé que la partie la moins noble et la moins digne de mon application. Ce n'est pourtant pas que je l'aie négligée, et que, si le mérite d'un travail se réglait par la peine qu'on y a prise et par le temps qu'on y a employé, je n'en pusse prétendre un assez grand pour le soin que j'ai eu d'essayer à rendre ma versification aussi supportable en son genre que mon dessein le peut être dans le sien. Je ne fais pas même difficulté d'avouer que cette partie, quoique la moindre, a été celle qui m'a le plus causé de chagrins et qui m'a plus fait ronger mes ongles. Mais c'est qu'avec tout cela je ne l'ai jamais conçue que sous l'image d'un ornement externe qui n'avait guère d'autre lustre que celui qu'elle tirait du corps qu'elle revêtait.

Comme le dessein donc est la chose sur laquelle je me suis fondé plus que sur aucune autre pour aspirer au nom de poète épique, j'attends que le public juge, par le dessein, si j'y ai témérairement aspiré et si mon ambition a été au-dessus de ma puissance. Je ne dis rien de ce que, dans l'économie de l'ouvrage, la guerre y règne d'un bout à l'autre en qualité de son principe matériel, auquel se doit rapporter tout le reste. Je lui laisserai seulement examiner si elle y a été bien entendue, si je l'ai déployée en toutes ses diversités, et si j'ai dû y appuyer plutôt sur les projets et sur les opérations militaires, sur la manière d'investir ou d'attaquer les places, sur l'ordonnance des troupes et sur les combats des corps entiers contre les corps entiers que sur un confus détail de combats de personne à personne. En quoi je confesse que c'est volontairement que je me suis écarté de la pratique des Grecs et des Latins, lesquels, pour la

Digitized by Google

plupart, ont rejeté cette imitation générale de la conduite d'un capitaine pour lui préférer celle de la valeur particulière des soldats et des actions où le courage se signale plus que la prudence, où la force corporelle a de l'avantage sur celle de l'esprit. Je lui laisserai juger si la politique y est raisonnablement maniée, et si, dans le point de la négociation, l'adresse des légats auprès de Bedford, de Charles et de Philippe, prévaut ou non sur celle de Nestor et de Vénule auprès d'Achille et de Diomède pour les porter à ce qu'ils désiraient.

Je lui laisserai examiner si, me conformant à la pratique moderne, j'ai pu ou non me permettre de semer dans mon poème des épisodes amoureux en plus grand nombre et plus étendus que la gravité des anciens ne le leur souffrait dans les leurs, afin d'adoucir par leur tendresse l'âpreté inévitable d'un assaut opiniâtre ou d'une bataille acharnée. Je lui laisserai mûrement peser si, pour demeurer dans les termes de l'imitation sans ruiner la vraisemblance, j'ai eu besoin d'en exclure la machine de la magie, comme celle qui n'a jamais produit aucun effet semblable à ceux que lui attribuent les romans pour les révolutions des empires. Je lui laisserai débattre si celle de l'astrologie, que je lui ai substituée pour l'un des principaux ressorts de la merveille, a plus ou moins de probabilité, vu les illustres et malheureux effets que la crédulité humaine a fait produire à cette sorte de science pour la chute des couronnés ou pour l'abaissement des grands. Je lui laisserai remarquer si la géographie n'y est pas aussi exacte que dans l'histoire la plus sévère, comme celle qui n'est point sujette à l'opinion, qui ne peut changer qu'avec la nature, et sur qui la poésie n'a point de juridiction à exercer; enfin je lui laisserai considérer si l'érudition y est assez enveloppée pour ôter tout

Digitized by Google

soupçon que j'en aie voulu faire parade et que j'y sois tombé dans l'affectation; ou si, lorsque j'y ai touché du doigt quelques points de physique et de morale, quelques maximes des arts libéraux ou des arts mécaniques, je l'ai fait avec fondement et par des expressions qui ne sentent ni l'atelier ni l'école. Ma déférence pour ce qu'il en décidera ne sera pas moins grande que mon mépris pour ce que l'envie y trouvera à redire; et de quelque manière qu'il prononce sur tous ces articles, je profiterai ou de l'éclaircissement de mes fautes ou de l'approbation de mon travail. Je sais bien qu'on me dira que le nombre de mes approbateurs sera petit si je me retranche dans les seuls indifférens experts, comme ceux qui sont fort rares en tous les siècles; mais c'est ce qu'on ne saurait dire sans faire une notable injure au nôtre, et ce ne serait pas une injure légère aux Français en particulier de présumer que leur terre fût stérile de juges capables de faire droit sur un semblable différend. Elle est maintenant, grace à Dieu, en l'état où était autrefois la Grèce, lorsque ces grands hommes qui s'étaient élevés en foule dans son sein, et qui l'avaient enrichie de toute sorte de sciences, inspiraient la délicatesse au peuple même, et en rendaient le goût assez raffiné pour n'être pas un estimateur indigne des productions les plus excellentes. Nous n'avons pas seulement parmi nous quantité d'illustres en toutes belles connaissances; le bourgeois aussi bien que le courtisan, les femmes ordinaires aussi bien que celles de la plus haute condition, sont sensibles aux perfections et aux défauts des pièces qui sont du ressort de la morale, et tous ou les reçoivent ou les rebutent, selon le coin dont elles sont frappées, selon leur bonté ou selon leur fausseté. Quand néanmoins

Digitized by Google

cette disette de juges serait aussi réelle qu'elle est imaginaire, et qu'il fallût que le long cours des années en fournît un nombre suffisant pour former un arrêt qui ne fût point sujet à cassation, je serai bien aise de m'expliquer là-dessus et de déclarer à l'envie que je n'attends pas cet arrêt de mon siècle seul; qu'encore qu'il me l'eût donné favorable j'en voudrais la confirmation de la postérité, et que, comme je n'ai pas travaillé pour lui seulement, mais pour tous ceux qui le suivront, je ne croirais m'en devoir remettre qu'à ce dont ils seraient également convenus, afin que, s'il m'était accordé de leur consentement commun, j'en pusse goûter le fruit sans scrupule. Je ne prends pas moins que l'univers pour théâtre et que l'éternité pour spectatrice. Ce que toute la terre reconnaîtra pour bon et à quoi tous les temps croiront devoir leur suffrage; ce qui leur semblera garder le caractère de l'*Iliade* et de l'*Enéide*, ce qu'ils trouveront qui marche dans la même route et du même pas, me paraîtra seul légitime, et ce ne sera que sur leur créance que je me croirai possesseur de bonne foi de la gloire qui m'en pourra revenir. Mais lorsque je dis toute la terre, lorsque je dis tous les temps, je veux dire ce qu'il y aura de sensé et d'équitable dans tout le monde, ce qu'il y aura de juste et de raisonnable dans toute la suite des âges; et pour prendre de solides conclusions sur des matières poétiques, je n'exclus pas moins les barbares et les stupides que les malins et les jaloux. Je ne compte pour rien cette populace grossière qui n'a ni raison ni savoir. Je la récuse en toutes mes causes, dans la discussion desquelles je prétends qu'on ne doit point avoir d'égard à sa voix. Je tiendrais même à honte si je ne lui déplaisais pas, et je demanderais avec ce fameux

Digitized by Google

Grec : « Quelle sottise ai-je faite ou dite, que cette ca-« naille m'applaudit ? » Bien qu'en tout mon siècle il n'y eût que trois ou quatre têtes bien faites qui eussent bonne opinion de mon ouvrage, ce me serait assez pour n'en avoir pas mauvaise opinion, et je jouirais de l'espérance que nos neveux n'en seraient pas persuadés à mon désavantage. Je ne suis pas toutefois réduit à un si petit nombre de partisans; j'ai l'obligation à beaucoup de gens de qualité, de vertu et d'esprit, et que nulle cause particulière n'intéresse en mon honneur, d'avoir épousé ma justice et de s'être hautement opposés à tous les efforts qu'ont faits mes envieux pour l'affaiblir et pour la terrasser. Je n'allègue point les princes et les princesses que je sers et de qui j'ai une si glorieuse dépendance, ni les autres grands que je révère et qui veulent bien me souffrir, ni mes généreux amis, qui ont levé l'étendard pour moi, et devant qui mes ennemis ou demeurent muets, ou ne parlent que pour désavouer leurs satires. J'allègue seulement des académies et des sociétés entières qui n'ont pas désapprouvé mon travail, et qui m'en ont donné des marques si publiques et si obligeantes. Je n'allègue en particulier que le savant M. Paulet d'Albi, lequel, sans me connaître que par mon poème, et sans y être porté que par son propre mouvement, a bien daigné s'abaisser à en faire une version latine qui ne cède en rien à son original. Pour le sentiment du public, je ne me le puis juger contraire après avoir vu les presses en renouveler l'édition jusqu'à six fois en moins de deux ans, soit dedans, soit dehors le royaume. Il n'en fallait pas tant pour m'engager à lui en témoigner ma gratitude et pour m'encourager à finir ce que j'en avais commencé. Je lui rends donc ici les graces que je dois, et le supplie

Digitized by Google

de recevoir la dernière partie de mon ouvrage comme un effet du bon accueil dont il a honoré la première. Lui demander qu'il la favorise de la même protection, ce serait trahir ma candeur naturelle, qui ne me permet pas de la lui souhaiter si elle ne s'en trouve pas digne. Il me suffit d'être assuré qu'elle l'obtiendra de son équité aussi bien que l'autre, s'il la juge aussi supportable que l'autre. Je le conjure seulement de la regarder avec des yeux non préoccupés, et d'observer sans prévention d'esprit si elle mérite son amour ou sa haine. Encore est-il superflu de l'en conjurer, puisqu'il est juste, et qu'il n'y a ni force ni artifice qui le puisse faire agir contre ce que lui dictera la raison. Ce que j'estime pouvoir désirer de lui avec bienséance, c'est qu'il veuille se rendre familier un art tel que celui de la poésie, dont la doctrine n'a pas besoin d'une médiocre étude pour être comprise, et que les Aristote et les Horace n'ont démêlée et digérée qu'après de profondes méditations sur les poèmes où leurs auteurs avaient bien ou mal rencontré. Ce n'est pas une règle ployable comme la Lesbienne, mais une règle inflexible, qui sert également à connaître ce qui est droit, et ce qui ne l'est pas. C'est le résultat et la quintessence de mille remarques diverses qui ont produit des préceptes invariables, des dogmes d'éternelle vérité, qui convainquent l'esprit, qui lui épargnent des recherches douteuses, et qui l'informent en un moment de ce qu'un homme n'aurait pu découvrir tout seul qu'en plusieurs centaines d'années, quand sa vie surpasserait en longueur celle des cerfs, des éléphans et des corneilles; car je n'ai garde d'être de l'avis de ceux qui, comme si les ames tombaient du ciel de Platon en terre instruites de toutes choses, soutiennent

Digitized by Google

que, sans le secours des maîtres, un homme de bon sens peut faire tout et juger de tout. J'admire que ceux-là même qui n'oseraient penser qu'un peintre, qu'un sculpteur, qu'un architecte, je dis plus, qu'un charron, qu'un sellier, qu'un fourbisseur, pût réussir dans ses ouvrages, ou porter jugement sur ceux de ses compagnons sans en savoir les maximes et sans s'y être exercé long-temps; j'admire, dis-je, que ceux-là osent prétendre que, sans être informé des principes, et sans avoir jamais pratiqué, l'on puisse, avec quelque heureuse naissance et quelque usage de la vie, devenir un poète excellent, et être auteur d'une bonne décision sur la régularité et l'irrégularité des poèmes. Quoi! ce qui n'est que le fruit des veilles, des spéculations, des raisonnemens, de tout ce que l'antiquité a eu de grands personnages, ce qu'ils n'ont amassé que pièce à pièce, ce dont ils n'ont enflé leur trésor qu'après avoir fouillé à loisir dans celui de la nature, qu'après avoir manié et remanié les sujets, démêlé et comparé leurs propriétés et leurs différences, vérifié ce qui en causait la justesse et qui en détruisait la proportion; ouvert et purgé une mine si dure et si précieuse; cette lumière, dis-je, vraie, sûre, et produite par tant d'agitations diverses et tant de diverses réflexions, se trouvera dans une personne ordinaire, par le sens commun tout seul joint à quelque routine du monde, sans autre peine que celle d'une application de peu de momens! Non, non, l'homme en cela n'est pas semblable à l'ange; il ne voit pas dans les objets en un seul instant tout ce qu'ils comprennent; ses conclusions ne viennent jamais qu'en conséquence des prémisses; il procède pied à pied dans ses connaissances; il est sujet à erreur, et souvent est contraint d'abandonner les propositions qui lui auraient semblé

Digitized by Google

les plus certaines. C'est un effet de l'opacité du corps qui offusque la clarté de l'entendement, par les ombrages de la matière. C'est une sujétion qu'il a plu au ciel de donner à l'ame immortelle, en lui donnant cette compagne pour tant que dure leur union; et bienheureux sont ceux qui ne patissent que médiocrement de ces ténèbres, et qui sont le moins abusés par ces illusions. Si rien la dégage de la servitude de ce tyran domestique, ce n'est qu'une habitude formée par une fréquente répétition de ces vues sur les objets qui lui sont présentés, avec quoi elle s'affermit contre les fallaces des sens, et se met à couvert de leurs surprises. Mais comme la vie n'est pas longue et que le travail n'est pas petit, son savoir aurait des bornes fort étroites s'il était limité au peu de lumières que ses seuls efforts lui en feraient acquérir. Pour se rendre bientôt maître d'un si riche héritage, on doit profiter de la peine de ceux qui y sont entrés les premiers, et suivre la manière dont ils se sont pris à le défricher. Si l'on veut jouir promptement de ses fruits, il les faut aller prendre chez ceux qui les ont dépouillés, ou aller ramasser les grains échappés à leur diligence par la même voie et avec les mêmes soins qu'ils ont fait. Il en est de la science comme des grands États: heureux les princes qui y viennent après leur conquête et leur établissement. Ils jouissent de la sueur de leurs ancêtres, ils profitent de leurs souffrances, de leurs combats et de leurs progrès, et s'ils en poussent plus loin les frontières, ils ne le font que sur le plan et sur les ordres de ceux qui les ont précédés. Les commencemens en ont été obscurs; ceux qui en ont jeté les fondemens n'ont guère été que des pasteurs ou des soldats de fortune qui cherchaient moins qu'ils n'ont trouvé. Ceux qui sont venus depuis

Digitized by Google

ont lutté contre mille obstacles, ont surmonté mille difficultés. Ils ont pu avancer en beaucoup de temps, et ont souvent appréhendé de reperdre ce peu de terrain qu'ils avaient gagné avec beaucoup de sang. Enfin une victoire suivant l'autre, de cent provinces assujetties il s'est composé un empire vaste, opulent, inébranlable, dont les peuples reçoivent la loi sans répugnance, et qui est également craint et respecté des naturels et des étrangers. Il en est des beaux-arts comme d'un palais superbe : un architecte seul, à la façon des magiciens, ne le construit pas d'un coup de baguette; il faut arracher ses matériaux du fond des carrières; il faut conduire sa charpente des forêts d'outre-mer, lasser les forges et les enclumes à façonner le fer que l'on y doit employer, occuper mille bras à la taille et à la polissure de ses marbres, dresser cent machines pour en asseoir les pierres, appliquer l'industrie de cent maîtres à en dorer et peindre les dedans, hasarder la vie de cent ouvriers pour y mettre le comble et pour le munir contre l'inclémence des saisons. Il ne prend forme que peu à peu par le concours de plusieurs manœuvres, par le travail de plusieurs maçons et par la suite de plusieurs années. Heureux les enfans qui naissent depuis son accomplissement et qui se viennent prévaloir du labeur de leurs pères, ou qui n'ont qu'à y ajouter quelques commodités qui y manquaient, qu'à l'embellir de quelques ornemens qu'on y trouvait à dire; et malheureux, ou plutôt insensés ceux qui s'imagineraient de pouvoir par leurs seules forces, de leur seule tête, et avec leurs seules mains, commencer et finir un si royal édifice. Le temps d'Hésiode n'est plus : on ne devient plus en une courte nuit un grand poète. Il n'y a plus d'Astrée

Digitized by Google

où l'on dorme si savamment, plus de laurier que l'on mâche si efficacement, ni plus d'Hippocrène qui fasse boire si glorieusement. Homère même, tout démon qu'on l'ait cru, a eu besoin de l'instruction de Phemius pour faire valoir son admirable génie et pour réussir un si grand artisan. Il est encore moins de juges nés des ouvrages poétiques que de poètes qui n'aient point affaire d'enseignemens pour le devenir. La méditation, l'étude, le travail, quoi qu'on veuille dire, sont les Apollon et les Calliope, les Permesses et les Cyrrhes, qui inspirent les uns et qui font les autres. Je veux aussi espérer que ceux qui désirent participer à leurs mystères pour ne pas encourir la peine de ce grossier roi de Phrygie, si mauvais estimateur du chant d'Apollon, ne s'en fieront pas à leur oreille seule. Je me promets qu'ils en iront chercher les règles dans les écrits de ce grand Stagyrite (1), qui a éclairci une matière si obscure. Je me promets qu'étant guidés par ce flambeau ils sentiront le plaisir qu'il y a d'édifier sûrement et sans craindre d'être obligés à détruire, de prononcer sur le bien ou le mal des poèmes sans appréhender qu'on appelle de leur sentence comme d'abus, et il me semble déjà voir naître de cette précieuse semence mille nouvelles productions qui, ne le cédant point aux anciennes, rendront encore en cela notre siècle égal aux siècles passés, où la gloire de l'esprit allait de pair avec celle du courage. Il me semble voir toutes les nations leur disputer une si belle palme, mais plus que toute la française, laquelle, sans contredit, a le plus de quoi justifier ma prédiction. Si elle est en possession immémoriale de l'honneur des armes, elle a aussi, des

(1) Aristote.

Digitized by Google

premières, ressuscité celui des lettres; et dans nos jours elle les a portées si haut et si loin, que ce n'est ni la flatter, ni faire tort à ses rivales, de lui augurer le même rang sur la montagne des Muses qu'elle s'est acquis et maintenu dans le champ de Mars. Pour moi, si je ne suis pas trouvé digne du poste que j'ai prétendu sur cette montagne, et si le nom de poète est trop élevé pour y laisser atteindre un effort aussi faible que le mien, je m'en consolerai par l'avantage que tirera ma patrie de l'adresse et de la vigueur de ceux qui courront après moi dans cette carrière et qui l'auront fournie plus heureusement que moi.

Digitized by Google

HISTOIRE

DU

DIABLE DE LAON [1].

POSSESSION ET EXORCISME.

MONSIEUR,

L'occasion se présentant et ayant su qu'étiez à Paris, je n'ai voulu faillir vous faire par cette lettre le discours de ce qui s'est fait en cette ville digne d'être publié par toute la chrétienté, et digne qu'en soyez avertis.

Le fait est que depuis le jour de Toussaint une jeune femme de seize ans demeurant en la ville de Vervins s'est trouvée possédée et fort agitée de malins esprits, lesquels par quelques intervalles et jour et nuit se départaient d'elle pour la laisser manger, boire et dormir, et au partement parlant par la bouche de la dite femme, qui lors a la langue tirée jusques au menton, ont soin de lui faire bailler à manger, commandent aux père, mère et mari de la dite femme

(1) Bibliothèque royale, fonds Du Puy, tome LXXXVI.

Ce récit, qui fait connaître dans leurs détails les moyens auxquels avait recours la foi ébranlée, moyens qui, auprès des esprits un peu éclairés, étaient bien plus propres à la détruire entièrement qu'à la faire renaître, porte la date du 8 février 1565. La suscription et le nom de l'auteur n'ont pas été conservés.

Digitized by Google

la faire manger, quelquefois déclarant le lieu où ils divertissent quelque fois avec voleurs, et au retour par la même organe déclarent les tueries, voleries et autres méchans actes qu'ils ont incité les hommes perpétrer; et se sont trouvés beaucoup de leurs dits véritables. Et par la même organe nommaient les personnes qui venaient voir la dite femme par leurs noms et surnoms, déclarant en public ce que telles personnes avaient fait en privé en leurs maisons ou ailleurs, et quelquefois déclarant des choses si secrètes qu'on n'estimait jamais qu'elles fussent sues, même à gens étrangers et non connus au pays.

Durant le temps de l'Avent dernier, en ce dit lieu prêchait un Jacobin de Vally, qu'on nomme de Mota, qui a fait plusieurs conjurations et commandemens aux dits esprits malins de partir du corps de cette femme, auquel ils faisaient réponse qu'ils ne sortiraient pour lui; et parce que, quand lesdits esprits partaient d'elle, ledit Jacobin l'admonestait, et autres gens d'église, les dits esprits la rendaient sourde, muette et aveugle, en manière qu'il n'y avait pas moyen de faire ouvrir les yeux ou la faire parler que en lui présentant la sainte hostie, qui fit faire audit Jacobin pareille expérience, pour faire départir lesdits esprits en vertu de la dite hostie, laquelle présentant, se départaient lesdits esprits, mais soudain rentraient. Et parce que tel fait dépend de l'état et office de l'évêque, notre évêque se transporta audit Vervins, où il fit les mêmes expériences que ledit Jacobin, auquel lesdits esprits firent réponse qu'ils étaient plusieurs, et nommèrent leurs noms, et vinrent la nuit tourmenter notre dit évêque; et de ce qui se fit audit lieu en pourrait parler et vous le faire entendre un docteur de la Faculté de Paris, que l'on nomme

Digitized by Google

M. Chausse, demeurant au collège de Lisieux, qui, avec un autre docteur de cette ville, accompagna notre évêque. Et voyant les parens qu'elle demeurait toujours tourmentée, l'on l'amena en cette ville, et passant par Notre-Dame de Liesse, la laissèrent aucuns desdits esprits, de manière qu'il n'en restait que deux, et à la première adjuration qu'a faite en cette ville notre dit évêque, cela lui a été confirmé par celui des dits esprits qui se nommait Belzébut. Parce que les Huguenots maintenaient tout ce que dessus être une imposture pour laquelle découvrir était besoin changer de garde à la dite femme, elle fut par justice séquestrée, et lui furent baillées gardes nouvelles et des deux religions, et y furent toute la nuit le doyen de l'église, l'official et autres gens d'église, notre lieutenant-particulier, mon compagnon avocat, le bailli de l'évêque et autres notables personnes assidus; avec eux médecins et chirurgiens les plus experts, qui, durant qu'elle fut délaissée comme morte, au partement du diable par vertu de l'hostie présentée, firent toutes les épreuves de leur art pour l'exciter, jusques à lui mettre des épingles dans les ongles de ses doigts, sans que pour ce elle eut aucun mouvement; et à la seule présentation de la même hostie à sa bouche, elle reprit ses sens, louant Dieu, et aucuns d'eux m'ont récité qu'ils virent, au partement du diable, un signe visible comme d'une souris sortant de ses oreilles et trottant sur la main de ceux qui la tenaient, dont tous furent fort effrayés.

Elle est rendue à l'évêque qui puis quinze jours a continué jeûner et soi mettre en oraison, et faire annoncer et inciter par prédications le peuple à l'aider de jeûnes et oraisons, à déchasser les dits esprits faisant tous les jours processions et prières pu-

Digitized by Google

bliques, èsquelles processions on portait ladite femme, laquelle après l'on mettait sur un échafaud pour ce érigé près la chapelle Notre-Dame, au portail du chœur, en laquelle notre dit évêque chantait la messe, durant laquelle, à l'élévation du corps de Jésus-Christ, la dite femme, tenue de six ou sept des plus forts hommes qu'on pouvait choisir, malgré eux, s'élevait droite, faisant mine si horrible que chacun en était effrayé, et, la messe célébrée, procédait aux conjurations et abjurations, répondant la dite femme d'elle-même, quelquefois prononçant la dite femme aucuns mots avant notre dit évêque; et après avoir fait ce qu'il pouvait par paroles, lui commandait de laisser cette femme, en vertu de l'hostie qu'il lui présentait. Faisant ladite femme si épouvantable face et si défigurée, qu'il n'est possible naturellement de faire, et en un instant demeurait comme morte entre les bras de ceux qui la tenaient, ayant les bras et corps et jambes aussi raides que bâton, tournées à revers, sans qu'il fût possible lui faire plier les jointures, fût des bras, fût des jambes, lui ouvrir la bouche ou les yeux, combien que se faire ce soient forcés aucuns huguenots qui estimaient être imposture; et par le seul attouchement de l'hostie sacrée, que l'évêque lui présentait à la bouche, la bouche s'ouvrait et la recevait, et après lui revenaient tous ses mouvemens, hors d'un bras qui demeurait perclus et impotent.

Finalement du jour d'hier, septième de ce mois, continuant notre dit évêque ce que dessus, après plusieurs résistances, elle fut délivrée par la grace de Dieu, et revint son bras perclus sain, selon le signe que lui avait dit ledit esprit malin, et est encore la dite femme fort malade de la fatigue qu'elle a endurée.

Aujourd'hui s'est fait procession générale où le corps

Digitized by Google

de Jésus-Christ a été porté en grande magnificence, remerciant Dieu, où notre dit évêque a chanté la messe avec telle assistance de dévotion, que l'on ne saurait souhaiter plus grande qu'elle a été, au contentement des huguenots, desquels bonne partie se sont départis pour reprendre la première et ancienne religion. Je vous puis assurer ce que dessus pour y avoir plusieurs fois assisté, et en feront les témoignages plus de dix mille personnes. Je ne vous saurais sans par trop long discours réciter mille conjectures qui se sont présentées pour approbation de ce miracle si évident, comme aucuns étrangers Flamands, qui ont parlé à cette femme étant possédée, qui leur faisait réponse pertinente en haut allemand. J'ai vu un Allemand parler à elle en langage allemand, la femme lui répondit pertinemment en français. Il me disait qu'il lui avait dit en allemand qu'il était huguenot, et j'ouïs qu'elle lui disait qu'il ne l'était point, et qu'il avait menti. Puis lui dit en allemand que l'abbé de Saint-Vincent, qui était présent, parlait bien allemand; elle lui fit réponse qu'il ne savait aucunement parler, mais qu'il faisait semblant de savoir parler.

Outre il n'y a quasi maison ou cloître où il (le diable) n'ait été de nuit tourmenter quelqu'un de la maison, quelquefois hennissant comme un cheval, même en la maison épiscopale hennir en mule ou ânesse, et le lendemain en donnait témoignage. J'espère que vous en saurez davantage par le témoignage qui en sera fait au roi.

Digitized by Google

RECHERCHES

SUR

L'ÉTAT DES JUIFS EN FRANCE,

DEPUIS LEUR RETOUR;

PAR LEMONTEY.

Les lettres patentes par lesquelles Henri II appela les juifs portugais sont du mois d'août 1550. Elles furent successivement confirmées par de nouvelles lettres d'Henri III, au mois de novembre 1574, de Louis XIV au mois de décembre 1656, de Louis XV au mois de juin 1723, et de Louis XVI au mois de juin 1776. Elles paraissent toutes accordées gratuitement, à l'exception de celles de 1723, qui assujettirent les juifs portugais à payer 110,000 livres pour le droit de joyeux avénement qui n'était pas encore publié à cette époque. J'ai cependant peine à croire que l'avide Mazarin n'ait pas mis un prix aux lettres patentes de 1656; mais ce ministre cachait les gains dont il grossissait sa fortune, tandis que le duc d'Orléans pouvait avouer une perception qu'il faisait au profit de l'État.

Les juifs portugais furent peu troublés dans leur asile. Cette tranquillité donna aux juifs d'Avignon l'envie de la partager. Six familles obtinrent en 1759, et quatre autres en 1775, la permission de se transplanter

Digitized by Google

à Bordeaux. Quelque petit que fût leur nombre, elles y formèrent une colonie particulière qui ne put se mêler avec les Hébreux venus de la Péninsule. Leur teint blanc et leur barbe rousse annonçaient trop une origine allemande. Les juifs méridionaux se croient d'une race bien supérieure; ils se regardent comme les descendans des chefs de la nation que le vainqueur assyrien déporta vers les colonnes d'Hercule, tant il redoutait leur influence sur la Judée. Si un des leurs s'allie à une famille allemande, il perd aussitôt toute considération dans la synagogue. L'essaim avignonais resta donc une tribu séparée et eut des réglemens spéciaux. Ces réglemens, toujours soumis à l'approbation du conseil du roi, constituaient la communauté juive, et roulaient principalement sur la nomination des syndics et la collecte des aumônes. Ceux des juifs de Bayonne furent ainsi approuvés en 1754; ceux des juifs de Bordeaux en 1760, et ceux des Avignonais de Bordeaux en 1763. Mais soit dans les lettres patentes, soit dans un réglement on affectait de considérer ces Hébreux moins comme des religionnaires dissidens, que comme une aggrégation politique, et sans s'expliquer sur leur culte, et on les autorisait cruement à *vivre selon leurs usages*.

L'orgueil des juifs portugais avait au reste de meilleurs fondemens qu'une tradition fabuleuse. Il paraît qu'en France leur conduite fut sans reproches. Ils se vantent de n'y avoir jamais essuyé de condamnation criminelle. Pereyra, Pinto, Furtado, furent parmi eux des hommes assez distingués. Les deux premiers fournirent tous les matériaux de cette critique ingénieuse et solide que l'abbé Guénée publia contre quelques assertions erronées de M. de Voltaire. Pereyra avait

Digitized by Google

devancé l'abbé de l'Épée dans l'instruction des sourds et muets; il semble même que depuis on n'a pas atteint les merveilles dont ce juif rendit témoins les commissaires de l'Académie des Sciences.

Metz réunie à la couronne par Henri II, l'Alsace par Louis XIV, et la Lorraine par Louis XV, ramenèrent sous les lois de la France des corporations de juifs allemands qui vivaient dans ces trois pays. A Metz et en Alsace leur existence se perdait dans l'obscurité du moyen âge. Dans la seule Alsace supérieure on en comptait 3,045 familles. Mais la Lorraine les avait reçus bien plus récemment. La première loi de leur admission est de 1721 et limite leur nombre à 180 familles. Nos rois assurèrent l'état des juifs de Metz par des lettres patentes du 24 novembre 1603, du 18 octobre 1605, du 24 janvier 1632, et du 25 septembre 1657. Elles furent rendues communes aux juifs de l'Alsace par une loi du 21 mai 1681. Le parlement ordonna par un arrêt de 1762 l'expulsion de toutes les familles israélites qui excédaient en Lorraine le nombre fixé par le duc Léopold. Cette rigueur judiciaire empiétait évidemment sur l'exercice de l'autorité souveraine. Le gouvernement n'avait alors ni la volonté de faire du mal, ni la force de le faire avec violence. L'arrêt effraya beaucoup et ne fut point exécuté.

La différence entre les juifs portugais et allemands se retrouve dans la jurisprudence qui a parmi nous régi les deux tribus. L'état des juifs allemands a toujours eu quelque chose de précaire qui sentait la tolérance et le mépris. Le fisc percevait d'eux un droit de protection qui représentait le péage corporel et le logement des gens de guerre. En revanche, les lois et les réglemens avouaient leur culte. J'ai vu un passeport signé par

Digitized by Google

Louis XV et donné à deux juifs de Metz avec la mention expresse *qu'ils allaient en Provence et en Italie acheter des tamarins, des palmiers et des citronniers, pour la célébration de la Fête des Tabernacles.* Ils avaient des rabbins confirmés par l'autorité publique, et qui exerçaient à la fois un pouvoir sacerdotal dans la synagogue, et un pouvoir contentieux dans les causes civiles (1). Leurs sentences s'exécutaient en vertu de permissions que les juges royaux ne pouvaient leur refuser. Je doute que les juifs eussent beaucoup à se rejouir de ce privilège. En Hollande, où ils faisaient la police sur eux-mêmes, elle était d'une extrême tyrannie. En général, le naturel de ce peuple a un fonds dur et cruel dont son gouvernement s'est toujours ressenti. Il le doit en grande partie à une croyance religieuse qui lui offre partout un dieu ami des vengeances, et des prophètes riches en malédictions. Si un conquérant dans ses caprices venait un jour donner au monde le spectacle de l'excessif malheur, il ne saurait mieux faire que de rassembler en corps de nation indépendant les juifs actuellement épars sur le globe.

La cour craignait d'autant moins de favoriser le culte des juifs allemands, que ceux qui le professaient étaient

(1) On remarquera sans doute que le gouvernement, qui alors payait les rabbins et ne payait les ministres d'aucun autre culte, paie aujourd'hui les ministres de tous les cultes, à l'exception des seuls rabbins, dont cependant rien ne peut remplacer dans les sociétés juives, non-seulement l'influence religieuse, mais l'influence civile. Par cette fausse mesure, on manque tout à la fois aux lumières du siècle et à la prudence de l'ancien régime. Une telle faute n'a été probablement qu'un oubli, et non pas un conseil de l'intolérance ou de la bigoterie. (*Note de Lemontey*).

La différence signalée ici par Lemontey a cessé, et depuis le ministère Martignac les ministres juifs sont, comme les ministres catholiques et de la religion réformée, salariés par l'État.

Digitized by Google

plus odieux à la multitude. Exclus des arts libéraux, des jurandes et des professions qui exigent une boutique, ils se trouvaient réduits au brocantage et au prêt à intérêt dont les limites sont bien voisines de l'usure, du vol et du recelé. Chaque ville, surtout en Alsace, se piquait de signaler son aversion pour eux. Là ils étaient chargés de marques humiliantes; ici un quartier infect les emprisonnait; ailleurs ils ne pouvaient passer la nuit; telle autre commune ne leur permettait de traverser son enceinte que comme des pestiférés escortés par une garde militaire. Partout les enfans et la populace les outrageaient publiquement, et encore aujourd'hui le plus raisonnable paysan d'Alsace ne leur parle qu'en les tutoyant avec brutalité.

La législation nourrissait elle-même ces préventions populaires. Elle défendait aux juifs de tenir des cabarets et d'avoir des serviteurs chrétiens. Elle soumettait les obligations de leurs débiteurs à des formes inusitées, et ne permettait pas que la cession en fût faite à des personnes d'un autre culte. Les tribunaux allaient plus loin que les lois, car c'est ainsi qu'on en use ordinairement avec les faibles. Par exemple, la question de la propriété, si importante pour l'état des hommes, était livrée dans le conseil souverain d'Alsace au plus bizarre arbitraire. On n'apprendra pas sans étonnement qu'aucune loi n'interdisait aux juifs les possessions immobiliaires, et cependant rien n'était plus fréquent que les arrêts qui les en expulsaient sans motifs. Tantôt c'étaient les terres qu'on leur défendait absolument de posséder; tantôt on ne souffrait pas qu'ils eussent d'autre maison que celle de leur habitation personnelle ; quelquefois on leur enlevait celle-ci et on ne permettait pas même aux seigneurs de les recevoir sur leur territoire. J'ai vu un

Digitized by Google

de ces arrêts fort récent qui chassait un juif de sa maison, sous le prétexte qu'elle avait des vues sur la maison d'un chrétien. De ce chaos de contradictions était sorti une sorte de proverbe judiciaire *qu'un juif pouvait acheter des terres et des maisons, mais qu'il devait les revendre dans l'année.* La cour se laissait elle-même entraîner dans ce système de partialité contre nos ilotes circoncis. Une ordonnance du 15 juillet 1728 avait défendu à toutes les communautés religieuses de recevoir, sous prétexte de conversion, des enfans des juifs portugais au-dessous de l'âge de 12 ans. Ce faible hommage, rendu par le cardinal de Fleury aux droits les plus saints de la paternité, était de stricte justice. Quarante ans après, les juifs allemands demandèrent que cette ordonnance leur fût appliquée, mais ils éprouvèrent un dur refus. Le duc de Choiseul, en transmettant à la province d'Alsace, le 24 juillet 1767, cette décision du roi, en ajouta une autre non moins singulière, c'est que l'enfant naturel d'un juif et d'une juive doit naître et vivre catholique, quand même il serait légitimé par le mariage subséquent de ses père et mère (1). Ce concours de haine et d'insulte avait une influence fâcheuse sur le moral des juifs allemands. Les deux rivages du Rhin ont été fréquemment témoins de leurs déportemens et de leurs supplices, et si quelque chose m'étonne, c'est que l'oppression ne les ait pas encore plus pervertis. Ils étaient enfermés dans un cercle terrible : à force de les avilir, on les rendait coupables, et on se prévalait de leurs délits pour les avilir davantage.

(1) L'argument de M. de Choiseul était curieux : « Un bâtard, disait-il, n'appartient pas à son père, mais à l'Etat, et ainsi il doit naître catholique ; or, quand une fois on est catholique, on ne peut cesser de l'être. » Voilà comme on raisonne quand on est le plus fort.

Digitized by Google

Dans les commencemens du dernier siècle les Israélites quittèrent peu leur résidence au nord et au midi de la France. Aucun n'était établi à Paris pendant la régence; une seule famille y vint peu de temps après. Ce fut seulement en 1740 que quelques autres familles suivirent cet exemple. On y en comptait à peine 70 au début de la révolution. Leur nombre actuel est d'environ 600 familles. Les villes de Versailles et de Rouen furent les seules dans cette partie du royaume qui reçurent de ces émigrans. Au midi, quelques Hébreux du Comtat Venaissain s'avancèrent jusqu'à Lyon.

Cependant des tentatives se faisaient en Europe sans beaucoup de succès pour améliorer cette race indestructible. Ce qui se passait à Naples vers 1740 mérite quelque mention. Les ministres de don Carlos, désirant ranimer le commerce que l'indolence autrichienne avait laissé périr, conclurent un traité avec les Turcs, et appelèrent les juifs par un édit qui leur accordait le droit de cité, un tribunal de leur nation, et des privilèges supérieurs à ceux des habitans. Les moines se mirent à prêcher contre cette loi sur les places publiques, et deux des plus turbulens furent exilés. Le clergé annonça que le miracle de saint Janvier ne s'opérerait pas; mais la cour menaça le clergé, et le saint n'osa pas désobéir. La magnificence des promesses qu'on faisait aux juifs les leur rendit suspectes; ils ne purent croire ni à la tolérance ni à la bonne foi des Napolitains; et c'était en effet un bizarre contraste que la philosophie du ministère à côté des grossières superstitions dont la reine elle-même donnait l'exemple. Elle avait emprunté la robe d'une madone du pays, et avait fait vœu de ne pas quitter jusqu'à ses couches ce vêtement gothique de laine bleue à paremens blancs. Aussi

Digitized by Google

ne vint-il à Naples que quatre à cinq pauvres familles d'Hébreux banqueroutiers. Encore, à leur première apparition, un capucin accrédité par la populace se présenta effrontément devant le roi, et lui prédit qu'il n'engendrerait point d'enfant mâle tant qu'il souffrirait dans ses États une nation réprouvée de Dieu. La reine ayant en effet successivement mis au monde trois filles, la cour songea sérieusement à la prophétie dont elle s'était d'abord beaucoup amusée. Deux circonstances fortifièrent ce grave motif : d'une part, le commerce entrepris sans précaution avec les Turcs introduisit la peste en Sicile et en Calabre, et d'autre part l'emprunt d'un million de ducats qu'on avait eu le dessein secret de tirer des juifs, ne put être proposé à une poignée de misérables. Le gouvernement de Naples rentra ainsi dans ses saintes ornières, et l'édit fut retiré après trois ans d'inutiles essais (1).

En 1752, un bill du parlement d'Angleterre investit pareillement les juifs des droits de citoyen, mais il ne tarda pas à être révoqué à la suite d'un tumulte populaire (2). En France, les réformes marchaient plus lentement, et je vois qu'en 1767 des juifs, ayant levé des maîtrises à Paris et en Alsace, furent repoussés par les jurandes, qui publièrent contre eux des écrits d'une extrême virulence. A la même époque, un tribunal jugeait que les corporations d'arts et métiers ne

(1) Lettres du marquis de l'Hospital, du 16 février 1740 et du 20 août 1743.

(2) M. Colquhn, dans son célèbre ouvrage sur la police de Londres, porte le nombre des Juifs en Angleterre à vingt-six mille, dont vingt mille habitent la capitale. On a dit faussement que les juifs n'avaient pu s'établir en Amérique, au milieu d'un peuple trop rusé : la vérité est qu'ils y ont des synagogues à New-York, New-Port, Philadelphie, Savannah, Charlestown.

Digitized by Google

pouvaient exclure de leur sein les descendans et les alliés des exécuteurs de la haute justice. Enfin, sous le dernier règne, l'inquiétude du bien public qui agita tous les esprits s'étendit au sort des juifs. L'Académie de Metz en fit le sujet d'un concours; une commission du conseil eut ordre de s'en occuper : elle était présidée par M. de Malesherbes, homme sacré des temps modernes, et modèle peut-être trop parfait de talent et de vertu réunis. Ce grand magistrat appela les principaux lettrés des deux tribus, tels que Furtado, Gradix, Cerf-Berr, etc. La prévention contre les juifs allemands ne laissait pas d'être alors un peu ébranlée soit par les services que la richesse et l'industrie de plusieurs d'entre eux avaient rendus à l'État dans nos guerres d'outre-Rhin, soit par la sorte d'éclat qui rejaillissait sur leur secte de la haute renommée de Mendelshon, que Berlin comptait avec orgueil parmi les philosophes les plus sages et les écrivains les plus élégans de l'Allemagne.

La révolution brusqua les projets de M. de Malesherbes. Les juifs devinrent citoyens en un jour; mais il ne paraît pas qu'ils aient partagé ni les espérances ni les excès de cette mémorable époque. L'expérience du passé et l'antipathie des peuples les rendaient timides, et peut-être aussi voyaient-ils sans beaucoup d'intérêt le sort d'une nation avec laquelle leur fusion n'était pas encore complète. Quand l'ordre a été rétabli, le gouvernement s'est occupé de nouveau de la régénération des Israélites. Les plus considérables d'entre eux, soit de l'Italie, soit de la France, ont été convoqués à Paris et ont répondu d'une manière aussi satisfaisante que l'avait fait M. Furtado à la commission de 1788. Ces réponses ont été érigées ensuite en décisions doctrinales par un grand sanhédrin tenu au mois de février,

Digitized by Google

1807 (1). La loi mosaïque a deux parties distinctes, l'une purement religieuse qui est dogmatique et immuable; l'autre simplement politique qui a pris fin avec le royaume d'Israël. Dans tout ce qui concerne les devoirs du citoyen, les règles du droit civil, et les rapports de la vie sociale, les juifs dispersés reconnaissent pour autorité suprême la loi de l'État où ils résident. Tel est le résultat auquel s'attachent tous leurs doctes interprètes.

Il me reste à dire quel fruit ont porté dans la pratique ces sages doctrines. Des esprits ardens avaient trop compté sur une prompte assimilation des juifs avec le corps de la nation. Depuis 1789 ses progrès sont lents, mais constans et sensibles. C'est l'Alsace qui oppose le plus d'obstacles, et il faut en attribuer la cause à la nature dès long-temps viciée de ses juifs, à l'animosité toujours vivante du peuple qui les entoure, et à la profonde misère où la plupart de ces Hébreux ont été plongés par la chute du papier-monnaie, et par la querelle suscitée à leurs créances. Je me garderai bien d'agiter ce procès où j'aurais peut-être également à blâmer l'avidité des créanciers et la mauvaise foi des débiteurs. Je me bornerai à consigner ici le montant de ces créan-

(1) *Les Décisions doctrinales*, avec la traduction en langue hébraïque, ont été imprimées en 1812 chez Sétier fils, à Paris. Cette convocation du sanhédrin ne fut qu'un caprice de l'homme qui se jouait de tout. Les juifs s'y montrèrent bien supérieurs aux commissaires du gouvernement. Ceux-ci, probablement dominés par la volonté de leur maître, n'apportèrent ni la bienveillance ni la bonne foi de M. de Malesherbes. L'empereur se borna, lorsque l'assemblée fut dissoute, à rendre, le 17 mars 1808, contre les créances des juifs un décret d'exception, auquel même on fit bientôt des exceptions. Il était difficile d'arriver plus pompeusement à un résultat plus ridicule.

Digitized by Google

ces, tel qu'il a été avéré par les déclarations judiciaires :

Haut-Rhin.	3,779,773 fr.
Bas-Rhin.	5,673,209
Total.	9,452,982

Je vais maintenant présenter un tableau exact de la population, de la distribution, et de la classification des juifs en France, pour l'année 1810. Cet exposé sera d'autant plus précieux que c'est le premier de ce genre qui ait été publié, et que les matériaux m'en ont été fournis par les principaux chefs de la nation juive et méritent une entière confiance.

Circonscription de Bordeaux (*dix départemens*).

Gironde.	2,131
Aude.	4
Charente.	8
Charente-Inférieure.	70
Dordogne.	1
Haute-Garonne.	107
Landes.	1,198
Puy-de-Dôme.	38
Basses-Pyrénées.	127
Haute-Vienne.	29
Total.	3,713

dont 65 propriétaires, 76 militaires, 38 enfans appliqués aux sciences, arts et métiers, 9 fabricans.

Nota. On n'a pas compris dans cette nomenclature les juifs *des Landes*, dont la plupart s'exercent à des travaux utiles.

Digitized by Google

Circonscription de Marseille (*huit départemens*).

Bouches-du-Rhône.	942
Gard.	425
Hérault.	141
Rhône.	67
Var.	14
Vaucluse.	631
Isère.	4
Alpes-Maritimes.	303
Total.	2,527

dont 81 propriétaires, 65 militaires, 319 enfans appliqués aux sciences, arts et métiers, 11 fabricans.

Circonscription de Paris (*seize départemens*).

Seine.	2,733
Ille-et-Vilaine.	11
Allier.	5
Finistère.	11
Loire-Inférieure.	11
Loir-et-Cher.	10
Loiret.	7
Marne.	2
Nord.	166
Pas-de-Calais.	63
Seine-Inférieure.	47
Seine-et-Marne.	132
Seine-et-Oise.	95
Somme.	14
Yonne.	27
Côte-d'Or.	251
Total.	3,585

Digitized by Google

On compte dans le département de la Seine 15 propriétaires, 78 militaires, 148 enfans appliqués aux sciences, arts et métiers, 9 fabricans.

Les autres départemens de la circonscription n'ont fait connaître que la population.

Circonscription de Metz et Nancy (sept départemens).

Moselle.	6,506
Ardennes.	11
Meurthe.	3,289
Haute-Marne.	41
Meuse.	405
Vosges.	345
Doubs.	86
Total.	10,683

dont 38 propriétaires, 117 militaires, 406 enfans appliqués aux sciences, arts et métiers, 13 fabricans.

Circonscription de Strasbourg et Wintzenheim (quatre départemens).

Bas-Rhin.	16,155
Haut-Rhin.	9,915
Léman.	80
Haute-Saône.	5
Total.	26,155

dont 175 propriétaires, 294 militaires, 348 enfans appliqués aux sciences, arts et métiers, 165 fabricans.

Digitized by Google

Circonscription de Trèves, Mayence, Coblentz et Crevelt (treize départemens).

Sarre.	3,472
Foretz.	79
Sambre-et-Meuse.	2
Mont-Tonnerre.	11,122
Rhin-et-Moselle.	4,063
Roër.	5,447
Dyle.	56
Escaut.	56
Jemmapes.	20
Lys.	3
Meuse-Inférieure.	490
Deux-Nèthes.	49
Ourthe.	97
Total.	24,996

dont 730 propriétaires, 126 militaires, 700 enfans appliqués aux sciences, arts et métiers, 13 fabricans.

Nota. Ces détails sont incomplets pour la circonscription particulière de Mayence.

Circonscription de Turin et Casal (six départemens).

Pô.	1,710
Stura.	904
Marengo.	1,801
Doire.	98
Montenotte.	456
Sezia.	490
Total.	5,543

Digitized by Google

dont 128 propriétaires, 41 militaires, 402 enfans appliqués aux sciences, arts et métiers, 48 fabricans.

Total général 77,212 Israélites parmi lesquels on compte, sauf quelques omissions, 1232 propriétaires, 797 militaires, 2360 enfans appliqués aux sciences, arts et métiers, et 250 fabricans, chefs de manufactures. Il faut remarquer qu'en 1789 on ne trouvait parmi eux, à l'exception de quelques juifs Portugais, ni propriétaire, ni militaire, ni artiste, ni artisan.

Je ne dois pas dissimuler que les enfans des juifs éprouvent des dégoûts dans les écoles de plusieurs départemens. Si les prêtres réussissent dans leur projet d'envahir le monopole de toute instruction publique, ce sera un obstacle presque invincible à l'amélioration de la caste israélite.

D'autres communautés de juifs fort nombreuses vivent actuellement sous les lois de l'Empire, en Hollande, à Hambourg, à Rome, en Toscane. La seule Hollande en nourrit 60,000 dont 40,000 habitent Amsterdam. Ils ont dans le nord des maisons de commerce très-riches, et une population indigente. Leur plus belle existence est à Livourne où ils ont fondé le commerce, bâti la ville en grande partie, et où ils célèbrent leur culte avec décence dans un temple de marbre. Le langage, les mœurs, l'éducation ne les distinguent pas des autres citoyens, et nulle part on ne voit mieux combien la race juive est susceptible d'entrer dans la civilisation européenne, lorsque des lois flétrissantes ne la forcent pas de s'isoler et de faire une nation dans la nation.

Des calculateurs évaluent à huit millions le nombre

Digitized by Google

des juifs actuellement épars sur le globe. C'est beaucoup plus qu'ils ne furent dans leur prospérité et sous le règne de Salomon. L'Europe en réclame environ un quart, dont une bonne partie croupit en Pologne au milieu d'un peuple encore plus qu'eux misérable, opprimé et fanatique.

Digitized by Google

DEUX MÉMOIRES

REMIS AU RÉGENT

POUR

LE DETOURNER DE FAIRE DES DUCS.

PAR SAINT-SIMON (1).

Nous donnons les Mémoires qui suivent, parce qu'ils offriront à ceux qui attachent du prix aux titres une statistique exacte de la haute noblesse à l'époque où ils furent écrits, et aussi parce qu'ils abondent en argumens qui servaient alors à Saint-Simon à détourner le Régent de rendre plus commune la dignité dont l'auteur de ces Mémoires était revêtu, et qui seraient bien propres aujourd'hui encore à faire ressortir, s'il en était besoin, les inconvéniens inévitables pour les gouvernans eux-mêmes des titres et des décorations.

I.

S. A. R. est suppliée de considérer le prodigieux nombre de graces qu'elle a faites en tout genre depuis

(1) Tiré des archives du ministère des affaires étrangères.

Digitized by Google

sa régence, et la reconnaissance qu'elle peut compter en recueillir :

L'humeur de la plupart des hommes, plus propres à être attachés par l'espérance que par la reconnaissance;

Le peu qu'elle a laissé de graces à faire au roi après sa minorité, à qui on ne manquera pas de le faire trouver bien mauvais, sans qu'il y ait beaucoup lieu de compter alors sur la volonté ou le pouvoir de ceux qui en auront profité;

En cas de malheur le plus sinistre, le peu qu'il reste de moyens de se faire des créatures dans les temps les plus critiques, et où les précédens bienfaits ne détermineront guère de ceux qui les ont reçus;

Il ne se trouvera pas quatre survivances de considération, ni quatre brevets de retenue à donner;

Les grades militaires, depuis les subalternes au-dessous de capitaine jusqu'à celui de lieutenant-général, sont à l'infini;

Il en est de même des pensions militaires et civiles et de l'ordre de Saint-Louis;

Les places des conseils et les emplois principaux dans les provinces sont multipliés au point de ne pouvoir plus être augmentés;

Le roi, qui est en âge de communier et par conséquent d'être sacré, fera nécessairement une promotion dans l'ordre du Saint-Esprit le lendemain de son sacre, de laquelle S. A. R. disposera tout entière, et il est rare d'en avoir une si nombreuse, puisqu'il n'y a plus que deux commandeurs ecclésiastiques et vingt-cinq chevaliers, ce qui, compris les cinq grands-officiers, donne six cordons ecclésiastiques et soixante-deux colliers à disposer dans l'usage le plus étroit. Or, les rangs

Digitized by Google

qui ont droit d'en donner aux grandes promotions sont tous renfermés dans la plus étroite famille de S. A. R., et parmi les ducs à faire chevaliers, il n'y en a que six ou sept, exactement comptés, qui, outre cette dignité, ne soient pas revêtus d'ailleurs d'emplois à avoir l'ordre. C'est encore un grand nombre de graces à faire, et d'un genre de grace qui touche fort, et qui, étant de nécessité, ne peut être susceptible d'être blâmée, ni mal interprétée auprès du roi;

C'est en cette situation que S. A. R. est pressée de faire des ducs;

Il y en a maintenant soixante-quatre, et si vous en exceptez ceux qui sont aussi ou grands d'Espagne ou jouissant du rang de princes étrangers, il en reste cinquante-quatre, bien qu'il n'y en ait que six par démission de leurs pères;

De duchesses, il y en a cinquante-huit, et en diminuant celles qui ont rang de princesses étrangères, ou des rangs de grandesses, ou de duchés d'Angleterre établies en France, il en reste cinquante-une.

Des rangs d'hommes purement étrangers, trente-neuf; De tabourets purement étrangers, quarante-deux;	Sans être ducs ni duchesses de France.

Tellement qu'en tout, rangs étrangers d'hommes quarante-neuf, et de tabourets aussi quarante-neuf; en sorte qu'il n'y a que cinq ducs plus que d'hommes qui ont des rangs étrangers, et deux duchesses seulement

Digitized by Google

plus que de tabourets étrangers, ce qui sera dit en passant.

Joignant le tout ensemble, il se trouve cent trois hommes qui ont un rang, et cent tabourets actuellement en France.

II.

S. A. R. s'était fermement déterminée à ne point faire de ducs, et par le grand nombre qu'il y en a, et par le grand nombre de ceux qui se mettraient sur les rangs pour l'être, et par le grand nombre de mécontens qui demeureraient frustrés de leur espérance et de leur désir, quelque grand nombre de ducs qu'elle pût faire.

Pour le grand nombre de ducs il y en a actuellement cinquante-quatre, dont il n'y en a que six par démission de leurs pères, n'ayant qu'un duché, et cinquante-et-une duchesses, parmi lesquelles vingt douairières.

Outre ceux-là, il y en a onze qui jouissent en outre de différens rangs, et huit duchesses en même cas.

Et de plus trente-sept hommes qui, sans être ducs, ont des rangs étrangers, et quarante-deux dames en même cas.

Ce qui fait qu'il y a en tout cent deux hommes distingués par leurs rangs, desquels il n'y a que six ducs de plus que de rangs étrangers, dont la plupart se multiplient par autant d'enfans mâles qui en naissent, et cent-et-un tabourets, dont un seul de duchesse plus que des autres. C'est ce que S. A. R. verra d'un coup-d'œil par la liste ci-jointe, qui comprend tout avec exactitude.

Digitized by Google

C'est encore à elle à considérer si un si prodigieux nombre de rangs qui, en hommes et en femmes, distinguent deux cent trois personnes de tout ce qui est en France, n'est pas bien plus que suffisant pour la décoration de la cour et de l'État, et pour faire une juste peine à tous ceux qui n'y sont pas compris et qui voient sans cesse tant de personnes distinguées, outre les maréchaux et les maréchales de France qui à ce titre ont aussi leurs distinctions, ce qui grossit toujours ce nombre, ainsi que le chancelier, la chancelière et ceux qui ont eu les sceaux.

Par la liste des personnes parmi lesquelles S. A. R. aura à faire choix pour remplir les soixante-deux colliers du Saint-Esprit actuellement vacans, elle verra le grand nombre de ceux qui ne se contenteront plus de cet honneur dès que la porte sera ouverte à un plus grand et plus solide, et concevra par cette réflexion quel nombre de mécontens elle fera, à quelles importunités elle se livrera, à quels inconvéniens elle s'exposera, si elle cède à sa bonté et à sa facilité naturelle en faveur des raisons ou des empressemens de quelques-uns, même en étendant ses graces plus loin qu'elle ne le voudra elle-même, tant de la première fois que par la suite et par les supplémens dont elle ne se garera point.

Je ne nommerai personne : il y en a dont la naissance et les autres qualités les élèvent à de justes espérances, il y en a dont le désir grossit de telles considérations au-delà de leur mesure; il y en a enfin qui destitués ou de naissance ou de mérite s'en font un de leur hardiesse et de la facilité, un moyen de leur importunité, de leurs accès, de leur industrie à faire des comparaisons. S. A. R. ne sera trompée en aucun ; elle

Digitized by Google

connaît la naissance, le mérite et les qualités ; ses bontés ne l'ont pas empêchée de s'expliquer là-dessus à l'égard de quelques-uns, et elle ne peut espérer que le public estime qu'elle s'y soit méprise. En élever après de cette sorte, c'est à elle à peser ce que le monde en pensera et ce que les intéressés en sentiront.

Elle a vu à quel nombre les conseillers des conseils se sont augmentés, et que cette multiplication même, qui a fort affligé les membres des conseils, n'a fait que grossir le nombre des prétendans à y être admis et celui des mécontens de n'y avoir pas eu place.

Elle a vu arriver la même chose de ses différentes et nombreuses promotions d'officiers-généraux, de colonels, et même jusqu'à des commissions de capitaines; point de promotion qui n'ait été suivie d'un supplément. L'une et l'autre en ont attiré de nouvelles pour satisfaire les cris et les plaintes, et ce qui a résulté outre ce nombre excessif, c'est qu'en ce genre il reste plus de mécontens qu'il n'y en eut jamais. Ceux qui le sont ne trouvent plus parmi cette foule la distinction qui les avait flattés, ceux qui ne le sont pas, sont encore plus outrés de n'être pas même parvenus à être de cette foule, et s'estiment doublement malheureux d'en voir tant d'autres dans les grades, tandis qu'eux n'y sauraient atteindre, tout avilis qu'ils sont et peu capables de les satisfaire : dont il demeure un mécontentement, une douleur générale, et de ceux qui sont montés aux grades et de ceux qui n'ont pas été promus.

La même chose est encore arrivée dans l'ordre de Saint-Louis. Les prétentions ont multiplié les diverses expectatives; celles-ci ont fait augmenter les grandes-croix et les cordons rouges, et le fait est que plus il y en a, plus il se présente de gens pour en obtenir au-delà,

Digitized by Google

tous avec des raisons plus ou moins bonnes, mais tous avec grand désir d'obtenir et un grand mécontentement de n'obtenir pas.

Nul ne se rend justice sur sa naissance ni sur ce qu'il vaut. Ceux-là mêmes qui se connaissent le mieux sur l'un et sur l'autre se gardent bien de le montrer. Chacun prétend donc, mais prétend bien plus haut et bien plus ferme dès qu'il en voit d'autres prétendre auxquels il serait honteux de déférer préférence sur soi, et de l'un à l'autre cette façon de prétendre grossit à l'infini le nombre des prétendans. Si on n'avait point fait de promotion personne ne serait mécontent, on en fait beaucoup et encore plus de mécontens, et tel l'est de n'être pas lieutenant-général qui ne se serait pas plaint d'être demeuré colonel et qui eût regardé la brigade comme une fortune et un état de consistance qui plus qui moins, ou par la chose en soi, ou par comparaison d'autres gens devenus lieutenans-généraux.

Insensiblement je suis venu à montrer la quantité de graces militaires que S. A. R. a faites et la quantité de membres de conseils qu'elle ne les peut plus multiplier. Il en est de même de pensions.

Mais les graces civiles, charges, offices, emplois, gouvernemens, survivances de toute nature, brevets de retenue sur tout ce qui est donné, sont montés au point que S. A. R. n'en peut plus faire, parce que tout est déjà achevé.

C'est à quoi S. A. R. est suppliée de faire une attention proportionnée à ce qui résulte de ce nombre si prodigieux de graces en tout genre qu'elle a fait depuis sa Régence et sur la reconnaissance qu'elle compte en recueillir.

Sur l'humeur des hommes plus propres à être atta-

Digitized by Google

chés par l'espérance que par la reconnaissance, et à se remercier eux-mêmes, leurs qualités, leur industrie, de ce qu'ils ont obtenu, qu'à en savoir gré à qui le leur a donné, duquel souvent ils ne considèrent les présens que comme des choses dues ou à eux ou aux exemples des graces pareilles. Sur le peu ou point de graces qu'elle a laissé à faire au Roi après sa minorité, à qui ceux qui en auraient voulu tirer ne manqueront pas, et beaucoup d'autres avec eux, de le faire trouver bien mauvais, sans qu'il y ait beaucoup lieu de compter alors sur la volonté ou le crédit de ceux qui auront profité de celles de S. A. R. Enfin, le malheur le plus sinistre arrivant, par le peu de moyens qu'il reste à S. A. R. de se faire des créatures dans les temps les plus critiques, et où les précédens bienfaits qui se confirment toujours quand on se veut donner, ne détermineront guère ceux qui les auront reçus de S. A. R., qui n'a pas maintenant quatre survivances de considération à donner.

Digitized by Google

LETTRES DE GRACE

ACCORDÉES

PAR LOUIS XI.

Tant de réputations historiques brillent d'un éclat mensonger, qu'il est consolant parfois de trouver aussi quelque bon côté chez les hommes que la postérité a traités avec le plus de sévérité. Il est peu de rois dont la cruauté soit devenue plus proverbiale que celle de Louis XI; nous devons dire cependant qu'il existe aux archives générales du royaume un registre (n° 195, *Ordonnances des rois de France*) renfermant environ dix-huit cents lettres de grace accordées par ce prince de l'an 1467 à l'an 1476. Sans doute, malgré ces remises de peine, le compère Tristan ne chômait pas; mais elles prouvent du moins que les droits de la clémence n'étaient pas prescrits.

Nous nous proposons de donner successivement quelques-unes de ces *rémissions*, qui sont précédées d'un exposé souvent dramatique du fait reproché au gracié. Nous commencerons par rapporter aujourd'hui des lettres délivrées en faveur d'un pauvre mari jaloux, convaincu d'avoir battu sa femme et d'avoir mis le feu chez son beau-père.

Digitized by Google

LETTRES DE GRACE ACCORDÉES PAR LOUIS XI A UN INCENDIAIRE.

Lors, par la grâce de Dieu, roi de France, savoir faisons à tous présens et à venir,

Nous avons receue humble supplication de Simon de Grelot, dit Carrignon, père de Jehan Carrignon, à présent detenu prisonnier ès prisons de Sully, contenant que le dit Jehan Carrignon, dès son jeune aage, ne fut jamais bien censé, et souvent quant il se marrissoit d'aucune chose, il estoit et devenoit furieux. Et est advenu que ou mois de novembre derrenier passé, ung jour de lundi, lui estant cousché et malade en son lit, et tombé en frenasie qui lui avoit duré depuis le vendredi précédant, lui vint en ymaginacion que Juhenne, sa femme, se gouvernoit mal de son corps. A ceste cause, et sans autre occasion, il appela Juhenne, sa femme, par plusieurs fois putain, paillarde, et s'efforça de la batre. Pourquoy la dite Juhenne voyant qu'il estoit en sa fureur et frenasie, doublant sa personne, s'en alla et le laissa seul. Et lui estant seul et ainsi furieux, et mémoratif que son dit père lui avoit reffusé bailler du blé qu'il avoit batu en la grange de son dit père le jeudi précédant, duquel reffus il estoit entré en sa frenasie, soudainement se leva tout nu de son lit, print une poingnée de paille et l'aluma, et incontinent s'en alla mettre le feu en ung lit de la maison où il demeuroit qui appartenoit à Jehan Huby. Et après saillit hors de la dite maison, et lui estant toujours tout nu, s'en ala en la mestarie de même appartenant à son dit père, et en la bergerie et grange d'icelle mestarie, et aussi à ung toict à bestes mist pareille-

Digitized by Google

ment le feu, et fust le tout bruslé avec certaine quantité de bestes à laine et à corne qui estoient dedans; mais aucune partie en fut sauvée. Et après le feu ainsi mis s'en alla ledit Jehan Carrignon tout nu, estant en sa chemise et frenasie en l'ostel de l'un de ses voisins, et ailleurs à deux ou à trois lieues, dans Dillet, où avoit assemblée de gens, disant qu'il avoit fait beau feu, et il estoit tout malade et plein de frenasie, et il ne savoit qu'il faisoit. Et depuis le dit Jehan Carrignon a esté constitué prisonnier pour le dit cas ès prisons du dit lieu de Sully, ès quelles il a confessé à la justice du dit lieu les cas dessus déclairés, à l'occasion desquels, par le prévost d'icelle justice, il a esté condempné à être ars et brullé; dont par de son dit père suppliant il a appellé en notre court de parlement, et pour ce nous a le dit suppliant humblement fait supplier et requérir qu'attendu l'estat de la personne de son dit fils, qui n'est pas bien censé, et ce qu'il a fait ce a esté lui estant en sa frenasie et comme furieux et incensé, et que en dommaige qui est advenu il n'y a en tout ou la plus grant partie que le dit suppliant son père, qui s'en tient pour tout content et satisfait; nous plaise impartir à son dit filz noz grâce et miséricorde.

Pourquoy nous, ces choses considérées, et voulant miséricorde prefférer à rigueur de justice, au dit Jehan Carrignon avons remis, quitté et pardonné, et, par la teneur de ces présentes, de notre grace espécial, pleine puissance et auctorité royal, remectons, quictons et pardonnons le fait et cas dessus dit avec toute peine.

Digitized by Google

COUPS DE BATON

DONNÉS PAR ORDRE

DU PRINCE DE CONDÉ

A UN GENTILHOMME DE LA REINE-MÈRE (MARIE DE MÉDICIS) [1].

Supplie humblement Henry de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang et premier pair de France, disant qu'un nommé Marsillac a demeuré en la maison du dit seigneur comme domestique d'aucun de ses serviteurs, desquels il tirait gages, durant lequel temps abusant de quelque faveur qui lui était portée, il a commis plusieurs fautes, trahissant les affaires particulières du dit seigneur, qui lui étaient commises, et tiré plusieurs sommes de deniers de ceux qui présentaient des requêtes au Conseil; dont le dit seigneur averti commanda qu'il fût chassé de sa maison. De quoi le dit Marsillac prit un tel déplaisir voyant la liberté de ses larcins découverte et retra ée, qu'il s'est licencié de mal parler du dit seigneur prince et de sa maison, feindre et forger des mauvais bruits à dessein de blesser son honneur et sa réputation, ce que le dit seigneur a longuement méprisé tant pour son inclination naturelle, éloignée de toute vengeance, que pour le peu de compte qu'il faisait d'un de si basse condi-

(1) Bibliothèque royale, manuscrits Du Puy, tome 91.

Digitized by Google

tion. Toutefois, ayant su que le dit de Marsillac continuait, et que son audace et témérité sur ce sujet accroissait de jour à autre, voire que pour donner plus d'effet à sa médisance il se rendait familier aux maisons des grands, ledit seigneur prit occasion de faire supplier la reine, par aucun de ses plus spéciaux serviteurs, d'avoir pour agréable que la cour fût interdite audit de Marsillac, afin de donner exemple à ceux qui voudraient imiter ses médisances; et ayant appris que la reine n'avait point donné cette légère satifaction à son juste ressentiment, il a estimé que ledit de Marsillac s'abstiendrait volontairement de se trouver en sa présence. Toutefois, depuis peu, ledit de Marsillac, a pris toutes occasions de se trouver à la vue dudit seigneur, même aux lieux et endroits les plus célèbres, avec gestes et comportemens pleins d'irrévérence, à quoi ledit seigneur prince, du commencement, n'a voulu penser jusqu'à ce que ledit de Marsillac en a fait coutume, au vu et su de tous ceux qui ont accoutumé de suivre ledit seigneur, occasion pourquoi icelui seigneur commanda à plusieurs des siens et au premier d'entre eux qui le rencontrerait, de lui donner quelques coups de bâton pour le punir de son insolence, ce qui serait arrivé le jour de jeudi cinquième de ce mois. Le sieur de Rochefort ayant rencontré ledit de Marsillac, n'ayant pu se contenir qu'il n'usât d'agression de gestes et de paroles, et d'autant que les mauvais comportemens, actions et déloyautés du dit de Marsillac, suivis de médisances proférées contre l'honneur dudit seigneur prince, ont pu être capables d'encourir son courroux, même après avoir supplié la reine, à laquelle il a toujours désiré rendre témoignage de sa submission et humble obéissance à toutes choses, que ledit de Marsillac au moins

Digitized by Google

fût tenu d'éviter sa présence, ce qui a été fait en ce regard, procédant du commandement dudit seigneur, les poursuites qui pourraient être faites retourneraient sur personnes qui ne peuvent être coupables que pour lui avoir obéi, lesquels il est tenu d'avouer et rendre ce témoignage à la vérité; ce considéré, nos dits seigneurs,

Il vous plaise de vos graces donner acte audit seigneur prince dudit aveu, et attendu les justes sujets ci-dessus représentés, il offre se purger par serment, décharger ledit de Rochefort des poursuites qui pourraient être faites contre lui en la justice, et attendu la qualité du suppliant, et de l'honneur qu'il a de toucher de si près au roi, et le rang qu'il tient de premier prince du sang et premier pair de France, s'agissant de chose qui le concerne en particulier, ordonner qu'il sera délibéré sur ledit aveu contenu en la présente *requête* devant toutes les Chambres assemblées.

EXTRAIT DU CAHIER DE LA NOBLESSE DU SAMEDI MATIN PREMIER FÉVRIER.

M. le président a dit avoir eu commandement du Roi de faire entendre à cette compagnie ce qui s'était passé au Louvre le jour d'hier au matin, où M. le Prince s'étant trouvé à l'issue du Conseil, s'était approché du Roi et de la Reine, prit par la main M. le chancelier pour être comme témoin, et dit à la Reine qu'il s'étonnait comme elle s'offensait de ce qui avait été fait à Marsillac par son commandement, et qu'il avouait l'avoir fait faire pour les sujets que ledit Marsillac lui en avait donnés; la Reine lui répondit: « qu'elle ne voulait et ne pouvait croire qu'étant ce qu'il était, il

Digitized by Google

eût voulu faire commettre une action si violente contre une personne qui était pensionnaire du Roi et son domestique d'elle; qu'il était trop bien né pour faire une action qui fût tant au mépris de l'autorité du Roi et de sa justice, vu même qu'elle lui avait fait dire par M. de Bouillon de ne faire aucun déplaisir à cet homme.» M. le Prince répliqua qu'il n'avait point su cela, et que cet homme lui ayant déplu et l'ayant offensé, il l'avait fait traiter de la sorte. La Reine répondant lui dit: « que si le Roi et elle s'étaient ressentis de ceux qui leur en avaient fait de même, plusieurs s'en seraient mal trouvés; et quoi qu'il voulût dire, qu'elle ne croirait jamais qu'il eût fait faire cela » sur quoi M. le Prince continuant d'avouer la chose en la présence du Roi, dit: « Je l'ai fait faire, que me fera-t-on? » La Reine répondit: « M. le prince, pardonnez-moi, s'il vous plait, si je vous dis qu'il y a de l'effronterie d'avouer un tel acte devant le Roi, qui doit la justice à tout le monde» et M. le Prince répliqua: « Madame, vos colères et vos animosités ne tendent qu'à m'éloigner du Roi, mais elles n'auront pas ce pouvoir, ni les artifices de mes ennemis.» Le Roi, voulant parler, fut retenu de la Reine, et M. le Prince lui dit: « Sire, je vous supplie, ne me dites rien, car je suis votre très-humble serviteur, et quoi qu'on en fasse, je ne m'éloignerai pas d'auprès de Votre Majesté, » sortit et s'en alla.

Coubron a dit, que parce qu'il parlait de la part du Roi qu'il le fallait croire, sur quoi lui ayant été répliqué, que soit du Roi ou de la Reine, qu'il le fallait croire; à quoi il s'accorda.

Ce qu'ayant été entendu par la compagnie sans vouloir mettre en délibération, fut résolu d'un commun consentement d'aller toute la chambre entière trouver

Digitized by Google

Leurs Majestés, pour leur offrir la continuation d'une perpétuelle et inviolable obéissance et fidélité.

On dit que M. le Prince dit en sortant qu'elle n'était plus régente, ne se souciait plus d'elle, et que le Roi en fut si en colère qu'il en pleura, et dit que la Reine lui avait fait grand tort de l'empêcher de parler, qu'il lui aurait bien lavé la tête; et quelques-uns disent de plus, qu'il regarda à son côté et dit que s'il eût eu son épée, qu'il lui en aurait donné, et que M. de Saint-Jaran lui avait répondu que son épée était trop rude pour l'employer pour si peu de chose, qu'elle ne devait jamais voir le jour que pour faire trembler toute la terre.

On dit aussi que la Reine en pleura; le Roi et la Reine mandèrent les présidens des trois chambres des États, pour faire savoir aux Chambres la vérité de ce fait, et dès le vendredi, après dîner, l'affaire fut proposée au Tiers Etat, et résolu que le président seul saurait si la Reine aurait agréable qu'ils lui allassent offrir leurs services. Les autres chambres n'étaient pas assemblées cette après-dînée.

L'affaire ayant été résolue, comme dit est à ladite Chambre, sans vouloir attendre les autres Chambres, on envoya M. de Selainville vers la Reine, pour savoir si elle aurait agréable que nous la vinssions trouver comme nous l'avions résolu; laquelle répondit qu'elle craignait que notre visite n'interrompît la dévotion qu'elle avait accoutumé de faire ce jour-là à Saint-Victor, toutefois que nous vinssions et nous rendissions dans le grand cabinet du conseil.

On donna aussi avis à M. le chancelier de notre résolution par les sieurs de Meillan et Valain, qui ap-

Digitized by Google

prouva fort notre résolution, et de ce que nous l'avions prise sans en délibérer, et que nous y allions sans MM. du Clergé ni autres.

Avant que partir de la chambre nous envoyâmes Darley, premier conseiller, pour dire à MM. du Clergé notre résolution, et que nous allions au Louvre.

Et sur-le-champ partîmes tous ensemble et vînmes au Louvre à pied, et allâmes attendre le Roi et la Reine dans la chambre du Conseil. On plaça les chaires du Roi et de la Reine sur le milieu contre la table, et tout autour la noblesse. Le roi et la reine étant assis, M. de Sanecay vint, et, après les révérences accoutumées, dit : « Votre noblesse, Sire, plus prompte à vous servir que tout le reste de vos sujets, n'a voulu, sur ce qu'elle a appris par moi, être devancée par aucun à vous venir renouveler les assurances de ma très-humble obéissance et fidélité. Jalouse de conserver, à l'exemple de nos prédécesseurs, l'autorité royale, c'est l'unique puissance qu'elle reconnaît et à laquelle sa valeur se soumet. Votre Majesté est la lumière qu'elle regarde, et d'elle seulement elle reçoit son lustre ; la Reine seule peut prendre part à ce qui vous est dû, Votre Majesté lui ayant communiqué sa puissance, et confié le gouvernement de votre État à ses prudens conseils. Permettez-nous, Sire, de lui donner les mêmes assurances de nos fidélités, puisque vos intérêts sont tellement conjoints que blesser son autorité, c'est offenser la vôtre. »

Le Roi répondit qu'il nous remerciait des témoignages de bonne volonté que nous lui rendions, qu'il s'en souviendrait, et nous reconnaîtrait aux occasions qui se présenteraient.

La Reine dit presque les mêmes paroles, et qu'elle

Digitized by Google

ferait ressouvenir le Roi des bons services et témoignages de bonne volonté que nous lui rendions, qu'elle ne savait pourquoi M. le Prince s'en prenait à elle, et qu'il n'y avait point d'apparence de dire qu'il était serviteur du Roi, et la venir attaquer comme si elle n'était pas la même chose avec le Roi. On commença à sortir, et cependant, en se tournant vers la compagnie, elle dit, que M. le Prince avait bonne grace de se prendre à elle, comme si, en ce faisant, le Roi n'y était pas offensé; qu'elle n'aurait rien à démêler avec lui, et que ce qu'elle en faisait n'était que pour le bien et le service du Roi. Le monde sortit, et elle alla à Saint-Victor.

Madame la comtesse de Soissons, le soir que cette brouillerie était arrivée, le matin sortant de chez M. de Bouillon, vint au Louvre, où, étant arrivée, elle voulut excuser M. le Prince, et la Reine lui dit: Quoi! le voudriez-vous excuser? et lui raconta particulièrement tout ce qui s'était passé entre elle et M. le Prince, et finit en disant que feu M. le Comte n'aurait pas fait cela. Madame de Soissons repartit que M. le Comte n'avait jamais souffert ce que M. le Prince souffrait, et qu'ayant rencontré Sanzay, qui l'avait offensé, le jeta par terre, en présence du feu Roi, et lui donna trente coups de pied dans le ventre, que le feu roi n'avait dit autre chose, sinon : « Mon Dieu, ôtez-le lui, car il l'étranglera. » Les princes du sang ne se traitent pas comme vous faites. Ils ont cette liberté que, quand ils auraient battu, voire tué un gentilhomme, ils peuvent prendre un escabeau, et s'asseoir auprès du roi; » et lui tint tout plein d'autres discours bien hardis, et s'étendit longuement. Enfin la Reine finit par des discours fort doux.

Digitized by Google

M. de Bouillon envoya dire à la Reine par M. de Chastillon qu'il la priait de l'excuser s'il n'avait pas dit à M. le Prince ce qu'elle lui avait fait commander par M. le maréchal d'Ancre, qu'il avait cru cette affaire si importante, qu'il ne l'avait osé fier à personne, et étant attaché à son logis par le pied, il n'avait pu aller lui-même chez M. le Prince.

EXTRAIT DU CAHIER DU CLERGÉ.

MESSIEURS,

Jeudi 5 de ce mois, le Roi ayant entendu que le sieur de Rochefort, gentilhomme de la maison de M. le Prince, accompagné de deux ou trois gentilshommes, et cinq ou six laquais, avait rencontré le sieur de Marsillac, pensionnaire de Sa Majesté, et ordinaire chez la reine, sa mère, sur le pavé de la rue Saint-Honoré, et l'avait outragé de coups de bâton et épée, Sa Majesté envoya dire à son procureur général qu'il en fît informer et poursuivre la justice de ce crime.

Hier, vendredi 6, M. le Prince, à la sortie du Conseil, dit à la Reine plusieurs propos, entre lesquels, par trois fois, lui répéta qu'il avait commandé de battre ledit de Marsillac, et que pour cela l'on ne lui pouvait que faire. Sa Majesté lui répliqua qu'elle ne le pouvait croire, que l'action était trop honteuse pour sortir de lui : mondit sieur le Prince lui repartit que le feu roi son seigneur ne traitait pas ainsi les princes du sang. Sa Majesté répondit que les princes du sang ne faisaient de telles actions, et qu'elle savait bien comment ledit

Digitized by Google

roi s'y comportait. Mondit sieur Prince dit qu'on le voulait séparer d'auprès du Roi, mais qu'il n'en bougerait, et lui rendrait toute sorte de services. Le Roi voulut parler, mais la Reine l'arrêta, et dit au Prince : « Vous me pardonnerez, c'est une grande effronterie de soutenir que vous avez fait cela devant le Roi. — Comment ! appeler un effronté un prince du sang ! répondit-il à la reine ; ni votre animosité, ni votre colère, ne m'empêchera de servir le Roi ; » paroles qu'il dit, se retirant d'auprès de Leurs Majestés. Lors le Roi dit : « Ah! Madame, vous m'avez fait grand tort de m'avoir empêché de parler, » et autres discours ; de quoi Leurs Majestés ont désiré que vous fussiez informés, et le Roi m'a commandé de vous dire qu'il est résolu de n'endurer les voies de fait à aucun, pour grand qu'il soit, et que Sa Majesté veut protéger ses sujets, et mêmement ceux qui le servent, lequel commandement il a donné aux anciens présidens des Chambres.

Sur quoi la chambre du Clergé supplie monseigneur le cardinal de Sourdis de représenter et faire entendre au Roi qu'elle trouve fort étrange et improuve l'aveu fait par M. le Prince de l'excès commis par le sieur de Rochefort en la personne du sieur de Marsillac, pensionnaire et domestique de Sa Majesté, duquel excès le supplie de faire justice, et faire punir telles violences et voies de fait.

Trouve aussi très mauvais qu'on veuille séparer et diviser l'autorité du Roi avec celle de la Reine sa mère, dont l'union est très importante à l'État.

Témoignant grand ressentiment de ce que Leurs Majestés sont offensées des paroles qui ont été tenues en présence de Leurs Majestés, et lui protestent toute sorte d'obéissance, fidélité et service.

Digitized by Google

Le présent extrait du procès-verbal de la chambre ecclésiastique des États généraux délivré par nous soussignés, secrétaires de ladite chambre par le commandement de seigneurs les députés,

Signé BELITY, BERTIER,
BISTEVILLE.

Digitized by Google

LE CONVOI FUNÈBRE

DE

HENRI IV.

Le vingt-sixième jour de Juin, sur les huit à neuf heures du matin, les gens du roi vinrent en la grand'-Chambre avertir la cour que le sieur de Rhodes était au parquet des huissiers, entre les deux portes, avec les vingt-quatre crieurs de la ville de Paris, pour faire la semonce de l'enterrement du défunt roi. Messieurs les Présidens et tous Messieurs de la grand'chambre assemblés, Monsieur le premier Président proposa s'il ne serait pas bon d'assembler toutes les chambres du parlement; ce qui fut trouvé bon, et de fait le furent tout à l'heure. Alors fut commandé au clerc du greffe de faire entrer ledit sieur de Rhodes, devant lequel marchaient des hérauts d'armes, avec leurs cottes de velours violet semées de fleurs-de-lys d'or, et chacun, tenant en main une verge au bout de laquelle il y avait une fleur-de-lys dorée, vinrent jusqu'à l'entrée du parquet de la grand'Chambre. Le sieur de Rhodes était vêtu d'une robe longue de deuil, traînant son épée au côté, un bâton en la main couvert de velours noir, un bonnet carré à oreilles, en la forme qu'on les portait anciennement en deuil. L'on lui donna place entre deux conseillers de la grand'-chambre, aux sièges bas vis-à-vis

Digitized by Google

du banc de Messieurs les Présidens, et le favorisa-t-on de lui laisser son épée. Étant assis, il dit que le roi et la reine lui avaient commandé de venir avertir la cour, que mardi prochain vingt-neuf du mois, à deux heures après-midi, le transport serait fait du corps du défunt roi à l'église Notre-Dame de Paris, et de là le lendemain à Saint-Denis, afin que la cour s'y trouvât en bonne compagnie, pour rendre au défunt roi les honneurs en la manière accoutumée. Monsieur le premier Président, en répondant, lui dit que « Depuis le détestable et abo-« minable parricide commis en la personne du feu roi;..» et surpris de larmes et grands soupirs, ne fut en son pouvoir d'achever; ce qui émut tellement toute la compagnie, que chacun, frappé de la même douleur et compassion, pleurait, et fut un renouvellement des premières larmes. Parmi ces pleurs il essaya de reprendre la parole comme il put; et en larmoyant et soupirant, le mouchoir en la main, comme la plupart l'y avaient, il supplia la compagnie de l'excuser, disant que la douleur lui fesait perdre la parole; et au sieur de Rhodes, que la cour témoignerait par toutes sortes de devoirs et de services le regret et l'ennui qu'elle avait en la perte d'un si grand roi, et lui rendrait tous les derniers honneurs qu'elle pourrait et qu'elle devait.

Ce fait, monsieur de Rhodes se retira et fit entrer les vingt-quatre crieurs en la place de la grand'chambre étant près d'eux, l'un desquels, après avoir sonné par trois fois leurs clochettes, dit ces mots : Nobles et dévotes personnes, etc., etc. Après ce, sortirent de la grand'chambre et firent pareille proclamation en la grande salle du Palais, à la table de marbre.

Le lundi vingt-huit du mois, à dix heures, Messieurs de la cour du parlement partirent du Palais en fort

Digitized by Google

grande compagnie, conduits par six de messieurs les présidens, tous avec robes noires, pour aller au Louvre donner l'eau bénite sur le corps du défunt roi, passèrent sur le Pont aux Marchands, puis le long du quai jusqu'à l'école Saint-Germain, et de là traversant le cloître de Saint-Germain-de-l'Auxerrois, entrèrent au Louvre, cheminant deux à deux, où, entrés dans la grande salle basse toute tendue, même par le bas, de drap noir, entre des barrières qui entouraient le lieu où était le corps du roi, les uns après les autres, selon son ordre, donnèrent de l'eau bénite sur icelui; quoi fait, chacun s'en retourna en son logis.

Le lendemain vingt-neuvième jour de Saint-Pierre, la cour du Parlement s'assembla au Palais, sur une heure après-midi, où étaient Monsieur le premier Président, Messieurs Potier, Forget, de Thou, Seguier, Molé et Le Camus, Présidens, et quatre de Messieurs les maîtres des requêtes, tous en robes d'écarlate, comme aussi le premier huissier, le greffier civil, deux des quatre notaires avec robes d'écarlate, et seize huissiers vêtus de deuil; ils partirent, environ vers les trois heures, du Palais, et descendirent par les grands degrés et marchant deux à deux. Les gens du roi les derniers allèrent au Louvre, où arrivés, entrèrent, pour attendre le convoi, en une chambre basse, que l'on dit Chambre du Conseil, et y furent jusqu'à six heures et demie, attendant l'effigie au sortir, avertis qu'elle était dans la cour du Louvre. Se rangent autour d'elle, savoir: quatre de Messieurs les Présidens aux quatre coins, pour porter le drap, et les deux autres au milieu. L'on avait déjà placé quelques archers de la garde Écossaise, pour être, disaient-ils, au vide, entre Messieurs les Présidens, à l'entour de l'effigie. Sur quoi y eut contes-

Digitized by Google

tation, Messieurs du Parlement soutenant qu'il n'y devait avoir personne autre que de sa cour autour de l'effigie, qu'il ne fallait point de garde à l'effigie. Mais enfin il fallut en souffrir huit, qui marchaient comme ils pouvaient. Au pied de l'effigie, qui est le devant, Monsieur l'évêque de Paris avec Monsieur l'évêque d'Angers, qui disait représenter et tenir la place de Monsieur le grand-aumônier, se trouvèrent placés par le Maître des cérémonies, comme ils dirent. Le greffier du Parlement, le premier huissier et les deux notaires de la cour, auxquels cette place appartient, s'efforcent de se mettre devant eux, et encore devant deux hussiers qui, après avoir fait contenance de s'y vouloir maintenir, se retirèrent. Sur ce, il y eut grand débat et contestation, le Parlement ne pouvant souffrir que l'évêque de Paris et le grand-aumônier, qui doivent accompagner le corps du roi défunt et ne l'abandonner jamais par une vanité, affectaient d'être plutôt près de l'effigie que près du corps, comme l'on voit en tous enterremens que le curé marche après le corps. On leur remontre qu'ils ne sont pas où il fallait qu'ils fussent. Ils répondent qu'ils se maintiendront au rang et place où l'on les avait mis. On fait chercher le Maître des cérémonies, qui ne comparut point, et fit faire sa charge par un huissier de l'ordre, nommé Dugay. Ce désordre arrêtant tout le convoi assez long-temps, l'on envoya les gens du roi, de la part du Parlement, à Monsieur le comte de Soissons, pour le prier de donner ordre que la dignité et le rang, qui appartiennent à la cour du Parlement, leur fussent conservés.

Monsieur le comte de Soissons descend de cheval pour entendre ce différend. Ce Dugay lui montre un livre imprimé fabriqué par un héraut d'armes, ignorant comme

Digitized by Google

il se juge par l'écrit qui contenait l'ordre gardé à l'enterrement du roi Henri II, en l'an 1559, sur lequel ils disaient tous s'être gouvernés. Au contraire, MM. les Présidens remontrent audit seigneur comte de Soissons et à M. le cardinal du Perron, qui se fit apporter en une chaire, que le greffe du parlement était plus ancien, plus certain, et plus véritable que tous les livres que l'on pouvait apporter; sur lequel se voit que c'est la place du greffier civil et criminel, du premier huissier, et des quatre notaires; et que ni l'évêque de Paris, ni le grand-aumônier, n'ont droit, aucun, de tenir cette place, ni n'ont accoutumé d'y être; même qu'au dernier enterrement du roi Charles IX, l'évêque de Paris qui était lors M. le cardinal de Gondy, et M. Amyot lors grand-aumônier, marchèrent devant le corps du défunt et non devant l'effigie. M. le cardinal du Perron pria MM. les évêques de laisser le greffier de la cour avec eux, et à côté les autres officiers; ce qu'ils ne voulurent faire : et au moyen de cette contention qui dura plus d'une heure, tout le convoi demeura arrêté en la cour du Louvre, et fut-on contraint de marcher comme l'on pouvait, la nuit s'approchant, étant quasi, tous ceux qui allaient devant, excepté MM. les cardinaux de Joyeuse et de Sourdis, déjà à l'église de Notre-Dame. Ainsi l'on commença à marcher : plusieurs de MM. du Parlement se mettaient tantôt devant les deux évêques, tantôt à côté; le greffier et les autres notaires s'approchaient le plus près de l'effigie, en sorte que les évêques ne pouvaient tenir ni rang ni place, à leur grande confusion, ni s'aider d'aucune possession en laquelle ils furent sans cesse troublés jusqu'à l'église de Notre-dame, en laquelle l'effigie et tout le convoi n'arriva qu'à neuf heures en toute nuit, où la cour du

Digitized by Google

Parlement prit la main gauche comme en tels actes elle a accoutumé, quoiqu'en autres elle ait toujours la main droite qui en cette cérémonie est réservée aux princes et au deuil. Au-dessous étaient MM. de la Chambre des Comptes et des généraux; et au lieu que la cour et autres assemblées solennelles, comme processions et autres, prenant la main droite, MM. les Présidens sont aux hautes chaires, plus proche de l'entrée du chœur, où se mettent le doyen de l'église et les autres dignités; et MM. les conseillers, selon leur rang, montans en haut. En cette cérémonie, MM. les Présidens prennent leurs places aux chaires hautes du côté gauche plus proche de l'autel, laissant les quatre ou cinq premières vides; et MM. les conseillers, selon leur rang, après eux, tirant vers la porte du chœur; et aux premières et plus proches d'icelles, est M. le recteur et les suppôts de l'Université. Aux basses chaires, au-dessous du parlement, sont M. le prévôt de Paris, ses lieutenans, et les conseillers du Châtelet. Les vêpres des morts se dirent avec un *De profundis*. Ce fait, chacun se retira jusqu'au lendemain : auquel jour la Cour se rassembla au matin, et là fut faite la plainte de la vaine et ambitieuse entreprise de ces MM. les évêques, et fut mis en délibération d'y pourvoir, afin que le semblable n'arrivât l'après-dinée. Les registres de la cour furent vus et lus en la compagnie, et encore le livre des mémoires de M. Du Tillet, greffier de la cour, où il traite cette question avec résolution, blâmant doucement l'ignorance de ceux qui ont telles charges des cérémonies, et enseignant le vrai devoir et la vraie place de M. l'évêque de Paris, par discours, bonnes raisons et exemples; alléguant particulièrement qu'aux obsèques du grand roi François, Premier du nom, M. l'évêque de Paris ayant voulu prendre

Digitized by Google

ce rang et place, fut contraint de la quitter, et se retirer près du corps; cottant aussi qu'aux obsèques du roi Henri II, cela fut entrepris mal à propos. L'on apporta encore un petit livre imprimé chez Robert Étienne, de l'ordre tenu aux obsèques du grand roi François Ier, par lequel se voyait que M. le cardinal du Bellay, personnage de vertu et de très-grand mérite, lors évêque de Paris, marcha près du corps du roi défunt et non devant l'effigie. Outre ce, plusieurs de ces messieurs ramenèrent la souvenance de celles du feu roi Charles IX, en l'an MDLXXIV, ésquelles M. le cardinal de Gondy, lors évêque de Paris, s'étant voulu ingérer de se mettre en cette place avec M. Amyot, grand-aumônier, feu M. le premier président de Thou les pria fort de se retirer près du corps du roi; leur remontrant qu'ils n'avaient que faire autour de l'effigie, que l'évêque de Paris était le curé du roi, et partant devait accompagner le corps du défunt, et le grand-aumônier l'assister: et de fait, se retirèrent tous deux et allèrent derrière le chariot où était le corps du défunt roi, demeurant en la place qui est devant l'effigie, libre aux greffiers du Parlement, premier huissier et autres de la cour, tant devant que derrière et tout autour; dont M. Amyot, indigné, refusa de dire grâces au bout de la table où dîna la cour du Parlement. Tout ce ci-dessus, bien vu et considéré, fut arrêté que Voysin, l'un des quatre notaires de la cour, irait, après le service fait à Notre-Dame, trouver M. l'évêque de Paris, lui dirait que la cour avait trouvé étrange qu'il eût entrepris un rang et une place qui ne lui appartenaient point; qu'elle le prie de ne continuer plus, autrement elle sera contrainte, à son grand regret, de conserver son autorité par tous les moyens qu'elle pourra.

Digitized by Google

Ce fait, sur les neuf heures, la cour du Parlement sort du palais en la façon accoutumée pour aller à l'église Notre-Dame de Paris assister au service, où elle prend la même place que le jour précédent. La messe fut célébrée par monsieur l'évêque de Paris, et l'oraison funèbre prononcée par monsieur l'évêque d'Aire Cospeau. Pendant le service, l'on voulut traiter de cette affaire, laquelle M. le premier Président remit après le service, et remontra qu'il ne serait pas décent d'en délibérer au lieu où ils étaient. M. le comte de Soissons et M. le duc d'Épernon, proche allié de M. l'évêque de Paris, avaient envoyé vers la reine pour pourvoir à cette contention et lui faire juger par son autorité sans ouïr personne. Le procureur général du roi seul, les deux avocats du roi demeurant en leur siège, s'ingéra d'en aller communiquer avec M. le comte de Soissons et parla à lui, et retourné en sa place, rapporta à messieurs les Présidens que M. le comte de Soissons était d'avis que le Parlement envoyât vers la reine : ce qui ne fut pas trouvé bon..... Voysin, chargé par la cour d'aller porter à monsieur l'évêque de Paris ce qui avait été arrêté le matin au Parlement, fit son devoir et lui prononça les paroles contenues en l'arrêt. Il fit une réponse de bon praticien et bien instruit, qu'il voulait qu'il lui baillât par écrit pour faire sa réponse. En cet entre-temps du dîner et que l'on retourna à l'église de Notre-Dame, monsieur le duc d'Épernon va au Louvre pour la confirmation de l'entreprise de M. l'évêque de Paris, qui ne voulait aucunement lâcher prise, estimant acquérir un grand honneur, voire une victoire, de se bander contre le parlement, et se mettre au nombre d'autres de sa qualité qui ont fait le semblable; aussi que cette

Digitized by Google

résistance à une cour souveraine augmenterait sa réputation à Rome, et avancerait son ambition du Cardinalat, que les jésuites lui ont promis procurer et solliciter, où les compagnies souveraines sont fort haïes et à contre-cœur. M. le comte de Soissons envoie semblablement vers la reine, près laquelle se trouvèrent des personnes fort disposées à la diminution de l'honneur et autorité de cette compagnie.....lesquels persuadent à la reine, qui avouera n'avoir jamais su ni vu autre chose que ce qu'ils lui en dirent, que cette affaire était sans doute, que les livres des cérémonies, sans les lui montrer, portaient que l'évêque de Paris devait marcher en ce lieu, que le Parlement faisait écrire et régistrer ce qu'il voulait; en sorte qu'ils extorquent de sa bonté, sans entrer en aucune connaissance de cause, ni ouïr personne; que ces Messieurs marcheraient au-devant de l'effigie, ce qu'ils avaient quitté ce jour précédent, et que messieurs les évêques demeureraient en cette place. Sur ce bruit qu'ils font courir qu'il avait été jugé, monsieur l'évêque de Paris, fortifié de la volonté de la reine, supposant qu'il avait un arrêt et l'avait dans son sein, contre vérité pourtant, vint dans le chœur de l'église avec monsieur l'évêque d'Angers, et les deux massiers se plantèrent devant l'effigie. Le greffier du parlement ne s'y trouva plus, ni l'un des quatre notaires; le premier huissier et l'autre notaire et aucuns des conseillers du Parlement essaient de les empêcher, se mêlent entre eux. En ce trouble, l'on sort du chœur jusques environ le milieu de la nef, où les deux évêques, fort troublés, ne voulurent marcher, ni aucun de Messieurs de la cour souffrir que les massiers ni messieurs les évêques tinssent cette place.....La compagnie...., ayant avisé

Digitized by Google

qu'abandonnant l'effigie, ce serait faire acte qui pourrait apporter scandale et qui aurait trop de conséquences, se rassembla et se remit autour de l'effigie, et commença-t-on de marcher jusqu'au parvis de Notre-Dame, où Messieurs du parlement firent tout ce qu'ils purent pour troubler le rang usurpé par ces deux prélats; Monsieur l'évêque de Paris disant hautement qu'il avait un arrêt bien signé dans son sein pour se maintenir en cette place; chose pourtant qui n'était véritable. Et Messieurs du parlement furent bien avertis qu'il n'y avait pas d'arrêt....De là, l'on continua d'aller, Messieurs du parlement autour de l'effigie et devant, se mêlant avec Messieurs les prélats, jusqu'à l'église Saint-Lazare, auquel lieu le chariot du corps s'arrêta. Le Prieur de Saint-Lazare, cherchant Monsieur l'évêque de Paris pour dire le *De profundis*, et jeter l'eau bénite sur icelui en la manière accoutumée, et ne le trouvant point, pria d'autres évêques de faire cet office, qui ne le voulurent faire. Enfin il fut contraint de rendre ce devoir au corps du défunt roi, et dit le *De profundis*, et jeta l'eau bénite. Monsieur l'évêque de Paris, ayant abandonné et le corps et l'effigie, fut vu de tout le monde, avec son rochet et un chapeau, sur un petit mulet trottant après un nombre infini de carrosses et chevaux pêle-mêle, jusqu'à ce qu'il eût atteint un carrosse plein de noblesse qui l'attendait, et s'en alla droit à Saint-Denis, oubliant le devoir de sa charge et l'honneur qu'il devait à son roi défunt, qui est qu'il fallait qu'il livrât le corps du défunt roi aux religieux de Saint-Denis, à l'endroit d'une croix qui s'appelle Penchée, où ils l'attendaient, et jusqu'à laquelle il devait aller, et là leur déclarer que c'était le corps du feu roi Henri IV, lequel il attestait être décédé en la reli-

Digitized by Google

gion catholique, apostolique et romaine. Au lieu de lui, M. de Vitry, capitaine des gardes du corps du roi, mit et déposa le corps de son maître entre les mains des religieux de Saint-Denis, leur assurant qu'il était mort catholique, et fit l'office de Monsieur l'évêque, se voyant réduit à ce point.....

Messieurs du Parlement, se voyant comme méprisés et comme étonnés, se retirèrent fort mal satisfaits.

Digitized by Google

UNE EXÉCUTION

EN 1625 (1).

De Dijon, mai 1625.

Monsieur,

Je vous écris l'histoire la plus pitoyable et la plus approchante de miracle que vous ayez jamais ouïe.

Une demoiselle fille du châtelain de Bourg, dont la mère est petite-fille de feu M. le président Fabry, nommée Hélène Gillet, âgée de vingt-deux ans, fut soupçonnée d'être enceinte par ses compagnes, et, sur ce soupçon, délaissée et abandonnnée des autres demoiselles de Bourg, qui, à cette occasion, fuyaient sa compagnie. Il arriva qu'au mois d'octobre dernier on prit garde que ses flancs s'étaient abaissés; on en fait quelques plaintes à la justice. Le lieutenant-particulier ordonne qu'elle serait visitée par les matrones, qui demeurèrent d'accord qu'elle s'était délivrée il n'y avait pas quinze jours. Sur ce rapport, on la mit en prison, et, suivant ce qu'on a accoutumé, elle fut ouïe et répétée. Ses réponses et répétitions furent fort extravagantes, et pleines de contrariétés, étant, comme elle était lors, destituée d'assistance et de conseil, et poursuivie rigoureusement par ses juges mêmes. Bien de-

(1) Bibliothèque royale, manuscrits Du Puy, t. 93.

Digitized by Google

meurait-elle d'accord qu'il y avait quelques mois qu'un jeune homme, curé d'un village voisin de Bourg, qui demeurait au logis d'un sien oncle, venant à celui de son père, pour apprendre à lire et écrire à ses frères, l'avait connue, une fois seulement, au moyen d'une servante de sa mère, qui l'avait enfermée dans une chambre avec ledit curé qui la força; qu'il était vrai qu'elle n'avait appelé du secours tant elle était éperdue, ne sachant ce qu'elle faisait; que quelques jours après, étant sur les privés, pressée comme elle croyait d'un flux de sang, elle aurait laissé tomber quelque chose extraordinaire, mou et flatueux; que quelque servante, à qui elle avait dit ce qui lui était arrivé, lui avait fait entendre qu'elle était délivrée d'un faux germe. Sur cette confession, on visite le lieu où elle disait qu'elle avait laissé tomber cette môle, sans y trouver aucune chose de ce que l'accusée confessait. Comme on était en peine sur ce qu'on jugerait, un soldat se promenant, vit dans un creux qui était au pied d'une muraille voisine d'un jardin qui appartenait au père de l'accusée, un corbeau, qui tirait quelque lange avec peine; il s'approche pour voir ce que c'était : il trouve dans ce lange un corps mort d'un petit enfant. Il appelle la justice; on croit assurément que c'est celui de l'accusée par une conjecture indubitable; car, outre qu'elle ne pouvait montrer celui duquel elle était accouchée, celui-ci était enveloppé dans une chemise de même toile et de même grandeur que celle que l'accusée avait vêtue, ayant même, au-dessous de l'ouverture d'en-haut, les deux premières lettres du nom d'Hélène Gillet, savoir une H et un G. Elle dénie néanmoins que cet enfant fût le sien; qu'on pouvait lui avoir dérobé cette chemise dans laquelle il était enveloppé, et qu'elle n'avait jamais fait

Digitized by Google

enfant formé. Enfin il y a sentence au présidial de Bourg, par laquelle elle fut condamnée à avoir la tête tranchée. Elle appelle de cette sentence au parlement de la ville de Dijon : elle y est conduite par deux archers, des mains desquels elle pouvait facilement être arrachée si elle n'eût été abandonnée de tous ses parens, excepté de sa mère qui l'accompagna jusque en cette ville, où étant, elle se rendit à la conciergerie du Palais, sans autre escorte que celle d'une simple femme, avec une espérance de montrer, à ce qu'elle disait, son innocence à MM. du Parlement, qui lui donnèrent pour rapporteur M. Jacob.

Le mercredi matin, avant la levée de la Pentecôte, on ouvre ce procès. Ce fut merville de ce qu'il ne fut achevé en une entrée, car on ne faisait état que d'une heure seulement pour le juger. On remet le jugement au lendemain suivant, à cause que les autres jours étaient ou fériables ou des Commissaires. Au lundi, qui était la dernière entrée de Messieurs, à laquelle il semblait que Dieu réservait cette pauvre accusée, pour nous faire paraître quelque chose extraordinaire de sa justice, la sentence fut confirmée, et contre les formes ordinaires, il fut dit que l'accusée serait conduite au supplice, la hart au cou, ce que je n'ai jamais vu pratiquer, en aucun autre lieu, sur ceux qui sont condamnés à avoir la tête tranchée. Aussi cela étonna plus la patiente que la lecture qu'on lui fit de son arrêt. Entre les trois et quatre heures du soir, elle fut menée au Morincoul, assistée de deux jésuites et de deux capucins. Le bourreau, qui s'était communié le matin et confessé l'après-dînée dans la prison, tremble, s'excuse au peuple sur une fièvre de trois mois qui le tenait encore, le prie de lui pardonner où il manquerait à son

Digitized by Google

devoir; ce pendant qu'on exhortait la patiente à souffrir constamment la mort, il donne toutes les marques d'une grande inquiétude, il chancelle, il tord ses bras, il les lève au ciel avec les yeux, il se met à genoux, se relève, puis se jette à terre, demande pardon à la patiente, puis la bénédiction aux prêtres qui l'assistaient. Je ne vous ai encore rien écrit, et ne vous écrirai aucune circonstance que je ne l'aie vue et entendue de si près, qu'autre que moi ne vous peut écrire ce qui s'est passé sur ce sujet avec plus de certitude et de vérité. Enfin, après avoir souhaité d'être en la place de la condamnée qui tendait le cou pour reçevoir le coup, il hausse le coutelas. Il se fait une huée du peuple; les jésuites et les capucins crient : Jésus Maria ! La patiente se doute du coup, met les mains à son bandeau, découvre le coutelas, frissonne, puis se remet en même assiette qu'auparavant. Le bourreau, qui n'entendait pas son métier, lui fait hausser le menton et retirer le cou, pour la prendre de côté, et à l'instant, lui décharge un coup sur la mâchoire gauche, glissant au cou, dans lequel il entre du travers d'un doigt. La patiente tombe sur le côté droit: le bourreau quitte ses armes, se présente au peuple, et demande de mourir. On commençait déjà à exaucer sa demande, les pierres volans de tous côtés; lorsque la femme du bourreau, qui assistait son mari en cette occasion, releva la patiente qui en même temps marcha d'elle-même vers le poteau, se remit à genoux et tendit le cou. Le bourreau éperdu, reprend le coutelas que sa femme lui présentait, et décharge un second coup que la pauvre martyre reçoit sur l'épaule droite sans la blesser, que légèrement. La sédition se renouvelle et s'augmente: le bourreau se sauve en la chapelle qui est au bas de l'échafaud, les

Digitized by Google

jésuites après, puis les capucins. La femme du bourreau demeure seule avec la patiente qui était tombée sur le coutelas; duquel assurément la bourelle se fût servie, si elle l'eût vu. Elle prit en son lieu la corde que la patiente avait apportée au supplice, la lui met au cou; elle se défend, et jette ses mains sur la corde; l'autre lui donne des coups de pied sur l'estomac et sur les mains, et lui donne cinq ou six secousses pour l'étrangler. Puis comme elle se sentit frappée à coups de pierres, elle tire ce corps demi-mort, la corde au cou, la tête devant, à bas la montée de l'échafaud. Comme elle fut au-dessous, proche des degrés qui sont de pierre, elle prend des ciseaux, qu'elle avait apportés pour couper les cheveux à la condamnée, longs de deux pieds, et la veut égorger. Comme elle n'en peut venir à bout, elle les lui fiche en divers endroits.

Cependant le bourreau, à genoux dans la chapelle, recevait les coups de pierres qu'on lui jetait. Les maçons et bouchers voulaient rompre la porte; la fureur de la commune était grande. On crie: Sauve la patiente et les Capucins! On n'entendit parler aucunement des jésuites qui ouvrirent les premiers la porte, le crucifix devant eux. Ils se sauvent avec les capucins, après avoir reçu quelques coups, mais légers, au travers de la place. Deux de ceux qui entrèrent les premiers trouvèrent la bourelle acharnée sur le corps de cette misérable fille; ils la lui arrachèrent des mains, lui ôtent la hart du cou, la chargent sur leurs bras; elle était attérée de l'épouvante de la mort, et des coups qu'elle avait reçus. Elle demande à boire, on la descend en notre rue; elle but, et puis, s'arrêtant pour reprendre ses esprits: Je savais bien, dit-elle, que Dieu m'assisterait dans mon innocence. De là, elle fut portée au

Digitized by Google

logis d'un chirurgien, nommé Jacques, qui demanda permission, et la pansa. Je me trouvai en ce moment parmi les médecins, prêtres et chirurgiens, à la visite de ses plaies. Outre les deux coups de coutelas, elle a six coups de ciseaux, un qui passe entre le gosier et la veine jugulaire, un autre sous la lèvre d'en bas, qui lui égratigne la langue et entre dans le palais, un en dessous du sein, passant entre deux côtes, proche de l'emboîture de l'épine du dos, deux en la tête, assez profonds, quantité de coups de pierre, les reins entamés fort avant du coutelas sur lequel elle était couchée lorsqu'on la secouait pour l'étrangler, et son sein et son cou plombés de coups de pied de la bourrelle. Pendant qu'on la pansait, elle se tourna de mon côté, et me demanda si elle n'aurait point d'autre mal que celui-là. Je lui dis qu'elle prît courage, que Dieu et ses juges prendraient son parti, qu'elle avait loisir, pendant quinze jours de vacation, d'envoyer au roi, qui assurément lui donnerait lettres d'abolition. Voilà la première consolation qu'elle reçut. La seconde fut lorsqu'on lui apportait sa robe qu'on avait laissée sur l'échafaud. Encore faut-il que je vous rapporte un témoignage de sa constance, et du peu d'émotion qu'elle avait après avoir reçu tant de coups.

M. Fier Vaugenceuil arrivant quelque temps après qu'on lui eût changé de lit, lui promit toute sorte de courtoisie de la part de ses juges : «Si à ce matin, dit-elle, ils n'en ont fait à une innocente, je n'en attends point que le martyre.» Depuis, néanmoins, elle est tombée en de grandes inquiétudes, avec une fièvre continue, et crois que, si on ne lui apporte bientôt ses lettres d'abolition, par le courrier qu'on a envoyé exprès, elle mourra de maladie. J'oubliais à vous dire que, pendant qu'on l'enleva

Digitized by Google

du Morincoul, plusieurs séditieux tuèrent le bourreau et sa femme à coups de pierres, de marteaux et de poignards.

Voilà la fin de cette tragique histoire, que Dieu nous a fait voir par-deçà, pour montrer qu'il était plus fort que tous les juges, lesquels ont jugé véritablement suivant leurs consciences, et l'apparence des choses humaines; mais lui, dont les regards pénètrent partout, a reconnu, ce que le bruit véritable fait courir par-deçà, que la fille avait déclaré sa grossesse à sa mère, qui l'avait délivrée et emporté l'enfant; ainsi, qu'elle n'avait recelé sa grossesse, ni tué son fruit, mais que la crainte de mettre en peine sa mère, qui l'aimait tendrement, et l'avait assistée en toutes les occasions, lui avait fait garder ce silence, et qu'une amitié filiale l'avait contrainte à souffrir la mort, plutôt qu'à hasarder la vie de celle qui la lui avait donnée.

Digitized by Google

LE CONCORDAT

DE 1817 (1).

Parmi les entreprises les plus audacieuses de la Restauration, il faut placer le Concordat de 1817, qui annulait celui de 1801, et rétablissait le concordat passé entre Léon X et François Ier en 1516. Les antiques libertés de l'église gallicane se trouvaient ainsi sacrifiées à un ultramontanisme dont nos pères avaient reconnu tout le danger, que les parlemens et la partie éclairée du clergé français n'avaient pas cessé de combattre, et dont quelques cahiers demandaient l'abrogation aux États-Généraux de 1789.

Aussi de nombreuses oppositions s'élevèrent-elles contre cette tentative insensée, et le gouvernement fut obligé de reculer devant son propre ouvrage.

Cependant une partie du clergé ayant à sa tête M. le cardinal de Périgord, promu à l'archevêché de Paris, fit de nombreux efforts pour obliger le gouvernement à exécuter ce Concordat de 1817, toutefois sans lois organiques. Des menées sourdes s'organisèrent, une correspondance secrète fut établie entre les membres les plus influens du clergé; des émissaires furent mys-

(1) Communiqué par M. Taillandier, membre de la Chambre des députés.

Digitized by Google

térieusement expédiés à Rome. Le foyer de toutes ces intrigues était la grande Aumônerie.

Les traces de toutes ces manœuvres auraient probablement échappé aux yeux de l'histoire, sans les évènemens de la révolution de juillet, qui les ont découvertes.

Lors du sac de l'archevêché, le 14 février 1831, un collecteur d'autographes put tirer des mains d'un des assiégeans, le précieux dossier qui contenait les pièces relatives au concordat de 1817.

Nous extrayons de ce dossier la partie de la correspondance qui nous paraît offrir le plus d'intérêt. On y reconnaîtra l'esprit de l'Eglise et les ménagemens que le gouvernement employait alors pour obtenir ses bonnes graces.

Si l'homme véritablement religieux est trop souvent affligé, à la lecture de cette correspondance, de l'esprit d'intrigue qui y domine, il sera consolé par la belle lettre de M. le cardinal de Bausset. On y admirera une grande noblesse de sentimens et une profonde habileté dans le maniement des affaires, et nous nous estimons heureux de faire connaître au public un document qui honore son auteur, et qui, sans le hasard qui a mis ces pièces à notre disposition, n'aurait probablement jamais vu le jour.

Digitized by Google

LETTRE

M. DE BLACAS,

AMBASSADEUR DU ROI LOUIS XVIII PRÈS LA COUR DE ROME,

A S. E. LE CARDINAL DE PÉRIGORD (1).

MONSEIGNEUR,

La lettre que Votre Eminence m'a fait l'honneur de m'écrire le 1er juin a été bien long-temps à me parvenir, mais la route qu'elle a suivie me paraît sûre, et je me flatte qu'en prenant le même chemin, celle-ci vous arrivera exactement.

Je sens, Monseigneur, tout ce que vous éprouvez de pénible et je partage vivement vos chagrins; mais j'ose vous prier de croire que tant que je serai au poste où je me trouve vous pouvez être sans inquiétude pour les intérêts qui vous occupent. Je les défendrai avec le zèle le plus ardent et le plus religieux; rien ne pourra m'arrêter; rien ne pourra me rebuter; je ne craindrai jamais de me compromettre, et je tiendrai bon, tant que je verrai la possibilité de faire le bien, ou que j'aurai du moins l'espoir d'empêcher le mal. Ayez assez de confiance en moi pour le croire, et soyez certain que si j'étais obligé de m'éloigner, je m'empresserais de vous en prévenir. Votre Eminence pourrait prendre, alors, les mesures que, dans sa sagesse, elle jugerait convenables, d'après les circonstances que je tâcherais de lui faire connaître.

(1) Cette lettre porte en tête la mention : *Particulière.*

Digitized by Google

Ce que vous craignez que l'on ne veuille conserver ne sera pas maintenu; celui sous les yeux de qui j'ai mis votre lettre n'y consentira jamais, et il réclamera toujours contre ces mêmes articles qui, à toutes les époques, ont excité ses justes plaintes.

Je fais tout ce qui dépend de moi pour que l'on consulte ceux que l'on a tenus beaucoup trop étrangers aux affaires qui les regardaient plus que personne, et sur lesquelles il fallait, avant tout, avoir leur avis. Je l'ai mandé, j'ai parlé du bon effet que cela produirait ici, du calme que cette disposition mettrait d'une part, tandis qu'elle assurerait de l'autre l'accord qui est si nécessaire. Enfin, Monseigneur, je cherche à ne rien négliger de ce que je crois pouvoir être utile; ma pensée est toujours occupée de ce grand œuvre et mon souhait le plus ardent est de remplir vos désirs.

Je prie Votre Eminence de me donner de ses nouvelles; elle sait depuis long-temps le prix que j'y attache, et elle sentira combien elles me sont maintenant nécessaires.

Veuillez bien agréer un nouvel hommage de ma reconnaissance, de mon dévouement et de l'attachement aussi invariable que respectueux avec lequel j'ai l'honneur d'être,

De Votre Eminence,

Le très-humble et très-obéissant serviteur

BLACAS.

Rome, ce 10 juillet 1818.

Digitized by Google

LETTRE

DE M. LAINÉ, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

A S. E. LE CARDINAL DE PÉRIGORD.

Paris, le 17 juillet 1818.

MONSEIGNEUR,

Le 25 octobre 1816, je priai Votre Éminence de vouloir bien employer son intervention pour mettre un terme à la dissidence professée et réduite en système réglé d'opposition par un assez grand nombre d'ecclésiastiques (1).

Vous me fîtes l'honneur de me répondre que vous vous étiez occupé de cet objet, et que si vous n'aviez pu obtenir un résultat favorable, il était au moins permis d'espérer que toute dissension cesserait à l'époque où les nouveaux arrangemens avec le Saint-Père seraient connus, et qu'en attendant il ne fallait pas se lasser d'employer les voies de la douceur et de la conciliation.

MM. les préfets, dont la correspondance a été très-fréquente sur ce sujet, ont énoncé la même opinion, et ont toujours été d'avis de temporiser dans l'attente d'un calme très-prochain. Des poursuites judiciaires ont même été suspendues plusieurs fois par ces considérations.

Cependant le nombre des Dissidens, loin de diminuer, augmente. Ils assurent qu'ils sont dévoués au roi; mais ils ne reconnaissent pas le clergé que Sa Majesté

(1) Ceux qui ne voulaient pas reconnaître pour légitime le concordat de 1801, et restaient attachés aux anciens évêques qu'il avait destitués, malgré leur réclamation auprès du Saint-Siège. Ces prêtres dissidens formaient ce qu'on a appelé *la petite Église*.

Digitized by Google

reconnaît. Ils attaquent le pape dans ses actes passés et dans ceux qui en sont la suite : en conséquence, ils ne voient qu'hérétiques en France. Ils professent une indépendance absolue, et veulent que tout ce qui a été fait depuis vingt ans dans l'exercice de la religion soit soumis à révision et même refait comme entaché de nullité. Ils publient des écrits dans ce sens. Ils tiennent des discours, prêchent, exercent les fonctions du saint ministère clandestinement; et, dans les campagnes, ils administrent les sacremens malgré l'interdiction des évêques institués par Sa Sainteté.

Outre les poisons préparés dans l'intérieur, il nous en vient du dehors ; les ouvrages de controverse où la religion du pape et du roi n'est point épargnée s'impriment par cotisation volontaire.

Cet ordre de choses a les plus graves inconvéniens que chaque jour accroît.

Comme plusieurs de ces prêtres ont la hardiesse de se dire protégés par Votre Éminence, je me dispose à écrire à MM. les préfets pour démentir en votre nom des assertions aussi peu fondées, et les assurer au contraire que Votre Éminence a été la première à improuver les oppositions des prêtres dissidens aux réglemens de l'Église et aux lois du royaume.

Je suis avec respect,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Le ministre secrétaire d'État
au département de l'intérieur.

LAINÉ.

Digitized by Google

LETTRE

DE S. E. LE CARDINAL DE PÉRIGORD

A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Paris, le 30 juillet 1818.

Monsieur,

Je ne puis répondre autre chose à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 17 de ce mois, sinon ce que je répondais en 1816 : qu'un arrangement avec la cour de Rome, et un arrangement qui conciliât autant que possible les esprits divers et réunît surtout les divers élémens de l'épiscopat français, était seul capable de remédier au mal *des petites églises*. Le concordat de 1817, avec les opérations qui en sont la suite, était de nature à calmer beaucoup l'exaspération de certaines personnes qui ont tiré tant de fausses conséquences des vrais principes dont l'Église de France a toujours fait profession. Je pense encore, Monsieur, que l'exécution de ce concordat peut dans le moment présent arrêter les progrès funestes d'une dissidence dont je gémis autant que vous. J'ai sous les yeux des preuves que les têtes les plus saines d'entre les opposans n'attendaient que sa publication pour se soumettre et travailler de concert au bien de la religion. Maintenant, loin d'être étonné de la résistance, je crois qu'elle se fortifiera de tous les retards que l'on met à la conclusion de nos affaires ecclésiastiques; il est même très-probable qu'il ne faut attribuer l'augmentation actuelle dont vous me parlez qu'au bruit qui s'est répandu que le gouvernement voulait revenir et s'en tenir au concordat de 1801, ce que je regarderais comme un très-

Digitized by Google

grand malheur, à cause de l'exaspération que ce parti mettrait parmi les Dissidens, et de l'impossibilité où l'on se trouverait d'arrêter un schisme également déplorable pour l'État et pour l'Eglise; car, Monsieur, vous ne vous le dissimulez sans doute pas, la puissance séculière ne commande point aux opinions religieuses, et ne saurait les gouverner quelque force qu'elle veuille développer. Je ne vois pas trop ce qu'elle gagnerait à provoquer des mesures de sévérité de la part des préfets et des tribunaux; elle ne ferait qu'irriter les consciences par une apparence de persécution et que révéler sa faiblesse. On ne manquerait pas d'invoquer l'incompétence des tribunaux et des préfets en matière de religion; et je ne sais si, d'après la législation actuelle et la tolérance absolue de la Charte, on est en droit d'attaquer quelqu'un sur cet objet. Tous les jours on prêche impunément l'athéisme et tant d'autres funestes maximes qui sapent les fondemens de la société; comment sévirait-on contre des variations de doctrines que les peines spirituelles peuvent bien atteindre, mais que l'autorité civile semble avoir voulu s'interdire le pouvoir d'arrêter, même par voie de concours et de protection? Je le répète donc : des évêques, des évêques qui inspirent la confiance, voilà le remède le plus sûr qu'il faut se hâter d'employer. Sans eux on verra des dissensions religieuses se renouveler, s'étendre avec une effrayante rapidité, par suite peut-être des guerres intestines, et on se repentira trop tard d'avoir négligé pour quelques faibles considérations un moyen si puissant de maintenir la tranquillité publique.

Recevez, etc.

† Alex. cardinal de Périgord.

Digitized by Google

LETTRE DE *** (1)

A S. E. LE CARDINAL DE PÉRIGORD.

MONSEIGNEUR,

Votre voyageur est arrivé ici à bon port; à peine s'y est-il arrêté, il est reparti le lendemain de son arrivée, et fera, j'espère, bon voyage. Son passage m'a fait grand plaisir, parce que j'ai appris par lui de vos nouvelles. Ce n'était pas précisément votre silence qui me peinait, je sais comme le temps s'enfuit, et en quelque sorte furtivement, quand on est placé dans un ressort d'affaires un peu étendu; les journaux, et encore des lettres particulières d'Amiens m'ont fait vous suivre dans le voyage que vous avez fait dans cette ville. Ce qui me chagrinait était la crainte que vous ne m'eussiez cassé aux gages. Me voilà consolé, et je vous en remercie.

Nos affaires ecclésiastiques sont donc toujours dans le nuage, et ce nuage n'est pas plus lumineux du côté de Rome que du côté de Paris. Il y a bien à espérer que le camp des Egyptiens n'atteindra pas celui des Israélites; mais celui-ci quelle route prendra-t-il? J'ai vu des lettres de Rome du 15 juillet, l'une d'un cardinal, peu prévenu en faveur des nouvelles négociations, et jugeant que ceux qui sollicitent la suppression

(1) Cette lettre et la suivante, qui sont de la même main et ne portent pas de signature, sont évidemment écrites de Besançon. Peut-être doit-on les attribuer à monseigneur Gabriel Courtois de Pressigné, ancien évêque de Saint-Malo, nommé à l'archevêché de Besançon.

Digitized by Google

de nos anciens sièges, Arles, Vienne, etc., n'ont pas fort à cœur la gloire de l'Église gallicane; un autre dit : « que le pape paraît se confirmer toujours plus dans la « résolution qu'il a prise de ne rien changer au con- « cordat; il est bien persuadé à présent, malgré les « belles protestations de dévouement qu'on lui fait, « qu'on ne cherche qu'à le tromper, et à tyranniser et « humilier l'Église; aussi est-il en garde contre tous les « pièges qu'on veut lui tendre. M. Portalis lui a été « présenté, mais il a été reçu froidement et sans expli- « cation. Ce n'a été que plus de quinze jours après son « arrivée à Rome qu'il a eu une conférence avec le sé- « crétaire d'Etat, et puis une ou deux autres dont rien « n'a transpiré encore. Mais le principal faiseur, le « rapporteur de la congrégation de nos affaires m'a « donné à entendre que quoique le cardinal Consalvi « soit tout politique, et bien puissant sur l'esprit du « maître, il ne tentera pas de détruire son propre ou- « vrage, au moins dans la substance..... Ce qui inté- « resse le Saint-Père est bien moins la suppression de « quelques évêchés, que de sauver en France la liberté « de l'Eglise et l'honneur du ministère, et comme le « projet de loi tend à les détruire, il sera certainement « dans la nouvelle négociation l'objet contre lequel le « pape manifestera le plus son indignation, parce qu'il « est bien persuadé que s'il n'était pas annulé, le clergé « tomberait bientôt dans l'avilissement et la servitude; « les évêques perdraient bientôt leur pouvoir; et l'admi- « nistration spirituelle dépendrait presque toute direc- « tement, ou indirectement de l'administration civile. « Voilà l'article important qui paraît occuper dans le « moment la congrégation, au grand étonnement peut- « être du négociateur nouveau qui s'attendait vraisem-

Digitized by Google

« blablement, d'après ses instructions, à ne parler « que d'une nouvelle circonscription, et l'on sent « très-bien qu'une fois qu'on aurait fait un nouveau con- « cordat, donné des bulles et placé les évêques, on ne « s'inquiéterait guère des plaintes que pourrait faire le « Saint-Siège. » Je transcris tous ces détails comme propres à donner des idées exactes sur la manière dont à Rome on envisage les choses.

Je ne sais si dans la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire au mois de juin, je vous parlais d'une conversation assez longue que j'avais eue avec notre député M. Courvoisier, qui avait l'air d'être très au fait des instructions qu'emportait M. Portalis. Sur la demande que je lui fis des bases de cette nouvelle négociation, il me dit que le premier article était des protestations de sincérité, de vivacité dans le désir de donner à l'église de France l'existence la plus avantageuse, la considération, etc.; il me fit sur cela une belle improvisation. —Mais ensuite, que veut-on ? une diminution et une meilleure répartition des sièges épiscopaux. — La répartition est du ressort de l'autorité administrative, et nullement du corps législatif; la diminution peut être de sa compétence en ce qu'elle touche à la partie financière, et à cet égard on ne vous demande rien.— La partie financière n'est pas celle qui nous touche; deux millions de plus ou de moins, c'est une bagatelle, la chambre ne refuse pas de l'argent quand il en faut. Je ne pus obtenir qu'il me précisât davantage le motif et le but de la négociation; il ne me dit pas tout ce que j'ai lieu de croire qu'il savait, mais assez pour tirer la conséquence qu'un concordat bien qu'allégé du poids de dix ou douze sièges, n'en ira pas plus légèrement son chemin.

Digitized by Google

J'ai reçu, il y a quelques jours, une lettre de M. le cardinal de Beausset, qui a eu la bonté de me donner des nouvelles de la santé de M. le grand-aumônier, dont j'ai été bien content. Si vous jugez à propos de communiquer ma lettre à l'une ou à l'autre de nos éminences, je vous prie de leur lire les expressions que mon cœur trace ici de mes plus respectueux et reconnaissans sentimens.

Agréez, Monseigneur, de la part de l'ami que j'ai ici, comme de la mienne, les assurances de notre entier dévouement et du sincère et respectueux attachemrnt avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

16 août 1818.

LETTRE DE *** (1)

A S. E. LE CARDINAL DE PÉRIGORD.

MONSEIGNEUR,

J'ai encore eu le temps de voir un moment la personne que vous m'avez adressée. Heureusement, je suis revenu de la campagne lundi dernier, jour de son arrivée, et qui a été celui de son départ, la diligence par-

(1) Voir la note de la lettre précédente.

Digitized by Google

tant le même jour. Si pressée, elle m'a chargé de vous donner de ses nouvelles, de vous dire qu'elle se portait bien; que vous ne soyez point en peine d'elle, qu'elle vous écrirait à son arrivée, qu'elle espérait devoir être heureuse à moins de ces accidens qu'on est forcé *de laisser à la fortune, parce qu'on n'a pu les lui ôter par conseil et par prévoyance.*

La dernière lettre que j'ai reçue est du 30 septembre. Elle me dit précisément et rien de plus que ce que vous me faites l'honneur de me mander. Si la consultation, qui exige vraiment un temps physique un peu long, a lieu, je vous serai bien obligé de me l'apprendre. On nous mande de Paris que le Roi a le projet de se faire sacrer au mois de mai prochain, et que l'organisation de l'Église de France étant un préliminaire nécessaire à la solennité de cette cérémonie, le Roi ferait incessamment exécuter le concordat quand il aurait reçu quelques modifications et sans le recours aux chambres. Votre lettre n'annonçant point cette disposition, je suspends de me livrer à cette espérance.

Nous avons été extrêmement fatigués, la semaine dernière, de querelles de notre garnison. Les légions de l'Isère et du Bas-Rhin étaient en pleine insurrection, méconnaissant leurs chefs. Après beaucoup de rixes particulières, auxquelles d'autres corps n'étaient pas étrangers, les deux légions se sont comme livré bataille à coups de pierres au milieu d'une des promenades de la ville. On s'accorde assez à dire que ces disputes sont effet des instigations d'un mauvais parti, que même il y a eu de l'argent répandu. Je ne sais à quel point il peut y avoir en cela de la réalité; toujours est-il qu'il se tient de bien mauvais propos parmi le militaire, et que, chez des chefs même, non dans notre ville, mais

Digitized by Google

dans le voisinage, *l'indépendantisme* s'y montre d'une manière dégoûtante. On nous dit que dans d'autres villes des mouvemens d'insubordination ont eu lieu dans les garnisons. La nôtre est à présent tranquille.

Agréez, Monseigneur, les assurances des bien sincères et bien respectueux sentimens

de votre très humble et très obéissant serviteur.

Mon compagnon vous offre aussi les mêmes assurances des siens, et l'un et l'autre nous nous recommandons à vous pour présenter nos hommages à qui de droit, de raison et non moins d'inclination.

29 octobre 1818.

La nomination de M. Camille Jordan, à Bourg, a été le sujet d'une joie de triste augure.

LETTRE

DE M. LE CARDINAL DE BEAUSSET

A S. E. LE CARDINAL DE PÉRIGORD (1).

Paris, 13 novembre 1818.

MONSEIGNEUR,

J'ai besoin d'ouvrir mon ame tout entière à Votre

(1) Pour l'intelligence de cette lettre, qui est entièrement de la main de M. de Beausset, lire les observations préliminaires.

Digitized by Google

Éminence. Sa constante bonté pour moi me donne la confiance qu'elle daignera accueillir avec indulgence cette espèce d'abandon, et l'importance de l'objet m'en fait un devoir.

Personne ne connaît encore les dispositions de la convention dont il est question pour les affaires de l'Église de France; personne ne sait même si elle est définitivement arrêtée et conclue, et tout le monde en parle.

Au lieu de se renfermer dans une sage réserve, jusqu'à ce que l'on puisse s'en former une idée exacte, on se livre à mille conjectures, on hasarde les suppositions les plus incertaines, sans savoir même si elles ont le plus léger fondement. On s'attache à assembler d'avance les préventions les plus sinistres pour préparer une opposition qui puisse la faire échouer avant même qu'elle soit connue.

On se donne bien de garde d'annoncer d'avance cette opposition; mais il est bien évident que c'est du nom si respecté de Votre Éminence dont on veut se servir pour lui donner les couleurs les plus honorables. On se réduit à faire dépendre toutes les déterminations particulières de la détermination personnelle de M. le cardinal de Périgord; et c'est ainsi qu'on veut faire porter sur Votre Éminence seule la plus redoutable des responsabilités, puisqu'il s'agit du salut ou de la perte entière de l'Église de France.

Je n'examine point ici, Monseigneur, si les détails de la négociation qui a dû préparer la convention provisoire, étaient de nature à être portés à la connaissance des évêques réunis à Paris; si ces détails n'exigeaient pas un profond secret; s'ils n'étaient pas liés à une multitude de considérations politiques, de la dif-

Digitized by Google

ficulté la plus délicate et la plus compliquée; si on pouvait les laisser transpirer sans les exposer à ce retentissement universel, qui porte tout-à-coup d'une extrémité du royaume à l'autre toutes les conjectures vraies ou fausses qu'on hasarde si souvent à Paris.

Je n'examine pas même si le Roi n'a pas dû présumer par les propres expressions de la lettre des évêques, réunis à Paris au mois de mars dernier, leur adhésion aux mesures que Sa Majesté croirait devoir concerter avec Sa Sainteté pour pourvoir aux besoins extrêmes de l'Eglise de France et prévenir la ruine entière dont elle est menacée.

Je ne veux pas croire non plus que la publicité donnée aux deux lettres ou actes que les évêques ont adressés au Roi, a pu étonner et blesser Sa Majesté, et lui inspirer peut-être quelque répugnance pour de nouvelles réunions du même genre.

Vous sentez bien, Monseigneur, qu'on ne peut avoir à cet égard que des conjectures sans aucune certitude.

Mais je demande si les évêques mêmes ne doivent pas se trouver trop heureux, dans le cas même où les nouveaux arrangemens ne seraient pas de nature à remplir tous les vœux et toutes les espérances, de pouvoir mettre leur conscience sous la responsabilité pour ainsi dire, de celle du pape, surtout dans une question où il ne s'agit que de mesures provisoires, pour pourvoir aux besoins les plus pressans de l'Eglise de France.

Quoi! lorsqu'en 1801 le pape, ne considérant que la nécessité de sauver la religion catholique en France, crut devoir adopter une mesure sans exemple dans l'histoire ecclésiastique, une mesure qui dénaturait entièrement la constitution de la plus noble Église de la catholicité, et lorsque personne ne pouvait se dissi-

Digitized by Google

muler que cette mesure était impérieusement exigée par un usurpateur, on a vu tous les ecclésiastiques les plus religieux et les plus éclairés de France, et tous les catholiques du royaume les plus pieux et les plus zélés, concourir à l'exécution de cette mesure, quelque extraordinaire qu'elle fût, uniquement parce que le salut de la religion et de l'Église l'exigeait!

Et l'on verrait aujourd'hui une mesure d'un genre bien différent, qui ne peut avoir évidemment pour objet que de soutenir et conserver l'Église de France prête à périr; une mesure concertée entre le pape et Louis XVIII, dont les sentimens religieux sont si connus; et l'on verrait, dis-je, des évêques de France s'opposer autant qu'il est en eux, ou du moins refuser de concourir à son exécution, et décréditer d'avance une opération dont personne ne connaît même encore ni la nature ni les dispositions! Non, ni la France ni la postérité ne pourront jamais le croire.

Serait-ce donc là cette reconnaissance que le Roi a le droit d'attendre de son clergé et de ses principaux membres?

Il est bien connu et bien constant que le Roi a fait tout ce qui était en son pouvoir pour rendre à l'Église de France toute la splendeur et toute la considération que les circonstances peuvent comporter.

Il a sollicité et obtenu un concordat qui donnait à l'Église de France un épiscopat très-nombreux; il s'est empressé de donner des titulaires à tous les nouveaux sièges; il a fait préparer la loi nécessaire pour donner à cette grande machine l'action (1), la stabilité et

(1) Le nœud de la difficulté était là. Le gouvernement voulait une *loi pour donner l'action* au concordat, et l'ancien clergé n'en voulait pas.

Digitized by Google

la direction nécessaires pour qu'elle pût remplir son objet.

Ainsi les intentions personnelles du Roi ne peuvent pas être méconnues, et appellent toute la reconnaissance de l'Église de France.

Des obstacles insurmontables sont venus tout-à-coup traverser les pieuses intentions du Roi.

Il est assez inutile de s'abandonner à des récriminations sur la marche que l'on a suivie et sur celle que l'on aurait pu suivre pour arriver plus sûrement au but désiré.

Il faut toujours, en affaires, partir du point où l'on est, bon gré, mal gré.

On ne peut nier que le Roi ne se soit vu obligé de retirer la loi qu'il avait proposée, par la crainte trop fondée de l'exposer à un refus éclatant qui aurait justement offensé la dignité du Saint-Siège.

Dans une position aussi désespérante, qu'a fait le Roi?

C'est au Saint-Siège lui-même qu'il a eu recours; il lui a exposé la situation douloureuse de l'Eglise de France, une grande partie des diocèses de son royaume privés de ses pasteurs, l'anarchie introduite dans presque toutes les branches de l'administration ecclésiastique, et un schisme naissant prêt à envahir des portions considérables de cette belle Eglise de France. Enfin, c'est à la charité personnelle du pape que le Roi a demandé, et c'est de son autorité apostolique qu'il a attendu les remèdes qui pouvaient arrêter tant de maux et en prévenir de plus grands encore.

Il est bien évident que ces remèdes ne peuvent consister que dans une mesure provisoire, assez sagement combinée pour échapper à l'intervention des Chambres

Digitized by Google

et dont le succès ne puisse pas encore être traversé par des obstacles imprévus (1).

Voilà, Monseigneur, les conjectures les plus probables et qui se présentent à l'esprit de tout le monde, sans avoir besoin d'être initié au secret des négociations. Je crois que tout le monde en sait autant à cet égard que les négociateurs eux-mêmes.

Et c'est lorsqu'on croit pouvoir espérer un résultat favorable des pieuses et pressantes sollicitations du Roi, qu'il se verrait tout-à-coup trompé dans ses plus chères espérances par l'abandon des évêques eux-mêmes, qui doivent le plus s'intéresser à la conservation de l'Église de France!

Non, Monseigneur, une pareille supposition ne peut être qu'une calomnie inventée par leurs plus dangereux ennemis.

Il est possible à la vérité qu'une mesure provisoire de la nature dont je viens de parler, exige le sacrifice momentané, ou plutôt la suspension de quelques droits acquis, mais faciles à recouvrer dans un intervalle de temps assez borné.

Mais sont-ce des considérations personnelles d'un pareil genre, qui peuvent avoir le moindre accès auprès des successeurs de ces grands évêques de France, qui donnèrent en 1791 le plus beau spectacle que l'Eglise catholique ait jamais offert au monde chrétien? Il s'agissait alors de sauver tout-à-la-fois le dogme et la discipline universelle de l'Église; et ces grands évêques ne comptaient alors pour rien leur honneur, leurs richesses et leurs dignités. Dans cette noble simplicité

(1) Ce paragraphe est marqué par une raie au crayon à la marge de l'original.

Digitized by Google

qui accompagne toujours les grandes vertus, ils ne crurent pas même avoir fait un sacrifice.

Mais s'agit-il aujourd'hui d'atteintes à la doctrine et à la discipline de l'Eglise?

S'agit-il d'actes contraires au respect et à l'autorité du Saint-Siège?

Non, il s'agit au contraire d'un acte concerté entre le Saint-Siège et le Roi très-chrétien; il s'agit uniquement d'une mesure provisoire proposée par l'autorité du pape pour prévenir la ruine totale de l'Église de France.

Je sais bien, Monseigneur, comme j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, qu'on n'ose pas annoncer une opposition ouverte au concert présumé du Roi et du pape.

Mais c'est de votre nom, Monseigneur, de ce nom auquel la vénération publique a attaché tant d'honneur et de considération, dont on veut abuser pour arriver au même résultat.

On ne vous proposera même pas, Monseigneur, d'improuver hautement les arrangemens concertés entre le Roi et le pape, lorsqu'ils seront soumis à votre concours et à votre approbation. On sent qu'on ne l'obtiendrait jamais du prélat le plus vertueux qui honore l'Eglise de France en nos jours et dont le respect pour le Saint-Siège est aussi connu que son tendre dévoûment pour la personne du Roi!

On se bornera à vous insinuer qu'il est plus simple et moins inconvenant que vous déclariez que vous ne voulez plus prendre aucune part aux affaires ecclésiastiques de France. On fera même valoir pour justifier cette démarche, votre âge, vos infirmités et la juste sensibilité qu'a dû vous faire éprouver un défaut d'é-

Digitized by Google

gards que je serais loin d'excuser si la négociation était arrivée à ce moment décisif où elle peut offrir un résultat certain, au moment où M. le duc de Richelieu est parti de Paris.

Mais permettez-moi de vous le dire, Monseigneur, avec toute la sincérité que comporte la gravité de la circonstance, et mon attachement sans bornes pour Votre Eminence; oui, j'ose dire que dans le moment actuel votre refus de prendre part aux affaires de l'Eglise de France, serait *l'improbation formelle* des mesures concertées entre le Roi et le pape.

Ni le clergé, ni le public, ni Rome même ne lui donneraient, ni ne pourraient lui donner d'autre interprétation. Personne ne s'y méprendrait et ne pourrait s'y méprendre. On verrait probablement alors un grand nombre d'autres évêques, arrêtés par un sentiment respectable de délicatesse, et par l'autorité d'un si grand exemple, s'abstenir de prendre part aux mesures concertées entre le Roi et le pape, et laisser l'Eglise de France s'éteindre et périr faute de pasteurs.

Mais ne vous y trompez pas, Monseigneur, ce ne seront point eux qui seront responsables à Dieu et à l'Eglise des suites d'une pareille démarche, ce sera (je n'ose achever, mais l'intérêt pressant de la religion l'exige) ce sera vous, vous seul, Monseigneur, qui accepterez cette responsabilité si terrible, et qui pésera avec tant de douleur sur votre ame, à tous les momens de votre vie.

Je me prosterne à vos pieds, Monseigneur, de regret, de douleur et de désespoir d'avoir pu déroger, jusqu'à un pareil excès, au profond respect dont je suis

Digitized by Google

pénétré pour vos vertus et pour vos célestes qualités. Je reconnais avec regret que je me suis laissé emporter malgré moi par la considération de tous les malheurs qui menacent l'Eglise de France, et que je n'ai pas assez mesuré mes expressions. Daignez, Monseigneur, m'accorder mon pardon. J'en ai besoin pour le soulagement de mon cœur.

Et le Roi, Monseigneur, le Roi, le compterez-vous pour rien? Vous, l'objet particulier de son estime personnelle, vous, le compagnon de son exil, sa consolation dans ses malheurs, vous, qu'il fait profession d'honorer avec tant d'éclat, et, ce qui vaut encore plus, vous qu'il chérit avec une sorte d'affection fraternelle, quelle sera sa douleur, lorsqu'il ne verra plus en vous qu'un témoin muet et mécontent au moment même où il croit avoir plus de droits à la reconnaissance des évêques, par le concert qui s'est établi entre le pape et lui pour assurer la conservation de l'Église gallicane.

Quoi! ce serait au moment où les embarras de tous les genres et de la nature la plus grave viennent traverser la marche de son gouvernement, que l'on verrait les évêques de France ajouter de nouvelles amertumes aux peines de son cœur et de son esprit? Non, Monseigneur, je ne puis le croire pour l'honneur de l'épiscopat français.

Rappelez-vous, Monseigneur, cette ancienne Église de France, dont vous avez été un des plus nobles ornemens, rappelez-vous qu'elle avait été souvent exposée aux plus mortelles atteintes dans des points très-importans de sa doctrine et de sa discipline, par les entreprises irrégulières des parlemens. Hélas! nos rois

Digitized by Google

es plus religieux se voyaient trop souvent dans l'impuissance de satisfaire aux trop justes réclamations du clergé.

Mais combien la conduite de cette belle Église gallicane était noble et délicate dans ces circonstances difficiles! Loin d'aggraver les peines et les malheurs de la condition royale par des plaintes et par des oppositions imprudentes, elle ne s'attachait qu'à adoucir les peines de nos rois et à les soulager dans leurs embarras, en apportant toujours dans sa conduite la plus grande réserve, la plus sage mesure, et en éludant les difficultés, lorsqu'elle ne pouvait pas les surmonter.

Je sais qu'il est des hommes qui croient que c'est de l'excès du mal que l'on doit chercher à faire sortir le bien, et qu'en poussant tout à l'extrême, les grandes crises deviennent des victoires et des triomphes. Je ne sais pas jusqu'à quel point une pareille idée peut être applicable aux affaires politiques. Il me semble cependant qu'un grand nombre d'expériences malheureuses, depuis trente ans, seraient assez faites pour en dégoûter. Mais j'ose dire que transporter un pareil système dans des questions où il s'agit de la religion, c'est être *criminel*. Je ne crains pas de prononcer le mot; c'est le seul qui convienne.

Je dois, en passant, répondre, Monseigneur, à une grande accusation qu'on vous a portée sans doute contre moi. On vous aura dit plus d'une fois que j'étais *ministériel*.

Je voudrais d'abord savoir ce qu'on entend par cette dénomination. Si c'est être attaché au gouvernement du Roi et le respecter sans prétendre le juger, lorsqu'on n'a aucuns devoirs publics à remplir, oui, certainement, je suis *ministériel*, et je crois que c'est le

Digitized by Google

devoir de tout sujet, et surtout d'un évêque dans une monarchie.

Si l'on entend par être *ministériel*, être en relations particulières avec les ministres, je dois vous déclarer, Monseigneur, que je n'ai aucunes relations quelconques avec la plupart des ministres; que j'en ai de très-courtes et de très-rares avec M. Lainé; que je n'ai de rapports suivis qu'avec M. de Richelieu, que je me crois son ami, et que je m'en honore.

J'ose vous en conjurer instamment, Monseigneur, au nom de vos intérêts les plus chers et les plus sacrés, au nom de la religion et de cette Église de France, dont vous êtes la dernière espérance et le plus honorable titre de gloire, ne prenez aucune résolution, ne vous laissez aborder par aucune prévention jusqu'au retour si prochain de M. le duc de Richelieu. Il s'est probablement réservé les affaires de Rome, et il est vraisemblable qu'au moment de son départ pour Aix-la-Chapelle, elles n'étaient pas encore au point de maturité qui lui permît de vous annoncer alors un résultat quelconque. Je ne doute pas qu'à son retour il ne s'empresse de vous mettre au courant de tous les détails qui pourront vous intéresser.

Comment pourriez-vous supposer, Monseigneur, que personne au monde, et M. de Richelieu moins que qui que ce soit, pût être tenté de manquer aux justes égards qui vous sont dus à tant de titres? Comment a-t-on imaginé de faire arriver jusqu'à vous une supposition aussi injurieuse? comme si votre rang, vos dignités et surtout votre caractère personnel ne mettaient pas au-dessous de vous tous ces petits calculs des petits esprits et des petits amours-propres.

Daignez m'assurer, Monseigneur, que vous avez la

Digitized by Google

bonté de me pardonner cet abandon trop indiscret de tous les sentimens que mon cœur avait besoin de répandre dans le vôtre. Je me sens si oppressé à la vue de tous les malheurs que je redoute, qu'il m'a été impossible de les renfermer en moi-même.

Je supplie Votre Éminence de recevoir avec bonté l'hommage de mon tendre respect et de mon dévouement sans bornes.

Le cardinal DE BEAUSSET.

LETTRE

DE M. LE DUC DE RICHELIEU

A M. LE CARDINAL DE PÉRIGORD.

Paris, 30 novembre 1818.

MONSEIGNEUR,

Vous n'ignorez pas que Sa Majesté a entamé une négociation avec Sa Sainteté au sujet des difficultés qui se sont élevées sur le concordat. Mais pendant le temps nécessaire à la solution de ces difficultés, il est essentiel que l'Église de France reçoive une administration régulière. C'est dans cet objet que Sa Sainteté a été priée de donner aux évêques, destinés aux cinquante siéges reconnus par la loi, des pouvoirs suffisans pour administrer les diocèses de France.

Le souverain pontife, cédant à cet égard aux vœux

Digitized by Google

du Roi, a manifesté le désir que les prélats de France fussent consultés sur ce point, et comme Sa Majesté ne doute pas que les évêques du royaume ne soient animés du même zèle qu'elle pour l'Église de France, le roi m'a ordonné de vous écrire, Monseigneur, qu'il donnait à Votre Éminence la haute commission de recueillir leurs avis.

Le pape, à la demande du Roi, se propose d'expédier des lettres, en forme de brefs, aux archevêques et évêques titulaires des diocèses existant avant la bulle du sixième jour des calendes d'août 1817, pour qu'ils continuent à exercer leur juridiction dans tous les lieux de leurs diocèses respectifs ou dans les mêmes qui formaient la circonscription de chacun de ces diocèses avant la bulle ci-dessus mentionnée, comme aussi pour accorder aux archevêques le pouvoir de reconnaître pour leurs suffragans ceux qui, avant la même époque, étaient sous leur juridiction métropolitaine; ou pour enjoindre aux évêques de reconnaître pour leurs métropolitains les mêmes archevêques qui l'étaient précédemment.

Sa Sainteté se propose d'adresser pareillement des lettres en forme de bref à chacun des archevêques et évêques auxquels, d'après la convention de 1817, elle avait accordé l'institution canonique pour les sièges qui étaient vacans avant cette époque, afin qu'ils aient à prendre possession et qu'ils reçoivent les diocèses pour les administrer avec la même circonscription et la même juridiction métropolitaine qui existait avant, et qui, jusqu'à nouvel ordre, doivent être conservés.

Afin que six diocèses anciens, auxquels il n'a pas été pourvu, ne soient pas privés plus long-temps de la consolation d'avoir des pasteurs, Sa Sainteté donnera

Digitized by Google

à ceux qui sont déjà nommés par le Roi l'institution canonique, ce qu'elle fera également pour toutes les églises qui viendront à être veuves de leurs pasteurs.

A chaque des six évêques qui seraient promus aux sièges ci-dessus mentionnés et à tous ceux qui seront nommés par la suite, il sera pareillement expédié des lettres en forme de bref, afin qu'ils aient à gouverner provisoirement leurs diocèses avec la circonscription et la juridiction métropolitaine qui existaient avant la bulle susmentionnée.

Cet arrangement facilitera les améliorations que le pape et le Roi se proposent de faire pour le bien de l'Église de France; et, jusqu'à ce que ces améliorations aient pu avoir lieu selon les lois du royaume, Sa Majesté donnera des marques de sa bienveillance aux évêques institués et qui n'auraient pas encore de sièges. Les vacances, malheureusement trop fréquentes dans les diocèses, dans le chapitre royal de Saint-Denis, et la munificence du roi, fournissent des moyens d'assurer le sort des prélats qui d'ailleurs n'ont à cœur que l'intérêt de la religion et de l'Église de France.

Sa Majesté invite donc Votre Éminence à prendre, sur les points sus-énoncés, l'avis des évêques, des cardinaux, des ecclésiastiques éminens dans l'Eglise, par leur science et par leur piété. Le Roi désire, Monseigneur, que Votre Éminence ne les consulte qu'individuellement. Elle peut prendre verbalement l'avis des évêques, cardinaux ou ecclésiastiques qui sont à Paris; elle a la faculté d'écrire aux évêques qui sont dans leurs diocèses, pour connaître leur sentiment. Le Roi me recommande, Monseigneur, de vous prier de lui adresser les avis que Votre Éminence aura recueillis, et sur-

Digitized by Google

tout le vôtre, afin que Sa Majesté les fasse ensuite parvenir au souverain pontife.

Agréez, Monseigneur, l'assurance de ma respectueuse considération.

Le ministre secrétaire d'État
des affaires étrangères,

RICHELIEU.

A la suite de cette lettre est un long mémoire destiné à la réfuter et dans lequel on se plaint de la tournure que prennent les affaires de l'Église *depuis qu'on a eu le malheur de soumettre aux Chambres l'affaire du concordat.*

On ne veut pas non plus que M. le cardinal de Périgord consulte les évêques inviduellement; on pense qu'il faut qu'il y ait une assemblée dans laquelle ils discuteront les questions qui leur seront soumises.

La lettre de M. Decaze, du 5 mai 1819, que nous rapportons ci-après, prouve que le gouvernement avait fini par consentir à une réunion de quelques évêques.

LETTRE DE *** (1).

A S. E. LE CARDINAL DE PÉRIGORD.

MON TRÈS-CHER SEIGNEUR,

J'ai emporté un profond sentiment de ce que j'ai entendu. J'ai béni tout le long de ma route celui qui

(1) Nous n'avons pu arriver à découvrir le nom de l'auteur de cette lettre, qui porte des initiales seulement pour signature.

Digitized by Google

certainement a inspiré ce langage d'Isaïe, de saint Ambroise, de saint Basile, de Bossuet.

Maintenant je me sens pressé de vous rendre les angoisses de ma nuit.

D'abord, je crois devoir le redire, l'auteur de ces choses a jeté sur le tapis des dés terribles et qui peuvent le perdre, et, en lui, un soutien de l'édifice. Je ne doute pas que les lecteurs malévoles ne lui imputent un esprit de résistance et d'embarras, qui, bien loin de chercher à déblayer, concilier, met tout son art à élever des montagnes, à creuser des précipices, à jeter des épines partout.

Ensuite, je ne doute pas (ni vous non plus) que Messeigneurs tel, tel, tel, aidés de Messieurs tel, tel, tel, etc., seront prêts à souscrire à tout; qu'il y a un parti *des impatiens* très-prononcé, auquel on ne manquera pas de recourir, et qui saisira la balle..... Je vois la noblesse de votre maintien. Fort bien; très-beau; mais la cause! tout croulera, et tout se rebâtira à la diable, et on vous imputera le tout.

En troisième lieu, ne doutez pas que l'éminent personnage, qui tient la plume et dissèque la pièce, aura le double mérite de répondre tant bien que mal, et d'exposer un plan mitoyen, modéré, *sage*..... Il aura devant les trois le mérite d'avoir sauvé la république. Prévenez-le. Je laisse bien d'autres considérations.

Maintenant, écoutez un vieillard qui peut-être radote; *si defecerit sensus, veniam da.*

1° Je voudrais que dans un second mémoire (1) calme et très-simple, mais serré, substantiel et plein de loyauté, on proposât *de vrais moyens de concilia-*

(1) Le premier Mémoire est probablement celui dont nous avons parlé, à la suite de la lettre de M. le duc de Richelieu.

Digitized by Google

tion et de rapprochement, car il est triste d'avoir éternellement l'air de guerroyer à plaisir, et surtout de le faire inutilement. Au fait, le pas est difficile : les parties sont en présence et les querelleurs sont les plus décidés à passer.

2° Je porterais ce projet (comme de moi) à M. Decaze, et comme il y verrait un sincère désir de s'entendre, et de faire toutes les cessions possibles honorablement, je pense qu'il s'en ferait un mérite de tenter le rapprochement sur vos bases. Mais cela veut promptitude. Songez qu'on écrit et réplique.

3° Évitez avec grand soin les votes isolés et individuels; et rappelez que c'est ainsi que l'usurpateur surprit et déshonora le clergé après le fameux concile. Le peu d'évêques qui refusèrent généreusement leur adhésion se couvrirent de gloire, comme l'évêque de Soissons. Mais proposez un mode d'état, de question à présenter au clergé réuni, et tel qu'on soit sûr de l'assentiment d'une grande majorité. Le grand point, même pour le gouvernement, est d'éviter que la minorité opposante puisse faire autorité et schisme. Elle ne le fera point, si l'on délibère en commun, puisque là, les voix recueillies, l'opinion de la majorité fait la décision de tous. Au lieu que pris isolément, chacun a toute son autorité (1).

4° Il faut insister sur la liberté entière au clergé de s'entretenir avec le pape, et de conférer librement avec lui sur les intérêts de la religion, qui ne sont point l'affaire des ministres du Roi, mais de ceux de Jésus-Christ.

5° Comme le clergé mettrait une grande simplicité,

(1) Ce passage se réfère certainement à la lettre de M. le duc de Richelieu, rapportée plus haut.

Digitized by Google

une grande candeur dans la négociation, il faudrait de son côté que le roi daignât engager sa parole royale à la franche exécution des restaurations successives que ses ministres ne peuvent faire voir que dans la lanterne magique, où eux-mêmes passent après le soleil et la lune, etc.

Pardonnez-moi, Monseigneur, et croyez bien que vous avez plus que jamais mon admiration, mon attachement, mon adhésion, et surtout mes prières. Lisez cela avec toute votre indulgence et brûlez.

PH. D. L.

LETTRE

DE Mgr FRANÇOIS DE BOVET.

ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE,

A M. L'ÉVÊQUE DE SAMOSATE (1).

Paris, 25 mars 1819.

J'ai lu, Monseigneur, avec l'attention qu'elles méritent par leur objet, les pièces que vous m'avez communiquées, et avec l'intérêt qu'elle inspire par son esprit

(1) M. de Quélen était encore alors simple évêque de Samosate, *in partibus infidelium*, et vicaire-général de la grande-aumônerie; il fut nommé coadjuteur du cardinal de Périgord, archevêque de Paris, et institué archevêque de Trajanople par la bulle du 4 février

Digitized by Google

et ses développemens, la lettre raisonnée qui en forme la partie la plus importante.

Si vous ne m'aviez instruit d'avance des résultats de cette lettre, je n'aurais jamais imaginé qu'elle n'eût produit que la demi-démarche qui en a été la suite, cette longue et tortueuse conversation qui n'a rien expliqué, et que je n'appellerai cependant pas insignifiante, car elle ne signifie que trop.

En exprimant ses propres sentimens, Son Éminence a rendu ceux qui doivent nous animer tous; et je ne doute pas que chaque évêque ne parle et n'agisse d'après les mêmes principes et dans les mêmes vues toutes les fois qu'ils auront l'occasion de se montrer et de s'expliquer.

Les choses ne peuvent en rester là, il faudra bien enfin que les intentions se manifestent et qu'on en vienne à des ouvertures positives. Il faudra bien surtout que la lettre du pape aux évêques, sur laquelle seule ils peuvent délibérer, soit produite et connue. Jusque-là, nous n'avons, comme Son Éminence, qu'à attendre. Elle nous a ouvert la voie, et j'espère que nous y marcherons tous de concert avec elle.

Recevez, Monseigneur, mes remercîmens et l'assurance du sincère et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être votre très-obéissant serviteur,

† Fr., *Archevêque de Toulouse.*

1820. Il n'avait été nommé par le roi pour cette coadjutorerie que le 29 septembre 1819.

Digitized by Google

LETTRE

DE M. LE COMTE DECAZE

A M. L'ÉVÊQUE DE SAMOSATE (1).

MONSEIGNEUR,

J'accepte avec plaisir le jour de lundi, puisqu'il sera plus agréable à M. le cardinal, et que j'ai l'espoir que sa santé, qui nous est si nécessaire, sera mieux rétablie ce jour-là. J'ai soumis au Roi les noms des trois prélats relatés dans votre lettre. Sa Majesté a observé que la réunion étant déjà fort nombreuse, trois noms de plus en feraient une espèce d'assemblée; mais elle autorise M. le cardinal à y appeler celui des trois prélats que Son Éminence croira plus utile de convoquer.

Agréez, Monseigneur, la nouvelle expression de mes sentimens les plus distingués de considération et d'attachement.

Le comte DECAZE.

Paris, le 5 mai 1819.

(1) Cette lettre et la suivante prouvent l'ascendant que M. de Quélen avait pris sur l'esprit de M. le cardinal de Périgord, et ses liaisons particulières avec le ministre confident de Louis XVIII.

Digitized by Google

LETTRE

DE M. LE COMTE DECAZE

A M. L'ÉVÊQUE DE SAMOSATE.

MONSEIGNEUR,

Je vous adresse une réponse à M. le cardinal de Périgord, et j'y joins pour Son Éminence la communication d'une note dont la partie guillemettée est extraite de la pièce que je vous ai fait lire et dont vous reconnaîtrez les expressions. Son Éminence pourra en faire l'usage qu'elle jugera convenable. Je vous prie aussi de lui donner confidentiellement communication de la lettre de M. le cardinal Consalvi, dont je lui parle dans ma réponse et que je vous prie de me renvoyer ensuite.

Agréez, Monseigneur, l'expression de mes sentimens les plus distingués de considération et d'attachement.

Le comte DECAZE.

Paris, ce 19 mai 1819.

Nos lecteurs ont appris, par la lecture de cette correspondance, les ressorts secrets qui ont fait mouvoir le gouvernement français dans sa convention avec le Saint-Siège, et quelles étaient les prétentions de l'ancien clergé en rentrant dans sa patrie, après une émigration de plus de vingt ans. Les résultats de cette convention

Digitized by Google

ne sont ignorés de personne. Le ministre Lainé voulait qu'elle fût suivie d'une loi, et c'est d'après cette volonté bien prononcée qu'il soumit à la chambre des députés le concordat et un projet de loi pour le mettre en vigueur. L'opinion publique ne trouva pas que le ministre se montrât assez gallican et assez ami du pays. Le clergé, de son côté, s'indignait que le ministre sacrifiât ses droits, ou ce qu'il appelait ses droits, à des idées révolutionnaires. Dans l'impossibilité de contenter les deux partis, le gouvernement retira ce projet de loi et se décida à faire exécuter les principales dispositions du concordat sans la participation des Chambres.

Digitized by Google

CONFLIT

ENTRE

LOUIS XIII,

ET LA CHAMBRE DES COMPTES.

Louis, par la grace de Dieu, etc. A tous ceux qui ces présentes lettres verront; salut. Par nos lettres patentes du vingt-huitième jour de février dernier, nous avons fait tirer, des deniers de notre château de la Bastille, la somme d'un million de livres pour soudoyer les gens de guerre qu'il nous a été besoin de lever, afin d'empêcher les mouvemens qui semblaient se préparer en notre royaume : et d'autant que nous avons été contraints de continuer l'entretenement desdits gens de guerre, jusqu'au présent que nous en avons résolu le licenciement, et que les dépenses qui ont été faites, et qui restent nécessairement à faire en cette occasion, et aussi, pour le licenciement de tous les autres gens de guerre levés en notre dit royaume, se

(1) Bibliothéque royale, manuscrits Du Puy, tome 91.

Digitized by Google

trouvent montées à la somme de quinze cent mille livres, outre ledit million, qui est en tout deux millions cinq cent mille livres, comme nous avons vu par l'état qui nous en a été représenté en notre dit conseil; et que le fonds de nos finances ne peut suffire, en l'année présente, qu'à supporter les dépenses ordinaires, quelque bon ménage que nous y puissions apporter: A ces causes, de l'avis de la reine régente, notre honorée dame et mère, nous avons ordonné que des deniers, qui sont en notre dite caisse de la Bastille, il en sera encore tiré la somme de quinze cent mille livres, mis ès mains du trésorier de notre épargne, Me Vincent Baunier étant d'exercice, et par lui fournie et délivrée aux trésoriers de l'extraordinaire de nos guerres, artillerie, et autres de nos officiers comptables, suivant ce qui lui sera par nous ordonné, pour employer au fait et dépense de la guerre, sans qu'elle puisse être divertie ailleurs, ni à autres effets, sur peine d'en répondre, en leurs propres et privés noms, par ceux qui en feraient ce divertissement. Ordonnons que les bordereaux contenans les espèces de deniers, étant en notre dit château de la Bastille, soient déchargés de ladite somme de quinze cent mille livres; et que pareillement ceux de nos officiers, qui se trouveraient en être chargés, en demeurent aussi déchargés, comme nous les en déchargeons par ces présentes. Par lesquelles nous donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers, les gens de nos comptes à Paris, que cependant ils vérifient, et fassent enregistrer, garder, et observer selon leur forme et teneur, sans permettre ni souffrir qu'il y soit contrevenu en quelque sorte et manière que ce soit. Car tel est notre plaisir, nonobstant toutes ordonnances, arrêts, règlemens et choses à ce contraires, auxquels nous avons

Digitized by Google

dérogé et dérogeons. En témoin de quoi nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes. *Signé :* Louis; et sur le repli : Par le roi, la Reine régente, sa mère présente, de Loménie, etc.

RÉPONSE DE LA CHAMBRE DES COMPTES.

Sur les lettres patentes du roi, données à Paris le 15 de ce mois, signées Louis, et sur le repli : par le roi, la reine régente, sa mère présente, de Loménie, par lesquelles, et pour les causes y contenues, Sa Majesté a ordonné que, des deniers qui sont au château de la Bastille, il en sera encore tiré la somme de quinze cent mille livres, outre le million de livres, pour être, ainsi que ledit million, mis ès mains du trésorier de l'épargne, Me Vincent Baunier étant en exercice, etc., etc. Ainsi que plus au long ce contiennent lesdites lettres : Vu lesquelles, ensemble autres lettres patentes, du 23 février aussi dernier, pour tirer un million de livres dudit château de la Bastille, et arrêt de vérification de la chambre dudit mois : Conclusions du procureur-général du roi, et tout considéré, la chambre ne peut entrer en la vérification desdites lettres.

RÉPONSE DU ROI.

Louis, par la grace de Dieu, etc., à nos amés et féaux conseillers, les gens de nos comptes à Paris, salut. Par votre arrêt d'aujourd'hui, intervenu sur la présentation qui vous a été faite de nos lettres patentes,

Digitized by Google

en forme de déclaration, du vingt-sixième jour du présent mois, par lesquelles, et pour les causes, raisons et grandes considérations y contenues, nous avions ordonné, de l'avis de la reine régente, notre très-honorée dame et mère, que des deniers qui sont en notre château de la Bastille il serait encore tiré la somme de quinze cent mille livres, etc. etc., selon et ainsi qu'il est plus au long contenu par lesdites lettres de déclaration. Nous avons reconnu que, sans avoir égard au très exprès commandement que nous avons fait de les vérifier et enregistrer selon leur forme et teneur, vous avez néanmoins, par votre arrêt, ordonné ne pouvoir entrer en la vérification de nosdites lettres, et d'autant que la longueur que vous y pourriez apporter est du tout préjudiciable au bien de notre service et à notre pauvre peuple, et que cette affaire ne peut recevoir de dilation. A ces causes, ayant, de nouveau, fait voir, en notre conseil, nosdites lettres de déclaration, ensemble votre arrêt de refus, le tout ci-attaché sous le contre-scel de notre chancellerie, de l'avis de la reine régente, notre très honorée dame et mère; nous voulons, nous mandons, et très expressément enjoignons, par ces présentes signées de notre main, que sans attendre de nous autre commandement plus exprès que ces présentes, qui vous serviront de finale et première jussion, vous ayez, incontinent et sans délai, toutes affaires cessantes et post-posées, à procéder à l'entière vérification de nosdites lettres de déclaration, selon leur forme et teneur, nonobstant notre dit arrêt de refus, sans vous rendre contraire à ce qui est de notre volonté et intention : car tel est notre plaisir. *Signé* Louis, et, plus bas, par le Roi, la Reine régente, sa mère, présente, de Loménie.

Digitized by Google

RÉPONSE DE LA CHAMBRE DES COMPTES.

Vu les lettres patentes du roi, etc. etc., l'arrêt de la dite chambre, par lequel elle aurait déclaré ne pouvoir entrer en la vérification d'icelles; autres lettres patentes du roi, etc., contenant jussion et commandement très exprès à la dite chambre, que, sans attendre autre commandement plus exprès, elle eût à procéder à l'entière vérification des précédentes, selon leur forme et teneur; nonobstant ledit arrêt de refus, etc. etc. Tout considéré, la chambre a ordonné et ordonne lesdites lettres être registrées; pour le contenu en icelles, être observé et exécuté, pour *la somme d'un million seulement, tout seulement;* à la charge que lesdits deniers seront employés aux effets auxquels ils sont destinés par lesdites lettres, et non ailleurs; à peine d'en répondre par ceux qui en auraient l'intendance et maniement en leurs propres et privés noms, nonobstant quelques ordonnances, mandemens et lettres qu'ils pourraient alléguer au contraire; de laquelle somme le trésorier de l'épargne fera dépense en son compte, par chapitres distincts et séparés; et sera Sa Majesté suppliée de pourvoir au remplacement de ladite somme, ensemble de l'autre million, pris, au mois de mars dernier, pour la surséance du paiement de tous dons et des pensions accordées et augmentées depuis le décès du feu roi.

Fait ce vingt-huitième jour de mai 1614.

Digitized by Google

DÉTENTIONS

DE VOLTAIRE[1].

I. LIBELLES.

L'intention de S. A. R. est que le sieur Arouet fils soit relegué à Tulles (2).

(4 *mai* 1716.) S. A. R. a bien voulu accorder au père, qu'au lieu de la ville de Tulles, son fils soit exilé dans celle de Sully sur Loire où il a quelques parens dont les instructions et les exemples pourront corriger son imprudence et tempérer sa vivacité.

II. LIBELLES POÉTIQUES.

(16 *mai* 1717.) L'intention de S. A. R. est que le

(1) Les notes administratives et les extraits de lettres inédites de Voltaire, qu'on va lire, sont l'ouvrage d'un nommé Florimond, employé de l'ancienne maison du roi Louis XVI, dans les archives de laquelle se trouvaient les pièces officielles et les originaux. Dans les années 1795 et 1796, ces archives furent dispersées : partie fut envoyée aux Archives nationales, partie alla prendre place dans des collections particulières. M. Beffara possède 15 volumes in-folio, venant de cette source, et c'est dans le tome IX qu'il a trouvé les notes de Florimond, devenues bien précieuses par la perte des pièces dont ce commis faisait extrait. Nous avons complété ces notes par des recherches faites aux Archives du royaume.

(2) On lui attribuait quelques couplets satiriques sur le régent et sa fille, la duchesse de Berry.

Digitized by Google

sieur Arouet fils soit arrêté et conduit à la Bastille (1).

(21 *mai* 1717). Interrogatoire, par M. d'Argenson (2), lieutenant-général de police, de François-Marie Arouet, sans profession, prisonnier de l'ordre du roi à la Bastille, pour avoir composé des pièces de poésies insolentes contre le gouvernement et l'État (3).

Libelles. (10 *avril* 1718). L'intention de S. A. R. est que le sieur Arouet fils, prisonnier à la Bastille, soit rendu libre et relégué au village de Châtenay, près Sceaux, où son père, qui a une maison de campagne, offre de l'y retenir.

(11 *avril* 1718). Lettre du roi à M. de Bernaville (4), de mettre en liberté le sieur Arouet, et ordre du même jour qui le relègue au village de Châtenay, près Sceaux.

(2 *mai* 1718). Le sieur Arouet de Voltaire, exilé à Châtenay, près Sceaux, à M. le comte de Maurepas.

Monseigneur,

Mes malheurs et mon innocence m'assurent de votre protection, et je me flatte que la lettre que j'ai l'honneur de vous écrire sera bien reçue, puisque je vous demande une grace. Je ne vous importune point pour

(1) L'ordre fut exécuté le jour même. Voyez, dans les Œuvres de Voltaire, le petit poème intitulé *la Bastille*.

(2) Marc-René de Voyer de Paulmy, comte d'Argenson.

(3) Ces vers, qui sont d'un nommé Lebrun, se trouvent parmi les *Pièces justificatives* de la *Vie de Voltaire* par Condorcet. On peut voir dans le tome second des *Œuvres de Voltaire*, publiées par M. Beuchot, pages 13-15, le récit, fait par Voltaire lui-même, des calomnies qui occasionèrent son emprisonnement.

(4) Gouverneur de la Bastille.

Digitized by Google

abréger le temps de mon exil, ni pour avoir la permission de passer une seule heure à Paris; l'unique grace que j'ose vous demander, c'est de vouloir bien assurer S. A. R. que je lui ai autant d'obligation de ma prison que de ma liberté, et que j'ai beaucoup profité de l'une et que je n'abuserai jamais de l'autre.

Toutes les apparences étant contre moi, je n'ai point eu à me plaindre de la justice de monseigneur le Régent, et je me louerai toute ma vie de sa clémence; mais je ne me consolerai jamais d'avoir été assez malheureux pour avoir été soupçonné d'avoir écrit contre un si bon prince. Je puis vous assurer sur ma tête qu'il n'y a pas un seul homme en France qui puisse prouver, je ne dis pas que j'aie fait cette abominable inscription (1) dont on m'accuse et que je n'ai jamais vue, mais que j'aie jamais eu la moindre part à aucune des chansons faites contre la cour (2). J'espère d'ailleurs,

(1) Voici cette inscription :

REGNANTE PUERO,
VENENO ET INCESTIS FAMOSO
ADMINISTRANTE,
IGNARIS ET INSTABILIBUS CONSILIIS
INSTABILIORI RELIGIONE,
ORBARIO EXHAUSTO,
VIOLATA FIDE PUBLICA,
INJUSTITIÆ FUROREM TRIUMPHANTE,
GENERALIS IMMINENTE SEDITIONIS.
PERICULO
ET INIQUÆ ANTICIPATÆ HEREDITATIS
SPEI CORONAE, PATRIA SACRIFICATA
GALLIA MOX PERITURA.

Bibliothèque du roi; *Recueil* (manuscrit) *de chansons, vaudevilles, sonnets, épigrammes, épitaphes et autres vers satiriques et historiques, avec des remarques curieuses*, années 1717-1718, vol XIV (mars 1717), folio 47.

(2) Voyez les *Œuvres de Voltaire*, édition citée, tome XIV, p. 317.

Digitized by Google

justifier par ma conduite, les bontés dont vous m'avez honoré autrefois. Je suis avec beaucoup de respect et de reconnaissance, etc.

(29 *mai* 1718). Au même.

MONSEIGNEUR,

Si vous avez quelque pitié de mes malheurs et si vous daignez faire usage avec moi de l'inclination que vous avez à faire du bien à tout le monde, je vous conjure de me faire avoir la permission de venir à Paris pour deux heures seulement; je ne veux qu'avoir l'honneur de vous entretenir un moment et me jeter aux pieds de S. A. R. J'attends de la justice et de la bonté d'un prince si clément, qu'il aura quelque égard à ce que j'aurai l'honneur de lui représenter, et qu'il sera touché de la perfidie affreuse dont j'ai dans ma poche la preuve convaincante. L'intérêt de mon honneur et de ma vie, et j'ose dire celui du public, m'engagent à vous presser de m'accorder cette grace; et votre générosité ne me permet pas de douter que vous ne me l'accordiez. Je n'ai point de termes assez forts pour vous marquer le besoin que j'ai de cette faveur et la reconnaissance éternelle que j'aurai pour vos bontés. Je suis avec le dévouement le plus respectueux, etc.

(19 *mai* 1718). Permission au sieur Arouet, exilé à Châtenay, de venir à Paris pour vingt-quatre heures seulement.

(4 *juillet* 1718). A M. le comte de Maurepas.

MONSEIGNEUR,

Les obligations que je vous ai m'encouragent à vous

Digitized by Google

demander de nouvelles graces. Vous concevez bien ce que c'est que le supplice d'un homme qui voit Paris de sa maison de campagne et qui n'a pas la liberté d'y aller. Je vous supplie de me permettre d'y passer trois jours pour des affaires qui sont très-importantes pour moi, et parmi lesquelles une des plus intéressantes est de vous faire ma cour et de vous remercier de toutes vos bontés. Un petit voyage à Paris, dans la situation où je suis, ressemble assez à la goutte d'eau que demande le mauvais riche (1). Serais-je assez malheureux pour être refusé comme lui. M. le baron de Breteuil (2), qui doit vous rendre cette lettre, vous dira peut-être que je ne suis point indigne de la clémence de monseigneur le Régent; mais il ne vous dira jamais combien je vous suis dévoué et avec quelle sincère vénération je suis, etc.

(11 *juillet* 1718). Permission au sieur Arouet, exilé à Châtenay, de venir à Paris pour huit jours.

(23 *juillet* 1718). Permission au sieur Arouet de rester à Paris encore un mois.

(8 *août* 1718). Permission au sieur Arouet de rester à Paris pendant un mois seulement.

(12 *octobre* 1718). Permissiou au sieur Arouet de Voltaire de venir à Paris quand bon lui semblera.

(23 *mars* 1726). M. Hérault, lieutenant-général de police au sieur Duval, commissaire du guet.

Monsieur,

S. A. S. est informée que M. le chevalier de Rohan part aujourdhui; et comme il pourrait avoir quelque

(1) Saint-Luc, XVI, 24.
(2) Père de madame du Châtelet.

Digitized by Google

nouveau procédé avec le sieur de Voltaire, ou celui-ci faire quelque coup d'étourdi, son intention est que vous les fassiez observer de manière que cela n'ait point de suite. Je suis, etc.

III.

(16 *avril* 1726). M. Hérault, au ministre.

Il vient d'être informé par voie sûre que le sieur de Voltaire médite d'insulter incessamment et avec éclat M. le chevalier de Rohan (1). Il a changé plusieurs fois, depuis six semaines, de demeure et de quartier. On a avis qu'il est actuellement chez un nommé Leynault, maître en fait d'armes, rue Saint-Martin, où il vit en très-mauvaise compagnie. On prétend qu'il est en relation avec des soldats aux gardes, que plusieurs breteurs fréquentent chez lui; mais quoi qu'il en soit de ces faits, il est toujours constant qu'il a de très-mauvais desseins, et il est sûr qu'il a fait venir de province un de ses parens qui doit l'accompagner dans le combat. Ce parent est homme plus modéré que M. de Voltaire et voudrait bien le calmer; mais il ne lui est pas possible d'en venir à bout. Il est plus irrité et plus furieux que jamais dans sa conduite et dans ses discours. Tous ces éclaircissemens déterminent le lieutenant de police à faire mettre, dès cette nuit, s'il est possible,

(1) « Voltaire, dit Condorcet, avait répondu par des paroles piquantes au mépris que lui avait témoigné un homme de la cour, qui s'en vengea en le faisant insulter par ses gens, sans compromettre sa sûreté personnelle. » Louis-Auguste de Rohan-Chabot, dit le chevalier de Rohan, est cité pour sa lâcheté dans plusieurs poésies satiriques que renferme le *Recueil de chansons, vaudevilles, etc.* précité.

Digitized by Google

les ordres du roi contre le sieur de Voltaire à exécution, jugeant qu'il est de son devoir de prévenir un désordre dont il est averti positivement.

(18 *avril* 1726.) M. Hérault au ministre.

Il informe que le sieur de Voltaire a été arrêté la nuit précédente et conduit à la Bastille. Il a été trouvé muni de pistolets de poche, et la famille, sur l'avis qu'elle a eu, a applaudi unanimement et universellement à la sagesse d'un ordre qui épargne à ce jeune homme la façon de quelque nouvelle sottise, et aux honnêtes gens dont cette famille est composée le chagrin d'en partager la confusion.

(21 *avril* 1726.) M. Hérault au sieur Gondé, geôlier du Roi.

Vous ne m'avez pas mandé, Monsieur, l'entrée à la Bastille du sieur de Voltaire, non plus que celle de Madame Tencin, quoique j'aie signé les ordres en vertu desquels on les y a conduits.... Le sieur de Voltaire est d'un génie à avoir besoin de ménagement. S. A. S. a trouvé bon que j'écrivisse que l'intention du Roi est que vous lui procuriez les douceurs et la liberté intérieure de la Bastille, qui ne seront point contraires à la sécurité de sa détention.

Je suis etc.

(*avril* 1726. — *Du* 18 *au* 28.) Au ministre du département de Paris.

Le sieur de Voltaire remontre très-humblement qu'il a été assassiné par le brave chevalier de Rohan, assisté de six coupe-jarrets, derrière lesquels il était hardi-

Digitized by Google

ment posté; qu'il a toujours cherché, depuis ce temps-là, à réparer, non son honneur, mais celui du chevalier, ce qui était trop difficile. S'il est venu dans Versailles, il est très-faux qu'il ait été demander, ni qu'il ait fait demander le chevalier de Rohan-Chabot chez M. le cardinal de Rohan.

Il lui est très aisé de prouver le contraire, et il consent de rester toute sa vie à la Bastille, s'il impose. Il demande la permission de manger avec M. le gouverneur de la Bastille et de voir du monde. Il demande avec encore plus d'instance la permission d'aller incessamment en Angleterre. Si on doute de son départ, on peut l'envoyer avec un exempt jusqu'à Calais.

— Mis en liberté le 28 avril 1726.

(29 *juin* 1727.) Permission au sieur de Voltaire de venir à Paris vaquer à ses affaires pendant trois mois, à compter du jour qu'il y arrivera; et ledit temps passé, lui enjoint Sa Majesté de retourner au lieu de son exil, sous peine de désobéissance.

Daté de Versailles et signé : *Phelypeaux*.

IV.

(8 *mai* 1734.) Lettre du ministre à M. de La Briffe, intendant à Dijon.

Il fera arrêter et conduire au château d'Auxonne, en vertu de l'ordre du roi, le sieur Arouet de Voltaire, qui est chez M. le prince de Guise, à Montjeu, supposé qu'il y soit encore, à cause des bruits qui se sont répandus, depuis huit jours qu'il devait être arrêté (1).

(1) Une édition clandestine des *Lettres philosophiques* venait d'être imprimée à Rouen chez le libraire Jore, qui, pour en assurer le débit, n'avait pas craint de compromettre la sûreté et le nom de Voltaire en plaçant son nom sur le titre.

Digitized by Google

(11 *dudit.*) Réponse de M. de La Briffe.

Le sieur Arouet de Voltaire ne s'est point trouvé à Montjeu. Il en était parti le jeudi, 6 de ce mois, et est allé, à ce que l'on dit, prendre les eaux en Lorraine. Il (M. de la Briffe) renvoie les ordres du roi comme inutiles.

V.

A M. de Voltaire, à Cirey, près de Vassy, en Champagne.

Je sortais, Monsieur, d'une bonne et grande maison où un grand nombre d'honnêtes gens, qui font cas de votre talent de versificateur, ne rendaient pas la même justice à votre probité et à votre cœur, ce qui m'avait obligé de soutenir thèse jusqu'à m'enrouer, lorsqu'en rentrant chez moi j'ai trouvé le *Mercure* de novembre 1735 où j'ai lu votre belle scène de Shakespeare et ensuite ces paroles judicieuses : « Il est étonnant que les auteurs des *Observations* aient voulu juger de *la Henriade*. Leurs critiques sont faites avec bien peu de goût; » et enfin l'apologie du tutoiement de vos personnages et de *la Mort de César*.

Comment, Monsieur, vous imprimez des choses aussi peu honnêtes, après ce que j'ai fait en dernier lieu pour vous dire que cet air de mépris, cet air décisif, ne vous convient nullement? Vous m'avez écrit en particulier beaucoup de sottises. Je vous les pardonne; mais il n'en sera pas de même lorsque vous me les direz en public. *Il est étonnant*, etc. Eh! pourquoi, Monsieur, faites-vous des ouvrages? est-ce pour avoir le suffrage des *sots de qualité*, qui préféreront *votre clinquant à*

Digitized by Google

tout l'or de Virgile (1)? Qui vous jugera, si vous nous récusez? Je veux bien que vous sachiez qu'en toutes sortes de matières, et même sur *vos ouvrages de poésie*, je suis en état de vous donner des conseils, ayant l'étude et le jugement nécessaires et un goût qui passe pour assez sûr. Les peintres ne sont pas les plus grands connaisseurs en peinture. Nos critiques, dites-vous, sont faites avec bien peu de goût. Eh! Monsieur, à peine avez-vous été effleuré. Que serait-ce si on avait voulu remarquer tout ce qu'il y a de répréhensible dans vos ouvrages? Heureusement vous êtes le seul de votre avis, si ce n'est quelque bel esprit de café qui est au comble de la joie de voir que vous pensez comme lui. Cependant personne n'ose s'en prévaloir, tant votre suffrage est de poids.

Si vous me dites que vous avez autrefois écrit à La Roque dans un moment de colère, je vous répondrai que vous deviez vous en souvenir ensuite après l'armistice, et écrire à ce galant homme, dont vous avez fait le panégyrique, de ne pas publier ce qui vous était échappé. La Roque, par reconnaissance, n'a pas dû manquer de vous servir en cette occasion, et je ne puis me plaindre de lui, mais il est arrivé que le bon homme, en vous obéissant ponctuellement, vous a rendu très-ridicule.

Enfin, Monsieur, le trait du *Mercure* sera à jamais entre nous le *libelle du divorce* (2), si vous ne parlez autrement dans une lettre que vous aurez soin de faire

(1) Tous les jours, à la cour, un sot de qualité
Peut juger de travers avec impunité,
A Malherbe, à Racan, préférer Théophile,
Et le clinquant du Tasse à tout l'or de Virgile.
BOILEAU, Sat. IX.

(2) *Libellus repudii*, expression biblique.

Digitized by Google

imprimer dans le *Mercure*, ou ailleurs, et incessamment. Votre apologie du tutoiement donne lieu à mille plaisanteries. Souvenez-vous que le *tutoiement* est la source de votre affaire de 1725? Le vers de La Motte: *Taisez-vous, me dis-tu*, paraît admirable aujourd'hui. Ce que vous dites des quakers ne fait rien à votre pièce: un quaker, malgré vos belles *Lettres*, est un fou, selon tous les Anglais et les Français de bon sens. Lisez l'*Histoire du fanatisme* et celle *des Variations* de M. Bossuet.

Je ne veux point avoir de querelle avec vous, ni vous donner lieu de me dire des injures grossières en public, ce qui serait suivi de ripostes de ma part: il n'y aurait qu'à perdre pour nous deux. Cependant soyez persuadé que je viendrai à bout, par la justesse de mes raisonnemens et peut-être par quelque autre autorité que j'ai acquise dans notre république des lettres, de vous faire passer pour le *Claudien du siècle:* car, en matière de théâtre, il ne serait pas seulement question de vous. C'est alors que vous direz que *mes critiques sont faites avec bien peu de goût;* mais vous ne serez pas plus cru que dans vos décisions du *Temple du Goût.*

Enfin, Monsieur, il est honteux et contre toutes les règles de l'honneur d'avoir imprimé ces malhonnêtetés après ce qu'on a fait nouvellement pour vous justifier d'avoir fait une pièce contraire aux bonnes mœurs et construite en dépit du bon sens. Votre scène de Shakespeare dément l'apologie de votre Brutus, assassin de son père, quoiqu'elle soit fort belle. Il y a aussi une scène des conjurés, qui est admirable, mais

> Infelix operis summâ quia ponere totum
> Nescit (1).

(1) Horat.

Digitized by Google

Voilà bien des duretés que je vous dis; mais je suis bien en colère. Cependant ma fureur est toute renfermée dans cette lettre. Je ne me plaindrai à qui que ce soit, et il ne tiendra qu'à vous que je recommence à être de vos amis : car je n'en suis pas jusqu'à ce que vous m'ayez fait raison.

L'ABBÉ DESFONTAINES.

(17 *décembre* 1735.) Lettre du même au même.

Lorsque nous serons reconciliés, je dirai comme Ménage : « J'ai fait la paix avec le R. P. Bouhours, c'est un très-bon écrivain. »

J'oubliais de vous dire que vous avez imaginé que nous avons rabaissé *la Henriade ;* nous n'en avons fait aucune critique; j'en ai parlé plusieurs fois avec éloge en passant. En vérité, vous êtes bien injuste. Enfin, lorsque j'ai trouvé quelque chose à reprendre dans vos écrits, ma critique a toujours été marquée au coin de l'estime et de l'amitié, et si quelque chose vous a offensé, vous savez que cela a été réparé avantageusement (1).

La Roque, à qui l'on fait grande honte du traité qu'il a inséré dans son journal, n'est excusable que par sa bêtise. Il dit que vous lui avez envoyé, mot pour mot, tout ce qu'il a imprimé à ce sujet; la phrase : « Il est charmant » le convainc de sa stupidité.

(20 *juin* 1736.) Lettre de Voltaire à M. ***.

M. Hérault s'était chargé d'étouffer l'affaire de Jore (2).

(1) Les *Observations sur les écrits modernes* contiennent en effet t. III, p. 81, une *Lettre de M****, où sont réfutées toutes les critiques de Desfontaines sur *la Mort de César*.

(2) Jore, poursuivi pour la publication des *Lettres philosophiques*,

Digitized by Google

Il avait réglé le prix du silence de ce scélérat. Il lui avait ordonné de lui remettre la lettre en question et de supprimer le libelle sous le nom de factum qui devait paraître. Mais Jore et sa cabale n'ont pas plus tôt reçu les ordres, qu'ils ont fait imprimer le libelle et la lettre, jugeant bien, qu'en la vendant, ils en tireraient plus d'argent que M. Hérault ne leur en eût fait donner. Deux éditions de ce libelle se vendent donc chez tous les libraires. Un libelle impertinent et rempli de calomnies absurdes n'est peut-être pas fort à craindre; mais si mes ennemis en abusaient pour me persécuter *au parlement*, j'ose me persuader que vous m'honoreriez de votre protection.

(Versailles, 22 *juin* 1736), Réponse de M*** à M. de Voltaire.

Je croyais l'affaire sur laquelle vous m'avez écrit le 20 de ce mois, entièrement finie. J'en parlerai encore demain à M. Hérault, et j'examinerai avec lui quels moyens on pourrait employer pour en arrêter le cours. Je vous suis, Monsieur, plus parfaitement dévoué que personne au monde.

(28 *juin* 1736.) Lettre de M. de Voltaire au ministre.

Il n'est pas juste, sans doute, que Jore ait le prix de

manda à Voltaire que le seul moyen qu'il eût de se tirer d'affaire était de tout avouer au ministre, mais qu'il ne le ferait pourtant pas sans sa permission. Voltaire écrivit à Jore « une longue lettre, bien « détaillée, bien circonstanciée, bien regorgeante de vérité. » Muni de cette pièce, Jore ne rougit point d'exiger de Voltaire une somme de mille écus, menaçant, en cas de refus, de le dénoncer au Parlement comme auteur des *Lettres philosophiques*.

Digitized by Google

tant de méchancetés, et que je lui paie, pour avoir vendu son libelle diffamatoire, ce que je lui avais offert pour le supprimer! Puisque M. Hérault a la lettre, je vous supplie, Monseigneur, de lui mander d'étouffer absolument toute cette affaire, en vous remettant cette lettre, qu'on croit si dangereuse. Vous en ferez l'usage qu'il vous plaira : vous la brûlerez ou vous me la rendrez. Quelque chose que vous fassiez, je vous aurai une obligation qui ne finira qu'avec ma vie.

(1er *juillet* 1736.) Lettre de M. de Voltaire au ministre.

M. Hérault, ayant retiré la lettre en question des mains de Jore et lui ayant fait signer un désistement, veut que je donne 500 livres aux pauvres. Je passe dans Paris pour être condamné à l'aumône, ainsi je suis déshonoré. Sans gagner mon procès, je vous demande en grace, Monseigneur, que, si on m'a rendu justice, je ne l'achète point, et que, si on m'a fait une faveur, on me la fasse entière. On a déjà fait des chansons et des calottes sur cette prétendue aumône. J'aimerais mille fois mieux plaider que de la payer.

Digitized by Google

LETTRE

DU

ROI JACQUES II

AU COMTE DE LAUZUN (1).

Saint-Germain, 10 août 1690.

Mardi matin je reçus la vôtre du 26 juillet; et le même soir la reine et moi avons parlé long-temps au marquis de Tressan de tout ce qui s'est passé depuis que nous nous sommes vus. Les ennemis mêmes verront que vous vous êtes retiré en bon ordre. Milord Tyrconnel et vous ont très-bien fait vos devoirs; et vos Français, mon infanterie, ne peuvent pas dire de même. Vous pouvez bien croire que je suis sensible au dernier point de l'état périlleux dans lequel vous êtes.

Vous verrez par une autre de mes lettres, qui vous sera rendue avec celle-ci, qu'à mon arrivée ici je ne perdis pas un moment de temps à proposer au roi ce que je croyais à propos de faire pour vous secourir et pour le bien de mes affaires. Mais ayant été hier à Versailles, j'ai trouvé que tous les mémoires que j'avais donnés, toutes les propositions que je leur ai faites, tous les lettres que j'ai montrées au roi, n'ont eu nul effet, et qu'on ne veut pas croire un mot de tout ce que

(1) Ces deux lettres, provenant des Archives du ministère des affaires étrangères, furent écrites après la bataille de La Boyne, où Lauzun avait un commandement.

Digitized by Google

je dis, et qu'après m'avoir remis de jour à autre, depuis mon arrivée ici, on m'a déclaré hier qu'on ne pouvait pas me donner des troupes, ni envoyer des vaisseaux dans la Manche de Saint-George, pour empêcher le retour du prince d'Orange et de ses troupes en Angleterre. Vous verrez, par la copie des lettres que j'envoie au D. de Tyrconnel, si cette lettre vous trouve encore en Irlande, que mes amis en Angleterre me pressaient d'y aller. Je n'avais demandé que dix mille hommes de pied et deux mille chevaux et dragons; et si on aurait pu me donner cela, je ne fais nul doute d'avoir gagné mon point, il n'y ayant pas à présent plus de dix mille hommes de troupes réglées en Angleterre; et ceux de mes amis qui autrefois disaient qu'il faudrait avoir vingt ou trente mille, ne demandent à présent que dix ou douze. Enfin, voilà la plus belle occasion du monde perdue, et j'ai peur que la France ne sera pas maître de la mer l'année qui vient, et, en attendant, voilà l'Irlande perdue, et tous ces pauvres gens ruinés, comme aussi tous mes amis en Angleterre et en Écosse. Et ce qui me donne tout autant de peine, c'est de savoir que vos ennemis ici font leurs derniers efforts pour vous perdre auprès du roi; vous pouvez bien croire que la reine et moi ferons tout ce que nous pourrons au monde pour vous faire justice; nous avons tous deux parlé au roi, et la reine parla à madame de Maintenon. Quand je vis M. de Louvois, que n'a été qu'une fois, et cela devant que je reçus votre lettre, je lui fis voir que j'étais très content de vous et que le roi aurait raison de l'être aussi. Enfin je ne manquerai jamais à l'amitié que j'ai pour vous; de cela vous pouvez vous assurer, étant très sensible de tout ce que vous avez fait et risqué pour moi.

JACQUES R.

Digitized by Google

LETTRE DE LA REINE

AU MÊME.

A Saint-Germain, ce 13 août 1690.

Je crois que vous me connaissez assez pour pouvoir juger de ma douleur, en apprenant la nouvelle de notre malheur en Irlande; car, quoique je l'appréhendais fort, et que vous m'aviez assez préparée à cela, par vos dernières lettres, cependant j'avais toujours quelque espérance que l'on aurait pu éviter le combat encore quelque temps; mais Dieu l'a permis autrement, et il faut vouloir ce qu'il veut. J'aurais été inconsolable si, en apprenant la nouvelle du combat, je n'eusse appris, en même temps, que le roi était en sûreté de ce côté de la mer.

C'est à vous à qui je dois ce bonheur-là, qui est assurément bien grand parmi tous mes malheurs. Vous m'avez été fidèle en me gardant la promesse que vous me fîtes en partant, que, quoi qu'il arrivât, vous vouliez sauver le roi. Vous l'avez fait, demeurant vous-même dans le danger (duquel j'espère pourtant que Dieu nous retirera). A moins que de voir dans mon cœur, vous ne sauriez juger de ma reconnaissance; car elle est au-delà de ce que je puis vous exprimer. Je tâcherai de la faire connaître et à vous et à tout le monde par mes actions, et je n'ai que trop d'occasions, à présent, de la faire paraître, en vous protégeant contre un nombre

Digitized by Google

infini d'ennemis qui se sont, à cette heure, soulevés contre vous, et qui ne demandent pas mieux que de vous perdre. Le roi et moi nous employons tous les jours à justifier votre conduite, qui a été en tout sans faute et trop parfaite pour le reste des Français, auxquels elle fait honte, et je crains qu'il y en a d'assez lâches, parmi eux, qui, pour justifier leur mauvaise conduite, ont accusé la vôtre. Je la soutiendrai de toute ma force. Je dois cela à la justice, et je le dois à vous-même, pour qui, quoique je fasse, je ne ferai jamais la moitié de ce que vous avez mérité de moi.

Le roi de France nous dit, l'autre jour, qu'il vous croyait en chemin, avec les troupes, pour revenir ici; car il vous avait envoyé des ordres positifs pour le faire, et cela étant, il n'est pas nécessaire que je vous écrive une plus longue lettre. Outre cela, le roi vous écrit, et de milord Tyrconnel vous saurez les ordres que le roi lui envoie; mais j'espère que vous serez parti devant qu'ils arrivent, car les choses étant, en Irlande, dans le pitoyable état qu'elles sont, il ne demande pas mieux que de vous revoir ici en sûreté, et prendre vos conseils dans toutes nos affaires, qui sont, en vérité, dans un état désespéré. On ne croit pas ici un mot de tout ce que nous disons, et on n'a voulu écouter aucune de nos propositions pour faire une descente en Angleterre devant que le prince d'Orange y retourne, ni pour envoyer des vaisseaux dans la Manche de Saint-George, qui est la chose du monde la plus nécessaire, et que cependant l'on refuse depuis six mois. Enfin, il n'y a point de remède pour nous à présent que de prendre patience, si nous pouvons; du moins je prie Dieu qu'il nous la donne. Le cœur me saigne de voir que nous sommes la cause de la perte et ruine de tant d'honnêtes

Digitized by Google

gens; si jamais nous l'étions de la vôtre, je ne m'en consolerais point; mais j'espère que ce malheur-là ne sera pas ajouté à tant d'autres que je souffre, et je me flatte que je serai une fois assez heureuse pour réparer vos pertes (qui me sont aussi sensibles que les miennes propres) et pour récompenser vos services.

Je vous envoie ici une lettre, qui est bien inutile à présent; mais puisque j'ai pris la peine de l'écrire, il y a un mois, vous voudrez bien prendre, à cette heure, celle de la lire.

Digitized by Google

LETTRE

DE

L'EXÉCUTEUR SANSON

A MONSIEUR ROEDERER,

PROCUREUR-GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT.

A Paris, ce 6 août 1792.

MONSIEUR,

C'est très respectueusement que j'ai l'honneur de vous représenter la position dans la quelle je me trouve. Elle est telle, que je vous supplie, Monsieur, de vouloir bien y donner un moment d'attantion.

Le mode d'exécution qui se pratique aujourd'hui triple aisément les frais des dépenses enciennes, en oûtre du renchérissement de toutes les choses nécessaires à la vie.

Le service et le nombre des tribunaux criminels me force d'avoir un nombre de personne en état de remplir les ordres que je recois. Moi personnellement ne pouvant être partout. Il me faut du monde sure. Car le public veut encore de la décense. C'est moi qui paye cela.

Pour avoir du monde comme il le faut pour cette ouvrage, ils veulent des gages d'oubles des autres années entérieures. Encore viennent-il de me prévenir

Digitized by Google

samdi dernier que, sy je ne les augmentais pas d'un cart au moin, ils ne pouvaient plus faire ce service. Les circonstances actuelles mon forcés de promettre.

L'abolition des préjugés semblait m'avoir facilité sur la difficulté de trouver des sujets; au contraire, je me suis apperçu quelle na servie qua faire dis paraître tous ceux dans la classe des quels je pouvais en avoir par la facilitée qu'ils onts de servir chez des particuliers, de faire un autre état quelconque oû de s'engager.

Il faut al'ors, pour s'en procurer, les enchaîner par l'apas du gain.

J'ay quatorze personnes tous les jours à nourire, dont huits sonts à gages, trois chevaux, trois chartiers, les accessoires.....

Un l'oyer ennormes, à raison de l'état. (De tous les tems l'exécuteur a toujours été l'ogé par le roi.)

Les faux frais d'exécution, journellement très commune, d'autres charges de famille, comme parents, et vieux domestiques infirmes qui ont sacrifiés leurs vies a ce service, lesquels ont droits à l'humanitée.

Ma demande actuelle est, Monsieur, que voilà huit mois que j'ay donné dans le bureau des frais de justice des mémoires de dépense et frais, qui de tous les tems monts étés payés sur le prix du tarif que j'en ait fourni, je ne peut parvenir a toucher ses mémoires; je me suis cependant bien exactement renfermé dans les prix du tarif; j'ay même fait des réductions moi même sur plusieurs articles.

J'ay eut l'honneur, Monsieur, de vous présenter sur cela une requeste le 11 juin dernier sans avoir eut réponse. Ma fortune gênée, j'ose même dire même bien endettée, ne me permet plus de faire des avances aussi conséquante, ne sachant plus de quel côté m'en pro-

Digitized by Google

curer. Et ne pouvant plus m'adresser aux personnes aux quels je doit et aux quels je ne puis rendre sy je ne suis payé.

Je n'aie plus recour qua vous, Monsieur, pour faire ordonner le payement de ce qui m'est dut, sans quoi après les sacrifices que j'ay fait pour parvenir j'usqua ce jour à faire exactement le service de mon office occasionneront la subversion total de mon existance local, et une ruine inévitable en me forçant d'abandonner mon poste et ma famille après 42 ans de pareil service.

Comme ma position est pressante, je vous supplie, Monsieur, de vouloir bien vous faire informer par quelquun de confiance de la véritée de ce que j'ay l'honneur de vous avancer.

J'ay celui destre avec le plus profond respect,

MONSIEUR,

Votre très humble et très obéissant serviteur

SANSON,

exécuteur des jugemens criminels à Paris.

Digitized by Google

EUGÈNE BEAUHARNAIS

A

L'EMPEREUR DE RUSSIE.

Le caractère d'Eugène Beauharnais est un des plus beaux, un des plus antiques, qui se soient dessinés dans nos temps modernes. Au milieu de toutes les trahisons dont la chûte de Napoléon fut précédée et accompagnée, on aime à reposer ses yeux sur la carrière si pure de ce jeune héros, sur sa fidélité si constante à son pays et à son bienfaiteur.

Nous avions reçu d'un des membres de la famille Napoléon communication de la lettre qu'on va lire, adressée à l'empereur de Russie. A nos yeux, elle était évidemment de 1813; mais comme la date était omise sur la minute, nous avons cru, pour la préciser autant que possible, devoir préalablement rapporter une lettre sur le même sujet, lettre imprimée dans les pièces justificatives de l'*Histoire du prince Eugène*, par le général Guillaume de Vaudoncourt.

Digitized by Google

LETTRE

D'EUGÈNE BEAUHARNAIS

A LA REINE HORTENSE.

Vérone, 15 novembre 1813.

Ma bonne sœur,

Depuis huit jours j'ai le projet de t'écrire, et chaque jour une nouvelle occupation vient me déranger. J'avais pourtant besoin de te mander ce qui m'est arrivé la semaine dernière.

Un parlementaire autrichien demande avec instance à nos avant-postes de pouvoir me remettre lui-même des papiers très-importans. J'étais justement à cheval; je m'y rends, et je trouve un aide-de-camp du roi de Bavière, qui avait été sous mes ordres la campagne dernière. Il était chargé de la part du roi de me faire les plus belles propositions pour moi et pour ma famille, et assurait d'avance que les souverains coalisés approuvaient que je m'entendisse avec le roi pour m'assurer la couronne d'Italie. Il y avait aussi un grand assaisonnement de protestations, etc., etc.; tout cela était bien séduisant pour tout autre que pour moi. J'ai répondu à toutes ces propositions comme je le devais, et le jeune envoyé est parti rempli, m'a-t-il dit, d'admiration pour mon caractère, ma constante fermeté et mon désintéressement. J'ai cru devoir rendre compte du tout à l'empereur, en omettant toutefois les complimens qui ne s'adressaient qu'à moi. J'aime à penser, ma bonne sœur, que tu aurais approuvé toute ma conversation,

Digitized by Google

si tu avais pu l'entendre. Ce qui pour moi est la plus belle récompense, c'est de voir que si ceux que je sers ne peuvent me refuser leur confiance et leur estime, ma conduite a pu gagner celle de mes ennemis.

Adieu, ma bonne sœur, ton frère sera dans tous les temps digne de toi et de sa famille; et je ne saurais assez te dire combien je suis heureux des sentimens de ma femme en cette circonstance. Elle a tout-à-fait suspendu ses relations directes avec sa famille depuis la déclaration de la Bavière contre la France, et elle s'est réellement conduite divinement pour l'empereur.

Adieu, je t'embrasse ainsi que tes enfans, et suis pour toujours ton bon frère et meilleur ami.

EUGÈNE.

Ne montre cette lettre qu'à Lavallette; car je désire éviter qu'on ne fasse des bavardages à mon sujet.

LETTRE

D'EUGÈNE BEAUHARNAIS

EN RÉPONSE

AUX PROPOSITIONS DE L'EMPEREUR DE RUSSIE.

Sire,

J'ai reçu les propositions de Votre Majesté; elles m'ont paru sans doute fort belles, mais elles ne changeront pas ma détermination. Il faut que j'aie joué de mal-

Digitized by Google

heur lorsque j'ai eu l'honneur de vous voir, puisque vous avez gardé de moi la pensée que je pouvais, pour un prix quelconque, forfaire à l'honneur. Ni la perspective du duché de Gènes, ni celle du royaume d'Italie, ne me porteraient à la trahison. L'exemple du roi de Naples ne peut pas me séduire. J'aime mieux redevenir soldat que souverain avili. L'empereur, dites-vous, a eu des torts envers moi; je les ai oubliés, je ne me souviens que de ses bienfaits. Je lui dois tout, mon rang, mes titres, ma fortune, et, ce que je préfère à tout cela, je lui dois ce que votre indulgence veut bien appeler ma gloire. Je le servirai tant qu'il vivra; ma personne est à lui comme mon cœur. Puisse mon épée se briser entre mes mais, si elle était jamais infidèle à l'empereur et à la France.

Je me flatte que mon refus apprécié m'assurera l'estime de Votre Majesté.

EUGÈNE BEAUHARNAIS.

Digitized by Google

LUTTE SATIRIQUE

ENTRE

CRÉBILLON ET GACON.

En histoire littéraire, comme en histoire proprement dite, il est une foule de contre-vérités qui s'accueillent et se transmettent sans contrôle. D'Alembert et tous les panégyristes, tous les biographes de Crébillon ont imprimé qu'il ne s'était qu'une seule fois permis des vers satiriques, et qu'aussi il fut salué par une triple salve d'applaudissemens quand il dit à l'Académie dans le discours en vers qu'il prononça pour sa réception :

Aucun fiel n'a jamais empoisonné ma plume.

Les vers que nous allons donner, sans être précisément empreints de fiel, prouvent du moins que Crébillon n'était pas trop emprunté dans l'épigramme même la plus acerbe.

Il se rencontra aux eaux de Forges en même temps que Gâcon, *le poète sans fard*. Là s'engagea une lutte et s'opéra un échange de coups dont quelques-uns sont plus contondans qu'acérés.

Ces vers se trouvent aux Manuscrits de la Bibliothèque de Lyon. Il nous a été impossible de leur assigner une date, et de savoir de combien d'années ce combat satirique précéda la mort de Gâcon, arrivée en 1725.

Digitized by Google

A MADAME DE GONTAUT.

A voir Gontaut si piquante et si belle,
Œil pétillant, qui toujours étincelle,
Où les amours sans cesse sont nichés,
Trop bien diriez que c'est pour nos péch's.
Pas ne croiriez, malheureux qu'elle entraîne,
Qu'une beauté, dont Vénus serait vaine,
Au grand scandale d'Hélicon,
Fût en proie aux vers de Gâcon.
Bon gré saurais à sa muse massive (1)
D'avoir tenté magnifique projet,
Si les chansons répondaient au sujet;
Mais il n'est temple, autel, Dieu ni Déesse,
Que ne honnit ce gâcheur du Permesse
Qui prend Gontaut pour sa divinité.
Affront ne sais pire qu'un tel hommage,
Amour en est vivement irrité;
Car n'aime à voir dégrader son image :
« Comment, dit-il, des vers qu'on va siffler
Seront parés d'une beauté si rare!
Autant vaudrait à Gâcon ressembler
Que d'avoir un pareil Pindare.
Encor si c'était Apollon,
Pas tant n'en serais en colère;
Car pour chanter plus belle que ma mère,
Le dieu des vers n'est encore trop bon. »

CRÉBILLON.

(1) Cette pièce n'a que vingt-cinq vers, et celui-ci est sans rime.

Digitized by Google

A CRÉBILLON.

ÉPIGRAMME.

Quand tu dis que pour nos péchés
Dans les yeux de Gontaut les amours sont nichés,
L'oreille dans ces vers trouvent deux belles rimes,
Mais l'esprit n'aperçoit qu'un sens des plus tortus;
Car, si c'est la beauté qui doit punir les crimes,
La laideur sera donc le prix de nos vertus.

GACON.

AUTRE.

Lorsque tu me donnes le nom
De gâcheur de Permesse en ta froide satire,
En cela tu suis la leçon
De la syrène qui t'inspire.
Mécontente du vieux barbon,
Que la pauvrette eut en partage,
Dès qu'un homme à son gré ne fait point un ouvrage,
Elle le traite de maçon.

GACON.

AUTRE.

Comparant à Vénus l'aimable de Gontaut,
Crébillon croit la peindre en beau,
Mais la pensée est triviale;
Cette aimable beauté, dans sa jeune saison,
Rit d'un rimeur qui la régale
D'une vieille comparaison.

GACON.

Digitized by Google

A MONSIEUR DE GONTAUT.

En fait d'amour, si je sais m'y connaître,
(Oui, m'y connais; et cela doit bien être;
Il m'en coûta le cœur et la raison;
C'est acheter bien cher une leçon.
Profitez-en vous que l'amour engage
En des liens si charmans et si doux:
Ne faites rien qui sente le volage.
Le sexe est prompt et se venge de nous.)
En fait d'amour la moindre négligence
Est crime énorme au pays de Paphos:
Tout ce qui sent la moindre indifférence
Est pire encor que ciseau d'Atropos.

Beau jouvencel, plus brillant que Céphale,
A votre aurore avez joué d'un tour
Qui dans Cythère a causé grand scandale
Et dont pourriez vous repentir un jour.
Quand dans les bras d'une jeune Sylvie
Amour voudra vous marquer les logis,
Tenez-vous là comme en vrai paradis
Où faut mener une éternelle vie.
Mais si devoir vous force à détaler,
Que ce ne soit au moins sans régaler
Hôte charmant qui si bien vous héberge.
Amour ne veut d'escrocs en son auberge.
En pareil cas tout gentil cavalier
Doit sans compter payer avec largesse,
Ne calculer non plus qu'un cordelier
Charmé du vin, du gîte et de l'hôtesse.
S'il faut partir, levez-vous lentement,
Soupirez haut, parlez languissamment,
Prenez un gant au lieu d'une chaussette,
Jurez un peu, renversez la toilette;
Il est permis d'oublier son chapeau,
Puis on revient, sur un si beau prétexte.

Digitized by Google

Amour alors fournira nouveau texte
Qu'il vous faudra commenter de nouveau;
A chaque point badiner sur la glose;
En lieux obscurs s'il faut un truchement,
Y recourir; et surtout longue pause;
Vérifier le tout exactement,
Voir si le lys l'emporte sur la rose:
Trop ne le peut confronter un amant:
D'amour expert c'est là le rudiment.
Si mieux savez, dites m'en quelque chose,
M'en servirai peut-être utilement;
Mais s'éclipser comme un autre Byrrhène,
Laisser ses gants, sa canne et son chapeau,
Et son couteau,
Sans s'informer seulement de la gaîne.....
Ma foi, beau sire, il aurait mieux valu
En insensé vous échapper tout nu.
Peut-être Amour vous eut pris pour son frère,
Et ramené dans les bras de sa mère.
Ceci soit dit, n'en déplaise à Gâcon,
Qui n'aime pas vieille comparaison,
Mais qui pourtant y vient comme de cire.
C'est un benêt, il faut le laisser dire.
Quoiqu'il en soit, tel cas n'est bon ni beau:
Voilà traiter l'amour en jouvenceau.
Souvenez-vous qu'auprès de ce qu'on aime
On ne doit rien oublier que soi-même.

CRÉBILLON.

Digitized by Google

A CRÉBILLON.

ÉPIGRAMME.

Pour couvrir ton style grossier,
Et dépourvu de sel attique,
Tu feins un style romancier,
Et donnes dans la phrase antique;
Mais, crois-moi, Crébillon, c'est inutilement
Que tu cherches tant de mystère
Pour écrire gothiquement
Tu ne dois point te contrefaire.

GACON.

LE ROSSIGNOL ET L'ANE.

APOLOGUE.

Rossignol au tendre gosier,
Au cœur peut-être encor plus tendre,
Sur un myrthe ou sur un rosier
Ne cessait de se faire entendre.
Au myrthe il chantait ses amours;
Au rosier il contait fleurettes.
Le myrthe est tout amour; les roses sont coquettes:
Ce n'est pas pour fermer l'oreille aux beaux discours.
Mortelle n'est, déesse même
Qui ne souhaite un peu qu'on l'aime;
Tout cœur femelle est ainsi fait:
Partant il aime le caquet.
Ainsi n'en plaignez la dépense:
Telle rira de qui l'encense,

Digitized by Google

Qui lui sait bon gré dans le cœur
Du moindre trait un peu flatteur.
Louez, la gratitude est sûre;
Aimez, on le trouvera bon,
A moins que votre encens ne tienne du Gâcon,
Ou que du malotru vous n'ayez la figure.
En ce cas, je vous tiens tondu:
Encens et sons, tout est perdu.
Revenons au petit Orphée
Qui de ses chants faisait trophée,
Lorsque survint parmi les fleurs
Que chantait notre Philomèle
Une nymphe aux regards autrement enchanteurs
Qu'une voix, céleste fût-elle.
Point n'en dirai précisément le nom,
Si c'était Vénus ou Junon,
Ou Junon et Vénus ensemble,
Gontaut, si vous voulez, qui si fort leur ressemble;
Mais c'était à coup sûr une divinité.
Taille, beauté majestueuse,
Souris par les Graces dicté,
Port divin, sans être affecté,
Œillade tendre, affectueuse:
(La douceur n'a jamais gâté
La grandeur, ni la majesté,
Même sans la douceur elle est défectueuse).
A l'aspect d'un objet si touchant et si beau
Je laisse à penser si l'oiseau
Eut le cœur et le gosier en mue,
S'il chanta, s'il eut l'ame émue.
Louange alors de retentir
Et petit cœur de se sentir.
Ce qu'on admire et qu'on encense
Passe bientôt de l'esprit dans le cœur.
On croit n'être qu'admirateur,
Qu'on est plus amant qu'on ne pense.
Rossignol chanta donc et chanta de son mieux;
Il parla même d'amourettes.

Digitized by Google

On applaudit sa voix, on rit de ses fleurettes.
Les sons n'enchantent pas les yeux :
Cœur ne se prend toujours par les oreilles.
Nous chantons, nous disons merveilles ;
On se plaît à nos doux accens ;
Mais on n'en veut qu'à notre encens :
Le reste passe pour sornettes.
C'est le sort de nos chansonnettes.
Tel fut aussi celui du rossignol.
On le paya d'un doucereux langage :
Il n'en espérait davantage
Par son bécarre et son bémol.
Non loin de lui paissait à l'aventure
D'un meunier la triste monture,
Martin, le jouet du hameau,
N'ayant que les os sous la peau,
Le dos bardé de cicatrices,
Non certificats de services,
Mais bien de maints coups de bâton
Pour le sot plus drus que chardon.
Quoiqu'il y fût jusques au ventre,
Il entendit tout l'opéra du chantre,
Vit surtout l'accueil qu'on lui fit.
Mon benêt se mit dans l'esprit
De donner aussi symphonie.
Dieu sait le train que fit le serin d'Arcadie
Et le beau concert qu'il donna
Quand son motet il entonna!
Enfin Martin se mit à braire.
Martin ne savait pas mieux faire ;
Si vous en exceptez rondeaux,
Par baudets seuls estimés beaux.
La nymphe fit cesser l'aubade,
Puis ordonna la bastonnade.
Au préalable il fut hué,
Baffoué, sifflé, conspué.
« Quoi ! Nymphe, vous voyez que pour vous l'on s'enroue, »
Dit le baudet d'un air mutin,

Digitized by Google

« Et vous souffrez qu'un fat vous loue,
« Près de vous fasse le badin,
« Vous traite ainsi que sa Corinne,
« Ou sa Julie, *et cætera*,
« Vous admirez son opéra
« Et c'est moi seul que l'on gourdine ! »
— « Taisez-vous, insolent, » dit la Nymphe en courroux :
« Rossignol peut chanter jusqu'à Jupiter même ;
« Nous voulons de plus qu'il nous aime ;
« Mais ce n'est pas titre pour vous.
« Vous n'êtes qu'un malheureux âne,
« En fait d'encens un vrai profane
« Qui n'est bon qu'à porter des choux
« Et propre qu'à rouer de coups. »

Martin Gâcon, ceci s'adresse à toi :
Fais ton profit de cet envoi.

CRÉBILLON.

L'âne et le rossignol est une vieille fable
Que le faux rimeur Crébillon
Refait d'un tour désagréable
Et d'un style aussi dur que long.
Il y chante Gontant, mais avec un organe
Et d'un chant si grossier, par bécarre et bémol,
Que son lecteur le prend pour l'âne
Qui veut faire le rossignol.

GACON.

Parlons *sans fard :* n'est-il pas vrai, Gâcon,
Que tu te crois pour le moins un Horace ?
Moi, je me crois un Apollon
Quand ta vielle en tes mains croasse.

Digitized by Google

Au fond nous nous trompons tous deux.
Tu n'es et ne seras qu'un rimeur misérable :
Moi, tout au plus auteur passable;
Mais que tes vers font trouver merveilleux.

CRÉBILLON.

Gâcon, plus rampant que limace,
En vain son pauvre esprit tracasse,
Pour se guinder sur le Parnasse.
A l'aspect de sa lourde masse
La fontaine devient de glace,
Pégase en courroux le terrasse,
Les Muses lui font la grimace,
Apollon lui donne la chasse
Et chacun lui crache à la face.

CRÉBILLON.

Adieu, Crébillon, je te laisse.
A Forges, ce digne Permesse,
Tes vers aux buveurs serviront.
De la part de l'aîné Racine
Avec joie ils les recevront :
Surtout les jours de médecine.

GACON.

Digitized by Google

MÉLANGES.

I.

Lors du naufrage sur les côtes de Calais, en 1795, du bâtiment qui portait en Angleterre M. de Choiseul et des hommes enrôlés volontairement contre la France, des caisses faisant partie du chargement de ce bâtiment furent jetées sur la rive et saisies par le gouvernement d'alors. Une d'entre elles renfermait les actes d'engagement de ces passagers. Elle a été déposée aux Archives générales du royaume, où nous avons pris copie de deux de ces pièces dont le cadre est tout imprimé et où les noms et les signalemens sont seuls manuscrits. La teneur nous en a paru assez curieuse pour que nous les reproduisions ici.

RÉGIMENT DE CHOISEUL,

HUSSARD.

ENGAGEMENT.

Moi, Aimable Lemaire, fais serment que je suis perruquier de mon métier, et j'assure sur ma foi que je crois être natif de la paroisse de Saint-Meurice dans la province d'Artois; que je n'ai pas de hernie...; que je me suis engagé volontairement de servir très-fidèlement Sa Majesté Britannique, comme simple hussard dans

Digitized by Google

le régiment de Choiseul, pendant le temps de la guerre.

En foi de quoi j'ai signé le présent engagement de ma main.

Fait à Valenciennes le 13 mars 1794.

(*Une croix pour signature.*)

RÉGIMENT DE CHOISEUL,

HUSSARD.

ENGAGEMENT.

Je soussigné Albert de Launoy, fils d'Albert de Launoy, natif de Lille, province de Flandre, âgé de 24 ans, taille de (suit le signalement);

M'engage de ma propre volonté pour servir pendant toute la guerre contre les régicides français dans le régiment de Choiseul, hussard, au service de Sa Majesté Britannique.

Je reconnais avoir reçu pour mon engagement la somme de six livres, dont je suis satisfait et content.

Fait à Ypres le vingt-deux avril 1794.

DE LAUNOY.

Nous nous empressons de réparer ici une omission de la page 52. Nous devons les *Lettres de grace* de Louis XI à une obligeante communication de M. Natalis de Wailly, chef de la section administrative aux Archives du royaume.

Digitized by Google

DIVORCE

DE NAPOLÉON [1].

Le divorce de Napoléon avec Joséphine est un des évènemens les plus importans d'un règne si fécond en grands évènemens. De cette époque, suivant une observation généralement faite, date le commencement du déclin d'une fortune jusqu'alors si solide et si brillante.

Napoléon, parvenu au sommet de la gloire et de la prospérité, jette un regard inquiet sur l'avenir et n'aperçoit point après lui d'héritier issu de son sang. Il gémit en secret de ne pouvoir transmettre sa couronne à un descendant légitime, et prend la résolution d'en avoir un à tout prix.

Joséphine a atteint cet âge où la femme ne peut plus espérer de devenir mère. Quel parti prendra l'empereur dans cette position? il brisera des liens qui lui sont chers, afin d'affermir sa postérité sur un trône qui lui est plus cher encore.

Napoléon est uni en mariage avec Joséphine par des liens civils et religieux. Il lui sera facile de rompre les premiers par le moyen d'un sénat qu'il a assez avili pour en obtenir tout ce qu'il peut désirer, et avec la coopération de l'archi-chancelier, esclave obéissant du plus impérieux des maîtres.

(1) Cette note préliminaire a été communiquée à l'éditeur.

Digitized by Google

Il lui sera plus difficile de faire déclarer par l'autorité ecclésiastique qu'un mariage, béni en face des autels, est nul dans son principe; car l'Église ne reconnaît et ne prononce pas de divorce. Cependant il sera possible à la rigueur d'obtenir une déclaration de nullité, en supposant des motifs suffisans, s'il n'en existe réellement pas de valables. Celui qui a déjà servi de procureur fondé à l'empereur auprès du sénat conservateur, le 16 décembre 1809, pour la prononciation de son divorce avec Joséphine, deviendra également son agent auprès de l'officialité diocésaine de Paris, pour requérir de ce tribunal une sentence qui déclare le mariage nul et de nul effet *quoad fœdus*, et accorde aux parties la faculté d'en contracter un autre.

Tout le manège qu'on employa dans cette circonstance est développé par un des acteurs de ce drame, M. l'abbé Rudemare, alors chanoine-honoraire de Notre-Dame et promoteur de l'officialité diocésaine, desservant de Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux en 1815, retiré et domicilié au Havre-de-Grâce depuis la révolution de juillet 1830.

Le but du *Narré* de M. Rudemare est surtout de donner une explication apologétique de sa conduite, commandée par la nécessité. Il se peut que, malgré des apparences de candeur, l'ancien promoteur ne soit pas toujours d'accord avec les autres historiens de cet acte célèbre; mais nous n'avons point l'intention de porter un jugement contre lui, il nous suffit de fournir une pièce de plus pour éclairer la religion de la postérité et la mettre à même de prononcer en connaissance de cause.

Il nous reste à dire, d'après un témoin digne de foi, que, lorsque l'official Boilesve signifia à Napoléon que

Digitized by Google

le tribunal de l'officialité déclarait qu'il était du devoir de S. M. I. et R. de faire aux pauvres une aumône dont on lui laissait l'appréciation, l'Empereur, se retournant vers le cardinal Fesch, lui dit, à coup sûr avec plus d'ironie que de colère : « *Tu l'entends; je suis condamné à une aumône, mais c'est toi qui la paieras: tu as fait la faute en nous mariant sans en avoir le pouvoir; tu devais savoir ton métier.* »

Narré de la Procédure (ecclésiastique) à l'occasion de la demande en nullité du mariage de Napoléon Bonaparte et de Joséphine Tascher de La Pagerie (1).

Ils reçurent dans la chambre de l'Impératrice, aux Tuileries, la bénédiction nuptiale, des mains du cardinal Fesch, grand-aumônier, le samedi 1er décembre 1804.

Les moyens de nullité, qu'on mit en avant, furent:

Le défaut de présence du propre prêtre;

Le défaut de présence des témoins;

Le défaut de consentement de l'Empereur.

Le vendredi 22 décembre 1809, les deux officiaux de Paris, MM. Lejeas et Boilesve, et les deux promoteurs, MM. Corpet et Rudemare, furent invités à se rendre le jour même chez l'archi-chancelier, qui avait auprès de lui le ministre des cultes.

« Par un article inséré au sénatus-consulte du 16 de ce mois, leur dit-il, je suis, comme vous l'avez pu

(1) L'original a été déposé par l'abbé Rudemare à la Bibliothèque de la Ville de Paris.

Digitized by Google

voir, autorisé à poursuivre, par devant qui de droit, l'effet des volontés de Sa Majesté. L'empereur ne peut espérer d'enfant de l'impératrice Joséphine : cependant il ne peut, en fondant une nouvelle dynastie, renoncer à l'espoir de laisser un héritier qui assure la tranquillité, la gloire et l'intégrité de l'empire qu'il vient de fonder. Il est dans l'intention de se remarier, et veut épouser une catholique. Mais, auparavant, son mariage avec l'impératrice Joséphine doit être annulé; et mon intention est de le soumettre à l'examen et à la décision de l'officialité.

« Cette cause, dirent-ils aussitôt, est une de celles qui sont réservées, sinon de droit, au moins de fait, au Souverain Pontife.

« — Je ne suis pas, répondit l'archi-chancelier, autorisé à recourir à Rome.

« — Il n'est pas besoin, répliquai-je, de recourir à Rome, pour avoir la décision du pape; il est à Savone.

« — A la bonne heure, reprit-il, mais je ne suis pas chargé de traiter avec lui; et, dans les circonstances actuelles, cela est impossible.

« — Monseigneur, il y a à Paris une chambre de cardinaux à qui on peut soumettre cette affaire.

« — Ils n'ont pas ici de juridiction, dit l'archi-chancelier.

« — Mais, Monseigneur, il existe ici une commission de cardinaux, archevêques et évêques, assemblés relativement aux affaires de l'Église.

« — Ils ne forment pas un tribunal, répliqua-t-il; l'officialité en est un, établi pour connaître ces sortes de causes.

« — Oui, prince, entre particuliers; mais la dignité éminente des personnes en cause, ne permet pas à l'of-

Digitized by Google

ficialité de se regarder comme un tribunal compétent.

« — Pourquoi donc? Est-ce qu'il n'est pas libre à Sa Majesté de se présenter, si bon lui semble, devant un tribunal établi pour ses sujets, et composé de ses sujets? Qui peut lui en contester le droit?

« — Il le peut, continuai-je; mais cela est tellement contre l'usage, que nous ne pouvons prendre sur nous de nous regarder comme juges, à moins que ce comité ne décide sur notre compétence. Disposés que nous sommes à faire tout ce qui est en nous, pour prouver à Sa Majesté notre dévouement, nous ne pouvons nous dispenser de prendre tous les moyens de mettre notre responsabilité à couvert, et notre conscience en repos. En nous chargeant de cette affaire, nous devenons un spectacle au monde, aux anges et aux hommes.

« — Mais, dit le prince, nous ne voulons pas que cette affaire soit publique, et que les journaux anglais s'en saisissent. Toutes les pièces en seront déposées dans la cassette de Sa Majesté, et nous vous demandons le plus profond secret. Le ministre des cultes vous fera passer la décision que vous demandez. »

Là-dessus il lut le projet de requête, qu'il était dans l'intention de soumettre au tribunal, et dans laquelle il présentait, comme moyens de nullité, le défaut de présence du propre prêtre et des témoins. Sur l'observation qui lui fut faite, que tout Paris voulait que son mariage avec l'Impératrice eût été célébré, dans toutes les règles, à Paris, en 1796, il dit que, le samedi 1er. décembre 1804, veille du sacre, Sa Majesté, qui, prévoyant ce qui arrive aujourd'hui, n'avait jamais voulu consentir que son mariage fût béni, qui s'y était même refusé, quand la bénédiction nuptiale fut donnée,

Digitized by Google

dans le château, au roi et à la reine de Naples, au roi et à la reine de Hollande, au duc d'Aremberg et à Mademoiselle Tascher; fatigué des instances de l'Impératrice, avait dit au cardinal Fesch de leur donner la bénédiction nuptiale, et que ce cardinal la leur avait donnée dans la chambre même de l'Impératrice, sans témoins et sans curé.

Je demandai l'acte de célébration.

« — Il n'y en a pas, répondit l'archi-chancelier.

« — L'acte de baptême de l'empereur?

« — Je ne l'ai pas, répliqua-t-il.

« — C'est pourtant une pièce qu'il nous est prescrit de nous procurer.

« — Je ne puis vous la procurer, mais je l'ai vue; et il me semble que la parole d'un prince (1) doit vous suffire.» — Puis il ajouta : « Nous désirons que cette affaire se termine promptement, et avoir, le plus tôt possible, la décision du tribunal.

« — Monseigneur, répondis-je, cette affaire, supposé que la compétence du tribunal soit décidée, doit absolument être instruite et jugée comme celles de tous les sujets de Sa Majesté.

« — Quoi! dit l'archi-chancelier, vous voulez suivre les formes; tout cela va traîner en longueur. J'ai été jurisconsulte; elles tuent le fond.

« — Quelquefois, Monseigneur, mais elles servent beaucoup à conduire à la connaissance de la vérité; et nous ne pouvons nous y soustraire, sans que notre procédure ne soit frappée de nullité. Nul doute cependant que tout ne se fasse avec les égards et la déférence dus à Sa Majesté Impériale. D'ailleurs rien ne s'oppose

(1) C'est Cambacérès qui parle. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

à ce que cette seconde question ne soit encore soumise au comité. » Sur ce, on se sépara.

Le 26, n'entendant parler de rien, j'écrivis à l'archi-chancelier :

« Mandé par Votre Altesse Sérénissime, pour l'en-
« tendre sur une affaire à laquelle nous n'étions pas
« préparés, nous n'avons pu préciser les points sur
« lesquels le tribunal diocésain désirerait que la com-
« mission voulût bien l'éclairer. L'officialité craint de
« compter parmi ses justiciables le chef de l'État. La
« majesté du trône qui lui paraît inconciliable avec les
« attributions d'un tribunal diocésain, l'importance
« qu'attache à un jugement le rang suprême se pré-
« sentant devant la justice, enfin l'usage invariable de
« soumettre ces sortes de causes au chef suprême de
« l'Église, tout lui fait une loi de recourir aux lumières
« du comité assemblé chez Son Altesse Éminente le
« cardinal Fesch. Voici donc les articles sur lesquels le
« tribunal demande que le comité veuille bien s'expli-
« quer :

« 1° L'officialité diocésaine de Paris est-elle compé-
« tente pour prononcer sur la validité du mariage de
« Leurs Majestés?

« 2° Supposé qu'elle le soit, serait-elle justifiable de
« juger cette affaire, sans remplir les formes auxquelles
« elle est assujettie?

« 3° Enfin, ne serait-il pas nécessaire d'épuiser tous
« les degrés de juridiction?

« Nous sommes aux pieds de Sa Majesté; notre amour
« et notre fidélité sont sans bornes. Tout ce qui n'excède
« pas nos pouvoirs, Sa Majesté est en droit de l'attendre
« de notre dévouement. Tout ce qui ne blesse pas notre

Digitized by Google

« conscience devient un devoir, et nous ne craindrons « pas de lui être fidèles, en voyant le plus puissant des « souverains soumettre la sienne à un jugement.

« RUDEMARE, *Promoteur diocésain.* »

Nous fûmes sans réponse jusqu'au 1er. janvier, que M. Guyeu, secrétaire des commandemens de Madame mère, écrivit à M. l'official que, chargé des pouvoirs du prince pour suivre auprès de l'officialité une affaire importante et dont l'urgence était extrême, il désirait en entretenir le tribunal.

Le 2, au matin, il apporta la requête de l'archi-chancelier. Cette requête portait « que la bénédiction nuptiale, départie à Leurs Majestés, n'avait été précédée, accompagnée, ni suivie des formalités prescrites par les lois canoniques et les ordonnances. » Elle contenait un nouveau moyen qui nous surprit beaucoup, *le défaut de consentement de la part de l'Empereur*, et finissait par demander *qu'il fût dit et déclaré, que le mariage de Leurs Majestés a été mal et non valablement contracté; et qu'il sera, comme tel, réputé nul et de nul effet*, QUOAD FŒDUS. Au bas de cette requête, j'écrivis : « Je suis d'avis qu'avant toute procédure, la décision des prélats soit attendue. » Elle fut présentée de suite, signée du cardinal Maury, et le tribunal décida qu'on attendrait qu'elle fût individuellement signée par les prélats.

Le 3, M. Guyeu l'apporta, signée des cardinaux Maury et Cazelli, de l'archevêque de Tours, M. de Baral, et des évêques de Verceil, M. Canaveri d'Évreux, M. Bourlier de Trèves, M. Manet, et de Nantes M. Duvoisin. Cette décision, portant la compétence de

Digitized by Google

l'officialité et le recours aux trois degrés de juridiction, diocésaine, métropolitaine et primatiale, statuait sur un point sur lequel la commission n'avait certes pas été consultée, c'est-à-dire, *qu'à moins que le consentement ne fût bien prouvé, le mariage était nul de plein droit,* et ne disait rien de la forme de procédure à suivre.

Ayant pris de nouveau lecture de la requête, en présence de M. Guyeu, je lui observai qu'elle était entortillée et presque inintelligible.

« Les déclarations des témoins, me répondit-il, mettront le tribunal au fait de tout. » Alors il se mit en devoir d'exposer l'affaire, à peu près comme l'avait fait le prince, avec cette différence que, laissant presque de côté le défaut de présence des témoins et du curé, il insista beauconp sur le défaut de consentement, qu'il représenta comme un consentement simulé, donné seulement pour contenter l'Impératrice. Il ajouta que les témoins, qu'il voulait faire entendre, étaient le duc de Frioul, Duroc; le prince de Neufchâtel, Berthier; le prince vice-grand-électeur, Talleyrand, et le cardinal grand-aumônier, Fesch. On fixa pour l'enquête le samedi 6.

Le six, l'enquête eut lieu à dix heures du matin. L'official et le greffier s'étant transportés chez les témoins, le procès-verbal et les déclarations me furent remis le lendemain dimanche, à midi; et, presque au même moment, un commissionnaire m'apporta deux lettres, l'une de M. Guyeu, qui me prévenait que mes conclusions étaient attendues pour le lendemain 8, à onze heures, me menaçant de la colère de Sa Majesté si la sentence n'était pas rendue ledit jour à l'heure indiquée, et l'autre de l'official métropolitain dans le même sens. Je passai la nuit et fus prêt. Mais M. Guyeu,

Digitized by Google

sans donner de motif, fit remettre la séance au mardi.

Je profitai de ce répit pour communiquer mes conclusions à M. l'abbé Desjardins, docteur de Sorbonne, ancien viçaire-général d'Orléans et curé des Missions-Etrangères, à M. Laget-Bardelin, avocat du clergé, et à M. l'abbé Emery, docteur de Sorbonne et supérieur-général du séminaire Saint-Sulpice, qui les approuvèrent.

Le tribunal se réunit donc le 9, neuf, à midi, dans le prétoire de l'officialité, établi pour lors dans l'ancienne chapelle haute de l'archevêché.

Là, après que M. Guyeu eut extravagué pendant une demi-heure, et plus, sur le non-consentement de l'Empereur, disant qu'il n'avait jamais eu l'intention de contracter, et faisant valoir, en faveur d'un homme qui nous fait tous trembler, un moyen de nullité qui ne fut jamais invoqué utilement que par un mineur surpris ou violenté, je fis mon rapport, et donnai mes conclusions comme il suit :

« La question, portée au tribunal, étant unique dans son espèce, paraît au promoteur aussi difficile qu'elle est importante. Il n'a, pour le guider dans ses conclusions, ni l'autorité des jugemens précédens, ni celle des jurisconsultes. Il ne voit devant lui, pour le conduire, que la lumière de sa conscience et son dévouement sans bornes pour Sa Majesté Impériale et Royale. Mais ce dernier sentiment, gravé dans son cœur en traits profonds, loin d'aplanir à ses yeux la difficulté, la rend plus épineuse. Il ne craindra pas d'avouer qu'il conclurait plus hardiment en faveur de Sa Majesté, s'il désirait moins de lui plaire. S'il tremble, c'est de surprendre en soi un mouvement de zèle pour la personne, là où il ne doit considérer que la cause.

Digitized by Google

« Cependant, recueilli devant Dieu, le promoteur conclura selon ses faibles lumières; et cette liberté de ministère sera un témoignage éclatant en faveur du plus puissant souverain de l'univers, à qui il convient d'avoir pour serviteurs les magistrats les plus intègres et, dans leurs fonctions, les plus indépendans.

« La cause a été introduite par un exposé de Son Altesse Sérénissime le prince archi-chancelier de l'empire, portant :

« 1° *Que la bénédiction nuptiale, départie à Sa « Majesté, n'a été précédée, accompagnée, ni suivie « des formalités prescrites par les lois canoniques et « les ordonnances;*

« 2° *Qu'il n'y a pas eu, de la part de Sa Majesté « l'Empereur et Roi, consentement à ce mariage.*

« Ordonnance d'information sur ces deux faits :

« Audition de témoins au nombre de quatre :

« Dépositions faites par écrit, et consignées dans des déclarations sous serment, écrites et signées de chacun des déposans.

« Le tribunal a à s'éclairer sur ces deux points : Trois déposans s'accordent à dire sur les deux chefs, *que la « bénédiction nuptiale, si elle a eu lieu entre Leurs « Majestés, a eu lieu sans consentement véritable de « la part de l'Empereur, sans propre prêtre, sans « témoins, et sans pièce authentique qui constate son « existence.*

« Or, un acte dont il n'y a ni titre, ni témoin, n'a pas de réalité aux yeux du juge; il n'existe pas, et s'il n'existe pas, il n'y a lieu à déclarer le mariage valablement ou non-valablement fait, avec ou sans consentement suffisant : il est non avenu. Ce qui se passe dans le secret d'un appartement entre deux personnes, sans

Digitized by Google

aucune trace légale, est devant la loi comme ce qui se passe dans l'intérieur de l'ame, et n'a que Dieu pour juge.

« Si donc nous nous en tenions aux trois déclarations susdites, nous n'y chercherions des éclaircissemens, ni sur le premier, ni sur le deuxième chef de l'information; mais nos conclusions seraient que, n'y ayant aucun monument écrit ni testimonial de mariage entre Leurs Majestés, il n'y a lieu à jugement, puisqu'on ne peut statuer sur la qualité d'un acte qui n'existe pas, ni déclarer nul ou valable ce qui n'est aux yeux de la loi qu'un être idéal et fantastique.

« Mais la déclaration de Son Altesse Éminentissime le cardinal Fesch ne nous permet pas de considérer la cause sous cet aspect. Ici, c'est un témoin, et le ministre même de la bénédiction nuptiale. Sa déclaration est un monument qui l'établit incontestablement. Il en a délivré le certificat à Sa Majesté l'impératrice. La question se présente donc tout entière, et nous avons à examiner :

« 1° Si la célébration a été revêtue des formalités prescrites, sous peine de nullité, par les saints canons et les ordonnances.

« 2° Si le défaut de consentement est tel, qu'il puisse motiver une sentence de nullité.

« Quant au premier point, les lois de l'Église et de l'État prescrivent, sous peine de nullité du lien conjugal, que la célébration ait lieu devant le propre prêtre et en présence de deux témoins, selon le concile de Trente, et de quatre selon l'ordonnance de Blois.

« Dans le cas actuel, il y a défaut de présence des témoins : il est attesté par les déclarations annexées à l'enquête. Il y a défaut de présence du propre prêtre;

Digitized by Google

en effet, c'est par Son Altesse Éminentissime le cardinal grand-aumônier que la bénédiction nuptiale a été impartie hors la présence du curé. Ce fait est également constant, ce qui ne l'est pas moins, c'est que ces deux défauts ne peuvent être couverts par la dispense qu'il a obtenue du chef de l'Église universelle. Son Altesse Éminentissime n'ayant demandé que *les dispenses qui lui sont quelquefois indispensables pour remplir les devoirs de grand-aumônier*, et n'ayant point particularisé et nominativement spécialisé la fonction extraordinaire et curiale qu'il allait remplir auprès de Sa Majesté, n'a pu recevoir et n'a reçu ni la dispense des témoins exigés par les lois civiles et canoniques, ni le pouvoir de se substituer au curé ou à l'ordinaire, dont l'intervention est absolument requise par le concile et par la déclaration de 1639, nonobstant tout privilège et coutume quelconque. Ainsi l'a décidé Grégoire XIII. C'est aussi un sentiment reçu unanimement en France, qu'en fait de mariage, l'évêque seul est ordinaire. Louis XIII, dans son édit de 1629, et Louis XIV, dans celui de 1697, l'ont insinué assez clairement, en ne s'y servant pas du terme d'*ordinaire*, mais de celui d'*évêque* ou d'*archevêque diocésain*. Voilà pour le premier point de l'enquête.

« Pour le second point, relatif au défaut de consentement, la question se présente environnée de difficultés et d'obscurité. A la vérité, Sa Majesté l'empereur ne s'est prêté à la célébration qu'avec répugnance et pour céder aux instances de Sa Majesté l'impératrice; à la vérité, il n'a pas voulu se lier par un engagement indissoluble; mais il est difficile d'établir suffisamment qu'il y ait eu défaut de consentement nécessaire à la formation du lien. La question se réduit à savoir si l'in-

Digitized by Google

tention formelle de ne point se lier irrévocablement, intention contraire à la nature du lien conjugal, était un obstacle invincible à la formation du lien; ou si le consentement, donné dans la célébration, suffisait pour en produire les effets essentiels, nonobstant toute intention contraire. Question difficile à résoudre en droit comme en fait : si donc l'examen de cette question n'était pas nécessaire, il semble qu'il faudrait éviter de s'y engager. Mais le seul défaut de témoins n'est-il pas un vice qui emporte de soi la nullité? Oui, sans aucun doute. La seule difficulté qui se présente (et elle est grave), c'est qu'un défaut de formalités ne peut être favorable à celui qui l'a produit librement. Aussi les tribunaux ont-ils coutume de juger, en pareil cas, que le mariage a été mal et non-valablement contracté, par défaut d'une formalité essentielle, mais d'enjoindre en même temps aux parties de couvrir incontinent ce défaut, en renouvelant légalement leur consentement. Il y a donc en ces jugemens deux parties très-distinctes, l'une qui déclare ce mariage nul *quoad fœdus*, l'autre qui condamne à le réhabiliter; et l'on sent que cette dernière est nécessitée par les raisons les plus graves d'équité et d'ordre public.

« Cependant, il n'est pas moins vrai que, pour des raisons majeures, qui sortent de l'ordre commun, des raisons d'État, par exemple, il se pourrait qu'il n'y eût pas lieu d'insister sur la réhabilitation. C'est à Monsieur l'official à considérer dans sa sagesse, si les circonstances présentes ne l'autorisent pas à s'écarter sur ce point des règles de son tribunal.

« D'après ces observations préliminaires qui lui ont paru essentielles pour motiver ses conclusions,

Digitized by Google

« Le promoteur-général du diocèse de Paris, le siège vacant, qui a vu l'acte présenté au nom de LL. MM. II. et RR. par S. A. S. le prince archi-chancelier de l'empire, duc de Parme, leur procureur fondé, ainsi qu'il appert d'une clause du sénatus-consulte du 16 décembre 1809, ledit acte en date du 30 décembre même année, portant déclaration d'un mariage célébré entre Sa Majesté l'empereur et roi Napoléon et Sa Majesté l'impératrice et reine Joséphine, à Paris, le 1er décembre 1804, et demande en nullité dudit mariage;

« 2° Le sénatus-consulte susdit (1);

« 3° La décision des sept prélats, qui porte que cette cause, déférée à notre officialité, est de notre compétence ordinaire; ladite décision transcrite dans notre réquisitoire du 3 de ce mois;

« 4° Les ordonnances et réquisitions en suite de l'acte expositif de la demande;

« 5° Le procès-verbal d'enquête;

« 6° Enfin, les déclarations assermentées des témoins en date du 6 janvier 1810;

ESTIME :

« 1° Que le mariage entre LL. MM. l'empereur et roi Napoléon et l'impératrice et reine Joséphine doit être regardé comme mal et non-valablement contracté, et nul *quoad fœdus*, faute de la présence du propre prêtre et de celle des témoins voulus par le concile de Trente et par les ordonnances;

« 2° Que les parties doivent cesser de se regarder comme époux jusqu'à réhabilitation;

(1) Voir les différentes pièces rapportées au *Moniteur* du 17 décembre 1809, page 1390. *(Note de l'éditeur.)*

Digitized by Google

« 3° Que le promoteur doit s'en rapporter, comme de fait il s'en rapporte, à la sagesse de M. l'official, pour prononcer, s'il y a lieu, dans les circonstances majeures où nous sommes, et pour raison d'État, à déclarer LL. MM. II. et RR. libres de ces engagemens, avec faculté d'en contracter un autre. »

Fait et conclu à Paris, le 8 janvier 1810.

RUDEMARE, *Promoteur diocésain.*

Suit la sentence de M. l'official diocésain, dont voici la teneur :

« Nous, Pierre Boilesve, prêtre, docteur en droit canon, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Paris, et official diocésain, le siège vacant, à tous ceux qui ces présentes verront, salut :

« Savoir faisons que, vu l'acte à nous présenté le 13 décembre 1809, au nom de LL. MM. II. et RR. par S. A. S. le prince archi-chancelier de l'empire, leur procureur fondé, ainsi qu'il appert d'une clause du sénatus-consulte du 16 décembre 1809, ledit acte en date du 30 décembre, même année, portant déclaration d'un mariage célébré entre S. M. l'empereur et roi Napoléon et S. M. l'impératrice et reine Joséphine, à Paris, le 1er décembre 1804, et demande en nullité dudit mariage;

« Et attendu la difficulté de recourir au chef de l'Église, à qui a toujours appartenu de fait de connaître et prononcer sur ce cas extraordinaire;

« Vu la décision des sept prélats, qui porte que cette cause, déférée à notre tribunal, est de notre compétence

Digitized by Google

ordinaire; la dite décision signée de tous, et transcrite au dos de l'acte susdit;

« Le sénatus-consulte susdit, les ordonnances et réquisitions en suite de cet acte, ensemble le procès-verbal d'enquête avec les déclarations assermentées des témoins, en date du 6 janvier 1810;

« Après avoir ouï M. Rudemare, prêtre, chanoine-honoraire de Paris et promoteur-général du diocèse, en ses conclusions laissées sur le bureau, en date du jour d'hier, et dont expédition signée de lui sera annexée à la présente sentence;

« Tout considéré, après avoir invoqué le saint nom de Dieu, de qui procède tout jugement;

« Disons et déclarons, que le mariage entre LL. MM. l'empereur et roi Napoléon et l'impératrice et reine Joséphine a été mal et non-valablement contracté, et qu'il est, comme tel, nul et de nul effet *quoad fœdus*;

« Déclarons et prononçons LL. MM. II. et RR. libres de cet engagement, avec la faculté d'en contracter un autre, en observant toutefois les formes voulues par le saint Concile de Trente et les ordonnances.

« Disons que LL. MM. ne peuvent plus se hanter ni fréquenter, sans encourir les peines canoniques.

« Déclarons ensuite aux parties, qu'à raison de la contravention par elles commise envers les lois de l'Église, dans la prétendue célébration de leur mariage, il est de leur devoir, pour réparation de la dite contravention, de faire, aux pauvres de la paroisse de Notre-Dame, une aumône, dont nous leur laissons la libre appréciation.

« Ce fut ainsi fait et jugé par nous official susdit

Digitized by Google

au prétoire de l'officialité diocésaine, le mardi 9 janvier 1810. »

BOILESVE, official. — BARBIER, greffier.

De cette sentence aussitôt, et séance tenante, j'appelai au métropolitain. Mon appel, fondé sur ce que M. l'official, qui a jugé selon sa sagesse, n'en a pas moins jugé contre la pratique ordinaire des tribunaux, en pareil cas, fut ce même jour signifié par notre greffier au promoteur métropolitain, qui, le lendemain, donna des conclusions dans le même sens, et conformes à la sentence diocésaine.

Quant à M. l'official métropolitain, il donna, dans le sens de M. Guyeu, une sentence confirmative, qu'il fonda particulièrement sur le non-consentement de l'Empereur. De plus, il censura le mode de réparation expressément exigé par les lois canoniques, et réforma la partie de la sentence diocésaine qui le contient, prononçant qu'elle serait annulée, et regardée comme non-écrite dans ladite sentence.

Le dimanche, 14, *le Moniteur* ayant rendu de l'affaire un compte inexact, et ayant avancé que l'official diocésain avait déclaré la nullité du mariage de S. M., *quant au sens spirituel* (1), je m'en plaignis à l'archi-chancelier, lui disant que le tribunal ne distinguait pas

(1) On lit dans le *Moniteur Universel* du dimanche 14 janvier 1810, sous la rubrique *Intérieur, Paris, le 13 janvier :*

« S. A. S. le prince archi-chancelier de l'empire, en conséquence « de l'autorisation qu'il en a reçue de S. M. l'empereur et roi et de « S. M. l'impératrice Joséphine, a présenté requête au tribunal dio- « césain de l'officialité de Paris. Ce tribunal, après une instruction « et les formalités conformes aux usages, et après avoir entendu les « témoins, a déclaré, par sentence du 9 du courant, la nullité,

Digitized by Google

dans le mariage le lien civil et le lien spirituel, qu'il ne connaissait que le lien purement et simplement, aux termes des saints canons, le *fœdus* dont la requête demandait qu'on prononçât l'annulation. L'archi-chancelier me répondit que les rédacteurs des journaux n'étaient pas des canonistes.

Et puis, continuai-je, comment concilier le silence, que vous nous avez recommandé, avec la publicité que vous venez de donner à notre sentence? Ne trouvez-vous pas qu'on est en droit de lui faire le même reproche que nous avons fait du mariage, et que, s'il n'en reste aucun vestige dans notre greffe, on est justifié d'en contester la régularité et même l'existence. Le prince alors consentit à ce que les conclusions, sentences et appels fussent portés sur les registres des officialités, comme d'usage.

Voilà comme a été terminée cette affaire, dont je ne

« quant au lien spirituel, du mariage de S. M. l'empereur Napoléon « et de S. M. l'impératrice Joséphine.

« L'officialité métropolitaine a confirmé cette sentence le 12 de ce « mois. »

On ne peut s'empêcher de remarquer ici une contradiction manifeste entre le récit de M. Rudemare et celui du *Moniteur*. L'ancien promoteur de l'officialité diocésaine prétend que l'officialité métropolitaine réforma quelques clauses de la sentence de la première juridiction; le *Moniteur* n'en parle pas.

Qui ne rirait de la bonhomie de M. Rudemare, s'indignant de ce que le *Moniteur* avait distingué *dans le mariage le lien civil et le lien spirituel?* Est-ce donc qu'il ignorait que les jurisconsultes les plus instruits ont toujours fait cette distinction, et qu'elle a été adoptée par des théologiens célèbres? Si la réponse que M. Rudemare prête au prince archi-chancelier était exacte, elle serait peu digne de la haute réputation qu'on lui a faite de profond jurisconsultes; peut-être a-t-il voulu se moquer d'un prêtre qui montrait si peu d'instruction.

Digitized by Google

me suis réservé ce Mémorial que pour me laver au besoin devant l'Église, dont je fais profession de craindre plus les censures que la colère de Sa Majesté, du reproche d'usurpation de juridiction, de précipitation et de prévarication.

30 janvier 1810.

RUDEMARE, *Promoteur diocésain.*

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ABBÉ BLACHE,

DOCTEUR EN THÉOLOGIE (1).

(SUITE.)

LIVRE VI.

Quand je n'aurais pas tous messieurs les prélats et les abbés qui composaient l'assemblée de 1685 pour témoins des distinctions que monsieur l'Archevêque m'y donna, on n'aurait pas de peine à le croire après qu'on aurait lu tout ce qu'il fit pour ma députation. L'assemblée étant finie, M. le duc de Saint-Aignan témoigna au Roi tout ce que monsieur l'Archevêque avait fait pour correspondre à l'honneur que j'avais reçu de sa glorieuse recommandation. Je me rendis chez monsieur l'Archevêque pour lui en témoigner ma sincère reconnaissance, lui protestai que les griefs que j'avais reçus à Ruel étaient parfaitement oubliés, et qu'il me trouverait plus que jamais attaché inviolablement à tout ce qui regarderait ses intérêts. Jamais je ne l'ai vu de plus belle humeur; jamais il n'a mieux caché les sentimens de son cœur par ses complimens et par ses caresses. Je m'étais servi de l'avantage qu'il m'avait donné d'entrer chez lui à toutes les

(1) Voir tome I, pages 11 et 139.

Digitized by Google

heures que je voudrais. Souvent même je le trouvai au lit. Cette fois-ci je le vis à sa toilette, où il était régulièrement plus d'une heure. Dès que l'on m'eut annoncé, il donna ordre à sa porte qu'il ne verrait personne que je ne fusse sorti.

Après tous ses complimens il me dit que je ne pouvais pas honnêtement refuser de lui dire le sujet qui avait obligé le Roi à me donner la distinction que je venais de recevoir. Je n'oubliai rien pour m'en excuser; mais enfin il me pressa si vivement, que je ne pus m'en défendre. Je lui fis le récit de tout l'attentat sur la vie du Roi et de monseigneur le Dauphin. Notre entretien dura près de quatre heures. Il me dit qu'après un tel service il ne s'étonnait pas si le Roi m'avait donné tant de marques de distinction, mais qu'il était surpris de ce que depuis près de quatre ans je n'avais encore rien eu du Roi. Quant à son étonnement, je lui fis connaître que les assassinats qui m'arrivèrent à Ruel venaient de la même source et des mêmes auteurs que les attentats sur la vie du Roi. Je lui fis faire attention sur l'empressement que le cardinal de Retz eut de lui aller demander la cure de Ruel à mon insu. Je passai ensuite au chanoine de Saint-Honoré, frère du maître d'hôtel du cardinal de Retz. Je fis mention de l'intrigue de d'Acqueville et de la marquise d'Asserac auprès de madame de Bretonvilliers; de cent louis qui furent donnés à sa femme de chambre; du placet qu'il dicta lui-même; en un mot, je lui fis tous ces honteux reproches avec un air et un ton riant, sans fiel, et d'une manière si honnête, que la force de la vérité l'obligea à me sauter au cou, passant condamnation sur tout ce que je lui disais, avouant qu'après de si surprenans malheurs que mon service m'avait attirés, et dont il avait augmenté le nombre, il fallait que j'eusse un fonds de religion et de probité à toute épreuve.

A l'égard de la surprise où il était de ce que je n'avais encore reçu aucun bienfait du Roi en biens d'Église, je commençai par lui faire remarquer que, malheureusement pour moi, M. le duc de Saint-Aignan témoigna au Père de La Chaise, la première fois qu'il me fit l'honneur de m'introduire à l'audience de ce Père, que j'avais sauvé la vie au Roi et à monseigneur le Dauphin, et la réponse; et au pro-

Digitized by Google

cédé du Père de La Chaise, que je lui contai, monsieur l'Archevêque m'interrompit pour me dire qu'à une telle déclaration la cause du bannissement des Jésuites et de la mort de son confrère Guignard avait sans doute troublé son imagination. Il fut confirmé dans cette pensée quand je lui eus raconté l'entretien que j'eus avec le Père Guilloré et avec le recteur du Noviciat. Il s'écria: « Oh! les abominables! » et me demanda si le Roi le savait. Je lui dis que non. Il me répondit qu'il fallait le lui faire savoir. J'en demeurai d'accord, et lui proposai de s'en charger. Il s'en excusa, de peur que le Roi ne crût que ce serait en haine du Père de La Chaise. J'ajoutai tout ce que le Père Seigne m'avait dit. Je n'oubliai pas les sentimens de la pauvre Mère Angélique, et généralement tout ce que m'avaient dit jusqu'alors le Père de Goulaine et le Père Robinet. Après cela, il parut si peu surpris de ce que je n'avais encore rien reçu des bienfaits du Roi en biens d'Église, qu'il me dit qu'il ne croyait pas que j'en obtinsse jamais par l'entremise du Père de La Chaise; que le Père de La Chaise lui ayant ôté la part qu'il avait à la distribution des miches, il ne pourrait jamais y suppléer s'il n'arrivait quelques changemens en sorte que ce Père eût besoin de lui (ce besoin arriva par la malice noire du Frère Arnauld). On va voir que par cet entretien je jette dans un cœur gâté la semence de tous les malheurs qui vont achever de m'accabler.

Comme la décadence qui va m'arriver paraîtra terrible, je dois plutôt m'attacher à lier les faits par la liaison qu'ils ont ensemble, qu'à suivre scrupuleusement la date de tout ce qui m'est arrivé dans l'espace de dix ans qui me restent à parcourir. Je placerai donc ici le fait que je vais raconter, quoiqu'il ne soit arrivé que long-temps après l'entretien que j'avais eu avec monsieur l'Archevêque.

Madame de La Croix, chargée de répondre à monsieur l'Archevêque de la fidélité de La Varenne, mourut sans avoir été confessée. Monsieur l'Archevêque fit courir sourdement une lettre dans le public, pour persuader que cette religieuse était morte après avoir donné des marques d'une singulière sainteté. Cette fiction n'eut d'autre effet que de renouve-

Digitized by Google

ler le scandale que cette religieuse avait donné. La Varenne témoigna à tout son domestique la surprise où elle était que monsieur l'Archevêque tournât si fort la religion en ridicule, et qu'il crût faire passer madame de La Croix pour une sainte, pendant qu'elle avait mené une vie pire que la sienne.

J'appris que La Varenne, jouissant des droits que sa liberté lui donnait, n'ayant plus madame de La Croix pour surveillante, s'en servit furtivement. Je pris la résolution d'écrire d'abord à l'Archevêque une lettre pour l'en informer, lui faisant envisager le scandale qu'il allait continuer de donner, le priant de trouver bon que j'allasse le lendemain l'entretenir de vive voix. Le lendemain, je trouvai sa porte ouverte pour moi, et fermée pour tous les autres jusqu'à ce que je fusse sorti. Monsieur l'Archevêque ne put se défendre d'abandonner La Varenne à ses premières inclinations. Il la laissa jouissant de plus de quatorze mille livres de rente tant sur l'Hôtel-de-Ville que sur le clergé; avec plus de quarante mille écus, et la jouissance, sa vie durant, d'une des plus belles maisons de Paris, appartenant à madame de Lasé, qui en avait touché dix mille écus. Et je certifie que depuis ce temps-là monsieur l'Archevêque n'a jamais vu La Varenne. Il s'alla jeter entre les bras de madame la duchesse de Lesdiguières, nièce du cardinal de Retz.

On disait hautement dans le monde que monsieur l'Archevêque voulait finir glorieusement ses jours; qu'il avait honte de n'avoir eu part qu'aux bonnes graces des grisettes, des soubrettes, et tout au plus de quelques bourgeoises du premier ordre; mais qu'il avait tant fait qu'une duchesse lui avait ouvert sa porte, et qu'il se croyait au comble de son bonheur, s'il mourait entre ses bras. Il n'est que trop constant que son souhait lui est arrivé. Il me fit l'honneur de me dire qu'il avait averti le Roi qu'il était affligé de voir qu'une si grande duchesse fût entichée de jansénisme: qu'elle ne voyait qu'un personnage des plus infectés de cette hérésie; qu'il fallait prévenir ce mal; qu'elle avait de grands biens; que si elle était entièrement gagnée, cela pourrait faire revivre cette dangereuse secte; que dans ces vues il avait pris le parti de voir régulièrement cette duchesse tous les jours, afin d'écarter ce

Digitized by Google

janséniste. Je proteste qu'il me tint ce langage. Personne ne le crut, et tout le monde en rit. Ce n'est pas que je veuille que leur commerce ait rien eu de criminel; mais je dis que le public n'a pas été sur cela aussi équitable que je le suis. Je le suis même, non-seulement par esprit de religion, mais encore par le témoignage de madame de Bretonvilliers, qui dit en bon endroit que le seul chagrin qui lui restât en voyant le prélat entre les bras d'une gueuse comme La Varenne, était d'avoir risqué sa réputation à peu de frais, en souffrant les assiduités de monsieur l'Archevêque, assurant que les blondines comme lui, joint à son âge avancé, faisaient plus de bruit dans le monde que de mal aux dames.

Quand le Roi eut mis la dernière main à l'extirpation de l'hérésie de Calvin, je me trouvai le canevas d'un petit ouvrage que j'avais fait pour mon usage dans le cours de mon ministère, la paroisse de Saint-Sulpice étant plus chargée de nos protestans qu'aucune autre de Paris. Monsieur l'évêque de Valence et monsieur l'abbé Hennequin me donnèrent la vue de le mettre en état de paraître, m'assurant que si monsieur l'Archevêque faisait mettre mon livre au nombre des choisis pour être distribués à nos prosélytes, ainsi que lui et le Père de La Chaise en avaient l'ordre du Roi, et M. Pelisson celui d'en payer les frais, je gagnerais sur la quantité une somme considérable qui me délivrerait de faire ma cour au Père de La Chaise. J'en fis la proposition à monsieur l'Archevêque, qui en fut ravi. Ce prélat ordonna au sieur Clément, commis de M. Pelisson, de le recevoir, afin d'être envoyé dans les provinces en la même qualité que les autres, qu'on y envoyait avec profusion pour l'usage des nouveaux convertis (1).

J'allai voir M. Clément pour lui demander le nombre que je ferais tirer pour la première édition, et qu'il vît que je ne

(1) Le livre dont il s'agit a pour titre: *Réfutation de l'hérésie de Calvin par la seule doctrine des prétendus réformés.* A Paris, chez Antoine Lambin, 1686; in-12 et in-4.—Deuxième édition: *Réfutation de l'hérésie de Calvin par la seule doctrine de messieurs de la religion prétendue réformée, pour affermir les nouveaux convertis;* par Ant. Blache, prêtre à Saint-Sulpice. A Paris, chez Ant. Lambin, 1687, in-12. (*Note de l'auteur.*)

Digitized by Google

lui proposais point d'en partager le profit. Il me dit sèchement d'en faire tirer mille, et me tourna le dos afin de m'obliger de lui tenir un autre langage. Je m'en plaignis à monsieur l'Archevêque; mais quand ce prélat voulut en parler à Clément, il trouva que celui-ci avait déjà averti le Père de La Chaise que si mon livre passait dans la même quantité que les autres, on devait s'attendre que je diminuerais les fonds; qu'il fallait que Michalet, libraire des Jésuites, et les autres libraires dont le Père de La Chaise avait choisi les livres en diminuassent le nombre; et comme tous ces libraires, d'intelligence avec le Père de La Chaise, avec Clément et le Père Procureur de la maison de Saint-Louis, partageaient le profit excessif qu'ils faisaient sur les livres qu'ils fournissaient, quoique peu propres pour des nouveaux convertis, comme la *Dévotion à la Vierge* du Père Crasset, et une infinité d'autres auteurs jésuites, le Père de La Chaise recommanda à Clément de tenir ferme à ne pas permettre d'en tirer plus de mille.

Ce fut monsieur l'Archevêque qui m'informa de tout ce que Clément lui avait dit touchant les sentimens du Père de La Chaise. Il ajouta qu'il ne pouvait plus en parler à Clément, mais qu'il me conseillait de lui en faire dire un mot par monsieur de La Vienne. Monsieur l'Archevêque m'assura que, parmi un si grand nombre de livres que l'on distribuait aux nouveaux convertis, il n'y avait par son choix que *Vincent de Lerins* (1), le *Catéchisme du Concile de Trente*, un livre que monsieur son oncle, archevêque de Rouen, avait fait sur la messe paroissiale, les *Psaumes* de M. Ferrand et le mien; que tous les autres livres que le Père de La Chaise avait choisis demeuraient dans les greniers des intendans, tant ils étaient non-seulement inutiles aux nouveaux convertis, mais capables de les maintenir dans leurs préjugés, et dans le mépris qu'ils faisaient de certaines dévotions que les moines ont introduites dans l'Église.

M. de La Vienne me mena chez Clément, et lui fit, sans tant de mystère, la demande d'augmenter le nombre de mon livre, sinon qu'il ne doutait point que, si j'allais le deman-

(1) *Commonitorium peregrini*, dont on a fait des éditions sans nombre.

Digitized by Google

der moi-même au Roi, Sa Majesté ne l'ordonnât à M. Pelisson. Une telle ouverture fit trembler Clément. Il me permit sur-le-champ de faire tirer dix mille exemplaires pour ma première édition. Avant de faire relier mes livres, j'en fis brocher un nombre suffisant pour être envoyés à tous les intendans des provinces, et à messieurs les prélats de ma connaissance, les priant, s'ils trouvaient que mon livre fût utile aux nouveaux convertis de leurs diocèses, d'en écrire à M. Pelisson.

Ils me témoignèrent tous que mon livre était un des plus utiles qu'ils eussent encore reçus. Ils le témoignèrent à M. Pelisson, lui en demandant chacun un grand nombre. Clément, surpris de ma diligence, en alla rendre compte au Père de La Chaise, lui communiqua les lettres que M. Pelisson avait reçues de toutes parts, jusque du consul nommé Chabert, qui faisait sa résidence à Amsterdam. Ce Père ne put s'empêcher de témoigner à Clément le chagrin qu'il en avait, fit passer ma diligence pour une intrigue diabolique, et conclut ses invectives en disant que j'étais un Mardochée raffiné, et que, voyant que je n'avais point d'Esther pour ma parente, je jouais de mon reste pour y suppléer. Clément eut l'imprudence de le rapporter à quiconque le voulait entendre.

Je portai au Père de La Chaise le premier un exemplaire de mon livre relié en maroquin, et, comme il avait dit à Clément que je serais content de m'être fait relier en veau une fois dans ma vie, je lui dis d'un air fort sérieux que désormais je mourrais content, puisque je me voyais dans ses mains relié en maroquin; que c'était la seule distinction que je pouvais me donner auprès de lui; que j'espérais que si Sa Révérence daignait ouvrir le livre, elle verrait que la différence, quant à l'auteur, n'est d'aucune conséquence d'être relié en veau ou en maroquin de Levant; qu'au reste, je lui demandais pardon en cas que j'eusse manqué en mettant sur le livre les armes de la Société, un I ✠ S, au lieu des armes de son illustre maison; mais qu'outre la crainte que j'avais de choquer sa modestie, je n'avais trouvé personne qui m'eût pu dire les pièces dont l'écu de ses armes était orné. Il reçut mon compliment à n'avoir pas sujet de m'en plaindre, en

Digitized by Google

sorte que ce qui me fit un mérite auprès de lui, m'aurait fait passer pour un impertinent auprès de tout autre.

Je portai ensuite mon livre à monsieur l'Archevêque. Je lui répétai le compliment que j'avais fait au Père de La Chaise. Ce prélat se tenait les côtés à force de rire. Ensuite il me dit avec étonnement, qu'il ne pouvait pas comprendre que ce bon Père, avec ses lumières si courtes, pût insinuer au Roi tout ce qu'il voulait, si ce n'était que le Roi avait un si grand fonds de religion que ce qui n'était qu'imbécillité chez le Père de La Chaise paraissait au Roi une simplicité de bon religieux, dont il était charmé, ne pouvant pas creuser plus avant, attendu ses grandes distractions, causées par la multitude de ses importantes affaires. Je disais en moi-même : *ex ore tuo te judico, serve nequam.*

Un jour que je commençais à faire porter mes livres reliés chez Clément, pour la première fois, j'arrivai malheureusement comme sa femme maltraitait de paroles un vieil officier nouvellement converti, pensionnaire du roi, dont la pension était assignée sur les économats des bénéfices, de la recette desquels M. Pelisson était chargé, et dont, par conséquent, Clément, son commis, payait sous lui les pensions. Lorsque M. Pelisson prit celui-ci pour son laquais, sa femme était une de ces harangères, qui vendent et crient par les rues de Paris. La prodigieuse fortune que Clément avait déjà faite en fort peu d'années, jusque-là qu'il disait partout qu'il donnait à sa fille deux cent mille livres en mariage, n'avait point adouci l'humeur farouche de sa femme. J'arrivai donc comme la femme de Clément, qui était présent sans oser dire un mot, maltraitait cet officier, qui demandait le quartier de sa pension, se plaignant de ce qu'on le remettait de jour en jour, pendant que Clément faisait courir, sur la place, à gros intérêts pour son compte, d'intelligence avec Carpot, notaire de M. Pelisson, l'argent donné aux pensionnaires; menaçant que lui et d'autres s'en plaindraient au Roi. Comme elle ne m'avait jamais vu, et qu'elle savait que mon livre était admis au nombre des autres sans espérance de grivelerie pour son compte, elle me brusqua, disant que je n'avais qu'à le por-

Digitized by Google

ter à monsieur l'Archevêque, pour le faire envoyer où il lui plairait; que son mari et elle n'étaient pas mes valets, et qu'ils ne recevaient que ceux que le Père de La Chaise avait choisis lui-même.

Clément voulut la prier de se taire, disant que M. de La Vienne avait pris la peine de venir; elle ne le laissa pas achever de parler et arracha le bâton des mains d'un de nos crocheteurs. Clément trouva sa sûreté en se tenant hors de la portée du bras de sa femme, pendant que l'officier et moi, et mes six crocheteurs, l'arrêtâmes et lui ôtâmes le bâton. La femme eut recours au paquet de mes livres, et en jeta à la tête de son mari un très-grand nombre. Je la fis prendre par mes six crocheteurs, en lui disant que j'appréhendais qu'elle ne se fît malade; nous la poussâmes dans sa chambre et l'y enfermâmes.

Clément, plus mort que vif, me demanda mille pardons, me disant qu'il voudrait mieux m'avoir donné le produit de mon livre, et que je ne l'eusse jamais fait accepter par monsieur l'Archevêque, me pria de n'en rien dire à monsieur l'Archevêque, et que je fisse apporter le reste de mon édition dès six heures du matin, pendant que sa femme serait encore au lit.

L'officier nouveau converti me suivit jusque dans ma chambre, me découvrit toute la malversation que Clément faisait dans la commission qui lui était confiée par son maître. La dépense que le Roi faisait pour donner des livres aux nouveaux convertis du royaume allait plus à enrichir ceux qui s'en mêlaient qu'à l'utilité de ses sujets nouveaux réunis. Je pris la résolution d'arrêter ces abus, quoique je visse que je me priverais par là moi-même de plus de quarante mille écus, que j'aurais pu faire d'un gain légitime par le grand nombre d'exemplaires que Clément aurait été contraint d'en prendre. Pour y parvenir avec connaissance de cause, je dis à cet officier de me donner un mémoire exact de tout ce qu'il m'avait dit.

Je voulais aussi faire ma diligence; j'allai voir un avocat nommé Ferrand (1), qui était de moitié de profit avec le curé

(1) Louis Ferrand, avocat et savant orientaliste, né à Toulon en 1645, mort à Paris en 1699.

Digitized by Google

de Sainte-Opportune, et avec Pralard, libraire, pour une traduction des *Psaumes*. Pralard fournissait seul le *Catéchisme du Concile de Trente*. Clément ne recevait ces deux livres qu'en très-petit nombre. M. Ferrand me confirma non-seulement tout ce que l'officier m'avait dit, mais encore m'apprit beaucoup de faits nouveaux, me renvoyant à Pralard pour en savoir davantage.

Pralard me dit le commerce de Clément avec Michalet, libraire des Jésuites, avec leur Père Procureur, avec Léonard, libraire, avec M. Cocquatin, docteur de Sorbonne, qui avait aussi fait une traduction des *Psaumes*, mais fort méchante, que le Père de La Chaise avait choisie. Pralard m'avait articulé jusqu'aux emballages des livres sur lesquels Clément grivelait.

J'allai avertir monsieur l'Archevêque de tout ce que j'avais appris afin qu'il mît ordre à une si manifeste malversation. Il me dit qu'il y avait déjà deux millions de dépense faite et un million qui était destiné pour la continuer; que de la manière que le Père de La Chaise faisait sa manœuvre, la maison de Saint-Louis en profiterait de plus de douze cent mille livres; qu'à cause de cela il n'avait garde d'avertir le roi de cette malversation; qu'il semblerait au Père de La Chaise qu'il ne donnerait cet avis que par vengeance; que cela ferait naître une altercation entre eux, qui pourrait avoir des suites pour l'un et pour l'autre; qu'un tel avis ne lui convenait pas; et qu'au cas que quelque autre le donnât, il saurait bien se tirer d'intrigue, puisque d'ailleurs tous les livres qu'il avait choisis étaient excellens, selon les desseins du Roi, et pris en si petit nombre que des deux millions, qu'il avait déjà dépensés, il n'y en avait pas pour huit à dix mille écus pour ceux qu'il avait choisis.

Je pris la parole, et je dis à monsieur l'Archevêque qu'ayant l'honneur d'être connu du Roi, je ne me mettais guère en peine de faire face au Père de La Chaise; que j'avais en main des preuves pour le confondre. Le prélat me répondit qu'il ne me conseillait point du tout de l'entreprendre, si ce n'est que je fusse assuré que le Roi se fît un plaisir de me donner le temps convenable pour justifier ce que j'avancerais; mais

Digitized by Google

qu'il était à craindre que le Roi ne renvoyât mon éclaircissement devant quelque autre; que cet autre serait infailliblement plutôt pour le Père de La Chaise que pour moi, ou tout au plus me laisserait à moitié chemin; c'est-à-dire qu'il tirerait le Père de La Chaise d'affaire, soutiendrait à cela près les intérêts du Roi, et se ferait sur le tout un mérite auprès du Roi des lumières que je lui aurais données; et que ce serait là tout ce que j'y gagnerais avec la haine du Père de La Chaise et de tous les Jésuites, jusqu'à la quatrième génération; au lieu que si je ne disais mot, je gagnerais comme eux, avec cette différence que mon gain était légitime.

Après avoir admiré ce conseil, et combien le Roi était trompé par son archevêque et par son confesseur, sans qu'il pût s'en apercevoir, attendu qu'il ne jugeait à propos d'écouter que ceux à qui il se confie, je pensai comme je pourrais faire pour être fidèle au Roi en évitant la haine du Père de La Chaise, et sans qu'il parût que j'eusse méprisé le conseil de monsieur l'Archevêque, de peur que ce mépris ne l'obligeât à ne plus prendre part à mes intérêts.

J'avais l'honneur d'être connu de M. de Louvois si particulièrement qu'il me donnait des trois et quatre heures d'audience. M. de La Vienne est témoin de ce que je dis. Il m'écouta tranquillement sur tous mes griefs particuliers touchant le Père de La Chaise et touchant Clément, et, ravi de les apprendre, il lut mon mémoire; après quoi il me dit de faire écrire une lettre anonyme de la main de l'officier dont je lui avais parlé, où je tâcherais de faire mention de moi d'une manière que le Roi pût me reconnaître, afin qu'il donnât ordre de m'envoyer querir.

De retour à Paris, je dictai une lettre à l'officier, adressante à M. de Louvois, où l'intrigue de Clément avec le Prieur des Jésuites, sous l'autorité du Père de La Chaise, était mise dans son plus beau jour. Le retardement des pensions pour les nouveaux convertis, afin de faire courir l'argent sur la place, rien n'y était oublié. La lettre fut mise à la poste. Je me trouvai le matin au lever du Roi. M. de Louvois y vint parler au Roi, et informa Sa Majesté de toute la malversation, et lut la lettre anonyme. Je m'étais un peu trop mis

Digitized by Google

à couvert dans la lettre, en sorte que le Roi ne m'y connut pas; et ordonna à M. de Louvois de remettre la lettre et le mémoire entre les mains de M. de Seignelay, parce que cette affaire regardait le département de sa charge de secrétaire d'État de la Maison du Roi.

J'avais mis entre les mains de monsieur l'Archevêque les lettres de messieurs les prélats et des intendans des provinces, qui tous demandaient mon livre, pour les montrer au Roi. Je l'attendais dans le salon quand il sortit de l'audience. Il me dit qu'ayant voulu parler au Roi des lettres concernant mon livre, le Roi lui avait dit qu'il n'était plus question de ces sortes de livres; qu'il était bien averti qu'on y commettait un vrai brigandage; qu'alors il prit la parole et dit au Roi qu'il tenait des lettres dans ses mains, par lesquelles on demandait mon livre de tous les endroits du royaume; qu'il était témoin de la conduite que j'avais tenue pour le débit de mon livre; que le Roi lui avait répondu qu'il ne me soupçonnait en rien; qu'il avait lu beaucoup de choses de mon livre; que madame de Maintenon lui en avait lu l'Épitre dédicatoire, comme il était encore au lit malade; qu'elle était pleine d'esprit, et que tout le livre n'était qu'un tissu de solides raisonnemens; mais, qu'en un mot, il voulait supprimer cette dépense, selon le rapport que lui en ferait M. de Seignelay; et monsieur l'Archevêque m'ajouta que, pendant que le Roi s'expliquait de la sorte, le Père de La Chaise paraissait tout interdit, et convint d'un ton et d'un air fort embarrassé qu'il contribuerait lui-même à bien faire éclaircir cette affaire. Je supplie qu'on remarque que je n'avance rien de la part du Roi et de madame de Maintenon, qui ne puisse être vérifié.

Je fus le lendemain voir monsieur l'Archevêque pour le remercier. Il me dit qu'il avait bien des choses à me raconter; qu'il était demeuré à Versailles trois heures plus qu'il n'avait de coutume; qu'il les avait passées dans le cabinet de M. de Seignelay, avec le Père de La Chaise et M. Pelisson; que la lettre anonyme et le mémoire avaient été lus deux fois; qu'à force de chercher qui en était l'auteur, le Père de La Chaise avait dit que ce ne pouvait être que moi; mais qu'il avait bien pris mon parti pour le détromper. Je dirai en passant que c'é-

Digitized by Google

tait uniquement monsieur l'Archevêque qui fit faire attention sur moi. Voici comment je le sus. M. Pelisson témoigna à M. de La Vienne que j'avais eu grand tort de ne m'être pas adressé à lui plutôt qu'au Roi pour donner de tels avis; que j'avais joué à le perdre; mais que, grace à Dieu, M. de Seignelay avait bien compris le motif qui me faisait agir; que je pourrais bien avoir par la suite des temps sujet de m'en repentir; que monsieur l'Archevêque avait été le premier à jeter la vue sur moi. Par le conseil de M. de La Vienne, j'allai trouver M. Pelisson, plus dans la vue d'apprendre au vrai le résultat de ce qui s'était passé dans leur conférence avec M. de Seignelay, pour en rendre compte à M. de Louvois, que pour me mettre en peine de me justifier en niant d'avoir écrit la lettre anonyme. M. Pelisson demeura persuadé que, si je n'avais pas écrit la lettre anonyme et le mémoire, j'y avais eu bonne part.

Comme il était de l'honneur de M. Pelisson de me faire connaître que M. de Seignelay avait parfaitement compris que ce n'était qu'une pure jalousie entre les auteurs des livres, et qu'au fond il n'y avait point de malversation, mais seulement une méchante conduite de la part de Clément et de sa femme, il fut bien aise de me faire savoir que le coup n'avait pris qu'un rat, et que la dépense se continuerait, à la réserve qu'il donnerait de bons ordres que la femme de Clément ne parût jamais devant ceux qui avaient à traiter avec son mari; qu'à l'égard de mon livre, on en prendrait ce qui serait raisonnable; qu'on lui avait écrit de toutes parts pour en avoir; qu'il fallait que je fusse un homme de grand commerce pour m'être attiré cet empressement; que le Père de La Chaise en avait été scandalisé, M. de Seignelay surpris, et que monsieur l'Archevêque n'en fit que rire. Voilà ce que j'appris au vrai de M. Pelisson; mais ce ne fut qu'après l'entretien de monsieur l'Archevêque, qui me déguisa la vérité avec son air gracieux, dans le sens que voici :

Monsieur l'Archevêque rejeta donc, selon ce qu'il me dit, sur le Père de La Chaise le soupçon que ce fut moi qui avais donné l'avis; que ce Père tremblait sur deux choses aussi bien que M. Pelisson : la première, que si M. de Sei-

Digitized by Google

gnelay ne voulait point les ménager, S. M. ne connût que c'était deux maîtres fripons, à qui elle s'était confiée; et la seconde, qu'au cas que M. de Seignelay les ménageât, il fallait tout au moins qu'ils rendissent ce qu'ils avaient reçu au-delà du prix raisonnable; mais que M. Pelisson et le Père de La Chaise espéraient la grace entière par le rapport de M. de Seignelay; qu'il m'assurait que jamais le Père de La Chaise ne me pardonnerait l'alarme que je lui avais donnée; qu'au sortir de chez M. de Seignelay il lui avait dit qu'il ne se portait pas bien; qu'il allait se faire saigner, qu'il ne doutait point que cette indisposition ne fût l'effet de la frayeur qu'il avait eue lorsque lui, monsieur l'Archevêque, avait parlé au Roi, en présence de ce Père, des lettres qui regardaient mes livres, attendu la réponse que Sa Majesté avait faite, qu'elle voulait être informée de la vérité et supprimer la dépense; que ce coup méritait tout au moins une copieuse saignée.

J'écrivis à M. de Louvois que j'avais un détail à lui faire que je ne pouvais confier au papier: que d'ailleurs il fallait la vive voix pour agiter la matière avec succès; mais que je croyais que ce ne devait point être à Versailles, de peur d'être aperçu par quelqu'un, qui en pourrait rendre compte à M. de Seignelay.

M. de Louvois me fit dire par M. de La Clos de me trouver un certain vendredi, à six heures du matin, à son hôtel à Paris. Je fus introduit dans son cabinet, où je demeurai enfermé seul avec lui près de trois heures entières. Il conclut qu'il fallait que je lui adressasse encore une lettre anonyme; qu'il la porterait au Roi, et me donna le tour qu'il fallait que je prisse, et que voici en substance :

L'officier, nouveau converti, m'étant venu voir, je lui dictai la lettre, et je commençai en disant que je revenais à lui (M. de Louvois), comme au plus fidèle et au plus éclairé ministre que le Roi eût; que, s'il ne m'était pas permis de trouver à redire à ce que Sa Majesté avait trouvé à propos de lui ôter la connaissance de la malversation qui se commettait, ma fidélité pour le Roi voulait que je revinsse à la charge pour l'avertir qu'on ne prenait pas les lièvres au son du tam-

Digitized by Google

bour (c'était l'expression de M. de Louvois); que M. de Seignelay n'avait agi pour découvrir la malversation que de concert avec les trois personnes qui avaient un égal intérêt de l'autoriser. Ensuite je lui faisais le récit de ce que M. Pelisson m'avait dit, et que Clément répétait, heureusement pour moi, à tout le monde; je citais plusieurs témoins devant qui il avait parlé; et, après m'être étendu fort au long sur le dessein que ces personnes avaient de tromper le Roi par un intérêt sordide, je marquais qu'il fallait appeler M. Ferrand, avocat, et Pralard, libraire. Je citais encore Cocquelin, docteur de Sorbonne; Léonard et Michalet, libraires, tous trois de concert avec Clément et le Père Procureur des Jésuites de Saint-Louis, sous les auspices du Père de La Chaise. Je faisais naître exprès, disais-je, cette contrariété de témoignages, afin que la vérité se découvrît mieux par le mien. Voici ce qu'ajouta l'officier sans ma participation; qu'afin que la vérité se découvrît, il fallait que le Roi ordonnât qu'on m'envoyât quérir; que moi seul étais capable de tout découvrir, mais qu'à la vérité il prévoyait que si on ne me mettait pas à couvert de la morale pratique du Père de La Chaise, il m'écraserait tôt ou tard.

M. de Louvois porta la lettre au Roi, et, dans la suite, me fit l'honneur de me dire que le Roi lui avait laissé d'abord le soin d'éclaircir cette affaire; mais qu'un moment après il le révoqua, remit la lettre à M. de Seignelay, avec ordre de m'envoyer quérir, et je jugeai par ce qu'on va voir qui se passa entre ce jeune ministre et moi, qu'il fallait que le Roi lui eût témoigné que, selon la teneur de la lettre anonyme, il avait sujet de se plaindre de sa fidélité.

M. de Seignelay m'envoya un de ses commis, nommé Tosié, me dire qu'il avait ordre du Roi de me parler; que j'eusse à venir à Versailles incessamment. Comme il m'était survenu une incommodité, qui ne me permettait pas de quitter ma chambre, je fis juge le commis de l'impossibilité où j'étais d'obéir sur-le-champ aux ordres du Roi, mais que dans quelques jours je serais en état de les exécuter; que je priais M. de Seignelay d'avoir la bonté de me renvoyer dire dans ce temps-là l'heure de sa commodité, afin que je n'allasse pas faire un contre-temps à Versailles, par un voyage inutile; que mes

Digitized by Google

finances ne me le permettaient pas, puisque j'étais ruiné, avec joie, pour avoir rendu au Roi des services très-importans dont Sa Majesté était informée. Je le voulus témoigner exprès au commis, afin qu'il fît savoir mes sentimens à M. de Seignelay, dans l'espérance d'adoucir sa dévotion orgueilleuse, car il avait affiché depuis peu la dévotion, attendu qu'elle commençait à devenir à la mode. Je ne laissai pas d'écrire la même chose à ce jeune ministre, de peur que le commis n'osât la lui dire, car on ne lui parlait qu'en tremblant. Il me renvoya Tosié le jour même qu'il reçut ma lettre, qui fut la veille du jour que le Roi vint à Paris dîner à la Maison de Ville. Ce commis me dit qu'il fallait absolument que M. de Seignelay me parlât le lendemain, et qu'en cas que je ne pusse pas venir à son hôtel à Paris, il viendrait lui-même chez moi; mais que, si je pouvais me faire violence pour le venir trouver, il m'enverrait son carrosse. Il me l'envoya, et je me rendis chez lui dès que son carrosse fut à ma porte.

Ce ministre me fit l'honneur de me dire que le Roi lui avait commandé de m'envoyer quérir pour me témoigner de la part de Sa Majesté qu'elle était persuadée que j'étais un fort honnête homme; qu'elle était informée que j'avais une parfaite connaissance des friponneries qui se commettaient dans la dépense considérable qu'elle faisait pour donner des livres aux nouveaux convertis de son royaume; qu'après les marques que je lui avais données de ma fidélité dans un service important que je lui avais rendu, le Roi ne doutait point que je ne voulusse donner tous les éclaircissemens nécessaires pour remédier à de tels désordres; que mes éclaircissemens seraient suivis sans faire d'autres enquêtes; que le Roi voulait supprimer cette dépense; mais qu'à l'égard du profit légitime que j'aurais fait si ce changement ne fût point arrivé, il avait ordre de Sa Majesté de me dire que je le recevrais au double; que je n'avais qu'à lui envoyer le mémoire et que j'y joignisse le mémoire au plus juste de ce qu'avait coûté la feuille de l'impression de mon livre, sur lequel on règlerait de point en point tous les autres.

Je demandai à M. de Seignelay si Sa Majesté et lui seraient contens, si je découvrais simplement la friponnerie, afin qu'il

Digitized by Google

sauvât les intérêts du Roi, et que j'épargnasse les fripons. Il me répondit qu'il voulait absolument connaître et les fripons et la friponnerie; qu'il allait écrire ce que je lui dirais pour le mettre entre les mains de Sa Majesté, afin qu'elle prononçât elle-même sur une si punissable malversation. Il se mit à son bureau, prit la plume, me fit asseoir, écrivit tout ce que je lui dis, et me le fit signer. Il m'obligea ensuite de m'expliquer sur la manœuvre qu'avaient tenue dans cette affaire monsieur l'Archevêque et le Père de La Chaise, M. Pelisson et Clément, son commis; et afin de me faire tomber dans le piège qu'il me tendait, il me témoigna d'un air assorti à son dessein, soutenu des termes d'indignation contre eux, qu'il était important que le Roi les connût tels qu'ils étaient. Malheureusement je donnai dans le piège, après lui avoir demandé un secret de religion, qu'il me promit avec les sentimens d'un dévot à la mode, bien différens de ceux d'un homme de bien.

M. de Seignelay ayant pris ma déclaration me chargea de lui envoyer incessamment le mémoire de la dépense de mon livre. Mon imprimeur nommé Lambin fit mon mémoire, en sorte que, selon les frais que mon livre m'avait coûtés, tous ceux qui en avaient fourni furent réglés sur le pied du mien. M. de Reynie eut la commission d'en faire la recherche. Chaque libraire donna son mémoire. M. l'abbé Galois fut encore nommé à cet effet; et par le résultat de cette recherche, de deux millions de dépense qu'il y avait déjà de faite, tous les libraires rapportèrent ce qu'ils avaient reçu du prix excessif. Il en revint 700,000 livres dans les coffres du Roi, et un million qui y resta, qui était destiné à un pareil pillage.

M. de Seignelay, avant de faire son rapport au Roi sur ma déclaration, en conféra avec monsieur l'Archevêque, avec le Père de La Chaise et M. Pelisson. Il me fit la perfidie, contre sa parole, de leur montrer ce que je lui avais dicté de bouche et signé de ma main. Ils virent leur panégyrique. Comme Michalet et Léonard se virent obligés de rapporter une somme très-considérable, ils eurent leur recours contre le Père Procureur des Jésuites et contre Clément, avec qui ils avaient partagé le vol. Mais parce que les Jésuites n'admettent point de

Digitized by Google

restitution dans leur morale pratique, si elle n'est faite à leur profit, le Père Procureur se défendit de rien rendre, et fit agir le Père de La Chaise auprès de Clément que M. Pelisson avait abandonné. Le Père de La Chaise lui promit sa protection sans s'expliquer, le fit intimider par M. de Seignelay, qui ne le menaçait de rien moins que de le faire aller aux galères. De telles menaces l'intimidèrent si fort, qu'il se trouva heureux de se mettre à l'ombre de la soutane d'un Jésuite d'un aussi grand crédit que le Père de La Chaise, et se chargea de la restitution que le Père Procureur avait été contraint de faire.

Au prix que Clément avait mis pour chaque feuille que mon livre contenait, je gagnais, toute dépense faite, sur les dix mille exemplaires de la première édition, 6,400 livres, quoique ce prix fût moindre que celui qu'il donnait aux autres, où il avait une part considérable. Par ma fidélité et par celle de mon mémoire, tout fut réglé très-équitablement à 400 livres de profit et 400 livres d'intérêt de l'argent que les libraires avaient pu avancer.

Les sieurs Philippe et Morange, l'un aumônier, l'autre secrétaire de monsieur l'Archevêque, ayant su les difficultés que Clément me faisait dans les commencemens, comme j'ai dit, m'étaient venus offrir 4,000 écus argent comptant, si je voulais leur abandonner la copie de mon livre. Je mis le fait dans la déclaration que M. de Seignelay avait exigée de moi, et que monsieur l'Archevêque lut.

Ne croyant pas que M. de Seignelay m'eût fait la perfidie de montrer ma déclaration au Père de La Chaise, non plus qu'à monsieur l'Archevêque et à M. Pelisson, je fus voir le Père de Goulaine. Il n'y a rien d'outrageant qu'un Jésuite soit capable de dire qu'il ne me dit pour m'exprimer les sentimens que le Père de La Chaise avait de moi, sur la perfidie, disait-il, que j'avais voulu faire à Sa Révérence; que sans M. de Seignelay, et si cette affaire fût demeurée entre les mains de M. de Louvois, la perte de son confessionnal de Versailles était infaillible; qu'il en avait coûté au Père de La Chaise trois palettes de sang; qu'il fallait que Dieu m'eût abandonné à un sens réprouvé pour m'être voulu couper la gorge à moi-même en voulant la couper au Père de La Chaise, et en sa personne

Digitized by Google

à tous les Jésuites du royaume; que M. de Seignelay avait essuyé toute la colère du Roi à cause de la première lettre, dont il avait si bien su étouffer les suites; sur quoi je devais me tenir en toute sûreté de conscience; mais qu'avec ma conscience erronée je voulais me conduire moi-même à l'hôpital; qu'un des griefs qui avaient le plus choqué le Père de La Chaise, c'était d'avoir vu monsieur l'Archevêque dans une espèce d'espérance que le Roi les disgracierait. Et le Père de Goulaine conclut notre conversation en me donnant avis que certaines gens intéressées dans l'affaire des livres ne me menaçaient de rien moins que de me faire assassiner.

Je vis ensuite le Père Robinet, à qui je rapportai ce que le Père de Goulaine m'avait dit sur le peu d'espérance que je devais avoir que le Père de La Chaise voulût me pardonner. Le Père Robinet m'assura que le Père de La Chaise était un saint; qu'il était sa caution qu'il avait déjà tout oublié, et qu'il promettait que dans l'occasion il me servirait. Comme le Père de Goulaine m'avait donné avis qu'on méditait les moyens de me faire assassiner, je fus m'en plaindre à M. de Seignelay, qui me reçut froidement en me disant qu'il me conseillait d'aller de sa part chez tous les libraires intéressés, leur dire qu'on lui ferait plaisir de lui faire connaître celui qui avait écrit la lettre qui donnait avis de la malversation de Clément; que le Roi voulait récompenser cet homme. Ce ministre me dit que par là je ferais connaître que ce n'était pas moi qui avais eu part à la dénonciation. Je fis ce qu'il me dit. De chez M. de Seignelay, je passai chez M. de Louvois.

Quelque haine que monsieur l'Archevêque et le Père de La Chaise eussent pour moi, à cause du péril où ils s'étaient vus d'être disgraciés sans M. de Seignelay, ils ne laissaient pas de garder pour moi des dehors d'honnêteté. La mort de M. le duc de Saint-Aignan, qui arriva le 16 juin 1687, un mois ou deux après la découverte de la malversation de Clément, délivra monsieur l'Archevêque de la continuelle attention qu'il avait de me ménager au point qu'on a vu qu'il l'a fait depuis l'affaire de Tiennette et des huit porteurs de flambeaux.

Lassé des vaines promesses de monsieur l'Archevêque pendant l'espace de trois ans, depuis la mort de M. de Saint-

Digitized by Google

Aignan, et pressé de la violence d'un état qui aurait attendri le cœur d'un Turc à qui je n'aurais jamais rendu nul service, je fus, par un louable désespoir, me jeter entre les bras du Père de La Chaise, pour l'informer de mes griefs contre ce prélat. Il est vrai que ce ne fut qu'après avoir consulté le Père Robinet, qui m'assura que je serais parfaitement bien reçu, et que le Père de La Chaise serait ravi d'apprendre des faits nouveaux, pour achever de ruiner le peu de crédit qu'avait ce prélat dans l'esprit du Roi.

J'allai à l'audience du Père de La Chaise. A peine fus-je à sa portée, qu'il vint à moi préférablement aux autres, et d'un visage à donner de la confiance. Enfin il s'étudia à paraître si fort souhaiteux d'entendre ce que j'avais à lui dire, que m'ayant tiré à quartier, il commença à me parler de la sorte : « Hé bien! le Père Robinet m'a dit que vous aviez à me faire part des fourberies de monsieur l'Archevêque. » Et il ajouta que je m'en étais avisé bien tard. Alors je lui répondis qu'il verrait que ce prélat avait poussé ma patience à bout, et me réduisait à avoir recours à un homme de bien comme lui, qui croyait en Dieu comme moi, et qui obéissions au même Évangile. Le Père de La Chaise me répliqua que le temps de son audience n'était pas favorable pour cela; que je revinsse à une heure précise après midi le lendemain. Il prit les mesures nécessaires pour n'être pas interrompu, en sorte que je demeurai enfermé dans sa chambre, seul à seul, l'espace de cinq heures et demie.

Le Père de La Chaise voulut savoir d'abord jusqu'au moindre détail de ce qui s'était passé dans ma décadence de Ruel. La résistance que je parus faire de ne vouloir pas entrer dans les motifs que la marquise d'Asserac et d'Acqueville avaient eu de prendre la protection du prêtre scandaleux, excita sa curiosité pour savoir toute l'intrigue à fond. Enfin, ce bon Père voyant que je ne tenais qu'à sa promesse qu'il me garderait le secret d'une histoire qui tentait sa curiosité, me jura, foi de prêtre et de Jésuite, qu'il me le gardait, en mettant sa main sur sa poitrine. L'intérêt qu'il avait, comme Jésuite, de n'oser s'en vanter jamais à qui que ce soit, était pour moi un gage certain qu'il me garderait un secret religieux. Le Père de La

Digitized by Google

Chaise écouta tranquillement le même récit que j'ai fait ci-devant. Il est vrai que lorsque je fus parvenu au conseil que me donnèrent les trois Jésuites du noviciat, je ne crus pas devoir lui dire avec quelle force ils s'étaient opposés au dessein que j'avais, me disant que je me donnasse bien de garde de faire obstacle à ce que la volonté de Dieu fût accomplie. Je me contentai de tourner leur diabolique conseil, en disant qu'ils m'avaient prédit tous les malheurs qui m'étaient arrivés. Voilà la réponse que le Père de La Chaise me fit : « Eh bien ! me dit-il, ne vous en prenez qu'à vous-même, puisque vous demeurez d'accord qu'ils vous ont prédit tous les malheurs qui vous sont arrivés. » Il ajouta que c'était par un esprit prophétique qui est toujours inspiré de Dieu ; que d'ailleurs c'étaient des Pères expérimentés dans les évènemens extraordinaires qui arrivent dans la vie, soit par leur propre expérience, soit par les lumières qu'ils pouvaient avoir puisées dans l'étude sérieuse de leurs auteurs graves, qui ont tout vu si sagement qu'il n'y a aucun cas qu'ils n'aient décidé pour être suivi en sûreté de conscience. Il finit en me disant que j'avouasse que chat échaudé craint l'eau froide. J'atteste à la face du ciel et de la terre qu'il me tint ce langage.

Après avoir repris mon discours, et avoir achevé le récit de toutes les circonstances qui avaient accompagné le dessein de l'attentat projeté pour ôter la vie au Roi et à monseigneur le Dauphin, je dois faire remarquer que ce Père m'écouta sans me donner aucun signe de vie qui marquât, à tout le moins, quelque étonnement d'une si exécrable entreprise, et quelque joie d'en voir le péril passé ; il se contenta de me demander froidement si j'avais fait à monsieur l'Archevêque un semblable récit. Sa demande me donna lieu de lui faire par ma réponse le détail de ce que j'ai dit, qui consiste à savoir comment monsieur l'Archevêque m'arracha pour ainsi dire ce secret. Le Père de La Chaise me dit qu'après le récit que je venais de lui faire, où la pourpre de monsieur le cardinal de Retz était si ternie, il ne s'étonnait pas que monsieur l'Archevêque m'eût tourné le dos, depuis la mort de M. le duc de Saint-Aignan, à cause de madame la duchesse de Lesdiguières, nièce de ce Cardinal ; mais qu'il appréhendait fort

Digitized by Google

qu'à la considération de cette nièce, ce prélat ne fît passer dans l'esprit du Roi mon histoire pour une fable. Le Père me demanda si monseigneur le Dauphin en était informé. Je lui répondis que non. Je m'aperçus, à l'air du Père de La Chaise, qu'il était bien aise que monseigneur le Dauphin ne sût rien de cette entreprise.

Je voulus ensuite témoigner au Père de La Chaise que je ne devais pas craindre que les adresses de monsieur l'Archevêque pussent jamais effacer de l'esprit du Roi un service de cette nature, reconnu de Sa Majesté avec des marques d'approbation si distinguées. Le Père me répondit alors qu'il voyait bien que je ne connaissais pas monsieur l'Archevêque; comment il s'y prenait seul à seul avec le Roi; que c'était le plus habile tourneur en matière d'affaires, qui eût eu jamais l'oreille du Roi à sa disposition; qu'il lui avait vu faire des chefs-d'œuvre en ce métier-là; qu'il soufflait le froid et le chaud, soutenait le pour et le contre, mêlait le blanc et le noir toutes les fois que ses intérêts le demandaient, et l'insinuait au Roi avec tant de fourberie, qu'il était impossible que le Roi pût s'en apercevoir; que je me détrompasse de croire que la chose fût difficile à monsieur l'Archevêque, mais que si je voulais le croire il se servirait de moi pour faire à monsieur l'Archevêque, dans l'esprit du Roi, ce que monsieur l'Archevêque m'y ferait lui-même tôt ou tard, qui serait de m'y détruire sans aucune espérance de rétablissement. Voici le parti qu'il me proposait :

Le Père de La Chaise me dit de faire un mémoire pour le donner au Roi; qu'il comprît tout ce que je venais de lui faire connaître touchant l'injustice criante que monsieur l'Archevêque m'avait faite dans mon affaire de Ruel; mais que je me donnasse bien de garde de faire connaître au Roi que l'attentat de monsieur le cardinal de Retz et de ses complices fût la cause de l'assassinat qui m'arriva; « Car, me dit-il, il est d'une « bonne politique de ne parler jamais aux Rois de ces sortes « d'entreprises, cela les jette dans de continuelles appréhen- « sions contre tous ceux qui les approchent. » Il ajouta que moi-même je pourrais devenir suspect... qu'il fallait toujours épargner au Roi d'entendre le nom même de la mort, afin

Digitized by Google

que son règne fût tranquille, et que ceux qui l'approchent fussent exempts de l'ombre même du soupçon; que, sans cette précaution, tout le monde vit en crainte; que, du reste je pourrais remplir mon mémoire du motif qui avait obligé monsieur l'Archevêque à faire mon éloge au Roi, quand il lui parla la première fois de moi, dans la crainte qu'il avait que M. de Saint-Aignan n'informât Sa Majesté de ce que ce prélat m'avait fait sous son autorité et à son insu, lors de mon assassinat de Ruel; et de ce qu'au contraire j'avais fait pour lui dans l'affaire de Tiennette et des huit porteurs de flambeaux; mais surtout que je n'oubliasse pas que l'ayant voulu détacher de la scandaleuse habitude qu'il avait avec une petite crasseuse, nommée La Varenne, à qui il avait donné plus de 200,000 francs de bien d'Église, il s'était jeté entre les bras de la Duchesse qu'il voyait régulièrement tous les jours ayant fait accroire au Roi que ce n'était que pour lui ôter les opinions hérétiques qu'un janséniste lui avait inspirées; et que j'insistasse fortement sur cet article; que ce mémoire étant bien dressé, je le présentasse au Roi.... qu'infailliblement mon mémoire lui serait renvoyé, à lui Père de La Chaise, et que pour lors je pourrais m'assurer qu'il me mettrait hors d'état de craindre monsieur l'Archevêque; qu'il achèverait de ruiner le peu de crédit qui lui restait encore dans l'esprit du Roi; que ce crédit ne tenait plus qu'au filet des affaires du clergé; qu'il le couperait à coup sûr par le rapport qu'il ferait au Roi de mon mémoire.

Je proteste devant Dieu que je me sentis attendri de voir la perte prochaine du crédit de l'Archevêque, car j'avouerai de bonne foi que j'aimais ce prélat, quoiqu'il fût pour moi aussi transparent qu'il l'était au Père de La Chaise. Comme ces vues que j'avais pour monsieur l'Archevêque étaient tout humaines, je voulus les sanctifier par celles de l'Évangile qui me commande d'avertir seul à seul mon frère, et que, s'il ne m'écoute pas, j'en avertisse ceux qui auront droit de l'y contraindre. Je priai le Père de La Chaise, que fondé sur cette règle de l'Évangile, il trouvât bon qu'avant que de donner mon mémoire au Roi, j'avertisse encore une fois monsieur l'Archevêque. Le Père de La Chaise me répondit d'un air cha-

Digitized by Google

grin, que quand on lui citait l'Évangile, il faisait gloire d'y obéir comme moi; mais qu'il m'assurait que si je le voulais suivre si fort à la lettre dans cette occasion, et ne pas y faire un commentaire, j'éprouverais que j'en serais mauvais marchand, et qu'au reste je me donnasse bien de garde de me vanter que je lui eusse fait le récit du dessein qu'on avait eu d'empoisonner le Roi et monseigneur le Dauphin; qu'il me donnerait le démenti devant qui que ce fût. Je dois ajouter que dans le récit que je lui fis, il admira l'adresse et la subtilité du poison du signor Pietro.

Monsieur l'Archevêque m'ayant laissé les entrées libres chez lui, je pénétrai jusque dans sa chambre. Dès que monsieur l'Archevêque me vit, il vint à moi, se défiant que paraissant un jour de bureau il fallait que j'eusse quelque chose de chagrinant à lui dire: car depuis long-temps mes visites n'étaient remplies que de mes lamentations, qu'il rendait toujours vaines et stériles.

En m'abordant il me dit qu'il était extrêmement pressé. Je lui répliquai que je l'étais beaucoup plus que lui, et que je ne voulais que lui dire pour la dernière fois, que s'il ne mettait ordre à me tirer de l'état violent où il m'avait réduit, j'irais présenter au Roi un placet contre lui pour demander l'exécution de l'arrêt du conseil, qui n'était qu'interlocutoire. Il me dit précipitamment et tout interdit, que je lui fisse un mémoire et qu'il ferait ce qu'il pourrait pour me servir. En m'en allant le cœur pénétré de douleur, je trouvai au milieu de l'escalier le Père de La Chaise. Le Père me dit tout haut: « Ah! vous voilà donc, mon mauvais marchand, vous venez d'obéir à l'Évangile. » Je voulus l'arrêter; mais, en mettant ses deux mains sur ses oreilles, il me dit en fuyant: « J'obéis à l'Évangile. Je ne réitère pas mes conseils, de peur que j'ai de m'y opposer. »

Le mémoire que je fis pour monsieur l'Archevêque contenait l'injustice qu'il m'avait faite à Ruel. Je lui repassai toute l'affaire de Tiennette et des huit porteurs de flambeaux. Je lui fis faire attention qu'il semblait qu'il eût senti d'abord par ces deux actions, que j'avais faites à son insu, l'ardeur des charbons ardens dont parle l'Évangile, que je lui jetai sur la tête

Digitized by Google

en lui sauvant son honneur dans l'esprit du Roi pour tous les maux qu'il m'avait faits. Je le fis ressouvenir de tout ce qu'il avait tenté de faire pour moi par la crainte qu'il eut que M. de Saint-Aignan n'informât le Roi de la différente pratique de nos Évangiles. Je n'oubliai pas toutes les invectives qu'il m'avait dites contre le Père de La Chaise, le traitant de maraud; mais surtout j'insistai beaucoup sur ce qu'après m'avoir arraché mon secret touchant le service que j'avais rendu au Roi et à monseigneur le Dauphin, il s'était, malheureusement pour lui et pour moi, jeté entre les bras de la nièce de l'auteur de l'abominable dessein et du complot qui avait servi d'occasion à mon service, ce qui me donnait lieu de douter de sa sincérité pour moi, par ce qu'il m'avait déjà fait éprouver dans mon affaire de Ruel, où il m'avait sacrifié au crédit qu'avait alors sur son esprit madame de Bretonvilliers; et qu'enfin s'il ne me tirait de la presse des malheureux, dont il m'avait fait augmenter le nombre, je m'irais jeter aux pieds du Roi avec un mémoire pareil à celui que je lui envoyais; que j'irais le lendemain apprendre de sa bouche la réponse.

Non-seulement je trouvai le lendemain sa porte ouverte, mais le suisse me dit qu'il avait ordre de ne laisser entrer personne que je ne fusse sorti. Il me sauta au cou, me demandant en grace que je ne l'allasse pas gâter dans l'esprit du Roi; qu'il avait tort de ne s'être pas expliqué sur le mémoire qu'il m'avait demandé, mais même qu'il n'avait point besoin d'en avoir aucun; qu'il avait remarqué que j'étais capable de servir l'Église et le Roi utilement dans tel poste où il plairait au Roi de me placer; qu'il était résolu de me proposer au Roi pour être à Marseille intendant des galères; que cet emploi me conviendrait encore mieux qu'il n'avait fait à M. Seroni, archevêque d'Albi, et pour lors évêque d'Orange; qu'il répondrait au Roi pour moi; que je lui épargnerais dans la dépense des arsenaux le double et bien au-delà des appointemens qu'il me donnerait, et qu'en attendant qu'on eût disposé toutes choses pour son dessein, il me promettait qu'il ne reviendrait point de Versailles sans m'appor-

Digitized by Google

ter une pension du Roi, me disant que je n'aurais qu'à revenir le samedi matin suivant.

Ce jour venu, je trouvai à sa porte les mêmes ordres que ceux que je viens de remarquer. Il avait cette fois-ci un visage riant. Il me baisa à droite et à gauche, me disant qu'il était plus charmé de tout ce que le Roi avait dit en ma faveur, et des belles espérances que Sa Majesté lui avait données pour l'avenir, que de la pension de deux cents écus sur sa cassette qu'elle lui avait accordée pour moi. Il ajouta que le Roi l'avait chargé expressément de lui demander pour moi la première abbaye qui serait vacante, après avoir été long-temps à soutenir qu'il n'était pas possible qu'il ne m'eût encore rien donné; que sur cela il avait répondu au Roi, que non-seulement, lui Archevêque, était certain que Sa Majesté ne m'avait rien donné, mais encore que jamais le Père de La Chaise ne me proposerait; qu'il savait que ce Père supprimait tous mes placets; qu'il avait contre moi une antipathie si horrible qu'elle lui excitait des vapeurs toutes les fois qu'il me voyait.

Je voulus paraître persuadé, par mille remerciemens, que je ne doutais point de sa cordialité pour moi, me flattant qu'il était persuadé que dans toutes les occasions je lui avais donné des marques de mon sincère attachement. En le quittant, je lui dis que j'allais partir de ce pas pour aller remercier le Roi. Je vis l'air de son visage changé, et sa contenance embarrassée, me disant que ces sortes de remerciemens faits au Roi pour si peu de chose lui font injure; que je me donnasse bien de garde de faire cette démarche. Je le quittai, bien résolu de m'assurer de sa fourberie, ce que je fis.

Je fus coucher à Versailles le jour même. M. de La Vienne était de quartier (juillet 1691). Je l'abordai comme un homme qui venait lui apprendre la première nouvelle de la pension qui m'était accordée, et pour le prier de dire au Roi que je le suppliais très-humblement de souffrir que je lui fisse mon remerciement. M. de La Vienne me répondit qu'il se donnerait bien de garde d'allèr annoncer mon nom au Roi; que monsieur l'Archevêque m'avait mis hors d'état de paraître. Comme l'exercice de la charge de M. de La Vienne demande une grande circonspection, à cause qu'on est à portée de voir

Digitized by Google

tout le particulier du Roi, je ne le pressai pas davantage. Je me contentai de lui dire que j'étais résolu de prier M. de Beauvilliers de vouloir bien me présenter au Roi. M. de La Vienne me répondit qu'il m'assurait par avance que M. de Beauvilliers ne s'en chargerait pas, par la raison qu'il savait que monsieur l'Archevêque avait eu avec ce seigneur une longue conversation sur mon sujet, afin de s'assurer qu'il n'entreprît jamais de me servir auprès du Roi.

Je voulus me faire net sur l'article de M. le duc de Beauvilliers, ne devant pas croire que de tout ce que lui avait pu dire contre moi monsieur l'Archevêque il en crût rien, attendu que je lui avais donné lieu d'être persuadé du contraire par mille bons offices tous essentiels que je lui avais rendus à sa très-instante prière auprès de monsieur son père. Il me répondit à la prière que je lui faisais de me présenter au Roi, qu'il me priait de trouver bon qu'il s'en excusât; qu'on m'avait mis hors d'état qu'il pût me servir; que si le Roi s'informait à lui de moi, il en rendrait tout le témoignage que je pouvais souhaiter. Que j'étais un fort honnête homme, mais qu'il ne se mêlait de rien que de ce que le Roi lui confiait.

Je revins à Paris. J'allai à l'audience du Père de La Chaise. Je me fis violence afin de lui paraître content : il me fit entrer dans sa chambre. Je lui dis de l'air d'un gratifié, que je venais lui rendre compte qu'enfin, pour avoir obéi à l'Évangile, monsieur l'Archevêque m'avait apporté une pension du Roi de six cents livres. Je lui fis ensuite le récit de tout l'assaisonnement avec lequel le prélat avait fait parler le Roi en ma faveur et donner de l'espérance de l'abbaye vacante.

Dans le temps que je racontais au Père de La Chaise les espérances dont monsieur l'Archevêque me flattait, ce Père tenait ses bras croisés, la tête penchée, ne me regardant que du coin de l'œil comme un homme qui se moquait de ce que je lui disais, en sorte que, sans changer d'attitude, branlant toujours la tête, comme font les pagodes, il me dit qu'il était surpris qu'un homme comme moi, qui pratiquait monsieur l'Archevêque depuis tant d'années, ne connût pas mieux ce prélat, vu qu'il m'avait donné tant de sujets de le connaître mieux qu'un autre, puisqu'il avait soufflé tant de fois le froid et le

Digitized by Google

chaud à mon occasion auprès du Roi; que de tout ce qu'il venait d'entendre, il n'y avait de vrai que ma pension de six cents livres de rentes; mais que je l'écoutasse à mon tour aussi tranquillement qu'il m'avait écouté, et que j'allais apprendre à quel prix l'Archevêque m'avait vendu cette modique pension: ensuite de quoi je jugerais si je devais être aussi content que je paraissais l'être de l'assaisonnement dont le Roi avait accompagné sa gratification, et que j'aurais un regret mortel de n'avoir pas voulu suivre son conseil sous une belle vision de vouloir préférer au sien celui de l'Évangile.

Le Père de La Chaise me raconta ensuite, en quittant son attitude forcée, que monsieur l'Archevêque avait d'abord préparé le Roi à entendre le rapport d'une conversation qu'il avait eue avec moi, qui obligerait Sa Majesté à convenir que j'étais peut-être l'homme de son royaume le plus indigne de l'estime qu'elle m'avait témoignée; que j'avais commencé par lui écrire une lettre comme un homme forcené, réduit au désespoir et prêt à prendre le parti le plus violent; que j'avais eu la témérité de venir le lendemain chez lui pour en avoir la réponse; que lui s'était précautionné de faire tenir tout son monde prêt à venir à son secours, mais qu'afin de me désarmer lui-même par la douceur, il avait été au devant de moi, me recevant les bras ouverts; qu'il était obligé de dire à Sa Majesté de ne me pas permettre d'approcher de sa personne; que je me vantais d'être son Mardochée, mais que je pourrais bien être un autre Ravaillac; qu'il m'avait creusé à fond sur le service que je me vantais d'avoir rendu, pareil à celui de Mardochée; qu'il avait trouvé que tout était faux, inventé, fait au tour d'un visionnaire, mais d'un visionnaire très-dangereux; que cependant il avait pitié de moi; qu'il savait que je mourais de faim; que si Sa Majesté jugeait à propos de me donner six cents livres de pension, c'était plus que je ne méritais. Le Père de La Chaise continua de me dire, sans me donner le temps de parler, qu'au nom de Dieu ce qu'il venait de m'apprendre ne m'affligeât pas; que le procédé du prélat était trop inique pour être soutenu, quoiqu'il fût vrai que quand le Roi était prévenu contre quelqu'un, il était très-difficile de le faire revenir, mais que cette difficulté ne regardait que ceux en qui il ne prenait

Digitized by Google

pas une entière confiance; que ce n'était pas de même lieu, sa qualité de confesseur lui donnant un avantage que les autres n'ont pas; que quant à lui (Père de La Chaise), pourvu qu'il sût par où le muid s'en va avec le Roi (ce fut son expression), il n'était nullement embarrassé d'y remédier; qu'heureusement pour moi, il avait été présent à toute l'imposture que monsieur l'Archevêque avait dite au Roi contre moi; qu'il me promettait de me remettre dans l'esprit de Sa Majesté comme auparavant, mais que je ne m'avisasse pas de lui aller encore citer l'Évangile; qu'il y obéissait comme moi; que cependant je devais bien juger à présent que l'Évangile avait besoin de commentaire.

Il finit son discours en me pressant à toute force de convenir qu'après l'action que monsieur l'Archevêque venait de faire à mon égard, il était un homme à étouffer entre deux matelas. Je proposai au Père de La Chaise qu'au lieu de lui faire le souhait de ce supplice, il fît connaître au Roi l'iniquité atroce d'un tel archevêque et prît le Roi du côté de la conscience, afin qu'il le disgraciât et que par ce seul moyen le prélat songeât à faire pénitence. Le Père de La Chaise me répondit en ces termes : « Eh! vous me parlez de conscience : je vois bien « par là que vous ne connaissez pas le Roi et la manière dont « il faut gouverner sa conscience. Vous pouvez bien vous dé« tromper pour une bonne fois, si vous croyez qu'on gouverne « la conscience des rois comme celle des gens de qualité et « des bourgeois, qui viennent à vous (parlant de moi) à con« fesse. Il y a bien d'autres mesures à prendre que vous igno« rez, et que vous ne saurez jamais. » Il ajouta que c'était une connaissance infuse à leur Société, accordée par privilège du Ciel; ce qui est cause qu'il n'y a pas de souverains, de princes du premier rang, qui ne soient inspirés de prendre un jésuite pour son confesseur, qui ne l'écoutent et qui ne suivent ses avis; que tout autre religieux ou prêtre séculier y perdrait son latin, damnerait les rois à coup sûr, ou les rois en changeraient comme ils changent de chemise; mais on ne voit point qu'aucun souverain ni aucune personne de qualité, quand ils ont une fois éprouvé la conduite d'un confesseur jésuite, l'aient jamais changé, si ce n'est pour en prendre un autre de la même

Digitized by Google

compagnie. « Quant à ce que vous me proposez de faire dis-
« gracier monsieur l'Archevêque en faisant connaître son pro-
« cédé atroce envers vous, le Roi a tant de religion, que,
« quand son archevêque serait pire que Lucifer, Sa Majesté
« distinguerait toujours la personne d'avec le vice et l'écoute-
« rait sur bien des choses, le Roi ne pouvant croire que son
« archevêque osât lui en imposer en rien d'important qui re-
« gardât son service. A l'égard des particuliers, les rois, en
« les croyant, peuvent risquer quelque chose. Mais si mon-
« sieur l'Archevêque lui imposait, ce serait sur le compte de
« monsieur l'Archevêque et non sur celui du Roi. Sa Majesté
« est obligée de croire son archevêque, ne pouvant pas éclair-
« cir les choses; si elle doutait de tout ce qu'il lui dit, sa vie
« n'y suffirait pas. Ainsi il faut que vous preniez patience, et
« que vous attendiez que le temps dispose des occasions pour
« détromper le Roi; cela pourrait arriver sur ce qui vous re-
« garde. » Le Père de La Chaise me demanda le secret à cause du Roi, qui ne veut pas qu'on rende public rien de ce qui se passe en sa présence dans tous ses conseils.

Il faut que je rapporte ce que je répondis au Père de La Chaise sur ce qu'il me promettait de détromper le Roi touchant ce que monsieur l'Archevêque lui avait dit de moi. Je lui représentai qu'il n'aurait pas toujours les occasions de parler au Roi de moi; que, s'il voulait, je lui donnerais lieu de le faire par le moyen d'un service important que j'avais rendu à l'État, et dont M. de Louvois avait été très-content, ce ministre m'ayant assuré que le Roi l'avait été de même. Le Père me demanda une copie de la lettre par laquelle je donnais avis à M. de Louvois, lors du siège de Mons, que Menard, ministre du prince d'Orange, avait envoyé un émissaire, chargé de lettres circulaires pour faire dans tout le royaume le jour de la Fête-Dieu une représaille de la Saint-Barthélemy.

Après son retour de Versailles, il me dit que j'étais plus heureux que je ne pouvais croire ; qu'il était entré en matière sur ma lettre ; que le Roi lui avait répondu qu'il se souvenait que M. de Louvois lui en avait fait la lecture le lendemain de la prise de Mons, mais que M. de Louvois ne lui avait pas pu dire que c'était moi, parce que je n'avais pas signé ma lettre.

Digitized by Google

Le Père de La Chaise me dit de la part de Sa Majesté, qu'elle était persuadée de ma fidélité; que pour lors il témoigna au Roi que je pouvais donc avoir l'honneur de paraître devant Sa Majesté à mon ordinaire; que le Roi avait répondu avec surprise, que personne ne me l'avait défendu; que je n'avais qu'à y venir. Le Père de La Chaise finit en me disant que la fusée n'était pas mal commencée à débrouiller, mais que je verrais bien autre chose; auquel cas il me recommandait de ne lui pas encore citer l'Évangile à contretemps.

Dans le discours que le Père de La Chaise me fit pour me découvrir la perfidie que monsieur l'Archevêque m'avait faite, et la créance que le Roi avait en sa dignité, indépendamment de sa personne, il me dit une chose, qu'il ne pouvait avoir apprise du Roi que dans le secret du sacrement de la pénitence par la confession de Sa Majesté. Je ne puis donner la preuve de ce que j'avance là, qu'au Roi même, qui seul peut juger si ce que j'avance est vrai. Quelques personnes s'étonneront de cette imprudence, mais tout le reste des gens, qui connaissent à fond les jésuites, savent que le secret de la confession n'est point un secret qui passe dans la Société pour être inviolable. Ils s'en servent suivant l'utilité qu'ils en peuvent recevoir, et en cas qu'un confesseur du Roi même refusât de le révéler, il passerait pour un ennemi de sa Société. Le Père Caussin aima mieux se voir exilé à Quimper que de révéler la confession de Louis XIII, pressé de le faire par ses supérieurs et par le cardinal de Richelieu.

Le Père de Goulaine me dit confidemment dans des conférences précédentes, que ce que le Père de La Chaise avait fait de plus important pour la Société dans son ministère de confesseur du Roi, c'était d'avoir été fidèle à informer leur général de tout ce qui se passait de plus important soit dans le gouvernement de l'État, soit dans les mœurs du prince; que le Père de La Chaise avait tenu informé Oliva, leur général, de tout ce qui se passait de plus secret dans le conseil du Roi, et des sentimens particuliers que Sa Majesté pouvait avoir, rejetant toute la fermeté que le Roi paraissait avoir à soutenir ses droits contre le pape Innocent XI sur monsieur l'Archevêque seul; qu'à la faveur des avis que le Père de La Chaise donnait à son

Digitized by Google

général, ce général balançait auprès du pape la résolution où il était de les chasser tous hors de l'État Ecclésiastique, et de donner une bulle portant défense à tous les jésuites de recevoir aucun novice sous peine d'excommunication *ipso facto* au novice et à la maison qui l'aurait reçu; enjoignant aux évêques des lieux de faire murer la porte de leur église.

La bulle devait porter interdiction de confesser et de prêcher, mais grace à Dieu et aux avis que le Père de La Chaise donnait à son général, ce général sut si bien temporiser et parer les coups que lui portait sans cesse le pape, qu'il le conduisit à son tombeau.

Je dis au Père de La Chaise que, par cette perfidie même que monsieur l'Archevêque me faisait, il devait juger que ce prélat me sentait encore armé de verges pour châtier la témérité qu'il avait eue d'aller imposer au Roi des choses si fausses, si insoutenables, pour se parer contre tant de vérités constantes que j'avais à dire de lui. J'offris à ce Père de lui donner une comédie qui ne laisserait pas de le divertir innocemment; que je me trouverais tous les mercredis matin, qui était le jour où le Père de La Chaise allait à l'Archevêché travailler aux affaires que le Roi renvoyait au prélat et à lui, et qu'étant tous trois face à face, j'obtiendrais du prélat qu'il lui fît une forte recommandation en ma faveur, afin qu'il eût la bonté de faire ressouvenir le Roi de la promesse que Sa Majesté avait faite à monsieur l'Archevêque de me donner la première abbaye vacante. Le Père de La Chaise se prit à rire en me disant qu'il acceptait mon offre pour une fois seulement, dans la vue de me faire ce plaisir en attendant qu'il m'en fît un plus solide, et que, par mon moyen, il fît jouer à monsieur l'Archevêque un personnage plus chrétien que celui de fourbe qu'il représentait, en le mettant hors d'état de nuire désormais par son crédit auprès du Roi à qui que ce soit, afin qu'il eût le loisir de faire pénitence.

J'eus la précaution de me trouver chez monsieur l'Archevêque avant l'arrivée de ce Père, afin de prier ce prélat de témoigner au Père de La Chaise les intentions favorables que le Roi avait pour moi. Monsieur l'Archevêque accepta le parti de la meilleure grace du monde, et quand le Père de La Chaise

Digitized by Google

fut arrivé, monsieur l'Archevêque ouvrit le théâtre par la scène d'un personnage fourbe qu'il y joua avec tant d'artifice que le Père de La Chaise se tenait les côtés de rire. Ce prélat faisait parler le Roi du même style qu'il m'avait lui-même répété. Jamais comédie ne fut mieux représentée. Le Père de La Chaise y joua son personnage à merveille, louant le prélat de rendre justice à un aussi honnête homme que moi, disant que la recommandation que faisait l'Archevêque était digne de lui, que quant à lui, il serait ravi, quand l'occasion se présenterait de suivre les intentions du Roi, de faire plaisir à monsieur l'Archevêque, d'obliger un ecclésiastique de mérite qui servait l'Église, et qu'il s'en ferait honneur. Et quant à moi, je ne jouai pas mal mon personnage, aussi bien qu'eux, qui consistait à paraître une bonne dupe de monsieur l'Archevêque, où je réussissais parfaitement bien; car je dis au Père de La Chaise que, quoique la recommandation de monsieur l'Archevêque me suffît auprès de lui par l'estime que je savais, de la voix publique, qu'il faisait de ce prélat, et que le Père Robinet et le Père de Goulaine m'avaient si souvent témoignée, monsieur l'Archevêque était trop sincère pour faire parler au Roi sans en avoir l'ordre exprès; que c'était un nom trop auguste pour en abuser; en un mot je poussai mon rôle aussi loin qu'ils poussèrent tous deux le leur.

J'allai le lendemain à l'audience du Père de La Chaise. Il me dit qu'au reste ce qui l'avait fait rire de si bon cœur chez monsieur l'Archevêque, c'était un coup d'œil que ce prélat lui donna par où il voulait faire entendre qu'il ne crût pas un mot de tout ce qu'il lui allait dire. Il me dit ensuite que, dès que je fus retiré, monsieur l'Archevêque parut à son naturel, et le pria de n'avoir aucun égard à tout ce qu'il lui avait dit, mais qu'il fallait m'amuser ainsi pour tempérer ma bile qui était terrible quand elle était échauffée.

Le Père de La Chaise me dit de me donner bien de garde de témoigner jamais rien à monsieur l'Archevêque de la confidence qu'il me faisait. Le secret qu'il me recommandait si fort m'obligea de lui répondre, que pour lui donner des preuves de la fidélité que je lui garderais, je lui promettais une fois le mois de me trouver chez monsieur l'Archevêque

Digitized by Google

pour réitérer la même comédie, ce que je fis, depuis le mois de septembre 1691, que cette comédie fut jouée, la première fois, jusqu'au mois de décembre 1694, qu'ils en jouèrent une autre à mes dépens, me faisant mettre tous deux de concert dans un cachot, de crainte que je n'allasse faire connaître au Roi le contenu de cette histoire.

Je dois encore remarquer qu'on ne pouvait rien ajouter aux caresses que le Père de La Chaise me faisait publiquement et à toutes les belles espérances qu'il me donnait en particulier. J'avouerai même que j'étais sa dupe de la meilleure foi du monde, car il me parlait avec la dernière cordialité, jusqu'à me faire certaines confidences, dont je lui gardais un secret très-religieux. Le Père Robinet m'en témoigna une vraie joie : car je crois très-sincèrement que ce Père était la dupe du Père de La Chaise aussi bien que moi, avec cette différence qu'il était encore son confesseur.

Les occasions ne furent pas favorables pour moi pour obtenir quelques bienfaits, dont je demeurais d'accord quand le Père de La Chaise voulait bien m'en faire convenir.

Madame de La Fayette eut une occasion, au mois de juin 1693, qui lui parut très-favorable pour me donner un nouveau lustre dans l'esprit du Père de La Chaise. Il s'agissait de supprimer les copies des six lettres, qui devaient être exposées au grand jour de l'impression, dont les originaux avaient été écrits par un jésuite, et envoyés au Père Genevrai, provincial de la province de Paris, touchant la conduite simoniaque que le Père de La Chaise tenait dans son redoutable ministère, et l'abus qu'il faisait de la confiance dont le Roi l'honorait, proposant à sa Majesté de certains amis que ce Père avait, pour leur faire tomber aux uns les évêchés, aux autres les abbayes, les faisant passer pour des personnes d'un mérite tout opposé à celui qu'elles avaient. En un mot les six lettres embrassaient, par des faits crians et publiés, toute la pitoyable conduite du Père de La Chaise, et le péril où ce père mettait la Société de perdre le confessional de Versailles, si le Roi venait à en être informé. On ne peut rien ajouter au zèle que ce jésuite marquait à son provincial, pour l'exhorter au nom de la Société à veiller sur la manœuvre du

Digitized by Google

Père de La Chaise, représentant que c'était un homme des plus médiocres de la Compagnie, qui la déshonorait par ses imbécillités et ses manières fades.

Madame de La Fayette m'expliqua le sujet pourquoi on était résolu de rendre ces lettres publiques. Elle me dit que le jésuite qui en était l'auteur ne les avait écrites à son provincial, qu'en dépit de ce qu'il n'avait jamais pu obtenir une abbaye d'un revenu médiocre pour un proche parent qu'il avait; que le jésuite, auteur de ces lettres, en avait donné des copies à l'oncle de ce jeune parent, afin qu'au cas que l'oncle vît que le provincial n'eût point fait changer de conduite au Père de La Chaise, il fît imprimer les six lettres. Enfin le dépit du jésuite, auteur des lettres, était parvenu au point qu'il avait permis de les faire imprimer. L'oncle, résolu d'envoyer ces copies en Hollande pour les faire imprimer, voulut les faire lire à madame de La Fayette. Quand elle s'en vît la maîtresse, elle me les communiqua, m'assurant qu'elle saurait bien persuader à cet homme de les supprimer. L'oncle consentit de les supprimer: ce que madame de La Fayette fit en sa présence. Mais ce ne fut qu'après que j'en eus pris une copie.

J'avais deux raisons pour supprimer moi-même ces lettres: la première était que je n'en avais que faire auprès du Père de La Chaise, puisqu'il paraissait être devenu de bonne foi pour moi, dans la vue que par mon moyen il achèverait de ruiner le crédit de monsieur l'Archevêque auprès du Roi; la seconde de ces raisons était que je voyais pour moi un péril assez évident d'aller faire connaître à ce Père, que j'étais parfaitement instruit par ces lettres de toute sa manœuvre simoniaque, ce qu'un homme en place n'aime pas qu'on remarque; et à mon égard il devait l'aimer d'autant moins que j'aurais eu sujet de faire les mêmes plaintes de lui que ce jésuite faisait au Père Provincial.

Madame de La Fayette crut qu'elle pourrait, par son moyen, parer à tout, et me rendre en même temps le Père de La Chaise favorable... Elle fit en sorte que le Père Robinet, confesseur du Père de La Chaise, vînt lui rendre une visite. Cette visite se devait faire en mon absence. J'abrégerai ici le tour

Digitized by Google

qu'elle donna au Père Robinet afin de bien faire valoir le service que je rendais au Père de La Chaise en supprimant les copies des lettres, lui laissant croire néanmoins qu'à la vérité il pourrait y avoir de la difficulté à les tirer des mains de ceux qui les avaient, mais que pour peu qu'elle crût que le succès pût plaire au Père de La Chaise, elle me faciliterait les moyens d'y réussir; après quoi madame de La Fayette dit en substance au Père Robinet la teneur de ces six lettres. Le Père Robinet témoigna à madame de La Fayette, qu'elle et moi rendrions un service très-important et très-agréable au Père de La Chaise et à toute la Société, qui avait de dangereux ennemis, qui ne manqueraient pas de s'en prévaloir; quoiqu'il pût l'assurer que ce Père avait de très-bonnes raisons pour justifier sa conduite auprès du Roi, posé le cas que sa Majesté eût un jour connaissance de tous ces faits. Le Père Robinet n'oublia rien pour justifier le Père de La Chaise jusqu'à le canoniser, disant que c'était un saint qui exerçait son ministère avec une candeur incroyable. J'allai voir le Père Robinet quelques jours après, qui me témoigna, de la part du Père de La Chaise, que je lui ferais un sensible plaisir d'arrêter la publication de ces lettres, et qu'il ne doutait pas, quelque difficulté qu'il y eût, que je ne la surmontasse; qu'il était persuadé que j'avais du manège dans les affaires de négociation.

Après tous ces préambules, voici ce que je fis, de concert avec madame de La Fayette et le Père Robinet. Lorsque j'eus fait connaître à ce bon Père qu'enfin je m'étais rendu maître des lettres, ils demeurèrent d'accord que je ne les donnerais pas de ma main au Père de La Chaise : mais que je les lui enverrais en lui écrivant une lettre. Par ma lettre je lui rendais compte du motif du jésuite qui avait écrit ces lettres, et de celui qu'avait le parent du jésuite de les publier. Je comptais pour rien l'adresse qu'il m'avait fallu avoir pour m'en rendre le maître, puisque je la devais, lui disais-je, à l'envie que j'avais eue de lui faire plaisir, qui m'avait fourni les moyens d'y réussir. Comme je savais que le bon Père était fécond en proverbes et en rébus fort en usage parmi la populace de Lyon, je voulus donner dans son goût en lui disant

Digitized by Google

que je le priais seulement de remarquer, qu'il n'y a si petit buisson qui ne porte ombre ; et j'ajoutais, fort délicatement et d'un tour à lui plaire, que si je n'osais faire assaut avec monsieur l'évêque de Pamiers (Petit-Jean), à qui de nous deux se connaîtrait mieux en médailles, j'oserais bien m'offrir à ce prélat toutes les fois qu'il serait question de rendre à lui (Père de La Chaise) un service où il faudrait quelque petit savoir-faire, comme il en avait fallu pour la découverte de ces lettres. Je terminai ma lettre en lui témoignant que je serais reconnaissant toute ma vie de la grace qu'il m'avait faite, le suppliant de se ressouvenir qu'il m'avait promis de me rétablir dans le souvenir de Sa Majesté. J'apportai ma lettre tout ouverte au Père Robinet avec les six lettres du jésuite. Ce Père me donna de quoi cacheter le paquet, et me le fit remettre au Frère Portier. Il se chargea de savoir le sentiment du Père de La Chaise. Quand je revis le Père Robinet, il me dit que le Père de La Chaise l'avait chargé de me témoigner que je lui avais fait un plaisir singulier; que si madame de La Fayette voulait à ma considération rendre le service complet, ce serait de nommer le personnage; et le Père Robinet m'exhorta à ne pas perdre de temps pour voir le Père de La Chaise, que je serais bien reçu.

Dès que je parus à l'audience du Père de La Chaise, il me reçut d'un air gracieux, et me fit passer dans sa chambre, où étant seul à seul, le Père de La Chaise commença par me dire qu'il m'avait obligation, et me répéta les mêmes expressions dont il s'était servi afin que le Père Robinet m'en fît la confidence. Mais voici ce qu'il y eut de particulier entre le Père de La Chaise et moi : il me dit que dans le fond il se mettait fort peu en peine de ce que ces lettres contenaient: qu'il voulait les montrer au Roi comme il avait fait sa *Vie*, imprimée en Hollande; voulut m'en faire lire le titre, et m'offrit de me la laisser pour en prendre la lecture. Je témoignai de l'indignation contre le livre et contre son auteur, disant que c'étaient des calomnies qui, pour l'ordinaire, se détruisent et tombent d'elles-mêmes; mais que les lettres du jésuite paraissaient être des faits empoisonnés, séduisans et écrits d'un air de vérité, capable d'imposer aux lecteurs. A

Digitized by Google

peine eus-je achevé de lui faire cette différence, que je vis tout à coup la haine que ce bon Père me cachait dans son cœur paraître sur son visage, en sorte qu'il devint rouge comme un coq, et vomit contre moi toutes les duretés qu'un homme emporté, à qui la violence de la colère a ôté l'usage de la raison, est capable de dire. Il me demanda l'explication de ce que je lui disais dans ma lettre, que je serais reconnaissant de l'avis qu'il m'avait donné de la perfidie que monsieur l'Archevêque m'avait faite en parlant au Roi contre moi, et, sans me donner le temps de répondre, il me dit que j'étais un imposteur; qu'il ne m'avait jamais rien dit contre monsieur l'Archevêque; que pour cela il aurait fallu qu'ils eussent été brouillés ensemble, et qu'ils ne l'avaient jamais été; que monsieur l'Archevêque avait toujours été le meilleur de ses amis; qu'il fallait que je fusse pire qu'un fou pour m'être imaginé ce que je disais dans ma lettre; et, comme la fureur ôte la présence d'esprit, il me dit que monsieur l'Archevêque avait bien raison de dire au Roi que j'étais un fou, un homme dangereux, indigne de toute créance, un Mardoché imaginaire à mettre aux Petites-Maisons, et qu'il irait lui-même confirmer le Roi dans tout ce que monsieur l'Archevêque avait dit de moi; qu'il lui porterait les six lettres et l'assurerait que c'était moi qui les avais fabriquées; qu'il se moquait du témoignage de madame de La Fayette; qu'il serait plus cru du Roi que de toutes les femmes du monde.

Je sortis de sa chambre sans avoir proféré un seul mot. Je passai au travers d'une foule de courtisans où je parus plus mort que vif. Quelques-uns me suivirent pour apprendre de moi la cause de la colère du Père de La Chaise, dont ils avaient entendu le vacarme. Je répondis d'une voix languissante à ces curieux qu'ils interrogeassent le bon Père. J'entrai dans l'église pour demander à Dieu miséricorde pour ce pécheur qui me parut endurci. Je méditai comment je tournerais le procédé du Père de La Chaise en un cas de conscience, sous les noms de Titius et de Sempronius, pour l'aller proposer au Père Robinet. Cette invention me réussit à merveille. Il fallut me faire la dernière violence en approchant le Père Robinet, afin de lui paraître content du Père de La Chaise. Il me crut si

Digitized by Google

content, qu'il me dit d'abord qu'il avait bien eu raison de m'assurer que je serais parfaitement bien reçu de son pénitent. Je lui dis le commencement de notre conversation, sur quoi il prit la parole et s'étendit sur les louanges du Père de La Chaise. Dans l'épanchement de son cœur, il trouva lieu de me dire sur la correspondance où il me voyait avec le Père de La Chaise, qu'une des choses sur lesquelles le Père de La Chaise se rendait le plus recommandable, c'était sur ce que, quand quelqu'un s'avisait d'attaquer tant soit peu les intérêts du Roi et ceux de leur Société, ce Père s'élevait contre lui d'une force et avec un zèle si dignes d'un saint homme comme lui, qu'il ne pardonnait jamais à de telles gens, et les poursuivait à toute outrance, en sorte que celui qui voudrait l'arrêter, il le regarderait comme un complice.

Saisi d'entendre une telle morale, je m'en lassai; et il me parut qu'il était temps de lui proposer mon cas de conscience, sans qu'il s'aperçût de mon adresse, car le Père Robinet, par sa simplicité, démentait tous les autres confrères. Sous le nom de Titius, j'entendais le Père de La Chaise, et sous le nom de Sempronius, j'entendais parler de moi. Je dis que Titius avait reçu de Sempronius des services importans, à sauver son honneur et celui de sa nombreuse famille, et même des intérêts très-réels dont la perte les aurait ruinés; que Titius devait être assigné devant un tribunal souverain; mais que, sachant que Sempronius avait des pièces en main capables de lui faire perdre son procès, il les avait obtenues de lui gratis et le plus facilement du monde, sans que Sempronius prît aucune précaution, parce que Titius passait pour un fameux dévot. A cet endroit le Père Robinet m'interrompit, et me demanda s'il n'était point janséniste, m'avertissant qu'il fallait toujours aller bride en main avec ces sortes de gens-là, qui tendaient à leurs fins sous une belle apparence de piété. Je lui dis que j'avais lieu de croire que Titius n'était point janséniste. Je le conduisis au fait du cas sur lequel il devait décider, qui était en ce que Titius tenant de Sempronius les pièces qui pourraient le déshonorer et ruiner sa famille, se crut en sûreté, et ne se mit plus en peine de ménager Sempronius, qui, à son tour, eut un extrême besoin du crédit de Titius, en sorte qu'il

Digitized by Google

eut recours à lui, le pria de le servir auprès d'un grand seigneur à qui Titius était attaché par un emploi qui lui attirait la confiance entière de son maître; mais que Titius, après avoir promis de servir Sempronius dans le temps qu'il en avait besoin, bien loin de tenir sa parole à Sempronius, quand il en fut satisfait, se servit d'un prétexte faux pour n'en rien faire, nia qu'il eût aucune obligation à Sempronius, le traita indignement par des injures, et même son ingratitude alla si loin qu'il le menaça de lui nuire auprès de son maître dans l'affaire pour laquelle il implorait son crédit. « En ce cas, « dis-je au Père Robinet, on demande la réponse à deux choses : « la première, ce que doit penser Sempronius de la probité et « de la religion de Titius; la seconde, si Sempronius n'est » pas obligé de se garantir des artifices, et de la malice cau- « sée par l'ingratitude de Titius, en criant fort haut, en se « plaignant à tous les amis de Titius, au grand seigneur « même, s'il se peut faire entendre. »

Le Père Robinet me dit que Sempronius pouvait en toute sûreté de conscience regarder Titius comme un homme sans religion, sans principes d'honneur, indigne de la société civile; que son procédé inspirait naturellement de l'horreur; que ces sortes d'inspirations étant soutenues par les graces que Dieu donne indifféremment à tout le monde, on pouvait agir en conséquence, et en bonne théologie, contre ces sortes de malhonnêtes gens jusqu'à les perdre sans pitié, sans miséricorde; qu'il ne fallait pas s'attacher à la lettre de l'Évangile; que je devais savoir, par ma propre expérience, que cette lettre tue souvent; que, pour l'avoir voulu suivre envers monsieur l'Archevêque contre le sentiment du Père de La Chaise, je voyais bien dans quel péril je m'étais jeté, sans le savoir, par ma propre imprudence, sans le service que ce Père promettait de me rendre auprès du Roi; qu'on pouvait décréditer Titius par toutes sortes de voies auprès du grand seigneur, m'assurant qu'il fallait qu'un tel homme fût janséniste.

Le Père Robinet termina sa décision en faisant une exclamation sur ce que les hommes devenaient tous les jours plus méchans, au lieu de s'étudier à se faire violence pour devenir meilleurs, « puisqu'il ne tient, dit-il, qu'à nous de faire,

Digitized by Google

« et que nous sommes les maîtres de disposer de notre liberté. « O liberté ! s'écria-t-il, gage précieux de la libéralité de Dieu « pour l'homme, qu'il s'est engagé de ne révoquer jamais, « pas même d'y donner la moindre atteinte. » Il conclut que, si Titius était janséniste ou non janséniste, il serait damné à tout jamais, s'il n'agissait tout au contraire de l'exposé que je lui avais fait, et à moins qu'il ne fît pénitence. Je lui demandai s'il voudrait me signer la décision qu'il me donnait. Non-seulement il me l'offrit, mais encore il m'assura qu'il la ferait signer par tout ce qu'ils avaient de théologiens dans leurs trois maisons de Paris, et par le Père de La Chaise. Un éclat de rire me prit. Je lui dis en riant que son aveu me suffisait; que je le croyais d'autant plus sincère qu'il allait être surpris du mystère que j'allais lui découvrir.

Je ne feignis plus de lui faire un récit fidèle de l'entretien que j'avais eu avec le Père de La Chaise. Je fis ressouvenir le Père Robinet combien de fois je lui avais témoigné que j'étais reconnaissant de la confiance que ce bon Père de La Chaise m'avait témoignée en me découvrant la perfidie que monsieur l'Archevêque m'avait faite, voulant me détruire dans l'esprit du Roi. Le Père Robinet n'eut pas la hardiesse d'en disconvenir, et comme il en demeura d'accord, je lui dis qu'en même temps il demeurât d'accord de la mauvaise foi avec laquelle le Père de La Chaise m'avait nié qu'il eût été brouillé avec monsieur l'Archevêque, et m'avait dit qu'au contraire ils avaient toujours été dans une si parfaite intelligence, que ce prélat et lui s'étaient rendu en toutes occasions de très-bons offices, et qu'il était le plus digne prélat de l'Église.

Le Père Robinet me dit qu'il ne pouvait répondre sur-le-champ, parce qu'il ne savait pas la raison que le Père de La Chaise pouvait avoir eue d'un si subit changement; qu'il s'en informerait adroitement; mais, quant à la colère dont je me plaignais du Père de La Chaise, que je la comptasse pour rien; que c'était un feu de paille; que je savais bien qu'on peut se mettre en colère sans offenser Dieu : *Irascimini et nolite peccare;* qu'aussi j'avais eu tort d'apporter à un homme comme le Père de La Chaise une différence entre les calomnies qui sont dans le libelle de sa *Vie* et les faits qui sont dans

Digitized by Google

les six lettres du Jésuite; que sans doute le Père de La Chaise avait cru que je le prenais pour un ignorant de ne pas savoir faire cette différence; et que le Père de La Chaise la faisait si bien, qu'il lui avait témoigné qu'il y avait beaucoup de choses dans ces lettres dont il profiterait, quoique le jésuite qui les avait écrites pourrait bien s'en repentir; qu'on le découvrirait tôt ou tard. Ensuite de quoi le Père Robinet m'embrassa, voulut me rassurer, me promit l'amitié du Père de La Chaise, et me fit promettre que je le viendrais voir le lendemain.

Voici ce qui se passa le lendemain quand je revins voir le Père Robinet : de si loin qu'il put me faire entendre sa voix, il me dit: « Venez, venez, M. Sempronius, j'ai bien des « choses à vous dire de la part de M. Titius. » Il commença par me dire qu'il avait mis d'abord le Père de La Chaise en bonne humeur, en lui racontant la fiction que je lui avais faite d'un cas de conscience sous les noms de Titius et de Sempronius; qu'à la vérité, sur mon récit, il avait eu, lui, raison de qualifier Titius comme il avait fait, mais que j'avais pris le change; que le Père de La Chaise ne m'avait dit tout ce dont je me plaignais que pour m'éprouver; que si je ne fusse point sorti d'avec lui aussi promptement que j'avais fait, sans lui dire un seul mot, il avait envie d'en rire avec moi; que toutes les fois que je voudrais le revoir, il en plaisanterait, et que je n'avais pas un meilleur ami au monde; qu'à l'égard de monsieur l'Archevêque, il était vrai que le Père de La Chaise et ce prélat étaient réconciliés en apparence; mais que, dans le fond, jamais le Père de La Chaise ne reviendrait de son sentiment. Je l'interrompis, lui disant que, sur ce plan, je n'avais qu'à prendre mes mesures et me fier à ce qu'il me promettait de la part du Père de La Chaise. Il se trouva embarrassé. Je tâchai de le remettre en feignant de croire ce qu'il me disait, dans la vue de savoir la raison de la belle et chrétienne réconciliation de ces deux grands serviteurs de Dieu et du Roi.

Le Père Robinet m'avoua de la meilleure foi du monde que monsieur l'Archevêque, qui cherchait tous les moyens d'avoir l'amitié du Père de La Chaise, lui avait offert un expédient

Digitized by Google

fort court pour ôter à M. l'évêque d'Arras la connaissance de l'affaire qui était pendante devant lui entre le faux Arnauld et les docteurs de Douai. Il ne me dit pas, ce qui est vrai, que c'était en faisant censurer par tous les professeurs de Sorbonne et de Navarre la thèse où le faux Arnauld, qui était le recteur des jésuites de Douay, avait mis le pur jansénisme qu'on imputait faussement à ces docteurs. Le Père Robinet continua, et ajouta qu'ensuite de cette censure, l'Archevêque obtiendrait du Roi des lettres de cachet pour envoyer en exil tous ces docteurs à qui on attribuait ces sentimens condamnés par l'Eglise; et, pour terminer par là le procès dont M. l'évêque d'Arras avait prononcé, les jésuites appréhendaient que la ruse dont ils s'étoient servis dans cette découverte ne passât pour une fourberie, au lieu que le Père de La Chaise l'avait fait regarder au Roi comme une louable invention.

Quelques raisons que le Père Robinet me dit pour déguiser les vrais sentimens du Père de La Chaise à mon égard, je fus convaincu pour la dernière fois, que je ne devais jamais me fier ni au confesseur ni au pénitent, étant tous deux jésuites : c'est tout dire. Le Père Robinet voulut me faire promettre que je reverrais le Père de La Chaise à mon ordinaire, mais je le priai de trouver bon que je n'en fisse rien. Car de quel œil pourrait-il me regarder, et moi lui ! N'avait-il pas une juste raison de croire que, quelque mine que je lui fisse, il était impossible qu'il ne crût qu'il m'avait donné sujet d'être persuadé qu'il était un des plus grands menteurs qui fussent au monde ? Ainsi je ne devais jamais lui en rafraîchir la mémoire par ma présence. Que s'il était vrai que ce Père eût quelque égard pour le service que j'avais rendu au Roi, le Père de La Chaise voudrait bien me surprendre agréablement en mon absence. Ce Père me répliqua que mon service ne regardait point le Père de La Chaise ; qu'il m'avait dit plusieurs fois que ce ne serait point dans cette vue qu'il me servirait, mais dans la vue de mon mérite. Je le quittai pour la dernière fois, et j'ai tenu ma promesse.

Qu'on ne s'étonne point si je représente le Père Robinet comme un homme d'une simplicité sans jugement et sans prudence, à me parler aussi naïvement qu'il faisait. On ne

Digitized by Google

doit pas croire qu'à cause que les jésuites agissent tous également par les principes de leur morale corrompue, ils agissent tous avec la même finesse. Cette finesse dépend entièrement du génie de ceux qui la mettent en usage. On ne verra jamais ceux d'entre les jésuites, qui excellent en finesse, occupés à remplir des emplois, qu'ils appellent parmi eux *petits emplois necessaires*, comme d'être confesseur de leur communauté, officier aux vêpres que des séculiers viennent dire chez eux les dimanches, donner la bénédiction, visiter les prisonniers, les galériens; toutes ces fonctions étaient le partage du Père Robinet, et des autres jésuites de son espèce et de sa portée, au lieu que ces autres jésuites fins, déliés, prédicateurs, se croiraient deshonorés, si on les avait employés à ces sortes de fonctions qu'ils regardent comme au-dessous d'eux, au point même de ne jamais entendre vêpres ni recevoir la bénédiction : ils ont des occupations plus importantes que celles-là. C'est ce qui m'a été dit par un Frère Portier. Que si on les voit entendre un prédicateur, c'est pour juger de son talent, et non pas pour profiter de la parole de Dieu. Ensuite on voit qu'ils se retirent. Le Père Robinet était admirablement bien instruit de la morale de la Société, mais très-inepte pour la mettre en pratique et en user avec finesse. Le Père de Goulaine l'entendait mieux. Cependant s'il eût vécu, il ne m'aurait jamais conseillé de montrer au Père de La Chaise les six lettres en question.

(La fin à une livraison prochaine)

Digitized by Google

PROCLAMATION

DE LA RÉGENCE

DE

MARIE DE MÉDICIS [1].

Le vendredi quatorzième jour de mai 1610, le parlement séant aux Augustins, où il se tenait, comme de coutume, quand on prépare le palais pour les mariages et entrées des rois et reines, l'audience de relevée tenant, à laquelle présidait monsieur Potier, sur les quatre heures et demie, monsieur Le Bret, avocat du Roi, plaidant une cause pour madame de Givry, l'on aperçut que les avocats et procureurs parlaient l'un à l'autre à l'oreille. On oyait un murmure et voyait tous ceux qui étaient en la salle, se lever, sortir, rentrer et venir comme étonnés de quelque nouveau bruit dont monsieur l'avocat du Roi se sentait fort interrompu. Arrive sur ce point, monsieur Servin, aussi avocat du Roi, qui admonesta chacun de se baisser et faire silence. monsieur Le Bret continua, et ayant conclu, monsieur le Président, ayant recueilli les opinions de messieurs les conseillers assistans à l'audience, prononça que la cour appointait les parties au conseil. monsieur Servin, incontinent, fit avertir monsieur le Président de faire frapper par l'huissier de la baguette, comme

(1) Bibliothèque royale, section des manuscrits.

Digitized by Google

l'on a accoutumé quand l'heure est sonnée. La compagnie levée se retira en une petite chambre basse, proche du lieu où l'audience se tenait. Monsieur Servin rapporta qu'un de ses gens lui avait dit qu'un gentilhomme l'avait chargé de lui dire que le Roi avait été présentement blessé dans son carrosse.

Cependant ce bruit croît, et déjà voyait-on par les rues toute la noblesse courir à cheval, l'épée en la main, et en un moment les gardes du roi sur le Pont-Neuf, avec un grand étonnement partout la ville. Messieurs du parlement, incertains de la vérité, dont aucuns se retirèrent, aucuns demeurèrent, furent d'avis d'envoyer à monsieur le premier Président, qui était au lit détenu de la goutte, prendre son avis; lequel envoie dire à monsieur le président Potier qu'il le priait de ne bouger des Augustins et de retenir tous Messieurs les conseillers qui y étaient; qu'il serait aussitôt à eux que l'huissier; qu'il se faisait habiller pour s'y faire porter. Comme il se préparait, maître Louis Dolé, avocat au parlement et procureur-général de la Reine, arrive de sa part et lui dit, qu'en cet infortuné et misérable accident, il était nécessaire qu'il allât au parlement pour assembler la compagnie, et qu'il n'en bougeât jusqu'à ce qu'il eût de ses nouvelles, qu'elle désirait et attendait cela de lui. Lors ledit sieur premier président pria un conseiller du parlement, qui était avec lui et qui se retournait aux Augustins, de dire à monsieur le président Potier qu'il commandait aux huissiers d'aller par toutes les maisons avertir Messieurs de la compagnie, de venir présentement aux Augustins, ce qui fut exécuté. Aucuns de la compagnie, bien avertis, tenaient la mort du Roi tout assurée, sans pourtant la publier plus ouvertement. Une grande partie ne croyait encore

Digitized by Google

que blessure, disant que ce n'était rien. Monsieur le premier Président arrive, et assis en sa place, le sieur de Beaumont, son fils, fit dire par un huissier qu'il était commandé de la Reine de parler à la cour : on le fait entrer. Il dit que la Reine lui avait commandé de venir au parlement de sa part dire qu'elle priait la cour d'aviser ensemble tout ce qui était besoin de faire en cette grande nécessité, en prendre bonne résolution et le plus promptement qu'il se pourrait, et lui faire savoir. Auquel monsieur le Premier président dit : « Vous « pouvez rapporter à la Reine que vous avez vu la « compagnie assemblée pour l'effet qu'elle désirait, et « bien délibérer de servir le Roi, Elle et l'État. » Incontinent après, par délibération de la compagnie, monsieur le premier Président fit entendre aux gens du Roi, mandés à cette fin, que la cour les chargeait d'aller au Louvre, voir ce qui était de ce bruit, et en rapporter la vérité, afin d'aviser ce que le parlement devait et pouvait faire.

Messieurs les avocats du Roi, exécutant la charge qui leur avait été donnée, vont au Louvre. Il est impossible d'exprimer par écrit l'étonnement et le deuil qui se lisait au visage de tous ceux qui étaient là assemblés, représentés au vif par les gestes, la face triste, et un incroyable silence, interrompu de soupirs. Peu après, messieurs les avocats du Roi retournés, trouvèrent la compagnie de beaucoup augmentée pendant leur absence, et rapportèrent avoir vu la Reine fort éplorée, assistée du Roi son fils, de Monsieur le chancelier, de quelques princes et seigneurs, et avec grandes larmes avoir vu le corps du Roi défunt sur un lit. A ces paroles furent ouïs des cris et soupirs merveilleux, et tant de larmes jetées du profond du cœur que l'on

Digitized by Google

pouvait juger que chacun pleurait son père et son roi : ce qui fit cesser le rapport de Messieurs les gens du Roi, donnant temps à la véhémence de la douleur nouvelle et inespérée qui occupait entièrement les sens, les esprits et d'eux et de toute la compagnie. Ces témoignages et ressentimens douloureux un peu apaisés, ils continuèrent leurs propos et dirent que la Reine savait que le parlement avait toujours eu soin de l'État, et que son autorité était en la conservation d'icelui, qu'il en avait toujours fait preuve bien certaine et à son grand honneur, désirait que présentement et sans se départir, le parlement pourvût, selon qu'il avait accoutumé, à la régence et au gouvernement du royaume, que c'était chose non-seulement nécessaire, mais, outre ce, fort pressée; que pour empêcher que, sur cette funeste nouvelle, quelques troubles n'arrivassent, il fallait dès à présent écrire pour pourvoir à la nécessité de plusieurs affaires, et de dépêcher à tous les gouverneurs des provinces, des villes, et des places, pour contenir les peuples en devoir et repos; que l'on avait pourvu à la ville de Paris, par toutes les places et portes, si bien qu'il n'y avait rien à craindre; ajoutant que monsieur le Chancelier leur avait dit que l'on avait accoutumé de donner le gouvernement et la régence de la personne du Roi et du royaume à la mère du Roi en son bas âge, comme il se verrait par les histoires et registres du parlement, déclarant, pour leur regard, que non-seulement ils le consentaient, mais le requéraient très-instamment, et que présentement il en fût délibéré; que la Reine fût nommée et déclarée Régente de France, pour gouverner et la personne du Roi et le Royaume. Eux retirés, l'affaire fut proposée par monsieur le premier Président, qui représenta à la compa-

Digitized by Google

gnie ce sur quoi elle avait à délibérer en ce triste et funeste accident, témoignant un grand deuil et non sans larmes, et mit en délibération, au milieu de laquelle, ou environ sur la fin, monsieur d'Epernon entra en pourpoint, son épée à la main, et entra par le haut des sièges où Messieurs sont assis quand l'on tient l'audience à huis ouvert, s'approcha de monsieur le premier Président pour parler à lui, ayant mis le pied sur le banc où il était assis. Auquel ledit sieur premier Président dit s'il ne voulait pas prendre sa place; et répondit que non, qu'il suppliait la compagnie d'excuser son incivilité, parla à monsieur le premier Président et après aux autres messieurs les présidens comme en passant, et répéta encore cette excuse de son incivilité; pria fort Messieurs d'accélérer la délibération, et que l'affaire pressait, que la Reine attendait la résolution de la compagnie, s'en retournant par le même chemin qu'il avait pris.

Incontinent après et comme l'on achevait de délibérer, monsieur de Guise entra par le même chemin, aussi en pourpoint, et tenant son épée en la main, botté et éperonné, descend les trois degrés proche de la place où est le premier huissier aux audiences publiques, et, s'approchant pour parler à monsieur le premier Président, il lui dit qu'il prît place; ce qu'il fit et s'assit en son lieu de pair de France, au-dessus du doyen du parlement, qui était monsieur Courtin, où étant, il dit qu'il était venu en ce lieu pour donner assurance à la cour de la continuation de son très-humble service au Roi et à l'État de France, qu'il offrait en ce parlement; promettant ne manquer jamais à ce devoir et au service de la cour. Auquel monsieur le premier Président répondit qu'il avait assez de quoi être obligé à

Digitized by Google

l'offre qu'il faisait, et qu'elle était digne de lui, et que les registres de la cour en seraient chargés; mais que ce n'était assez d'offrir sa personne, qu'il avait le grand gouvernement de Provence éloigné d'ici, où il fallait faire preuve par effet des bonnes paroles qu'il avait données à la compagnie. A quoi il répliqua que déjà il avait donné ordre à ce qui touchait son gouvernement, qu'il avait tout maintenu, et, devant que de venir à la cour, présenté son lieutenant et cinq ou six autres gentilshommes de commandement au Roi et à la Reine, qui avaient fait le serment entre les mains de Leurs Majestés, et, incontinent après, leur avait commandé de partir pour aller en Provence, et ajouta que la Reine attendait nouvelles du parlement. A quoi monsieur le premier Président lui dit, que présentement elle serait avertie de ce que la cour avait délibéré et arrêté, qu'elle avait avisé d'y envoyer quelqu'un de la compagnie pour la rendre certaine de ce que la cour avait jugé.

Étant parti, la délibération fut achevée, et fut arrêté que la Reine mère du Roi serait et était déclarée Régente en France pendant le bas-âge du Roi, son fils, pour gouverner sa personne et conduire les affaires du royaume. Il n'y eut en cette délibération ni discours ni avis contraires; le parlement se pensait obligé par tant d'exemples de la reine Brunechilde, de la reine Alix, mère de Philippe Auguste, de la reine Blanche, mère de Saint Louis, et autres semblables; même que les rois Charles V et VI auraient nommé leurs femmes pour avoir l'administration, et la garde de leurs enfans et du royaume, et nouvellement celui de la reine Catherine de Médicis, pendant la minorité de Charles IX, et, après sa mort, pendant l'absence du roi Henry III;

Digitized by Google

qu'il ne restait point de doute à les suivre. Et n'y avait personne capable qui pût traverser la confirmation et approbation de tant d'exemples passés en tous pareils cas. Ce fait, l'on avisa de députer messieurs les président Potier et de Thou avec les quatre plus anciens qui étaient lors en la compagnie, messieurs Courtin, Scarron, Pelletier et Dehère, lesquels furent chargés de la part de la cour de faire savoir l'arrêt à la Reine, et furent mandés les avocats du Roi pour leur faire entendre la résolution de la compagnie; ce que monsieur le premier Président fit, et après leur dit qu'ils allassent avec messieurs les présidens et conseillers qui portaient à la Reine la réponse de ce qu'ils avaient proposé et requis. Ce qu'ils firent, et allèrent tous ensemble au Louvre environ les six heures et demie.

Pendant ce voyage, le procureur-général du Roi fit avertir la cour, par un huissier, qu'il était à la porte, dans une chaise, malade et fort incommodé, la suppliant lui permettre de se faire apporter en la chambre; ce qui lui fut accordé. Où étant, dit, en paroles tristes et dolentes, qu'il avait été averti de ce malheureux et détestable accident peu de temps y avait, que ses compagnons, comme il était averti, avaient commencé de faire leur devoir, et qu'on en aurait délibéré; qu'il était venu se présenter pour exécuter les commandemens de la cour, pour ne manquer aucunement au devoir à quoi son office l'obligeait, désirant savoir l'arrêt pour s'employer à l'exécution d'icelui. Monsieur le premier Président commanda au clerc du greffe Doisseau de lui lire ce qu'il en avait écrit; ce qu'il fit, et, l'ayant entendu, se retira.

Messieurs les députés du parlement retournent du Louvre sur les sept heures, rapportent avoir vu la reine

Digitized by Google

fort désolée, bien assistée de monsieur le Chancelier, de messieurs les officiers de la couronne, lui avoir fait entendre l'arrêt présentement donné au parlement, qu'elle les avait remerciés du soin et de la diligence que la compagnie avait apportés dans cette affaire si nécessaire et si pressée; et disant qu'ils avaient vu ce piteux et lamentable spectacle du corps du défunt Roi, renouvelèrent les pleurs et lamentations en la compagnie; ajoutèrent qu'elle priait que la cour prît encore cette patience de ne point départir qu'elle ne lui eût fait entendre quelque chose dont lors elle prenait conseil. Ce que la compagnie accorda et demeura assemblée jusques à huit heures.

Monsieur le premier Président voyant la nuit approcher sans aucuns avis, proposa d'envoyer vers la reine l'un des quatre notaires de la cour pour recevoir son commandement, ce qui fut trouvé bon; et fut maître Daniel Voisin, l'un des quatre notaires, commandé d'y aller. Lequel retourna soudain rapportant que quelques-uns des gardes qui étaient sur le Pont-Neuf, l'avaient averti que monsieur Bullion était parti du Louvre pour venir trouver messieurs du parlement; et de fait, tôt après, ledit sieur Bullion vint et dit que la Reine lui avait commandé de venir encore remercier la compagnie de l'arrêt qu'elle avait donné présentement que messieurs les députés lui avaient fait entendre; qu'elle avait été conseillée de venir demain au palais et d'y amener le Roi son fils, avec bon nombre de princes, seigneurs, prélats et autres officiers de la couronne, pour lui faire tenir son lit de justice, et rendre cet acte le plus solennel qu'elle pourrait; que l'on lui avait donné ce conseil dont elle envoyait avertir la cour, afin de s'y trouver en l'ordre et cérémonie

Digitized by Google

accoutumée pour confirmation et exécution de l'arrêt donné par icelle. Monsieur le premier Président lui répondit que puisqu'elle en avait pris conseil et avait volonté de ce faire, la cour s'y trouverait. Etant monsieur Bullion parti, il fut arrêté que l'on se trouverait tous aux Augustins le lendemain de bonne heure, avec robes écarlate. Et ce fait, chacun se retira sur les neuf heures du soir, ou peu moins.

Suit l'arrêt de la cour:

« Sur ce que le procureur général du Roi a démontré « à la cour, toutes les chambres d'icelle assemblées, « que le Roi étant présentement décédé par un très-« cruel, très-inhumain et très-détestable parricide, « commis en sa personne sacrée, il était nécessaire « pourvoir aux affaires du Roi régnant et de son État, « requérait qu'il fût promptement donné ordre à ce qui « concernait son service et le bien de son dit Etat qui « ne pouvait être régi et gouverné que par la Reine « pendant le bas âge dudit seigneur, son fils, et qu'il « plût à la cour la déclarer Régente pour être pourvu « par elle aux affaires du royaume; la matière mise en « délibération, ladite cour a déclaré et déclare ladite « Reine, mère du Roi, régente en France pour avoir « l'administration des affaires du royaume pendant le « bas âge dudit seigneur, son fils, avec toute puissance « et autorité.

« Fait en parlement, le quatorzième jour de mai mil « six cent dix.

« *Signé* DU TILLET. »

Le samedi 15 dudit mois, Messieurs les présidens

Digitized by Google

et conseillers du parlement se trouvant, sur les six à sept heures du matin, assemblés, vêtus de robes d'écarlate, en fort grand nombre, entre lesquels il y avait environ quatre ou cinq de messieurs les maîtres des requêtes, arrivèrent messieurs les évêques de Beauvais, de Châlons et de Noyon, pairs de France. Étant ainsi assemblés, le sieur de Beaumont vint, de la part de la Reine, au parlement, et dit qu'il y avait eu quelques doutes le matin si elle viendrait au parlement, non encore bien résolue; toutefois qu'enfin elle avait pris résolution d'y venir avec le Roi son fils, et qu'il l'avait laissée qui se préparait et s'habillait pour y venir, dont elle voulait que le parlement fût averti. Cependant qu'on attendait, monsieur Courtin rapporta une requête pour messire de Lorraine, archevêque de Rheims, tendant à ce qu'il plût à la cour le recevoir à faire le serment de pair de France; sur laquelle fut mis, comme l'on a accoutumé, *soit montré au procureur-général*, qui requit l'ordinaire, qu'il fût informé de la vie et mœurs et religion. Ce qui fut fait à l'heure même. Et aussitôt l'information faite et apportée, il passa par avis de le recevoir, et encore qu'il y pût avoir quelque difficulté sur ce qu'il n'était point archevêque sacré, ni âgé de vingt-cinq ans, et n'eût aucun ordre que de sous-diacre; toutefois, soit pour gratification, attendu la grandeur de sa maison, ou que l'on se voulût dispenser de la rigueur de la règle pour la solennité du jour, ou quelque autre bonne occasion, l'on n'y fit aucun doute. monsieur le premier Président lui fit faire le serment de pair, et, lequel fait, il prit sa place de pair au-dessus des trois évêques et pairs ci-dessus nommés. Tôt après, le sieur de Châteauvieux, chevalier d'honneur de la Reine, vint pour parler à part à Messieurs les présidens;

Digitized by Google

ce qu'il fit, et autres qu'eux ne surent ni le sujet de son voyage ni ce qu'il leur dit.

Monsieur le duc de Mayenne se fit apporter en la compagnie dans une chaise, et se fit mettre au milieu du parquet, vis-à-vis de Messieurs les présidens, ne pouvant, pour son infirmité, monter où il devait tenir son rang, ni se remuer aucunement pour prendre ailleurs place. Après vinrent messieurs de Châteauneuf, de Pont-Carré, conseillers au conseil privé, qui prirent place sur des bancs préparés pour messieurs du conseil privé, dans le parquet. Puis après, Monsieur le Connétable arriva, qui se mit sur ce même banc, au-dessus d'eux.

Messieurs les archevêques de Rheims, évêques de Beauvais, Châlons et Noyon, voyant que la compagnie s'augmentait, jugèrent qu'il leur faudrait changer de la place, où ils étaient assis au bas, au-dessus de Messieurs les maîtres des requêtes et conseillers de la cour, comme ils ont accoutumé, et aux audiences et au conseil, et qu'il valait mieux prendre leur place en haut. Dont ils communiquèrent à monsieur le premier Président pour savoir de quel côté ils se devaient asseoir aux hauts sièges, lequel, avec l'avis de messieurs les Présidens, proches de lui, leur dit, que, quand le Roi venait au palais, leur rang était à la main gauche, et que la main droite se réservait aux princes du sang et autres grands et officiers de la couronne, bien qu'ordinairement aux audiences et au conseil ils soient assis à la main droite. Ils ne crurent pas cet avis, qui était selon l'observance et coutume ordinaire, et se croyant, sans en délibérer, plus avant, montent aux hauts sièges de la main droite, et se rangent l'un près de l'autre de leur pairie, Monsieur de Rheims le premier, Monsieur de Beauvais le

Digitized by Google

second, Monsieur de Châlons le troisième, Monsieur de Noyon le quatrième, avec lesquels Monsieur de Paris se joignant, fit le cinquième, au lieu de demeurer en son rang de conseiller de la cour et au-dessus de tous, comme il devait. Monsieur le connétable parla à monsieur le premier Président du rang qu'il devait tenir et où il avait à se mettre. Il fut répondu qu'il se pouvait asseoir au-dessus des pairs ecclésiastiques. Quoi voyant, ces Messieurs les évêques témoignaient de paroles et de gestes de vouloir se maintenir en ces places, et de l'opiniâtrer, se pressant et serrant fort près les uns des autres, disant et hautement qu'ils étaient conseillers-nés du Roi, les premiers et avant tous autres, et firent grande rumeur. Monsieur le Connétable enfin monte en haut et prend place au-dessous des dits évêques, où il fut quelque temps. Sur ce, arrivent quatre de Messieurs les cardinaux, savoir : de Joyeuse, de Gondi, de Sourdis et Du Perron, qui prirent le côté gauche aux hauts sièges. Incontinent après, monsieur le Chancelier arrive, accompagné de cinq ou six maîtres des requêtes en robes noires, au-devant duquel on envoya, jusques au bas du degré de la porte de l'audience, les deux plus anciens conseillers, messieurs Le Voix et Courtin; lequel avait une robe en velours noir, et s'assit au-dessus de monsieur le premier Président, jusqu'à ce que le Roi fût arrivé. Il voit et apprend cette contestation de messieurs les pairs ecclésiastiques; il en communique avec Messieurs les présidens, et pria Messieurs les présidens de Thou et Camus de parler à eux et leur remontrer que ce n'était ni le lieu ni le temps de disputer cette séance, qu'il fallait que les princes du sang fussent assis du côté du Roi et de la Reine à la main droite, les exhortant de prendre place de l'autre côté

Digitized by Google

après Messieurs les cardinaux. A quoi Messieurs les présidens profitèrent peu, s'en retournant à leur place sans leur avoir pu persuader ce qui était de la raison et de la coutume.

Pendant cette dispute, monsieur le Connétable changea de place et vint se mettre du côté et au-dessous de Messieurs les cardinaux.

Le Roi et la Reine étant sur le Pont-Neuf, proche des Augustins, l'on fit avertir Messieurs de la cour qu'ils étaient en chemin et venaient. On envoya, à la manière accoutumée, deux de Messieurs les présidens qui étaient messieurs Potier et Forget, second et troisième, avec les quatre plus anciens conseillers, messieurs Courtin, doyen des conseillers, Le Voix, Bauyn et Scarron, jusques à la porte de l'église des Augustins. Enfin le Roi et la Reine entrent avec les princes, les pairs, et ducs, et avec eux des princesses et des dames en grande confusion, qui se tinrent au milieu du parlement, ce qui jamais ne fut vu auparavant au parlement. Lors on commanda à ces Messieurs les pairs ecclésiastiques de sortir du lieu où ils s'étaient pensé maintenir et quitter la place aux princes; ce qu'ils furent contraints de faire contre leur résolution première, et vinrent se mettre du côté de Messieurs les cardinaux, qui était la gauche et au-dessous d'eux, et Monsieur l'évêque de Paris avec eux, qui devait être au rang de conseiller de la cour. Alors monsieur le Connétable quitta ce côté où il était, et retourna de l'autre où étaient les princes, ducs et pairs.

Le Roi, habillé de violet ou pers bien clair, ayant un bonnet plissé, monté en son trône paré du dais accoutumé, de velours violet, parsemé de fleurs-de-lys d'or, qui est du roi Louis XII, et la Reine, sa mère,

Digitized by Google

après. Elle s'assied à la main droite près de lui. A la droite et du même côté étaient messieurs les princes de Conti le premier, le fils aîné de monsieur le comte de Soissons, qu'on appelle le comte d'Enghien, enfans de quatre à cinq ans, ce qui fut trouvé nouveau. Après, monsieur de Guise, monsieur le Connétable, monsieur d'Epernon, monsieur de Montbazon, monsieur de Sully, ducs et pairs, messieurs de Brissac, de Lavardin, et de Bois-Dauphin, maréchaux de France; à la main gauche messieurs les cardinaux de Joyeuse, de Gondi, de Sourdis et Du Perron, Messieurs les quatre pairs ecclésiastiques et l'évêque de Paris. Aux pieds du Roi était assis bas, sur un oreiller, monsieur le duc d'Elbeuf fort jeune, qui représentait le grand-chambellan, et au-dessous de lui monsieur de Chappes, étant couché comme prévôt de Paris. monsieur le Chancelier prit sa place en une chaire, couverte de partie du dais sous lequel était le Roi, et au-dessous de lui, où le greffier du parlement se met ordinairement et à l'audience et à huis-clos. A côté de lui était monsieur de Souvray, gouverneur du Roi, à la main gauche et tout débout. Monsieur le Chancelier monta parler au Roi et à la Reine, puis se remit à sa place. Après cela, le silence commandé, la Reine dit ces paroles : « Messieurs, ayant « plu à Dieu, par un si misérable accident, retirer à « soi notre bon Roi, mon seigneur.... » à ces mots elle cessa de parler, jetant de grands soupirs et larmes, et peu après, reprenant la parole, entremêlée de pleurs et soupirs, dit : « Je vous ai amené mon fils pour vous « prier tous d'en avoir le soin que vous êtes obligés, « pour ce que vous devez à la mémoire du père, et à « vous-mêmes et à votre pays. Je désire qu'en la conduite « de ses affaires il suive vos bons conseils, je vous prie

Digitized by Google

« de lui donner tels qu'aviserez en vos consciences pour « le mieux. » Ayant parlé, elle descendit pour se retirer comme elle avait été conseillée de le faire. Mais étant en bas et au milieu du parquet, et conduite par les sieurs de Châteauvieux et Conchinne (1), il survint un nouvel avis, contraire au premier, qui fut qu'elle devait retourner prendre sa place, les uns prenant sujet sur ce qu'il n'y avait point de moyen de la faire passer, les autres qu'elle devait être présente et assister à cette cérémonie jusques à la fin, pour ramener le Roi, son fils. Elle en faisait difficulté, voulant se tenir au premier conseil, qui était le meilleur, comme n'y ayant exemple semblable, se laissa vaincre, et remonta en sa place première.

Le Roi commença à dire : « Messieurs, Dieu, ayant « retiré à soi le Roi, mon seigneur et père, par l'avis « et conseil de la Reine, ma mère, je suis venu en « ce lieu pour vous dire à tous qu'en la conduite de mes « affaires, je désire suivre vos bons conseils, espérant « que Dieu me fera la grace de faire mon profit des bons « exemples et instructions que j'ai reçus de mon seigneur « et père. Je vous prie donc de me donner vos bons avis, « et de délibérer présentement sur ce que j'ai commandé « à monsieur le Chancelier vous représenter. » Cela fut entendu de peu de personnes, tant par le bruit que par la faiblesse de la voix.

Après, monsieur le Chancelier prononça son discours (2).

Ses paroles finies, qui furent prononcées d'une voix dolente et grave, monsieur le Chancelier monta vers le Roi et la Reine, et, ayant parlé à eux, descend

(1) Concini, maréchal d'Ancre.
(2) Voir les *Registres du Parlement*.

Digitized by Google

prendre l'avis, premièrement de Messieurs les sept présidens de la cour, après remonte pour le prendre de Messieurs les princes, ducs, pairs et maréchaux de France; et puis alla faire le semblable vers Messieurs les cardinaux et pairs ecclésiastiques, l'évêque de Paris. Redescendant après, et prit l'avis de monsieur le duc de Mayenne, qui était seul en bas pour son indisposition, et puis à Messieurs du conseil privé, qui n'étaient que deux, Messieurs les maîtres des requêtes et conseillers de la cour, qui étaient au-dedans du parquet, puis vint à l'autre rang desdits sieurs du parlement, et leur dit qu'il croyait que c'était assez, et qu'ils ne pouvait aller dans les barreaux où étaient Messieurs des enquêtes en fort grand nombre. L'avis de tous confirmé fut que le Roi, séant en son lit de justice, avait ordonné, par l'avis de Messieurs les princes, ducs et pairs, prélats et seigneurs de son royaume, et la cour du parlement de Paris, que la Reine, sa mère, est déclarée Régente de France, pour avoir l'instruction du Roi, son fils, l'entière administration et gouvernement des affaires du royaume, suivant l'arrêt donné en la cour de parlement le jour d'hier.

S'étant rassis, il prononça que le Roi voulait qu'on ouvrît les portes, et que ses gens fussent ouïs pour dire et requérir ce qu'ils verraient être à faire de leur charge. Les portes ouvertes, le grand bruit apaisé, Monsieur l'avocat Servin parla en voix tremblante et témoignant un grand deuil (1). Ce fait, monsieur le Chancelier monta vers le Roi, et vint, comme ci-dessus est dit, à Messieurs les présidens, les princes, etc., et, rassis en sa place, prononça : « Le Roi, séant en son lit de jus-

(1) Voir son discours aux *Registres du Parlement.*

Digitized by Google

« tice, par l'avis des princes de son sang, etc., ouï et ce
« requérant son procureur-général, a déclaré et déclare
« la Reine, sa mère, Régente en France, pour avoir
« soin de l'éducation et nourriture de sa personne et
« administration des affaires de son royaume, pendant
« son bas-âge. Et sera le présent arrêt publié et enre-
« gistré en tous les bailliages, senéchaussées et autres
« siéges royaux du ressort de la cour, et en toutes les
« autres cours de parlement de son royaume. »

Digitized by Google

MARIAGE

DE LOUIS XIII.

Relation de la cérémonie des échanges faits de la fille du roi d'Espagne (Anne d'Autriche) pour épouser Louis XIII, et de la sœur du roi pour épouser le prince des Asturies (1).

(Octobre 1615.)

MONSIEUR,

Par mes lettres du 29 du passé, je vous mandai que j'allais voir la cour d'Espagne et les cérémonies de l'échange, avec promesse de vous faire savoir à mon retour ce que j'y aurais vu; je veux que me reconnaissiez véritable, et, s'il y a moyen, vous rendre autant présent ce que j'y ai observé, comme si vous aviez vous-même fait le voyage.

J'arrivai à Saint-Sébastien en Espagne le vendredi, 6 du présent, où le Roi d'Espagne était arrivé le jour précédent avec la Reine, sa fille: et parce que leurs

(1) Bibliothèque du Roi, section des manuscrits.

Digitized by Google

Majestés s'étaient allées promener ensemble, j'attendis à la porte de la ville où je les vis arriver tous deux en un carrosse suivi de deux autres carrosses seulement, sans autre compagnie ni de cheval ni de pied. Les filles de la ville de Saint-Sébastien allèrent au-devant dansant à l'entour du carrosse, et Leurs Majestés s'arrêtèrent, et, après les avoir vues quelque temps danser, se retirèrent en leur maison. Monsieur le marquis de Lalicède que j'avais vu à Paris, me reconnut et me mena voir le Roi, à la porte du cabinet duquel j'attendis longtemps. Enfin l'on me fit voir entre deux tapisseries Sa Majesté qui écrivait sur une table toute couverte de papiers, et n'y avait qu'une petite place vide vis-à-vis de la porte par laquelle l'on le pouvait voir. Je demandai ce qu'il fesait, vu qu'il n'avait personne près de lui. Ledit sieur marquis me répondit qu'il faisait lui-même ses dépêches, mais je crois que c'était seulement par la mine: car en moins de temps qu'il m'en faudrait pour écrire trois lignes, il sembla avoir écrit plus de trois feuillets de papier. Après j'allai voir le buffet du duc de Lerme qui se montrait publiquement. Le lieu où était son buffet était tapissé de riches couvertures de mulets, de velours cramoisi en broderie d'or. Il y avait deux chandeliers d'argent plus hauts qu'un grand homme, grande quantité de seaux, cuvettes et vaisseaux d'argent, quantité de flambeaux d'argent doré, douze vases de hauteur de deux pieds et plus grande quantité de plats, coupes, couvercles et bassins, le tout vermeil doré : c'était choses très-belles à voir. L'on me dit que les Grands d'Espagne, entre autres le duc Dulcède, fils du duc de Lerme, le comte de Saldaigne, son frère, et le duc de Leu, fils du duc Dulcède, l'amiral de Castille, le duc de Pastrane, le

Digitized by Google

duc de Féria, le marquis de Lierde et autres Grands, ne faisaient qu'une table et qu'ils allaient souper. J'y entrai et remarquai que l'on leur servait de la chair, quoiqu'il fût vendredi. Ils avaient fait asseoir avec eux quatre Français, dans l'un était monsieur de Coussy, lesquels avaient été conviés à la rencontre de souper avec eux. L'on donnait à boire aux ducs, le genou en terre. Au sortir de là j'allai voir souper le Roi, bien qu'il soupât en particulier, et m'y fit ledit sieur marquis de Lalicède entrer sur la mi-nuit. Il n'y avait en la salle que trois gentilshommes dont ledit sieur marquis était l'un, outre deux qui servaient à table; l'un desquels était debout devers le Roi; l'autre apportait les plats que l'on ne servait qu'un à la fois sur la table, et ce à genoux, de même quand on donnait à boire au Roi, et celui qui lui en donnait ne se levait point que Sa Majesté n'eût bu. Et au lieu qu'au Roi l'on tient le couvert du verre au-dessous quand il boit, l'on tient au Roi d'Espagne une tasse d'or ou d'argent doré. Durant le souper du Roi qui fut fort long, il ne dit jamais un seul mot à qui que ce fût: et après son souper il but de l'eau-de-vie et de la cannelle mêlées.

Je demandai, au sortir de la chambre du Roi, quel moyen il y avait de voir le château de Saint-Sébastien. L'on me dit qu'il était défendu aux Français et qu'il y avait long-temps qu'aucun n'y avait entré, mais que j'y pourrais aller le lendemain avec le roi. Et de fait, le lendemain Sa Majesté y alla à cheval, où il fut suivi seulement de trois hommes de cheval et de pas un à pied, sans gardes. Il fit le tour dudit château, où je le suivis: après Sa Majesté se retira en son logis. J'allai voir dîner la Reine, qui fut servie autrement que n'avait été le Roi, son père, car l'on lui mit plusieurs plats ensemble sur

Digitized by Google

la table. Il y avait une de ses filles à genoux devant elle qui lui servait d'écuyer tranchant, deux de deux côtés qui posaient et ôtaient les plats; en les posant et ôtant se mirent à genoux. Il y en avait une quatrième qui lui donnait à boire, aussi à genoux, puis se levait, ainsi que j'ai ci-devant dit que l'on servait le Roi. C'est la plus belle princesse et de la meilleure mine et la plus agréable du monde, qui a fort de l'air du Roi et beaucoup plus que du Roi d'Espagne, lequel est un petit homme blond, fort gras, la moustache relevée, vêtu simplement de drap ou serge noire, qui ne regarde personne, ne salue personne, n'ôte jamais son chapeau. Quant à la ville de Saint-Sébastien, c'est une petite ville fort pressée, peuplée, bien bâtie, en laquelle y a une fort belle église Notre-Dame, un couvent de Jacobins, le plus beau qui se puisse voir. La ville est bien forte, bâtie au pied d'une montagne, dessus laquelle est le château, qui est de petite étendue et qui n'a qu'une seule avenue, et se peut aussi bien garder par dix que par cent hommes. Il est si haut qu'il n'y a homme qui y puisse monter sans se reposer six fois. La mer bat contre ladite montagne et a deux embouchures qui environnent la ville en laquelle ne reste que fort peu qui est le passage pour y arriver par terre. La ville est bien forte, principalement par l'avenue, et se peut aussi bien garder par cent hommes ou deux cents que par dix mille, car le château commande sur l'avenue. Je demandai quelle garnison il y avait. Les Espagnols me dirent huit cents hommes; ledit sieur marquis me dit qu'il n'y en avait que cinquante, dont le capitaine en valait trente-cinq, tellement qu'il restait à quinze; c'est bien loin de huit cents. Leurs magistrats partirent ledit jour de Saint-Sébastien par une grande pluie et

Digitized by Google

vinrent, à une lieue de là, prendre un passage par eau qui conduit à Renteire. Leur bateau les attendait et était environné de deux autres pleins de femmes qui sonnaient des tambours de Biscaye et chantaient fort mal; et ainsi leurs magistrats passèrent l'eau; les habitans de Renteire les reçurent et avaient bien cent hommes en armes. L'on leur apporta à la sortie du château cinq ou six bassins de confitures et fruits; ils en envoyèrent aux Français. Puis sortis du bateau, la Reine entra en litière, et le Roi, son père, monta à cheval, bien qu'il plût à force. Les femmes et filles de marque dansaient à l'entour du cheval du roi et litière de la reine. Les vieilles femmes jetaient de l'eau de senteur sur les passans ou les autres du froment en signe de réjouissance. Renteire est une petite ville qui n'est de défense, pavée de liais, bien bâtie, dans laquelle il y a une belle église. Leurs Majestés, au sortir de là, allèrent à Fontarabie, éloignée de deux grandes lieues de mauvais pays, qui en valent cinq de France, où elles arrivèrent à minuit; elles eurent toujours la pluie sur le dos. Le lendemain elles se reposèrent, et ni ce jour, qui était le dimanche, ni le samedi ne furent à la messe. Le Roi visita la ville de Fontarabie, qui n'est pas grande, mais gardée de quatre cents hommes. Il y a quarante-sept pièces de canon autour, dix ou douze au fort. La muraille est plus large d'une toise partout, d'autant ou plus de terrasse; elle est forte et bien flanquée de tous côtés, principalement du côté d'Espagne; partout hors d'escalade; et du côté de France elle a la rivière qui la rend inaccessible.

Sa Majesté Catholique laissa la Reine, sa fille, à Fontarabie, et, après avoir fait le tour de la place, montant à cheval, tous les Grands d'Espagne prirent congé de

Digitized by Google

lui, les genoux à terre; jamais il ne salue personne, ni n'ôte son chapeau; cela fait, il se retira. Il y en a qui disent qu'il revint; cela est incertain. Le lendemain lundi que fut fait l'échange, nous allâmes de Fontarabie à Sainte-Marie-d'Hiron, qui est un beau bourg, mignardement pavé, auquel il y a une belle église. Nous trouvâmes l'infanterie d'Espagne, qui était d'environ huit cents hommes, tous bons hommes, bien armés, mais il n'y avait point de cavalerie. Ledit lieu d'Hiron est à un demi-quart de lieue du lieu où se fit l'échange, nommé le Sas de Behane, du nom de Behane que porte la rivière, qui fait la séparation des deux royaumes, moitié d'icelle appartenante au Roi, l'autre au Roi d'Espagne du côté d'Espagne. C'est une belle plaine; du côté de France il y a un roc: la loge d'Espagne, à cause de cela, était plus grande que celle de France. Aux deux côtés de chacune loge, il y avait des places pour mettre les spectateurs sur les degrés, comme quand il y a cérémonie au Louvre, de même façon d'un côté que d'autre. La loge d'Espagne était tapissée à l'entrée de tapisseries réellement d'or, et par haut d'étoffe qui n'est de soie, mais de fil à façon de damas. Il y avait un très-beau dais de drap d'or couvert de broderies d'or. Les lieux préparés pour mettre les spectateurs étaient couverts de toile peinte. La loge de France était tapissée autour et par haut de tapisserie réellement d'or, et les lieux préparés pour mettre les spectateurs aussi tapissés de même tapisserie; au lieu qu'en Espagne ils n'étaient couverts que de toile peinte; mais le dais n'était couvert que de velours cramoisi chamarré d'or.

Justement au milieu de la rivière il y avait quatre bateaux attachés sur lesquels étaient construites deux

Digitized by Google

autres loges de même façon l'une que l'autre, parées de blanc et de rouge, où se fit l'entrevue; et de chacun côté de la rivière il y avait un bac, environné de couronnes; je vis celle de France couverte : les Espagnols voyant cela firent couvrir la leur, et au-dessus mirent un monde avec une voix. Monsieur de Guise s'en formalisa, et, pour s'accorder, firent ôter les dessus des deux couronnes, en sorte que les couronnes des bateaux n'étaient pas fermées. Le devant de la loge de France et le banc étaient peints de plus belle peinture que ceux d'Espagne; il y avait des vers en latin du côté de France, quantité de vers et devises en latin, et non du côté d'Espagne. Avant l'échange, on fit passer les femmes que la Reine amène d'Espagne, qui sont en grand nombre, l'on les plaça à la main droite; et peu après passèrent du côté d'Espagne celles que menait Madame, qui furent placées à l'opposite; et de l'autre côté des loges furent mis du côté de France les Français, et du côté d'Espagne les Espagnols. Les trompettes de France étaient les meilleurs, mais les hautbois d'Espagne parurent davantage que ceux de France. Les Français avaient un avantage que, dessus le roc qui était derrière la loge du roi, ils pouvaient tout voir, et si l'infanterie y était logée qui parut extrêmement, comme aussi la cavalerie, qui était à côté. Quant aux Espagnols, ils n'avaient point de cavalerie et ne firent paraître leur infanterie. Les Grands d'Espagne étaient en grand nombre, richement vêtus avec de grands manteaux, qui de drap d'or, qui de drap d'argent, qui en broderie d'or, qui en broderie d'argent. Ils ont eu l'avantage de ce côté-là; car il n'y avait que messieurs de Guise, d'Elbœuf, d'Uzez, de Tresmes et de Gramont bien vêtus; monsieur de La Valette y était aussi venu, mais

Digitized by Google

en cavalier. L'on dit que le Roi d'Espagne était caché, voyant la cérémonie sans être vu. L'heure de l'échange était prise à trois heures; il en était cinq quand il se fit. La Reine demeura, à cent pas deçà la loge, dans la litière, plus d'une heure. Madame en demeura autant. Chacun d'un côté disait : *Avancez*, et pas un ne voulait commencer. Enfin la Reine parut la première sur le bord de sa loge, puis après Madame, laquelle descendit incontinent dans son bac, ce que ne fit la Reine. Les Espagnols tiraient de long, et néanmoins l'ambassadeur d'Espagne se tuait de crier que l'on avançât, ce qui n'étonnait guères monseigneur de Guise, qui ne faisait un pas que la Reine n'en fît un autre. Le bateau de France joignit le premier la loge du milieu; mais ledit sieur de Guise, voyant cela, fit attendre Madame, qui n'y mit qu'un pied, en attendant que la Reine eût fait le semblable; cela durant long-temps, bien qu'il eût pu se faire en une minute de temps. Ce fait, Madame demeura debout de son côté, regardant l'Espagne, et la reine de même, regardant la France. Les notables de France allèrent faire la révérence à la Reine, comme aussi firent les notables d'Espagne à Madame; mais les derniers mirent le genou à terre. Ce fait, la Reine et Madame s'approchèrent et fesaient un pas l'une quand et l'autre. Madame commença à parler, et parla français. La Reine répondit en espagnol. Puis elles se quittèrent, sans se baiser, et se mirent, l'une d'un côté, l'autre de l'autre. Dès que les Espagnols eurent Madame, ils l'enlevèrent, et disparut incontinent. La Reine fut plus longue à passer, et après vint en la loge de France, où elle prit son siége, puis monta en litière; marchèrent devant elle quelques archers du grand-prévôt,

Digitized by Google

puis cinquante des cent-suisses, suivis des gardes-du-corps.

Voilà ce qui s'est passé en ce voyage, et que j'ai fidèlement rédigé par écrit pour le vous faire savoir. Ce discours est un peu long et ennuyeux, mais assurez-vous qu'il est très-véritable, et me tenez, etc.

Détail singulier de ce qui se passa le jour de la consommation du mariage de Louis XIII.

(25 décembre 1615.)

Après la cérémonie achevée, environ sur les sept heures du soir, et que Leurs Majestés eurent un peu devisé ensemble, le Roi et la petite Reine s'en retournèrent avec autant d'ordre que l'heure le peut permettre, et prirent le plus court chemin de l'Archevêché, pendant que la Reine-mère y retourna aussi par la petite porte; et étant là, donna ordre à faire faire la bénédiction du lit nuptial, sans aucune cérémonie, par un des aumôniers ou chapelains qui se trouva le premier sur les lieux.

Incontinent après que le Roi eut soupé, il se coucha en sa chambre et en son lit ordinaire selon sa coutume, où la Reine sa mère, qui jusqu'alors était demeurée en la chambre de la petite Reine et l'avait fait aussi coucher dans le lit de sa première chambre, le vint trouver, environ sur les huit heures du soir, passant au travers de la salle d'où elle avait fait sortir tous les gardes et

Digitized by Google

tout le monde; et trouvant le Roi dans son lit, lui dit ces mêmes paroles: « Mon fils, ce n'est pas tout d'être « marié, il faut que vous veniez voir la Reine votre « femme qui vous attend. » Le Roi répondit: « Madame, « je n'attendais que votre commandement; je m'en vas, « s'il vous plaît, la trouver avec vous. » Au même temps on lui bailla sa robe de chambre et ses bottines fourrées, et ainsi s'en alla avec la Reine, sa mère, par ladite salle, en la chambre de la petite Reine, dans laquelle entrèrent avec Leurs Majestés les deux nourrices, messieurs de Souvray, gouverneur, Hérouart, premier médecin, marquis de Rambouillet, messieurs de la garde-robe portant l'épée du Roi, et Béringhem, premier valet de chambre portant le bougeoir. Comme la Reine approcha du lit, elle dit à la petite Reine: « Ma « fille, voici le Roi votre mari que je vous amène; re- « cevez-le auprès de vous, et l'aimez bien, je vous prie. » A quoi elle répondit en espagnol qu'elle n'avait aucune intention que de leur obéir et complaire à l'un et à l'autre; et ce disant, le Roi se mit dans le lit par le côté de la porte de la chambre, la petite Reine étant du côté de la ruelle où avait passé la Reine-mère, laquelle les voyant couchés, leur dit à tous deux ensemble quelque chose si bas que personne du monde ne le put entendre qu'eux; puis sortant de ladite ruelle dit: « Allons, sortons tous d'ici, » et commanda aux deux nourrices du Roi et de la Reine de demeurer seules en ladite chambre et les laisser ensemble une heure et demie ou deux heures au plus; et ainsi se retira ladite dame Reine et tous ceux qui étaient entrés avec elle en ladite chambre, pour laisser consommer ledit mariage. Ce que le Roi fit par deux fois ainsi que lui-même l'a avoué, et lesdites nourrices l'ont véritable-

Digitized by Google

ment rapporté. Et après, s'étant un peu endormi et demeuré un peu davantage à cause dudit sommeil, il se réveilla de lui-même et appela sa nourrice qui lui rebailla ses bottines et sa robe, et puis le reconduisit à la porte de la chambre au-dessous de laquelle, dans la salle, l'attendaient lesdits sieurs de Souvray, Hérouart, Béringhem et autres pour le reconduire en sa chambre, où, après avoir demandé à boire et avoir bu, témoignant un grand contentement de la perfection de son mariage, il se mit en son lit ordinaire et reposa fort bien tout le reste de la nuit, étant pour lors environ onze heures et demie. La petite Reine de son côté se releva au même temps que le Roi fut parti d'auprès d'elle, et rentra dans sa petite chambre et se remit en son petit lit ordinaire qu'elle avait apporté d'Espagne.

C'est là véritablement ce qui se passa pour la consommation dudit mariage.

[L'entrevue dont on vient de lire le récit n'était, ou du moins ne devait être, d'après les intentions de la reine-mère, qu'une pure formalité. Louis XIII, si l'on en croit ce que l'auteur de cette relation appelle son aveu, aveu de la véracité duquel on est autorisé à douter en considérant le calme parfait du reste de la vie de ce prince, Louis XIII, né le 27 septembre 1601, n'avait guère plus de quatorze ans à l'époque de son mariage. Anne d'Autriche était plus jeune encore. Ces deux enfans furent séparés aussitôt qu'unis, et ce ne fut qu'en 1619, ainsi que nous l'apprend le capucin Joseph dans la lettre suivante, que commença la cohabitation habituelle. Louis XIV naquit en 1638.]

Digitized by Google

LETTRE

DU FRÈRE JOSEPH, DE PARIS,

CAPUCIN INDIGNE (1).

Paris, 14 février 1619.

Je supplie Votre Seigneurie de vouloir bien que je me réjouisse avec elle de l'heureux succès obtenu par rapport à l'accomplissement d'un mariage que Dieu ordonna pour le bien de son Église et sa plus grande gloire. J'ajouterai quelques détails véridiques, qui seront agréables à la piété de Votre Seigneurie; et comme ils me sont spécialement connus ils pourront confirmer ce qu'elle apprendra d'ailleurs sur ce sujet; c'est à savoir que le Roi Très-Chrétien passa, ce même jour où il accomplit ce qu'il devait avec la Reine dans une très-grande dévotion, et des transports que Dieu seul pouvait produire; et que, Leurs Majestés, à genoux à côté de leur lit, prièrent fort long-temps avant de se coucher. Plusieurs autres circonstances montrent clairement l'œuvre de Dieu. Et le matin qui suivit cette première nuit le Roi promit à la Reine avec serment qu'il lui serait fidèle et n'aimerait jamais aucune autre femme. Maintenant chaque jour apporte de nouvelles

(1) Cette lettre du célèbre Frère Joseph, adressée sans doute à quelque ministre d'Espagne, est écrite dans la langue de ce pays. Elle fait partie des Archives du ministre des Affaires étrangères, et porte en marge un *visto* (vu) avec paraphe de la main de Philippe III.

Digitized by Google

preuves de ce sincère amour à la grande satisfaction de tous les gens de bien.

Je vois avec un extrême plaisir que ce que j'avais tant désiré, et si souvent donné à entendre, sur les dispositions de Sa Majesté Très-Chrétienne à l'égard de l'objet le plus important pour la bonne intelligence entre ce monarque et Sa Majesté Catholique, se trouve prouvé par un aussi heureux évènement, et confirmé en outre par l'intérêt que le Roi Très-Chrétien prend à la tranquillité de l'Empereur, intérêt qu'il manifeste par l'ambassade du duc de Nevers, qu'il charge d'assurer Sa Majesté Impériale de la bonne et franche volonté qu'il a de la servir ainsi que tous les amis de Sa Majesté Catholique. Cependant, le Roi Très-Chrétien est bien déterminé à connaître avec certitude, avant de concourir au succès de l'affaire en question, si Sa Majesté Catholique est dans l'intention d'y participer. Votre Seigneurie jugera combien il est nécessaire de maintenir ces bonnes dispositions et combien il importe à cet effet que le nouvel ambassadeur de France à Rome, lequel s'achemine déjà vers cette résidence, avec l'ordre du Roi son maître de s'informer auprès de Sa Sainteté du Roi Catholique, puis se apprendre sur ce point quelque chose d'assez précis pour avancer les affaires. Dieu sait qu'on ne prétend pas ici, engager Sa Majesté Catholique à s'avancer d'une manière désavantageuse à ses intérêts, encore moins scruter ses intentions, mais seulement indiquer les meilleurs moyens pour amener les autres souverains à aider et servir Sa Majesté dans ce qu'elle désire en vue du bien commun. Que Votre Seigneurie me pardonne si, en ma qualité de grand serviteur de Dieu, j'ose la prier instamment d'examiner avec attention et d'appuyer avec chaleur, spécialement

Digitized by Google

auprès du Roi Catholique, tout ce qu'elle pourra juger propre à faire réussir une œuvre si sainte. Sur ce, je supplie la divine majesté de combler Votre Seigneurie de toutes ses graces.

Je suis,

de Votre Seigneurie,

le très-humble et très-obéissant serviteur,

Frère Joseph de Paris,
Capucin indigne.

Digitized by Google

DUEL

DE

M. LE COMTE D'ARTOIS

(CHARLES X)

AVEC M. LE DUC DE BOURBON (1).

(1778.)

Voilà ce qui se passa ce même soir, mardi gras, 3 mars, au bal de l'Opéra, où était la cour.

Le comte d'Artois, toujours vif jusqu'à l'étourderie, s'y trouva masqué, donnant la main à madame de Canillac, avec laquelle on dit qu'il était bien, et qui a passé aussi pour avoir été bien avec M. le duc de Bourbon, fils du prince de Condé.

Madame la duchesse de Bourbon s'y trouva, donnant par hasard la main au frère de cette dame. On dit qu'elle fit signe à son frère de quitter la duchesse de Bourbon, ce qu'il fit assez vite et ce que cette duchesse remarqua; qu'ayant reconnu le comte d'Artois et avec qui il était, et se trouvant elle-même un peu piquée, elle le tourmenta sous le masque; que cela et tout cet ensemble donnant de l'humeur au comte d'Artois, il éloigna l'autre femme et resta sans répondre; que continuant d'être tourmenté, il lâcha quelque propos dur; que la

(1) Ce récit est extrait par Lemontey des *Mémoires* manuscrits de M. de Croy. Besenval rend aussi compte dans les siens de cette même affaire. M. de Croy est plus favorable à la maison de Condé; le baron de Bezenval l'est plus au comte d'Artois.

Digitized by Google

duchesse, pour voir si c'était bien lui, voulut lever les barbes de son masque, et que la colère prit à M. d'Artois au point qu'il chiffonna le masque de la duchesse sur le visage, d'une voie de fait très-marquée, qui étourdit cette duchesse.

Elle eut d'abord la sagesse de ne rien dire, mais cela fut vu de plusieurs personnes.

Comme ils se connaissaient bien tous deux, elle s'attendait à des excuses de sa part. Mais, au lieu de cela, le comte d'Artois eut l'extrême imprudence de s'en vanter et d'en parler.

Alors, trois ou quatre jours après, elle crut devoir éclater, et dit devant du monde qu'il était bien mal élevé et bien impertinent. Des dames conseillèrent au comte d'Artois de faire des excuses. Il se trouva dans un grand cercle où il exposa le fait, et dit qu'il en ferait si c'était l'avis général. On alla aux voix: presque toutes furent pour les excuses.

Malheureusement deux femmes, pour faire leur cour, dirent qu'il y avait tant de différence d'un fils de France et frère du Roi aux princes du sang, qu'il ne devait point s'excuser. Sur quoi il continua, tête levée, de soutenir la querelle.

L'affaire s'aggravant, comme de coutume, en passant par mille et mille bouches, tout le monde prit parti. On fut furieux, comme de raison, contre le comte d'Artois et contre M. le duc de Chartres, frère de la duchesse de Bourbon, qui continua de vivre intimement avec le comte d'Artois, ayant son projet de commander la flotte de Brest. Cela lui fit grand tort.

L'affaire parvint à M. le prince de Condé, qu'on envoya chercher la nuit à Chantilly. Il vint à Versailles, demanda audience au Roi, à qui il porta sa plainte. Le

Digitized by Google

Roi lui répondit qu'il ne se mêlait pas des sottises du bal, et que l'on était masqué, qu'ainsi l'on s'était mépris dans tous ces rapports-là.

Alors, excepté le duc de Chartres qui restait l'inséparable du comte d'Artois, tous les princes du sang et même tout Paris prirent parti et l'on cria bien haut.

M. le duc de Bourbon sut à la fin tout cela. Il n'aimait pas sa femme, quoique très-aimable, mais plus âgée que lui. Dès qu'il sut l'affaire, il prit froidement son parti, et se conduisit en cela avec une sorte d'héroïsme, digne du sang de Condé.

Son père lui ayant dit de venir chez le Roi, où il allait renouveler formellement sa plainte, il le pria de l'en excuser, et de ne lui point parler de cette affaire-là; qu'il savait ce qu'il avait à faire; et depuis, sans lâcher de propos, on remarqua que tout froidement il cherchait sérieusement le comte d'Artois.

Alors l'affaire faisait le plus grand bruit; on ne parlait plus d'autre chose, et tout Paris s'échauffait.

Le Roi vit bien que cela était plus sérieux qu'on ne l'avait cru, et on chercha des tempéramens.

La grande question se réveilla alors de savoir si les princes du sang doivent faire raison à un gentilhomme, et un frère du Roi à un prince du sang. Le point d'honneur disait oui sans réplique. D'autres disaient non. Mais si, par un pareil évènement, la France allait être dans le cas de l'embarras de la succession avec la maison de Bourbon d'Espagne, il y aurait de quoi tout culbuter. Ainsi, ajoutait-on, ils se doivent à l'État avant les règles ordinaires des particuliers. Tout cela ne faisait encore qu'échauffer les esprits.

A force de négocier, le Roi espéra tout finir en faisant venir les parties. Le 13 mars, le prince de Condé,

Digitized by Google

le duc et la duchesse de Bourbon furent mandés dans l'arrière-cabinet du Roi, où, suivant ce qu'il avait été convenu, la duchesse de Bourbon dit qu'elle faisait des excuses au Roi d'avoir tenu des propos outrés contre son frère. Le roi dit que son frère était bien fâché, et le comte d'Artois s'avança et fit une espèce d'excuse à la duchesse de Bourbon.

Comme tout cela n'était pas aussi marqué qu'on en était convenu, le duc de Bourbon, toujours froid et sec, voulut parler; le Roi dit : En voilà bien assez, et les congédia. Ils sortirent, la colère sur le visage; et cela fut bien remarqué.

La cour crut tout raccommodé après cette entrevue; mais le public n'en jugea pas de même, et n'en trouva pas assez, ni le duc de Bourbon non plus, qui, sans prendre conseil, s'alla promener partout où allait le comte d'Artois. On dit que sur cela le Roi envoya chercher le comte de Crussol, capitaine des gardes de M. le comte d'Artois, et lui dit qu'il lui en répondait.

Cependant le cri public se faisait entendre au comte d'Artois; il sentit qu'il était digne de lui, laissant là la prétention des princes, de faire raison. Comme très-débauché, il était entouré d'une jeunesse bouillante et brave, et c'était alors la mode de se battre, de sorte que sachant que le duc de Bourbon le cherchait quand il allait à sa maison du bois de Boulogne, il lui écrivit qu'il y serait à telle heure.

Ce fut le lundi 16 mars qu'ils s'y rendirent, chacun à cheval. Cela était si su d'avance, que tout le palais Bourbon était plein de monde, avec l'air consterné, quand on vit partir le duc. Depuis plusieurs jours qu'il allait se promener au bois de Boulogne, on y courait en foule.

Digitized by Google

Le duc de Bourbon était jeune, grand, fort, très-froid, et né avec de la bravoure et de la fermeté.

Le comte d'Artois était très-jeune, joli, léger, étourdi, et se montra aussi très-ferme.

Ils se rencontrèrent vers midi dans le bois de Boulogne, où il y avait bien du monde. On dit que le duc de Bourbon, en l'abordant, lui dit : « *Monseigneur, je viens prendre vos ordres ;* » ce qui indiquait un rendez-vous. Le comte d'Artois répondit : « Je vous entends, descendons. »

Ils mirent pied à terre, ôtèrent leurs éperons, et le duc de Bourbon ayant mis habit bas, le comte d'Artois en fit autant.

Les deux capitaines des gardes, le comte de Crussol et le marquis de Vibraye, étaient comme témoins, et beaucoup de spectateurs plus loin.

Ils ferraillèrent assez long-temps, le comte d'Artois poussant et le duc de Bourbon ne faisant que parer le plus fermement et noblement. Un coup donna un peu dans la main du comte d'Artois. Alors les deux témoins se jetèrent entre deux, et assurèrent qu'il y avait pleine satisfaction. Tout le monde en dit de même, et on les fit s'embrasser, ce qu'ils firent de bonne grace. Chacun se répandit en louanges sur les deux combattans, et tout fut parfaitement raccommodé de ce côté.

Pour bien achever cette réconciliation, le comte d'Artois remonta à cheval, rejoignit sa garde, et, avec tout son cortège, vint de la meilleure grace faire ses excuses à la duchesse de Bourbon, qui les reçut au mieux, et tous les spectateurs et même le peuple battit des mains.

Il y eut dans cet évènement, remarquable pour sa nouveauté, les choses les plus attendrissantes. Toute la

Digitized by Google

maison de Condé fit au mieux. Le prince de Condé parla le plus noblement au Roi, ne gêna ni ne conseilla son fils, qui lui-même se conduisit à merveille. La duchesse de Bourbon, quoiqu'elle eût quelque tort au début, gagna l'estime générale; et sa sensibilité et la noblesse de ses procédés la firent porter aux nues. Le prince de Condé eut des momens bien douloureux. Sachant son fils prêt à monter à cheval, il l'embrassa les larmes aux yeux, et lui dit : « Pour les suites de l'affaire, je vous réponds de tout. » En effet, on assure qu'il avait fait mettre des relais jusqu'à Bruxelles, en cas que le comte d'Artois fût tué, ce qui indiquait que c'était tout debon.

Dans le combat, M. de Crussol, qui se fit un honneur infini, et dont on peut juger la situation, le Roi lui ayant dit qu'il lui répondait de son frère, après quelques bottes où le comte d'Artois disait en les poussant : « *Il est bien ferme, car j'y allais comme si j'abattais des noix,* » M. de Crussol s'écria : « Mais n'en est-ce pas assez? » l'autre témoin, qui avait ses ordres, ne répondit rien. Enfin M. de Crussol ne se jeta entre deux que quand un coup d'épée eut percé la chemise du comte d'Artois, quoique M. de Bourbon ne fît que parer avec fermeté.

Quand de là le duc de Bourbon fut entrevu le soir à l'Opéra, on interrompit tout par les applaudissemens. Le comte d'Artois fut aussi fort applaudi aux Français, où il vint avec la Reine. Et il faut que le public en ait été bien content, car on dit que le parterre s'était muni de sifflets, si le contraire fût arrivé. C'était le goût de l'ancienne chevalerie qui reprenait.

Le lendemain, le Roi, n'ayant pu ignorer cette affaire, envoya dès le matin une lettre de cachet aux deux princes. Le comte d'Artois fut exilé à Choisy, et le duc

Digitized by Google

de Bourbon à Écouen ou à Chantilly. Mais ce n'était que pour la forme convenable, et pour huit jours, au bout desquels ils ne furent que mieux reçus.

On eût parlé bien plus long-temps de ce combat sans l'évènement du rappel de l'ambassadeur d'Angleterre. Ce combat fit honneur à tous ceux qui s'y trouvèrent intéressés, excepté M. le duc de Chartres, qui perdit en cette occasion la bataille de terre pour gagner celle de mer. Il fut vilipandé pour avoir vu avec si peu de chaleur une affaire qui l'intéressait de si près, et avoir continué de suivre le comte d'Artois, après l'insulte faite à sa sœur; mais il voulait être amiral. Quant à toute la maison de Condé, elle reçut de toute la nation des marques non équivoques d'admiration.

Digitized by Google

ARRÊT

DU

PARLEMENT DE GRENOBLE

CONTRE DES SORCIERS (1).

(14 AOUT 1606.)

Entre le Procureur-général du Roi, demandeur en cas de crimes et excès de magie et sortilège d'une part et François de Nobilibus, soi-disant prêtre romain et religieux de l'ordre Saint-François, détenu en la conciergerie du palais, accusé et défendeur d'autre;

Et entre le procureur-général incidemment demandeur en cas de crime et excès de subornation et fabrication de faux témoins d'une part, et ledit de Nobilibus, Antoine Gilles de La Scrême, Gaspard Allemand et Grégoire Clavel, détenus en ladite conciergerie et Pierre Vergès, procureur en la cour, accusé et défendeurs d'autres;

Et entre ledit Grégoire Clavel demandeur en intervention de lettres de grand pardon et abolition d'une part, et ledit de Nobilibus; procureur-général défendeur d'autre;

Et encore entre ledit procureur-général demandeur

(1) Bibliothèque du Roi, section des manuscrits.

Digitized by Google

en cas d'excès de faux témoins, supposition de noms, et adjudication du profit de défauts à faute de comparoir en personne, obtenus sur ajournement personnel à trois briefs jours d'une part, et Antoine Breffier ajourné à défaillant d'autre;

Et entre les PP. confesseurs du couvent des Dames-Religieuses de Sainte-Claire, et gardiens du couvent Saint-François de cette ville de Grenoble, demandeurs en requête du vingt-sept avril dernier, joint à eux le procureur-général du roi d'une part, et ledit de Nobilibus défendeur d'autre.

Vu par la cour par ce qui résulte du procès, a déclaré et déclare ledit de Nobilibus suffisamment atteint et convaincu des cas et crimes à lui imposés, pour réparation desdits que les ordres, que l'habit de religieux Saint-François lui sera ôté, et l'a condamné et condamne à faire amende honorable en chemise, tête et pieds nus, tenant une torche ardente en main du poids de trois livres, et conduit par l'exécuteur de la haute Justice par devant la cour, à jour et heure d'audience publique; et là, à genoux, crier merci à Dieu, au Roi et à la justice, des crimes et excès susdits par lui commis; pour, ce fait, être ramené à la conciergerie dudit palais, et depuis par ledit exécuteur au devant du parvis de l'église Notre-Dame de la présente ville, et là faire semblable amende honorable, crier pareillement merci à Dieu, au Roi et à la Justice, et de ladite église en la place du Breuil, lieu accoutumé à faire semblables exécutions, pour *illic* être pendu et étranglé jusqu'à ce que mort naturelle s'en ensuive à une potence qui à ces fins y sera dressée, et puis son corps jeté dans le feu à cet effet préparé, pour être réduit et consumé en cendres; dans lequel seront aussi pareillement jetés

Digitized by Google

tous les livres, couteaux, caractères, billets, platines gravées, anneaux, images, statues, parchemins, cartons, aiguilles et autres choses trouvées sur lui lors de sa capture et ailleurs servant à magie, pour être brulées et consumées avec son corps comme dessus; et le condamne à cinquante livres d'amende envers le Roi, et aux frais et dépens de justice le concernant.

Et en ce qui touche Antoine Breffier, soi-disant Jean Grand, a dit les défauts contre lui obtenus, à faute de comparoir en personne, par ledit procureur-général être bien et dûment obtenus, pour le profit desquels le condamne être pendu et étranglé jusqu'à ce que mort naturelle s'en ensuive, lorsqu'il pourra être appréhendé, et cependant en un tableau qui sera dressé exprès à la conciergerie; en vingt livres d'amende envers le Roi et aux frais et dépens de Justice le concernant;

Et pour le regard d'Antoine Gilles dit La Screme, et Gaspard Allemand, ladite cour a aussi déclaré atteints et convaincus des susdits cas et crimes de subornation et fabrication de faux témoins, pour réparation de quoi ordonne qu'ils assisteront ladite amende honorable dudit de Nobilibus par devant ladite cour, tête nue et à genoux; pour ce fait être ramenés en ladite conciergerie du palais et conduits aux galères, auxquelles ils sont condamnés à servir le Roi perpétuellement par force, et en vingt livres d'amende chacun envers le Roi, et aux frais et dépens de justice les concernant.

Et en ce qui regarde ledit Grégoire Clavel, ladite cour, sans autre égard auxdites lettres de grâce, pardon et abolition, desquelles elle le déboute comme obreptées et inciviles, a semblablement déclaré ledit Clavel suffisamment atteint et convaincu des susdits cas et crimes

Digitized by Google

de subornation et fabrication de faux témoins, pour réparation de quoi l'a condamné aussi à servir le Roi perpétuellement en ses galères, à ladite amende honorable par-devant la cour et à cent francs d'amende envers le Roi, et aux frais et dépens de justice le concernant.

Payables lesdites amendes et dépens adjugés contre lesdits Breffier, Gilles, Allemand et Clavel, le solvable pour le non-solvable.

Et pour le regard dudit Pierre Vergès, procureur en la cour, autre chose n'apparaissant, l'a mis hors de cour et de procès sans dépens.

Fait inhibitions et défenses à tous libraires et autres personnes, de quelques conditions et qualités qu'ils soient, d'avoir et tenir chez eux et en leur pouvoir aucuns livres de magie et propres à sortilège, à peine de cinq cents livres d'amende et autres arbitraires, et être déclarés fauteurs et adhérens desdits magiciens, et comme tels punis et châtiés par la rigueur des lois et ordonnances.

Fait à Grenoble, en parlement, le 14e jour d'août 1606.

Digitized by Google

HENRI III

ET LES

PRÉDICATEURS DE SON TEMPS[1].

LETTRE DE HENRI III

Au sieur de La Houssaye, son maître-d'hôtel.

De Jargeau, ce 6 novembre 1587.

La Houssaye, ne faillez de vous transporter tout promptement jusques à Orléans, et voyez ces trois bons pères prédicateurs, Hilara le cordelier, le théologal d'Orléans, et Renard le jacobin, auquel je parlai à Notre bonne Dame de Cléry, et depuis à Notre bonne Dame de Chartres, et leur dites qu'ils ne faillent de me venir trouver aujourd'hui, d'autant que je ne suis assuré de ne demeurer ici davantage; je désire parler à eux avant que de partir de ce lieu; partant qu'ils viennent me trouver dans ce jour d'hui, et sans faute.

HENRY.

Ladite intention fut exécutée le même jour et lesdits trois prédicateurs s'acheminèrent en coche pour aller trouver le Roi, et de cette lettre dépend ce qui s'ensuit, rapporté au plus près qu'il s'est pu.

(1) Bibliothèque du Roi, section des Manuscrits.

Digitized by Google

Le samedi septième novembre, lesdits prédicateurs furent mandés par le Roi et conduits en son hôtel à Jargeau, séparément entre cinq et six heures du matin; le sieur Hilara demeura bien une heure avant qu'avoir parlé au Roi.

Comme ledit Hilara retourna au logis, où il avait logé la nuit précédente avec les deux autres prédicateurs, ils furent mandés par le Roi et conduits par le sieur de La Houssaye.

Regnard, le jacobin, parla le premier, et ne fut guères avec Sa Majesté; cependant le théologal demeura en bas en une petite salle, se chauffant, avec quelques personnes qui attendaient à parler au Roi.

Puis fut mandé ledit théologal, et, étant monté en haut, attendit environ un quart-d'heure près la chambre de Sa dite Majesté.

Puis, ayant reçu commandement d'entrer, fit la révérence humblement à Sa dite Majesté, laquelle lui fit les demandes qui en suivaient :

« Êtez-vous le théologal de l'église d'Orléans? »

Lequel lui répondit : — « Oui, Sire, à vous faire très-humblement service. »

Sa dite Majesté lui dit : — « Pourquoi dénigrez-vous en vos prédications tant mon État que ma personne et ceux qui sont auprès de moi, faisant entendre au peuple de moi et de mon conseil choses qui ne sont et ne furent oncques et auxquelles je n'ai jamais pensé? »

Répond ledit théologal : — « Sire, à Dieu ne plaise que j'entende faire ou dire chose qui soit préjudiciable à votre personne et au bien de votre État; je vous ai, au contraire, toujours rendu, en public et en particulier, témoignage de la fidélité que je vous dois, et ne crains aucun, qui veuille déposer telle chose contre

Digitized by Google

moi, que je ne lui oppose aisément cinq cents témoins qui diront du contraire, tous gens de bien et sans reproche; bien que je vous dirai, j'ai été toujours aigri et animé contre les huguenots, leurs fauteurs et adhérens, et ceux qui contractent alliance par mariage avec eux, et ne les ai épargnés en rien, voyant assez par la longueur du temps que les doux propos et gracieux ne servaient de rien à combattre leur opiniâtreté. »

Sa dite Majesté réplique : — « Je ne suis pas marri que repreniez les huguenots et les vices du public; mais que vous touchiez mon État, je ne le veux pas, et pour en être éclairci, je suis délibéré de vous retenir, car je ne vous souffrirai pas, ni aucun prédicateur quiconque, soit une telle liberté. »

Répond le théologal : — « Sire, il y a des affaires d'État qui n'ont rien de commun avec la religion, et qui ne concernent autre chose que la police du royaume et de vos propres affaires. Ceux-là nous ne les touchons pas, ni en particulier, ni en public; mais il y en a qui sont tellement unies avec la religion, que nous ne pouvons, ne devons les taire en public sans être déloyaux à Dieu et à son Église, comme de faire compatir deux religions, contraires ensemble. Si cela est affaire d'État, nous ne les pouvons taire pourtant, vu que saint Paul nous dit qu'*il n'y a point de paix entre Jésus-Christ et le diable*, et en cela, vu que nous vous avons toujours eu en réputation de très-chrétien et très-bon prince, nous n'estimons point que ces propos vous puissent offenser. »

Réplique Sa Majesté : — « Vous avez bien touché autre chose que cela, ce n'est pas cela qui m'offense. »

Dit le théologal : — « A la vérité, Sire, j'ai bien touché plus avant, et vous dirai que c'est cela qui me

Digitized by Google

cause beaucoup d'envie. J'ai vu de méchans livres, que l'on imprime en public trop librement, qui sont fort à l'avantage du roi de Navarre, comme la réponse faite à la censure que le Saint-Père le pape a publiée contre lui et où même Votre Majesté y est offensée particulièrement; je l'ai réfutée avec autres semblables livres ce carême dernier. Je n'ai jamais pensé que cela vous pût offenser, et c'est cela qui me fait prêter beaucoup de charité envers Votre Majesté et envers monsieur le Chancelier. »

Réplique Sa Majesté : — « Cela ne m'offense en rien. Voudriez-vous dire que je supporte le roi de Navarre ou les huguenots? tant s'en faut. Je voudrais que le dernier huguenot de mon royaume fût en pénitence. Mes déportemens font assez paraître de quelle religion je suis, et à qui ai-je jamais montré le chemin d'être huguenot? Connaît-on pas bien par mes édits si je supporte les huguenots ou non? »

— Dit le théologal: « Sire, à Dieu ne plaise que nous vous ayons en si mauvaise opinion, que plutôt si nous la savions, assurément encore nous la voudrions céler au peuple comme ne pouvant dignement juger des actions des rois; mais nous ne pouvons céler en public le mauvais comportement de toutes affaires que chacun juge ordinairement. Néanmoins nous ne voudrions jamais vous l'imputer. »

— Dit Sa Majesté: « A qui donc? »

— Répond le théologal: « Sire, à ceux qui ont l'autorité près de vous, et n'y procèdent pas selon votre service et bonne intention. »

— Dit Sa Majesté: « Comment! vous taxiez donc mon conseil et ceux qui manient mon État? »

— Dit le théologal: « Sire, votre conseil ne saurait

Digitized by Google

être plus saint que la compagnie de Jésus-Christ; en icelle il y avait un traître, deux ambitieux, à savoir les deux enfans de Zébédée, » et voulait ledit théologal passer outre pour parler de quelque autre après; mais ce mot de Zébédée fut relevé par Sa Majesté. — « Oui, les enfans de Zébédée qui étaient ambitieux; vous nommez donc d'Epernon et Joyeuse qui est mort vaillamment au combat pour la foi; appelez-vous cela ambitieux? Et d'Epernon en quoi le trouvez-vous ambitieux? »

— Répond le théologal: « Sire, nous regrettons et avons regretté en votre ville d'Orléans feu monsieur de Joyeuse, et lui avons fait ce service autant honorable que service que s'y ait dû faire depuis six ans ou environ qu'il y a que j'en suis. Quant à monsieur d'Epernon, nous ne sommes point marris de la faveur qu'il plaît à Votre Majesté lui porter; mais qu'il y ait des gens de votre conseil qui dérogent à vos édits, qu'il a plu faire publier pour la réunion de la foi, c'est une chose certaine, et s'il ne déplaît point à Votre Majesté, je le vous dirai tout présentement. »

— Répond Sa Majesté: « Dites. »

— Le théologal dit: « Il plut à Votre Majesté ordonner que les biens des huguenots fussent baillés à ferme au plus offrant et dernier enchérisseur; à ce que les deniers qui proviendraient de telles fermes fussent employés à l'effet de la guerre sainte, voulant que certain jour les fermiers desdits biens des huguenots eussent à rapporter les deniers de ladite dernière enchère ès-mains de vos receveurs; et néanmoins, au préjudice de cette ordonnance et édit, sont inquiétés par lesdites menées de votre privé conseil à Paris de délaisser lesdites fermes; d'autre part sont poursuivis

Digitized by Google

vos receveurs de payer les deniers des fermes, selon l'obligation qu'ils en ont passée en jugement. Certainement, Sire, ces choses ne peuvent venir de vous; nous sommes certains que ne voulez contrevenir à un si saint édit. Il faut donc qu'elles viennent de quelqu'un de votre conseil, ayant puissance de par vous de donner telles libertés. »

— Dit Sa Majesté: « Pouvez-vous m'assurer de cela par quelque fait particulier? »

— Répond le théologal: « Oui, Sire, et qu'ainsi ne soit. Je vous dirai sur mes saints ordres qu'un honnête marchand d'Orléans, zélé à la religion catholique et au bien de votre État, ayant pris à ferme le lieu de Chémerolles, après y avoir fait de grands frais et nommément les fruits de l'août, a eu ajournement de comparaître personnellement en votre privé conseil à Paris, au cinquième de ce présent mois de novembre, pour se voir débouté de ladite ferme et répondre sur les causes qui l'ont mu à tenir ladite ferme depuis la signification auparavant à lui faite d'un arrêt de votre dit conseil, par lequel il était débouté de ladite ferme; et un fermier favori de ladite dame de Chémerolles, huguenotte, à qui n'était venu à reconnaissance y était subrogé par autorité; ce qui nous fait penser qu'il y a de la faute en aucuns de votre conseil, et que nous ne pouvons changer le discours, encore que je ne voulusse jamais particulariser tel fait, principalement en chaire.»

— Sa Majesté dit: « Cette dame de Chémerolles a-t-elle point fait profession de foi? »

Répond le théologal: « Je vous puis dire que non, Sire, pour ce que ayant cet honneur d'être pénitencier en l'Église d'Orléans, je vois tous ceux qui ayant été huguenots retournent en l'Église catholique, et fais

Digitized by Google

qu'ils viennent confesser devant moi, puis je signe leur acte de protestation de foi, et je fais registre de ceux qui viennent, et je sais bien que celle-là n'en est pas, car je ne l'ai point vue et ne sais point son nom pour tout. »

— Sa Majesté réplique : « Je ne sais qu'est cette dame de Chémerolles, mais faut-il pour un seul fait vous dénigriez mon État et ceux qui sont près de moi. »

Répond le théologal : — « Sire, si ceux qui nous entendent en nos prédications, veulent accommoder à leurs passions tout ce que nous disons, ils feront comme l'araignée et le crapaud qui convertissent toute bonne nourriture en venin, par ainsi en accommoderont en particulier si nous reprenons en général quelque vice que ce soit, et je pense bien que nous sommes rentrés au temps de la persécution d'Afrique, auquel, si le prédicateur nommait Pharas, Achab, Heroden, on allait rapporter au Roi que l'on avait parlé de lui en mauvaise part ; si le prédicateur nommait Jésabel ou Hérodiade, on rapportait à la Reine qu'on l'avait nommée en chaire. »

— Sa Majesté dit : « Je ne veux que cette parole pour vous connaître. Me comparez-vous à Saül ou à Heroden ? »

— Réplique le théologal : « Sire, l'on vous dira ce qu'on voudra de moi ou d'autre prédicateur ; mais je crois que vous avez une oreille pour ouïr l'accusation, et une pour ouïr ceux que l'on accuse devant Votre Majesté, et si je ne l'avais éprouvé par le passé, je ne le dirais. Il y a neuf ans ou environ qu'à l'incitation de l'abbé de Saint-Geneviève de Paris, qui se sentait offensé de ce que j'avais déclaré à haute voix en prédication que c'était un concubinaire, monsieur d'Oron,

Digitized by Google

l'un des maîtres de vos requêtes, m'accusa envers Votre Majesté, m'imputant autre péché que vos chevaliers du Saint-Esprit étaient mal qualifiés et qu'il les fallait appeler chevaliers du diable, et que vous, qui les avez institués, étiez le grand diable; je fus mis, par votre commandement, à la Bastille de Paris, où je fus huit jours durant, pendant lesquels je fus interrogé; information fut faite, témoins ouïs et récolés, par monsieur Amelot et Lugoly, je fus trouvé innocent des cas à moi imposés; Sire, cela par votre commandement, je fus délivré; il plut à Votre Majesté même me commander, par la bouche de monsieur d'Oron, en présence de six plus anciens docteurs, de prêcher, le dimanche suivant, à Saint-Étienne-du-Mont, où j'avais prêché l'avent, et vous déclarer l'innocence de ma capture et l'imputer aux faux et méchans dénonciateurs, ce que je fis volontiers, tant pour vous conserver votre honneur, comme je suis tenu, comme aussi pour n'être trouvé coupable. J'espère que vous me justifierez encore une fois, comme avez fait celle-là, et que Dieu, par votre moyen, me défendra de mes ennemis. »

— Sa Majesté dit : « Qui pensez-vous qui vous ait accusé à ce coup ici ? »

— Répond le théologal : « Je connais trois entre autres : François le Général Blanchart, des Barreaux, qui a été huguenot, et depuis avoir fait porter les armes contre le feu roi Charles, votre père, que Dieu absolve, n'a fait aucune protestation de foi, et un nommé Malabus, beau-frère dudit des Barreaux. S'il y en a aucun autre, sont huguenots ou alliés des huguenots. Qu'ainsi ne sait, avant qu'il y eût deux religions en France, on n'accusait point les prédicateurs catholiques devant la majesté des rois; ains on les accuse seule-

Digitized by Google

ment depuis que les deux religions ont eu lieu en France et les a-t-on tenus comme séditieux et rebelles. »

— Dit Sa Majesté : « Vous étiez bien de ceux-là, qui est l'occasion pourquoi tout le monde sait vos prédications. Vous mutinez mon peuple contre moi et contre ceux qui sont près de ma personne ; vous fait-on comme on pourrait? Je vous apprendrai à parler discrètement, je vous logerai en lieu où je vous trouverai bien. »

Lors Sa Majesté appelle son grand prévôt, qui était à la porte hors la chambre, disant : *huissier!* Lequel étant entré, Sa Majesté, sans avoir dit autre chose, regardait ledit théologal.

Lequel dit à Sa Majesté : « Sire, je vois bien que les calomnies de mes accusateurs ont irrité Votre Majesté contre moi; mais je sais que s'ils comparaissaient devant Votre Majesté pour me reprocher toutes ces choses, ils trembleraient, et je ne crains point qu'ils vérifient rien de tout cela, et m'assure sur mon ame et sur ma conscience qu'il ne s'en trouvera rien. Je n'ai jamais parlé de vous qu'honorablement, et me fait grand mal que ceux qui ne vous aiment pas et qui nous ont en horreur à cause de notre profession, employent votre autorité à nous nuire; si n'ont toujours quelque propos en public du désordre que l'on voit, ce n'est pas pour le vous attribuer mais à aucuns qui manient mal vos affaires. »

— Sa Majesté dit : « Je connais bien ceux de mon conseil : ils sont tous gens de bien, et si ce que vous dites a lieu, il faut que je sois ou ignorant ou méchant. Vous avez prêché qu'il ne me fallait point aider à faire un magasin pour cette guerre; on vous a mû à me rendre mon peuple si contraire à mon service. »

— Répond le théologal : « Sire, je crois qu'on le

Digitized by Google

vous a dit ainsi, mais je crois qu'il ne se trouvera aucun catholique qui le dise. J'ai déployé la misère de ce temps auquel on voit le soldat si insolent qu'il ne laisse aucun moyen ni commodité au paysan pour lui subvenir, même qu'il emmène ses chevaux qui est occasion que le paysan ne peut semer, certain présage de famine pour l'année prochaine, et outre plus il ne peut rien amener de sa moisson à son maître, qui est réduire les citoyens des villes aux impossibilités à vous faire aucun magasin pour cette guerre sainte. S'il se prouve par gens de bien et bons catholiques que j'aie dit autre chose sur ce point, j'en attends la punition de vrai rebelle et séditieux. »

—Sa Majesté dit : « N'avez-vous touché aucun propos en public de d'Épernon ? »

—Répond ledit théologal : « Non, Sire ; vrai est que pour ce que j'ai blâmé généralement tous ceux qui font alliance par mariage avec les huguenots ; on vous peut avoir rapporté que j'ai désigné monsieur d'Épernon comme ayant alliance avec la maison de Candale par la femme qu'il a épousée laquelle est à parentée et alliée au Roi de Navarre. Mais cette interprétation que veulent donner les méchans pour me faire toujours plus d'ennemis, et encore que la voix du peuple dit cela, si ne l'ai-je jamais dit. »

— Dit Sa Majesté : « La maison de Candale n'appartient en rien au Roi de Navarre sinon d'Adam et d'Eve. Je vois que c'est : vous parlez devant mon peuple de moi et de mon État, ou de mon conseil ; vous étiez trop à votre aise. Si vous étiez comme un pauvre capucin, vous parleriez plus sagement, mais vous ne voulez point telle austérité. S'il y a quelque bon morceau par la ville c'est pour vous autres. Vous n'allez pas nu-

Digitized by Google

pieds, vous êtes bien chaussés et vêtus; voilà que vous faites me connaître. Je voudrais bien savoir qui vous êtes qui parlez si librement de tout le monde? »

—Répond le théologal : « Sire, la Sorbonne de Paris me connaît bien et assurera toujours qui je suis et comme j'ai vécu, quand j'y ai été. Personne ne peut être reçu qui ne soit bien connu dès le berceau et qu'il n'épouse l'humilité surtout; et, depuis six ans en çà que j'en suis sorti, j'attends les reproches que voudraient donner ceux d'Orléans contre moi et me mettre à épreuve pour les ouïr et y répondre, m'assurant que ceux qui n'ont jamais été huguenots ne me dénieront point. »

—Dit Sa Majesté : « Si veux-je vous connaître particulièrement et m'assurer de vous comme vous avez vécu, et pour ce faire je veux vous retenir! »

— Dit le théologal : « Sire, je suis votre sujet pour vous obéir, je suis prêt d'aller partout où il vous plaira me commander; mais je supplie votre Majesté de prêter aussi bien l'oreille à l'accusé comme aux accusateurs. »

Sur ce, le Roi fesant une démarche pensait en soi quelque chose sans rien dire. Quoi voyant, ledit théologal lui dit : « *Sire, il y a un Dieu.* »

Sa Majesté de rechef, sans dire mot, pensait en soi quelque chose et regardait attentivement ledit théologal, lequel continua, et reprenant le susdit propos, ajoute ces mots parlant à Dieu : « *lequel jugera entre mes accusateurs et moi.* »

Sur quoi demeura sa dite Majesté encore toute pensive, puis ayant fait encore une démarche ou deux regarda ledit théologal lui disant : « *Je vous ferai bien obéir;* » et dit à son grand prévôt : « *huissier, menez-le.* »

Ledit théologal fesant la révérence à sa dite Majesté

Digitized by Google

pour s'en aller, lui dit : « Sire, j'espère que vous connaîtrez le contraire de tout ce qu'on vous a fait entendre de moi, Dieu aidant, et que ne vous ai jamais été désobéissant, et que j'ai volonté de vous être tel toute ma vie. Votre volonté soit faite. »

Puis Sa Majesté, sans plus dire autre chose, fit un clin d'œil et branlement de tête à son dit prévôt, et ledit théologal s'en alla avec lui.

Digitized by Google

REQUÊTE

AU PARLEMENT,

POUR RAPT ET SÉDUCTION,

CONTRE

L'ARCHEVÊQUE D'AIX.

A NOSSEIGNEURS DU PARLEMENT.

30 mars 1618.

Supplie humblement Françoise de Liand, damoiselle, disant qu'en l'an 1607, ayant été envoyée en cette ville par le comte de La Brosse, son père, pour être nourrie avec dame Claude de Chivray, dame de La Plâtrière, dame d'honneur de feu Madame la duchesse de Bar, n'étant icelle suppliante âgée pour lors que de treize à quatorze ans, en l'an 1609, M. Paul Hurault de L'Hôpital, archevêque d'Aix, prit sujet sur un propos de mariage d'entre le fils de ladite dame de la Plâtrière et la fille du feu baron de Gauville, sœur de la femme de Jean Hurault de Gommerville, son frère, de fréquenter en la maison d'icelle de La Plâtrière, où aussitôt après aurait vu la suppliante. Abusant de la faiblesse de son âge, il lui entama divers propos de mariage, et enfin passa si avant que de lui proposer qu'il lui était loisible de la rechercher pour femme, nonobstant sa

(1) Bibliothèque royale, section des manuscrits.

Digitized by Google

profession; que ce n'était point chose sans exemple, plusieurs prélats de sa qualité s'étant mariés secrètement. Par tous lesquels discours, dont ledit archevêque l'importunait à toute heure, finalement il trouva moyen de surprendre l'imbécillité de son esprit et lui faire prêter l'oreille au mariage qu'il disait désirer avec tant de passion, et après plusieurs sermens réitérés à diverses fois, et même en églises, de jours et heures plus religieuses, l'aurait contrainte de consentir à ce qu'il désirait, ensuite de quoi icelui sieur archevêque aurait passé plusieurs années avec la suppliante, lui faisant entendre qu'il la tenait et réputait pour sa femme légitime. Dont ledit sieur de La Brosse, père de la suppliante, ayant appris quelque chose, et s'étant informé d'une partie de ce qui s'était passé, estime être obligé de poursuivre la réparation du déshonneur fait à la suppliante, et, en sa personne, à toute sa famille, par les pernicieux et détestables artifices dudit sieur archevêque. Et pour cet effet fit mettre entre les mains de monsieur Guy-Potier, avocat au parlement, les pièces que la suppliante pouvait avoir pour preuves de sa malheureuse procédure, afin de prendre avis de ce qu'on aurait à faire pour avoir justice d'un si mauvais acte. Mais au lieu de faire, par ledit Potier, ce à quoi sa conscience et sa profession l'obligent, il se serait laissé corrompre par ledit archevêque, auquel, moyennant les sommes et deniers dont ils auraient convenu ensemblement, il aurait livré les principales pièces, dont le père de la suppliante se pouvait servir, à l'encontre de lui, et entr'autres des promesses de mariage faites par icelui sieur archevêque à la suppliante, et écrites de sa propre main, et autres pièces servant à son entière conviction. En quoi fesant, ledit Potier aurait ôté audit

Digitized by Google

sieur de La Brosse le moyen de commencer la poursuite qu'il voulait intenter à l'encontre dudit sieur archevêque; ce qui aurait donné sujet audit sieur de La Brosse, père de la suppliante, de faire sa plainte en la cour contre icelui Potier, et demander justice de sa perfidie et prévarication. Mais ledit sieur archevêque, voyant que la poursuite, qui se faisait contre ledit Potier, retombait sur lui, aurait cherché toutes sortes d'inventions pour en rompre le cours, ayant fait susciter divers procès à la suppliante, sous les noms des personnes interposées, et finablement aurait fait informer par le bailly du palais à l'encontre d'elle, à la requête du sieur de Gommerville, son frère, qui aurait calomnieusement supposé qu'elle aurait tenu quelques paroles scandaleuses contre le sieur de Gommerville; sur quoi, ayant fait ouïr quatre ou cinq témoins, toutes personnes infames ou ses domestiques, il aurait obtenu décret de prise de corps contre la suppliante, lequel décret aurait été scandaleusement exécuté le trentième février dernier. Et depuis la suppliante ayant été contrainte de subir l'interrogatoire, aurait la provision de sa personne, à la caution de son procureur. Et d'autant que le procès ne lui aurait été suscité par ledit sieur de Gommerville, qu'en exécution du concert et déclaration d'entre ledit sieur archevêque et ledit Potier; afin d'empêcher la poursuite de la suppliante contre eux, icelui sieur archevêque aurait baillé sa requête au bailli du palais, afin d'être reçu partie à intervenir audit procès, prétendant que par les informations il y aurait preuve de quelques paroles tenues par la suppliante. Ayant interjeté appel de la procédure faite par ledit bailli du palais, ledit sieur archevêque aurait fait reconnaître par la suppliante une certaine lettre par

Digitized by Google

elle écrite à monsieur de Bélesbat, conseiller du roi, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, et neveu dudit sieur archevêque, ensemble un certain projet de requête qu'icelle suppliante aurait envoyée audit sieur archevêque, même afin de lui faire reconnaître les mauvaises et pernicieuses procédures dont il aurait usé à l'endroit de la suppliante, et, en ce fesant, l'amener à la raison. En conséquence de laquelle reconnaissance, icelui sieur archevêque aurait baillé la requête à la cour à ce qu'il lui plût évoquer le procès pendant au bailliage, prétendant que par le moyen de ces pièces il y a preuve de sa plainte, et qu'il n'est besoin d'autres preuves. En quoi ledit sieur archevêque fait connaître le peu de soin qu'il a de son honneur, et sa persévérance en sa mauvaise intention qui, après avoir ravi l'honneur de la suppliante en la bassesse de son âge, sous des promesses trompeuses et sermens scandaleux, demande ses réparations à l'encontre d'elle.

Ce considéré, Nos Seigneurs, attendu ce qui dit est, et que la suppliante n'a rien dit par lesdits deux écrits que la pure vérité, en quoi même elle a été si retenue qu'elle ne les aurait adressés à autre qu'audit sieur archevêque et audit sieur de Bélesbat, son neveu, afin de faire penser icelui archevêque à sa conscience; qu'en effet ledit sieur archevêque a ravi l'honneur de la suppliante sur des promesses de mariage accompagnées de sermens extraordinaires, qui est un crime des plus atroces, il vous plaise de donner acte à la suppliante de ce qu'elle soutient les plaintes contenues, tant en ladite lettre, qu'audit projet de requête; permettre à icelle suppliante d'en informer, tant par écrit que par témoins, et pour reconnaître par ledit sieur archevêque ses lettres et autres écrits qui sont restés entre les mains de la

Digitized by Google

suppliante, les autres qui avaient été confiés audit Potier, ayant été livrés audit sieur archevêque; commettre tel de vous, Nos Seigneurs, qu'il vous plaira, pour, après ladite information faite, être fait justice à la suppliante, ainsi qu'il appartiendra par raison, et, pour faire droit à la présente requête, ordonner que les parties, venant plaider sur la requête présentée par ledit sieur archevêque, elles viendront pareillement plaider sur les fins et conclusions de la suppliante. Et vous ferez bien.

FRANCOISE VALLIN DE LIAND.

Soit montré au procureur-général du roi, communiqué à la partie, et en viennent au premier jour, et pour la reconnaissance des missives est commis monsieur François Delavau, conseiller du roi.

Fait en parlement, ce 30 mars 1618.

A monseigneur le Nonce et nosseigneurs de l'Assemblée du Clergé.

Supplie très-humblement damoiselle Françoise Vallin de Liand, disant qu'en l'an 1607, et le treizième de son âge, elle aurait été amenée en cette ville de Paris par madame de La Plâtrière, dame d'honneur de feu Madame la duchesse du Bar, sœur unique du feu roi Henri-le-Grand, à laquelle, tant en faveur de son mérite, qu'en considération de la religion prétendue réformée dont elle fesait profession, Messieurs ses père et mère l'auraient donnée en l'an suivant 1609.

Monsieur Paul Hurault de L'Hôpital, archevêque d'Aix,

Digitized by Google

sous prétexte d'un futur mariage, que depuis il a fait entre le fils de ladite dame et la belle-sœur de monsieur de Gommerville, son frère, se serait acquis, tant par ce moyen que par lesdites apparences de religion et piété de laquelle il voilait ses desseins sacrilèges, un tel et si libre accès chez ladite dame que, sans scandale, l'entrée de la maison lui était ouverte à toute heure, et, abusant de l'honneur de Dieu et du respect qu'il devait à ladite dame, aurait attenté, en cet âge tendre et enfantin, de lui ravir ce que Dieu et la naissance lui auraient donné de cher, par le moyen de son bien dire, et voyant, dès ce temps-là, que la suppliante était recherchée de plusieurs gentilshommes, dont le moindre la pouvait rendre heureuse par le mariage qu'ils désiraient contracter avec elle, et qu'aussi son inclination était de haïr le vice, chercha, parmi les artifices de sa malice et de son industrie, les moyens d'exécuter une si pernicieuse entreprise, lui promettant des montagnes d'or. Et sachant qu'elle avait pris naissance de personnes de la religion prétendue réformée, et de plus, élevée avec une dame qui en fesait profession, jugea qu'il pourrait, en faveur du mariage, triompher de sa pudicité, ce que la suppliante au commencement ne put accorder, lui démontrant que Dieu et sa conscience y seraient offensés, pour ne savoir point que telle chose se pratiquait entre ceux de sa profession. Pour cet effet, violant un jour ce qu'il y a de plus saint et de plus auguste au monde, après ce long temps qu'il avait perdu, lui apporta une Bible et lui dit que les lois divines étaient plus obligatoires que les humaines qui, pour certaines considérations, leur avaient ôté la liberté de se marier visiblement, et puisque son salut dépendait absolument de là, qu'il était

Digitized by Google

contraint de lui ôter le scrupule qu'elle y apportait, lui montrant qu'en la loi de nature c'était la première institution; en la loi écrite qu'il était expressément commandé au grand-prêtre et au sacrificateur de se marier à une fille vierge, en la loi de grace, que saint Paul ordonna, que l'évêque fût mari d'une seule femme, rapporta en plusieurs passages que quantité de personnages, qu'il nomma à la suppliante, les avaient devancés en ce pieux office, et qu'il croyait qu'elle ne devait plus faire de difficultés de l'accepter pour son mari. Et le sieur archevêque reconnaissant que sous ces belles apparences l'amour s'emparait peu à peu de son cœur, lui remontrant continuellement que cette action était grandement méritoire devant Dieu, enfin, après longues années, dans lesquelles ne s'écoula un seul jour qu'il ne la vît et qu'il ne lui écrivît deux ou trois fois, força la suppliante, sous ces considérations, de consentir et effectuer ce mariage, pour lequel rendre assuré devant Dieu, disait-il, la fit conduire à l'église, et, oyant la sainte messe ensemble, lui dit : « Afin que « Dieu soit témoin de nos promesses et vengeur de mon « infidélité, si tant était qu'il en advînt de m'éloigner « de ce que je dois, je vous fais venir en ce lieu pour « vous donner ma foi, attestant toute la hiérarchie cé- « leste se souvenir de ceci comme témoins irréprocha- « bles des assurances que je vous en donne. » Ainsi donc la damoiselle, charmée par ces appas frauduleux, le reçut pour son mari et lui bailla pareille promesse de l'honorer comme son seigneur. Et, Messieurs, d'autant qu'il serait impossible de vous dire de quelles paroles et de quels artifices ledit sieur archevêque se servit pour tromper cette innocente, suffit de vous dire qu'elle croit que les démons, bien que parjures, n'y eussent pas

Digitized by Google

manqué. Et ayant ledit sieur archevêque confirmé ses paroles tant pour Dieu que pour le soin du monde qu'il devait avoir pour elle, un mercredi et vendredi saints, aux pieds d'un crucifix, mettant sa main perfide dans celle de la suppliante, l'assura de toutes les conventions qu'il lui avait proposées. Le sieur archevêque, impatient d'avoir ce qu'il désirait, trouva moyen de se retirer dans un cabinet, sans être aperçu de nul, disant qu'il n'était à propos de publier ce mariage, et la nuit venue, laissa prendre audit archevêque, lui obéissant comme à son seigneur et mari, ce qu'elle avait de plus cher.

Un matin ledit sieur archevêque se levant fut aperçu par ladite dame de La Plâtrière, à laquelle ne pouvant plus céler ce qui s'était passé entre eux, lui déclara le tout, la suppliant de la traiter désormais comme sa vraie et légitime épouse, et lui dit comme, pour cet effet, ils avaient été à l'église, mais qu'il ne se voulait point déclarer qu'il ne l'eût rendue dame paisible d'une terre qu'il avait achetée pour la suppliante, qui valait 1,200 écus de rente, et qu'il la suppliait de tenir le tout secret. Ladite dame, étant de sa religion prétendue réformée, ne révoqua point en doute qu'ils ne fussent légitimement mariés, mais ses affaires l'appelant en Anjou, fut contrainte, son fils et deux de ses petits enfans étant malades, de partir à l'improviste. Ledit archevêque absent, étant allé à vingt lieues d'ici chez M. de Gommerville, son frère, ladite dame écrivit au sieur archevêque, et le pria de l'excuser de son départ. Ledit sieur deux jours après de retour fut pour voir ladite dame, et ne trouvant que son écrit, commanda à la suppliante de ne sortir du logis où ladite dame était avec sa femme de chambre, à qui il com-

Digitized by Google

manda pareillement de bien servir la suppliante; et, pour donner moyen à la suppliante d'être en cette ville lui donna quelque somme d'argent en attendant qu'il exécuterait ses promesses. Un jour, le père de la suppliante, voyant la dame de retour, sa fille absente de son appartement, voulut s'informer du sujet qui la retenait, et, ouvrant un bahut que la suppliante avait, trouva un grand nombre de lettres portant tant promesses que confirmations de mariage d'entre ledit sieur et la demoiselle sa fille, chargea damoiselle Isabeau Vallin, sa fille aînée, de ces papiers et contrats, pour demander justice et crier vengeance du rapt que ledit sieur archevêque avait fait de sadite fille, lui n'y pouvant venir pour se bouger du lit, ni son fils aîné pour avoir charge de Sa Majesté qui l'appelait aux guerres passées. Et ladite damoiselle Isabeau étant en cette ville s'adressa au nommé Guy-Potier, avocat au parlement, estimant que, tant en la faveur de la partie que pour son devoir, il défendrait leur bon droit. Mais au contraire ledit Potier, violant la foi publique, donne avis, après avoir consulté plusieurs fois lesdits papiers chez monsieur Chauvelin en présence d'autres anciens avocats, audit sieur archevêque de ce qui était entre ses mains. Et au lieu que ledit archevêque devait éteindre cette action par quelque moyen salutaire pour lui et pour la suppliante à qui il devait tout, accorda avec ledit Potier qu'il corrompit par argent et par menaces, et le gagna si bien que, pour tromper la suppliante, ils lui proposèrent qu'un accord serait plus honorable qu'un procès et que l'affaire la regardait elle seulement. La suppliante qui était contrainte par les siens de se joindre avec eux, et désireuse de conserver ledit sieur archevêque comme son seigneur et son mari,

Digitized by Google

dit qu'elle ferait son possible pour sa conservation, encore que ledit sieur archevêque lui eût par plusieurs fois denié la vie, et menacé l'ame quand il sut que l'on voulait avoir raison de son rapt, accorda avec lui que la terre qu'il lui avait donnée par contrat de mariage lui demeurerait, et qu'il baillerait à la suppliante deux mille écus qu'il devait bailler pour acquitter ladite terre qui doit encore plus. L'avocat reçut les deux mille écus, les prêta au desçu de la suppliante, et en son nom, afin de l'incommoder et qu'elle ne s'acquittât; de laquelle somme elle fut contrainte de donner cent écus audit Potier pour avoir de lui une reconnaissance de seize cents écus qu'il avait prêtés en son nom. Ledit sieur archevêque et ledit Potier, au lieu de parachever l'accord fait avec ladite suppliante, ledit Potier rendit partie des papiers qui lui avaient été fiés, au desçu de la suppliante qui ne les devait point rendre que ledit sieur ne lui eût baillé la terre promise. Et Potier, avertissant ledit sieur archevêque que, par ledit conseil, il avait deux témoins qui, ayant été mis sous un tapis par damoiselle Isabeau, sœur de la suppliante, et qu'ils avaient entendu dudit sieur l'accuser d'être double sacrilège, d'avoir ravi l'honneur d'une famille sous prétexte de mariage, violant les lois divines et humaines par la sensualité qui l'avait contraint de coucher avec elle le même jour qu'il avait célébré la messe; et bref ces témoins entendaient de lui et le mariage et les conventions d'icelui. Résolvant de corrompre Michel Laurent, l'un des témoins, et cousin de Potier, et Clément, autre témoin; et ayant gagné leur conscience par argent, s'assemblèrent chez ledit archevêque pour aviser aux moyens qu'il fallait tenir à empêcher que la suppliante n'eût le moyen de se ressentir de la

Digitized by Google

trahison faite par ledit sieur archevêque et Potier; et fabriquèrent ensemble une lettre sous un nom supposé adressante à Potier, contre l'honneur de Clément, et lui firent dire que la demoiselle était de vie scandaleuse, et même qu'elle avait par plusieurs fois prié Clément de coucher avec elle, afin d'un côté l'accusée d'être familière pource que toutes les promesses dudit archevêque étaient sous seing-privé, et d'autre côté que c'était une garce..... Clément ayant été durant ce procès constitué prisonnier pour un assassinat qu'il a commis en la personne d'un nommé Viamont, ledit sieur archevêque l'en retira, payant au geôlier sa dépense, et, n'ayant point d'argent, en fit répondre par le sieur de Mauregard, son maître d'hôtel, et depuis a fait obliger ledit Clément sous un tiers nom à toutes les sommes par lui baillées et par corps, afin de le tenir à l'attache comme un mâtin.

Et d'autant, Nosseigneurs, que ladite suppliante ne peut entrer en justification ni faire reconnaître son innocence, ni demander les papiers et contrats qu'au détriment de la vie et honneur dudit sieur archevêque, et qu'il semble qu'à cette ruine l'intérêt de Dieu et de l'Église y soient conjoints, elle vous fait cette très-humble remontrance, et vous supplie, Nosseigneurs de l'assemblée du clergé, d'aviser parmi vos saints conseils quelque salutaire effet pour remédier à cette infortune, et empêcher la tyrannie et impiété dudit sieur archevêque, et qu'elle ne soit contrainte de crier publiquement vengeance, et de faire apparaître pour sa salvation, aux yeux de tout le monde, la vérité de cette déplorable histoire. Et vous ferez bien.

Digitized by Google

MISSION

DU GÉNÉRAL BRUNE

CONTRE BORDEAUX, EN 1793 (1).

Brune au citoyen Bouchotte, ministre de la guerre.

Le 24 septembre 1793.

CITOYEN MINISTRE,

Il n'y a pas ici un seul soldat de l'armée destinée contre Bordeaux, mais il y a des généraux. Le général de division Frigeville est ici et va commander en chef cette armée. Voilà qui va bien pour les généraux, mais les républicains ne s'en accommodent guères.

Moi qui aime finir promptement, je me sens grande envie d'aller révolutionner à Bordeaux, où je suis certain de n'avoir rien à risquer.

Je vous envoie copie de ma lettre au comité de salut public, elle vous mettra au fait de ce qui se passe ici.

Donnez-moi vos ordres et comptez sur mon zèle.

Je suis avec estime et amitié
votre compatriote

BRUNE.

(1) Ces pièces font partie de la collection d'autographes de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

Brune aux représentans du peuple formant le comité de salut public.

Du 24 septembre 1793, an II de la République, une et indivisible.

CITOYENS,

Après avoir reçu les dépêches dont vous m'avez chargé pour les citoyens Tallien et Isabeau, je suis parti de Paris accompagné de mon aide-de-camp, du citoyen Augé, adjudant-général, et des citoyens Lescot et Caulet, tous vrais patriotes dévoués à la cause de la liberté.

Pour éviter Bordeaux, j'ai été forcé, pour me rendre à la Réole, de passer par Agen. Là, j'ai remis le 21 du courant vos dépêches au représentant Isabeau. Avant d'entamer le compte que j'ai à vous rendre sur l'objet de ma mission, je dois vous avertir de la situation de la poste aux chevaux. Elle est telle que je ne puis me refuser à l'évidence de la conspiration partielle qui tend à détruire la correspondance entre les citoyens et les autorités populaires de la république. Partout les chevaux de poste manquent de nourriture, et, par cette raison, le service public est presque nul en tout lieu, généralement parlant, et manque absolument dans certains endroits. Souvent les bœufs traînent les chaises de poste. Citoyens représentans, voudrait-on par ces misérables manœuvres dégoûter l'industrie et anéantir les communications? Prenez-y bien garde, cet objet est d'autant plus essentiel qu'il fatigue les voyageurs, et sert de spectacle de misère aux aristocrates, qui ne négligent rien pour nous nuire, et citent cet état des

Digitized by Google

postes de la république pour une faute du gouvernement. Les départemens sont trop peu aptes aux mouvemens révolutionnaires, pour réparer, chacun dans son territoire, la situation des postes. Voici des moyens que je vous propose, parce que je crois que leur effet rendra dans quinze jours aux postes de la république toute leur activité...

(*Suit un projet sur l'organisation des postes, dont le dernier article seul mérite d'être rapporté.*)

Article 8. Les maîtres de postes qui ne se mettront pas en service public complet sous un mois, d'après les déclarations des autorités constituées, seront traités comme émigrés.

Je reviens, Citoyens représentans, à l'objet de ma mission. Arrivé à Limoges, ville en grande relation de commerce avec Bordeaux, j'ai des conférences avec les patriotes. Il en résulte que la victoire des troupes de la république dans la Flandre maritime diminue l'espoir des fédéralistes, et que la haine que les sans-culottes leur portent s'accroît considérablement. Les patriotes de la Haute-Vienne sont prêts à marcher contre Bordeaux rebelle, et je dois cette justice aux habitans de toutes les villes par où j'ai passé, que le même zèle les anime, mais surtout en raison du succès de nos armes.

Nous avons rencontré à Montauban le courrier envoyé par le général Dagobert près la Convention Nationale. Le bruit qu'il a répandu de nos triomphes sur les Espagnols a fait beaucoup de bien. Je ne vous dissimulerai cependant pas que les aristocrates boutiquiers, surtout dans ces cantons, ne sont pas encore mis à l'or-

Digitized by Google

dre. A Agen, le représentant Tallien vient d'être forcé de casser la société populaire. Vous sentez qu'il agit révolutionnairement, et cette mesure vous fait connaître l'esprit public de ce pays. Après m'être entretenu quelque temps avec le citoyen Tallien sur la situation de Bordeaux et celle des départemens environnans par rapport à cette ville coupable, j'ai vu, avec une satisfaction vraiment républicaine, que le mouvement révolutionnaire, indispensable dans cette ville, pourra y être organisé assez promptement.

J'ai quitté le représentant Tallien à Agen, et me suis rendu près le citoyen Isabeau à la Réole, où ce représentant demeure actuellement; j'ai entendu le rapport du citoyen Duvernet sur la situation des forteresses de la tour de Cordouan, Royan, Blaye, et le fort Médoc, ainsi que sur le vaisseau stationnaire qui ferme la rivière par la combinaison de son service avec celui de ces forts. Ce rapport m'a donné la conviction que les Bordelais, n'étant pas les maîtres de la rivière, reviendraient bientôt à résipiscence. Cette pensée n'a pas tardé à être appuyée par des probabilités plus grandes. Les députations des sections de Bordeaux se succèdent à la Réole pour inviter les représentans à s'y rendre. Je le répète, les précautions qui mettent la rivière à la disposition des sans-culottes, et l'arrestation des vaisseaux qui emportaient les richesses des négocians, sont les sûrs garans de la très-prochaine révolution populaire qui aura lieu dans cette ville.

La situation des esprits est ici excellente, et les rapports qui me sont faits sur celle des environs, ne me laissent plus à douter que Bordeaux n'aime mieux exécuter les lois de lui-même que de s'y voir forcer par les armes, et je crois m'apercevoir que les patriotes ne

Digitized by Google

demandent pas mieux. Une opinion, soit fausse, soit fondée, qui est répandue dans ces cantons, indigne surtout contre les Bordelais : on pense qu'ils ne se plaignent de la disette que pour faire passer leurs assignats dans l'achat des grains qu'ils veulent accaparer pour affamer les départemens voisins.

Je me mets en mesure de connaître plus particulièrement l'état de Bordeaux, et de le changer par les moyens que vous m'avez confiés; je vous ferai part à mon retour de la visite que je vais faire aux forts qui commandent la rivière.

Le citoyen Isabeau a fait beaucoup de bien ici, il y est aimé. Je désire beaucoup que le citoyen Tallien revienne promptement d'Agen, pour agir avec concert et vivacité. Sans doute je le trouverai à mon retour de Royan.

Le lendemain de mon arrivée à la Réole, j'ai appris que le général Frigeville venait ce jour même commander l'armée révolutionnaire destinée contre Bordeaux. Je vous avoue que je pense que lui ou moi sommes inutiles dans cette opération, et je ne peux qu'être étonné que des mesures qui devaient être voilées par le prétexte de l'organisation des levées nouvelles, soient changées maintenant, au point qu'il est presque public qu'il se forme à la Réole une armée qui doit bientôt mettre Bordeaux à la raison. Prenez garde qu'on ne donne à cette expédition une importance trop grande, et qu'on ne veuille, pour sa gloire, son service, ou son profit, conserver une armée qui au fait ne doit exister qu'un moment, pour être ensuite répartie sur les frontières. Mes observations ne portent pas sur des faits, mais sur des probabilités qui me paraissent grandes.

Je vais mettre la plus grande célérité dans ma visite

Digitized by Google

des forts, et peut-être, à mon retour, les représentans Isabeau et Tallien auront-ils arrêté le plan définitif de l'expédition.

Je tâcherai de vous rendre compte de tout ce qui sera fait, ou médité, et, par aperçu, je crois que je n'aurai que des avantages faciles à vous annoncer.

Je suis avec respect, Citoyens représentans, etc.

BRUNE.

Digitized by Google

PROPOSITION

DE MEURTRE

SUR LA REINE-MÈRE,

MARIE DE MÉDICIS (1).

Déposition du marquis de Bressieux.

Le lundi vingt-quatre avril 1617, j'allais au Louvre à l'heure accoutumée pour suivre la Reine, mère du Roi, et me trouver à sa messe. Comme je sortais de l'hôtel de Combault, où est l'écurie de la dite dame Reine, je vis fermer les portes du Louvre et ouïs tirer des coups de pistolet dedans. Cela me fit hâter le pas, pour voir ce que ce pourrait être, et, comme j'approchais de la porte, j'en vis sortir l'épée à la main un homme qui m'arrêta par le bras et me dit : « D'ami que « je vous suis, n'entrez point là dedans : vous y rece- « vrez du déplaisir. » Depuis, pensant au succès de toutes les choses qui s'étaient passées durant le jour susdit et le mardi et le mercredi suivans, et en parlant avec ceux qui me venaient voir dans mon logis, où je m'étais retiré, j'appris que cet homme qui m'avait retenu le bras était un nommé Travail, de Dauphiné, homme de qui, à la vérité, je connaissais le nom et les parens, étant du même pays, et qui avait souvent recherché de s'approcher de moi et me fréquenter; mais

(1) Bibliothèque royale, section des manuscrits.

Digitized by Google

le cours de sa vie lui avait acquis une si mauvaise réputation, que j'avais toujours cru devoir rejeter les choses qui me pouvaient venir de lui. En effet, il a été capucin, depuis portait l'habit de prêtre séculier, et, lorsque je le rencontrai, il était, comme j'ai dit, l'épée à la main et hors d'habit de prêtre. Toutefois, me ressouvenant qu'il m'avait témoigné quelque sorte de bonne volonté, je crus lui en devoir faire paraître quelque sorte de ressentiment, et partant je lui envoyai dire chez lui, par un gentilhomme nommé Dat, que j'eusse bien désiré de le voir pour lui dire le gré que je lui savais pour la bonne volonté qu'il me témoigna en l'occasion susdite. Il me renvoya dire par le même Dat qu'il me verrait le plus tôt qu'il serait possible; et cela fut le vendredi au soir; car, bien que dès le jeudi matin j'eusse donné charge de le voir au susdit, il ne put le rencontrer plus tôt.

Le samedi matin il vint à mon logis un jeune homme qui disait se nommer Cotin, lequel me fit dire qu'il avait à parler à moi de la part de monsieur du Travail. Je le fis entrer dans ma chambre, où je m'habillais. Il me dit que monsieur du Travail n'avait pu me venir voir dans mon logis, d'appréhension qu'il ne se mît en ombrage auprès de ses amis, et qu'il me priait de me rendre sur les neuf heures du soir au-devant des Augustins, sur le quai, et qu'il me verrait et me dirait chose qui me pourrait apporter du contentement. Mais parce que je le savais déjà homme de mauvaise réputation, je lui répondis que notre entrevue, en pareil lieu et au temps où nous étions, pourrait être suspecte si elle était découverte, et que je le priais d'en choisir quelqu'autre. Et l'après-dîné, le même jour, ledit Travail, passant devant mon logis, rencontra un valet de

Digitized by Google

pied de la Reine-Mère, nommé Péronne; lequel il chargea de me dire qu'un nommé Travail désirait de parler à moi dans le cloître de Saint-Germain, où il m'allait attendre. Aussitôt je lui envoyai un des miens, nommé L'Epinette, pour lui dire de m'attendre dans l'église et cependant l'entretenir. Environ un quart d'heure après, j'allai trouver ledit Travail, le remerciai d'abord de la bonne volonté qu'il m'avait témoignée en l'occasion susdite. Sur quoi il dit : « Coupons court, « et regardons à quoi je vous puis servir auprès de « mes amis; » et sur ce, me tint plusieurs propos pour me faire connaître qu'il pouvait comme tout envers le Roi et monsieur de Luynes, et me dit qu'il était expédient de faire en sorte que la dite dame Reine n'allât point à Moulins, qu'il fallait la laisser plus près de Paris, qu'il en parlerait audit sieur de Luynes, avec lequel désirait de me lier étroitement, et qu'il me donnerait de ses nouvelles.

Lundi dernier, au matin, ledit Travail, passant encore au-devant de mon logis, dit à un autre valet de pied de la dame Reine, nommé La Combe, qu'il m'allait attendre dans l'église Saint-Germain, auquel lieu j'envoyai aussitôt ledit L'Epinette, pour lui dire que je m'en allais ouïr messe aux Augustins, où nous pourrions parler plus commodément. Mais parce qu'il y avait une grande procession et une prédication, je m'en allai pour chercher à ouïr une messe aux Cordeliers, et donnai charge d'y amener ledit Travail, lequel, y ayant été amené par ledit L'Epinette pendant que j'oyais la messe, ledit L'Epinette m'avertit comme ledit Travail m'attendait dans le cloître; mais que je me gardasse de lui; qu'il avait reconnu en ses discours que c'était un esprit dangereux et bien violent, et, qu'entre autres choses,

Digitized by Google

il lui avait dit que ledit sieur de Luynes n'avait pas assez de résolution pour parachever ce qui avait été commencé, qu'il n'y avait de fait que la moitié et qu'il fallait parachever, autrement que nous étions tous perdus; qu'il plaignait ma condition pour me trouver embarqué au service de ma dite dame Reine, pendant la vie de laquelle je ne pouvais espérer aucun avancement, vu que le Roi ne se fierait jamais en moi; que si elle pouvait mourir d'une douce maladie, qu'il me rendrait le plus heureux homme du royaume, après ledit sieur de Luynes. Desquels discours ayant jugé que ledit Travail pouvait avoir quelque mauvais dessein dans l'ame, je pris résolution, parlant à lui, de me tenir toujours dans des termes qui ne l'empêchassent point de s'ouvrir à moi. Ainsi, l'ayant abordé dans le cloître, il me dit doucement de le suivre, et, après plusieurs détours en divers endroits des Cordeliers, il s'arrêta sous une grande porte tout joignant les murailles de la ville, fort éloignée de la vue du monde, où étant, il me dit avoir parlé de moi au Roi et à monsieur de Luynes dans le jardin des Tuileries, et que je devais m'assurer de recevoir toutes sortes de témoignages de leur bonne volonté. Ensuite ledit Travail entra en un long discours sur les affaires de cet État, dit qu'il y avait grandement servi du temps du feu Roi, et que pour cet effet il s'était fait capucin, puis huguenot, et enfin séculier, qu'il ne s'était négocié affaire d'importance dans la chrétienté qu'il ne s'en fût mêlé par le commandement du feu Roi; qu'il était homme qui se portait à servir ceux qui l'y obligeaient, plutôt par bonne volonté que par bienfait, et même à desservir ceux qui le désobligeaient: témoin, me dit-il, ce que je pouvais avoir appris de ce qui s'était passé entre le cardinal Monopoli et lui, pour

Digitized by Google

ce que ledit sieur cardinal, le rencontrant sur le passage d'un pont, ne lui avait point rendu le salut, que cette querelle faillit à renverser toute la chrétienté, et qu'enfin il fit périr ledit sieur cardinal, et eut le plaisir, ayant été accusé de l'avoir fait empoisonner, d'être présent quand son corps fut ouvert, et, sous prétexte de se justifier, dit qu'il avait eu ce contentement de manier de ses deux mains le cœur de son ennemi.

Auxquels discours, suivis et entrecoupés de plusieurs autres touchant le cours de sa vie, s'étant écoulé beaucoup de temps, il retomba sur le propos de la Reine, mère du Roi. Il me dit qu'il était impossible de croire qu'elle perdît le ressentiment de ce qui s'était passé, et qu'il était malaisé que nous puissions avoir du repos pendant sa vie; qu'il reverrait encore le Roi et ledit sieur de Luynes aux Galeries, où il avait assignation pour l'après-dîné, et qu'après j'aurais de ses nouvelles.

Ces discours m'ayant de plus en plus confirmé en la mauvaise opinion que j'avais conçue de lui, je fis aussitôt avertir le sieur de Luynes de la créance que j'avais que ce dit Du Travail avait quelque mauvais dessein, afin que l'on y fît prendre garde, dont ledit sieur de Luynes me fit remercier, avec prières d'apporter tout ce que je pourrais pour en tirer davantage d'éclaircissemens, et que de sa part il y travaillerait aussi. Le même jour de lundi sur les six à sept heures du soir, ledit Du Travail m'ayant rencontré à la porte de mon logis, me dit qu'il avait à me dire, et que je pourrais l'aller trouver en toute sûreté dans sa chambre sur les huit à neuf heures du soir. Mais auparavant que d'y aller je voulus encore en faire avertir le Roi par monsieur de Luynes, pour savoir si Sa Majesté le trouverait bon;

Digitized by Google

ce qui m'ayant été non-seulement permis mais commandé, me rendis en la chambre dudit Travail conduit par un homme qu'il m'avait envoyé, qu'il me dit être, ce me semble, neveu du maître du logis dudit Travail, et qui se nommait Morin. Étant dans laquelle chambre, ledit Travail de son mouvement, sans que je l'en eusse requis, me dit qu'il n'y avait personne de caché, m'ouvrant les cabinets et découvrant son lit; et, après avoir fermé la porte au verrou, me dit : « Séions-nous et « parlons librement à cette heure que personne ne nous « peut ouïr. » Étant assis il commença son discours par me dire qu'il avait à communiquer chose de grandissime importance; mais qu'il n'y avait rien de si estimable parmi les hommes que le secret, et que, pour nous assurer l'un de l'autre, il fallait y engager nos ames à tous les diables, et jurer de notre part du Paradis de ne point révéler ce que nous dirions. Ce fait, il me dit qu'il se fierait bien en moi de ce qui regardait la Reine, mère du Roi, et que, si je le voulais croire, il me donnerait le moyen, comme il me l'avait déjà dit, d'être le premier homme du royaume, après ledit sieur de Luynes. Mais auparavant que d'entrer au fond de ce qu'il avait à me dire, il voulait me désabuser de la passion que j'avais au service de la dite dame Reine, et pour cet effet me dit tout ce qui se pouvait dire pour me faire croire que je ne lui avais aucune obligation, et qu'au contraire chacun la jugeait ingrate des services que je lui avais rendus, n'ayant jamais rien fait pour moi; ce qu'il disait toutefois comme très-mal informé de sa bonne volonté, de laquelle tous ceux qui la servent et moi particulièrement avons tous sujet de nous louer. Hélas! il n'y eut sorte de calomnies et impostures qu'il ne dit pour la rendre coupable de tous les dés-

Digitized by Google

ordres de l'État, et me la faire croire autant abominable en sa vie, que toutes ses éminentes vertus connues de tous les gens de bien la rendent illustre et recommandable; ce qu'il dit avec des menteries si exécrables que le seul souvenir m'en apporte de l'horreur, d'autant plus grande que ce fut lorsqu'il y ajouta qu'elle était telle qu'il ne fallait pas espérer que, pendant sa vie, nous eussions autre chose que malheur en France, et que, par ses actions passées, nous devions attendre qu'elle feraitcomme la Reine Catherine de Médicis qui, empoisonna le Roi Charles son fils. En quoi ayant reconnu qu'il n'y avait plus à douter qu'il n'eût autres mauvais desseins, afin d'en tirer ce qu'il avait dans l'ame, je lui dis : « Vous me l'avez dépeinte de sorte « que vous me donnez grand regret de l'avoir servie et « de me trouver embarqué dans son service. » Sur quoi il me répondit que ce serait la bonne fortune de la France, si je le voulais croire; qu'il fallait, pour cet effet, que je travaillasse à jeter des gens dans la maison de la dite dame Reine, jusques à deux ou trois qui fussent à ma dévotion, par le moyen desquels on lui pourrait bailler un boucon, afin de la faire mourir doucement pour éviter le scandale; que si cela ne se pouvait, qu'il fallait trouver les moyens de faire casser ses vieilles gardes, et lui en donner de nouvelles composées de gens qu'il me donnerait, pour s'en défaire par autre voie, lorsque nous le trouverions à propos.

A ces paroles, j'avoue de n'avoir pas tenu ma contenance, ni la résolution que j'avais prise de l'écouter parler, lui apportant des difficultés sur ces propositions. A quoi il me repartit qu'il les avait faites audit sieur de Luynes, qui manquait de courage pour les effectuer, et qu'il fallait que j'en eusse plus que lui; et qu'aussi bien

Digitized by Google

si je ne lui donnais parole de m'y employer, je me pouvais assurer qu'il ne laisserait jamais partir la dite dame sans faire son coup. Et lui ayant dit qu'il ne saurait, parce qu'elle était entre les mains des gardes du Roi, qui l'empêcheraient bien de recevoir du mal, il me dit qu'il ne fallait pas branler au manche, ains se résoudre; et qu'aussi bien il ferait que le Roi sortirait de Paris pour aller au bois de Vincennes, et que, la laissant ici, le dit Travail la ferait déchirer par le peuple. Et sur ce que je lui dis qu'il ne devait pas se promettre d'animer le peuple à une action contre la Reine, mère de son Roi, il me dit, en blasphémant exécrablement le nom de Dieu, que je n'espérasse pas qu'il la laissât partir comme le Roi le lui avait promis; et que, s'il n'était assuré de moi pour exécuter ce qu'il m'avait dit, quand il devrait être roué et tiré à quatre chevaux, il lui donnerait lui-même un coup de pistolet dans la tête. Ce qu'il me dit avec tant de véhémence et de blasphèmes, que, ne me pouvant plus retenir, je lui dis qu'étant plus de minuit, il était temps d'aller souper, et que, m'ayant proposé d'aller voir ledit sieur de Luynes, il fallait remettre lors à résoudre toutes choses.

Dont j'aurais cru devoir avertir Leurs Majestés, ensemble ledit sieur de Luynes, comme je fis le lendemain de bon matin. Sur quoi ledit sieur de Luynes me manda qu'il désirait de me voir pour aviser ensemble les moyens d'empêcher que ce méchant homme ne fît son coup; et que le Roi avait commandé de le faire observer et prendre pour en faire châtiment; que cependant l'on avait donné ordre qu'aucune personne, dont on ne fût bien assuré, n'entrât au logement de ladite dame Reine. Dont, le mardi après-dîné, ayant vu ledit

Digitized by Google

sieur de Luynes et su de lui que ledit Travail lui avait le jour auparavant fait des propositions approchantes à ce que dessus, il l'avait toujours fait depuis suivre et observer, attendant de pouvoir avoir plus de preuves pour le faire mettre en justice. Mais sur ce qu'il avait dit à lui et à moi, il estimait qu'il y en avait assez, pour lui faire faire son procès au parlement; qu'il était à propos que j'envoyasse audit Travail dire de m'attendre dans sa chambre, où je l'allai trouver, pendant que le Roi fesait chercher le chevalier du guet pour l'aller arrêter prisonnier, comme il fit en ma présence sur les huit à neuf heures du soir le même jour.

Digitized by Google

LETTRE

DE LA

SŒUR DE HENRI IV.

A SULLY (1).

Discours fort dur tenu par Catherine de Navarre, sœur du Roi, à M. de Rosny, lorsqu'il lui déclara de la part du Roi que Sa Majesté ne voulait pas consentir à son mariage avec le comte de Soissons.

Monsieur, votre procédé envers un chacun a été toujours suivi de tant d'arrogance, de rebuts et de mépris, que ce ne sont seulement deux ou trois qui vous haïssent, mais toute la France vous déteste aujourd'hui comme un homme brutal qui, tout éperdu de son bonheur, s'aveugle les yeux du corps et de l'ame pour regarder aussi peu ce qu'il heurte que ferait un taureau échappé; là où la haine est publique, la réconciliation en est tant moins espérée. Comme votre fortune a été aussitôt enfantée que conçue, aussi vous a-t-il semblé que vos déportemens ne devaient croître en insolence par degrés et diverses périodes, ains tout d'une traite. Le peuple, la noblesse, et les princes même en ont senti les débordemens. Vous avez à vous plaindre du malheur que ce vous est d'avoir une contenance, un parler, une grimace, qui vous rendent d'un si difficile

(1) Bibliothèque du Roi, section des Manuscrits.

Digitized by Google

accès. Si c'est la nature qui vous a fait un si beau présent, vous lui deviez rendre, dès votre enfance, en sacrifiant plus souvent que vous ne faites. Si cette enflure procède du vent de la grandeur de vos charges, vous n'en êtes nullement excusable, car vous ne pouvez commettre ce péché par manque d'exemple que vous deviez imiter; étant dignes personnages que leur mérite et vertus ont surhaussés plus dignement en rang et honneurs par-dessus le commun; je choisirai entr'autres les sieurs d'Épernon et de Lesdiguières que je puis en nos jours dire les plus chers nourrissons de la fortune. Vous les voyez courbés sous le faix, tant ils sont pleins de gloire, de moyens, et d'honorable réputation; mais que pour cela ils en soient moins affables et moins officieux, tant s'en faut qu'au contraire quand la fortune leur a le plus ri, ç'a été lors qu'ils ont été plus accostables, n'ayant dessein que d'acquérir des amis et serviteurs par la courtoisie. Tous deux ont des personnes qui leur désirent du bien dans les deux religions de la France. Mais vous, Monsieur, ôtez vos deux mignons La Clavelle et Duret, vous n'avez obligé d'un bon visage huguenot ni catholique qui voulussent répandre une seule goutte de leur sang pour votre service. Toutes vos rudesses passées semblaient être raisonnables; mais ce dernier devoiement qui vous a fait médire de ce grand prince est jugé de tous le coup inévitable de votre ruine, car le serviteur est trop outrageux qui se prend au sang et au plus proche parent de son maître. Les rares vertus qui reluisent en M. le comte de Soissons font assez reconnaître son mérite à la France, sans croire que le noir venin d'une langue immonde en puisse souiller ni obscurcir sa gloire. C'est vouloir de la terre brûler le ciel que de voir un M. de Rosny jeter ses

Digitized by Google

foudres contre un prince si haut élevé. Revenez donc à vous. Aussi bien ne sont-ce que pures illusions qui vous enivrent et obscurcissent les sens, d'estimer qu'un courage si généreux puisse rien souffrir de votre audace : vous êtes un trop faible sujet pour soutenir ses efforts. Ce sera vous agrandir quand vous vous humilierez en son endroit, car, perdant les ailes du maître qui vous couvre, vous êtes à jour de tous côtés. Ne parlez point qu'on soit jaloux de votre crédit, on regrette seulement que vous ne tenez quelque mesure en vos actions, pour traiter le monde avec plus de douceur. Quand vous suivrez ce chemin, vous en serez plus affermi, votre fortune en sera de plus grande haleine ; vos enfans après vous n'auront à boire les affronts qui leur sont apprêtés, en éternelles vengeances de l'insolence d'un tel père si éloigné de justes considérations.

Digitized by Google

LA MORT

DU PAPE SIXTE V,

AVENUE A ROME, LE 28 AOUT,

FÊTE DE SAINT-AUGUSTIN,

L'AN 1590 (1).

Le Pape Sixte V, pour parvenir au papat, s'était donné au Diable à la charge qu'il serait pape pendant sept ans. Advint que sur la fin de la sixième année, un grand seigneur fort jeune ayant eu querelle à Rome avec le neveu du pape, le tua; lequel ayant été appréhendé par la justice, le Pape commanda qu'on le fît mourir; mais lui ayant été remontré qu'il ne le pouvait faire selon les lois, et qu'il n'avait l'âge compétent et qu'il lui fallait encore un an, le Pape leur dit : « Vous savez « comme je puis tout, je lui donne un de mes ans, « allez et me le faites mourir tout maintenant. » Ce qu'ils firent.

Et incontinent après, voilà une fièvre véhémente avec frénésie qui saisit le Pape, auquel le Diable se vint présenter, et l'empoignant par le bras lui dit : *Allons!* Le Pape effrayé lui demanda qui il était. « Je « suis le Diable, dit-il, à qui tu t'es donné pour être

(1) Bibliothèque du Roi, section des manuscrits.

Digitized by Google

« pape. Sais-tu pas l'accord que nous en avons passé? « Oui, dit le pape, mais il me reste encore un an. ». Le Diable lui répondit : « Ne l'as-tu pas donné à un « jeune homme qui a tué ton neveu? Il faut venir, car « tu es à moi. » A l'heure même, le pauvre désespéré expira et rendit son âme à son maître. Il ne fut pas sitôt mort que dans la ville de Rome il était permis à chacun, sans en être repris ni recherché, de dire que le Diable avait emporté le pape, et qu'il était Béarniste et politique; comme de fait, quand il mourut, il était sur le point de lever l'excommunication du Roi, non pour faveur toutefois qu'il lui portât, mais pour ce qu'il le voyait mieux à cheval que la Ligue. Et sur ce, confessa l'ambassadeur d'Espagne, pensant l'intimider, lui dit de la part de son maître que s'il le fâchait il pourrait bien s'en repentir. Il lui répliqua fort hautement que s'il était advenu une fois au Roi son maître de le fâcher, qu'il le ferait venir à quatre pieds jusques dans Rome lui en demander pardon. Aussi les prédicateurs de Paris le tenant pour Béarniste et hérétique, le déchiraient à leurs sermons; et les nouvelles de sa mort étant arrivées à Paris, ils en firent feu de joie, et prêchèrent publiquement qu'il était mort un méchant pape, et dit le curé de Saint-André en son sermon que s'il eût vécu davantage, on eut ouï à Paris prêcher contre le Pape, qui eût été cas bien étrange, et toutefois il l'eût fallu faire pour ce que c'était un méchant et un hérétique.

Pendant le règne de ce Pape, fut imprimée à Rome une grande Bible latine, in-folio, de son exprès commandement et par l'avis des cardinaux, qui fut achevée un peu avant la mort du Pape; de laquelle on avait ôté et retranché tous les passages desquels on se pou-

Digitized by Google

vait servir contre l'autorité du Saint-Siège, et traditions de l'Eglise romaine, et fut arrêté au conclave d'en faire autant de toutes ces hébraïques et grecques qu'on pourrait recouvrer, supprimer et brûler toutes les autres pour donner cours seulement à celle-ci : mais la mort survenue là-dessus, et sur le point qu'on était de les publier et débiter partout, en étant déjà arrivées quelques-unes à Milan, fit tellement changer de résolution aux cardinaux et à l'inquisition, que tout à coup, comme s'ils eussent été émus de peur, et frappés de plus haut, à leurs consciences, prévoyant possible aussi la conséquence de ce fait, donnèrent si bon ordre qu'elles furent toutes supprimées et brûlées non sans une extrême diligence, afin qu'elles ne passassent point Milan. Monsieur Lefèvre, précepteur de monsieur le Prince, ayant eu nouvelle que la sienne qu'il fesait venir était audit Milan, peu après eut avis de ce que dessus, et qu'elle y avait été arrêtée et brûlée avec les autres.

Digitized by Google

AMBASSADE

DU

GÉNÉRAL BEURNONVILLE

A BERLIN.

Berlin, le 8 germinal an VIII.

Je ne vous gronderai plus, mon cher Borla(1), et je vous fais même amende honorable. Vous venez de démentir, par votre numéro du *Publiciste* du 18 ventôse, l'impertinent et ridicule 1539 du *Journal des défenseurs de la patrie*, et autres aussi plats. Je viens de casser celui-ci aux gages, en ordonnant la suppression de mon abonnement avant même son expiration, et sans lui faire dire autre chose que je ne daigne pas le lire. Je vous charge spécialement de ma défense en cas de récidive. Vous connaissez la modération de mes opinions politiques, mon attachement au gouvernement actuel, et les gages qne je lui ai donnés en coopérant à son établissement dans les journées des 18 et 19 brumaire; ma solidarité à cet égard avec mes collègues et camarades : vous pourrez démentir facilement et sans crainte toutes allégations contraires, sans que pour cela

(1) Pseudonyme de M. Roux-Laborie.

Digitized by Google

vous ayez besoin de pouvoir exprès ni de plus grande latitude.

Je n'ai pas besoin d'autre thermomètre que les sottises du jour pour connaître l'activité de deux partis que je déteste également, à qui j'ai toujours fait la guerre, et qui la feront constamment au gouvernement actuel. Les aristocrates et les jacobins existent plus que jamais dans Paris. Pitt a d'autant plus d'intérêt à les y mettre en œuvre que le moment est décisif. La paix serait leur mort et l'agonie de Pitt; ils doivent naturellement blâmer le choix du premier consul dans la personne d'un envoyé accueilli par la cour de Prusse, et qui met autant de chaleur que d'activité dans ses négociations pour la paix.

La plupart des sottises, insérées dans les journaux d'Allemagne et rapportées par ceux de Paris, sont fournies par les émigrés mêmes de Berlin. Comme ils me voient de plus près, et entretenir particulièrement le Roi presque tous les jours, et, dans toutes les occasions, recevoir des marques de bonté et de distinction particulière de sa part, ils en conjecturent en conséquence. La correspondance de tous les points de tous les émigrés doit jouer son rôle. Il y en a d'ailleurs de tant d'époques et d'opinions, que j'ai dû blesser la partie la plus malsaine; et c'est celle-là qui agit.

On m'accuse, par exemple, de faire rentrer Boufflers et son épouse (1). Ceux-ci sont détestés par les émigrés qu'ils ne voient pas; ils ne s'occupent que de littérature; cela doit déplaire à des barbares ignorans. Il est cepen-

(1) On a dit que, la radiation de Boufflers de la liste des émigrés ayant été proposée, en 1800, au premier consul, celui-ci répondit : « Oui sans doute; il nous fera des chansons. » Boufflers rentra.

(*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

dant un fait qu'ils ne peuvent désavouer; c'est que je ne connais ni Boufflers ni sa femme, et que je ne les ai jamais vus de ma vie. Il est d'autant moins à supposer que je puisse être lié avec eux, ni avec madame Custine, leur fille, que le gouvernement m'a donné en paiement leur maison de Paris, rue du faubourg Honoré, n° 61, que j'habite, comme bien d'émigré. Cela ne m'empêchera point d'être très-juste envers eux, de rendre les témoignages qui me seront demandés par le gouvernement sur leur compte, et de leur transmettre avec plaisir les paroles consolantes qu'il pourra m'envoyer pour eux.

On m'accuse d'avoir causé avec M. de Caraman, et d'avoir répondu que je ne connaissais que des Français, quand on m'avertit que c'était un émigré. Il existe réellement un M. de Caraman que l'on m'a fait remarquer à la cour en uniforme prussien, et que l'on m'a dit être pensionnaire du Roi. Mais je lui dois cette justice qu'il a mis une telle réserve, une telle circonspection à mon égard, qu'il n'a jamais cherché à me parler, à me faire ni recevoir la moindre politesse; il ne m'a jamais parlé, et je n'ai jamais eu occasion de lui répondre. Je rends, cela est certain, le salut à un émigré qui me salue chez le Roi; la politesse est le devoir de l'homme en société; mais la politesse n'est pas de l'amitié. La politesse suppose le savoir-vivre, et l'amitié suppose une convenance d'opinions et de sentimens qui ne peuvent exister entre un émigré et moi. Je crois, à cet égard encore, que personne n'a donné plus de garanties, ni de gages plus sacrés que moi à la république et au gouvernement actuel.

Je suis, par exemple, étonné que l'on ne m'ait pas accusé d'avoir reçu des émigrés chez moi. Eh bien! je

Digitized by Google

m'en accuse moi-même; c'est bien plus fort, je confesse que j'en reçois et que j'en recevrai. Je suis homme public, je suis ministre de France à la cour de Prusse, et je mets en fait que je dois indistinctement recevoir tout le monde avec politesse. Et si cela n'était pas, je ne voudrais pas être ministre deux heures. J'ai la manie d'être poli, que voulez-vous? c'est la mienne. J'ai même idée que l'on réussit plus avec de la politesse qu'avec des grossièretés. Chacun, à cet égard, a sa manière de voir; telle est la mienne : je suis fâché que ce ne soit point celle du *Journal des défenseurs de la patrie*, et autres cochons de cette espèce.

Si un émigré se présente chez moi, rien ne le caractérise sur sa figure. Il entre, il me parle, et son affaire est bonne ou mauvaise. Si c'est une victime de la Terreur et de la tyrannie, je lui donne des conseils; je mets mon gouvernement à même d'être juste et de rectifier une erreur; et je crois être doublement utile à ma patrie.

Si l'affaire est mauvaise, je le dis franchement, et l'on ne revient plus. Il y en a peut-être, des émigrés de ce genre, qui ont contribué à me dénoncer; mais au moins ils ne se sont pas plaints de ma politesse; et c'est ce qui me fait plaisir.

On me dénonce, dit-on, pour ne pas fréquenter le *Casino* où se réunissent les diplomates, etc. Le *Casino* est une espèce de club où l'on va lire les papiers publics, où se réunissent des diplomates, des militaires et des bourgeois, et où l'on n'est admis qu'après un scrutin épuratoire dans lequel les partis doivent avoir une telle influence, qu'elle a été défavorable au citoyen Otto, chargé des affaires de la république à la cour de Berlin avant mon arrivée. Il a eu scrutin défavorable, il a été

Digitized by Google

rejeté. Dois-je, pour le plaisir de lire des gazettes que j'ai chez moi de tous les pays, m'exposer à ce petit affront, au moins possible? je ne le crois pas. Les émigrés, qui y sont également admis, ne seraient peut-être pas fâchés, non plus que les partisans des cours ennemies, de me faire goûter cette petite mystification; et j'ai la fantaisie de ne pas m'y exposer. Que voulez-vous? Chacun a les siennes.

Excepté le *Casino*, l'on conviendra au moins que je vais partout, chez le Roi, chez les Princes, chez les grands, chez les bourgeois, et dans toutes les sociétés. L'on conviendra de plus que je suis d'une extrême politesse, et, je puis dire, accueilli partout. Si cela déplaît à mes calomniateurs, qui ont joué cent tours pendables à mon prédécesseur pour qu'il ne fût accueilli nulle part, j'en suis fâché pour eux; je veux plaire à tout le monde. C'est encore une de mes fantaisies de laisser le ridicule de l'impolitesse aux impolis.

On m'a aussi accusé d'avoir ordonné aux secrétaires de légations de mettre de la poudre et de faire queue. Je vous ai dit déjà qu'ils connaissaient trop les usages du monde pour ne pas se conformer à ceux d'une cour vraiment affectueuse et aimable; mais ce qui prouve le radotage de la dénonciation, c'est qu'un des secrétaires de légation et un de mes aides-de-camp, arrivés en cheveux courts, vont et sont accueillis partout en cheveux courts et sans poudre. On est un peu plus philosophe qu'on ne le pense dans ce pays; on y est, à coup sûr, avec moins de cérémonie que partout ailleurs.

Ma lettre, mon cher Borla, serait trop longue pour être mise dans votre *Publiciste;* mais quand vous n'aurez rien de mieux à faire, ou que vous manquerez de

Digitized by Google

matières, je vous autorise à en insérer quelques fragmens et par extraits, en votre nom et jamais au mien. Je ne veux point batailler avec les journaux; j'ai trop d'occupations ici. Mais vous pouvez le dire comme extrait de ma correspondance avec le ministre, à qui je rends compte et à qui je dois seul compte de ma conduite.

Là-dessus que Dieu vous ait en sa sainte et digne garde.

BEURNONVILLE.

Berlin, le 1er germinal an VIII
Républ.

Je viens, mon cher Borla, de vous écrire huit pages de moi et sur moi, c'est en vérité trop justifier *un général solidaire sur sa tête du gouvernement actuel,* et qui a donné tant de gages et de garanties à la république. Ce seul texte de ma lettre devra vous suffire pour répondre à toutes les cochonneries possibles, passées, présentes et à venir. Je vous constitue donc pour mon défenseur officieux.

Je vais maintenant répondre à votre grogneuse lettre du 17 ventôse dernier.

Je ne suis point la cause si Casa-Valencia aime les détours, dormir et se reposer à chaque station. Je n'ai pu répondre à la lettre, dont vous l'aviez chargé pour

Digitized by Google

moi, qu'après l'avoir reçue. Vous auriez dû encore lui commander la mémoire et le souvenir que vous l'aviez chargé de cette lettre, car il n'était pas certain que ce fût Laborie qui l'en avait chargé, et c'est à tout hasard que j'ai répondu à Laborie, par la seule raison que j'ai cru trouver l'anagramme de son nom dans son adresse.

Quoi qu'il en soit, celle-ci est ma cinquième lettre pour Laborie à qui je ne suis pas encore assuré de répondre. Il vous eût été plus facile de me remettre, par la voie de Casa-Valencia dont vous étiez sûr, un billet de vous et signé, qui m'aurait fait connaître votre caractère d'écriture que je ne connais pas, ou de m'en adresser un après mon départ par la poste et dans les dépêches du Ministre. Votre billet ne m'eût-il dit que vous étiez un peu inexact sous ce rapport, et Beugnot le plus grand paresseux de l'Europe, au moins j'aurais été assuré de votre écriture et que je vous réponds. C'est une satisfaction que je vous demande par le premier courrier, car le diable m'emporte si je sais que c'est à vous à qui j'écris, malgré tous les calculs de probabilités.

Ci-joint un mot pour Beugnot; faites-le lui porter, ou remettez-le lui avec sottises.

Je suis bien aise que le ministre de l'intérieur le conserve à Paris. C'est un homme comme il en faut au gouvernement et à Paris. Il écrit et parle très-bien; et sait; c'est un talent rare et méthodique; il joint au talent l'amour de sa patrie; il ne lui manque que d'avoir un meilleur *tailleur*, un meilleur *chapelier*, un meilleur *cordonnier*, etc.; je lui passe le *perruquier*, etc.

Le départ du premier consul pour l'armée a fait ici

Digitized by Google

le bon effet qu'il fera dans toute l'Europe. Suivant moi c'est le signal de la victoire, et la première bataille, qu'il gagnera infailliblement, sera celui de la paix. Le temps est court pour les négociations, et les batailles les abrègent, les idées se mûrissent; on nous voit avec plaisir modérés, et l'on ne voit pas sans inquiétudes les gourmands; ceux-ci doivent finir par avoir tort : on veut de l'équilibre, et l'on arrêtera ceux qui veulent le détruire; seulement il faut s'entendre, et je crois que l'on s'entendra; provisoirement je voudrais bien que nous pussions gagner la première bataille : il me paraît que nous sommes en mesure.

Je peux mieux que vous juger de la maturité, et je crois que tout ira bien. Nos grands préparatifs sont à leur place. Il faut réchauffer l'enthousiasme, en profiter, faire faisceau, se rallier au gouvernement qui fait notre force, administrer avec sagesse et économie : c'est tout.

J'ai vu la liste des préfets, et je pense comme vous.

Suwarow a voulu marier son fils avec la princesse de Courlande; je doute que ce mariage convienne ici.

Le courrier qui a passé hier ici pour se rendre à Pétersbourg, a avoué lui-même qu'il y avait eu une émeute à Londres, à l'occasion du pain. On disait que Pitt avait voulu donner sa démission, et que le parti de l'opposition demandait un compte préalable. Cela n'en était pas encore là, mais cela y viendra; vous devez échauffer ce parti, il y a bien long-temps que nous aurions dû finir la guerre par là.

BEURNONVILLE.

Nota : j'écris tout, avec la plus scrupuleuse exac-

Digitized by Google

titude, au ministre; c'est à lui à vous donner ce qu'il veut rendre public. Million de bonjours; de l'amitié et des nouvelles. Je vous ai envoyé les lettres que vous m'avez demandées.

Digitized by Google

MÉLANGES.

Hébert (*rédacteur du Père-Duchesne*) à Jourdeuil, adjoint du ministre de la guerre (1).

Paris, ce 27 pluviôse, l'an II de la Républ. une et indivisible.

— J'ai appris, mon ami, que tu étais d'une colère telle que le Père Duchesne n'en eut jamais de plus terrible. Le jeune républicain L'Emblet employé dans tes bureaux en est la cause, m'a-t-on dit, et il en redoute les funestes effets. Dans un bon cœur la colère n'est pas de longue durée; eh! qui le sait mieux que le Père Duchesne, à qui il ne faut qu'une bonne nouvelle ou un trait de sentiment pour passer de l'emportement le plus grand à la plus grande joie. Si donc, mon ami, tu connaissais le repentir sincère de notre petit sans-culotte, et les bonnes dispositions où il est de te contenter par la suite, je ne doute pas que tu n'en fusses aussi touché que le vieux marchand de fourneaux, et que tu ne fusses disposé à accorder une amnistie générale. C'est là l'occasion d'approuver le tribunal de clémence (2), car il ne sagit pas d'homme suspect ni d'aristo-

(1) Collection d'autographes de M. Lucas-Montigny.

(2) Tribunal que *le vieux Cordelier* avait appelé de ses vœux, ce qui lui valut la haine des Hébertistes et conduisit Camille Desmoulins à l'échafaud. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

crate, mais d'un jeune écolier qui sera bientôt un maître en patriotisme, et à qui il ne faut que cette leçon pour ne plus tomber à l'avenir dans une pareille faute.

Salut et fraternité.

HÉBERT.

Le général de division Augereau aux Représentans du peuple près l'armée des Pyrénées-Orientales.

Au quartier-général de Figuières, le 27 ventôse an 3 de la République Française.

J'ai une jument qui se trouve pleine et fort avancée, conséquemment hors d'état de me servir. Deux autres de mes chevaux seulement peuvent être montés. Il m'est impossible de faire mon service avec ce petit nombre. Je vous demande donc de vouloir bien faire recevoir ma jument dans les dépôts de la république et de me faire fournir en échange un cheval capable de faire la campagne.

Salut et fraternité.

AUGEREAU.

Nous transcrivons ici plusieurs lettres extraites des registres de dépêches du ministère de la maison du Roi, déposés aux archives générales du royaume. Les expéditions portaient la signature du ministre qui n'est pas reproduite au bas de ces minutes.

Ces pièces nous ont paru propres à bien faire juger de la liberté des cultes, de la liberté individuelle, et de l'exigence de l'étiquette à cette époque.

Digitized by Google

A M. de Baussan, Intendant d'Orléans.

Versailles, le 3 mars 1736.

MONSIEUR,

M. l'évêque d'Orléans m'écrit que le nommé Pierre Couvret, *protestant* de la paroisse d'Huêtre, de son diocèse, vient de marier une de ses filles à un homme de la même religion, de la paroisse de Bazoches en Dunois, diocèse de Chartres, sans observer aucune formalité de l'Église.

Il ajoute que le curé de la paroisse d'Huêtre lui marque qu'il serait à propos d'ôter audit Couvret trois autres enfans qui lui restent, qu'il élève dans la même religion, et de les transférer à l'hôpital d'Orléans, où il croit que leur père est en état de payer leur pension.

Je vous prie de vous informer de l'âge de ces enfans, et s'il ne serait pas possible d'engager leur père ou à les envoyer aux instructions ou à les placer chez d'anciens catholiques de son état, qui, en les fesant instruire dans la religion catholique, les formeraient dans le travail, car il y a lieu d'appréhender qu'en renfermant ces enfans à l'hôpital pendant plusieurs années, ils ne pussent, en sortant, se mettre à des travaux pénibles. Si leur père persistait néanmoins à vouloir les élever dans la religion protestante, il serait nécessaire de les lui ôter. Je vous prie en ce cas de me marquer s'il serait en état de payer leurs pensions. Vous voudrez bien voir à ce sujet M. l'évêque d'Orléans et concerter avec lui le parti le plus convenable à prendre par rapport à ces enfans. Je suis, etc.

Digitized by Google

A M. de Baussan, Intendant d'Orléans.

A Compiègne, 9 juillet 1736.

Monsieur, sur le compte que vous avez rendu de la nouvelle secte de calvinistes qui se forme dans quelques paroisses de la Beauce, Sa Majesté m'a commandé d'expédier les ordres que vous trouverez ci-joints, pour faire arrêter et conduire dans les prisons d'Orléans sept particuliers, accusés d'être les chefs de ce nouveau parti; vous voudrez bien faire mettre ces ordres à exécution le plus promptement et le plus secrètement qu'il sera possible.

Lorsque ces particuliers seront arrêtés, vous les ferez, s'il vous plaît, interroger non-seulement sur ce qui concerne l'erreur qu'ils semblent vouloir introduire, mais sur les correspondances qu'ils peuvent avoir avec les protestans des autres provinces ou du pays.

Il serait aussi très-essentiel de découvrir s'il n'y aurait point quelques ecclésiastiques qui aient excité ces gens à répandre ces erreurs qu'il paraît étonnant que de simples paysans aient imaginées. Je vous prie de m'envoyer un mémoire du procès-verbal de leur interrogatoire, et vous informerez, s'il vous plaît, de l'effet qu'aura fait dans le pays cet exemple.

Il serait nécessaire de faire observer la conduite de ceux qui sont encore soupçonnés du même désordre. Je suis, etc.

Digitized by Google

A M. de Baussan, Intendant d'Orléans.

Versailles, 23 janvier 1736.

MONSIEUR,

Je joins ici un mémoire qui m'a été remis par la famille de la demoiselle M*** de C*** qui est sur le point de faire un mariage déshonorant. Je vous prie de vouloir bien vous informer de l'âge de cette demoiselle, de la conduite qu'elle a tenue jusqu'à présent et de me marquer si vous croyez qu'il y a lieu de la mettre dans un couvent, ainsi que sa famille le propose. A l'égard de l'homme qu'elle veut épouser, vous voudrez bien vous informer aussi de la conduite qu'il tient dans le pays, et me marquer si vous croyez qu'il y ait lieu de l'éloigner pour quelque temps. Je suis, etc.

A Madame la Princesse de Modène (1).

Versailles, 26 juin 1736.

Madame, le Roi ayant été informé que V. A. R. n'a pas fait arrêter son carrosse pour celui de la reine d'Espagne, quoique ce respect soit dû au rang dont Sa Majesté Catholique jouit en France de l'agrément du Roi, Sa Majesté m'ordonne d'avoir l'honneur de vous écrire que son intention est que V. A. R. aille en personne faire excuse à la reine d'Espagne, et la prier d'oublier ce qui s'est passé. Le Roi compte que V. A. R. à la première sortie exécutera ses intentions.

J'ai l'honneur d'être avec un très-profond respect, Madame, etc.

(1) Voir précédemment, tome I, des Notices de Lemontey sur la princesse de Modène et sa sœur, la reine d'Espagne.

Digitized by Google

A M. de Bernaye de Saint-Maurice, Intendant du Languedoc.

Versailles, 30 juin 1736.

La demoiselle Dugay, actrice de l'Opéra de Bordeaux, a, Monsieur, pris des engagemens avec le sieur Thuret pour entrer à l'Académie Royale de Musique, et elle marque qu'elle est très-disposée à se rendre à Paris, mais que son mari ne s'y oppose que dans la crainte d'être poursuivi par la demoiselle Dujardin, qui a le privilège de l'Opéra de Bordeaux, et avec laquelle il a pris d'autres engagemens. Je vous prie de vous informer s'il n'y a point d'autres motifs qui empêchent le mari de s'opposer à son départ; auquel cas vous lui ordonneriez, s'il vous plaît, de s'y rendre incessamment, pour satisfaire à ses engagemens, et vous voudrez bien lui faire entendre que les poursuites que ferait contre elle ou son mari la demoiselle Dujardin seraient inutiles, parce que l'Académie Royale de Musique doit avoir la préférence pour le choix des sujets sur toutes les académies et opéras de province qui n'existent qu'en vertu de priviléges qu'ils tiennent de l'Académie Royale de Musique.

On ne peut être plus parfaitement que je le suis, Monsieur, votre, etc.

A M. de la Briffe.

Versailles, 27 juin 1736.

Le sieur Foubert ayant été, Monsieur, le seize de ce mois à l'abbaye de Citeaux faire insulte à Monsieur l'abbé, le Roi m'ordonne de vous écrire de faire arrêter cet abbé, s'il est encore dans votre département, ou

Digitized by Google

s'il y reparaît; vous voudrez bien m'en informer, lorsqu'il sera arrêté. M. l'abbé de Citeaux marque qu'il ignore le lieu de sa résidence, mais il est connu du sieur Sirdé, substitut de M. le procureur-général du parlement de Dijon, qui l'accompagnait lorsqu'il fut à Citeaux. Il serait même nécessaire que vous fissiez avertir le sieur Sirdé que Sa Majesté est très-surprise de la conduite qu'il a tenue.

On ne peut être plus parfaitement que je ne suis, Monsieur, votre, etc.

A M. l'Abbé de Citeaux.

13 juillet.

Monsieur, je vous ai mandé le 27 juin qu'après avoir rendu compte au Roi de l'insulte qui vous a été faite par le sieur abbé Foubert, j'avais écrit à Monsieur de La Briffe de le faire arrêter s'il repassait dans son département; vous n'aviez apparemment pas reçu ma lettre lorsque vous m'avez écrit celle du neuf de ce mois.

M. de La Briffe m'a répondu, dès le trois, que le sieur abbé Foubert ne résidait pas à Dijon, qu'il était parti depuis huit à dix jours pour aller à Bourbonne-les-Bains, d'où il doit venir à Paris. Pour moi, je pense qu'il se tiendra éloigné pendant quelque temps, parce qu'il aura été averti des ordres qui ont été donnés contre lui par le sieur Sirdé, auquel on a fait une réprimande sur la conduite qu'il avait tenue chez vous avec le sieur Foubert.

A l'égard de M. l'ancien évêque de Beauvais, les mesures que vous prenez pour éviter un nouveau scandale de sa part sont très-sages, et Sa Majesté approu-

Digitized by Google

vera toujours toutes les précautions que vous prendrez à ce sujet, et pour éviter autant qu'il sera possible que sa conduite ne soit pas sue dans le public. Vous ne pouvez par conséquent avoir trop d'attention à ce qu'il ne fréquente avec personne du dehors, et qu'il n'écrive et ne reçoive point de lettres suspectes.

Ce que vous devez seulement considérer, c'est que la tête achèverait de lui tourner si on le laissait dans l'intérieur abandonné à lui-même; mais il faut tâcher à lui procurer des amusemens et qu'il puisse fréquenter des religieux de l'esprit et du caractère desquels vous soyez assuré. Vous faites très-bien, au surplus, d'éviter qu'il n'ait aucune relation avec vos jeunes religieux. Je suis, etc.

A M. Bignon.

Versailles, 15 mai 1736.

MONSIEUR,

Le sieur Masson, chirurgien, demeurant actuellement en l'Ile-d'Arvers, demande, Monsieur, par le placet ci-joint, que la nommée Barral, sa femme, soit mise par ordre du Roi dans un couvent. Il expose que s'étant embarqué dans les vaisseaux de la compagnie des Indes pour la Louisiane, il a trouvé à son retour sa femme mariée au nommé Chaulatte avec lequel elle vivait auparavant dans un commerce de débauche.

Cette femme représente de son côté qu'il est vrai qu'elle a épousé Chaulatte en secondes noces, mais que cela n'a été qu'après quinze ans d'absence et sur un certificat de plusieurs personnes qui s'étaient embarquées avec ledit Masson, qu'il était péri dans le vaisseau; qu'il a, depuis son retour, fait saisir ses revenus dont elle

Digitized by Google

demande la main-levée. Elle demande pareillement qu'il lui soit permis de se choisir un couvent où elle desire entrer.

Comme ces particuliers me font tous les jours présenter des Mémoires et qu'il n'est pas possible d'employer l'autorité du Roi dans leurs demandes, je vous prie de les faire avertir l'un et l'autre que c'est en justice ordinaire qu'ils doivent se pourvoir.

Je vous embrasse, etc.

A M. de Baussan, Intendant d'Orléans.

Versailles, 9 février 1737.

MONSIEUR,

Je joins une lettre de monsieur Trottereau, vicaire-général du diocèse de Blois, qui se plaint du commerce scandaleux que le sieur Taboureau, chapelain du chapitre, entretient avec une servante de sa mère chez qui il loge. Il demande que cette fille soit mise en lieu de correction. Je vous prie de vous faire informer de la conduite de cet ecclésiastique; et si elle est telle que le sieur Trottereau l'expose, vous pourriez le faire avertir que s'il n'interrompt son commerce avec cette fille, Sa Majesté donnerait des ordres sévères contre lui. A l'égard de cette domestique, comme je ne crois pas qu'il y ait d'hôpital à Blois où on pût la renfermer, je crois qu'il conviendrait d'obliger la mère du sieur Taboureau de la renvoyer chez elle, et de lui faire défense d'aller dans cette maison, sous quelque prétexte que ce puisse être.

Je suis, etc.

Digitized by Google

DÉPENSES

DE LOUIS XIV

EN BATIMENS, DE 1664 A 1690;

PAR LEMONTEY.

S'il est vrai que, dans un moment de regret ou de dépit, Louis XIV ait jeté au feu les comptes du château de Versailles, il ne faut entendre par cette anecdote que quelque bordereau général de dépenses dont le résultat aura effrayé le monarque; car les comptes originaux de Versailles et des autres constructions du même règne existent encore dans le ministère de la maison du Roi, et remplissent tout un appartement de leur énorme compilation. Peut-être un jour quelque oisif s'avisera de fouiller ces poudreuses archives; mais à coup sûr il s'exposera à de lourdes bévues, s'il n'en consulte pas l'ensemble : nous en sommes avertis par un exemple assez notoire.

Un vieil architecte appelé Guillaumot, employé en 1800 par le gouvernement, et directeur de la manufacture des Gobelins, mit la main dans ces archives sur un petit cahier où il crut apercevoir une espèce de résumé des dépenses de Louis XIV, et ne résista pas à la tentation de se parer de cette découverte. Il en lut l'extrait dans une des nombreuses sociétés littéraires qui

Digitized by Google

existaient alors, et le fit ensuite imprimer (1). L'intendant de la liste civile fit venir M. Guillaumot, et lui demanda où il avait pris les calculs de son pamphlet, et surtout s'il les avait vérifiés. L'architecte convint qu'il n'avait rien vérifié, et indiqua le petit cahier qu'il s'était borné à extraire. L'intendant fit quelques remontrances à M. Guillaumot sur la légèreté d'un procédé qui pouvait abuser le public.

La brochure de cet architecte ressemblait à un démenti des profusions en bâtimens, dont Louis XIV s'était lui-même amèrement accusé, et que lui reprochait l'opinion publique. Ce paradoxe flattait les préjugés d'un vieillard, et le regret aveugle des temps anciens où l'on n'était que trop précipité par les excès récens de la révolution; mais les résultats que présentait M. Guillaumot étaient si dépourvus de bon sens, qu'ils ne pouvaient séduire même les esprits les plus disposés à les croire. Il réduisit tous les frais des bâtimens de Louis XIV à 150,000,000 fr., tandis qu'on savait qu'une somme bien plus considérable avait été enfouie dans le seul Marly, si souvent fait et défait. Il évaluait l'Hôtel des Invalides à une somme qui n'en aurait pas payé les fondations. Il tâchait de masquer un peu cette extravagante réduction en ne présentant point les sommes dans leurs véritables termes, mais en les doublant sous prétexte de les porter au taux de notre monnaie actuelle, ce qui était plus adroit que parfaitement exact. Au reste, on fit justice de cet écrit en le laissant promptement dans l'oubli; et je me souviens bien que ce ne fut pas sans quelque dérision. On dit

(1) *Observations sur le tort que font à l'architecture les déclamations hasardées et exagérées contre les dépenses qu'occasione la construction des monumens publics*, par A. Guillaumot, architecte. Paris, an IX, in-8.

Digitized by Google

généralement que M. Guillaumot avait fait par là un tour de son métier, et engagé Bonaparte, qui venait de s'emparer du pouvoir suprême en France, à vouloir bien parodier Louis XIV en confiant aux architectes le soin de sa gloire et de ses finances.

On n'a donc pas vu sans étonnement une rapsodie aussi complètement oubliée reparaître l'année dernière dans la quatrième édition de la Vie de Fénélon (1); les journaux voués au culte des abus s'en sont aussitôt emparés; et j'ai su que des personnes à qui leur situation donne quelque influence l'avaient citée comme une autorité. Je dois combattre cette méprise, d'abord comme historien, pour l'intérêt de la vérité; et ensuite comme citoyen, pour ne pas laisser s'accréditer une opinion dangereuse. Sans doute Louis XIV a ordonné des constructions dont il faut le louer; mais qui oserait nier que le plus grand nombre de ses travaux en ce genre n'ait été uniquement l'ouvrage du faste, de l'égoïsme, de la vanité, et n'ait, sans nécessité, accablé le peuple d'un fardeau insupportable? Venir, après un siècle, excuser, colorer, atténuer par des subterfuges des excès aussi fâcheux, c'est tendre un piège à tous les princes, et les

(1) La quatrième édition de l'*Histoire de Fénélon*, par le cardinal de Busset, étant de 1823 (Versailles, Lebel, 4 vol. in-12), ce morceau se trouve daté par cette phrase: Lemontey l'écrivait en 1824. Comme il prit, par prudence politique, le parti de ne le point faire imprimer, M. Peignot, qui n'avait pu avoir connaissance des détails que renferment ces pages, publia en 1827 une brochure intitulée: *Documens authentiques et détails curieux sur les dépenses de Louis XIV* (Paris, Renouard, in-8). Dans cette brochure pleine d'intérêt, comme toutes les productions de l'auteur, M. Peignot accorde aux observations de Guillaumot et au *Mémoire* de l'anonyme, de l'autorité duquel Guillaumot s'appuie constamment, une confiance dont il ne les eût probablement pas crus dignes après avoir entendu Lemontey.

Digitized by Google

corrompre par un genre de flatterie d'autant plus détestable, que le succès en est plus facile.

En effet la manie des bâtimens est bien séduisante pour ceux qui disposent du patrimoine des nations. Elle se présente sous un air noble et généreux; elle s'allie à des qualités aimables et élevées, telles que l'amour de la gloire, et le désir de se survivre; elle amuse surtout les ennuis et le désœuvrement d'un prince; elle donne un visage riant et une riche pâture à tous les pillards qui obsèdent les trônes; enfin elle s'accommode fort bien des esprits les plus médiocres, car il n'a certainement fallu ni talent ni raison au despote anonyme qui chargea l'Egypte de pyramides. Mais en même temps elle ruine les finances, nécessite des exactions, indispose les peuples, et creuse un abîme sous les trônes en apparence le mieux affermis. La belle basilique de Saint-Pierre a coûté à l'église romaine la moitié de son empire.

Ces considérations me décident à faire imprimer l'original même de l'écrit d'où M. Guillaumot a extrait son pamphlet (1). Il sera facile de reconnaître combien sont trompeuses les conséquences qu'on affecte d'en tirer.

Je dois d'abord faire observer que cet écrit n'est ni officiel, ni authentique. Il paraît adressé à Mansard par un commis inconnu qui n'a signé que les initiales G. M. Il fallait que ce fût un commis bien subalterne,

(1) Lemontey n'exécuta pas ce projet : il avait, dans son cabinet, indépendance et hardiesse d'esprit; mais hors de là, il n'avait que timidité et craintes méticuleuses. Il aura renoncé à cette publication, redoutant, en y songeant de nouveau, de se mettre mal avec les descendans et les héritiers de Louis XIV.

(*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

puisqu'il y traite Mansard de *Monseigneur*. Rien n'indique d'ailleurs que Mansard ait reçu ou approuvé cet écrit : ce peut être un papier apocryphe comme mille autres que recèlent les archives.

Il est intitulé : *Mémoires curieux, tirés des comptes des bâtimens du Roi, depuis et compris l'année* 1664, *que feu M. Colbert fut surintendant des bâtimens, et que les dépenses commencent à devenir considérables, jusques et compris l'année* 1690 *que S. M. les a retranchées à cause de la guerre.*

On peut d'abord remarquer que ce prétendu état général ne comprend que 27 années, et que, comme Louis XIV a été 72 ans sur le trône, il se réduit à un peu plus du tiers de ce règne; il faudrait ensuite, pour que cet écrit méritât quelque confiance, 1° que les dépenses des 21 années qui précédèrent 1664 eussent été nulles; 2° que celles qui furent faites depuis 1664 jusqu'en 1690 eussent toutes été fidèlement rapportées; 3° qu'il n'en eût point existé pendant les 25 années qui s'écoulèrent depuis 1690 jusqu'en 1715. Or, ces trois assertions sont de toute fausseté.

Dépenses antérieures à 1664. Elles furent considérables à Saint-Germain, et assez importantes à Vincennes. Versailles n'était déjà plus le triste et mesquin rendez-vous de chasse de Louis XIII. Les aventures de mademoiselle de La Vallière l'avaient illustré; on y avait bâti un théâtre, et la première représentation de *l'Impromptu de Versailles*, par Molière, y fut donnée le 14 octobre 1663. Dès le commencement de mai de l'année suivante eurent lieu les célèbres fêtes, dites *les Plaisirs de l'Isle enchantée*. Voici comment les témoins qui les ont décrites parlent de Versailles à cette époque : « C'est un château qu'on peut nommer un palais en-

Digitized by Google

« chanté; tout y rit dehors et dedans; l'or et le marbre « s'y disputent de beauté et d'éclat..... Sa symétrie, la « richesse de ses meubles, la beauté de ses promenades, « toutes choses y sont si polies, si bien entendues et si « bien achevées, que rien ne les peut égaler.... La diver- « sité des bêtes contenues dans les deux parcs, et dans « la ménagerie, où plusieurs cours en étoiles sont « accompagnées de viviers pour les animaux aquatiques, « avec de grands bâtimens, joignent le plaisir avec la « magnificence, et en font une maison accomplie. » (*Les Fêtes de Versailles en* 1664.)

Je crois que la fameuse *Grotte* figurait aussi dans ces fêtes : c'était une construction extravagante et gigantesque où l'on avait réuni toutes les eaux de Versailles; on fut ensuite forcé de la démolir.

Il est aussi probable qu'il avait déjà été fait de grandes acquisitions de terres, parce que les travaux de Versailles avaient été commencés par Louis XIV dès 1661 avec toute l'ardeur de la jeunesse, que les deux villages de Trianon et Choisy-aux-Bœufs y furent engloutis en entier, et que tant de terreins n'auraient pu être payés par la somme modique qui est ensuite portée dans le compte de l'anonyme.

En voilà assez sur ce premier point : la crainte de trop étendre ces observations me fait supprimer bien d'autres faits aussi concluans.

Dépenses de 1664 *à* 1690. L'état de l'anonyme est extrêmement incomplet. Par exemple, il ne commence les dépenses des Invalides qu'à 1679, et il n'en porte le montant qu'à 1,710,330 fr. Or, en 1670 l'Hôtel des Invalides était construit et habité depuis cinq ans; il est évident que la modique somme portée en compte ne peut concerner que l'entretien ou quelques accessoires

Digitized by Google

ajoutés après coup. Une telle rapsodie n'est-elle donc pas indigne de toute confiance?

Comment croire que la construction du Louvre et l'entretien des Tuileries n'aient coûté que 10,600,000 fr., tandis qu'il est probable que l'acquisition des terreins pour le Louvre avait au moins absorbé cette somme, si l'on en juge par l'étendue de ceux que le régent rendit par un édit au commerce des propriétés privées, lorsqu'on eut renoncé au projet de Louis XIV?

A qui persuadera-t-on que les immenses travaux de la rivière d'Eure et de l'acqueduc Maintenon, où périrent tant d'hommes et tant de trésors, n'aient occasioné qu'une dépense de 8,600,000 fr.? Le Roi défendit à toute personne, sous les peines les plus sévères, de sortir de ce camp de travailleurs, de peur que quelques transfuges n'allassent en révéler la situation déplorable. Cet essai malheureux du déplacement de la rivière d'Eure avait été précédé par le projet plus insensé d'amener à Versailles un bras de la Loire. Voici ce que dit Dangeau de l'aqueduc: « 8 *juin* 1685.— « M. de Louvois revint de la rivière d'Eure, où il était « allé voir les travaux. Il y aura près de 1600 arcades « aux aqueducs que l'on fait, desquelles il y en aura « quelques-unes plus hautes deux fois que les tours de « Notre-Dame. Outre ces 1600 arcades-là, il y en aura « beaucoup de petites que l'on ne compte point. »

Où trouvera-t-on des esprits assez crédules pour admettre que Versailles et ses dépendances, où le marquis de Dangeau assure que 36,000 ouvriers étaient occupés à la fois, ont coûté seulement 87,000,000 fr.? L'auteur lui-même en a honte; il récuse ses propres chiffres, et finit par dire vaguement que Versailles coûte plus de 100,000,000 fr. Comment concilier ce

Digitized by Google

langage avec l'assurance de M. Guillaumot et de ses nouveaux éditeurs. Il fallait en effet que cette dépense fût bien prodigieuse, pour que Colbert, couvrant son front de rougeur à l'aspect d'un si déplorable excès, osât écrire à Louis XIV : « Ah! quelle pitié que le plus « grand des rois, et le plus vertueux de la plus véri- « table vertu qui fait les grands princes, fût mesuré à « l'aune de Versailles; et toutefois il y a à craindre ce « malheur; et pour moi, j'avoue à Votre Majesté que « nonobstant la répugnance qu'elle a d'augmenter *les* « *comptans*, si j'avais pu prévoir que cette dépense eût « été si grande, j'aurais été d'avis de l'employer en des « ordonnances *de comptant.* »

Les réductions dont il s'agit sont si extraordinaires qu'elles ressemblent à des inepties, si on n'avait la clé qui suffit à leur explication. Il faut savoir que le prétendu état n'est point celui des dépenses générales des bâtimens de Louis XIV, mais seulement le bordereau des sommes qui étaient ordonnancées sur les fonds des bâtimens. Or il s'en fallait bien que toutes les dépenses de ce genre fussent ainsi payées. Sous un monarque absolu tout obéit à la fantaisie du moment. On trouve dans l'état même de l'anonyme l'indication que les fonds de la guerre, le trésorier de l'argenterie, les caisses des états provinciaux, et probablement bien d'autres départemens, contribuaient aux dépenses des bâtimens de Louis XIV. Toute la partie soldée de cette manière n'entre point dans l'état présenté à Mansard. M. Guillaumot est peu excusable d'avoir supprimé les traces de cette distinction dans l'extrait infidèle qu'il nous a donné.

Dépenses postérieures à 1690. L'auteur dit qu'elles furent alors retranchées à causé de la guerre; mais

Digitized by Google

d'abord cela ne doit s'entendre que jusqu'au moment où l'anonyme écrivait. On trouve sur la première feuille de son manuscrit ces mots que M. Guillaumot y a tracés de sa main : « *Ce manuscrit paraît écrit au* « *commencement de ce siècle ; car en* 1701 *la chapelle* « *de Versailles n'existait pas encore, et Mansard est* « *mort en* 1708. »

Si la nécessité obligea quelquefois Louis XIV à tempérer sa manie de bâtir, ces intervalles furent courts. Citons ces deux exemples frappans dans cette dernière époque :

La chapelle de Versailles, commencée en 1699, et finie en 1710, est un rare monument de mauvais goût et de folle profusion, où l'on a prodigué sans mesure les ornemens, les dorures et les marbres précieux. L'évêque Coaslin encourut la disgrace du Roi pour n'avoir pas approuvé une telle extravagance dans un temps où le peuple et l'armée étaient réduits par la famine aux plus dures extrémités.

A peine Versailles était-il achevé que le Roi s'en dégoûta, et porta sur Marly ses ruineuses affections. Les sommes qu'il y versa sont incalculables, parce que tout y fut fait et défait plusieurs fois. Madame de Maintenon écrivait le 19 juillet 1698 : « *On fait encore ici un* « *corps de logis de* 100,000 *toises ; Marly sera bientôt* « *un second Versailles. Je n'ai pas plu dans une con-* « *versation sur les bâtimens. Ma douleur est d'avoir* « *fâché sans fruit. Il n'y a qu'à prier et souffrir ;* « *mais le peuple, que deviendra-t-il ?* » La décrépitude ne modérait point cette passion, et dix-sept mois avant sa mort il s'y livrait encore sans égard pour la profonde misère où était plongée la France. « *Le Roi a résolu d'augmenter son parc de Marly de* 10,000 *toises*

Digitized by Google

qu'on prend sur la forêt; il y va demain se promener, et il y verra le terrein qu'il veut faire enfermer. Il veut faire aussi à Marly des agrandissemens, et pour les écuries et pour le chenil; l'équipage de chasse étant fort augmenté, depuis que M. le comte de Toulouse est grand-veneur. » (Dangeau, 4 avril 1714.)

Je ne pousserai pas plus loin ces observations. Il est avéré que l'état de l'anonyme, extrait par M. Guillaumot, garde un silence absolu sur quarante-six années de règne de Louis XIV; et que quant aux vingt-sept autres, il omet un grand nombre de dépenses. Au lieu de présenter un total de 150,000,000 fr., il pourrait en offrir un beaucoup moindre ou beaucoup plus considérable, sans qu'on fût en droit d'en tirer aucune conséquence, puisque ce n'est point un tableau général, mais le bilan d'une seule caisse, et le simple fragment d'une comptabilité partielle et étranglée. Je conçois qu'on l'ait cité par légèreté ou par inattention; mais on ne saurait maintenant, sans mauvaise foi, se prévaloir, en quelque sens que ce soit, d'un chiffre aussi insignifiant. M. de Montyon, qui a été à portée de vérifier bien des faits, assure, dans ses *Particularités sur les ministres des finances* (*pag.* 48), que pendant le ministère Colbert il fut dépensé en bâtisse 300,000,000 fr. de ce temps-là, c'est-à-dire 600,000,000 fr. du nôtre. Or, ce ministère n'occupa que ving-deux années d'un règne de soixante-douze ans, et l'on sait par les comptes généraux, publiés par Mallet, premier commis des finances, que dans la seule année qui suivit la mort de Colbert, Louvois consomma en bâtimens 15,590,901 fr. (plus de trente millions actuels). On lit dans des mémoires du temps que la seule dépense du plomb pour le château et les eaux de Versailles s'élevait à

Digitized by Google

32,000,000 fr. Le Nôtre assurait en 1678 que les jardins et les fontaines de ce palais ne coûtaient pas encore 200,000,000 fr. (quatre cents millions d'aujourd'hui). Des calculs raisonnables, et que je crois modérés, portent les dépenses du règne de Louis XIV, en fêtes, en prodigalités, et en jardins, à trois milliards, et je pense que c'est l'opinion à laquelle il convient de s'arrêter. (*De l'Esprit d'association*, par M. le comte Alexandre de La Borde.)

Le lecteur ainsi averti pourra lire, sans craindre d'être dupe d'aucune illusion, l'écrit original, dont l'extrait fait par M. Guillaumot se retrouve dans la quatrième édition de la Vie de Fénelon. Je le fais imprimer pour la première fois, tel qu'il existe dans les archives de la maison du Roi, et sans en rien retrancher, pas même les digressions oiseuses, pour qu'on ne me reproche pas d'en avoir altéré le texte. D'ailleurs ces digressions, où l'on affecte de mêler à un bordereau de finances les flatteries les plus outrées, et jusqu'à l'éloge de la révocation de l'édit de Nantes, peignent bien le caractère du temps et la courbure générale imprimée aux esprits. Est-il étonnant qu'un commis des bâtimens s'extasie sur la persécution des hérétiques, lorsque le même fanatisme est exprimé sur les monumens? Il est vrai que c'est dans des inscriptions latines, et j'approuve fort cet usage pédantesque dans tous les lieux où les monumens publics ne sont que des adulations que l'autorité s'adresse à elle-même. Mentir pour mentir, il y a quelque profit pour la pudeur à le faire dans une langue morte.

Digitized by Google

A MONSEIGNEUR

HARDOUIN MANSARD,

Chevalier de l'ordre de Saint-Michel, conseiller du Roi en ses conseils, surintendant et ordonnateur général des bâtimens, jardins, tapisseries, arts et manufactures de Sa Majesté.

MONSEIGNEUR,

Le manuscrit que je prends la liberté de vous offrir n'a point encore vu le jour, il attendait son légitime protecteur pour paraître. Le rang que vous tenez aujourd'hui, Monseigneur, n'est pas tant l'effet de la libéralité du Prince, que de sa justice et de son discernement. Les superbes édifices dont vous êtes le sur-intendant et ordonnateur général, tiennent tout leur éclat et toute leur magnificence de la grandeur et de la beauté d'un génie inconnu jusqu'à vous; mais il n'en fallait pas moins pour remplir les grandes idées du plus grand prince du monde. Je n'entreprendrai ici, Monseigneur, ni l'éloge du Roi que vous servez, ni le vôtre; l'un et l'autre sont fort au-dessus de moi. J'ose seulement vous supplier très-humblement, Monseigneur, de vouloir agréer un travail qui est le fruit d'un autre infiniment plus étendu que feu mon père a fait sous les ordres de feu monseigneur Colbert. Vous y verrez, Monseigneur, de grandes choses en peu d'espace et en peu de temps.

Digitized by Google

J'ai tout pris sur le mien pour ménager le vôtre. Heureux si par cet essai je puis vous persuader du profond respect avec lequel je suis,

Monseigneur,

Votre très-humble, très-obéissant, et très-soumis serviteur.

G. M.

MÉMOIRES CURIEUX,

Tirés des comptes des bâtimens du Roi, depuis et compris l'année 1664, *que feu M. Colbert fut surintendant des bâtimens, et que les dépenses commencèrent à devenir considérables, jusques et compris l'année* 1690, *que Sa Majesté les a retranchées à cause de la guerre.*

Le plan qu'on s'est proposé dans cet ouvrage, a été de supputer la dépense qui a été faite pour chaque maison royale en chacune année, et composer un total de ce que chaque maison a coûté au Roi pendant les vingt-sept années de ces mémoires.

Et, à l'égard de Versailles seulement, on a encore distingué ce qui a été dépensé pour chaque nature d'ouvrage.

Ensuite de ces chapitres particuliers, on a composé

Digitized by Google

un chapitre général qui contient le total des dépenses que le Roi a faites dans ses bâtimens depuis l'année 1664, jusques en 1690 inclusivement.

On aurait pu embellir cet ouvrage très-sommaire dans sa disposition de plusieurs traits d'histoire qui l'auraient sans doute rendu plus agréable; mais persuadé que monsieur Félibien n'omettra rien dans son Histoire des maisons royales, on n'a pas voulu le prévenir.

On a cru néanmoins qu'il était indispensable de donner une idée générale de chaque maison royale avant d'exposer la dépense qui y a été faite; et cela pour satisfaire en quelque sorte la curiosité des personnes moins instruites, entre les mains de qui cet ouvrage pourrait tomber dans la suite.

Catalogue de toutes les maisons royales et édifices appartenant à Sa Majesté.

Le château de Versailles et ses dépendances qui sont :
- Trianon,
- Clagny,
- Saint-Cyr,
- Les églises de Versailles,
- La machine de la Seine,
- L'aqueduc de la rivière d'Eure,
- Noisy,
- Moulineaux.

Les châteaux de Saint-Germain-en-Laye et le Val.
Le château de Marly.
Le château de Fontainebleau.
Le château de Chambord.
Le Louvre et les Tuileries.
L'Arc de triomphe, à Paris.
L'Observatoire.
Le bâtiment et l'église des Invalides.

Digitized by Google

La place royale de l'hôtel de Vendôme et couvent des Capucines.
Le Val-de-Grace, à Paris.
Le couvent de l'Annonciade de Meulan.
Le canal de communication des mers.
Les manufactures des Gobelins et de la Savonnerie.
Les manufactures établies en plusieurs villes de France.
Les Académies de Paris et celle de Rome.

Le Palais-Royal.	Sa Majesté l'a donné en propre à monseigneur le duc de Chartres pour partie de la dot de madame la duchesse de Chartres.

La Bastille.
L'Arsenal.
L'enclos du Palais.
Le Châtelet.
La Monnaie.
La Bibliothèque.
Le Jardin royal.
Le Collège de France.
L'Hôtel des Ambassadeurs.
La pompe du Pont-Neuf.
La Tournelle.
L'aqueduc d'Arcueil.
L'Hôpital général.
La Pépinière du Roule.
Le château de Madrid.
La Meute de Boulogne.
Le château de Vincennes.
Le château de Saint-Léger.
Le château de Limours.
Le château de Monceaux.
Le château de Compiègne.
Le château d'Amboise.
Le château de Marimont.
Le jardin du Roi à Toulon.
Le château et domaine de Villers-Cotterets a été donné à S. A. R. Monsieur, en augmentation d'apanage.

Digitized by Google

Château-Thierry, engagé à M. le duc de Bouillon.

Le palais du Luxembourg, que le Roi a acquis depuis la mort de Mademoiselle.

Le château de Meudon et ses dépendances, qui appartient à Monseigneur, au moyen de l'échange qu'il en a fait avec le château de Choisy, qui lui avait été légué par Mademoiselle.

CHAPITRE PREMIER.

Château de Versailles et ses dépendances.

Le château de Versailles et ses dépendances surpasse toutes les idées que l'on en peut donner. Aucun prince de l'Europe n'a porté la dépense aussi loin que le Roi, pour se faire une demeure digne de la Majesté Royale, et le succès ne pouvait achever plus parfaitement de couronner la grandeur de l'entreprise. Ce château est situé sur une élévation qui commande à tous les environs. Ses aspects sont d'un côté sur Paris, de l'autre sur les jardins; aux deux côtés du château sont deux ailes en arrière-corps qui s'étendent du côté du Nord et du Midi, dont les vues sont sur les jardins. De quelque côté qu'on envisage cet édifice, tout y est surprenant, tout y est admirable. On y trouve plus qu'on ne peut souhaiter : des appartemens superbes et commodes, des logemens infinis, des jardins, des fontaines, dont les beautés toutes différentes tiennent plutôt de l'enchantement que de la nature, qui n'a jamais rien produit de si extraordinaire.

Aux deux extrémités d'un canal qui se partage en deux bras, sont la ménagerie et Trianon. La ménagerie est remplie de ce qu'il y a de plus rares animaux dans le monde, recherchés avec un soin et une dépense

Digitized by Google

extraordinaires. Trianon est un palais où le marbre est plus commun que la pierre, où tout est brillant et splendide. C'est un séjour de repos et de plaisir, où le Roi va se promener avec très-peu de monde.

Au bout de la grande aile droite du château, en entrant par l'avenue de Paris, est un grand réservoir appelé le Château-d'Eau, où se rendent les eaux élevées par la machine de Marly, duquel réservoir elles se communiquent dans toutes les fontaines du petit parc.

Au bout et au-dessous de l'aile gauche est l'orangerie dont la structure est si noble et si magnifique, qu'on est toujours surpris, lorsque après l'avoir considérée par dehors, on en examine les dedans. Jamais entreprise ne fut plus hardie et mieux exécutée que celle de ce bâtiment.

En sortant des jardins par le milieu du château, vous voyez en face la principale avenue, et des deux côtés la grande et la petite écurie du Roi, deux édifices pareils en tout, dont la beauté attire la curiosité de tous ceux qui ont du goût pour l'architecture.

Plus loin est le chenil et plusieurs autres bâtimens dépendans du château.

A côté, droit du château dans le même aspect sont encore plusieurs grands édifices, savoir :

Le grand commun, qui est un grand bâtiment carré, où sont logés la plupart des officiers du Roi. Ce bâtiment est d'une extrême utilité, par la quantité de logemens qu'il fournit en assez peu d'espace.

Derrière le grand commun est le couvent des Récollets, que Sa Majesté a fait bâtir à neuf.

Dans le même alignement du grand commun, en descendant du côté du parc, est la sur-intendance des

Digitized by Google

bâtimens; maison très-belle et très-commode, destinée pour le logement de monsieur le Sur-Intendant des bâtimens.

Plus loin, du même côté, est le potager du Roi, jardin séparé de tous les autres, dont la culture et la fertilité surpassent tout ce que l'on en pourrait dire.

De l'autre côté de la ville, est la paroisse que Sa Majesté a fait construire de fond en comble, aussi bien que le logement des Pères de la Mission, par qui elle est desservie aux dépens du Roi avec toute la décence et l'exactitude possible. C'est un des plus considérables édifices de la dépendance du château.

Plus loin, du même côté, est le château de Clagny, maison de plaisance, très-belle et très-agréable, soit par la régularité de l'architecture, soit par la distribution des appartemens et la disposition des jardins. Elle coûte au Roi plus de deux millions.

Au bord de la Seine, sur le chemin de Saint-Germain-en-Laye, est la machine de Marly, qui élève les eaux de la rivière jusqu'au sommet d'une tour bâtie sur une montagne. De cette tour les eaux sont conduites par des aqueducs et des conduites de fer de fonte aux jardins de Versailles et de Marly. Cette seule machine demanderait une description particulière, si c'était le dessein de cet ouvrage; mais on peut juger de sa beauté et de son succès par l'abondance des eaux qu'elle fournit à Versailles. On verra ci-après qu'elle coûte au Roi trois millions sept cent mille livres, sans y comprendre les remboursemens des héritages, acquis pour le passage des eaux, et aussi sans les conduites de fer de fonte qui sont confondues avec celles de Versailles.

Quoique le Roi ait dépensé près de neuf millions pour la construction des aqueducs qui devaient conduire

Digitized by Google

les eaux de la rivière d'Eure de Maintenon à Versailles, comme ces aqueducs ne sont pas dans leur perfection, ils ne demandent pas une plus ample description.

La royale maison de Saint-Cyr, dont les dépenses sont confondues avec celles de Versailles, comme en étant une dépendance, mérite une plus particulière attention. La piété, la charité, la religion, ont été les bases de cette fondation royale, qui procure tous les jours un asile honorable à un grand nombre de jeunes demoiselles, qui, pourvues des avantages de la naissance, se trouvent dénuées de ceux de la fortune. Il faut faire preuve pour y entrer.

Je n'ai rien dit de la chapelle du château de Versailles, parce qu'elle n'est point encore bâtie. On y travaille actuellement. Sans doute la piété du Roi n'omettra rien pour la rendre digne, autant qu'elle le peut être, de la majesté du Dieu qu'il adore avec autant de sincérité que de zèle.

Les dépenses qui ont été faites aux châteaux de Noisy et Moulineau sont confondues avec celles de Versailles, et ne méritent pas d'attention.

Voilà, je crois, l'idée la plus sommaire qu'on puisse donner du château de Versailles et de ses principales dépendances. Un volume entier ne suffirait pas pour faire la description exacte des dedans, et de chaque lieu en particulier, quand on n'entreprendrait que de rendre aux arts la gloire qu'ils s'y sont acquise; sans oser parler des actions héroïques de notre auguste Monarque, qui y sont représentées de toutes parts: leur nombre et leur suite glorieuse ont épuisé nos plus célèbres génies. L'histoire, toute féconde qu'elle est, aura peine à les rendre sensibles à la postérité. Ce n'est point mon intention de la prévenir.

Digitized by Google

Dépenses du château de Versailles par année.

Années	1664	834,037 l.	2 s.	6 d.
	1665	783,673	4	
	1666	526,954	7	
	1667	214,300	18	
	1668	618,006	5	7
	1669	1,238,375	7	
	1670	1,996,452	12	4
	1671	3,396,595	12	6
	1672	2,802,718	1	5
	1673	847,004	3	10
	1674	1,384,269	10	3
	1675	1,933,755	8	1
	1676	1,348,222	10	10
	1677	1,628,638	11	3
	1678	2,622,655	3	10
	1679	5,667,331	17	
	1680	5,839,761	19	8
	1681	3,854,382	2	
	1682	4,235,123	8	7
	1683	3,714,572	5	11
	1684	5,762,092	2	8
	1685	11,314,281	10	10
	1686	6,558,210	7	9
	1687	5,400,245	18	
	1688	4,551,596	18	2
	1689	1,710,055	10	
	1690	368,101	10	1
Somme totale des dépenses du château de Versailles et dépendances.		81,151,414 l.	9 s.	2 d.

Quatre-vingt-un millions cent cinquante-un mille quatre cent quatorze livres neuf sous deux deniers.

Digitized by Google

Dans ce total des dépenses de Versailles et ses dépendances, j'ai compris les achats de plomb et marbre en entier, quoiqu'on ait pu prendre quelque partie pour d'autres maisons royales; mais j'ai compensé cela avec plusieurs autres dépenses pour Versailles, employées dans d'autres chapitres des comptes, sous des titres généraux dont il était malaisé de les distraire, et je crois que la compensation peut être juste.

Après avoir vu en gros le total des dépenses de Versailles et ses dépendances, il m'a semblé qu'il serait assez curieux de voir séparément ce qui a été dépensé pour chaque nature d'ouvrage et de dépense, et le montant de chacune pour les vingt-sept années de ces mémoires.

On verra aussi les dépenses de Clagny, de Marly et la rivière d'Eure, qui seront distinguées des autres dépenses, chacune en un article, quoique compris dans le total.

Dépenses de Versailles par chapitre.

Maçonnerie de Versailles et ses dépendances, compris Trianon, Saint-Cyr et les églises de Versailles pendant lesdites 27 années.	21,186,012 l.	4 s.	1 d.
Charpenterie et bois.	2,553,638	1	5
Couvertures.	718,679	16	9
Plomberie et achats de plombs.	4,558,077	2	6
Menuiserie et marqueterie.	2,666,422	2	
Serrurerie et taillanderie.	2,289,062	3	9
Vitrerie.	300,878	10	9
Glaces de Miroirs.	221,631	1	6
A reporter.	33,474,381 l.	2 s.	9 d.

Digitized by Google

Report.	33,474,381 l.	2 s.	6 d.
Peintures et dorures, sans les achats de tableaux.	1,676,286	11	8
Sculptures, sans les achats des antiques.	2,696,070	6	9
Marbreries et achats de marbres.	5,043,502	5	8
Bronzes, fontes et cuivres.	1,876,504	6	3
Tuyaux de fer de fonte, compris ceux de la machine.	2,265,114	15	8
Pavé, carreaux et ciment.	1,267,464	13	
Jardinages, fontaines, rocailles.	2,338,715	15	8
Fouilles de terres et couroy.	6,038,035	1	10
Journées d'ouvriers.	1,381,701	16	2
Diverses et extraordinaires dépenses.	1,799,061	12	10
Château de Clagny et Glatigny, dépendans de Versailles, sans les acquisitions de terres (1).	2,074,592	9	5
Machine de Marly, sans les conduites et acquisitions.	3,674,864	8	8
Travaux de la rivière d'Eure et de Maintenon sans les acquisitions.	8,612,995	1	
Remboursement des terres et héritages pris pour le château de Versailles et dépendances susmentionnées.	5,912,104	1	10
Total.	81,151,414 l.	9 s.	2 d.

Semblable au total précédent par années.

Autres dépenses dans Versailles.

Outre toutes les grandes dépenses qui viennent

(1) Il y a eu encore environ 1509 livres dépensées pour Clagny, qui sont confondues dans les dépenses de Versailles, depuis l'année 1682.

Digitized by Google

d'être expliquées, il en a été fait beaucoup d'autres très-considérables pendant lesdites 27 années pour l'embellissement de Versailles et de Trianon. Voici les plus considérables.

Pour les achats de tableaux anciens et figures antiques de tous les grands maîtres.	509,073 l.	8 s.	0 d.
Pour les étoffes d'or et d'argent payées sur le fonds des bâtimens.	1,075,673	2	6
Pour les grands ouvrages d'argenterie, outre ceux payés par le trésorier de l'argenterie (1).	3,245,759	4	8
Pour le cabinet des médailles, cristaux, agates et autres raretés, dont le Roi a acheté les six dernières années de ces mémoires pour	556,069		
Pour les appointemens des inspecteurs et préposés auxdits bâtimens et travaux de Versailles et ses dépendances, gratifications aux contrôleurs et autres, a été payé pendant les vingt-sept années environ.	1,000,000		
Total de ces dernières dépenses.	6,386,574	15	2
Et le total précédent.	81,151,414	9	2
Tot. gén. des dép. de Versailles.	87,537,989 l.	4 s.	4

Quatre-vingt-sept millions cinq cent trente-sept mille neuf cent quatre-vingt-neuf livres quatre sous quatre deniers.

(1) Tous ces grands ouvrages d'argenterie ont été portés à la Monnaie pendant la dernière guerre.

Digitized by Google

En sorte que si l'on joignait à ce total les autres dépenses qui ont été faites pour les meubles, les grands cabinets, les grands ouvrages d'argenterie et autres qui n'ont point été payés sur les fonds des bâtimens, on trouverait que Versailles et ses dépendances coûtent au Roi plus de cent millions, sans les entretennemens, dont ceux qui sont réglés montent à environ deux cent mille livres, et ceux qui ne le sont pas, à plus de trois cent mille livres.

Voici quels sont les entretennemens réglés de Versailles et ses dépendances.

Les couvertures.	7,500 l.
Les jardins de Versailles et Trianon, y compris les marbres.	33,416
Le potager de Versailles.	18,000
Les fontaines, rocailles et cuivres.	19,780
Les tuyaux de fer de fonte.	10,000
Les figures et sculptures de marbres.	1,695
Menus entretennemens aux dehors.	2,286
Gages des officiers et matelots du canal.	35,970
Les jardins de Clagny.	10,200
Les entretiens de la machine de Marly, environ	60,000
Total	198,847 l.

Nota. Les entretiens ci-dessus peuvent avoir été augmentés de quelques choses depuis que ces calculs ont été faits; mais cela n'est pas assez considérable pour être réformé.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Château de Saint-Germain-en-Laye et le Val.

Cette maison, illustrée par la naissance du Roi, est très-ancienne. Elle consiste en deux châteaux, l'un vieil, l'autre neuf. Le vieil château est beaucoup plus beau et mieux bâti que le neuf; ils ne sont séparés l'un de l'autre que par une grande basse-cour qui pourrait servir de manège.

Le vieil château est entièrement isolé, d'une forme assez irrégulière; cinq gros pavillons en font le principal ornement. Un balcon de fer règne dans toute la circonférence du château, à la hauteur des principaux appartemens qui sont très-vastes. Ce château a pour principal aspect, les jardins et la forêt; et le château neuf a sa principale vue sur la rivière de Seine. Le Roi qui y a séjourné très-long-temps, y a fait faire des augmentations considérables. C'est une demeure toute royale; et, quoique la cour n'y habite pas actuellement, ce ne laisse pas d'être un des plus beaux lieux des environs de Paris par sa situation naturelle.

Le Val est un jardin dépendant de Saint-Germain, que Sa Majesté fait entretenir avec soin, et qui produit une infinité de beaux fruits dans toutes les saisons, surtout des précoces. Je ne dis rien des autres dépendances de Saint-Germain, crainte d'ennuyer.

Digitized by Google

Dépenses des châteaux de Saint-Germain-en-Laye et dépendances par année.

Années	1664	193,767 l.	13 s.	6 d.
	1665	179,478	14	9
	1666	59,124	11	6
	1667	56,235	8	4
	1668	120,271	18	3
	1669	515,214	19	
	1670	597,429	1	4
	1671	361,020	11	11
	1672	208,516	13	
	1673	97,379	4	3
	1674	112,168	19	11
	1675	130,306	18	2
	1676	176,118	14	10
	1677	194,303	14	2
	1678	196,770	5	9
	1679	447,401	14	4
	1680	607,619	9	2
	1681	279,509	9	2
	1682	662,826	13	4
	1683	460,695	9	8
	1684	300,218	19	
	1685	189,598		7
	1686	47,618	4	5
	1687	50,450	2	1
	1688	152,950	18	10
	1689	33,176	13	6
	1690	25,388	15	3
	Somme totale	6,455,561 l.	18 s.	00 d.

Six millions quatre cent cinquante-cinq mille cinq cent soixante-une livres dix-huit sous.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

Château et Pavillons de Marly,

Commencés en 1679.

Le château de Marly est situé dans un vallon à un quart de lieue de Saint-Germain-en-Laye. Il est composé premièrement d'un gros pavillon carré, qui est la demeure du Roi. Ce pavillon est isolé, situé sur le lieu le plus éminent, et l'on y monte par plusieurs degrés, en sorte qu'il commande à huit autres pavillons. Ces huit pavillons, aussi isolés, forment une espèce d'avenue spacieuse au pavillon royal dans les jardins, et n'ont de communications les uns avec les autres que par des berceaux de fer, sur lesquels on a fait plier des arbres qui les couvrent.

Les quatre faces de tous ces pavillons sont peintes à fresques, d'ornemens d'architecture, couverts en terrasses, avec des vases sur les angles et au-dessus des pilastres.

Le pavillon royal consiste au-dedans en quatre vestibules au rez-de-chaussée, où l'on entre par les quatre faces dudit pavillon. Ces quatre vestibules conduisent à un grand salon de toute la hauteur du pavillon et qui en fait le centre, et dans les quatre angles sont quatre appartemens qui ont leurs entrées et sorties sur ces vestibules. Au-dessus de ces quatre appartemens, il y en a encore d'autres plus petits, dégagés par un corridor qui tourne autour du dôme du grand salon.

Dans ce château, tous les agrémens et les commodités de la vie sont rassemblées avec tant de soin, d'art et de propreté, qu'il ne reste rien à désirer.

Digitized by Google

Les autres pavillons sont occupés chacun par une des personnes de la cour à qui le Roi fait l'honneur de les nommer pour être de ses parties.

La chapelle et le corps-de-garde sont détachés du château, et forment deux pavillons aux deux côtés de la principale entrée.

Les jardins sont très-agréables, surtout dans la saison des fleurs, par la diversité et l'abondance qui s'y en trouvent. Les fontaines et les cascades y sont en très-grand nombre et très-belles; et depuis peu, Sa Majesté a fait encore tomber une cascade en forme de rivière, du haut de l'allée du derrière du château, d'où elle se décharge dans toutes les autres fontaines des jardins. Je n'ai point supputé la dépense de cette nouvelle rivière, pour ne point innover aux calculs de ces mémoires. On estime qu'elle passe cent mille écus.

Le Roi embellira tous les jours cette maison de plaisance, qu'il aime beaucoup, et qui passerait dans un autre pays pour un chef-d'œuvre de l'art et de la nature en l'état qu'elle est. On prétend que c'est Sa Majesté qui en a donné les principales idées. Ce qui est de vrai c'est qu'elle est très-singulière et qu'elle ne ressemble à aucune autre maison royale.

Dépenses du château et pavillons de Marly.

Années	1679	470,764 l.	00 s.	11 d.
	1680	489,002	17	1
	1681	304,881	14	3
	1682	305,628	9	11
	1683	450,708	2	
	1684	478,872	4	11
	A reporter.	2,499,857 l.	9 s.	1 d.

Digitized by Google

Report.	2,499,857 l.	9 s.	1 d.
1685	676,046	18	
1686	443,153	6	
1687	249,235	2	5
1688	293,062	4	2
1689	231,807		10
1690	108,117	11	9
Somme totale,	4,501,279 l.	12 s.	3 d.

Quatre millions cinq cent un mille deux cent soixante-dix-neuf livres douze sous trois deniers.

CHAPITRE IV.

Château de Fontainebleau.

Ce château est très-ancien et très-digne d'avoir si souvent fait la demeure de nos Rois; rien n'est plus agréable que sa situation, voisin d'une forêt et au milieu des plus belles eaux du monde, d'où ce château, comme on sait, a pris son nom (a Fonte Bellaquco) de la fontaine belle eau, dont la maison se conserve encore actuellement.

Rien n'est plus charmant que la diversité des vues de ce château. De nouveaux jardins et de nouveaux canaux offrent de tous côtés des perspectives toutes différentes. La chapelle y est magnifique et desservie par les R. P. de la Très-Sainte Trinité. Les plaisirs de la chasse y sont les plus ordinaires et les plus agréables. Quoique ce château soit très-illustre dans son origine, il l'est devenu encore davantage par les augmentations et les embellissemens que Sa Majesté y a fait faire, dont on pourra juger par la dépense qui suit :

Digitized by Google

Dépenses du château de Fontainebleau.

Années	1664	339,251 l.	16 s.	00 d.
	1665	107,159	18	
	1666	37,200	8	6
	1667	27,820	15	6
	1668	19,827		5
	1669	39,396		
	1670	23,106	15	3
	1671	58,524	6	1
	1672	36,560	12	10
	1673	24,425	11	1
	1674	66,145	17	
	1675	61,670	17	1
	1676	36,052	19	
	1677	33,029	18	6
	1678	394,509	15	1
	1679	264,417	15	1
	1680	204,463		8
	1681	188,886	19	3
	1682	80,019	5	6
	1683	98,881	11	8
	1684	65,997	1	
	1685	220,216	8	7
	1686	92,246	5	3
	1687	113,014	9	2
	1688	87,988	7	2
	1689	31,109	5	4
	1690	21,853	14	3
	Somme totale.	2,773,746 l.	13 s.	5 d.

Deux millions sept cent soixante-treize mille sept cent quarante-six livres treize sous cinq deniers.

Ne sont compris en ce total les gages des officiers et les entretennemens réglés suivant les états.

Digitized by Google

CHAPITRE V.

Château de Chambord.

Ce château est très-ancien, bien bâti, bien situé, et dans un très-bon pays de chasse. Son éloignement est cause que le Roi n'y va pas souvent. Sa Majesté n'a pas laissé d'y faire de temps en temps des augmentations et des dépenses assez considérables, comme suit :

Années	1664	26,936 l.	5 s.	00 d.
	1665	6,000		
	1666	11,021	2	
	1667	3,496	3	6
	1668	12,164	15	6
	1669	57,739	12	
	1670	79,367	5	
	1671	16,000		
	1672	532		
	1673	3,000		
	1674	6,000		
	1675	3,000		
	1676	3,000		
	1677	3,000		
	1678	3,795	10	
	1679	4,500		
	1680	72,200		
	1681	127,870	9	7
	1682	11,667	16	6
	1683	186,350	15	
	1684	38,766	1	
	1685	445,770	9	5
	1686	14,980	13	
	1687	54,558	15	5
	A reporter.	1,181,717 l.	12 s.	11 d.

Digitized by Google

Report.	1,181,717 l.	12 s.	11 d.
1688	8,197	4	4
1689	8,036	2	9
1690	7,750	16	5
Somme totale.	1,225,701 l.	16 s.	5

Douze cent vingt-cinq mille sept cent une livres seize sous cinq deniers.

CHAPITRE VI.

Le Louvre et les Tuileries.

Le Louvre n'étant point bâti, on n'a fait mention dans ces mémoires des dépenses qui y ont été faites, que pour ne rien omettre. Il serait assez difficile de faire une description agréable de ce qui est commencé. Le dessin n'en paraît pas encore dans tout son jour. On croit même que, si les vœux de la capitale du royaume étaient écoutés, et qu'il plût à Sa Majesté de s'y faire bâtir un palais, on prendrait de nouveaux alignemens et de nouveaux dessins. Tout ce que l'on peut dire, c'est que rien ne paraît plus engageant que la situation de l'emplacement du Louvre, dans le plus bel endroit de la ville, ayant la rivière de Seine pour canal et une étendue infinie pour les jardins et parcs du côté de la campagne.

La galerie du Louvre est occupée par ce qu'il y a de plus habiles gens dans les arts, que le Roi loge gratis; c'est une marque de distinction pour eux.

Le palais des Tuileries n'est point habité, quoique très-logeable. Sa façade est très-agréable sur le jardin des Tuileries, dont on ne peut rien dire qui ne soit

Digitized by Google

connu de tout le monde. Ce jardin passe dans toute l'Europe pour un des mieux entendus et la plus agréable promenade que l'on pût souhaiter. C'est un des principaux ornemens de la ville de Paris; aussi coûte-t-il au Roi plus de vingt mille livres par an à entretenir.

Dépenses du Louvre et Tuileries, à commencer en l'année 1664, *suivant l'ordre de ces mémoires, n'ayant eu connaissance de celles faites les années précédentes, qui ne peuvent pas être bien considérables.*

Années	1664	1,059,422	15 s.	00 d.
	1665	1,110,685	10	2
	1666	1,107,973	7	8
	1667	1,536,683	8	2
	1668	1,096,977	3	11
	1669	1,203,781	3	9
	1670	1,627,393	19	11
	1671	946,409	3	4
	1672	213,653	3	1
	1673	58,135	18	
	1674	159,485	8	11
	1675	63,160	6	6
	1676	42,082	14	6
	1677	99,667	19	10
	1678	119,875	12	8
	1679	163,58[illegible]	9	
	Total.	10,608,969 l.	4 s.	5 d.

Dix millions six cent huit mille neuf cent soixante-neuf livres quatre sous cinq deniers.

Depuis l'année 1679 il n'a été fait aucunes dépenses

Digitized by Google

considérables au Louvre et Tuileries. C'est pourquoi je n'en fais point mention.

CHAPITRE VII.

Arc de triomphe, à Paris.

Commencé en 1669.

Le dessin de cet édifice est superbe, il tient beaucoup de la grandeur romaine. On en a vu le modèle en plâtre, et on en a jeté les fondemens en pierre, dont les piles sont élevées jusqu'à la hauteur des socles, qui doivent porter les piédestaux des colonnes. Il serait à souhaiter que cet Arc de Triomphe fût conduit à sa perfection, il serait d'un grand ornement à la ville, surtout dans les entrées publiques.

Années	1669		46,278 l.	2 s.	0 d.
	1670		99,334	6	
	1671		102,244	3	6
	1672 et 1673	Néant.			
	1674		14,225.		
	1675		14,690	12	
	1676		8,900		
	1677		41,863	16	6
	1678		76,651	11	8
	1679		80,678	4	5
	1680		12,601	10	9
	1681		16,288	11	3
	Somme totale.		513,755 l.	18 s.	1 d.

Cinq cent treize mille sept cent cinquante-cinq livres dix-huit sous un denier.

Digitized by Google

Depuis l'année 1681, il n'a été fait aucune dépense audit Arc de Triomphe, si ce n'est en 1696, pour le parfait paiement du modèle et des fondations de pierre en l'état qu'elles sont. On peut juger par cette dépense de ce que cet édifice pourrait coûter, s'il était élevé avec tous ses ornemens.

CHAPITRE VIII.

Observatoire à Paris.

Commencé en 1667.

Cet édifice, construit en forme de tour, pour observer les astres, est bâti sur le terrein le plus éminent de Paris, au dehors du faubourg Saint-Jacques, et commande à toute la ville. Là sont logés ce qu'il y a de plus célèbres astronomes et mathématiciens, à qui Sa Majesté fournit toutes sortes de lunettes d'approche et d'instrumens de mathémathiques, nécessaires pour l'exercice de leur science.

Le dessus de l'édifice est une terrasse pavée de cailloux. L'on y dresse des lunettes selon les besoins.

Comme ce terrein est au milieu des carrières, on a fait des descentes qui conduisent dans des voûtes naturelles, si profondes et si étendues, qu'on aurait peine à ne s'y pas égarer sans guide. Les lumières mêmes ne peuvent pas résister à l'humide fraîcheur qui y domine, on n'y peut aller qu'avec des flambeaux.

Cet édifice renferme encore beaucoup d'autres singularités, qui demanderaient un trop long détail.

Outre l'édifice de pierre, on a encore fait apporter et dresser à côté, la tour de bois, qui était à la machine

Digitized by Google

de Marly avant qu'elle fût construite en pierre; cette tour de bois est encore plus élevée que l'Observatoire, et par conséquent très-utile pour l'observation des astres.

Dépenses de l'Observatoire.

Années	1667	57,758 l.	4 s.	0 d.
	1668	99,744	3	
	1669	135,293	6	
	1670	138,694	9	
	1671	118,657	19	6
	1672	50,305	14	8
	1673	21,803	16	2
	1674	14,766	9	
	1675	14,393	13	
	1676	13,225	13	
	1677	27,894	7	
	1678	2,999	18	
	1679	5,195	9	
	1680	5,902	11	6
	1681	2,047	10	
	1682	3,407	4	
	1683	2,197	10	6
Depuis pour transporter la tour de bois de Marly et la mettre en place.		10,886	7	4
Somme totale.		725,174 l.	4 s.	8 d.

Sept cent vingt-cinq mille cent soixante-quatorze livres quatre sous huit deniers.

Depuis 1683 jusqu'en 1690, il n'a été fait que très-peu de dépenses à l'Observatoire, hors pour le transport et emplacement de ladite tour.

Digitized by Google

CHAPITRE IX.

Hôtel royal et Église des Invalides.

Commencé en 1679.

Cette maison, destinée pour la retraite des soldats devenus invalides au service de Sa Majesté, est d'une étendue extraordinaire et d'une régularité parfaite. Sa situation est très-belle, dans une plaine en face du Cours la Reine, la rivière entre deux, de manière que ces objets différens se prêtent l'un à l'autre un ornement réciproque.

Les dedans de la maison sont très-vastes et en même temps très-logeables. La discipline y est la même que dans une place de guerre. Elle est gouvernée par un nombre suffisant d'officiers; en sorte que la paix et le silence y règnent à peu près comme dans un cloître.

L'église est desservie par les Pères de la Mission, qui ont leur logement à côté de l'église séparé des autres logemens. Cette église est d'un dessin très-magnifique. Le grand autel, isolé sous un dôme entre deux nefs très-spacieuses, dont l'une, qui a son entrée du côté de la maison, est destinée pour ceux qui y habitent, et l'autre, qui a son entrée par un portail magnifique du côté de la campagne, est destiné pour le public. Rien n'est épargné pour rendre cet édifice admirable en toutes ses parties, comme il est un des plus glorieux à la pitié du Roi.

Les fonds pour la subsistance de cette maison sont levés par les trésoriers de l'extraordinaire des guerres, sur le paiement des troupes à raison de 3 deniers pour livre, et le trésorier des Invalides en fait l'emploi, suivant qu'il lui est ordonné par le commissaire ordonnateur.

Digitized by Google

Dépenses de l'Hôtel-Royal et Église des Invalides.

Années	1679	56,000 l.	0 s.	0 d.
	1680	80,667	11	6
	1681	72,000		
	1682	87,000		
	1683	81,647	5	6
	1684	103,332		
	1685	147,573	5	9
	1686	176,505	15	
	1687	169,460	9	7
	1688	186,282	19	
	1689	172,706	4	9
	1690	143,432	10	10
	1691	233,724	2	7
	Somme totale,	1,710,332 l.	4 s.	6 d.

Dix-sept cent dix mille trois cent trente-deux livres quatre sous six deniers.

On a excédé dans ce chapitre les bornes qu'on s'était prescrites, à cause de la dépense considérable qui a été faite aux Invalides en l'année 1691. Il en a encore été fait d'autres depuis, et l'on peut compter que cet édifice reviendra à *deux millions.*

Digitized by Google

CHAPITRE X.

Place royale de l'hôtel de Vendôme et nouveau Couvent des Capucines.

Commencé en 1685.

Les dépenses de ces deux édifices sont confondues, parce qu'ils ont été élevés sur le même terrein et dans le même temps.

La place n'a point encore d'autre nom que celui de l'hôtel dont Sa Majesté a acquis le fond pour la construire. Elle n'est point encore achevée; mais la statue équestre du Roi, qui doit être placée est entièrement réparée sur les dessins et par les soins des sieurs Girardin, premier sculpteur du Roi, et Keller, qui en a fait la fonte.

Le couvent des Capucines est entièrement achevé, et tous ceux qui ont vu les dedans, conviennent que c'est un des plus beaux couvens de filles qui soient à Paris. L'église est bâtie dans le goût de simplicité et de propreté dont ces religieuses font profession. Elle s'enrichit tous les jours par les monumens superbes des personnes de qualité qui y choisissent leur sépulture.

Dépenses de la Place-Royale de l'hôtel de Vendôme, fonte de la statue équestre du Roi, et Couvent des Capucines.

Premièrement l'acquisition de l'hôtel de Vendôme du prix de *six cent mille livres*, les intérêts de moitié dudit prix, *soixante-six mille livres*, que le Roi a

Digitized by Google

données à monsieur le duc de Vendôme, au-delà dudit prix, et *vingt-cinq mille livres* pour les lods et ventes et frais du décret, le tout montant à la somme de 731,208 l. 15 s. 0 d.

Ouvrages.

Années	1685	21,708	3	7
	1686	320,969	7	8
	1687	467,063	8	3
	1688	275,835	14	5
	1689	71,215	5	7
	1690	174,698	14	10
	Somme totale.	2,062,699 l.	9 s.	4 d.

CHAPITRE XI.

Le Val-de-Grace, à Paris.

Cet édifice, que la feue Reine-Mère a fait bâtir, est superbe et magnifique en toutes ses parties. Il revient à trois millions; mais il n'en a été pris sur les fonds des bâtimens que *trois cent soixante-dix mille livres* dans les années ci-après mentionnées, savoir :

Années	1666	314,600 l.	7 s.	2 d.
	1667	30,571	11	9
	1670	6,000		
	1681	10,400		
	1682	8,711	13	10
	Total.	370,283 l.	12 s.	9 d.

Il a encore été fait quelques dépenses depuis peu d'années, pour revêtir de marbre le caveau des Reines, destiné pour recevoir leurs cœurs et leurs entrailles.

Digitized by Google

CHAPITRE XII.

Couvent de l'Annonciade, de Meulan.

Commencé en 1682.

Comme il y a peu de personnes qui sachent ce qui a engagé le Roi à faire bâtir ce couvent, et que j'en suis particulièrement instruit, j'en dirai un mot.

Il y a eu longues années dans ce couvent une supérieure d'une vertu extraordinaire, que la feue Reine-Mère honorait de son estime et de son amitié, et même quelquefois de ses visites. Le Roi y alla aussi dans ses jeunes années, et y posa la première pierre, dans le dessein d'y faire bâtir. Ce dessein a été différé pendant plusieurs années. Feu mon père, qui était allié à cette supérieure, la visitait souvent, et négocia auprès de la Reine-Mère l'accomplissement de son projet. En effet, la Reine lui ayant renouvelé ses promeses, et le mal dont elle mourut peu après s'augmentant, elle eut la bonté d'en parler au Roi, qui depuis a fait bâtir ce couvent, qui coûte près de *trente mille écus*, et de plus Sa Majesté fait une pension à la communauté qui n'est pas riche.

Dépenses dudit couvent.

Années	1682	20,000 l.	0 s.	0 d.
	1683	29,400		
	1684	6,659	5	1
	1685	11,551	1	
	1686	6,544		
	A reporter.	74,154 l.	6 s.	1 d.

Digitized by Google

	Report.	74,154 l.	6 s.	1 d.
1687		7,270	11	6
1688		6,987	12	6
1689 et 1690	Néant.			
Somme totale.		88,412 l.	10 s.	1 d.

Quatre-vingt-huit mille quatre cent douze livres dix sous un denier.

CHAPITRE XIII.

Canal de communication des mers en Languedoc.

Commencé en 1670.

Comme ce canal n'est point encore achevé, je ne dirai rien de particulier quant à présent, ni de ses dimensions ni de son usage. On sait qu'il porte de petits bâtimens. On peut voir sa situation sur la carte. On verra ici seulement les dépenses qui ont été faites sur les fonds des bâtimens du Roi, qui montent à près de *huit millions*, sans ce qui a été fourni par les états du Languedoc, pour contribuer à une entreprise si grande et si utile pour le commerce de la province.

Dépenses.

Années	1670		125,000 l.	0 s.	0 d.
	1671		525,000		
	1672	Néant.			
	1673		1,573,452	13	4
	1674		1,235,242	14	
	A reporter.		3,458,695 l.	7 s.	4 d.

Digitized by Google

Report.		3,458,695 l.	7 s.	4 d.
1675		64,105		
1676		768,541	13	4
1677		561,944	8	8
1678		748,716	9	5
1679		1,194,503	18	11
1680	Néant.			
1681		460,000		
1682		449,057		
1683		28,992	1	8
Somme totale.		7,736,555 l.	19 s.	4 d.

Sept millions sept cent trente-six mille cinq cent cinquante-cinq livres dix-neuf sous quatre deniers.

Depuis l'année 1683, il n'y a aucune dépense dans les comptes des bâtimens pour ledit canal du Languedoc.

CHAPITRE XIV.

Manufactures des Gobelins et de la Savonnerie.

Les dépenses de ces deux manufactures sont jointes ensemble, parce que les tapisseries sont leur principal objet.

Dans celle de la Savonnerie, qui est à Chaillot, près de Paris, l'on ne fait que des ouvrages façon de Turquie et du Levant. Ces ouvrages sont une espèce de velours ras, entièrement de laine, et servant à faire des meubles, comme des portières, des tapis, des formes et des tabourets.

La manufacture des Gobelins, établie au bout du

Digitized by Google

faubourg Saint-Marceau, est bien plus spacieuse. Elle renferme un très-grand nombre d'ouvriers, célèbres dans leurs arts, et premièrement pour les tapisseries; on y travaille pour Sa Majesté, en haute et basse lisse, sur les dessins des plus habiles peintres, soit anciens, soit modernes.

Les tapisseries qui s'y font représentent les unes des sujets d'histoire, d'autres les conquêtes du Roi, les maisons royales, les assemblées et fêtes publiques, et toutes sortes de sujets indifférens. On sait assez le mérite de tous ces ouvrages, où l'art et le dessin surpassent infiniment la richesse et la finesse des étoffes.

Dans la même manufacture sont logés des peintres, des sculpteurs, des ébénistes et fondeurs, des orfèvres, des lapidaires qui travaillent aux ouvrages de pierres fines de rapport, manière de Florence. Dans les temps de paix, toutes ces artistes sont occupés uniquement à faire des ouvrages pour le service de Sa Majesté et n'ont pas le temps de travailler pour le public.

Cette maison est pourvue de toutes les choses agréables, commodes et nécessaires. Le service divin s'y célèbre, les ouvriers y sont instruits et les enfans catéchisés aux dépens de Sa Majesté, ce qui marque dans quels détails sa piété la fait descendre.

Dépenses des manufactures des Gobelins et de la Savonnerie.

Années	1664	95,885 l.	0 s.	0 d.
	1665	95,594	11	
	1666	101,377	11	1
	1667	290,744	13	4
	A reporter.	583,601 l.	15 s.	5 d.

Digitized by Google

Report.	583,601 l.	15 s.	5 d.
1668	214,020	19	2
1669	133,209	13	
1670	141,486	15	3
1671	176,502	11	
1672	130,573	5	5
1673	139,747	11	
1674	122,910	15	4
1675	107,958	13	
1676	98,004	19	1
1677	110,795	8	6
1678	107,456	15	1
1679	126,933	12	4
1680	117,698	1	6
1681	116,127	5	7
1682	126,358	7	1
1683	146,694	7	2
1684	95,570	9	
1685	224,321	18	7
1686	123,289	4	9
1687	127,217	1	8
1688	132,961	12	2
1689	146,724	6	3
1690	95,777	17	9
Somme totale.	3,645,943 l.	5 s.	1 d.

Trois millions six cent quarante-cinq mille neuf cent quarante-trois livres cinq sous un denier.

Pendant la guerre, que les ouvrages ont cessé, Sa Majesté a fait des pensions aux principaux ouvriers de ladite manufacture des Gobelins.

Digitized by Google

CHAPITRE XV.

Manufactures établies en plusieurs villes de France.

Outre les manufactures des Gobelins et de la Savonnerie, Sa Majesté en fait établir encore plusieurs autres en divers endroits du royaume; mais comme ces dernières ne sont plus du ressort des bâtimens du Roi, mais du conseil-général des finances, je n'entrerai point dans le détail de ces différens établissemens, dont les dépenses, aussi glorieuses à Sa Majesté qu'utiles à l'État, montent, pendant les 27 années de ces mémoires, à près de *deux millions*, comme il suit :

Années	1664	66,121 l.	5 s.	8 d.
	1665	254,019	14	
	1666	2,077	3	6
	1667	248,675	14	
	1668	179,767	15	
	1669	535,705	16	
	1670	131,030	10	
	1671	110,625	15	2
	1672	99,558	5	10
	1673	49,046		
	1674	8,000		
	1675	18,000		
	1676	8,000		
	1677	8,000		
	1678	8,000		
	1679	18,298		10
	1680	19,120		
	A reporter.	1,764,046	00	0

Digitized by Google

	Report.	1,764,046	00	0
1681		20,539	15	
1682		8,000		
1683		15,520		
1684		16,000		
1685		8,000		
1686		8,000		
1687		42,283	13	
1688		50,690		
1689		22,940	11	
1690		23,970	10	
	Somme totale.	1,979,990 l.	9 s.	0 d.

Dix-neuf cent soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix livres neuf sous.

CHAPITRE XVI.

Pensions des gens de Lettres.

L'estime singulière que Sa Majesté a toujours faite des belles-lettres, et des personnes qui, par une longue étude et un travail assidu, se sont rendues célèbres dans les sciences, a porté Sa Majesté à animer ceux qui se trouvent nés avec d'heureuses dispositions par l'espérance des pensions attachées au seul mérite. Ces pensions ne se paient plus sur le fonds des bâtimens depuis l'année 1690.

Années	1664	80,870 l.	0 s.	0 d.
	1665	83,400		
	1666	95,507		
	1667	92,380		
	A reporter.	352,157 l.	0 s.	0 d.

Digitized by Google

Report.	352,157 l.	0 s.	0 d.
1668	89,400		
1669	111,550		
1670	107,900		
1671	100,075		
1672	86,800		
1673	84,200		
1674	62,250		
1675	57,550		
1676	49,200		
1677	65,100		
1678	52,400		
1679	54,000		
1680	53,600		
1681	53,500		
1682	52,800		
1683	1,600		
1684	42,100		
1685	46,400		
1686	41,400		
1687	46,900		
1688	44,900		
1689	39,400		
1690, tiers de 1689.	11,976	13	4
Somme totale	1,707,148 l.	13 s.	4 d.(1)

CHAPITRE XVII.

Académies de Paris et de Rome.

Académie française.

Cette Académie est composée, tant de la plupart des personnes qui ont les pensions dont il a été parlé au

(1) Ce relevé est, à une très-faible différence près, d'accord avec le total donné dans l'état détaillé de ces *Gratifications*, publié par la *Société des Bibliophiles* dans son volume de 1825.

Digitized by Google

chapitre précédent, que d'autres personnes savantes. Elle ne coûte au Roi, outre ces pensions, qu'environ *sept mille livres* par an, savoir :

Environ 6,400 livres en jetons d'argent; 300 livres pour une messe qui y est chantée en musique le jour de Saint-Louis, et 300 livres qui sont mises entre les mains du trésorier de ladite académie, pour les fournitures de bois et bougies et transcriptions de cahiers. Ces 7,000 livres ne se prennent plus sur le fonds des bâtimens, non plus que lesdites pensions des gens de lettres.

Académies des Sciences et des Inscriptions.

Les dépenses de ces deux académies ne sont point assez considérables pour en faire mention, et elles ne se prennent plus sur le fonds des bâtimens.

Académie d'Architecture de Paris.

Cette académie ne coûte au Roi qu'environ *trois mille cinq cent livres* par an, tant pour les appointemens d'un professeur qui y tient les conférences publiques que pour les assistances des architectes qui s'y assemblent en particulier, et pour les menues nécessités.

Académie de Peinture et Sculpture de Paris.

Cette académie coûte au Roi, en premier lieu, *six mille livres* qui se mettent tous les ans entre les mains de son trésorier.

Plus, *deux mille six cent quarante livres* par an pour la subsistance de dix élèves de peinture et sculpture à chacun desquels le trésorier des bâtimens paie 264 livres par an.

Digitized by Google

Et de plus, Sa Majasté fait distribuer des prix aux élèves, qui sont des médailles qui se paient sur le fonds des bâtimens, au directeur du balancier du Louvre, où elles sont frappées; cette dépense n'est pas fixe.

Académie de Peinture, Sculpture et Architecture de Rome.

Sa Majesté a établi et entretient l'Académie de Rome, comme dans un lieu d'où sont sortis ce que nous avons eu de plus excellens maîtres, et qui est aussi la source des plus parfaites productions des arts. On y envoie les élèves pour s'y perfectionner; on peut compter sur une dépense d'environ *soixante mille livres* par an, pour l'entretien de cette académie, et ces fonds sont remis au directeur qui en doit compte.

Voilà toutes les maisons royales dont j'ai cru devoir exposer les dépenses en détail, celles qui ont été faites aux autres maisons royales, insérées au catalogue qui est en tête de cet ouvrage, n'étant pas assez considérables. Ces dépenses seront confondues dans l'état général des dépenses qui ont été faites dans les bâtimens du Roi pendant les vingt-sept années de ces mémoires. Cet état terminera un travail plus vaste dans ses opérations qu'il n'est resserré dans sa perfection. Toutes les sommes qui y sont assises étant le fruit d'un choix très-circonspect et des calculs les plus exacts, à cause de la confusion des comptes.

Digitized by Google

CHAPITRE XVIII.

État général des dépenses des bâtimens du Roi pendant les vingt-sept années de ces Mémoires, suivant les états finaux et arrêtés des comptes au vral.

Années	1664	3,221,731 l.	2 s.	2 d.
	1665	3,269,723	19	3
	1666	2,826,770	3	5
	1667	3,516,160	3	10
	1668	3,616,486		2
	1669	5,192,954	8	6
	1670	6,834,037	16	
	1671	7,865,243	1	2
	1672	4,168,354	12	6
	1673	3,550,410	3	8
	1674	3,898,466	5	10
	1675	3,091,587	10	2
	1676	3,195,381	7	2
	1677	3,265,220	17	9
	1678	4,977,253	10	6
	1679	9,373,614	10	8
	1680	8,615,287	18	9
	1681	6,465,309	16	
	1682	6,985,568	13	5
	1683	5,995,996	2	10
	1684	7,996,163	1	
	1685	15,408,443	19	7
	1686	9,064,446	15	6
	1687	8,279,526	11	10
	1688	7,347,966	6	9
	1689	3,644,587	13	4
	1690	1,616,134	18	8
Somme totale.		153,282,827 l.	10 s.	5 d.

Cent cinquante-trois millions deux cent quatre-vingt-deux mille huit cent vingt-sept livres dix sols cinq deniers.

Digitized by Google

Le Roi a tellement augmenté ses maisons royales pendant ces vingt-sept années, que quand Sa Majesté ne ferait point élever de nouveaux édifices, les seuls entretiens coûteront par nécessité *quinze à seize cent mille livres* par an compris les gages des officiers et autres employés.

Mais si la grandeur et la magnificence du Roi paraît dans la somptuosité de ses superbes édifices, et si, par une dépense si considérable, il s'élève au-dessus de tous les princes de l'Europe, il ne paraît pas moins de grandeur dans les motifs qui l'ont porté à exécuter de si vastes desseins. Elever des palais, bâtir des temples au Seigneur, faire fleurir les sciences et les arts, c'est immortaliser sa grandeur, sa piété, son mérite; faire subsister une infinité de personnes qui, par ce moyen, ont trouvé dans le sein de leur patrie de quoi élever leurs familles, récompenser les gens de mérite et célèbres dans les arts, encourager les élèves et leur procurer les moyens d'arriver à la perfection des plus excellens maîtres, c'est l'effet d'une bonté toute paternelle, qui mérite au Roi avec autant de justice qu'à l'empereur Auguste, le glorieux nom de *Père de sa patrie*.

Le Roi n'a pu rien faire de plus glorieux, surtout dans les temps de paix, qui, pour un prince moins attentif à la gloire et au bonheur de ses peuples, auraient été des espèces d'interrègnes et auraient laissé des vides à remplir dans son histoire. Mais notre prince compte tous ses momens, et il croirait avoir perdu un jour, s'il l'avait passé sans quelques marques de sa grandeur, de sa justice, ou de sa bonté. S'il n'était pas aussi grand dans ces temps heureux de repos et de silence, que dans ceux où ses armées portent l'effroi dans les terres ennemies, nous n'aurions pas vu tous les princes

Digitized by Google

de l'Europe conspirer contre un si glorieux repos. La religion a paru le motif de leur dernière confédération; mais elle n'en a été que le prétexte, et le Roi a soutenu pendant dix campagnes tant d'efforts redoublés. Seul contre tous, il a pris leurs villes, gagné des batailles, dissipé leurs armées, déconcerté leurs projets. La Flandre, la Savoie, l'Allemagne, la Catalogne, les mers, ont été en même temps le théâtre de la guerre, disons mieux, des conquêtes du Roi. Que n'a-t-il point fait ce pieux monarque, pour épargner le sang de tant d'ennemis, et pour finir une guerre si longue par une paix aussi glorieuse que solide? L'histoire développera un jour tous ces secrets de son grand cœur, mon dessein n'est pas d'entrer dans une si vaste carrière. Ces faibles caractères échappés à l'ardeur de mon zèle, partent d'un cœur pénétré de la part qu'il prend à la reconnaissance publique. Et sous un règne si grand, faut-il s'étonner que le Roi soit chéri de ses plus petits sujets, comme de ceux qui ayant l'honneur d'approcher sa royale personne, ont aussi le bonheur de voir de plus près cette étendue de grandeur, de majesté et de mérite, qu'on ressent mieux qu'on ne peut l'exprimer, et qui remplit les cœurs autant d'amour que de respect.

De l'amour des sujets dépend en quelque sorte la fortune du Prince : aussi voyons-nous de quels succès les entreprises du Roi sont toujours suivies. Sa sagesse, qui fait revivre celle du plus sage prince du monde, anime ses ministres et son conseil. Son héroïque valeur imprimée dans le cœur et sur le front des généraux qui comptent pour rien le sang qu'ils versent pour leur prince, passe jusque dans l'ame des soldats, et l'expérience nous a appris que combattre pour le Roi et vaincre, ç'a toujours été la même chose.

Digitized by Google

Une si longue suite de prospérités, est le pur ouvrage du dieu des armées, qui, disposant des volontés de tous les hommes selon ses desseins éternels, tient en sa main, d'une manière spéciale, les cœurs des rois. Aussi Sa Majesté *très-chrétienne*, qui, comptant pour peu ses propres forces, rapporte à la protection divine tout le bonheur de ses armes, a cru ne pouvoir mieux lui marquer sa reconnaissance, qu'en abolissant dans son royaume tout culte impur, et en nous montrant tous les jours, par la sincérité de son zèle et par l'assiduité de ses exemples, que le vrai Dieu du ciel et de la terre, doit et veut être adoré en esprit et en vérité dans l'unité de la religion catholique. Veuille ce même Dieu conserver longues années la personne sacrée de Sa Majesté! Ce sont les vœux de tous ses sujets, qui ne sauraient trop souhaiter la durée d'un règne si rempli de piété, de justice et de gloire.

Digitized by Google

RÉTABLISSEMENT
DES JÉSUITES
PAR HENRI IV[1].

Écrit dressé (1604) *par les Jésuites sur la tenue des procédures de leur rétablissement. Oppositions, difficultés et remontrances qui ont été faites à Sa Majesté par ceux de la cour de Parlement, avec les réponses et solutions du Roi, et plusieurs autres particularités sur ce sujet.*

Révérends Pères,

Filii Sion, exultate et lætamini in Domino Deo nostro, quia descendere ad vos facit Dominus imbrem matutinum, serotinum, sicut in principio, et reddit vobis annos quos comedit locusta, ærugo et æruca.

Vous verrez par le contenu de cette feuille, si ces paroles ont lieu en votre endroit, et s'il est vrai que maintenant la divine bonté vous aille comme rembour-

(1) Bibliothèque du Roi, section des manuscrits.

On ne doit pas perdre de vue, en lisant ce récit, qu'il est l'œuvre des Jésuites, et qu'ils prêtent inévitablement plus d'une fois leurs sentimens au Roi. Les Jésuites avaient été bannis de France par arrêt du parlement de Paris, du 29 décembre 1594.

Digitized by Google

sant le principal et rapport de tant d'espérances, par la bénévolence miraculeuse du plus débonnaire monarque qui soit sous la voûte des cieux. J'envoie son édit vérifié, en bonne étrenne, le lendemain de votre fête, 20 janvier de l'année 1604, et la neuvième de votre exil, l'édit portant rétablissement par voie de droit, et le rétablissement par voie de fait de votre compagnie en France; et ce, par le consentement et homologation de ceux qui vous en avaient déboutés. Or, pour vous éclaircir au vrai des grandes difficultés et circonstances advenues en cette vérification, tant attendue des bons, et tant redoutée de ceux qui ne vous connaissent ou qui vous connaissent, je marquerai les discours en particulier que le Roi, et prudent Roi, a tenus, poursuivant pour vous l'exécution de sa pieuse et juste volonté.

Le lundi, 8 novembre 1603, monsieur le premier président prononça à Fontainebleau ces paroles au Roi, si graves, si disertes, et tant affectueuses en votre recommandation, que vous avez sues par les lettres du Père Cotton, que le sieur de La Varenne fit conduire au premier président le 11 du même mois. Soudain, après l'ouverture du parlement, le sieur de Beaulieu, secrétaire d'État, et qui a charge d'expédier et tenir registre de tout ce qui vous concerne, eut commandement d'écrire au procureur-général, qu'il sollicitât comme d'office l'affaire de votre rétablissement.

Le lundi, 1er décembre, étant le Roi arrivé à Paris, il appela à soi messieurs les avocats et procureur-général, leur enjoignant de conclure selon sa volonté, et comme l'un d'iceux répondit à Sa Majesté qu'il s'en

Digitized by Google

repentirait : « Oui, dit-il, de vous avoir trop écouté. « Faites ce qu'on vous ordonne. »

Le dimanche suivant, il fit venir au Louvre les premiers présidens et conseillers de la grand'chambre, et autant de la Tournelle, auxquels il réitéra le même qu'il avait dit à monsieur le premier président, à Fontainebleau, y ajoutant, qu'après s'être bien éclairci de toutes choses, il avait trouvé faux les deux tiers de ce que l'on vous objectait, et que vous étiez nécessaires à la religion et utiles à son État; partant qu'ils ne fissent point de difficultés de ranger leur jugement au sien. Ce fait de votre rétablissement, et comme il sortait de la chambre : « Messieurs, dit-il, je vous ai fait « un sermon, et vous invite à un autre qui sera du « Père Cotton, à Saint-Germain de l'Auxerrois, où je « l'irai entendre après dîner; » et de ce pas, il vint à la chapelle de Bourbon pour ouïr la sainte messe; et voyant le Père, il l'appela : « Père Cotton, savez-vous « ce que l'on dit par Paris? Quelques-uns font courir « le bruit que ce que je fais pour vous n'est pas à bon « escient, que l'importunité de Rome me le fait faire, « et que je serai bien aise quand la cour de parlement « s'y opposera. Ce sont artifices de certains esprits qui « pensent couvrir par là leur désobéissance; mais je « leur ferai bien dire que je ne suis ni dissimulé ni « flatteur, et que je n'ai été importuné que de raison, et « que je me veux servir de vous. » Puis il le fit approcher dans son oratoire, et lui demanda en quel nombre vous pouviez être en France. Le Père lui disant que vous pouviez être de huit à neuf cents au plus : « Comme pourrons-nous faire, dit le Roi, pour vous « peupler davantage, et vous mettre par toute la « France? » Il répondit qu'il n'y avait autre moyen que

Digitized by Google

d'avoir force noviciats, lui représentant la particularité desdites maisons de probation, et comme elles sont l'unique séminaire de la Compagnie et de toute famille religieuse : « Je veux, dit-il, fonder à la Flèche, « outre le collège, un noviciat, lequel noviciat je fon- « derai de deux mille francs. »

Le 4 décembre, il fit prêcher pour la seconde fois le Père Cotton audit Saint-Germain, où il envoya tous les prieurs de la cour, lui, étant au lit malade pour quelque petite fluxion à lui survenue.

Le 17, il commanda à monsieur le chancelier de presser la cour sur la vérification.

Le 18, monsieur le chancelier eut à dîner monsieur le procureur-général qui vous a toujours été favorable, avec MM. Servin et Marion. Sur l'issue, monition leur fut faite que s'ils ne prenaient leurs conclusions pour toute la semaine, on les mettrait à l'amende, et qu'ils auraient loisir de s'en repentir.

Le 21, Sa Majesté, accompagnée de toute la fleur de la France, le fifre et tambour sonnant, et cotoyée de ses gardes Suisses, Françaises et Écossaises, se transporta à Notre-Dame de Paris pour ouïr la prédication qu'elle avait commandée au Père Cotton de faire, où, par autre place, étaient arrivés les principaux, tant du parlement que de l'université, dès le matin. Et ce fut alors que le Père Cotton remercia Sa Majesté, en la meilleure forme de dire que lui a vu encore tenir, de tant d'obligations que votre compagnie lui a; qu'en son particulier se voyant en sa présence, dans la métropolitaine du cœur de la France, il rendait une action de grace qui fut très-bien prise, sans flatterie, comme aussi il contenta grandement en tout le surplus du sermon.

Digitized by Google

Le lundi 22, le Roi envoya M. de La Varenne, infatigable bienfaiteur de votre compagnie, à monsieur le premier président, avec commandement de proposer le lendemain, sans délai, votre affaire aux deux chambres, de la Grande et de la Tournelle; le conseil ayant trouvé qu'il valait mieux faire ainsi que de joindre les requêtes, ce qui fut fait; établit rapporteur M. Fleury, doyen de messieurs les conseillers; et lors après avoir employé deux heures à opiner, arrêt fut donné à remontrances; la part qui concluait à vérification sans remontrances ayant été inférieure de trois voix, et de tout le parlement trois autres ayant seulement opiné à la négative absolue, rapport est fait au Roi qu'ils se présenteraient en quelque nombre avec leurs remontrances par écrit. Sa Majesté leur fit dire qu'elle n'avait que faire de leurs avis, en ce qui concernait son État, et qu'elle leur avait communiqué son autorité pour ce qui regarde le droit du tiers et du quart, et non ce qui touche le général de ses affaires, et que s'ils lui portaient aucun papier, il le jetterait en leur présence dans le feu. Chacun pensait que cette remontrance se ferait à la légère et comme par acquit, et attendu les réitérés commandemens du Roi. Mais il en prit bien autrement: car trois ou quatre, les noms desquels j'épargnerai, travaillèrent à dresser les susdites remontrances, de sorte qu'ils firent un abrégé de tout ce qui s'est dit et écrit jusqu'à présent de plus sanglant contre votre compagnie, et le tout réduit en épitomé.

Ce discours, en paroles choisies et pleines de soumissions, fut appris par cœur par monsieur le premier président, lequel, accompagné outre la coutume de la plupart de la cour vint trouver le Roi au Louvre, pro-

Digitized by Google

nonça devant Sa Majesté, la veille de Noël, environ les deux heures après-midi, avec tant de gravité et d'artifice, l'espace de trois quarts d'heure, que jour de sa vie il ne fit rien de mieux, de sorte que vos intimes amis tremblèrent de peur qu'il n'eût ébranlé le courage du Roi; autres étaient en peine pour Sa Majesté, ne sachant ce qu'elle pourrait répondre, comme depuis le confessèrent M. de La Force, capitaine des gardes, pour ceux de son parti, et M. de Montpensier pour le vôtre. Mais Dieu qui régit le cœur des Rois, qui préside en toutes les actions de ce sage, puissant et débonnaire monarque, ne manqua de lui fournir tout le nécessaire, pour rabattre le tranchant et pour émousser telles pointes. Il s'arrêta quelque peu sans mot dire, étant son esprit en Dieu, ainsi qu'il a eu coutume en toutes ses actions sérieuses; puis répondit en posture et gravité royale, avec tant de merveille, suivant les objections et raisons proposées de point en point et par le même ordre qu'elles avaient été prononcées, qu'il surmonta, au jugement de tous et par la confession de messieurs de la cour, tout le bien dire du sieur premier président. J'en spécifierai quelques pièces que j'ai recueillies de ceux qui assistaient aux objections et réponses, notamment de MM. d'Aiguillon, de Sommerive, Liancourt, de Sigoigne et du Laurens, son médecin.

« Sire, vous avez souvenance, dit le premier prési-
« dent, comment à Poissy, lorsqu'ils ne faisaient que de
« naître, l'ambition de ces gens-là fut connue pendant
« le colloque, et leur superbe déclaration condamnée.

« La Sorbonne n'a jamais pu compatir avec eux, et
« toujours a réprouvé la manière qu'ils tiennent de
« vivre et d'enseigner.

Digitized by Google

« Ils n'ont été en France que par tolérance et par « manière de provision.

« L'Université les a toujours contrepointés et jugés « préjudiciables à la jeunesse.

« Ceux qui reluisent le plus en vos cours souveraines « en doctrine et en savoir, ne tiennent rien de leurs « écoles.

« Leur compagnie est une assemblée de personnes « factieuses, et comme le séminaire du discord : ce té- « moin la Ligue qu'ils ont enfantée et nourrie jusqu'à la « mort.

« Ils attirent par artifice les personnes et les biens « des meilleures maisons.

« Ils ont voué obéissance absolue au Pape; de sorte « qu'ils font et feront toujours ce que le Pape leur dira, « fût-il bien ou mal, pour être de faction contraire à la « France.

« L'Espagnol s'en sert partout comme de ses créa- « tures.

« Ils entrent comme ils peuvent, puis ils font comme « ils veulent.

« Ils soutiennent *in aris* leur institut, et ne faut croire « qu'ils se départent jamais de leurs confrères, et qu'ils « veulent se ranger avec eux, sous la condition que « Votre Majesté leur propose par son édit de rétablis- « sement.

« Les ecclésiastiques se plaignent d'eux, et surtout « de ce qu'ils disent que le Pape peut priver les rois de « leur sceptre et couronne, et qu'il a condamnation « sur ames, corps et biens.

« Ils enseignent que les ecclésiastiques ne sont plus « sujets à Votre Majesté, ains au Saint-Siège seulement, « en tout et par tout.

Digitized by Google

« Ils ont écrit qu'il est loisible de tuer les rois, qu'ils « appellent tyrans, et l'enseignent à leur jeunesse; « ensuite de ce, Varade fut confessé, Barrière, Gui- « gnart, furent envoyés, et Chatel fut poussé par eux « à tenter sur la personne de Votre Majesté; et jamais « vous ne portez la main à la bouche que vous n'ayez « sujet de vous souvenir des Jésuites. Et sommes ceux « qui très-affectionnés à Votre Majesté, et à madame la « duchesse de Bar, votre sœur, comme vos très-humbles « sujets et serviteurs; et n'avons pu taire le grand « danger où vous exposez et votre Etat et votre per- « sonne, en rappelant ces esprits extravagans et dan- « gereux; notre conscience en eût été chargée, et la « postérité qui se ressentira de leurs niches et des ar- « tifices qu'ils vous couvent. C'est donc le bien de votre « Etat, et l'affection que nous devons tous avoir à la « conservation de votre personne, qui nous a portés à les « chasser loin de nous, sous votre autorité; et les mêmes « nous forcent maintenant à vous supplier ne trouver « mauvais si nous ne pouvons consentir à leur rétablis- « sement. »

A tout ce que dessus, Sa Majesté répondit comme s'ensuit, mais bien plus excellemment que je ne l'aurais représenté; aussi n'en prétends-je dire que la substance :

« Je vous sais bon gré du soin qu'avez de ma per- « sonne et de mon Etat, bien que fort peu de vous en « ayez su avoir pour l'un et moins encore pour l'autre. « J'ai toutes vos conceptions et cervelles dans la mienne, « mais vous n'avez pas la mienne dans les vôtres. Vous « m'avez proposé des difficultés qui vous semblent « grandes et considérables, et n'avez su considérer que « tout ce que vous avez dit a été considéré et pesé par

Digitized by Google

« moi; et y a huit ou neuf ans que vous faites des in-
« terdits en matière d'Etat, et vous n'y entendez non
« plus que moi à rapporter un procès.

« Je veux donc que vous sachiez, touchant Poissy,
« que si tous y eussent aussi bien fait qu'un ou deux
« Jésuites, qui s'y trouvèrent fort à propos, les choses
« y fussent mieux allées pour les catholiques. L'on re-
« connut dès-lors, non leur ambition, mais leur suffi-
« sance, et m'étonne sur quoi vous pouvez fonder
« l'opinion d'ambition de personnes qui refusent les
« dignités et prélatures, quand elles leur sont offertes,
« qui font vœu à Dieu de n'y aspirer jamais, et qui ne
« demandent autre chose que de servir sans récompense
« tous ceux qui veulent tirer service d'eux. Que si ce
« mot de Jésuites vous déplaît, pourquoi ne réprouvez-
« vous ceux qui se disent de la Trinité, et si vous
« vous estimez être aussi bien qu'eux de la Compagnie
« de Jésus, que ne dites-vous que vos filles sont aussi
« bien religieuses que les Filles-Dieu de Paris, et vous
« êtes aussi bien de l'ordre du Saint-Esprit que mes
« chevaliers? Pour moi, j'aimerais mieux être appelé
« Jésuite que Jacobin ou Augustin.

« La Sorbonne, dont vous parlez, les a condamnés;
« mais ç'a été, comme vous, devant que les connaître,
« et si l'ancienne n'en a pas voulu par jalousie, la nou-
« velle y a fait ses études et s'en loue.

« S'ils n'ont été à présent en faveur que par tolé-
« rance, Dieu me réservait cette gloire, que je tiens à
« grace, de les y établir; et que s'ils n'y étaient que par
« manière de provision, ils y seraient désormais par
« édit et par arrêt. La volonté de nos prédécesseurs les
« y retenait, ma volonté est de les y établir.

« L'Université les a contrepointés, mais ç'a été pour

Digitized by Google

« ce qu'ils fesaient mieux que les autres, témoin l'af-
« fluence des écoliers qu'ils avaient en leurs collèges,
« et pour ce que n'étaient pas incorporés en l'Univer-
« sité, dont ils seront maintenant reçus quand je le leur
« commanderai ; et quand pour les remettre, vous serez
« contraints de me les demander.

« Vous dites qu'en votre Parlement tous les plus
« doctes n'ont rien appris chez eux, si les plus vieux :
« Il est vrai ; car ils avaient étudié devant que les Jésuites
« fussent connus en France. Mais j'ai ouï dire que les
« autres Parlemens ne parlent pas ainsi, ni même tout
« vôtre. Et si on n'y apprenait mieux qu'ailleurs, d'où
« vient que, par leur absence, votre Université s'est
« rendue tant déserte, et qu'on les va chercher, non-
« obstant votre arrêt, à Douai où ils sont, et hors le
« royaume?

« Et de les appeler compagnie de factieux, parce
« qu'ils ont été de la Ligue, ç'a été par injure du temps.
« Ils croyaient bien faire, et ont été trompés comme
« les autres ; mais je veux croire que ç'a été avec moins
« de malice que les autres, et tiens que la même con-
« science, jointe aux graces que je leur ferai, me les
« affectionnera autant et plus que la Ligue.

« Ils attirent, dites-vous, les enfans qui ont de l'es-
« prit bon, et choisissent les meilleurs; c'est de quoi je
« les estime. N'en faisons-nous pas de même des meil-
« leurs soldats pour la guerre? et si les faveurs n'avaient
« place entre vous, en recevriez-vous aucun qui ne fût
« digne de votre compagnie, et de se séoir au Parle-
« ment? Si on vous fournissait des précepteurs ou pré-
« dicateurs ignorans, vous les mépriseriez ; ils ont de
« beaux esprits, vous les en reprenez.

« Quant au bien que vous dites, c'est une calom-

Digitized by Google

« nie; car ils n'avaient en toute la France que douze ou « quinze mille écus de revenus en tout; et sais que de « leur revenu on a su entretenir à Bourges sept ou huit « régens, et si ils y étaient en nombre de trente à qua- « rante. Et quand il y aurait de l'inconvénient de ce « côté, j'y ai pourvu par mon édit.

« Le vœu d'obéissance qu'ils font au Pape ne les « obligera pas davantage à suivre l'étranger, que le ser- « ment de fidélité qu'ils me font à n'entreprendre rien « contre leur prince naturel. Mais ce vœu-là n'est pas « pour toutes choses; ils ne le font que pour obéir au « Pape quand il les voudrait envoyer à la conversion « des Infidèles. Et de ce fait, c'est par eux que Dieu a « converti les Judas, et c'est ce que je dis souvent. Si « l'Espagnol s'en est servi, pourquoi ne s'en ser- « vira pas le Français? et sommes-nous de pire condi- « tion que les autres? l'Espagne est-elle plus aimable « que la France, et si elle l'est aux siens, pourquoi ne « le sera la France aux miens?

« Ils entrent comme ils peuvent; aussi font bien les « autres. « Je suis entré moi-même comme j'ai pu en mon « royaume. Mais il faut avouer que leur patience est « grande, et moi je l'admire; car avec patience et bonne « vie ils viennent à bout de toutes choses.

« Et si je ne les estime pas moins en ce que vous dites « qu'ils sont grands observateurs de leur justice; c'est « ce qui les maintiendra. Aussi n'ai-je voulu rien chan- « ger en leur règle, ains les y veux maintenir. Que si « je leur ai limité quelques conditions qui ne plairont « pas à l'étranger, il vaut mieux que l'étranger prenne « la loi de nous que nous d'eux. Quoi qu'il en soit, je « suis d'accord avec mes sujets.

« Pour les ecclésiastiques qui se formalisent d'eux,

Digitized by Google

« c'est de tout temps que l'ignorance en a voulu à la « science; et j'ai remarqué étant à la Sainte Chapelle « pour voir la couronne d'épines et autres reliques, où « parlant de leur rétablissement, deux sortes de per- « sonnes s'y opposèrent particulièrement, ceux de la « religion et les ecclésiastiques malvivans; et c'est ce « qui me les fait estimer davantage.

« Touchant l'opinion qu'ils ont du Pape, je sais qu'ils « se repentent fort : aussi fais-je. Mais vous ne me dites « plus qu'on a voulu censurer à Rome les livres de « M. Bellarmin, pour ce qu'il ne voulait donner tant « d'autorité au Saint-Père, comme font communément « les autres. En tout cas, je m'assure qu'ils ne disent « rien davantage que les autres de l'autorité du Pape, « et crois-je que quand on voudrait faire le procès à « leurs opinions, il le faudrait faire à celle de l'église « catholique.

« Quant à la doctrine d'émanciper les ecclésias- « tiques de notre obéissance, et d'enseigner à tuer « les rois, il faut voir d'une part ce qu'ils en disent, « s'informer s'il est vrai qu'ils instruisent ainsi la jeu- « nesse. Une chose me fait croire qu'il n'en est rien, « c'est que, depuis trente ans en çà qu'ils enseignent la « jeunesse, cent mille écoliers de toutes conditions sont « sortis de leurs collèges, ont vécu avec eux et entre eux.

« Qu'on en trouve un seul d'un si grand nombre, qui « soutienne de leur avoir ouï dire et tenir tel langage, « ni autre approchant de ce qu'on leur reproche. De « plus, il y a des ministres qui ont été jésuites longues « années; qu'on s'informe de leur vie; il est à présu- « mer qu'ils en diront du pis qu'ils pourront, ce ne fût « que pour s'excuser d'être sortis d'avec eux. Et je sais « qu'on l'a fait, et n'en a-t-on eu autre réponse, sinon

Digitized by Google

« que, pour les mœurs, il n'y a rien à redire, et que, « pour la doctrine, chacun la connaît. Il faut bien que « la conscience soit assurée quand on en demeure au « dire de son adversaire.

« Touchant Barrière, tant s'en faut qu'un jésuite « l'ait confessé comme vous dites. Je fus averti par un « jésuite de son entreprise, et un autre lui dit qu'il « serait damné s'il l'osait entreprendre. Quant à Châtel, « les tourmens ne lui purent jamais arracher aucune « accusation à l'encontre de Varade ou autres jésuites; « et si autrement était, pourquoi l'eussiez-vous épar- « gné? Car celui qui fut exécuté, ce fut sur un autre « sujet, que l'on dit s'être trouvé en ses états. Mais « quand ainsi serait, qu'un jésuite eût fait ce coup, faut- « il que les apôtres patissent pour Judas, et que je ré- « ponde pour tous les larrons, et les fautes que feront « à l'avenir ceux qui auront été nés soldats? Dieu me « voulait alors humilier et sauver, et je lui en rends « graces. Il m'enseigne de pardonner les offenses, et je « le fais volontiers pour l'amour de lui; voire même « tous les jours je prie Dieu pour mes ennemis. Tant « s'en faut que je m'en veuille ressouvenir, comme vous « me conviez de faire peu chrétiennement, et ne vous « en sais point de gré. Mais nous avons tous besoin de « la grace de Dieu. Je l'achèterai volontiers à si bon « prix que de n'être avare de la mienne. Pour la dis- « pense de ma sœur, Sa Sainteté l'a enfin accordée, et « sais que les jésuites nous y ont été favorables. Que si « un Cardinal jésuite et espagnol m'a aidé à obtenir la « bénédiction de notre Saint Père quand je me fis catho- « lique, pourquoi voulez-vous mettre en ombrage les « Français mes naturels sujets? Je saurai d'eux ce que « je voudrai, et ne leur communiquerai que ce que je

Digitized by Google

« voudrai; laissez-moi le maniement et la conduite de « cette compagnie. J'en ai maîtrisé et gouverné de bien « différentes et mal aisées à conduire : partant obéissez « à mes volontés. »

Après ces paroles, le Roi se transporta en la chapelle de Bourbon, pour y entendre vêpres; et n'y était encore Sa Majesté arrivée, que le bruit se répandit par toute la cour de l'admirable réponse qu'il avait donnée à la cour de Parlement en faveur des Jésuites; de sorte que le père Cotton en recevait les applaudissemens et gratifications de tous côtés, qui le portèrent à se jeter aux pieds de Sa Majesté et de la remercier, au nom de toute la Compagnie, de ce grand bénéfice. A quoi elle répondit : « J'en ferai encore davantage pour vous ; « mais toutefois d'autant plus coupables serez vous, si « vous ne faites bien, dont toutefois je ne veux et ne « puis douter. »

Après il se jeta sur divers discours, et notamment comme il pourrait faire peupler votre compagnie, puisque vous n'êtes assez de naturels français pour tant de collèges qu'il demande. A quoi le Père lui représenta la grande disette de noviciats que vous avez en France, qu'il n'y en a qu'un seul, bien mal fondé, à Toulouse, unique séminaire des collèges et maisons professes de France. Il lui dit : « N'en pourrions-nous pas bien fonder un à « La Flèche outre le collège? » et sur l'heure il en prit résolution, et pour le faire, vous a dit depuis qu'il le voulait fonder de deux mille francs de rente, afin que, de sa maison paternelle et du lieu où il avait été conçu, prinssent leurs sources toutes les autres maisons de votre compagnie. Il se trouva de rechef au même endroit, tout joignant sa personne, tout le temps de trois heures qu'il entendit la mi-nuit, et l'entretenait sur les

Digitized by Google

questions spirituelles qu'à son accoutumée il lui fesait.

Le lendemain, jour de Noël, il le voulut entendre, l'après-dînée, avec la Reine, à Saint-Germain-de-l'Auxerrois. A l'issue de la prédication, un homme et une femme de marque se jetèrent à ses pieds, devant tout le monde, lui disant : « Sire, nous vous remer-« cions très-humblement de ce qu'il vous a plu rendre « à la France ces gens de bien. Tout votre peuple, Sire, « vous en demeurera grandement obligé et doublement « affectionné. »

A quoi prit grand plaisir Sa Majesté, leur disant : « C'est moi seul qui vous ai fait ce bien; car plusieurs « autres s'y opposaient. » M. de Guise, qui était là présent, l'a depuis ainsi rapporté audit Père; lequel prêcha le lendemain, jour Saint-Etienne, à Bourbon, comme aussi le dimanche, jour des Saints-Innocens, et le jour de l'an à Saint-Eustache, à la réquisition de M. Réné Benoît, lequel en fit instante prière à Sa Majesté.

Le lundi suivant, Sadite Majesté sachant que le premier président, nonobstant les réponses par elle faites, était toujours éloignant les conclusions de votre affaire, il lui envoya M. de La Varenne, avec jussion absolue que ce fût pour le lendemain, jour de mardi. Sur quoi il fit entendre à la cour sa remontrance tout au long, et lut après en peu de mots sur un billet les répliques du Roi; et pour lors ne se fit autre chose, sous prétexte que MM. les gens du Roi n'avaient encore rapporté leurs conclusions. M. le Chancelier portant ledit appel au dîner et après le repas, leur représenta les hasards où ils s'exposaient de se montrer si revêches. Sur quoi MM. Servin et Marion produisirent un papier contenant certaines modifications étranges, comme de ne reconnaître un général en Italie, d'être reçus par ma-

Digitized by Google

nière de provision, et autres impertinences de cette forme. Et d'autant qu'ils se débattaient sur le bien du royaume et du service du Roi, Sa Majesté ordonna, en étant avertie, que pour la commune satisfaction de tous, M. le Chancelier appellerait MM de Sillery, de Châteauneuf, le président Jeannin, de Messe et de Villeroy, pour ouïr leurs griefs et sérieuses remontrances; puisque, le tout bien débattu, il leur fut dit que, sur peine de privation de leurs charges, ils se tairaient et prendraient leurs conclusions, conformément et selon la volonté du Roi. Et pour ce que se départirent mal contens, Sa Majesté les fit appeler le lendemain qui était le jeudi, dernier de l'année, et la veille de votre fête, et les assigna par trois divers messages à dix heures du matin. Messieurs n'y furent pas à onze.

Arrivans, le Roi sortit du cabinet, les tança aigrement sur leur présomption et désobéissance, leur reprochant leurs imperfections naturelles et acquises que chacun sait assez, leur disant qu'ils avaient plusieurs livres, mais qu'ils n'avaient encore bien entendu en celui de l'expérience et de l'obéissance; qu'il se réservait le premier et leur laissait le second. Puis se retourna vers M. Servin en particulier, et lui dit : « Vous faites de l'avisé, » sur ce qu'ils remontraient de votre général en Italie : « et où avez-vous appris tel « esprit qu'il y ait un corps sans chef, ni compagnie « sans capitaine? Et, si, nous refusons en France leurs « généraux Italiens qui sont paisiblement reconnus par « eux et par les Espagnols mêmes? Ils n'ont été reçus, « dites-vous, que par manière de provision; il est vrai. « Mais c'est une grace qu'il a plu à Dieu me faire, me « réservant pour les établir tous ensemble, et sais qu'ils « m'en seront d'autant plus obligés et affectionnés. »

Digitized by Google

M. Servin répliqua que tout ce qu'il avait fait, c'était pour son service, et qu'il attestait et ciel et terre d'en avoir eu autant de soin que de sa propre famille. A quoi le Roi ne fit compte de répondre, comme il ne fait jamais, lui disant toutefois : « Si vous n'avez mieux « manié mes affaires que celles de votre maison, elles « seront mal, puisque n'avez pu voir en repos deux « femmes et un enfant que Dieu vous avait baillés. »

Le papier et la plume ne me permettent de marquer beaucoup de particularités, excepté une qui servira de conclusion à tout ce que je puis oublier. « Aujourd'hui « est mercredi, dit le Roi, et demain jeudi ; si n'avez « pris vos conclusions devant, vous n'êtes plus à moi ; « et si ceux de la cour vous invitent, je ferai rembour- « ser ceux qui ont acheté leurs offices, et au lieu de « ceux qui le sont de moi, j'en substituerai des autres « qui me seront plus utiles et obéissans que vous « autres. »

M. Servin partit tout refrogné, disant qu'il ferait suivant sa conscience. « Oui, » dit le Roi, « si vous avez « la conscience huguenotte, montrez-la hardiment, je « ne force personne. » Et tous ils se retirèrent : mais le Roi ne termina pas là sa colère ; car une heure après, il ne cessa de se plaindre, à tous ceux qui vinrent, de l'imprudence de ses officiers.

Le Père Cotton, se trouvant par rencontre, les voulut excuser, et notamment monsieur le procureur général, disant à Sa Majesté qu'il avait été contraint, pour le bien de la paix, de temporiser avec ses compagnons. « Eh quoi! dit le Roi, ne doit-il pas vivre et « temporiser avec moi plutôt qu'avec ses compagnons! « Je ne lui sais mauvais gré, sinon que n'étant tenu « que de leur demander leur avis, et non suivre leurs

Digitized by Google

« conclusions, il n'en a rien voulu faire, quoique je « l'en eusse averti. »

Ce paroles furent de telle énergie que, la même après-dînée, ils s'assemblèrent et prirent leurs conclusions. Monsieur le chancelier les voulut voir par état, et fut d'avis que, d'abondant, Sa Majesté enverrait M. de Messe pour se trouver le jour suivant à l'entrée de Messieurs, et assister à la vérification : ce qui fut fait, le 2 janvier 1604, purement et simplement, selon la volonté du Roi qui ne voulut qu'on y mît la clause de violence.

Sur le point de la vérification, deux puissantes calomnies survinrent par ceux de la religion : l'une fut par le moyen d'un moine cordelier, apostat, qui s'est confessé tel, lequel vint en poste, à son dire, de Castres en Albigeois, pour avertir le Roi comme un certain jésuite venait d'Espagne, pour le tuer, et qu'il le connaissait de vue ; nouvelle qui fut portée à Sa Majesté, une après-dînée qu'il était détenu d'une défluxion, ayant le père Cotton sur le chevet de son lit, vers lequel se tournant et souriant, il lui dit : « C'est « peut-être vous qui êtes ici pour faire le coup ? » Et, à cette occasion, s'étendit sur l'insolence des faux bruits qui vont courant par son royaume, et des remèdes qu'il y veut mettre; et sur l'heure donna ordre que le déférant fût conduit à M. de Villeroy par M. de La Force. Le porteur d'avis fut ouï, et depuis, mis entre les mains du prévôt de l'hôtel, les archers duquel le compromenant par la ville, pour voir s'ils verraient point par rencontre le prétendu jésuite. Le Bon dit qu'il ne voudrait pas assurer opiniâtrément que ce fût un jésuite, mais qu'il l'estimait tel pour ce qu'il l'avait vu marcher avec une façon modeste; et fit tant par le

Digitized by Google

moyen de ceux de la religion qu'on le laissa libre, et s'en retourna à son pays.

L'autre calomnie fut, que l'on écrivit d'Angleterre au Roi, comme le père Cotton avait envoyé lettres aux catholiques d'Angleterre, exhortatives à tenir bon et s'assurer que le Roi de France se rendrait toujours leur protecteur, à l'endroit de qui que ce fût. A quoi Sa Majesté répondit qu'il ne savait rien de cela, et qu'il reconnaissait le Père Cotton plus avisé, donnant ordre que son ambassadeur le fît entendre de sa part au Roi d'Angleterre.

En quoi, révérends Pères, vous pouvez voir derechef l'extraordinaire obligation que vous avez au puissant monarque, qui est autant votre père et protecteur comme il est votre Roi. Mais vous le discernerez plus amplement en ce qui suit.

Il commanda au Père Cotton qu'il lui baillât le catalogue des villes qui demandaient collège, ce qu'il fit, à Saint Germain en Laye, en novembre, de trente-deux dont je mettrai ici la copie, sur lequel Sa Majesté en prit quatorze. Mais le Père Cotton lui représenta qu'il serait fort mal aisé pour le présent qu'on en pût fournir plus de sept ou huit; il lui commanda d'extraire les quatorze pour en choisir, après y avoir considéré huit ou neuf, qui eût déjà été fait sans l'accident survenu au Père Cotton, duquel je parlerai sur la fin.

Sa Majesté a dit souvent ces paroles : « Père Cotton, « comme pourrons-nous faire pour mieux vous peupler « et multiplier par toute la France? » Et conformément à ce que dessus, ces jours passés, le connétable de Castille, passant par Paris, s'acheminant en Flandre, et menant avec soi un de vos Pères espagnol, nommé

Digitized by Google

le Père François Gallérus, et ce Père, désireux de voir la face de Sa Majesté, eut, par l'entremise du Père Cotton, moyen de ce faire, à l'issue de son dîner, dans son cabinet, à part, auquel, entre autres interrogations que ce Roi lui fit, il lui demanda combien ils étaient de Jésuites en Espagne. A quoi le Père répond, qu'ils pouvaient être, tout compris, environ trois mille cinq cents. — « Je voudrais, dit le Roi, que vous fus-« siez autant en France; » et, après plusieurs propos pleins de bénévolence et de familiarité, le renvoya; comme aussi fit la Reine, avec tel contentement et admiration que ledit Père ne laissa long-temps de dire au Père Cotton : *O quantum contulisti beneficium!* et s'en alla, merveilleusement édifié de la grande bonté de ce prince.

Passèrent aussi cinq bons régens qui allaient à la Flèche, que le Roi voulut voir, arraisonnant à chacun familièrement à part, et leur dit, entre autres choses, qu'il ferait plus pour eux en un an que ses prédécesseurs n'avaient fait en trente. Et, sur l'heure même, donna charge à M. de La Varenne de faire expédier lettres pour faire établir leur collège dans sa propre maison, ajoutant qu'on y commençât les classes avant la vérification de son édit. A quoi répondit le Père Cotton que si on commençait avant la vérification, Messieurs de la cour, peut-être, prendraient occasion de dire qu'on aurait enfreint les formalités de justice, et de s'opposer plus librement à ce qui serait à sa volonté. Le Roi répliqua : « Si vous prévenez leur arrêt, « vous ne prévenez pas ma volonté. Mais je vous ser-« virai de garant; au demeurant, il faut que nous fas-« sions un noviciat à La Flèche. »

Peu de jours après, le Père lui représentant comme

Digitized by Google

MM. de Bourgogne voulaient cotiser les écoliers pour en tirer la somme de cinq à six mille francs, dont se trouve chargé l'héritage de feu le président Haudray qui fonda leur collège, chose répugnante à l'ordre et coutume de leur compagnie : « Je ne veux, dit le Roi, « qu'on altère en rien vos coutumes et ce qui est de « votre institut; car il est bon; gardez-le seulement, « et faites écrire par M. de Gèvres de ma part au Par- « lement qu'ils tiennent autre voie à décharger cette « partie. » Ce qui fut fait, comme pouvez voir par la copie que je mettrai ici.

Le collège de Toulouse avait demandé permission d'accepter une fondation de six cents francs pour leur philosophe, ce qui leur fut volontiers accordé; et de nouveau, à leur réquisition, à augmenter de quatre cents francs ladite permission, qui font en tout mille francs, comme vous pourrez voir par la copie du brevet.

Il a aussi permis la demeure de douze étrangers en la province de Lyon, et de six en celle de Toulouse, sans y compter les révérends Pères Maynat et Gontier; et a voulu que chacun eût la permission à part, pour plus leur déclarer sa bonne volonté. Le père Gontier doit venir prêcher ce carême à Saint-Gervais, pour toujours exciter l'affection du peuple, et le désir du collège aux Parisiens.

Auquel cas de rétablissement du collège, messieurs du conseil se réservent de représenter au Roi la nécessité qu'il y aura de changer l'inscription de la pyramide, dont je vous envoie les portraits qu'on a faits en taille-douce, en nombre de trois fois mille deux cent. Messieurs de l'Université voudraient que les Pères fussent déjà dans leur collège de Clermont, mais aussi dans celui

Digitized by Google

de Cholet, du Mans, et de Marmoutier, aux deux conditions, l'une, que lesdits Pères seraient du corps de l'Université, l'autre, qu'ils ne reçoivent point de collége que fort loin de Paris. A l'une, le Roi répondit que les jésuites feraient ce qu'il leur commanderait; touchant l'autre, que le bien de l'État ne voulait pas que tous les collèges fussent à Paris; ains qu'il est expédient que pour étendre l'argent et les réciproques amitiés par tout son royaume, que chaque province en ait aussi. Que par ce moyen toute la France se pourra peupler de gens doctes, d'autant que plus facilement pauvres et riches pourraient étudier, que s'il fallait, comme auparavant, envoyer à grand prix les enfans à Paris.

A raison de ces avis favorables, on disait que le Roi avait les oreilles bouchées de *Cotton*, et qu'il n'entendait rien désormais que pour favoriser ceux de la religion. Sa Majesté, qui en fut avertie, s'aida du proverbe, fait à propos ces jours passés, lorsque M. de Rosny lui demandait, au nom de ceux de la religion, qu'il lui pût permettre que le prêche se fît aux faubourgs de Paris en hiver, pour éviter l'incommodité des boues et des mauvais chemins qu'il y a d'ici à Hablon. « J'ai de ce « côté-là, dit le Roi, les oreilles bouchées de coton. »

Au demeurant, la divine Providence a voulu faire connaître au Roi que l'affection de messieurs les curés de Paris n'était pas tant éloignée de votre endroit, comme l'on criait partout auparavant. Car toutes les principales paroisses de Paris ont, avec toute instance, demandé et fait demander au Roi qu'il lui plût leur accorder à certains jours pour y prêcher; ce qu'il a fait volontiers, à savoir : à Saint-Germain-de-l'Auxerrois, à Notre-Dame, à Saint-Eustache, à Saint-André-des-Arcs, où s'est trouvé grand nombre de présidens et

Digitized by Google

conseillers qui disaient de lui : *Auget presentia famam.* Pareillement, Sa Majesté dit de lui au dernier sermon, qu'il ne lui eût pas fait plus de plaisir, s'il lui avait donné un autre royaume, que d'avoir dit telles choses, et qu'il voyait bien que lesdits jésuites sont personnes qui ne visent qu'à la gloire de Dieu, et de l'Église, et du Roi. Sur ce même propos, Sa Majesté, étant à la messe hier aux Capucins, et discourant avec le Père Ange de Joyeuse, il lui dit qu'il voulait faire appeler le père Gontier pour le faire prêcher aux paroisses qui l'importunaient d'avoir le Père Cotton, lequel il voulait réserver pour sa personne, et accorder l'autre à la ville. Et de fait, il est tant importuné de sermons et exhortations aux nonains dedans et dehors la ville, de conférer avec ceux de la religion, d'affaires communes et particulières de votre compagnie, de visites actives et passives qui ne se peuvent éviter, des lettres qu'il reçoit et qu'il lui convient d'écrire ; que je ne sais comment il y peut fournir. Le sermon et secours du père Gontier lui viennent fort à propos. J'ai ouï dire au père Cotton qu'il enverrait à tous les collèges le portrait du Roi, s'il en pouvait trouver, et le faire tirer au naturel. Il a fait imprimer ici la plupart de vos lettres des Indes, tant du Japon et de la Chine que du Nègre, lesquelles ont été fort bien vues, et particulièrement de Sa Majesté, qui désirait les voir. Si je puis, je vous en enverrai quelque exemplaire avec la présente.

Vous aviez des procès en divers endroits, pendant que l'orage battait le vaisseau de votre compagnie, desquels en partie, depuis trois mois en çà, vous avez eu gain de cause ; et, touchant les autres, on demande composition et veut en venir à l'amiable, comme entr'autres M. de Boulon, qui dispute la fondation de

Digitized by Google

Bordeaux, et vous a entretenus en procès et chicanneries l'espace de trente ans.

M. de Rosny ne se plaint d'autre chose sinon de ce que le père Cotton ne le va voir; de même M. le président de Thou, et M. Casalebon qui lui a fait voir la librairie du Roi par commandement de Sa Majesté, et plusieurs autres qui n'ont guère aimé ci-devant votre compagnie. En quoi je vois être vérifié ce que j'ai toujours dit de votre compagnie, qu'il suffisait de la connaître pour l'aimer.

Le pélerin du révérend père Richomme a tant fait par ses journées, qu'il est arrivé; mais il s'est trouvé boiteux de quelques feuillets et planches qui manquent. Il faudra attendre sa convalescence pour le faire courir.

C'est ici, mes révérends Pères, où, pour conclusion de la présente, je vous raconterai le secret d'une blessure que reçut le père Cotton, mardi dernier, 13 de ce mois, sur les neuf heures du soir, entre chien et loup, qui a donné l'alarme à ces quartiers, et dont Leurs Majestés, la cour, et toute la ville de Paris, ont autant de ressentiment que de chose arrivée il y a longtemps. Le Père, ayant dîné chez M. de Pont-Carré, le matin, invité d'aller chez M. de Montra, pour affaire importante, et notamment pour négocier avec les marguilliers de Saint-Gervais qui désirent grandement d'avoir le père Gontier ou quelqu'autre de nos religieux, il fut contraint d'accepter le carrosse qu'on lui offrit, tant pour la distance du chemin, du serein, des boues, que de la pluie qui était peu devant arrivée. Étant proche de la Monnaie, un certain homme, très-gueux, gros et puissant, vint envisager le Père dans le carosse, criant au cocher : *Arrête! arrête!* et, voyant

Digitized by Google

qu'il passait outre lui, dégaîna son épée, lui lançant un coup d'estoc par le derrière, avec telle raideur, qu'il perça le cuir du carosse, et le vint joindre trois doigts dessous le muscle du cou, à deux doigts près l'épine du dos. Le sang lui sortit en grande abondance par la bouche et le dehors, le coup n'ayant percé jusques dedans la gorge. « Je suis blessé, dit le Père, Dieu soit « loué de tant. » Et fut de bonne rencontre dans la boutique d'un chirurgien, où il fut médicamenté sur l'heure, et de là porté au cloître Saint-Germain, où il loge maintenant, pour être plus près du Roi, et Sa Majesté l'ayant ainsi voulu. Et ne fut sitôt arrivé que la chambre fut pleine des plus apparens de la cour, princes et autres, les uns venant de leur mouvement, les autres étant envoyés de la part du Roi et de la Reine, qui en furent aussitôt avertis. Et est ici, mes Pères, que je me confesse insuffisant à pouvoir décrire combien fut grande la bienveillance de Leurs Majestés en son endroit, de toute la cour, et des plus apparens de la ville. Ces princes, gentilshommes, et officiers, se succédaient les uns aux autres avec flux et reflux perpétuel, qui a toujours duré jusqu'à son entière guérison; étant chose certaine que, si l'entrée eût été libre à tous, il n'y eût eu assez du jour et de la nuit pour ouvrir et fermer la porte aux allans et venans. Les médecins et chirurgiens du Roi y furent envoyés aussitôt, avec mandement qu'il y eût toujours quelqu'un d'eux près de lui jour et nuit, et d'autant que chacun s'offrait à lui porter secours. Le Roi lui envoya dire par deux fois, savoir : par l'un de ses gentilshommes servans, et par le sieur de La Varenne, qu'il tiendrait à jalousie s'il prenait rien d'autres personnes que de lui, et sur l'heure commanda au sieur Coquet, contrôleur-général de sa mai-

Digitized by Google

son, de prendre soin de le faire servir des viandes de sa bouche, et prendre garde que rien ne lui manquât, dont ledit sieur contrôleur lui vint faire offre, lui apportant même un plat de gélée qui avait été servie devant le Roi, et que Sa Majesté lui envoyait; et du depuis ledit sieur contrôleur ne faillit de le visiter ou faire visiter tous les jours une couple de fois, lui fesant porter les viandes et les propres plats du Roi, avec tant de charité qu'il serait malaisé de le croire, ainsi que de l'éprouver.

Le Roi, tout le soir, fut d'une humeur fort triste, disant qu'on le prenait à ce qu'il aimait, et que, tôt ou tard, il saurait l'auteur de ce méfait, jugeant que cela prenait une grande suite. Et de fait, sur l'heure même, monsieur le grand-prévôt de l'hôtel, le lieutenant-criminel, et le chevalier du guet, et plusieurs exempts des gardes, reçurent commandement de mettre gens en campagne pour découvrir le fait; ce qui fut exploité d'une admirable diligence. Monsieur le chevalier dit lors que si cela était arrivé en une petite ville, il fût allé en personne à la poursuite et perquisition du criminel. La cour offrait deux mille francs à celui qui le découvrirait, et le Roi la vie même à celui qui avait fait le coup, pourvu qu'il déclarât qui l'avait pressé à ce faire.

Sa Majesté, pour divertir sa fâcherie, le lendemain alla courir le cerf à Saint-Germain-en-Laye, d'où il envoya en poste savoir l'état et la santé du Père, et commanda qu'on lui portât une certaine somme d'argent pour pourvoir à toutes sortes de nécessités, encore qu'il en eût donné la charge très-expresse à ses officiers. Les nouvelles ne purent être que bonnes, car le coup fut si favorable qu'il n'offensait ni muscle, ni nerf, ni

Digitized by Google

vertèbre, ni tendon, ni jugulaire, et porta la longueur d'une petite chandelle, jusqu'au dedans de la bouche; tant heureusement que les médecins et chirurgiens du Roi, qui le pansaient toujours, étant sept ou huit ensemble, moi présent, dirent que si quelqu'un d'eux ou autre anatomiste eût entrepris une telle incision sans rien offenser, à peine l'eût-il pu faire plus exactement que cela; qu'il n'y avait distance que de l'épaiseur d'un teston, jusqu'aux jugulaires d'une part, et au muscle et vertèbre de l'autre; que si les jugulaires eussent été offensées, il y allait de la vie, ou au moins on ne l'eût pu entendre de trois ou quatre pas: ajoutant aussi que, s'il eût piqué le nerf, convulsion s'en fût ensuivie, et que, s'il eût été coupé, les parties pour la voix seraient devenues inhabiles. A quoi le Père répondit que Dieu lui avait donné la voix pour la mieux employer, sa vie durant, à servir Dieu et le Roi.

Or, si l'assistance de ce bon Dieu fut comme miraculeuse en la réception du coup, elle ne l'a moins été en la guérison de la plaie, car, dans cinq ou six jours, les douleurs plus fâcheuses furent passées, les jointures dedans bouche furent consolidées, sans grande suppuration, ni sans grand ressentiment de fièvre. Vrai est que les dévotions de la ville y ont grandement aidé. Car par toutes les églises collégiales, dans les collèges et dans la Sorbonne même, par le mandement de leurs préfets, recteurs, et lecteurs, messes se disaient, et prières se faisaient à son occasion, et ai ouï dire au Père, que le vendredi, trois jours après la blessure, il se sentit entièrement soulagé, ce par la dévotion d'un certain nombre d'ames dévotes qui allaient communier pour lui à Saint-Gervais; estimant que ce jour-là la santé lui a été rendue plus supernaturellement, que par voies de remèdes

Digitized by Google

ordinaires. Sur quoi il ne sera jour de ma vie que je n'admire les effets admirables, et secret reservé de la divine Providence : car Dieu a fait paraître l'affectiou que non-seulement le Roi, la Reine, et toute la cour vous portent, de quoi on voit jà tant de preuves, mais aussi celle des curés et autres religieux des plus apparens de l'université, les plus signalés même de la religion et de tout le peuple ; ça est le coup trop plus heureux que malheureux, vu qu'à peine savait-on dire qui étaient les plus dolens, ou qui plus portaient de compassion, ou étaient plus soucieux de savoir l'état de sa santé.

M. de Gondy dit en bonne compagnie que les meilleures bourses devaient cotiser, et faire bourse de cent mille écus pour les offrir à celui qui déférerait le coupable; d'autres confessaient qu'ils n'avaient pu aimer les jésuites jusques alors, mais en ce qu'on les voyait tant persécutés des méchans, il fallait croire par force qu'ils étaient gens de bien.

Annotation. — Pour ôter le doute qu'aucun pourrait faire, avec quelqu'apparence de raison, sur l'entière vérité des discours, notamment de cette grave et puissante réponse du Roi aux calomnies et objections proposées contre votre compagnie, comme chose véritablement admirable et de difficile croyance, peut être faite et reprise si à propos et point à point, comme si Sa Majesté eût été certaine de ce qu'ils lui devaient proposer, et par cela préméditer la dernière réponse, ils considéreront, s'il leur plaît, cela être advenu en cette façon ; car depuis assez long-temps Sa Majesté tient auprès d'elle aucuns des vôtres; qu'elle s'est voulu informer au vrai, et tirer connaissance certaine de tout ce qui s'est dit et écrit contre vous, et ce, tant de vive

Digitized by Google

voix que par écrit; qu'elle en a lu ou fait lire comme au semblable vos réponses et satisfactions, outre ce qu'elle en a connu et connaît tous les jours à l'œil; comme même le commencement de sa dernière réponse le témoigne, disant qu'elle avait jà le tout considéré et pesé. Et comme Sa Majesté est douée d'un bel esprit et heureuse mémoire, avec la lumière et bonne affection que Dieu lui donne en votre endroit, et se persuadant bien que ledit sieur premier président ne lui pourrait objecter que les mêmes choses, elle s'y était aucunement préparée. Et, par ce, lui a été fort facile d'y faire telle réponse, qui n'a été en secret; et la qualité et prud'hommie des seigneurs et personnages qui y étaient présens, en peut rendre témoignage à ceux qui en douteront comme aussi le reste de tout ce discours.

Louange à Dieu et à Sa Sainte Mère!

Digitized by Google

DÉTAILS

SUR LA

JEUNESSE DE LOUIS XIII [1].

Monsieur Lefèvre disait confidemment, et ce remettant comme un dépôt, le dix-neuvième d'août 1612, que le Roi serait bon prince, qu'il aimerait la justice et l'équité, mais qu'il n'aimerait nullement les lettres ni les gens de lettres;

Qu'il avait un grand dédain des lettres, parce qu'il reconnaissait sa difficulté naturelle d'y profiter, ne pouvant lire ni prononcer qu'avec grandissime peine; jusques là qu'un jour ne pouvant bien sortir à son gré de je ne sais quel mot, il s'empoignait le visage avec une de ses mains, à demi en furie, de dépit de ne pouvoir prononcer comme les autres; de sorte qu'on eut de la peine de l'empêcher de se nuire, et de lui faire comprendre que Dieu voulait montrer que les Rois étaient, comme les autres hommes, sujets à des infirmités;

(1) Bibliothèque du Roi, section des manuscrits.

Digitized by Google

Qu'aux choses sérieuses il montre un jugement fort rassis; mais aux autres, et principalement en l'étude, il tient encore grandement de l'enfant, ce qui n'est pas pour être hébété, mais de pure enfantise qui désigne langueur de vie;

Qu'il y a eu de grands manquemens en son éducation pour la trop grande mollesse de son gouverneur, et pour lui avoir trop déféré le commandement.

Qu'on a été trop indulgent à son opiniâtreté et à lui laisser indifféremment prendre des plaisirs selon son inclination;

Que, pour renfort, survenant la mort de Monsieur (1), la Reine commanda qu'on le pressât encore moins, de peur d'aucun mauvais accident;

Qu'on lui a laissé dresser une fauconnerie tout contre son cabinet, laquelle le divertit totalement de l'étude; que ceux qui en ont la charge ne manquent jamais de flatter son inclination quand il va et vient, et de lui subministrer de nouveaux objets pour se détourner de l'étude;

Qu'il tiendra un peu de l'avarice de son père, ne montrant d'être libéral que pour ses voluptés et envers ceux qui s'y rendent indulgens;

Qu'il fait souvent des présens à Haran, jeune garçon qui lui garde ses oiseaux; mais qu'avec tout cela il ne laissa pas de lui vouloir donner congé pour un sujet fort léger, qui était d'avoir laissé échapper un chien qui avait donné une bourade à un des oiseaux, sans néanmoins le tuer, et après toutes les remontrances de son

(1) Monsieur, frère de Louis XIII, deuxième fils de Henri IV, né le 16 avril 1607, mourut à Saint-Germain-en-Laye le 17 novembre 1611, d'une fièvre léthargique. Gaston était le troisième fils d'Henri.

Digitized by Google

gouverneur sur le congé d'une personne tant aimée, sans légitime sujet, et le pardon que ce pauvre garçon lui demanda à genoux, il y eut encore bien de la peine de faire la paix; car durant sept ou huit jours il ne voulut jamais que Haran se présentât devant lui; et enfin on usa d'un artifice gentil, qui fut de dire que Haran désespéré d'avoir perdu les bonnes graces de son maître s'en était allé dans les bois pour se désespérer. Et un jour après, on disait (Malherbe) en sa présence, sans faire semblant de parler à lui, que c'était grande pitié de ce pauvre garçon, que les loups l'avaient mangé dans les bois. Aussitôt il demanda qui c'était, et dit qu'il en était bien marri, que c'était grand dommage de ce pauvre garçon; et voulant savoir s'il était bien véritable, on lui dit qu'il y avait grande apparence parce qu'on avait trouvé son chapeau dans le bois sans le trouver lui, de sorte que l'on conjecturait qu'il avait été dévoré. Lors il dit qu'on le fît chercher, que, si on le trouvait, il lui pardonnerait; et on le lui amena. Ce n'est pas le cocher, comme on disait, ni ce prétendu Pierrot dont il ne fut jamais parlé à la cour, quoi qu'on ait voulu dire.

Monsieur le Prince tenait dernièrement à la main une des monnaies que fait battre monsieur de Nevers, en sa présence, et dit au Roi que monsieur de Nevers désirait qu'elle eût cours dans la France, et que plutôt il donnerait trois ou quatre mille écus à Sa Majesté pour le lui permettre. Le Roi répondit qu'il ne s'y attendît point, que tant qu'il vivrait cette monnaie n'aurait jamais cours en France, que pour donner de l'argent il n'y fallait point qu'il y pensât, que c'était à lui de lui en donner et qu'il lui en donnerait, mais que jamais cette monnaie n'aurait cours.

Digitized by Google

Monsieur de Souvray disait un jour quelque chose fâcheuse à Sa Majesté, et parlait couvert. Le Roi lui dit en riant qu'il se couvrît, il répondit que la Reine lui avait permis de se couvrir : mais la répartie fut qu'il fallait donc qu'il fût au-dessus de lui ; et en même temps il prit sa chaise et l'alla mettre sous monsieur de Souvray, en sorte qu'il se trouvait et plus bas de rang et plus bas de siège. Enfin monsieur de Souvray fut contraint de mettre tout cela en rire, et de se lever de là et se découvrir, disant : « Sire, vous avez gagné. »

Il fesait un jour courre ses petits chiens dans le jardin de la Reine à Fontainebleau, lesquels se jetèrent sur un oiseau des Indes coiffé comme le phénix, et lui donnèrent une si rude atteinte qu'au cri d'icelui, la Reine se mit à la fenêtre et menaça le Roi de le faire fouetter. Le Roi oyant la voix de la Reine, se cacha derrière une palissade de peur d'être vu, et n'en voulut jamais sortir de grande appréhension, jusqu'à ce qu'on l'eût assuré que l'oiseau n'avait point de mal, et que la Reine était apaisée.

Dumoustier le peignait un jour dans le cabinet des livres tandis qu'il disait sa leçon, et le trouva, ce dit-il, sur la lecture de Jules César dans Plutarque; et quand il eut lu ce que monsieur Lefèvre jugeait suffire pour ce jour-là, il dit qu'il ne voulait pas cesser parce qu'il y prenait plaisir, et voulait voir la fin de l'histoire. Il arriva donc jusqu'au point où c'est qu'après avoir été pris des pirates, et les avoir fait pendre, il s'en alla encore étudier sous Apollodore; et, s'arrêtant, fit une admiration de ce que ce prince, qui avait déjà porté les armes et avait de l'âge bien plus que lui, ne se dédaignait pas pourtant de retourner à l'étude; et après

Digitized by Google

gouverneur sur le congé d'une personne tant aimée, sans légitime sujet, et le pardon que ce pauvre garçon lui demanda à genoux, il y eut encore bien de la peine de faire la paix; car durant sept ou huit jours il ne voulut jamais que Haran se présentât devant lui ; et enfin on usa d'un artifice gentil, qui fut de dire que Haran désespéré d'avoir perdu les bonnes graces de son maître s'en était allé dans les bois pour se désespérer. Et un jour après, on disait (Malherbe) en sa présence, sans faire semblant de parler à lui, que c'était grande pitié de ce pauvre garçon, que les loups l'avaient mangé dans les bois. Aussitôt il demanda qui c'était, et dit qu'il en était bien marri, que c'était grand dommage de ce pauvre garçon; et voulant savoir s'il était bien véritable, on lui dit qu'il y avait grande apparence parce qu'on avait trouvé son chapeau dans le bois sans le trouver lui, de sorte que l'on conjecturait qu'il avait été dévoré. Lors il dit qu'on le fît chercher, que, si on le trouvait, il lui pardonnerait; et on le lui amena. Ce n'est pas le cocher, comme on disait, ni ce prétendu Pierrot dont il ne fut jamais parlé à la cour, quoi qu'on ait voulu dire.

Monsieur le Prince tenait dernièrement à la main une des monnaies que fait battre monsieur de Nevers, en sa présence, et dit au Roi que [illegible] ieur de Nevers désirait qu'elle eût cours dans la [illegible] et que plu[illegible] il donnerait trois ou quatre m[illegible] à Sa Ma[illegible] pour le lui permettre. Le Roi [illegible] qu'il ne [illegible] tendît point, [illegible] qu'il v[illegible] monnaie [illegible] rait ja[illegible] gent i[illegible] de l[illegible] mai[illegible]

Digitized by Google

[illegible]

[illegible] soler derechef,

[illegible] que le Roi en-

[illegible] craignait qu'il ne

[illegible]

[illegible] Manuscrits.

[illegible] Paris, Richer, 1632, in-8°),

[illegible] assez détaillée de cette mala-

[illegible] du Père Suffren qui précéda

[illegible] de détails. Quant à celle que

[illegible] *Mercure françois* avait eu connais-

[illegible] citer la source, mais en les fon-

[illegible] tuels passages, nous avons cru de

[illegible] dans sa forme et dans son entier. On

[illegible] ne du *Mercure françois* une *Lettre d'un*

[illegible] *ien ami*, sur le même sujet, lettre non

[illegible] ns détails intéressans.

Digitized by Google

une petite réplique de monsieur Lefèvre, il dit : tout d'un coup qu'à plus forte raison il devait étudier, est venu bouger de là qu'il n'eût bien avancé sa leçonnerie, et beaucoup plus long-temps qu'à l'ordinaire.

Digitized by Google

MALADIE

DE

LOUIS XIII, EN 1630 (1).

Lettre du Père Suffren, confesseur du Roi Louis XIII, au révérend Père Jacquinot, supérieur de la maison professe de Paris, sur la maladie du Roi.

De Lyon, 1er octobre 1630.

Mon révérend Père,

Il a plu à Dieu de nous affliger et consoler derechef, car la joie que nous avions en voyant que le Roi entrant dans son septième jour qu'on craignait qu'il ne

(1) Bibliothèque du Roi, section des Manuscrits.

Le seizième tome du Mercure françois (Paris, Richer, 1632, in-8°), contient, p. 787 et suiv., une relation assez détaillée de cette maladie de Louis XIII. On y lit la lettre du Père Suffren qui précéda celle-ci, et qui renferme bien moins de détails. Quant à celle que nous rapportons et dont l'auteur du *Mercure françois* avait eu connaissance, puisqu'il en donne, sans en citer la source, mais en les fondant dans son récit, de longs et textuels passages, nous avons cru de quelque intérêt de la rapporter dans sa forme et dans son entier. On lit aussi, p. 797, du même volume du *Mercure françois* une *Lettre d'un officier de la maison du Roi à un sien ami*, sur le même sujet, lettre non moins apologétique, mais sans détails intéressans.

Digitized by Google

lui fût mortel eut une si bonne crise par des sueurs et feux qu'il fut sur le midi du tout hors de fièvre, fut bien courte, puisque ce flux continuant ensuite d'une médecine qu'on lui avait donnée fort à propos se termina en une dyssenterie qui causa nouvelle fièvre. Ce flux était d'un sang tout pur comme s'il fût sorti des veines, et si fréquent que dans vingt-quatre heures il fut à la selle plus de quarante fois avec de grandes douleurs sans y avoir moyen de l'arrêter. Il commença le vingt-neuf à onze heures du soir, et le Roi se trouva si faible à trois heures du matin du trente, qu'ayant été appelé en diligence, je le trouvai quasi sans forces, ne pouvant plus se lever du lit comme il le fesait le soir auparavant. Tous les médecins me conseillèrent de le disposer à la mort, disant que, si Dieu ne fesait miracle, il ne passerait pas la journée. Me voilà fort étonné. La Reine-Mère s'était retirée à une heure après minuit, ne le croyant pas en si grand danger. La Reine-règnante n'avait voulu le quitter toute la nuit; si bien que consultant avec elle et les médecins, je me résolus de doucement disposer le Roi à ce dernier instant décisif de son éternité. Comme donc je lui parlais, quoique non si clairement, il me demanda si je le croyais être en danger; je lui dis que si le flux continuait il y avait grand hasard de la vie. Sur ce, il appela les trois médecins, et les conjura de lui dire la vérité de son mal et le danger. M. Séguin, au nom des trois, l'avertit du flux de sang continuel, lui ayant caché jusqu'alors que ce fût avec sang, et par conséquent qu'ils voyaient un évident danger de sa vie, vu même que leurs remèdes étaient inutiles. Eux retirés, le Roi m'appelle, demanda lui-même de se confesser et qu'il lui fût permis de recevoir encore une fois le viatique avant de rece-

Digitized by Google

voir l'extrême-onction. Il se confessa avec un très-grand jugement et sentiment, sans appréhension aucune de la mort et trouble d'esprit. Monsieur le cardinal de Lyon dit la messe dans sa chambre, et le communia, la messe achevée; le Roi, quoique languissant, commanda qu'aucun ne sortît, et ayant fait ouvrir les portes de sa chambre, afin que chacun entrât, dit ces paroles : « Je « suis marri de n'avoir les forces de pouvoir parler. Le « père Suffren vous parlera pour moi et vous dira ce « que je voudrais vous dire me trouvant ici au lit de la « mort. Je vous demande pardon à tous de tout ce en « quoi je puis vous avoir offensés, et ne mourrai pas « content si je ne sais que vous me pardonnez, et vous « prie d'en dire le même de ma part à tous mes sujets. » Ces paroles attendrirent si fort le cœur de tous ceux qui étaient présens, qui pouvaient être quelques cents, que tous, et la Reine et messieurs les Cardinaux et autres officiers de sa maison, se jetant à genoux, pleurant et sanglottant, crièrent : « C'est à nous, Sire, à « vous demander pardon, jamais vous ne nous avez « offensés; pardonnez-nous, Sire! » Et cela dura l'espace d'un *miserere*. Autant de larmes furent épandues que la seule mémoire, en appelant cela, les fait sortir de mes yeux. Cela fait, il appela la Reine qui s'était retirée en un coin de la chambre, d'où il ne pouvait la voir, crainte de l'affliger, et s'embrassant tendrement, ils se parlèrent plutôt de cœur que de bouche, plus de larmes que de voix, l'espace de quelque peu de temps; puis après, il appelle monsieur le cadinal de Richelieu, et successivement quelques autres particuliers, disant à chacun en secret ce qui était propre d'un chacun.

Pendant que cela se passait, monsieur le cardinal de

Digitized by Google

Lyon avait fait porter l'extrême-onction, et attendait qu'on avertît de la donner. L'on ne jugea être encore temps. Ains par une inspiration de Dieu, les médecins se résolurent de le saigner pour la septième fois du bras droit. La saignée achevée, un abcès, que les médecins n'avaient point découvert, se creva et se vida par le fondement; le sang s'arrêta, le ventre, qui durant vingt-quatre heures avait demeuré tout enflé et fort dur, s'amollit et se désenfla. Alors on commença d'espérer.

Sur ces entrefaites, la Reine-Mère, à qui on avait apporté la nouvelle du danger auquel le Roi se trouvait, entra dans la chambre. Les larmes et sanglots se renouvelèrent, les vœux nouveaux se firent à Dieu, à la Vierge, à saint Claude et autres. Si bien que depuis la communion faite, le Roi est toujours allé de mieux en mieux, et de façon qu'avant que le soir arrivât, les mêmes, qui le matin avaient assuré l'évident péril de sa vie, donnèrent l'assurance de la guérison. Et je commençai le dire de David : *Ad matutinum demoratus est fletus, et ad vesperum lætitia;* car sur les dix heures du soir, les Reines y étant, il se trouva avec tant de force qu'il se leva tout seul, mangea de fort bon appétit, voulut se promener par la chambre, bref se comporta comme s'il n'avait été guère malade.

J'y ai demeuré toute la nuit et l'ai laissé ce matin en fort bon état, ayant bien reposé toute la nuit, se trouvant sans fièvre, le flux continuant un peu sans sang, l'abcès se purgeant encore, si bien que, par la grace de Dieu, nous n'avons eu que la peur pour ce coup-ci. Il avait disposé de tout ce qu'il avait à lui, tant de ses menus-plaisirs que d'autres choses, en faveur de ses pauvres officiers, et ordonné beaucoup de bonnes

Digitized by Google

œuvres pour le salut de son ame. Je puis assurer Votre Révérence que je ne voudrais pas ne m'être trouvé à la cour pour y voir des actions si héroïques; car tout ce que j'écrivis samedi matin, et ce que je vous écris aujourd'hui a tellement touché les cœurs de cette cour d'une grande opinion de la vertu du Roi, et des faveurs particulières qu'il reçoit de Dieu, qu'on ne le peut imaginer. La merveille était de voir ce prince, en la fleur de son âge, mourir si constamment que voyant tous les autres fondre en larmes, lui fesant publiquement de si grands actes de résignation à la volonté de Dieu, que monsieur le cardinal de Lyon me dit qu'il s'estimerait heureux si, étant pour mourir, il pouvait arriver à la résignation qui était au Roi. Il me demanda une fois où était la Reine sa mère; je répondis qu'elle était dans le cabinet, tout affligée, fondant en larmes, n'osant approcher de peur de l'affliger; il me commanda de l'aller consoler et lui dire qu'elle ne s'affligeât point, qu'il mourait fort content, qu'il valait mieux être roi au ciel qu'en terre, et que si elle s'approchait de son lit, elle verrait que son visage n'était point changé ni étonné de l'appréhension de la mort. Il avait désiré qu'après la messe, ne pouvant beaucoup parler quand il demanda pardon, je parlasse pour lui, et disse quelque chose qu'il m'avait ordonné de dire à tous ceux qui étaient présens; mais mon cœur était si serré, et mes larmes si continuelles, qu'il m'était impossible de proférer trois paroles. Le même m'arriva quand, un peu devant la messe, il me commanda d'aller de sa part trouver la Reine sa femme pour la prier de lui pardonner toutes les fâcheries qu'il pouvait lui avoir données tout le temps de leur mariage. Car cette bonne princesse jeta de si hauts cris et épandit tant de larmes quand je lui dis cela

Digitized by Google

qu'elle pensa mourir; et je ne pus pas achever ce que je lui devais dire.

Voilà, mon révérend Père, ce qui s'est passé. Toute autre nouvelle qu'on vous dira ne sera pas vraie : *Ego testis oculatus et auritus*. Les Oraisons jour et nuit, le saint Sacrement exposé partout, continuent encore aujourd'hui en cette ville. Priez donc que tout ce que Dieu a disposé arriver au Roi serve d'amendement à cette cour qui est à cette heure pleine de très-bonne volonté. Mais connaissant son inconstance, je crains que *venerint filii usque ad portas et non erit virtus pereundi*.

Digitized by Google

DÉNONCIATION

CONTRE L'ORGANISATION

DE L'INSTITUT

ET LE

PERSONNEL DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE;

PAR M. SUARD.

Le rapport officieux qu'on va lire n'est pas daté. Mais l'ordonnance d'épuration du 21 mars 1816, qu'il avait pour but de faire rendre, lui donne date certaine. Nous rappellerons ici les noms des membres des différentes classes qui, outre Lucien et Joseph Napoléon, furent rayés sur les conclusions tacites de ce réquisitoire :

ACADÉMIE FRANÇAISE. — MM. Arnault, Cambacérès, Étienne, Garat, Maret, duc de Bassano, Maury, Merlin, Regnault de Saint-Jean-d'Angély, Roederer, Sieyes.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS. — Grégoire, Lakanal, Lebreton, Mongez.

ACADÉMIE DES SCIENCES. — Carnot, Monge.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS. — David.

Digitized by Google

A MONSIEUR DE VAUBLANC,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Ecce iterùm Crispinus. C'est encore moi, Monsieur, qui viens vous fatiguer de nouvelles doléances sur notre pauvre Académie. Je ne puis me lasser de vous répéter qu'il s'y manifeste un reste d'esprit révolutionnaire, dont il est urgent d'arrêter l'influence par une sage prévoyance dans certaines dispositions des statuts que vous allez nous donner.

La restauration de l'Académie française servira bien peu à ramener les esprits dans la voie des bons principes et des bons sentimens, si le bon parti n'y prend pas, dès le commencement, une prépondérance assurée dans les élections et les délibérations importantes. Tout serait aisé si le Roi daignait accorder quelque marque visible de faveur et de distinction à quelques membres de ce parti, et montrait par là que le parti contraire n'en a aucune à espérer. Je suis bien loin de désirer aucune disgrace pour les plus malveillans; la distinction du bon et du mauvais suffit. Vous connaissez les Français et la puissance d'une parole royale; aucun prince n'est plus fait pour ajouter à cette puissance par l'esprit et la grace que notre bon et aimable monarque, et personne n'est plus propre que vous, Monsieur, à lui faire écouter avec succès des observations sages et utiles.

Je répéterai jusqu'à satiété qu'il est de la plus grande importance de réprimer par des dispositions de réglemens cette manie de nommer des commissions pour

Digitized by Google

tout autre objet que des travaux littéraires. Cette manie amuse de misérables petites ambitions, alimente l'esprit de parti, et fait perdre un temps précieux, quand elle ne l'emploie pas d'une manière fâcheuse. Je conjure Votre excellente Excellence de jeter un coup-d'œil sur les notes ci-jointes. Laissez à ma vieillesse l'espoir de voir encore de bons fruits sortir des bonnes graines que vous aurez semées. Il y a urgence.

Tout ceci *tibi soli*. Je ne veux qu'on m'accuse de trahison.

Hommage de respect, de profonde estime et de sincère dévouement. Vous ne dédaignerez pas la familiarité de mon protocole.

SUARD.

Si vous aviez un quart-d'heure à me donner en particulier, j'en serais reconnaissant. Disposez du jour et de l'heure.

NOTES SUR L'INSTITUT.

Il est plus important que plusieurs personnes ne pourraient le penser, de se former une idée précise de ce qu'est l'*Institut* dans son état actuel. Ce n'est plus un corps divisé en quatre branches, qui, ci-devant, avaient entre elles des rapports d'intérêts, de travaux et d'administration communs.

L'Institut n'a aucune fonction à remplir; il ne peut délibérer sur rien. Il n'est plus un corps.

Le nom d'Institut n'est qu'un titre qui désigne l'asso-

Digitized by Google

ciation des quatre académies de la langue, de l'érudition, des sciences et des beaux-arts, sous une dénomination générale; et leur réunion ne se manifeste au public qu'une fois par an, dans l'assemblée générale fixée au 24 avril.

Chacune des quatre académies forme un corps entier, absolument indépendant dans ses attributions et ses travaux, ainsi que dans le régime de ses assemblées publiques et particulières.

Les seules relations communes qui existent entre elles consistent dans un droit égal à l'usage des livres de la Bibliothèque, ainsi qu'au service des différens employés, soit aux travaux du secrétariat, soit aux soins domestiques qu'exige la manutention intérieure.

Les dépenses qu'exigent ces différens objets étant assignées sur un fonds particulier, dont l'emploi est fixé par un règlement, les bureaux des quatre académies seront chargés de régir et de surveiller cette partie d'administration, et de régler tout ce qui sera susceptible d'une décision nouvelle. Ils se feront rendre compte à la fin de chaque trimestre de l'état des recettes et des dépenses, vérifieront et arrêteront les comptes qui leur seront remis.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

C'est une institution essentiellement monarchique.

Par sa nature, elle a besoin de la protection du monarque, et cette dépendance est un lien qui l'attache à la monarchie.

Les sciences positives méritent sans doute d'être

Digitized by Google

encouragées par le gouvernement, mais elles pourraient jusqu'à un certain point se passer de secours extraordinaires. Elles sont liées avec tous les besoins de la société, et c'est de là qu'elles tirent leur plus puissant encouragement. Tant que la guerre exigera des fortifications, de l'artillerie, des vaisseaux, il y aura des géomètres, des astronomes, des mécaniciens. Tant qu'il y aura des hommes, il y aura des médecins; et la chimie, l'anatomie, la botanique, marcheront à la suite de la médecine. Tout homme de sens, qui voudra appliquer son esprit et donner son temps à l'étude de l'astronomie, de la géometrie, de la botanique, est sûr d'y parvenir à un certain degré de supériorité.

Il n'en est pas de même des arts de l'esprit et de l'imagination, dont les progrès tiennent à l'influence de l'opinion; la langue en est la base, comme le dessin est la base des arts d'imitation.

L'Académie française a été instituée spécialement pour travailler à épurer la langue, à en rectifier les irrégularités, à en éclairer les obscurités, à en déterminer avec précision le caractère et les principes, à s'opposer à toute innovation qui tendrait à la corrompre ou à la dénaturer. On ne peut contester à cette académie le mérite d'avoir rempli sa mission avec un succès plus ou moins complet. Après les créations du génie, le plus grand service qu'on puisse rendre à une littérature, c'est de fixer sa langue. Le langage n'étant qu'un système de signes vocaux, auxquels on est convenu d'attacher certaines idées, une langue n'en est véritablement une que lorsque les acceptions des mots et la régularité des constructions en sont déterminées avec un certain degré de stabilité.

Chez toute nation dont l'idiome n'a pas été fixé, les

Digitized by Google

principes du goût sont nécessairement incertains et précaires. La propriété des termes et les beautés du style y varient suivant les caprices de l'usage. Ce qu'on appelle élégance cesse de l'être au bout de quelques années. J'ai entendu dire en Allemagne que le style de Wieland, l'écrivain le plus spirituel et le plus classique de cette nation, avait vieilli, même de son vivant. En Angleterre, le style d'Addison, qui a passé si long-temps pour le modèle de l'élégance anglaise, a déjà perdu de son ancienne réputation. Aussi les meilleurs écrivains de cette nation, Addison, Swift, Bolingbroke, Chesterfield, Goldsmith, ont-ils exprimé le désir de voir établir une académie chargée de faire pour la langue anglaise ce que l'Académie française a fait pour la nôtre.

Si le grand Corneille avait écrit après l'établissement de l'Académie française, ses tragédies seraient purgées d'un grand nombre de défauts et d'incorrections qui en déparent les beautés originales. C'est, je n'en doute pas, aux travaux de cette compagnie que Racine a dû en partie cette sûreté de goût qui fera de ses ouvrages le modèle éternel de la poésie française.

C'est à la protection spéciale dont Louis XIV honorait les travaux de son académie, qu'elle a dû la considération particulière dont elle avait besoin pour donner de l'autorité à ses décisions. L'Académie de son côté n'a pas été inutile à la gloire de son protecteur.

Elle a été détruite en même temps que la monarchie. La faction, qui en a prononcé l'abolition, la regardait comme incompatible avec l'esprit républicain. Il paraît naturel qu'elle ressuscite avec la monarchie. Le titre de restaurateur de l'Académie ne sera pas moins cher

Digitized by Google

à cette compagnie que celui de protecteur; et la reconnaissance d'une classe d'hommes, qu'on a toujours regardés comme les vrais dispensateurs de la gloire, pourra acquitter la dette de la littérature entière.

L'Institut est un établissement imposant par la réunion de toutes les lumières et de tous les talens. Il jouit d'une grande considération dans l'Europe; mais c'est à la supériorité de la classe des sciences qu'il doit particulièrement cette considération. Les autres classes ne peuvent obtenir le même succès. La seconde classe, par laquelle on a voulu remplacer l'Académie française, est bien loin de remplir cette destination et d'exercer la même influence sur l'opinion. Je n'en dirai pas toutes les raisons. Je ne me permettrai d'en citer qu'une. Il manque à cette classe un des élémens qui composaient l'Académie française et qui contribuaient tout à la fois à sa considération et à son influence pour l'objet de son institution, je veux dire le maintien de la pureté et du bon goût de la langue. Cet élément, c'est l'association des gens de la cour et du grand monde avec les gens de lettres; et pendant vingt-cinq ans nous n'avons eu ni cour ni grand monde. Le travail le plus important dont s'est constamment occupé l'Académie, c'est la révision et le perfectionnement du Dictionnaire de la langue. Les hommes, particulièrement livrés aux études purement littéraires, ne connaissent pas toutes les finesses du langage usuel; tandis que des hommes qui, sans avoir fait de la littérature leur occupation habituelle, joignent à l'amour des lettres de l'esprit naturel et un goût formé par l'étude des grands modèles, ont acquis, par les habitudes de leur vie, un certain tact sur le bon usage de la langue, auquel l'esprit et le talent même ne peuvent suppléer.

Digitized by Google

Le nom d'Institut n'est pas même un mot français. On n'avait jamais auparavant employé ce mot que pour désigner l'institut des Jésuites. Cette vaste académie avait d'ailleurs été instituée dans un esprit qui n'était pas celui de la monarchie; et l'esprit qui a présidé à une institution quelconque ne s'y perd jamais entièrement.

> Quâ semel est imbuta recens servabit odorem
> Testa diù.

Les membres de l'ancienne Académie française ne retrouvaient pas dans la classe qui la remplaçait ni la sorte d'esprit, ni le ton de discussion, ni les formes de politesse auxquels ils étaient accoutumés.

La réunion des gens de lettres avec les hommes les plus distingués par la naissance, le rang et les places, et surtout la parfaite égalité qui régnait entre eux dans tous leurs rapports accadémiques, et que des deux côtés on était également soigneux de maintenir, donnaient à ce corps une considération particulière : c'était un état dans la société que d'être un des Quarante. Il devait résulter de ces circonstances une grande ambition parmi les jeunes gens qui se destinaient aux travaux littéraires. J'ai été moi-même témoin des effets puissans de cette ambition; plusieurs bons ouvrages en ont été les fruits.

L'espoir d'être admis dans l'Académie n'était pas seulement l'objet d'une vive émulation; c'était encore une espèce de censure morale qui s'exerçait sur la conduite des hommes de lettres. Des actions contraires à l'honneur ou à la probité, des écrits licencieux, un état de dépendance, à plus forte raison un état dégradé dans l'opinion, étaient des titres d'exclusion. On a dû

Digitized by Google

regretter sans doute que le nom de l'auteur du *Tartuffe* et du *Misanthrope*, que celui de l'auteur de *la Métromanie*, ne se trouvent pas sur la liste des membres de l'Académie française; mais on ne peut blâmer avec justice les motifs qui les en ont fait exclure. Thomas était secrétaire du duc de Praslin, ministre des affaires étrangères; il fut obligé de renoncer à cette place quand il voulut se mettre sur les rangs pour une place à l'Académie.

Une distinction particulière à l'Académie française était celle d'avoir le Roi pour protecteur immédiat, et de correspondre directement avec Sa Majesté, sans l'intervention d'un ministre.

Le Restaurateur de l'Académie française pourrait lui conserver cette honorable distinction, comme étant l'ouvrage de Louis XIV. Né avec un esprit supérieur et plus cultivé que celui de son immortel aïeul, avec un sentiment plus juste et plus exercé de ce que la littérature ancienne et moderne a produit de plus parfait, quel monarque est plus digne que Louis-le-Désiré, de protéger les lettres, de les encourager par ses regards, et d'en diriger les travaux par les lumières de son esprit et l'influence de son goût? Et à qui conviendrait-il mieux de relever un monument qui, en contribuant efficacement à maintenir la pureté de la langue et les principes du goût, a honoré la mémoire de son fondateur et n'a pas été inutile à la gloire nationale?

Je regarderai encore comme une distinction dont s'honorait l'Académie française de n'avoir aucun traitement fixe pour chacun de ses membres. En réfléchissant sur la composition de ce corps, on conçoit

Digitized by Google

aisément le motif de cette disposition. Ses membres d'ailleurs, n'étant pas obligés, comme ceux des académies savantes, à des travaux particuliers, ils n'avaient pas le même droit à une rétribution fixe et proportionnée au sacrifice qu'ils faisaient de leur temps. Les membres de l'Académie française étaient contens de ne recevoir que de simples jetons, comme une modique indemnité de la sujétion imposée par leur assistance aux assemblées, qui se tenaient trois fois par semaine. L'Académie a refusé, sous Louis XV, des jetons d'or que lui offrait un ministre, afin de ne pas offrir un appât de plus à l'avidité intrigante.

L'Académie française, rendue à son ancienne organisation, réclamerait l'honneur d'être logée dans le palais des Rois, comme elle l'a été, ainsi que les autres académies, depuis leur création par Louis-le-Grand jusqu'à leur destruction par d'absurdes et féroces républicains. Cette réunion des lumières et de la puissance ne pourrait qu'ajouter à leur éclat et à leur influence réciproques.

Notre littérature est dans un état de langueur et d'abaissement dont il est urgent de la tirer. L'opinion publique, égarée elle-même, n'a plus d'influence sur les travaux de l'esprit et du goût, ou celle qu'elle peut exercer en ce moment serait peu propre à diriger l'esprit public. La partie la plus brillante de la littérature du dix-neuvième siècle est dans les journaux. Des écrivains qui ont de l'esprit et du talent mettent leur ambition à y figurer et s'y attachent par intérêt. Les jeunes gens y puisent leurs principes de goût, et beaucoup de gens du monde y bornent leur érudition. Les mauvais effets de cette contagion sont difficiles à calculer. Le remède

Digitized by Google

ne peut venir que de l'autorité suprême qui tient dans ses mains tous les ressorts qui agissent sur les ames et sur les imaginations. Elle ne peut, il est vrai, créer tout d'un coup ni le génie, ni les talens originaux; mais elle peut en préparer la naissance et en accélérer les développemens; elle peut surtout donner promptement une meilleure direction aux talens qui existent. J'y ai long-temps réfléchi, et je suis resté persuadé que la restauration de l'Académie française avec tous les moyens accessoires qui peuvent en favoriser l'influence, est dans ce moment la mesure la plus puissante et la plus efficace, je dirai presque la seule qui puisse ressusciter le goût de la bonne littérature, en donnant un mouvement extraordinaire aux esprits, en ramenant sur les lettres et sur les arts l'attention du public, en opérant par là quelque diversion à l'intérêt exclusif qui pourrait se porter sur les discussions politiques, et en intéressant aux productions littéraires cette classe de la société, dont l'exemple a tant d'influence sur les goûts, les mœurs et le ton de la société des classes inférieures.

— Parmi plusieurs considérations plus ou moins importantes qui donneraient à la restauration de l'Académie une influence particulièrement favorable au Roi, j'observerai :

1° Que Sa Majesté attacherait à sa personne, comme à son gouvernement, les esprits les plus éclairés et les talens les plus distingués, par l'ambition naturelle à tout homme de lettres d'être admis dans le premier corps littéraire, d'où les pourraient exclure également et des principes anti-monarchiques et une conduite morale répréhensible.

2° On pourrait ménager, à des distances peu éloi-

Digitized by Google

gnées, des assemblées publiques pour la réception des nouveaux membres, assemblées qui, étant indubitablement fort recherchées, donneraient plus d'éclat à la restauration et plus d'influence au corps, et qui en même temps fourniraient des occasions fréquentes de rappeler à l'attention publique tout ce qui peut rendre la personne et le gouvernement du Roi plus cher à la nation. J'ajouterai qu'il faudrait éviter ces excès de flatterie qui affaiblissent toujours les justes louanges, et qu'on a reprochés avec raison à l'Académie française dans ses premiers temps.

J'ai près de quatre-vingt-trois ans; j'ai passé ma vie au milieu des gens de lettres, sans être étranger à aucune classe de la société, j'ai eu le temps d'observer et de réfléchir sur les causes et les effets de l'opinion; aucun genre d'intérêt ne m'anime et ne peut m'animer que celui des lettres et de la gloire nationale. Le résultat de cette longue expérience a été de me convaincre que de toutes les institutions qu'on pourrait former en ce moment, celle que je propose est celle qui présente le plus d'avantages sans inconvéniens; celle dont l'utilité est la plus sûre, la plus facile et la plus urgente; ce n'est point une création nouvelle dont les effets peuvent être douteux; c'est un ancien établissement, l'œuvre du cardinal de Richelieu et de Louis XIV, auquel le successeur de Louis XIV veut rendre son heureuse influence, en y ranimant l'esprit de son institution; c'est un monument élevé à la gloire des lettres par un protecteur éclairé des lettres, et qui honorera le règne de son fondateur, en concourant à donner une meilleure direction aux esprits et à arrêter la détérioration de la langue, signe infaillible de la détérioration de la raison et du goût. Une langue perd

Digitized by Google

de son élégance avec celle des mœurs, de sa clarté et de sa précision lorsque les idées se troublent et s'égarent. Il est temps de venir à son secours. La supériorité de la nôtre n'a pas peu contribué à la gloire nationale.

Digitized by Google

DESTITUTION

DE SULLY.

On lit dans les *Mémoires de Fontenay-Mareuil* (Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France, 1re série, tome L, p. 152) le récit suivant d'un des épisodes de l'assemblée de réformés, tenue à Saumur, en mai 1611, en vertu de l'édit de Nantes :

« . . . . . M. de Rohan et ses associés s'avisèrent de faire une proposition, pour être mise dans les cahiers, qui eut, du commencement, beaucoup d'approbation, et pouvait donner bien de la peine, si elle n'eût été adroitement détournée, qui fut le rétablissement de M. de Sully dans les finances, tous ceux de l'assemblée s'y croyant intéressés, puisqu'il disait n'avoir été chassé que pour la religion, et qu'il faisait voir les grands avantages qu'ils en tireraient s'il se rétablissait par leur moyen ; de sorte qu'ils voulaient que cet article fût inséré dans leurs cahiers préférablement à tout autre, et qu'on ne se séparât point qu'il n'eût été obtenu. Mais M. Duplessis, après en avoir conféré avec M. de Bullion, leur dit qu'il demeurerait volontiers d'accord qu'on fît cet effort et tous ceux dont il serait besoin pour servir M. de Sully, principalement s'il était vrai qu'il eût été chassé pour être de leur religion, ainsi qu'il le disait ; mais que si la Reine assurait que non, et que

Digitized by Google

c'était faute d'avoir eu les mains nettes, les grands biens qu'il avait ne pouvant pas venir de ses simples appointemens, ou des dons que le Roi lui avait faits (de sorte qu'il fallait, avant que de parler d'autre chose, qu'il rendît compte), qu'il demandait ce qu'on aurait à dire, et comment on pourrait forcer le Roi à le reprendre et à confier ses finances à un homme qu'il dirait les avoir déjà peu fidèlement administrées, au moins jusqu'à ce qu'il se fût justifié et eût fait voir le contraire. Ce que M. de Sully ayant su, et jugeant bien que, quand le compte qu'il en rendrait serait le meilleur du monde, on y pourrait trouver assez aisément de quoi le faire durer si long-temps qu'il lui serait inutile, il aima mieux qu'il n'en fût point parlé. »

Suivant ce récit, Sully n'aurait pas cru devoir se défendre dans cette assemblée contre les attaques auxquelles sa gestion avait donné lieu, et faire connaître les motifs de sa disgrace. Doit-on croire, d'après l'autorité de Fontenay-Mareuil, qui était trop jeune, à cette époque (1), pour prêter une sérieuse attention à ce qui se disait à Saumur, que l'ex-ministre garda le silence? On chercherait vainement dans ces Mémoires l'éclaircissement de ce doute : ils ne vont point jusqu'à l'année où cette réunion eut lieu. Mais Du Puy, auquel son âge permettait de suivre ces débats, Du Puy, à qui ses goûts en faisaient une loi, et qui nous a conservé tant de documens historiques, d'autant plus précieux qu'il n'en accueillait aucun légèrement, a inséré dans le tome 323 de sa collection manuscrite, les trois harangues qu'on va lire. Il n'exprime pas la moindre incertitude sur leur authenticité, et pour nous sa caution est une imposante garantie.

(1) Il était né en 1595, et n'avait par conséquent que seize ans.

Digitized by Google

PREMIÈRE HARANGUE.

DE MONSIEUR DE SULLY,

Prononcée en l'assemblée générale de Saumur, au sujet de sa destitution de ses charges de surintendant de finances et de capitaine de la Bastille.

MESSIEURS,

Puisqu'il plaît à cette compagnie d'être informée par ma bouche des choses qui se sont passées touchant la destitution de mes charges de surintendant des finances et capitaine de la Bastille, j'essaierai de satisfaire à son désir, sans toutefois l'ennuyer d'un long discours; tant pour ce que mon humeur a toujours été de m'arrêter plutôt aux choses substantielles qu'à la multitude de paroles, que pour ce aussi que la chose mérite que je la représente simplement et sobrement.

Je vous dirai donc, Messieurs, que j'ai été averti de diverses provinces que plusieurs églises et plusieurs particuliers de mes amis s'étaient grandement scandalisés de ce que je n'avais point demandé ni donné avis ni conseil, avant que me départir de la fonction de mes charges, ni que depuis je ne leur avais rendu compte ni raison des procédures qui avaient été tenues pour cet effet, considéré même que la Reine les avait tant obligés que d'en écrire en plusieurs endroits. Sur quoi je vous supplie très-humblement me vouloir excuser, et ne croire pas que j'ai commis cette faute ni par négligence, ni par mépris, ni par méconnaissance du respect qui vous est dû, ni de la confiance que je puis prendre de vos volontés en mon endroit; mais plusieurs

Digitized by Google

causes légitimes m'ont convié d'en user ainsi, desquelles je me contenterai de vous en représenter deux. La première, qu'on usa de telle précipitation qu'il me fut impossible d'en demander conseil; et la seconde, que je ne pouvais écrire sans offenser la vérité ou les personnes à qui je veux porter respect. L'on a aussi publié que je m'étais volontairement démis de mes charges; en quoi je vous dirai que je me suis de longue main tellement accoutumé de rendre toutes sortes de respects et de services à mes chefs et à mes supérieurs, que je me soumis tout aussitôt à ce que l'on désira de moi, mais plutôt par obéissance que par élection. Et quant à la récompense de mes charges, si l'on en eût traité de gré à gré avec moi, j'eusse plutôt choisi ma récompense en honneur et en sûreté que non pas en profit et utilité. Mais je crois que, pour ce regard, les choses sont encore en leur entier. Car, quoi que l'on ait voulu dire, je puis protester avec vérité que je n'ai reçu aucune sorte de récompense, ni n'en ai voulu demander sans l'avis de cette compagnie, laquelle je prie me vouloir donner son conseil sur quatre points :

Le premier : si je dois laisser les choses en l'état qu'elles sont, sans en faire aucune instance;

Le second : si je dois demander purement et simplement mon rétablissement ;

Le troisième : si je me dois soumettre à la récompense que l'on m'a promise et la demander ;

Le quatrième : si je dois insister à recevoir plutôt une récompense d'honneur et de sûreté, que non pas de profit.

Je vous supplie aussi, Messieurs, de vouloir bien examiner cette affaire, et juger si elle doit être réputée un simple fait particulier, ou si à mon intérêt particu-

Digitized by Google

lier est joint celui du public; s'il est des dépendances de l'édit; s'il peut être suivi et tiré à conséquence contre tous ceux qui font profession de la religion, et réputé pour une infraction à l'édit. Et si vous jugez que moi seul y aie de l'intérêt, il ne sera pas besoin que cette compagnie s'en empêche davantage; ce que je remets entièrement à votre prudence sans vous vouloir porter plus à une résolution qu'à l'autre.

Au reste, Messieurs, je vous dirai franchement que je n'impute pas à la Reine aucune chose de tout ce qui s'est passé; car je sais de science que si son inclination eût été suivie, il n'y eût eu aucune altération en mes charges, ou que l'on m'eût donné récompense de gré à gré. Je n'emploierai pas le temps à vous représenter mes services passés; je me contenterai de vous en représenter des irréprochables. Le premier, la satisfaction que le Roi a eue. Le second, l'état où les affaires étaient lorsque je fus appelé, et celui auquel je les ai laissées. Je ne doute point que le serment d'union que j'ai fait et signé, et la représentation que je fais maintenant, n'augmentent les animosités contre moi, et partant que je n'aie sujet de demander l'assistance entière de toutes vos églises, sans néanmoins désirer que l'on procède à aucune altération. Car aussi bien, dès-lors que je partis de la cour, je me résolus de me mettre du tout l'esprit en repos, sans faire aucune plainte, sans réserver aucun mécontentement, ni sans dessein de faire aucune instance pour rentrer dans mes charges, ni de poursuivre récompense. Et sans l'avis que j'ai eu que plusieurs se plaignaient de moi, en cette compagnie, de ce que je n'avais fait mention de toutes ces choses en icelle, et qu'à la cour on projetait de retirer encore de mes mains quelques autres de mes charges, ou de

Digitized by Google

me traverser tellement en l'exercice d'icelles, que je serais contraint de les quitter; je vous jure que je n'eusse jamais entrepris d'en parler en ce lieu.

Et pour vous faire voir que je dis la vérité, je proteste ici, devant Dieu et cette assemblée, que je suis encore en cette volonté, et tout résolu, si vous le trouvez bon et utile au public, de ne faire jamais aucune instance de mon rétablissement, ni de ma récompense; pourvu que je sois assuré d'être laissé en repos, et que l'on ne m'empêche en la libre et entière fonction et exercice des charges qui sont restés à mon fils et à moi, ni pour la gratification que j'ai obtenue de mes Rois par leur libéralité et par mes services, en remettant toutes mes récompenses à la bonne volonté et discrétion de la Reine. Mes protestations réitérées d'être tout content et satisfait de Sa Majesté, et de n'avoir autre dessein que de procurer la gloire de Dieu, la conservation des églises, le service du Roi et le repos de l'État.

Extrait des actes de l'Assemblée générale des églises reformées en France, convoquée à Saumur par permission du Roi, au mois de mai 1611.

En procédant à la résolution de l'article général réquis par les provinces, étant inséré au cahier pour la manutention de ceux de la religion et états, charges, honneurs, et dignités, dont ils sont pourvus, et le rétablissement de ceux qui en ont été dépossédés; la compagnie a exhorté Monsieur le duc de Sully, en traitant de la récompense qui lui a été promise pour ses charges, d'insister à l'avoir plutôt en sûreté et honneur qu'en profit et utilité; charge les députés-généraux des églises

Digitized by Google

se joindre à ladite instance pour supplier très-humblement le Roi de donner contentement audit sieur duc de Sully; prie ledit sieur duc de ne se démettre des charges qui lui sont demeurées et au sieur marquis de Rosny, son fils, et notamment de celle de grand-maître de l'artillerie; et où, pour ce regard et autres, ils seraient recherchés par voies indues, illégitimes et extraordinaires; a arrêté de faire démonstration qu'elle juge l'intérêt dudit sieur de Sully conjoint avec l'intérêt général des églises pour l'assister par toutes voies dues et légitimes, dont les instructions desdits députés-généraux seront expressément chargées.

Philippe DE MORNAY, *président*.
CHAMIER, *adjoint*.
Josias MERCIER, *secrétaire*.

SECONDE HARANGUE

DE MONSIEUR DE SULLY.

Messieurs,

Je m'étais toujours promis que le conseil que je demandais sur les quatre points que je vous ai représentés, qui regarde plus le bien des églises que le mien particulier, étant pris en bonne part selon l'intention sincère qui me les a fait proposer, ne pouvait produire que de grands effets; et à cela je m'étais laissé porter par la bonne volonté que vous m'avez témoignée de

Digitized by Google

l'ouverture que je vous en ai faite. Car je n'ai pas sitôt ouvert la bouche pour implorer votre assistance, que vous ne me l'ayez accordée. Mais comme toutes choses ne sont bonnes à tous, et que les intentions les plus simples sont toujours calomniées, j'ai été averti de quelques légers discours qui ont été faits parmi l'assemblée depuis que je suis parti pour aller en mon gouvernement. Je n'estimais point que ce fût chose dont je me dusse souvenir ni soucier, si la langue de mes ennemis l'avait proférée; car comme ces gens n'ont autre but que ma ruine, aussi ne cherchent-ils que l'occasion de me déshonorer. Mais vous, Messieurs, je m'étonne que vous vous soyez pu persuader que pour vous demander avis sur le rétablissement de mes charges, je brûlasse du désir d'y rentrer.

A la vérité, si du temps du feu Roi, mon bon maître, cet accident infortuné me fût arrivé, pour récompense de tant de peines que j'ai eues à le bien servir, et rétablir la ruine de son Etat perdu par ceux qui m'avaient précédé, je serais saisi d'un regret extrême qu'un successeur, quoique ingénieux, triomphât de mon labeur. Mais ayant perdu celui en qui était l'espérance de mon salut, quel malheur me saurait-il arriver qui ne soit facile à supporter?

Mon contentement au reste demeure en ce que mes ennemis ne possèdent que ce que j'ai méprisé, et que pas un d'eux n'a eu l'avantage d'avoir eu, de force ou par mérite sur moi, ce qu'ils ont occupé à présent. Je ne vous nomme ici personne; vous savez ceux de qui j'entends parler, gens peu affectionnés à l'État, et qui, au surplus, du vivant du feu Roi, mon maître, n'ont jamais eu l'audace de se prendre à moi, qu'ils n'aient été battus de honte et de dommage.

Digitized by Google

On me reproche ce peu de moyens que j'ai. J'avoue que le feu Roi m'a fait du bien, plus qu'à beaucoup d'autres; mais je l'ai servi en sorte que Sa Majesté en est demeurée contente. Qu'on épluche hardiment ma vie, je n'appréhende rien. J'ai bien fait: on ne saurait dire le contraire; pourvu que j'aie les pairs pour juges, il me suffit. Quant à la charge de grand-maître, vous devrez désirer, Messieurs, qu'elle soit conservée à mon fils, en qui vous vous pouvez autant assurer qu'en moi; car je vous proteste que nous porterons nos vies et nos biens à maintenir la foi que nous vous avons jurée, et que de nouveau nous unissons à la vôtre, et la jurons. C'est pourquoi je supplie l'Assemblée d'y contribuer l'effet de son pouvoir.

Vous savez tous aussi qu'il m'avait été promis pour récompense cent mille écus et mon état de maréchal de France; je n'ai point encore pris parti sur cela; je m'en suis soumis à votre volonté. Vous trouverez bon que ma récompense soit en honneur et sûreté. Je le désire ainsi; car je la veux tenir de vous pour me maintenir avec vous.

Pour tout, Messieurs, n'entrez point en ces mauvaises pensées; jugez mes paroles et mes actions du tout portées au bien du service des églises, en la foi desquelles je veux vivre et mourir.

Digitized by Google

TROISIÈME HARANGUE

(Le commencement identiquement comme à la harangue précédente, jusqu'à la phrase qui suit, à partir de laquelle le discours diffère :)

Mon contentement, au reste, demeure en ce que mes ennemis ne possèdent que ce que j'ai méprisé. Ils sont revêtus des dépouilles que j'ai laissées à l'abandon, et pas un d'eux n'a eu l'avantage d'avoir par force ou par mérite sur moi ce qu'ils occupent à présent.

Je ne vous nomme personne; vous connaissez tous ceux dont je veux parler, peu affectionnés au bien de l'État et traîtres à leur prince, gens, au surplus, qui du vivant du feu Roi, mon maître, n'ont jamais eu la hardiesse de se prendre à moi qu'ils n'aient été battus de honte et de dommage. De l'un, j'ai fait connaître la perfidie, et de l'autre, les larcins qu'il faisait sur le peuple.

On me reproche le peu de moyens que j'ai. J'avoue que le feu Roi m'a fait du bien et m'a gratifié plus que beaucoup d'autres; mais je l'ai servi aussi en sorte que Sa Majesté est demeurée contente, et son trésor riche. On ne saurait dire le contraire: pourvu que j'aie les pairs pour mes juges, il me suffit.

Le contentement donc que je possède est d'avoir bien vécu, et que, du temps que j'ai été en charge, tout a été en ordre. Au lieu que depuis mon départ de la cour, la Bastille est épuisée, l'épargne tarie, et les affaires en telle confusion qu'on n'y connaît plus rien.

Digitized by Google

Que pourrait-on espérer de cette cohue, je dis, de ce nouveau conseil, de la plus forte ignorance du siècle? La surintendance mise ès mains des hommes qui ne savent ce qu'ils font ni ce qu'ils doivent faire! Toute la France sait qu'ils n'ont su faire une seule ferme, et que lorsqu'il fut question de délivrer celle du sel, je fus mandé pour rétablir les fautes qu'ils y avaient faites, si grandes qu'elles étaient préjudiciables au Roi de plus d'un million d'or, et honteuses pour ceux qui l'ont portée.

Ce beau réglement informe qu'ils ont fait sur les finances ne marque-t-il point leur peu d'industrie? Et après cela, Messieurs, croyez-vous que je désire rentrer au maniement des affaires? Quand l'envie m'en prendrait, ce serait pour y servir le Roi.

J'ai assez de moyen de lui être en cela utile, mais je proteste que je ne l'affecte nullement; et bien que je sois très-certain qu'on ne se peut passer de moi, si que je me reculerai toujours de telles affaires. C'est pourquoi mon interêt particulier ne m'a point fait chercher votre protection, mais la nécessité des affaires de nos églises.

Car vous pouvez considérer qu'ayant volontairement abandonné le maniement des finances, ne pouvant supporter que le bien du Roi mineur se dissipât, ni que les trésors fussent employés à élever des étrangers, on vous a ôté la Bastille qui est ce que vous avez d'assurance pour vos vies. A présent, dans Paris, qui nous gardera? qui nous maintiendra? qui nous défendra, si vous n'estimez que ce seront ceux qui procurent votre perte et qui la dénient?

Quant à la charge de grand-maître, vous devez tous désirer qu'elle soit conservée à mon fils, en qui vous

Digitized by Google

pouvez vous assurer autant qu'en moi; car je vous proteste que nous porterons nos vies et nos biens, celles de nos parens, alliés, et amis, à maintenir la foi que nous avons jurée; et que de nouveau unissons à la vôtre et l'assurons. C'est pourquoi aussi j'ai supplié l'assemblée d'y contribuer l'effet de son pouvoir, et demander à la Reine qu'elle n'eût égard à l'importunité qui lui en avait été faite.

Vous savez tous aussi qu'il m'avait été promis cent mille écus de récompense, et mon office de maréchal de France; je n'ai pris encore aucun parti pour cela. Je me suis soumis à votre volonté. Vous trouverez bon que ma récompense soit en honneur et en sûreté, et je le désire aussi: car je les veux tenir de vous pour me maintenir avec vous.

Ainsi, Messieurs, n'entrez point en ces mauvaises pensées; jugez mes paroles et mes actions du tout portées au bien du service des églises, en la foi desquelles je veux vivre et mourir.

Ce qui me reste est de vous dire que vous ne devez point tolérer une infinité de libelles qui se font à votre désavantage. Ce sont avant-coureurs de mal. Ne le souffrez point: faites-en vos plaintes. Vous avez vu ce qui a été fait à Paris sur votre assemblée; demandez justice sur les écrivains; et si on ne la vous fait, vous avez la voie sûre pour vous en faire croire. Car nous ne sommes pas si faibles que nous ne puissions être redoutés; la force de nos adversaires est petite et connue, et la nôtre ne se peut sonder. Je sais quelque chose de leurs affaires, les ayant maniées, comme j'ai fait du vivant du feu Roi; vous devez croire que j'y suis très-savant; et quand il vous plaira, je vous ferai voir que vous pouvez plus, quand vous voudrez vous

Digitized by Google

résoudre à l'offensive, que tous ceux qui vous menacent, et qui font mine de vous vouloir faire la guerre. C'est pourquoi je vous supplie de penser, et prendre une résolution digne d'une assemblée si célèbre qu'est celle-ci.

LETTRE DE SULLY

A LA REINE-RÉGENTE (1).

1611.

MADAME,

Entre toutes les conditions d'un gentilhomme français, j'ai toujours estimé la plus avantageuse, celle d'être employé aux affaires important de sa patrie, de les administrer heureusement, et d'obéir au commandement de son prince. Durant plusieurs années, j'ai conduit les principales de cet État avec un succès non espéré; je les ai portées sous mon Roi d'un profond abîme de misère au comble de toute gloire. Aujourd'hui, Madame, j'obéis aux désirs et aux volontés de Votre Majesté : je remets entre ses mains les deux plus belles marques qui me restent des bienfaits et du ressentiment de mon bon maître, la Bastille et les finances. Je les ai possédées durant sa vie, je les vous rends après sa mort, et me contenterai que les effets de mes services demeurent à jamais gravés dans le cœur de vos

(1) Bibliothèque royale, section des manuscrits.

Digitized by Google

peuples. Un autre, moins fidèle que moi, remplirait toute la France de ses plaintes; mais ma dévotion perpétuelle envers ma patrie et envers mon Roi tient ma langue muette, et me fait plutôt chercher en mon incapacité seule qu'en toute autre considération la cause d'un si grand changement. D'un seul point, Madame, ai-je l'esprit, impatiemment agité : c'est de la résolution trop absolue que prend Votre Majesté de me faire recevoir de l'argent pour récompense de mes charges, non que je juge assez combien cet expédient est nécessaire pour le bien de votre service ; mais d'ailleurs il m'est si préjudiciable et si contrai re à mes demandes, que quelque puissance que j'aie sur moi pour vous complaire, je n'en ai pas assez pour l'accepter; au contraire, Madame, je suis forcé de le refuser, et de préférer, contre mon devoir en ce sujet, mon intérêt particulier à celui de Votre Majesté. De toutes les voies proposées pour sortir de ce dessein, celle-ci me doit être la plus odieuse; aussi l'ai-je en horreur, et la tiens comme procédée, non de la bonté de Votre Majesté, mais de la malice de mes ennemis. Car, Madame, pourquoi plutôt ne rejette-t-on le prétexte sur mon humeur farouche, incompatible, éloignée de toute gratification, de toute société, de toute dissimulation, sur le peu d'ordre que j'ai peut-être donné aux affaires de mes charges, sur le mauvais ménage dont j'ai usé au fait des finances, sur les maux qui en sont procédés, sur les fortes intelligences que j'ai pratiquées dedans et dehors le royaume, et sur l'extrême soin que j'ai pris de m'établir pour la conservation de ma fortune. Pourquoi plutôt, Madame, n'a-t-on plutôt choisi ce fondement qu'un autre moins spécieux et moins vraisemblable? Car, de publier que j'aie jamais demandé récompense

Digitized by Google

pour ma charge des finances, ni autre récompense, encore qu'une charge de maréchal de France; c'est chose qui ne peut être véritablement soutenue : l'impudence de mes ennemis et la complaisance d'aucuns de mes amis ne sera jamais assez forte pour autrement le témoigner. Que si Votre Majesté m'accuse de lui avoir moi-même offert tout ce que je possédais, je le confesse, je ne nie point que je n'ai souvent assuré Votre Majesté que tout ce qui dépendait de moi dépendait d'elle, et ma vie même. Mais certes, Madame, j'avouerai aussi qu'alors je ne pensais pas que faire telles offres à son prince, ce fût un crime suffisant pour être dépouillé de ses dignités; si je l'apprends maintenaut, c'est une maxime qui me semble nouvelle, mais cette nouveauté néanmoins ne me fera jamais repentir d'avoir fait mon devoir. Au contraire, Madame, aujourd'hui je présente derechef à Votre Majesté, non-seulement mes honneurs et mes biens, mais aussi ma propre vie et celle de mes enfans; et ne les lui présente point avec condition, mais pour en user selon ses volontés, et pour même en honorer mes propres ennemis. Si de me les ôter simplement, ce n'est chose qui me contente; si mes actions passées ont servi pour l'accroissement de cette couronne, je veux que mon obéissance la première montre le chemin de la conserver, et quoi que mes ennemis publient de mon amour envers ce que je possède, ou quoique l'humeur d'autrui puisse aider à le faire croire, si est-il vrai, Madame, que j'abandonnerai tout ce que mes services m'ont acquis, avec plus de constance, avec plus de fermeté mille fois, qu'avec plaisir un autre ne les possédera Il me suffira que j'apprenne en ma solitude comme Votre Majesté rendra de jour en jour ce sceptre florissant, et conservera dans ses affaires un

Digitized by Google

bon ordre, et dans les coffres des trésors suffisans pour soutenir la vie de cet État, qui subsiste principalement sur l'appui de ces deux colonnes. C'est de quoi j'entretiendrai le plus doucement mes oisives pensées, et me consolerai de la perte de mon Roi, sans être contraint, s'il vous plaît, d'accepter ni recevoir autre récompense de mes charges, que le contentement de n'en recevoir point, de l'honneur de votre exprès commandement. Que si néanmoins, pour dernière résolution et pour ne me rendre désobéissant à vos volontés, Votre Majesté m'ordonne absolument de faire le contraire, voici donc, Madame, la faveur la plus grande et la plus désirée dont je la supplie très-humblement de me récompenser : c'est, Madame, qu'il plaise à Votre Majesté de commander, dès cette heure, à mes plus grands ennemis d'aller en la chambre des comptes pour vérifier depuis douze ans l'utilité ou le dommage de mes veilles, et s'il ne se trouve que, durant ce temps, sous la puissance de mon grand Roi, j'ai banni, par ma dextérité et par mon labeur, la plus enracinée confusion qui fût jamais dans les finances de la France, que j'ai, outre l'épargne de huit millions dont le Roi tous les ans était rendu redevable par ses officiers, outre le paiement aussi de toutes les charges, de toutes les dépenses ordinaires de l'État, de tous les gages des cours souveraines, de tous les gens de guerre, des garnisons, ambassades, maison du roi, voyages, mariages, dons, présens, récompenses, et mille autres dépenses trop longues à déduire, outre toutes les grandes sommes ordinaires, sans augmenter ni tailles, ni impositions en ce royaume, au contraire en les diminuant; s'il ne se trouve, dis-je, que j'ai encore pour l'entretien de trois grandes armées, dont l'une reprit Amiens, l'autre réduisit la Bretagne, et la

Digitized by Google

troisième conquit la Bresse et la Savoie, fait ponr fournir extraordinairement plus de douze millions pour l'acquit des dettes de France, créées par traités, ou autres, plus de vingt-cinq millions pour le paiement des pensions dedans et dehors le royaume, plus de vingt-quatre millions pour le secours des provinces étrangères, plus de huit millions pour le rétablissement de l'artillerie, des fortifications, chemins et bâtimens, plus de huit millions pour le soulagemeut du pauvre peuple, plus de six millions pour mettre en trésor dans les coffres de la Bastille, ou laisser en dépôt entre les mains du trésorier de l'épargne, plus de quatorze millions pour satisfaire à plusieurs autres dépenses qui se peuvent aisément vérifier plus de vingt millions; si je n'ai encore fait arrêter des contrats pour le rachat du domaine de France aliéné, dont la plus grande part s'exécute tous les jours, montant tels rachats plus de quarante millions; enfin, Madame, si je n'ai, par mon soin opiniâtre, par ma seule vigilance, pratiqué toutes ces épargnes, et si, pour continuer ce même devoir envers la France, je n'ai toujours offert à Votre Majesté de perdre la vie, ou de soutenir les affaires en cette même splendeur, voire de les porter en plus haut degré; si, dis-je, je n'ai fait toutes ces choses et plus encore, je me soumets, Madame, à recevoir, pour peine de ma présomption, cette odieuse récompense que vous m'ordonnez pour le prix de mes honneurs et de mes charges. Mais si aussi, Madame, un seul de ces articles ne se trouve faux qu'en ce qu'il est trop faible, et si mon affection première n'a reçu autre changement que d'être rendue plus ardente et plus forte, permettez-moi, Madame, pour ma plus digne satisfaction, de souffrir le mal que vous me faites, sans accepter le bien que

Digitized by Google

vous m'offrez. Retirez mes charges sans cette dure charge; ou si nécessairement, Madame, vous voulez m'honorer encore de quelque faveur, que ce soit donc, s'il vous plaît, seulement du souvenir perpétuel de ma fidélité, faveur que je désire de Votre Majesté, non pour être un jour rappellé au travail pénible des affaires, mais seulement pour me laisser ce repos que je vive toujours en la mémoire de celle qui est aujourd'hui la régente de ma patrie, l'ame vivante de mon maître, et la mère de mon Roi; et certes, Madame, aussi est-ce un honneur, une reconnaissance dernière que Votre Majesté ne me peut justement refuser. Car, puisque tous ceux mêmes que j'ai offensés en mes charges, s'offensent de m'en voir privé, à plus forte raison ceux-là se peuvent bien souvenir de mes services qui triomphent de mes services.

C'est,

MADAME,

Votre, etc.

Digitized by Google

LE LANTURELU,

ÉMEUTE

DES VIGNERONS,

A DIJON, EN 1630.

Dijon avait le privilège d'élire librement ses maire, échevins et officiers de ville. Au commencement de 1630 Louis XIII voulut porter atteinte à ce droit et forcer la province à recevoir l'édit des élections. Une grande fermentation se manifesta dans le peuple par suite de cette tentative contre ses franchises, empiétement qui lui paraissait un avant-coureur de l'établissement des Aides en Bourgogne. Le 28 février les Vignerons s'arment de pieux, de hallebardes, élisent un chef qu'ils appellent *le Roi Machas*, brûlent publiquement l'effigie de Louis XIII, font entendre le cri de *vive l'Empereur*, et parcourent les rues en chantant un vaudeville, dont le refrain était *Lanturelu :* ce refrain devint le nom sous lequel cette émeute fut depuis lors désignée dans la province.

Les Vignerons se rendirent le lendemain 1er mars aux

Digitized by Google

habitations de plusieurs officiers du roi, notamment à l'hôtel du premier président du parlement, les saccagèrent, les découvrirent et y mirent le feu. Revenue de la terreur que cette brusque attaque lui avait causée, l'autorité rassembla ses forces et fit arrêter les chefs de la sédition. Ils furent mis à mort, écartelés, et leurs membres appendus aux portes de la ville.

Le 27 avril suivant, le Roi vint à Dijon, où l'avait précédé le duc de Bellegarde, gouverneur de Bourgogne. Un écrit contemporain (1) entre dans de longs développemens sur les amendes honorables que des citoyens de la ville vinrent faire à deux genoux devant le monarque courroucé, et donne les harangues qui furent prononcées en cette occasion. Nous eussions, pour notre part, préféré de beaucoup un récit animé de faits dramatiques à ce compte-rendu de plates excuses. Mais on chercherait vainement dans ce document le moindre détail sur la sédition. Nous avons donc regardé comme heureuse la rencontre que nous avons faite (2) de la pièce suivante, qui supplée, du moins en un point, au silence de Charles Fevret.

(1) *De la Sédition arrivée en la ville de Dijon, le 28 février 1630, et jugement rendu par le Roi sur icelle* (par Ch. Fevret); Paris, Edme Martin, 1630, in-8 de 31 pages. Cette brochure se trouve textuellement et complètement reproduite dans *le seizième tome du Mercure françois*, p. 148 à 168.

(2) Bibliothèque royale, section des manuscrits.

Digitized by Google

1630.

Je vous ai déduit au long par ma précédente le commencement et le progrès de notre tragédie dont la fin se termina en partie en comédie la plus plaisante que vous vîtes jamais; et ces coquins de vignerons qui se vantent d'avoir fait les Rois et d'avoir régné quatre heures durant dans cette ville, y ont jeté une telle épouvante dans les esprits, que la plupart des bonnes maisons ont transporté à la campagne le meilleur de leurs meubles, de leurs papiers et de leur argent, sur des terreurs paniques que ces chèvre-pieds, animés de leur fureur bachique, recommenceraient une seconde alarme bien plus sanglante que la première. Il n'y a pas jusqu'à madame la Présidente, qui ayant vu fumer sa maison, et le plus beau, qui était dedans, dans ce funeste embrasement, s'avisa, pour ne pas tout perdre, d'envoyer une douzaine de poules qui lui restaient au couvent des Bernardines qui est proche, afin de sauver là-dedans, comme dans un antre sacré, ces tristes reliques de son naufrage. Mais ce n'est pas tout; voici le bon du jeu: samedi dernier messieurs du parlement et messieurs de la ville ayant reçu par un courrier exprès commandement de châtier les coupables et les auteurs de la sédition, pour cet effet ils se saisirent de leurs personnes. Il fallut fermer les portes de la ville et mettre toutes les compagnies en armes jusqu'à deux ou trois mille hommes, sur le midi, pour faire la capture de dix ou douze coquins qui sont maintenant entre les mains de la justice, à qui on fait le procès; et de peur que pendant qu'on travaille à sacrifier ces victimes pour expier le péché du public, les

Digitized by Google

autres vignerons ne fissent rumeur pour les enlever des prisons, comme ils firent la première fois, on a redoublé les corps-de-garde toutes les nuits, et, par ordonnance publique, obligé tous les ecclésiastiques exempts et non exempts, séculiers et réguliers, avec bâtons ferrés et non ferrés, de s'y trouver en personne: c'est donc plaisir tous les soirs de voir entrer les braves champions en garde. Dimanche dernier, le doyen de la Sainte-Chapelle marchait en tête avec la pique et le hausse-col, suivi d'un rang de mousquetaires composé de quatre chanoines de la Sainte-Chapelle avec des baudriers, l'espadon, la bandolière, le mousquet, la fourchette et le chapeau retroussé avec la plume noire, suivi d'un autre rang de chanoines de Saint-Étienne, ceux-là de quatre moines de Sainte-Bénigne, et ceux-ci de sept ou huit files de prêtres habitués dans les paroisses, et pour l'arrière-ban de deux jésuites en manteau court et soutane retroussée, avec chacun un brin d'estoc rouillé dès le temps que le connétable de Castille vint au secours de feu monseigneur du Maine. Deux bons pères de l'Oratoire venaient après, l'un avec la hallebarde et l'autre le mousquet; l'escouade était fermée de trois pères carmes réformés, avec la bandolière verte, le coutelas pendant et le mousquet, leurs habits relevés à la ceinture; les minimes, les cordeliers et les jacobins, pour ne s'y être pas trouvés la première fois, ont été condamnés chacun en quatre quarts d'écus d'amende et s'y doivent trouver à ce soir. Le corps-de-garde est en la place de la Sainte-Chapelle, tout devant notre logis; et je proteste devant Dieu que j'ai dit la pure vérité en vous représentant l'équipage de cette sainte milice aguerrie un peu moins que celle des Hollandais. Pour la faction, voici ce qui s'y passa. Di-

Digitized by Google

manche un chanoine de Saint-Etienne, après avoir soupé, fit querelle dans le corps-de-garde, et entre autres injuria un jésuite et l'appela Espagnol. L'autre, après avoir protesté qu'il ne l'était ni de nation ni de cœur, lui dit que ses armes étaient françaises et qu'il lui en ferait voir la preuve quand il voudrait, ce qu'il eût fait sur-le-champ si on n'eût imposé le holà et terminé le différend par les voies de paix, puisque l'Église défend le sang. Chacun y fit sentinelle à son tour : et on remarqua que le père de l'Oratoire, au lieu de dire : Qui va là ? aux passans, disait d'un tordion de tête à la mode et avec un sourire : « Monsieur ou madame, je « vous supplie, pour l'amour de notre Seigneur, demeu- « rez là, s'il vous plaît, en attendant que j'aie averti « monsieur notre caporal, car ainsi me l'a-t-on ordonné; » et puis laissant son poste, il s'en venait au corps-de-garde à pas comptés dire : « Monsieur le caporal, s'il vous « plaît de venir là : quelqu'un désire de passer. » Voilà la catholique défense de cette ville ; jamais la procession de la sainte Ligue à Paris n'y fit œuvre. Au reste la plupart sont si bien duits de deçà aux exercices de Mars, qu'un cordelier menant sa ronde, au moindre arrêt qu'une sentinelle lui fit, dit le mot tout haut afin de passer. D'autres équivoquent au mot, et au lieu de *saint Luc* disent *saint Jacques*, ce qui le plus souvent les met aux termes de se couper la gorge. Voilà où les vignerons nous ont réduits.

Je viens de voir un bon père minime de soixante ans, avec la pique, le coutelas, et un pistolet pendu à la boucle et au devant de sa ceinture, et un cordelier armé à-cru, avec la fraise et la plume blanche. Je vous proteste que je crois être en un autre monde.

Digitized by Google

MÉMOIRES SECRETS

POUR SERVIR DE SUPPLÉMENT

A L'HISTOIRE DE LA VIE ET DU MINISTÈRE

DU

CARDINAL DE RICHELIEU.

« On n'a trouvé de ces Mémoires faits par Amelot « de La Houssaye que ces vingt-neuf pages in-4°, qui « contiennent des choses fort curieuses sur la maison « de Richelieu et de La Porte. »

Cette note anonyme se lit sur un manuscrit de la Bibliothèque du Roi que nous allons reproduire. Nous sommes certain que tous nos lecteurs partageront l'avis de l'annotateur, et que cette première partie d'un récit malheureusement inachevé, mais si bien présenté, quant à l'époque qu'il embrasse, excitera en eux un véritable intérêt et de vifs regrets.

Digitized by Google

Comme le cardinal de Richelieu se piquait d'être de grande maison, il ne lui fut pas difficile de trouver des généalogistes, qui lui donnèrent pour son argent tous les ancêtres qu'il voulut adopter. André Duchesne, l'un des plus habiles hommes du siècle passé, avait fait une généalogie de la maison Du Plessis de Richelieu, qui fesait très-peu d'honneur à cette maison, puisqu'à son dire elle venait d'un bâtard de Pierre d'Amboise, évêque de Poitiers sous le règne de Louis XI. Mais comme la plume de la plupart des écrivains est vénale, Duchesne, qui n'était pas riche, vendit la sienne au cardinal de Richelieu; et supprimant cette généalogie manuscrite, dont il se garda bien de rien montrer au cardinal de Richelieu, il en fit une seconde où il ne parla plus ni du bâtard épiscopal Antoine, ni de Catherine de Genouillac sa mère, ni de l'apothicaire René de Genouillac, père de Catherine, ni de François et de Pierre de Genouillac, fils de René et de Marguerite Duval, aussi fille d'un apothicaire de Poitiers; lesquels ayant acheté des deniers de l'évêque, leur beau-frère, la métairie Du Plessis, en prirent le nom pour n'en plus porter un qui les déshonorait, par la parenté qu'ils avaient avec plusieurs bas artisans de la ville, qui s'appelaient aussi Genouillac. Cependant il est certain que tous les Du Plessis-Richelieu descendaient en droite ligne de ce Pierre de Genouillac, second fils de René, et frère de Catherine; et que Duchesne n'a fait une seconde généalogie de leur famille que pour dérober à la postérité la connaissance de leur petite origine.

Digitized by Google

L'avocat Aubery nous a donné cette seconde généalogie dans le premier chapitre de son *Histoire du cardinal duc de Richelieu*, dédiée au cardinal Mazarin. Mais, malgré le témoignage qu'il y rend à la mémoire d'André Duchesne, qui, selon lui, était généralement reconnu non moins fidèle et sincère, que savant et consommé en la recherche des généalogies, on aura toujours bien de la peine à croire qu'en celle-ci il ait pris un bon guide. Comme j'ai toujours trop aimé la vérité pour me sentir jamais aucune disposition à faire des généalogies, à cause de l'ancienne alliance qu'elles ont avec la fable et le mensonge, je ne m'amuserai point à réformer Duchesne, ni Aubery, car il faudrait un gros volume pour cela ; mais je dirai seulement, sans remonter plus haut, que celui qu'ils appellent François Du Plessis II, seigneur de Richelieu, de Becay, de La Vervolière, etc., n'eut jamais pour femme Guyonne de Laval; et que Duchesne ayant reconnu sa bévue, et s'étant voulu rétracter, le cardinal l'en empêcha; parce que, par cette alliance erronée, il descendait de deux maisons illustres, qui honoraient infiniment la sienne, savoir : de Montmorency et de Laval, dont Guyonne était issue. Outre que j'ai appris cette particularité de la propre bouche du fils aîné d'André Duchesne, j'ai été encore confirmé dans cette opinion par le feu marquis Du Rivau, père de monsieur l'évêque de Bayonne d'aujourd'hui, qui m'a dit plusieurs fois que feu mademoiselle de Montpensier, souveraine de Dombes, fesait souvent des railleries piquantes de l'extraction du cardinal de Richelieu, qui avait eu l'honneur de la tenir sur les fonts de baptême avec la reine Anne d'Espagne, femme de Louis XIII et mère de Louis XIV : ce qu'elle n'aurait pas fait si elle eût cru

Digitized by Google

son parrain issu, par les femmes, des maisons de France, de Savoie, de Dreux-Bretagne, d'Artois, de Foix, de Navarre, etc., ainsi que l'a écrit Duchesne, qui ne l'a jamais cru lui-même.

Au reste, il faut avouer que le cardinal de Richelieu avait une aïeule maternelle de très-bonne maison : c'était Françoise de Rochechouart, fille d'Antoine, seigneur de Saint-Amand, baron de Faudoas, sénéchal de Toulouse, et de Catherine de Barbazan, dont les ancêtres sont célèbres dans notre histoire, entre autres, cet Arnaud de Barbazan qui a l'honneur d'être enterré à Saint-Denis avec nos rois.

Cette dame ne voulait point épouser Louis Du Plessis-Richelieu, à cause de l'inégalité de la naissance; mais comme elle avait alors près de quarante ans et peu de bien, la crainte de rester fille et de passer tristement le reste de sa vie, lui fit accepter enfin le parti qui se présentait. Elle eut de lui Louis Du Plessis, qui fut tué en duel par un gentilhomme de sa province, nommé de Mouzon; et François, qui, pour venger à coup sûr la mort de son frère aîné, fit assassiner Mouzon par des soldats, et fut, pour ce crime, roué en effigie à Châtellerault (1). Aubery, ne sachant comment pallier une action si lâche et si noire, a fait semblant de l'ignorer, pour avoir la liberté de mentir à son aise, en travestissant François en galant homme. « Du ma-« riage de Louis avec Françoise de Rochechouart, dit « cet historien, naquirent deux fils, dont l'aîné, qui « fut Louis Du Plessis, deuxième du nom, n'eut pas « plus tôt atteint l'âge de porter les armes, qu'il eut la

(1) Duchesne, dans la première généalogie.

(*Note ajoutée au manuscrit.*)

Digitized by Google

« charge de lieutenant de la compagnie d'ordonnance « du duc de Montpensier. Mais il n'eut pas le temps de « s'y signaler beaucoup, ayant été assassiné à Cham- « pigny, en la fleur de son âge, avant que d'avoir été « marié. François Du Plessis, quatrième du nom, sei- « gneur de Richelieu, etc., succéda à son aîné, et « comme s'il se fût estimé indigne de sa succession, à « moins que d'avoir vengé sa mort par la voie des « armes, qui est le seul droit que les seigneurs, aussi « bien que les souverains, reconnaissent, il sut bientôt « après tirer raison de l'assassin, sur lequel il eut tout « l'avantage qu'il pouvait désirer, en une rencontre à « la campagne; et l'empêcha ainsi de survivre long- « temps à celui qu'il avait lâchement assassiné. Et cette « action, animée presque également de piété naturelle « et de valeur, releva beaucoup la réputation du nou- « veau seigneur de Richelieu. »

Si la chose eût été comme Aubery la raconte, il n'aurait pas manqué de dire le nom de l'assassin de Louis Du Plessis, pour donner plus de relief à la gloire de François; mais comme il savait que Louis avait été tué en duel, et que François avait vengé sa mort par un assassinat, il a supprimé adroitement le nom de Mouzon, pour effacer les traces d'une action dont l'infamie rejaillissait sur la personne du cardinal de Richelieu, fils de François.

C'est par la même raison qu'il s'est abstenu de parler d'Antoine Du Plessis, surnommé *le Moine*, parce qu'il l'avait été, lequel fut un des plus méchans hommes de son temps, selon le portrait qu'en fait Jacques-Auguste de Thou, dans le vingt-quatrième livre de son Histoire (1). « Plusieurs charges, dit-il, et une nouvelle

(1) « *Instituta et nova Equitum Seloppetariorum custodia quibus præpo-*

Digitized by Google

« garde de mousquetaires à cheval, furent confiées à « Antoine Du Plessis-Richelieu, appelé le moine, parce « qu'il l'avait été. Plus tard, ayant abjuré ses vœux, il « s'est souillé de toutes sortes de débauches, et s'est « laissé aller aux passions les plus effrénées. » Cet Antoine était frère de l'aïeul du cardinal de Richelieu, et vivait sous le règne de François Ier, de Henri II, et de François II. Il fut tué au siège du Hâvre-de-Grâce, sous Charles IX. Louis, duc de Montpensier, s'étant rendu maître de La Rochelle en 1562, lui en avait donné le gouvernement, comme il avait fait auparavant celui de Saint-Jean-d'Angély : ce qui montre que Antoine était au moins en réputation d'homme de guerre, puisqu'on lui confiait des places de cette importance.

Aubery veut faire passer aussi pour tel François de Richelieu, quand il dit : « qu'il signala particulièrement « son courage et son adresse à la bataille de Montcontour « où il secourut bien à propos monsieur le duc d'Anjou, « général de l'armée, qui avait été porté par terre, et « le remonta promptement sur le cheval, sur lequel il « était lui-même. » C'est bien dommage que tous nos historiens contemporains aient ignoré ou omis une si belle action, et, qu'ayant parlé de cette bataille ils aient oublié d'y nommer le seigneur de Richelieu parmi tant d'autres, de même que s'il ne s'y fût pas trouvé.

Ce qu'Aubery ajoute que François de Richelieu fut

situs est Antonius Plessiacus Richelius, vulgò dictus MONACHUS, *quod eam olim vitam professus fuisset : dein voto ejurato, omni se licentiæ ac libidinis genere contaminasset.* — Guy-Patin dit dans une de ses lettres que ce passage du président de Thou a coûté la vie à son petit-fils. (Lettre du 8 de novembre 1658.) (*Note ajoutée au manuscrit.*)

Digitized by Google

envoyé devant, à Cracovie, par Henri duc d'Anjou, élu roi de Pologne, pour recevoir en son nom la foi des seigneurs du royaume, est ridicule. Car cet envoi était inutile après que le nouveau Roi avait reçu le décret de son élection, signé des évêques et des palatins du royaume, et les hommages du sénat et de toute la noblesse, par une ambassade composée de onze sénateurs venus à Paris, accompagnés de plus de deux cent cinquante jeunes seigneurs ou nobles polonais, si ce n'est qu'on voulût dire que le serment que Richelieu allait recevoir à Cracovie au nom du nouveau Roi, eût plus de force que celui que les ambassadeurs de cette couronne et république avaient prêté au Roi même, ce qui n'est pas soutenable. Ajoutez à cela que Richelieu n'était pas alors un assez grand seigneur, pour être capable de faire cette fonction avec dignité, supposé que cette cérémonie eût été nécessaire. D'où je conclus que Richelieu ne fut jamais honoré de la commission qu'Aubery lui donne, comme mal informé des coutumes et des usages du gouvernement de Pologne. Si ce bon homme eût lu le cinquante-septième livre de l'Histoire du président de Thou, qui y raconte tout ce qui se passa pendant le séjour que les ambassadeurs firent à Paris, il y aurait appris qu'après la réception du décret d'élection, le roi Charles IX envoya à Cracovie Nicolas d'Angennes de Rambouillet, qui avait déjà passé par plusieurs ambassades, pour remercier le sénat et la république d'avoir bien voulu, à sa prière et recommandation, préférer le duc d'Anjou, son frère, à tous les autres princes, ses concurrens; et que le même Rambouillet fut chargé des ordres des deux rois, c'est-à-dire Charles IX et Henri III, au nom desquels il eut audience publique du sénat, et rendit visite à l'arche-

Digitized by Google

vêque de Guesne, primat du royaume, à la princesse Anne, sœur du défunt roi Sigismond-Auguste, et à l'évêque de Cracovie. Tout cela sert à prouver que François de Richelieu ne fut point envoyé en Pologne par le nouveau Roi, et que, s'il y alla, ce fut seulement en qualité de domestique de ce prince, et sans aucun caractère public.

En 1580 ou 81, François de Richelieu épousa Suzanne de La Porte, fille de François de La Porte, avocat au parlement de Paris, et filleule de Barnabé Brisson, président à mortier au même parlement de Paris. Et ce fut Brisson qui fit ce mariage après avoir obtenu de Henri III des lettres d'abolition pour l'assassinat commis par François de Richelieu, à quoi il trouva tant de répugnance de la part du Roi même, à cause de l'énormité du fait, que l'on peut raisonnablement douter du service qu'Aubery dit que François lui rendit à la bataille de Montcontour, attendu que Henri était un prince qui péchait beaucoup plus par indulgence que par sévérité, et qui prenait plus de plaisir à accorder les grâces qu'on lui demandait, que n'en prennent les autres à les refuser.

De ce mariage, bien différent de celui de Louis Du Plessis avec Françoise de Rochechouart, naquirent :

Henri, qui fut tué en duel à Angoulême par le marquis de Thémines, fils aîné du maréchal de ce nom; il ne laissa point d'enfans de N. Guyot d'Ansac, sa femme;

Alphonse-Louis, qui, d'évêque nommé de Luçon (car il ne fut point sacré), se fit chartreux, et vingt-deux ans après, de chartreux devint archevêque d'Aix, puis de Lyon, grand-aumônier de France, et cardinal. Il sera parlé souvent de lui dans ces Mémoires;

Digitized by Google

Armand-Jean, qui succéda à son frère Alphonse, en l'évêché de Luçon, que Jacques Du Plessis, leur grand-oncle, avait tenu avant eux; et fut créé cardinal en 1622, le cinquième de décembre, et déclaré premier ministre au mois d'avril de 1624;

Françoise, mariée premièrement à Jean de Bauveau, seigneur de Pimpeau, dont le père avait été décapité à Poitiers en 1579, secondement à René de Vignerod, seigneur de Pont-Courlay en Poitou, de qui elle eut une fille nommée Marie, qui fut mariée, avant le ministère de son oncle, au sieur de Combalet, neveu du connétable de Luynes, dont elle n'eut point d'enfans, et depuis duchesse d'Aiguillon; et un fils appelé marquis de Pont-Courlay, dont est fils Armand-Jean, aujourd'hui duc de Richelieu. René de Vignerod, second mari de Françoise, était fils d'un pauvre fauconnier de la Roche-Jacquelin, mais homme d'esprit, et qui sut si bien apprivoiser son maître, l'évêque de Luçon, par ses souplesses, qu'il devint son beau-frère. C'est pourquoi il fut dit au mariage de sa fille avec Combalet, que c'était un mariage d'oiseleur à oiseleur, par allusion à M. de Luynes qui était parvenu au poste de favori par oiseler, et qui possédait la charge de grand-fauconnier de France. Cependant l'abbé Fléchier, évêque de Nîmes, dans l'Oraison funèbre de cette dame, dit que « la maison de Wignerod, originaire d'Angleterre, « s'établit en France sous le règne de Charles VII, et « s'éleva au rang qu'elle y tient par une longue succes- « sion de vertus. » Et c'est pour mieux prouver cette origine qu'il s'est avisé d'écrire ce nom par un double W;

Enfin Nicole, mariée à Urbain de Maillé, marquis de Brézé, qui fut depuis maréchal de France, capitaine

Digitized by Google

des gardes, et gouverneur de Calais, et de Saumur, et d'Anjou, dont elle eut Armand, duc de Fronsac, pair et amiral de France, qui fut tué d'un coup de canon au siège d'Orbitello en 1646, et Claire Clémence qui épousa en 1641 Louis duc d'Anjou, fils aîné de Henri, prince de Condé, premier prince du sang.

Voilà la véritable extraction du cardinal de Richelieu. Les uns l'ont faite plus haute ou plus basse, selon qu'ils ont aimé ou haï sa personne durant sa vie, ou sa mémoire après sa mort. Guy-Patin, médecin de la faculté de Paris, dans une de ses lettres imprimées, le dit petit-fils d'un notaire de Bressuire, petite ville en Poitou (1). Mais cela est manifestement faux, n'étant pas vraisemblable qu'une fille de la maison de Rochechouart eût jamais consenti d'épouser un notaire, ni que les dames de Duras et de La Rochefoucauld, qui lui donnèrent sa dot (car elle n'avait pas mille écus de patrimoine), eussent voulu permettre qu'une demoiselle qui avait été successivement gouvernante de leurs filles, et qui, comme telle, mangeait à leur table, épousât un petit tabellion, ni tout autre homme de condition roturière : article sur lequel on était très-délicat en ce temps-là. L'apologiste du comte duc d'Olivarès, premier ministre d'Espagne, répondant à un écrit qui courut contre ce duc au commencement de 1643, c'est-à-dire, peu de jours après qu'il se fut retiré de la cour, où ses envieux craignaient que Philippe IV ne le rappelât, parle ainsi à ce roi : « Si celui qui a composé « cet écrit avait su avec combien de respect et d'humilité

(1) L'auteur se trompe; Guy-Patin ne dit pas que le cardinal de Richelieu fût petit-fils d'un notaire de Bressuire, mais bien sa nièce de Vignerod, autrement la duchesse d'Aiguillon. Ce sont les Vignerod qui descendent d'un notaire. (*Note ajoutée au manuscrit.*)

Digitized by Google

« le comte-duc répondit à un potentat, très-proche « parent de Votre Majesté, » (Je crois que c'était Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoie, beau-frère de Philippe III, et oncle de Philippe IV.) « qui voulait que « son fils épousât la fille du comte, il l'aurait traité « avec plus de respect; puisqu'un prêtre issu, non pas « de la très-illustre maison de Guzman, mais d'un petit « notaire de France, a bien osé marier sa nièce avec « un prince du sang royal, qui peut d'aujourd'hui à « demain succéder à la couronne. » Cela montre qu'à la cour d'Espagne on croyait que le cardinal venait d'un notaire.

L'abbé don Juan Vitrian, gentilhomme arragonais, qui a traduit et commenté les Mémoires de notre Philippe de Commines en espagnol, traite encore plus mal notre cardinal, quand il le compare pour la naissance au cardinal de La Balue, qui était fils d'un fripier de Verdun, et, selon d'autres, d'un meûnier: « Le cardi- « nal de Richelieu, unique favori du roi Louis XIII, « très-ressemblant à ce La Balue, et pour la basse nais- « sance, et pour les hauts desseins. »

L'auteur de *la Milliade*, qui est une satire contre le cardinal de Richelieu, ainsi appelée à cause des mille vers qu'elle contient, parle ainsi de madame de Combalet, sa nièce, que ce cardinal voulait marier avec Gaston, fils de France, duc d'Orléans :

Pour mêler le sang de France
Au vil sang de son Eminence,
Pour faire reine Combalet,
La veuve d'un pauvre Argoulet,
La postérité d'un notaire, etc., etc.

Le procurateur Battista Nani, dans son *Histoire de*

Digitized by Google

Venise, a tenu un milieu entre la flatterie des généalogistes de la maison de Richelieu, et la malignité des railleurs et des contrôleurs de l'extraction de ce ministre. « Armand, dit-il, cardinal duc de Richelieu, naquit « noble, mais d'une famille qui n'était point distinguée « du commun de la noblesse. » Par où il semble que ce Nani ait ignoré que le père du cardinal avait été grand-prévôt de France, et chevalier de l'ordre du Saint-Esprit; dignités qui commençaient à distinguer la maison Du Plessis, et à lui donner un rang considérable à la cour.

Quant à Suzanne de La Porte, mère de notre cardinal, on ne peut disconvenir de la bassesse de sa famille; étant certain que son père, d'ailleurs homme de mérite, et très-estimé au barreau, était fils d'un apothicaire de la petite ville de Parthenay, en Poitou, et de la fille d'un boucher de Fontenay, autre ville en Poitou. C'est d'où venait la liaison de l'avocat de La Porte avec le président Brisson, natif de cette ville, lequel il faut regarder comme celui qui a jeté les fondemens de toute la grandeur de la maison de Richelieu par le crédit qu'il eut auprès de Henri III, pour obtenir à François Du Plessis l'abolition dont j'ai parlé; et par l'autre service important qu'il rendit au même François, en le fesant pourvoir, par l'autorité de l'amiral duc de Joyeuse, beau-frère du Roi, de la charge de grand-prévôt de France. De sorte qu'il est vrai de dire de ce président, qui, selon le président Jeannin, *fut reconnu pour le plus rare et capable homme de sa charge qui fût dans le royaume, et peut-être un des premiers de la chrétienté* (ce sont ses propres termes), qu'ayant illustré la ville de Fontenay par sa naissance et par sa doctrine, il avait encore toute la gloire d'être l'auteur d'un ma-

Digitized by Google

riage dont est sorti le plus heureux ministre que la France ait jamais eu.

Ceux qui ont ajouté au nom de Suzanne de La Porte celui de Vézins, l'ont fait, les uns par flatterie, les autres par ignorance. Il y a deux maisons de La Porte, l'une Angevine, l'autre Poitevine. L'Angevine s'appelle La Porte de Vézins, et la Poitevine, La Porte seulement. Celle-ci était roturière au commencement du siècle passé, et n'est devenue noble que depuis l'entrée du cardinal de Richelieu dans le ministère, lequel la tira de la condition bourgeoise, et l'illustra en la personne de Charles de La Porte, sieur de La Meilleraye, son cousin-germain, qu'il fit appeler premièrement marquis de La Meilleraye, et qui fut depuis grand-maître de l'artillerie et maréchal de France, du vivant du cardinal, et créé duc et pair quelques jours avant la mort de Louis XIII. Il était fils d'un autre Charles qui, après s'être fait recevoir avocat au parlement, se retira en Poitou, où il épousa Claude de Champlais, fille d'un secrétaire du Roi, laquelle, à ce qu'on disait, fesait beaucoup parler d'elle en son temps.

M. de La Meilleraye, ayant pris, avec son premier titre, les armes de La Porte Vézins, qui sont de gueules au croissant montant d'argent, chargé de cinq hermines de table, quelques gentilshommes d'Anjou conseillaient au marquis de Vézins d'attaquer le nouveau marquis sur ses nouvelles armoiries. « Je m'en garderai bien, « dit-il: puisque M. de La Meilleraye veut s'enter dans « notre maison, c'est signe qu'il la croit meilleure que « la sienne, et par conséquent je lui suis obligé de « l'honneur qu'il nous fait, et de la nécessité qu'il s'im- « pose par là de nous protéger à la cour. «

Un homme d'affaires, nommé Sabatier, recherché

Digitized by Google

pour cause de malversation, s'étant réfugié à Nantes, dont M. de La Meilleraye était gouverneur, sut si bien s'aider, que ce seigneur, touché de la persécution qu'on lui fesait, lui donna retraite dans le château de Nantes. Comme Sabatier avait bonne mine, et beaucoup d'esprit, la sœur du gouverneur, qui s'ennuyait d'être fille, prit de l'amour pour lui, à force de converser ensemble, et l'épousa clandestinement. Deux ou trois ans après, Sabatier étant mort, elle en prit un aussi grand deuil que s'il eût été duc; car elle ne s'était point lassée de l'aimer. Son frère, très-fâché de ce mariage, la voulut empêcher de l'avouer par une démonstration si publique; mais elle lui résista constamment, disant toujours que son mari était d'aussi bonne naissance que les de La Porte. Le fait est singulier, et méritait d'autant plus de n'être pas oublié, qu'il montre ce que mademoiselle de La Meilleraye, sœur d'un maréchal de France, et cousine germaine des cardinaux de Richelieu, pensait elle-même de sa famille, qui véritablement était très-médiocre.

Parlons maintenant d'Armand Jean du Plessis, qui fait le sujet de ces Mémoires. Il naquit le 5 de septembre 1585. On dit à Richelieu qu'il y avait été conçu, et que l'on y voit encore dans le château la même chambre où François et Suzanne, ses père et mère, couchaient alors. Le nom de Saint-Victorin, dont l'Église célèbre la fête ce jour-là, en fut un de bon augure, et celui d'Armand, qui lui fut donné par le maréchal de Biron, son parrain, fut un présage de son humeur guerrière, et de toutes les hautes entreprises qu'il conduirait un jour. De sorte que le procurateur Nani a bien eu raison de dire, que la Providence divine l'avait choisi pour être l'instrument du bouleversement

Digitized by Google

de l'Europe. Quoi qu'il en soit, je ne crois pas devoir omettre ici une circonstance qui honore encore la naissance de ce grand ministre : c'est que cinquante-trois ans après, naquit à pareil jour le roi Louis XIV, et de plus dans la quatorzième année de son ministère; car si Patercule, l'un des plus polis et des plus judicieux historiens de son temps, compte pour un bonheur de Cicéron qu'Auguste fût né dans l'année de son consulat (1), il me semble que, par la même raison, la naissance de Louis-le-Grand augmente infiniment la gloire des évènemens arrivés sous l'administration du cardinal de Richelieu.

Il n'avait pas encore cinq ans, lorsque son père mourut, qui laissa leur famille en si mauvais état, qu'il fallut engager ou vendre son collier de l'ordre, pour faire les frais de son enterrement, et pour habiller la veuve et les enfans. Comme il tenait le parti du roi contre la Ligue, qui se trouvait alors la plus forte, sa maison et ses terres avaient été pillées. Car il n'y a point de plus grand crime parmi des rebelles, ou des traîtres, que celui d'être fidèle à son prince (2).

Au reste, si François de Richelieu mourut pauvre, et outre cela dans la force de l'âge viril, n'ayant que quarante-deux ans, il eut au moins la consolation de mourir dans l'espérance qu'Henri IV récompenserait sa fidélité en la personne des trois fils qu'il laissait; et d'avoir effacé par ses services l'infamie de l'assassinat dont j'ai parlé. Aubery dit que le Roi l'avait honoré

(1) « Consulatui Ciceronis non mediocre adjecit decus natus eo anno divus Augustus, omnibus omnium gentium viris magnitudine suâ inducturus caliginem. » Hist., lib. 2, cap. 36.

(2) « Fidei crimine gravissimo inter descissentes. » Tac. Hist. 1.

Digitized by Google

d'une charge de capitaine des gardes; mais ce fait est incertain, et d'habiles gens disent absolument qu'il est faux; et qu'Henri IV avait à récompenser beaucoup de vieux officiers qu'il affectionnait et qu'il estimait bien plus que le seigneur de Richelieu, qui était créature d'une maison qu'il haïssait, c'est-à-dire, de Messieurs de Joyeuse. D'où l'on peut inférer qu'Henri IV entendait trop bien ses intérêts pour vouloir confier la garde de sa personne à un homme qui avait une étroite liaison d'amitié avec une maison toute ligueuse. Je rapporte ici seulement ce que j'ai ouï dire, afin que ceux qui liront ces Mémoires puissent mieux discerner la vérité.

A l'âge de neuf ou dix ans, le jeune Armand fut mis au collège de Navarre, où le chevalier Amador de La Porte, son oncle, payait sa pension, et l'entretenait de tout. Comme j'ai marqué la bassesse de la famille de La Porte, il est besoin de dire ici qu'Amador, frère de père de Suzanne, avait été reçu chevalier de grâce à Malte, en récompense des services de son père qui plaidait les causes de cet ordre au parlement de Paris, et avait la direction d'une partie de leurs affaires. Il fut depuis grand-prieur de France, et le premier qui fût parvenu de si peu à une si haute dignité dans l'ordre. Nous avons vu de nos jours la même chose en la personne d'Étienne Tixier de Hautefeuille, qui, ayant été reçu chevalier de Malte, sur une simple promesse de fournir ses preuves dans un temps préfix (ce qu'il n'a jamais fait et ne pouvait jamais faire, étant petit-fils d'un bourgeois d'Orléans), conduisit sa barque avec tant de bonheur, qu'il fut pourvu de six commanderies et du grand-prieuré d'Aquitaine; de sorte qu'il était le

Digitized by Google

plus riche homme de son ordre en France, où il possédait encore l'abbaye du Mont-Saint-Michel au diocèse d'Avranches.

Quant au grand-prieur de La Porte, à qui M. de Richelieu devait sa première éducation, il éprouva, sous le ministère de son neveu, combien est vrai ce que l'on dit communément, que les honneurs changent les mœurs; car ils ne vécurent jamais bien ensemble. Je n'ai jamais bien su la cause de leur mésintelligence, si ce n'est qu'ils avaient tous deux l'humeur si hautaine, qu'il était presque impossible que l'un eût beaucoup de complaisance pour l'autre. L'un croyait tout dû à sa fortune, et l'autre à ses bienfaits. Quoi qu'il en soit, il est certain que l'oncle se plaignait souvent de l'ingratitude de son neveu; et ce fut à propos de cela que le prince de Condé (Henri) lui dit un jour : « Monsieur « le grand-prieur, ne savez-vous pas ce qu'a dit un « ancien, que lorsqu'on a fait la folie de nourrir « un lion, il faut en souffrir tout, de peur d'en être « dévoré? »

J'ai ouï dire à d'autres que le mécontentement du commandeur de La Porte venait de l'envie qu'il portait aux Vignerod, qui avaient plus de part que lui à la confiance du ministre, bien qu'au jugement de tous les courtisans, il les surpassât de beaucoup en esprit, en courage, et en vertu. Le cardinal regardait son oncle comme son créancier, et les Vignerod comme ses créatures : et c'était le plus grand mérite que les Vignerod pussent avoir auprès de lui; car, selon Commines, un grand seigneur aime plus naturellement ceux qui lui ont de grandes obligations, que ceux à qui il en a de telles.

J'ai mis toutes ces particularités ensemble, sans

Digitized by Google

garder l'ordre des temps, à cause de la connexité qu'elles ont les unes avec les autres, par rapport à la généalogie du cardinal de Richelieu. Outre qu'écrivant de mémoire, je ne suis pas astreint aux règles qu'il faut observer dans une histoire suivie; encore les historiens s'en dispensent-ils quelquefois, soit pour éviter les répétitions, ou pour donner plus de plaisir au lecteur, qui conçoit et retient mieux ce qui lui est raconté tout de suite, que ce qu'on lui dit à plusieurs reprises, et comme à bâtons rompus. Commines dit au quatrième chapitre du troisième livre de ses *Mémoires:* « Je ne vous gar-« derai point l'ordre d'écrire que font les historiens, « ni ne nommerai les années, ni proprement les temps « que les choses sont advenues, mais seulement vous « dirai grossement ce que j'ai vu et su, et ouï dire aux « princes, etc., etc. » Et par conséquent je puis bien me régler sur cet exemple, moi qui n'ai pas vu les choses que j'ai à raconter dans ces Mémoires, mais seulement qui les ai ouï dire à des personnes dont les pères avaient eu part aux affaires du règne de Louis XIII.

Je ne m'amuserai point à parler des études du jeune Armand, parce que, outre que cette partie de la vie est toujours obscure, anssi bien dans l'éducation des grands que dans celle du commun des hommes, elle fournit rarement des évènemens qui méritent d'être mis dans l'histoire. Je dirai seulement que du collège il passa à l'Académie, où il s'appelait M. de Chillou, parce que Henry, son frère aîné, qui vivait encore alors, portait le nom et le titre de seigneur de Richelieu. Comme il était naturellement fier, pointilleux et querelleux, humeur que son frère et lui tenaient tous deux de leur aïeule paternelle, Françoise de Rochechouart, et lui particulièrement qui se choquait de tout, il n'y demeura

Digitized by Google

pas long-temps. Il quitta l'épée, qui sans doute lui aurait été funeste, et reprit les études, résolu d'embrasser l'état ecclésiastique, qui convenait mieux à la faiblesse de sa complexion et à la pauvreté de sa famille.

(*La suite manque.*)

Digitized by Google

CORRESPONDANCE

DE

REPRÉSENTANS DU PEUPLE

EN MISSION,

AVEC LE MINISTRE DE LA GUERRE BOUCHOTTE.

I.

Albitte, représentant du peuple, à Bouchotte, ministre de la guerre et à ses adjoints (1).

Bourg Régénéré, le 6 pluviôse an II
de la République.

CITOYENS PATRIOTES,

Nous avons été tant trompés par les généraux, qu'on est sans cesse obligé de les surveiller pour ne pas voir la république exposée de nouveau aux trahisons qui ont retardé si long-temps nos succès. Vous connaissez mes principes. Mon système est et a toujours été qu'il valait mieux avoir un général brave, franc, et sans-culotte, fût-il peu expérimenté, qu'un tacti-

(1) Collection d'autographes de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

cien qui serait perfide ou ambitieux. L'un peut faire du bien, l'autre ne fera que du mal à coup sûr.

Dans toutes les nominations provisoires que j'ai faites, j'ai agi d'après ce principe.

J'en ai un autre : c'est qu'il faut avouer toujours ses erreurs et les réparer. J'ai donné plusieurs fois la preuve de ma franchise en ce point.

Une des dernières occasions est celle où, persuadé du patriotisme de l'adjudant-général Vaufreland, employé dans l'armée des Alpes, après avoir demandé pour lui le brevet de son grade, je m'empressai, sur des renseignemens que je reçus, d'inviter le ministre à en suspendre l'envoi, et où après avoir parlé avantageusement de Lajolais, général de brigade, dans la même armée, sur l'avis qu'on m'avait donné qu'il était noble, j'engageai le ministre à prendre sur lui des informations.

Éclairé aujourd'hui par les évènemens, et après avoir vu par mes yeux, je reviens au sujet de Lajolais d'une manière décisive.

Je suis sûr qu'il n'est pas noble; j'en ai les preuves en main, et en envoie copie à Bouchotte. Je suis sûr qu'il n'a jamais été le partisan de Kellermann (qui, par parenthèse, me paraît bien protégé). J'ai depuis quatre mois des preuves incontestables du patriotisme de Lajolais. Il a montré, pendant le séjour de mon collègue Gouhy dans le département de l'Ain, qui a été bouleversé par lui, qu'il était un franc sans-culotte. Il a défendu ceux qui étaient persécutés par ce représentant, et m'a instruit de tout dès le commencement. A Commune-Affranchie il a déjoué les projets ou réduit à nul effet les erreurs de Gouhy par sa prudence et sa fermeté. Il rend journellement des services importans

Digitized by Google

à la chose publique. Il a du talent, et va bien, malgré les *révolutionnaires anti-ultras* prétendus.

Je suis en conséquence convaincu de la pureté des sentimens et de la conduite de cet officier. Je vous en instruis. Je vous mets en garde contre des dénonciations faites contre lui par des modérés ou des gens prévenus. Je regarderais dès à présent toute conduite non favorable à son égard comme injuste ou erronée. Vous êtes trop patriote pour le rendre victime de ses ennemis, et priver faute d'examen, en les écoutant, la république d'un zélé défenseur.

J'ai fait mon devoir; vous ferez, mes amis, le vôtre.

ALBITTE, *représentant du peuple.*

II.

Lettre de Fréron et Panis, sur la défense de Thionville par le général Wimpffen (1).

Nous sommes arrivés le 4 septembre dernier à Metz; ce fut précisément dans la nuit du 4 au 5 que Thionville fut bombardée par l'armée des émigrés et des Autrichiens, commandées, l'une par le maréchal Broglie, et l'autre par Hohenlohe. Toutes nos inquiétudes, toutes nos alarmes portaient sur Thionville; car si cette place fût tombée au pouvoir de l'ennemi, c'en était fait de Metz qui n'avait, par la trahison la plus

(1) Collection d'autographes de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

évidente, aucun moyen de défense à opposer alors, comme nous nous réservons de le développer dans le rapport, que nous ferons au conseil exécutif, de tous les détails de notre mission.

La reddition de Longwy et la prise de Verdun qui paraissait certaine, nous inspirèrent des défiances sur tous les commandans de places. Connaissant l'importance de celle de Thionville, nous nous procurâmes les renseignemens les plus détaillés sur la conduite et les principes du général Félix Wimpffen, que les ministres Danton et Servan avaient recommandé particulièrement à notre surveillance. Nous parvînmes, à force de soin, à établir une correspondance directe avec plusieurs des meilleurs citoyens de cette ville, quoiqu'elle fût investie. Nous chargeâmes, secrètement, et dans plusieurs occasions, des émissaires intelligens d'épier toutes les démarches du général Wimpffen, et de nous en rendre compte. Nous devons à la vérité de déclarer que tous les rapports qui nous ont été faits ont parfaitement dissipé nos soupçons, et se sont accordés sur les dispositions excellentes, sur l'activité, la bravoure et le patriotisme de ce général, et sur la confiance universelle dont il jouissait à Thionville. La manière dont il avait attiré, puis foudroyé sous ses murs, les deux armées combinées, ne nous laissa plus le moindre doute sur la conduite franche du général. Dès que les passages ne furent plus interceptés, nous nous rendîmes à Thionville. Là, nous interrogeâmes les membres les plus connus pour être les plus patriotes dans le district et la municipalité; nous visitâmes un grand nombre de citoyens, nous conversâmes avec des soldats de la garnison, nous nous transportâmes sur les remparts, pour causer avec les canonniers, en les féli-

Digitized by Google

citant, au nom du conseil exécutif, de l'intrépidité avec laquelle ils défendirent la ville. Il n'y eut qu'une voix sur le compte du général Wimpffen. Les canonniers ne cessaient de le féliciter devant nous de ce qu'il leur avait donné carte-blanche pour tirer, sans ordres, sur tous les émigrés ou Autrichiens qu'ils apercevraient dans la plaine, leur ayant ajouté qu'il avait neuf cents milliers de poudre, et qu'ils allassent leur train; permission dont ils n'abusèrent point, mais dont ils profitèrent pour écraser l'ennemi chaque fois qu'il paraissait, soit pour espionner, soit pour monter des batteries.

Les commissaires du pouvoir exécutif, Jeannet et Bourgeois, alors à Thionville, se sont sans doute procuré les mêmes renseignemens que nous.

Nous déclarons en outre que nous eûmes plusieurs conversations avec le général Wimpffen, et que la loyauté caractérisait tous ses discours. La première fois que nous eûmes occasion de le voir à Thionville (c'était vers la fin de septembre), il nous dit qu'il avait des émissaires au milieu des armées ennemies, avec lesquels il était en correspondance pour tromper l'ennemi; que c'était au moyen de ces intelligences qu'il avait attiré l'ennemi sur Thionville, et qu'il l'avait éloigné de Metz, qu'il le retenait encore par de fausses espérances, semées à dessein pour le faire tomber dans le piège; il ajouta : « Si quelqu'une de mes lettres « ou billets avait été interceptée, j'aurais passé pour « traître, et j'aurais été décrété d'accusation. »

Autre fait :

Pendant ce siège, nous envoyâmes vers le général Wimpffen un adjudant de place déguisé et sans papiers, parce qu'il avait à se glisser à travers l'armée qui le

Digitized by Google

cernait . Nous avions chargé cet adjudant de lui dire que *s'il tenait seulement un mois, il serait le sauveur de la France.* Il répondit : *Dites à ceux qui vous ont envoyé que je ne tiendrai pas un mois, mais toujours, et que ma tête répond de Thionville.*

Nous avons cru devoir remettre cette déclaration au citoyen ministre de la guerre et la signer.

Paris, le 16 décembre 1792,
l'an 1er de la République française.

Joseph PANIS. Stanislas FRÉRON.

Commissaires du pouvoir exécutif dans le département de la Moselle.

III.

Joseph Lebon, représentant du peuple, au ministre de la guerre (1).

Arras, ce 15 germinal, deux heures du matin.

On vient invoquer l'intervention de mon autorité, pour arrêter ici une lettre de Douay à ton adresse. Cette lettre est, dit-on, de quelques individus du 15e bataillon, dénonçant Compère et Boyer, pour des coups de poing, des coups de plat de sabre, distribués dans la vivacité. Depuis sa mise à la poste, les dénonciateurs ont cru qu'il valait mieux oublier quelques

(1) Collection d'autographes de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

mauvais traitemens soufferts par eux, que de priver la république des services de deux braves. Je te marque ce qui m'a été dit, ne croyant pas devoir empêcher la lettre de te parvenir. Je t'engage, si elle contient ce qu'on m'a annoncé, à ne pas prendre de parti contre Compère et Boyer, sans que les dénonciateurs aient eu le temps de t'écrire de nouveau.

Joseph Lebon.

Digitized by Google

INDÉPENDANCE

DES

HOMMES DE LETTRES

AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

Lettre de Piron à sa mère.

A Mademoiselle (1) *Piron, la veuve, proche le cimetière de Saint-Jean, à Dijon* (2).

Paris, ce 2 avril 1737.

MA CHÈRE MÈRE,

Par un contre-temps qu'il est inutile de vous détailler, la lettre que vous me fîtes l'honneur de m'écrire, il y a plus d'un mois, fut envoyée en Flandres, et ne m'est revenue qu'après plusieurs tours. Je ne me suis pu résoudre à vous écrire, sans joindre à ma lettre quelque chose qui vous défrayât du port; et cela ne

(1) Au dix-septième siècle et pendant la première partie du dix-huitième, le titre de *Madame* n'était donné qu'aux femmes de qualité. Molière, dans *l'Impromptu de Versailles*, nomme sa femme *mademoiselle Molière*, et La Fontaine dit toujours, dans sa correspondance, *mademoiselle La Fontaine*. Composées dans le dix-septième siècle, les *Satires sur les femmes bourgeoises qui se font appeler Madame* furent réimprimées en 1713. (*Note de l'éditeur.*)

(2) Collection d'autographes de M. Lucas-Montigny.

Digitized by Google

s'est pu qu'aujourd'hui. Vous trouverez donc à la poste, en représentant celle-ci, cinquante-quatre livres, qui est tout ce qu'au monde je puis faire pour le présent, cette année m'ayant été peu favorable.

Vous me parlez dans la vôtre d'une aventure altérée par les rapports; c'est au sujet de la reine de Suède. La vérité du fait est que cette princesse est la dernière tête vivante du sang de Gustave; et qu'ayant fait une tragédie, il y a quelques années, sous le nom de ce héros, qui eut du succès (1), j'osai, comme cela paraissait assez naturel, en adresser un exemplaire à la Majesté Suédoise, par son ambassadeur, que j'avais l'honneur de connaître. La reliure et les armes de la Reine, que je fis mettre en or dessus, me coûtèrent un louis: et j'accompagnai l'envoi de vers convenables, autant qu'il fut possible à mon petit esprit. Elle écrivit à son ambassadeur, et au bas d'une longue lettre, écrite par un secrétaire de son cabinet, elle écrivit ces mots, par apostille, de sa propre main : « J'ai reçu la tragédie de « *Gustave*, et l'ai lue avec un vrai plaisir. Témoignez-« en ma satisfaction à l'auteur, et faites-lui de ma part « un présent tel qu'il convient que je lui fasse. Je m'en « remets à vous là-dessus. » L'ambassadeur montra la lettre à Versailles au souper. Monsieur le comte de Livry, à qui ma reconnaissance a dédié cet ouvrage, et qui par conséquent s'intéresse à ce qui me concerne, me vint chercher le lendemain, pour me présenter en cette qualité à l'ambassadeur de Suède. Son excellence me fit toutes les politesses imaginables, et me fit lire ce que la Reine avait apostillé de sa main. Monsieur de Livry là-dessus me dit de notifier l'espèce de présent

(1) *Gustave* de Piron avait été représenté le 6 février 1733.

Digitized by Google

que je souhaitais qu'on me fît. On était en guerre en ce temps-là, et la cour de France négociait avec la Suède pour en obtenir du secours; je répondis en bon citoyen, et très-gaîment. Je dis que je ne demandais pour tout plaisir à la Reine que d'envoyer dix mille hommes au Roi Stanislas. Cette demande fit rire, et fut généralement applaudie à la cour, à qui Monsieur de Livry se fit un plaisir de la rapporter; mais, ce que personne n'aurait cru, tout en resta là; et j'en fus pour mon désintéressement romain. En quoi l'ambassadeur de Suède, à qui je n'en ai jamais parlé depuis, est généralement désapprouvé, n'y ayant ici aucun ministre étranger qui n'eût souhaité avoir une pareille commission, pour s'en acquitter au mieux : voilà le fait exactement. J'en ai été pour les frais de l'exemplaire; et c'est où se réduit ce beau présent que votre public me donne de sa grâce.

Si vous m'honorez d'un mot de réponse, vous adresserez, s'il vous plaît, à La Haye, chez monsieur Serrano, banquier; et mettrez au-dessus de l'adresse *Hollande*, parce qu'il y a un La Haye en France. Cela vous avertit que je pars; et je pars en effet après-demain sans faute. Je ne sais pas trop le temps que j'y resterai. Je me recommande à votre tendre souvenir, et vous prie de croire que vous n'avez personne au monde qui vous aime et vous respecte plus que moi.

Alexis Piron.

Ainsi mon adresse sera : Hollande. A Monsieur, Monsieur Serrano, banquier, pour rendre, s'il lui plaît, à Monsieur Piron, de présent A La Haye.

J'y serai dans quatre jours.

Digitized by Google

Lettre d'Arnaud Baculard à M. Necker (1).

Paris, 17 juin 1790.

MONSIEUR,

C'est au bienfaiteur de la France, c'est à mon bienfaiteur que j'écris. Oui, Monsieur, vous m'avez donné déjà des marques de sensibilité, qui resteront gravées dans mon cœur jusqu'au dernier soupir. J'ai prié madame l'ambassadrice, votre fille (2), de vous présenter mes larmes; ce sont mes pleurs mêmes qui réclament de votre part de nouveaux témoignages de bienfaisance.

Vous n'ignorez pas, Monsieur, que mon engagement pour la petite somme que vous voulûtes bien me prêter est dans les mains de M. Dufresne. Je l'aurais déjà acquitté cet engagement sans les malheureuses circonstances où nous sommes; et bien loin d'y faire honneur, ce sont de nouveaux secours que j'implore et que j'attends de votre humanité; c'est de votre humanité même que j'intercède.

Souffrez que je vous offre quelques détails nécessaires à vous être présentés.

Quand je contractai l'engagement en question, j'avais droit, Monsieur, de compter sur la possibilité de rendre, parce qu'un honnête homme n'emprunte pas sans cette conviction. Un changement inopiné dans les choses est survenu. La librairie s'en est ressentie, au point qu'on ne vend rien aujourd'hui, que ces libelles à deux sous qui infectent les esprits et les ames. Le croiriez-vous, Monsieur? Un libraire a osé m'offrir de

(1) Collection d'autographes de M. Lucas-Montigny.
(2) Madame de Staël.

Digitized by Google

me payer toutes les semaines une somme assez tentante si je voulais seulement donner mon nom pour un journal, et d'autres se chargeraient de la composition. Je n'ai pas eu de peine à rejeter ces offres, quoique je sois dans une détresse au-dessus de toute expression. Voilà donc, Monsieur, les seuls livres qu'on lise actuellement! Madame l'ambassadrice vous dira qu'en ce moment la saine littérature est anéantie. J'avais un ouvrage qui pouvait me rapporter huit ou dix mille francs, et il faut, pour le continuer, que j'attende un temps plus heureux. Cependant, Monsieur, au moment que je réclame vos nouveaux bienfaits, je me trouve avec la certitude d'acquitter et ce que je vous dois déjà, et ce que je vous devrai.

Voici ma planche dans mon naufrage, et elle me conduira au port si vous daignez exaucer ma prière: On vient de jouer au Théâtre-Français une pièce de ma composition, *Le comte de Comminge.* Il y a huit jours qu'ils en ont reçu une autre, et la semaine prochaine ils doivent en recevoir une troisième; la seconde a déjà paru imprimée, et elle jouit de quelque estime.

Voilà donc, Monsieur, ma base établie pour rendre dans le cours d'un an le prêt que je sollicite, ainsi que celui pour lequel M. Dufresne a reçu mon engagement. Je vous supplierais de m'accorder la somme de douze cents livres que je vous rendrais ainsi que l'ancienne somme sur les produits de mes pièces, et cela, je le répète, dans le cours d'un an. Je vous en conjure, Monsieur, ne me refusez point cette nouvelle marque de bienfaisance. Il n'est que vous seul à qui je puisse porter, je dirai les cris de ma douleur et de mon désespoir. Madame l'ambassadrice vous peindra ma situation. Si je ne puis vous toucher, je ne connais qu'un seul terme à mes

Digitized by Google

maux; vous m'entendez; et ce moyen est affreux pour un mari et un père; car je suis peu intéressé à la conservation de ma propre existence; le fardeau est trop lourd, et si j'ose vivre, c'est pour soutenir les jours de deux victimes de mon espèce de fatalité. Daignez donc, Monsieur, ne pas rejeter mes larmes; ce sont celles de la reconnaissance que je verserai, si vous agréez ma prière, et que j'ajouterai aux sentimens du profond respect avec lequel je serai toujours,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

D'ARNAUD.

Cul-de-sac Saint-Dominique, près la rue d'Enfer, quartier du Luxembourg.

P. S. Si en ce moment, Monsieur, vous ne pouvez me faire toucher les douze cents francs, j'attendrais quelques jours, en vous suppliant seulement de m'accorder sept ou huit cents francs parce que le mal presse, et il est à son comble. Je vous le répète, je m'engagerai à payer sur les rétributions de mes pièces dans le courant d'une année.

(On lit en marge, et d'une autre écriture : *Répondu le 4 juillet. Envoyé quatre louis.*)

Digitized by Google

LETTRE

DU

DUC DE BOURBON

A MADAME LA BARONNE DE FEUCHÈRES (1).

[Si Molière eût connu le billet suivant, il lui aurait donné place dans sa scène du chasseur des *Fâcheux*. Aux termes de vénerie qui s'y trouvent accumulés, à ce compte rendu de la poursuite de ce pauvre cerf *dix cors jeunement*, à ces projets pour le lendemain contre les sangliers et les loups, on ne croirait guère que ce billet est adressé à une femme, on le supposerait plutôt, n'étaient la suscription et le protocole final, destiné à un garde forestier. Il semble entendre Dorante dire à Eraste :

Tu me vois enragé d'une fort belle chasse.]

A Madame la Baronne de Feuchères, au Palais-Bourbon.

Chantilly. 4 heures.

Nous voilà rentrés, chère Sophie, ayant fait une très-belle chasse de deux heures et demie, sans défaut, attaqué un cerf dix cors jeunement à la haute Pomeraie, et pris à la rivière près Beaurepaire sans aucun événement extraordinaire.

(1) Cette lettre n'est pas datée; mais elle porte le timbre de poste d'arrivée à Paris, du 11 février 1825.

Digitized by Google

Le rhume va toujours son train; j'espère dans quelques heures savoir, par la petite lettre, que le vôtre, et la douleur du col vous font moins souffrir. C'est ce que je désire de bon cœur, comme je vous aime, *dearest dear* Sophie.

P. S. Le second loup blessé n'a pas été retrouvé. Nous en aurons peut-être nouvelle demain à Ermenonville, où nous chassons le sanglier.

Digitized by Google

ERRATA.

P. 82, ligne 1 : *Morincoul*, lisez *Morimont*.
P. 107, ligne 9 : *Beausset*, lisez *Bausset*.
P. 111, ligne 24 : devant les *trois*, lisez devant les *hommes*.
P. 126, ligne 4 : 29 mai 1718, lisez 19 mai 1718.
— ligne 24 : 19 mai 1718, lisez 29 mai 1718.
P. 151, vers 3 : *trouvent*, lisez *trouve*.
P. 247, ligne 11 : *Sas* de Behane ; lisez *Pas* de Behane.
P. 253, note : Philippe *II*, lisez Philippe *III*.
P. 331, note, ligne 2 : *Busset*; lisez *Bausset*.

Trois articles de ce volume demandent quelques mots de notre part.

Une Exécution en 1625 (p. 76) est le récit d'un fait rapporté avec quelques différences assez notables dans *le Mercure françois*, 1611-1648, t. XI, p. 526 - 541. Ce récit se trouve complété dans une brochure sur le même sujet, *Histoire d'Hélène Gillet*, par un ancien avocat, Dijon, 1829, in-8°. La version de Du Puy, que nous avons donnée, nous paraît plus curieuse. Certains ménagemens gardés dans l'*Histoire d'Hélène Gillet* n'avaient point été observés dans le récit reproduit par nous. Ainsi le séducteur dans l'un n'est qu'un jeune homme; dans l'autre on lui donne la qualification moins vague de *curé d'un village voisin*.

La *Lettre d'Eugène Beauharnais à l'empereur de Russie* (p. 147) nous avait été transmise, comme nous l'avons dit ; par une personne appartenant à la famille Napoléon, qui en tenait copie d'un ancien em-

Digitized by Google

ployé du cabinet du prince Eugène. Il y avait là à nos yeux toutes les garanties désirables d'authenticité. Quel n'a pas été notre étonnement quand nous avons appris que cette lettre avait déjà été publiée dans un roman sous forme de *Mémoires*, et qu'elle est apocryphe. Nous l'avons regretté pour notre recueil et aussi pour le prince Eugène, de qui elle eût pu aider à détourner le reproche d'ingratitude envers le prisonnier de Saint-Hélène, reproche dont ne le défendent pas des hommes au blâme desquels leur fidélité au malheur donne un grand poids.

Enfin la *Proclamation de la régence de Marie de Médicis*, écrite par Jacques Gillot, n'est pas inédite. Du Puy le premier la fit imprimer dans son *Traité de la majorité de nos rois, et des régences du royaume*, Amsterdam, 1722, t. 2, p. 263.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME

Digitized by Google

TABLE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

N° IV.

	Pages
Préface des chants inédits de la Pucelle de Chapelain.	5
Histoire du diable de Laon.	21
Recherches sur l'état des Juifs en France, depuis leur retour, par Lemontey.	28
Deux Mémoires remis au Régent pour le détourner de faire des ducs, par Saint-Simon.	44
Lettres de grace accordées par Louis XI.	52
Coups de baton donnés par ordre du prince de Condé à un gentilhomme de la reine mère (Marie de Médicis).	55
Le convoi funèbre de Henri IV.	65
Une exécution en 1625.	76
Le Concordat de 1817.	83
Conflit entre Louis XIII et la Chambre des comptes.	118
Détentions de Voltaire.	123
Lettres du roi Jacques II et de sa femme au comte de Lauzun.	137
Lettre de l'exécuteur Sanson à M. Rœderer, procureur général.	142
Lettre d'Eugène Beauharnais à l'Empereur de Russie.	145
Lutte satirique de Crébillon et de Gacon.	149
Mélanges.	159

N° V.

Divorce de Napoléon. — Narré de la procédure ecclésiastique.	161
Mémoires de l'abbé Blanchard (*avant-dernière partie*).	181
Proclamation de la régence de Marie de Médicis.	223

Digitized by Google

Mariage de Louis XIII. — Lettre sur la consommation de ce mariage par le capucin Joseph. 242
Duel de M. le comte d'Artois (Charles X) avec M. le duc de Bourbon, par M. de Croy. 256
Arrêt du parlement de Grenoble contre des sorciers. 263
Henri III et les prédicateurs de son temps. 267
Requête pour rapt et séduction contre l'archevêque d'Aix (1618) 279
Mission de Brune contre Bordeaux, en 1793. 290
Proposition de meurtre sur la reine Marie de Médicis. 296
Lettre de la sœur d'Henri IV a Sully à l'occasion de l'opposition mise à son mariage. 305
Mort du pape Sixte V. 308
Ambassade du général Beurnonville a Berlin. 311
Mélanges. — Lettre d'Hébert, rédacteur du *Père Duchesne*. — Lettre d'Augereau. — Diverses lettres extraites des dépêches de l'ancienne maison du Roi. 320

N° VI.

Dépenses de Louis XIV en batimens, par Lemontey. 330
Rétablissement des Jésuites par Henri IV. 383
Détails sur la jeunesse de Louis XIII. 412
Maladie de Louis XIII en 1630. 416
Dénonciation contre l'Institut et le personnel de l'Académie Française, en 1815, par M. Suard. 423
Destitution de Sully. — Harangues et Lettre de ce ministre. 436
Le Lanturelu, émeute des Vignerons de Dijon en 1630. 454
Mémoires secrets sur le cardinal de Richelieu, par Amelot de La Houssaye. 459
Rapports de représentans du peuple en mission au ministre de la guerre Bouchotte. 478
Indépendance des hommes de lettres au dix-huitième siècle. — Lettres inédites de Piron et d'Arnaud-Baculard. 485
Lettre du duc de Bourbon à madame la baronne de Feuchères. 491
Errata. 493

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

Oct [redacted] 39

DUE JUN -3 '48

Digitized by Google

3 2044 098 672 025

Digitized by Google